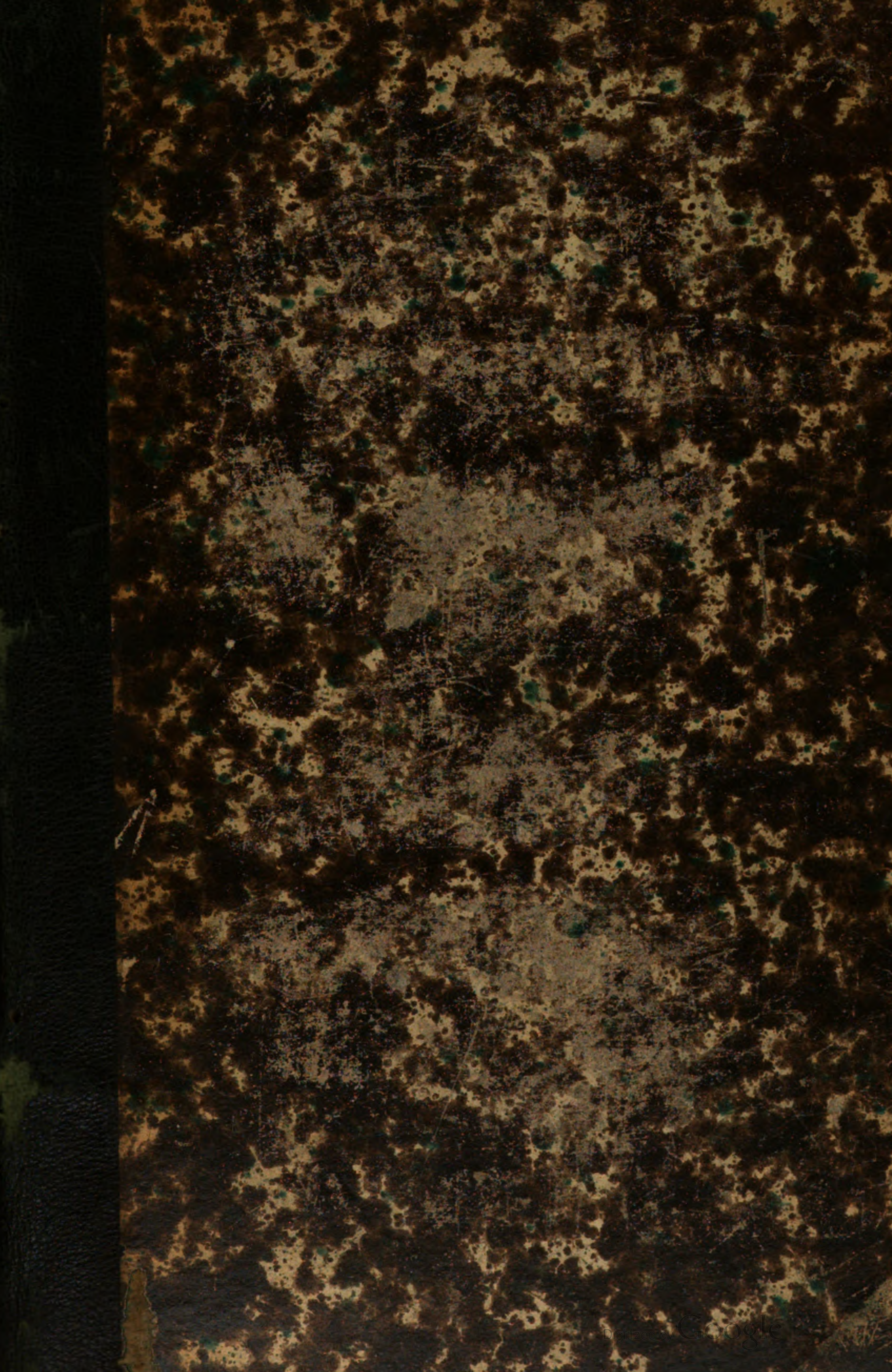
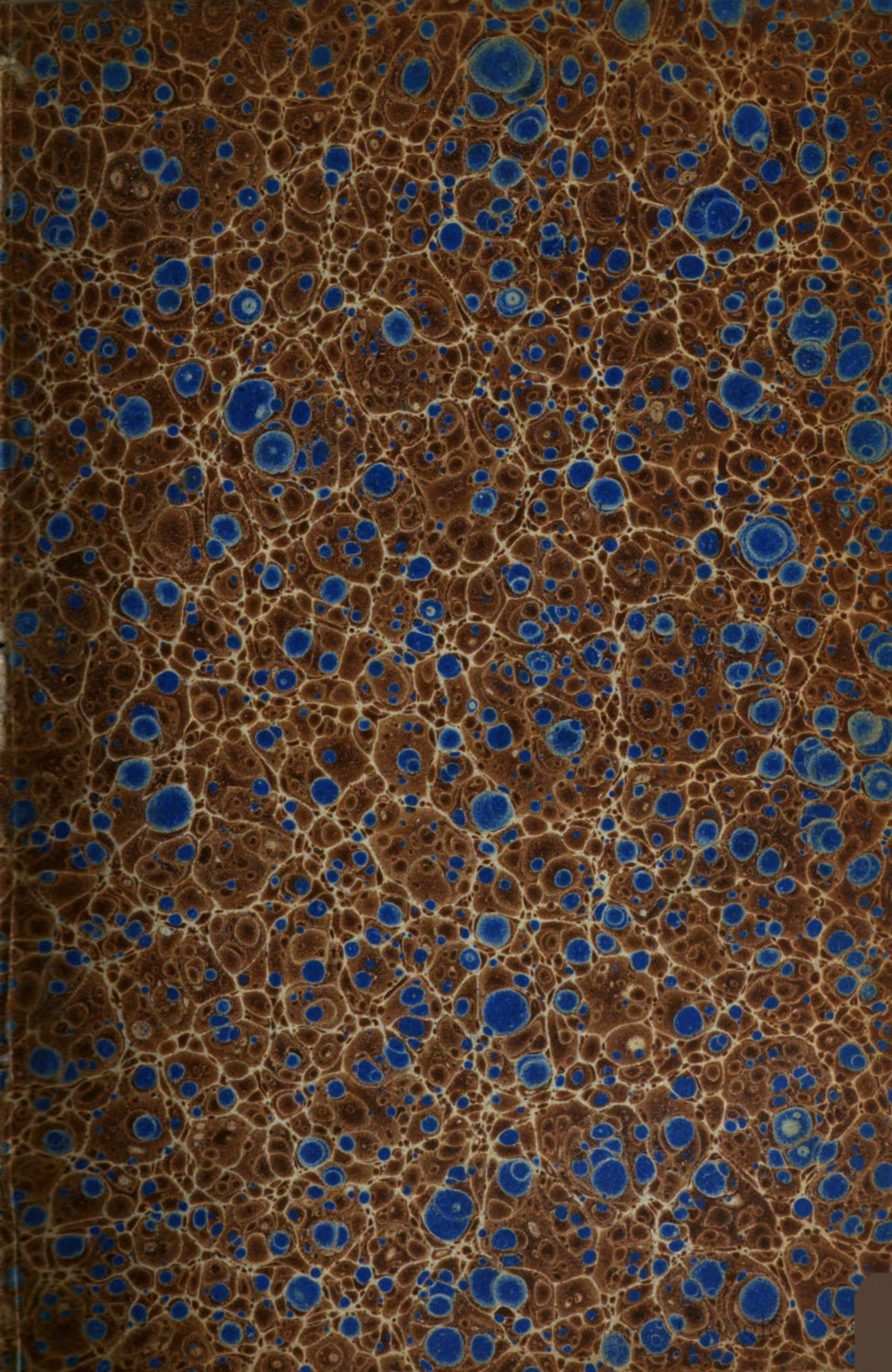



שלום על ישראל
FROM THE INCOME
OF THE BEQUEST OF
LEE M.
FRIEDMAN '93
VE RI TAS
Harvard College
Library



L'UNIVERS

ISRAÉLITE

JOURNAL

DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Rédacteur en chef :

L. WOGUE, grand rabbin.

Administrateur gérant :

L. BLOCH fils.

ולכל בני ישראל היה
אור במושבתם :
(*Exode*, X, 23.)

Trente-quatrième année

PARIS

RUE SAINT-GEORGES, 52.

1879

TABLE DES MATIÈRES.

NOTA. Par suite d'une erreur typographique, le *dernier* numéro de cette année porte le nº 1 et recommence la pagination, ce qui occasionne un double emploi avec la pagination du *premier* numéro. Pour éviter toute confusion, nous avons fait suivre d'un astérisque les chiffres qui se rapportent au numéro de clôture.

Bulletins et articles de fond.

Talmud et théologie.

Bibliographie, littérature religieuse.

(1) Nous ne répéterons pas cette signature, qui s'applique à tous les articles suivants de la présente rubrique.

Administrations et sociétés.

Variétés.

Nécrologie.

Correspondance.

Charité israélite.

Nouvelles diverses.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

XXXIVe Année N° 1 1er septembre 1878

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 3 fr. la ligne.

EN VENTE AU BUREAU DE L'UNIVERS ISRAÉLITE

La Foi d'Israël, *ses dogmes, son culte, ses cérémonies et pratiques religieuses, sa loi morale et sociale, sa mission et son avenir*, par S. Bloch. Un fort volume in-8°. — Prix : 4 fr.; pour les départements et l'Algérie (franc de port), 4 fr. 80 c.; pour l'étranger, les frais de port en sus.

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois de juillet et août 1878 :

MM. Adelson Monteaux, 2 obligations de l'Emprunt consistorial; Mayer, 200 fr.; Nathan, 300 fr.; Cte Cahen d'Anvers, 5000 fr.; Montefiore, 1,000 fr.; Isidore Alexandre, 100 fr.; Léon Leven, 1,000 fr.; Achille Dreyfus, 200 fr.; René Dreyfuss, 200 fr.; Hirsch, 100 fr.; Dupont-reyfus, 200 fr.; Nestor Dreyfuss, 100 fr.; Adolphe Dreyfuss, 200 fr.; Aron, 100 fr.; Louis Cahen d'Anvers, 1,000 fr.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ALLIANCE ISRAÉLITE.

La troisième assemblée générale de l'Alliance israélite universelle a eu lieu lundi 12 août, à deux heures de l'après-midi, à la salle des Folies-Bergères. Cette année, l'assemblée avait un caractère plus imposant que les années précédentes, parce que, la veille des conférences internationales, la plupart des délégués étrangers avaient honoré l'assemblée de leur présence.

A deux heures la salle était au complet; les loges, les stalles, le parterre, étaient occupés par une foule élégante dans laquelle dominait l'élément féminin. De très-jolies toilettes, de frais visages de dames, de jeunes filles et d'enfants se détachaient au milieu des figures sérieuses et des habits noirs des membres de l'assemblée.

Sur la scène, le bureau, présidé par M. Crémieux, était composé par le grand rabbin Isidor, M. Zadoc Kahn, M. Derenbourg, M. Goldschmidt, M. N. Leven et M. Lehmann.

Les délégués des différentes nationalités, Allemagne, Angleterre, Autriche, États-Unis, Italie, Hollande, occupent des siéges et garnissent presque toute la gauche du théâtre.

M. le président Crémieux ouvre la séance; M. Leven, secrétaire général de l'Alliance, prononce un discours rempli d'intérêt sur les travaux et les progrès de l'Alliance.

Après les paroles de M. Leven, chaudement applaudies, M. Lehmann, trésorier de l'Alliance, dans un discours très-vif et où l'esprit s'est souvent montré à travers l'aridité des chiffres, a, dans une revue rétrospective, fait appel aux membres de l'Alliance. Nous étions, a-t-il dit, 850 le 30 mai 1861, 1,112 le 10 avril 1862, 2,386 en 1863, 2,878 en 1864, 3,900 en 1865, etc.; nous sommes 20,994 le 30 juin 1878. Mais notre encaisse, après avoir

débuté à 6 et 7,000 francs, est arrivé à 116,560 francs. Nous avons tant à faire, notre œuvre est si immense, que tous doivent y contribuer, les dames elles-mêmes devraient apporter leur offrande.

M. Lehmann a ensuite remercié l'honorable M. Crémieux, dont la présidence, dit-il, a été une des meilleures causes des succès de l'Alliance. Son résumé financier a été fort applaudi.

M. Crémieux, en quelques paroles émues, résume les bienfaits de l'Alliance; il espère que, grâce à elle, aux progrès qu'elle accomplira, le monde, mettant de côté des préjugés centenaires, s'écriera un jour : « Vivent les juifs ! »

M. Isidor, grand rabbin, se lève ensuite et dit : « Je ne veux pas faire un discours, mais je veux rappeler ici un passage du Talmud. Dans ce passage un docteur de la loi, appelé à parler devant une assemblée d'hommes éminents, leur dit : « Je ne vous con-« nais pas, mais vous êtes des Israélites, soyez les bienvenus. » Moi aussi, comme le docteur de la loi, je vous dirai à tous : je ne puis vous saluer par vos noms, ni par vos titres, mais nos cœurs se connaissent, nous sommes animés des mêmes sentiments, vous portez au front le nom d'israélites, vous êtes des frères, soyez les bienvenus, soyez bénis!

« J'ai encore un devoir à remplir, c'est de rendre à Dieu des actions de grâces pour les bienfaits dont il a comblé Israël en inspirant les grandes nations de l'Europe qui ont accordé à nos frères d'Orient l'indépendance qu'ils demandent depuis si longtemps; Dieu est toujours avec Israël : il le châtie, il l'éprouve, mais il ne l'abandonne jamais.

« Remercions les délégués, dont le zèle et le dévouement ont été à la hauteur de leur mission ; bénissons la France et ses représentants à l'étranger, qui, au Congrès, n'ont pas eu la part la moins noble, celle de donner la liberté à tout un peuple. »

M. le Dr Goldschmidt, de Leipzig, lit un discours fort applaudi, dans lequel, après avoir rappelé les bienfaits de l'Alliance, il espère qu'elle vaincra les préjugés et l'ignorance et qu'elle donnera plus de force à la religion, ce manteau dont le voyageur se sert

dans les jours de misère et de fatigue, a-t-il ajouté, et que l'on jette trop vite aux heures de félicité et de repos.

M. Dascoli, de Livourne, à son tour, prononce quelques paroles dans lesquelles il rappelle à l'honorable M. Crémieux que c'est en 1840, à l'heure de l'événement de Damas, que, pour la première fois, l'idée de l'Alliance a dû naître dans le cerveau du grand citoyen : « C'est de cette époque où vous avez défendu nos frères opprimés que vous avez dû songer à notre grande association. »

Des applaudissements ont prouvé à l'orateur qu'il était dans le vrai.

En ce moment, le président, qui paraissait n'avoir pas eu l'intention de prononcer un discours, s'est levé, et son émotion a fait éclore une belle improvisation, la plus belle peut-être, de son existence d'orateur. L'illustre Crémieux s'est révélé comme un orateur essentiellement israélite, et le plus bel éloge qu'on puisse lui adresser est celui que j'ai entendu prononcer par une personne dont le visage basané indiquait l'origine étrangère. « Qui parle donc avec tant de chaleur sur les versets de la Bible, lui demandait un voisin ? — C'est le grand rabbin de France, répondit-il avec conviction. » Ma foi, le grand rabbin n'aurait certes pas renié son discours.

« Messieurs, a dit le grand orateur, je suis tout ému des éloges que tous vous m'adressez. J'ai quatre-vingt trois ans, hélas ! et je ne puis plus faire grand'chose pour notre cause ; mais plus j'ai vécu, plus j'ai été frappé de la grandeur de notre sainte religion. Les grands orateurs des temps modernes et des temps antiques me sont familiers, mais qu'étaient-ils auprès de ce grand docteur inconnu, de ce Dieu d'Israël, dont l'œuvre demeure impérissable à travers les siècles ? Et quoi de plus grandiose, de plus beau, que ces deux versets de ses dix commandements :

« *Je suis l'Éternel ton Dieu, qui t'ai tiré de l'Égypte, de l'affreuse maison de l'esclavage.* »

« Il dit à ce peuple qu'il veut gagner à sa cause : « Vois : je suis « celui qui t'ai fait libre, qui t'ai donné la liberté, ce premier des « biens, ce bien unique, la liberté ! »

En ce moment, la salle croulait sous les applaudissements, car le vieillard avait repris toute la fougue de sa jeunesse en prononçant ces mots de liberté. Il a ajouté ensuite, avec cette bonhomie qui lui est habituelle :

לא יהיה לך אלהים אחרים על פני

Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. En ce temps-là, voyez-vous, il y avait une foule de dieux, des dieux en pierre et en bois, etc., des dieux qui se disputaient entre eux, qui se dévoraient même ; le nôtre ne daignait pas se disputer avec ceux des idolâtres. Il dit tout simplement : *tu n'auras pas d'autres dieux que moi.* »

Si l'on avait toujours des commentateurs de la loi de la force de l'illustre président de l'Alliance, je crois que les conversions ne manqueraient pas; quel dommage que notre vénérable président n'ait pas plus souvent l'occasion de nous parler, et quel modèle il nous montre à tous ! Il a ensuite affirmé le but de l'Alliance. « Des écoles, des écoles, et toujours des écoles ! s'est-il écrié, fussent-elles même laïques, a-t-il dit. Fondez-en, fréquentez-les, faites-les fréquenter à vos enfants. L'avenir est à l'école, il faut instruire la jeunesse et l'Alliance n'a qu'un but, c'est de créer de bons et d'utiles citoyens, et d'amener au soleil de la liberté les déshérités, les faibles et les malheureux de tous les points du globe. » L'orateur, vivement applaudi, a ensuite levé la séance.

A ce moment, un membre correspondant a demandé la parole, ou plutôt l'a prise sans la demander ; il a proposé une médaille d'or à tous les membres qui de près ou de loin avaient facilité la cause de l'émancipation des juifs en Orient.

Quelques maigres applaudissements ont répondu à cette proposition.

Dans une loge de face, une autre personne a demandé qu'une grande médaille fût frappée pour notre président. Il a été assez applaudi ; mais, la séance ayant été levée précédemment, le bureau n'a pas répondu à ces deux propositions. Chacun quitta lentement la salle, emportant de cette séance les souvenirs les plus agréables. L'Alliance certainement n'a pas perdu sa journée. B-d.

Les membres du comité central et les membres du comité de propagation de l'Alliance ont offert aux membres étrangers un punch, le 15 août, au Grand-Hôtel, à huit heures et demie du soir.

Le directeur de l'*Univers israélite*, invité à cette charmante réunion de famille, était trop souffrant pour y assister.

A NOS LECTEURS.

L'*Univers israélite* inaugure aujourd'hui la *trente-quatrième* année de sa création. Loué soit le Très-Haut qui nous a conduit jusqu'ici à travers tant de difficultés, d'entraves et de luttes sérieuses; loués soient aussi les hommes de science et de piété, dont les noms et les mérites honorent la famille juive, qui nous ont prêté leur concours précieux, et dont le nombre serait bien plus élevé si l'espace restreint de ce Recueil nous permettait d'accueillir toujours leurs travaux. Enfin, grâces soient rendues à nos lecteurs en général de leur inaltérable soutien, de leur religieuse et noble sympathie « qui sont notre force et la prolongation de nos jours. » כי הם חיינו ואורך ימינו.

Nous allons aborder une année nouvelle, contracter un nouveau et bien lourd engagement. Cet engagement n'est-il pas une grande et dangereuse témérité de notre part, en présence de notre état physique si tristement précaire, et de notre âge avancé? N'est-ce pas éprouver Dieu et les hommes? Sommes-nous certain d'achever encore une année, de remplir, selon la parole de l'Écriture sainte, la promesse volontaire que nous faisons à l'Éternel? (Deut. XXIII, 24.) Grave question qui nous trouble, nous préoccupe et nous inquiète. Mais nous espérons en Celui qui nous a aidé jusqu'à présent avec tant de persévérance, de miséricorde et de paternelle bonté — עד הנה עזרונו רחמיך ד. — et nous avons confiance en nos frères, qui ne voudront pas abandonner une œuvre israélite arrivée, par leur secours, à sa trente-quatrième année. אשרי משכיל אל דל.

Nous devons réciter à cette heure un fervent שהחינו וקימנו, car, comme dit Iehuda Halévi dans le Kusari (III, 17), « nous étions depuis longtemps préparé à la retraite résigné à la mort; Dieu nous a laissé vivre, tandis que la nature nous condamnait à disparaître; notre joie doit donc être vive en nous voyant encore debout. » Mais nous est-il permis de croire que, dans sa pensée infinie, le Seigneur voie encore quelque utilité dans nos travaux pour le bien des âmes et la prospérité de notre sainte religion? Ah! que nous serions heureux s'il en était ainsi!

Le judaïsme français, malgré sa faiblesse numérique, acquiert de plus en plus une importance considérable en Israël. Nos coreligionnaires de tous les pays, à l'exemple de nos ancêtres en Palestine se rendant périodiquement à Jérusalem, font des pèlerinages à Paris pour déposer, sur l'autel de la religion, les offrandes de leur dévouement, de leur amour, de leur touchante fraternité israélite. Et c'est ici, sur ce sol privilégié, aimé du ciel et béni de la terre, sur cette terre de France providentielle, que nous avons le bonheur d'écrire, de nous inspirer des grandes et glorieuses manifestations de tant d'hommes illustres de notre peuple. Dans une telle atmosphère de travail religieux et d'élévation spirituelle, au milieu de tant d'écritvains distingués, laïques et rabbiniques, où se révèle à chaque instant un nouveau talent, une nouvelle lumière, où tout récemment encore a surgi un jeune et brillant auteur d'un ouvrage colossal qui, lui aussi, veut des coups de maître pour des coups d'essai; pouvons-nous, malgré toute notre insuffisance, rester entièrement au-dessous de notre tâche? Nous n'osons et nous ne voulons l'affirmer. Ce serait un découragement blâmable et une condamnation de soi, un suicide littéraire.

Si nous ne pouvons-nous flatter d'avoir contribué à la belle renommée du judaïsme français, nous croyons au moins pouvoir dire que nous avons été un fidèle manœuvre dans l'élévation de son glorieux édifice. Nos sages ont dit : « Ce n'est pas à toi d'achever l'œuvre, mais tu n'as pas non plus la liberté de t'y soustraire. » (Aboth, II, 21.) Si nous n'avons pu apporter une pierre à la construction du sanctuaire, qu'on veuille nous tenir compte de notre grain de sable ! זכרה לִי אלוה לטובה

Nous espérons que nos lecteurs continueront de nous accueillir gracieusement tous les quinze jours lorsque nous venons, humble mais fidèle messager, leur apporter la bonne nouvelle, les entretenir de Dieu et d'Israël, d'intérêts sacrés chers à leurs cœurs et à leur esprit, leur apprendre ce qui se passe d'important dans notre camp « sur lequel le regard de l'Éternel est constamment fixé », (Aboth, XI, 12). Nous les prions, en terminant, de nous pardonner de leur parler si souvent de notre personne, car nous nous rappelons l'adage du poëte : « A raconter ses maux on les soulage » ; et, fort de leur énergique appui, nous sommes convaincu qu'ils nous diront encore une fois, avec la Haphtara de samedi prochain : « Que les montagnes chancellent, que les collines s'ébranlent, notre attachement pour toi ne chancellera jamais. »

S. Bloch.

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS.

A propos d'un discours du rabbin Hirsch.

Existe-t-il au monde spectacle plus imposant que l'orateur en chaire dont la parole retentit sous les voûtes du temple?

Quelle lutte plus noble que celle de l'orateur prenant corps à corps les passions humaines, et de sa voix, tour à tour superbe comme l'orage, douce comme une mélopée antique, s'empare de l'auditeur et fait luire à ses yeux, inondés d'une lumière éclatante, les vérités sublimes de notre sainte religion?

Ainsi pensais-je en assistant à un sermon du vénérable rabbin Hirsch dans la magnifique synagogue de Francfort.

Qui ne connaît cette tête léonine, couronnée d'une auréole de cheveux blancs se mariant à un teint mâle et chaudement coloré, ce front élevé d'une auguste sérénité, abritant deux yeux noirs et brillants qui s'arrêtent un instant sur l'immense auditoire, ému, suspendu aux lèvres du célèbre orateur?

Il parle de la liberté, de l'affranchissement du peuple d'Israël.

Ce peuple, par l'intervention divine, venait de secouer le joug de l'Égyptien. Il avance : devant lui, l'immense solitude de la mer. Hier encore enchaîné, subissant les horribles traitements d'oppresseurs cruels et sans pitié ; aujourd'hui pouvant s'élever sans entraves vers celui qui vient de briser ses chaînes. Mais ce peuple n'est pas libre ! La peur de se voir priver du bien-être relatif qu'il avait dans l'esclavage, et plus encore la crainte du danger, le font reculer. Il murmure, puis s'écrie : ולו מתינו במדבר.

Ce peuple n'est pas libre. Il n'est pas encore pénétré de cette liberté surhumaine qui permet, par l'élévation de l'âme, d'affronter tous les périls, et que rien de terrestre ne saurait émouvoir. C'est seulement lorsque, embrasé du feu ardent de la foi dans le divin libérateur qui a multiplié les prodiges, et qui, suivant la poétique métaphore biblique, l'a enlevé sur les ailes des aigles, alors seulement l'ère de la liberté a commencé pour Israël. ויאמינו בד' ובמשה עבדו Et Israël entonne les chants d'allégresse, de victoire et de liberté. אז ישיר משה ובני ישראל.

Nos sages, dans leur langage concis et profond, nous ont tracé la voie pour atteindre ce bien suprême : la Liberté !

כל המקבל עליו על תורה מעבירין ממנו על מלכות ועל דרך ארץ.

Celui qui accepte le joug de la loi n'a qu'un regard dégaigneux pour les tyrannies des puissants de la terre, dont le pouvoir ne saurait troubler le calme et la sérénité de son âme.

Le riche qui se croit libre parce qu'une armée de valets s'ébranle pour exécuter le moindre de ses ordres, le riche a mille tyrans : le monde avec ses préjugés et ses modes, על דרך ארץ, son propre orgueil, en un mot le triste cortége de toutes ses passions. Homme sage, soumis au על תורה, tu ressens pour lui la pitié qu'éprouve l'homme fort vis-à-vis du faible ; et que le pauvre ne jette pas sur lui un regard d'envie, qu'il ne se laisse pas éblouir par les vaines splendeurs que le riche étale à ses yeux. Il est plus près de la liberté, car le combat pour lui est moins pénible. Assis à son humble foyer, si la Thora devient le but, le mobile de sa vie, il n'a plus rien à envier שאין לך בן חורין אלא מי שעוסק בתורה.

La Thora est le guide prenant l'homme au berceau, le conduisant à travers les écueils de la vie, raréfiant jusqu'à ses passions et ses désirs pour en exprimer, comme d'une fleur balsamique, un parfum de noblesse et de générosité, devant contribuer avec toutes les facultés dont elle dispose à ce but sublime : être libre, c'est-à-dire ne plus subir aucun joug terrestre pour appartenir entièrement à son créateur.

Ceci n'est qu'un pâle reflet du discours de l'éminent orateur; mais qui rendra la puissance de son accent, le geste sobre et plein d'énergie, le mouvement de ce visage expressif qui, muet, vous parle encore et vous attire?

Et quelle bouche plus autorisée que celle du vénérable pasteur pouvait parler de cette liberté, qui permet de faire tous les sacrifices matériels, lui qui descendait naguère d'un siége rabbinique considérable, où il avait conquis l'affection de tous les fidèles, pour se rendre à Francfort et se mettre à la tête d'une poignée d'hommes vaillants, afin d'édifier cette superbe et pieuse communauté?

Celui qui traversait jadis la sombre et tortueuse Judengasse, aux maisons entassées, délabrées et présentant des dangers, cette rue célèbre dans les annales du judaïsme, dont les murs ont été à la fois les témoins de joies intimes et de persécutions extérieures, et, jetant un regard vers le sombre passé, se sentait pénétré d'un sentiment d'effroi et d'admiration pour les générations qui se sont succédé à l'abri de ces toits séculaires, attachées avec une foi inébranlable à notre sainte religion. Et cependant il était libre et fier, le pieux israélite. Grâce au על תורה, il bravait l'implacable ennemi qui faisait peser sur lui un bras redoutable, excité par le fanatisme armé d'une haine toujours renaissante, qu'il assouvissait dans le sang et le pillage, jusqu'à ce que cette précieuse conquête de l'esprit humain, honneur de notre grande révolution, la liberté de conscience, eut pénétré à la suite des armées françaises au cœur même de l'empire germanique. Alors ces hommes que l'intolérance et les préjugés repoussaient furent admis à se produire au grand jour de la société. Les uns furent éblouis par leurs rapides succès : ils en eurent le vertige. Comme l'esclave nouvellement affranchi se laisse aller à l'extrême licence, ces hommes faibles, qui se croyaient

des esprits forts, ne voulurent plus aucune entrave à leurs désirs de jouir et de paraître : ils supprimèrent ce qui les gênait dans notre code religieux, portant une main téméraire sur le judaïsme. Imitant des cérémonies faites pour parler aux sens et attirer le vulgaire, ils créèrent un culte nouveau, une réforme, un déchirement dans la famille unie de Jacob.

Ceux des nôtres qui étaient restés attachés à notre sainte religion virent avec horreur cette profanation de notre culte, qu'ils considéraient si grand dans sa simplicité : ils repoussèrent les avances que leur faisait la société en voyant les effets funestes de son contact, et se défièrent en quelque sorte du mouvement de leur époque.

Cet état d'isolement ne pouvait cependant convenir à la jeunesse. Elle voyait, d'une part, cette vie au grand jour, brillante de fêtes et de fortunes rapides; de l'autre, la vie d'une morale austère et de pur recueillement, mais à laquelle il manquait le mouvement et l'activité qui caractérisent notre époque fiévreuse. C'est à ce moment de préparation et de transition qu'apparaît la sympathique figure du rabbin Hirsch.

Les docteurs de la réforme, couvrant du nom de libéralisme leur amour immodéré du lucre, entreprenaient l'exploitation en grand de la conscience de leurs coreligionnaires; ils osaient regarder en face et se mesurer avec cette pléiade d'hommes illustres : les Maïmonide, les Iehouda Halévi, les Akiba, les Hillel et tant d'autres hommes éminents, le fleuron, la couronne d'Israël; ils croyaient que rapetisser ces grands esprits, c'était paraître eux-mêmes plus grands, plus éclairés aux yeux de leurs contemporains; ils remplaçaient par l'audace leur incapacité, leur manque de science et de talent, supprimant d'un trait de plume des passages de notre sainte Thora, tels que la sanctification du sabbat et des fêtes, l'observation de la Halitza, les lois sur le Tréfa et les Schaatnèss; ils prêchaient même d'exemple, car on les voyait banqueter, et leur table regorgeait de toutes les impuretés dont la Thora a dit : « Vous ne les mangerez pas. » Dans leurs joyeuses réunions, assis sur leur siége synodal, comme les augures païens ils ne pouvaient se regarder sans rire de la naïveté de leurs adhérents; ils couvraient de ridi-

cule les saintes pratiques de notre culte, et n'avaient pas assez de cruelles railleries pour l'israélite de bonne foi, qui ne se laissait pas émouvoir par leurs prédications malsaines, continuelles apologies de la vie matérielle, flagorneries éhontées de la fortune de leurs patrons.

Aussi quelle ne fut pas leur stupeur lorsqu'ils virent entrer soudain dans la lice, seul comme un nouveau Samson, un fier guerrier, la visière levée, frappant de taille et d'estoc, perçant à jour leurs sophismes et mettant à nu leur honteux trafic ! Quel était le téméraire qui osait réagir ainsi contre ce morbidisme qui s'attaquait au judaïsme comme la gangrène à un membre blessé ?

Ils ne tardèrent pas à l'apprendre, et, rendons-leur justice, ils estimèrent à sa juste valeur leur nouvel adversaire. L'insulte, la calomnie, tous les moyens dont dispose une coterie puissante et sans scrupule, ils les mirent en œuvre pour arrêter à son début la renaissance du judaïsme allemand ; et ce fut dès lors une lutte sans trêve. Du haut de cette chaire de Francfort qu'il a rendue à jamais illustre, dans des écrits périodiques, dans toutes les occasions où il lui était permis d'élever la voix, le rabbin Hirsch sut répondre dans cette langue merveilleuse dont il a le secret, mêlant l'ironie fine et mordante au sublime des pensées. L'homme disparaissait alors pour faire place à la conviction blessée, à la religion outragée. Ceux qu'il a flagellés ainsi ne se sont jamais relevés de ses coups. Qui ne se souvient de ces belles pages qui semblaient le rayonnement de poétiques pensées, marquant la coïncidence de la chute des feuilles, de l'heure où la nature semble graduellement se dépouiller à l'approche de la triste saison, avec les jours redoutables de pénitence et d'expiation, de même que le printemps avec sa fraîcheur, sa verdure, sa joyeuse parure de fleurs embaumées, nous ramène la fête de la liberté, de la délivrance ? Il en était de même de toutes les Mitzwoth : il nous les présentait comme de précieux joyaux qu'en artiste consommé il montait sur des chatons d'or.

A côté de cette œuvre de défense se produisait le travail de la réédification de la communauté pieuse de Francfort : temple vaste et imposant pour la prière, école modèle pour la jeunesse, bouche-

rie, Mikwa, en un mot, toutes les institutions primordiales d'une communauté israélite, furent promptement réorganisées, grâce aux concours empressé de nombreux adhérents que la parole éloquente du nouveau pasteur avait groupés, et qui suivaient avec ardeur sa puissante initiative.

Chaque jour a ajouté depuis à la grandeur de l'œuvre, cimentant le superbe édifice ; à l'ombre de la grande communauté de Francfort, d'autres plus petites se sont érigées dans des villes voisines, comme un arbre plein de séve étend ses rameaux au loin, pendant qu'il devient inébranlable par la profondeur de ses racines. S'il plaît aujourd'hui au vénérable rabbin de jeter un regard sur le chemin parcouru, il aura l'agréable surprise d'un voyageur ayant gravi péniblement des sommets qui paraissaient inaccessibles, se retournant tout à coup et trouvant devant lui le spectacle magnifique d'une vue immense dans ses lointains lumineux, ayant encore à ses pieds les écueils, autant d'obstacles qui devaient le retenir dans sa marche ascendante.

X.

INSTALLATION DU GRAND RABBIN D'ORAN (1).

(2e article.)

Nous avons rendu compte de cette imposante solennité. Nous aurions bien voulu reproduire le remarquable discours de M. Bloch, publié *in extenso* par l'*Echo d'Oran*, et qui est vraiment un chef-d'œuvre d'éloquence sacrée, honorant à un haut degré la chaire israélite de France; mais, faute d'espace, nous voulons au moins communiquer ci-après à nos lecteurs la belle allocution adressée en cette circonstance au nouveau grand rabbin par M. Simon Kanoui, président du consistoire d'Oran :

(1) Cet article, composé depuis longtemps à l'imprimerie, n'avait pu être inséré jusqu'à présent faute d'espace.

Monsieur le grand rabbin,

J'éprouve un grand bonheur d'avoir l'honneur de vous souhaiter en mon nom, au nom de mes honorables collègues les membres du Consistoire, au nom de la communauté d'Oran aussi bien que de toutes les communautés de notre belle circonscription consistoriale, la bienvenue.

BAROUK-HABBA.

Tous, et je me rends dans cette circonstance l'interprète fidèle de leurs sentiments, éprouvent une véritable joie de vous posséder comme leur guide spirituel.

En peut-il être autrement?

La renommée de votre science vous a précédé dans ce pays; mais ce qui contribue surtout à l'espoir d'un bel avenir de la part de vos ouailles dans leurs rapports avec vous, c'est le caractère doux et conciliant dont ils vous savent animé.

Si la science sacrée est une des premières conditions pour donner de l'autorité au chef spirituel, la bonté de son cœur, la mansuétude, ne sont pas des qualités moins précieuses pour inspirer la confiance, pour éveiller la sympathie.

Éveiller la sympathie, c'est la grande tâche du rabbin, surtout dans ce pays; éveiller la sympathie, c'est l'intelligence qui sait se mettre à la portée de la simplicité naïve; éveiller la sympathie, c'est se faire le berger qui veille avec sollicitude sur ses agneaux; disons mieux, c'est remplir le rôle du père qui nourrit son troupeau du pain qui donne la vie...

Est-il cependant besoin de vous ébaucher une ligne de conduite? Non.

Vous connaissez vos devoirs, vous savez que vous servez Dieu en instruisant, et que les préjugés contre lesquels vous aurez peut-être à lutter ne pourraient jamais vous en détourner. Dans les moments critiques, vous saurez vous réfugier en Dieu si vos intentions étaient méconnues, et c'est en *Lui* que vous trouverez votre force et votre récompense.

J'ai hâte de détourner votre attention d'un tableau qui ne se réalisera pas.

Le contentement qui règne sur les figures qui nous entourent m'en est un sûr garant.

J'ai déjà parlé de la présence de vos ouailles dans cette enceinte sacrée; mais je ne dois surtout pas oublier de mentionner à cette solennité celle des premières autorités de la ville, qui se sont toujours montrées si bienveillantes envers notre culte, et qui, tout récemment encore, en facilitant la concession d'un vaste terrain pour la construction d'une nouvelle synagogue, ont donné un témoignage éclatant de l'impartialité qui les

distingue. Cette présence montre à tous les yeux la sympathie de toutes les administrations, le concours bienveillant de toutes les forces sociales pour soutenir et défendre l'administration consistoriale dont vous êtes le guide spirituel, et pour nous aider à accomplir notre devise, notre mission, reposant sur ces quatre colonnes inébranlables : *Religion*, *Patrie*, *Instruction* et *Civilisation*.

Encore une fois, monsieur le grand rabbin, soyez le bienvenu parmi nous ; prenez en toute confiance possession de cette chaire d'où vous ferez descendre des paroles de paix et d'amour, et d'où vous justifierez l'éclatante distinction dont le rabbinat français vient d'être l'objet dans la personne de son vénérable chef, et la confiance dont vous ont honoré les éminents membres du Consistoire central.

APPEL DE LA SOCIÉTÉ DORSCHÉ-ZION

EN FAVEUR DE SON INSTITUTION A JÉRUSALEM.

La Société Dorsché-Zion fait un appel à ses coreligionnaires, appel exceptionnel et pressant, en faveur de l'institution fondée à Jérusalem par feu Joseph Blumenthal, d'heureuse mémoire.

Cet homme de bien, dont le souvenir est entouré de respect, était arrivé, grâce à de persévérants efforts et à des voyages répétés en France et dans d'autres pays, à faire l'acquisition d'une maison assez spacieuse pour contenir cinquante enfants, qui reçoivent journellement l'instruction religieuse et profane, et pour y loger le directeur et toutes les personnes attachées à l'institution.

Par suite des pluies continuelles de l'hiver dernier, cette maison a éprouvé de grands dégâts, des dommages tels que, sans une prompte et très-coûteuse réparation, elle est menacée d'une ruine totale.

La Société, incapable de conjurer le danger au moyen de ses propres ressources, qui suffisent à peine aux dépenses de tous les jours, appelle à son secours tous ses frères en Israël qui vénèrent le souvenir de Jérusalem, berceau de notre foi, et leur demande avec instance de prêter à cette œuvre de réparation, à cette œuvre utile et religieuse, *leur appui et leur concours*.

Cette maison est pour notre œuvre une garantie de stabilité et de durée, et sa disparition serait la ruine de nos efforts dans le passé et de nos espérances dans l'avenir.

Nous sollicitons votre obole, chers frères; vous l'accorderez, nous en sommes certains. Nous l'accepterons avec bonheur, et nous vous promettons en échange la bénédiction de Dieu.

Paris, 11 tamouz 5638 (12 juillet 1878).

Isidor, grand rabbin de France, président, 14, place des Vosges; Zadoc Kahn, grand rabbin de Paris, vice-président, 78, rue Lafayette; M. Weiskopf, rabbin, secrétaire, 23, boulevard du Temple.

Les souscriptions et offrandes sont reçues chez les signataires ci-dessus, et également par M. Raphaël Aron Bensimon, venu de Jérusalem pour recueillir des dons en faveur de cette œuvre, en France et à l'étranger.

LA CONTRAINTE DES PROCESSIONS.

Mon cher Directeur,

L'émotion soulevée en France, cette année, par les processions, étant à peu près calmée, il me paraît opportun d'appeler votre attention et celle de votre estimable journal sur le rôle que l'on fait jouer aux israélites, étant assuré que vous obtiendrez un heureux résultat.

Il s'agit surtout des volontaires de la colonie algérienne qui sont envoyés dans le midi de la France, et qui s'élèvent chaque année à quarante ou cinquante par régiment en garnison à Nîmes, Montpellier, Perpignan et Béziers. Jusqu'à ce jour, les soldats israélites, au nombre d'un ou deux par régiment, ont passé inaperçus, par la raison toute simple qu'ils obtenaient facilement des dispenses. En l'état actuel, ils sont trop nombreux pour que la chose ne soit pas régularisée, car les exigences des chefs de corps deviennent chaque année plus pressantes.

Autrefois un piquet escortait la procession; il était généralement choisi. Aujourd'hui toute la garnison est sous les armes, rangée sur le passage de la procession, forcée de s'agenouiller au commandement, de se prosterner devant des symboles qui froissent les sentiments israélites les plus sacrés.

Je me demande si les militaires de service en Cochinchine rendent de pareils honneurs aux divinités de ce pays, et si ce soin n'est pas spécialement laissé aux milices indigènes.

On expose ces jeunes soldats, élevés religieusement, à manquer volontairement à la discipline. La responsabilité leur échappe. L'an dernier, deux militaires algériens, au commandement de : « Genou, terre! » oublièrent de porter la main au shako et furent punis. A qui la faute, leur éducation religieuse leur ayant appris que chez nous le signe du respect religieux est de se couvrir ?

Le but que le gouvernement veut atteindre, en envoyant en France nos jeunes colons, est certainement de fondre autant que possible la mère patrie à notre colonie algérienne. Ce n'est pas en contraignant leurs convictions religieuses qu'on leur fera chérir les mœurs de la nation qui veut se les assimiler.

Qu'y a-t-il de plus simple, le jour de la procession dite générale, d'occuper les militaires dissidents à des services intérieurs ? Cela aurait un double avantage : les catholiques iraient à la procession, et les israélites seraient de corvée à la caserne.

Il en est de même des piquets choisis le dimanche pour la messe, qui dans nos pays se trouvent en majorité composés d'israélites.

Le Consistoire central, qui sera certainement aidé par nos sénateurs et députés israélites, n'a qu'à s'en occuper, et le ministre de la guerre se fera naturellement un plaisir de régulariser cette situation, qui lui a échappé jusqu'à ce jour.

Je laisse de côté la question légale ; je ne veux pas demander si la loi de germinal doit être exécutée ou abrogée, si Marseille exécute la loi et si les autres villes la violent : cela viendra plus tard. En l'état, il s'agit d'une minorité qui réclame non pas l'exécution de la loi, mais au moins la tolérance à laquelle elle a droit.

Agréez, etc.

G. VIDAL-NAQUET.

LA JURISPRUDENCE DU PENTATEUQUE ET DU TALMUD.

(SUITE.)

Ici la procédure criminelle s'enrichit d'un nouvel élément pouvant contribuer à écarter la condamnation : c'est la nécessité de l'avertissement préalable (1). Grâce à ce principe, consistant à faire connaître à celui qui allait perpétrer le crime qu'il est en contravention avec la loi et passible de telle ou telle peine, grâce à cette

(1) Nombres, 15, v. 33. Raschi.

nouvelle restriction, la condamnation ne pouvait être prononcée que contre la récidive, et non contre un crime qui n'avait pas précédé l'avertissement préalable. La nécessité de cette mesure, apparaissant dans la législation mosaïque dès ses premiers pas, ajoutée à tous les moyens dilatoires dont nous avons constaté l'existence dans la jurisprudence du Pentateuque, et qu'on chercherait en vain dans les codes modernes, nous autorise dès à présent à déclarer qu'au point de vue des sentiments humanitaires la législation du peuple juif laisse bien loin derrière elle celle des autres peuples, celle même de la nation moderne qui s'est élevée si haut sur l'échelle de la civilisation et de l'humanité, et qui, faisant tous les jours une part plus large à la faiblesse et à la faillibité humaines dans ses travaux législatifs, nourrit la noble ambition de monter toujours plus haut dans la science sacrée du droit et de la jurisprudence. La justice humaine ne peut punir une infraction à la loi, d'après le code mosaïque, que lorsque le coupable a été instruit préalablement de l'importance du délit et de la peine qu'entraîne l'infraction. Le code français commence par ces mots : « Nul n'est censé ignorer la loi. » Grave sujet de réflexion pour ceux qui soutiennent que la législation mosaïque ne peut pas se concilier avec les progrès des temps modernes.

Mais autant le code mosaïque cherche à adoucir dans la pratique, au profit de l'humanité, la pénalité criminelle édictée par la loi religieuse, autant il s'efforce de rendre, sinon impossible, du moins très-rare, le crime de l'effusion du sang innocent (1). Pour l'homme dégradé chez lequel est éteint tout sentiment moral, il n'y a point de plus grand encouragement au crime que l'impunité consacrée par le silence ou l'indifférence de la justice à rechercher le coupable. Cette considération, tant de fois justifiée par les événements, n'était pas étrangère à l'appareil, d'une efficacité incontestable, mis en jeu dans la législation mosaïque pour mettre la justice sur les traces du coupable. Afin d'empêcher que les crimes ne se multipliassent, il fallait que la justice déployât un zèle infatigable dens la recherche du coupable, et eût recours aux combinaisons les

(1) Macoth, 7.

plus ingénieuses pour découvrir le criminel. C'était dire à ceux que tentait l'exemple du mal : « Quoi que vous fassiez, vous ne pouvez échapper aux investigations de la justice. » Pour empêcher, d'un autre côté, que, dans l'intérêt de l'humanité et eu égard à la faillibilité de la justice humaine, il n'y eût pas un grand nombre de condamnations capitales, il fallait que la législation compliquât, contournât, tordît la procédure criminelle de manière à la faire plier forcément en faveur de l'accusé.

Simultanément viennent revendiquer leurs droits également respectables : D'un côté, l'humanité. Rabbi Tarphon et Rabbi Akiba disent : « Si nous avions siégé au tribunal criminel, aucune condamnation capitale n'aurait été prononcée (1). » De l'autre, l'intérêt social. Rabbi Simon ben Gamliel dit : « Ces docteurs auraient été la cause d'un grand mal, de l'accroissement du nombre des assassins (2). » Entre ces deux plaideurs, également éloquents, se dresse la conscience humaine, puissante et invincible, les dominant de toute la hauteur de son origine, partant de son autorité divine, et dit bien haut qu'il faut les concilier. Le code mosaïque s'est efforcé d'arriver à cette conciliation, et l'on peut dire qu'il y est arrivé le premier et le seul, et par là s'est élevé non-seulement au-dessus des législations contemporaines, mais encore au-dessus des législations postérieures.

Les efforts déployés pour la recherche du coupable, nous les trouvons dans cette section du Pentateuque où l'on décrit la cérémonie suivante : « Si l'on trouve dans un endroit quelconque une personne assassinée et qu'on ignore qui l'a frappée, les anciens et les juges sortiront et mesureront jusqu'aux villes qui sont autour de la personne assassinée. Les anciens de la ville la plus proche de la victime prendront une génisse qui n'a jamais servi aux travaux de labour, la feront descendre dans un ravin et lui casseront la nuque. Les prêtres et les anciens de cette ville la plus voisine de l'endroit du meurtre laveront leurs mains sur la génisse décapitée ; ils diront : Nos mains n'ont pas répandu ce sang, et nos yeux ne

(1) Macoth, 7.
(2) *Ibid.*

l'ont pas vu répandre. Pardonne, ô Éternel! à ton peuple, et ne permets pas l'effusion du sang innocent au milieu d'Israël (1)! »

Doit-on voir dans cette cérémonie un moyen employé par la justice pour découvrir le coupable en attirant sur le lieu du crime une grande affluence de personnes résidant dans les villes limitrophes de l'endroit où l'on avait trouvé la personne assassinée? Si parmi ces personnes devait être mêlé l'auteur du meurtre, celui-ci, frappé par la solennité de cette cérémonie, fera peut-être l'aveu de son crime; ou encore, si la famille de la victime se trouvait parmi la foule, elle reconnaîtra peut-être la personne assassinée, et se fera l'auxiliaire efficace de la justice pour la découverte du meurtrier. Maïmonide admet volontiers cette hypothèse. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Ces cérémonies ont une utilité visible. La génisse est apportée de la ville la plus proche de l'endroit où le cadavre a été trouvé, ville habitée presque toujours par le meurtrier. »

(*A suivre.*)

JACQUES LÉVY,
Grand rabbin.

INSTITUTION SPRINGER.

La distribution des prix de l'institution Springer a eu lieu le mercredi 31 juillet. Après le discours d'usage, prononcé par M. Ziegel, on a proclamé les noms des lauréats.

Le prix d'honneur a été décerné à l'élève Paul Wertheimer.

Voici, par ordre de cours, les noms des élèves le plus souvent nommés :

1er cours A et B. — Braun, Feuchtwanger, Vatin, A. Cerf, Strauss, Berthelon, Nahman, L. Ziegel.

2e cours A. — Tivoli, Bollack, Van Embden, Cazès, A. Brunswig, Hayman, J. Bergson, D. Lévy.

2e cours B. — Bernard, L. Lévy, Mosséri, Méon.

(1) Deutéronome, ch. 21.

3e cours A. — F. Lévy, Pollack, Bonino, A. Lévy, Halévy, Lévy Bram, Lazar, L. Lévy.

3e cours B. — Dreyfus, Feist, Lœb, Jacob, Hyman, Van Moppès, Philippe.

4e cours A. — Berr, Glotz, Lohse, Worms, M. Feuchtwanger.

4e cours B. — A. Lévy, Hollander, A. Cahen, Halberstadt, Abraham, Bernheim.

5e cours A. — Eudlitz, Hémardinquer, E. Lévy Bram, Bonan, Dreyfus.

5e cours B. — R. Lévy, Franck, Cattani, E. Vatin, E. Lévy.

6e cours A. — Michel, Caplen, Richard, J. Franck.

6e cours B. — Luria, Gugenheim, A. Lœb, Sachsé, Th. Lévy, P. Lévy, Marx.

La rentrée des classes est fixée au lundi 30 septembre.

L'institution Springer a obtenu cette année :

Au concours général, 2 accessits ;

Au lycée Fontanes, 13 prix, dont le prix Stourdza, et 35 accessits.

L'élève Bergson, qui a eu pour la deuxième fois le prix Stourdza (prix de 1,000 francs), a été reçu licencié ès lettres au mois d'avril, et il vient d'être admis le troisième à l'École normale supérieure.

Sur 8 élèves de l'institution qui se sont présentés aux baccalauréats, 6 ont été reçus. Ce sont : pour les sciences, J. Cattani, R, Ziegel, Mayer, Mantout, Papaut ; pour les lettres : Wertheimer.

NOUVELLES DIVERSES.

France.

Un décret du 17 juillet 1878 autorise le Consistoire israélite de Lyon à acquérir un terrain pour la construction d'une synagogue à Saint-Etienne (Loire).

— Un autre décret du 31 juillet 1878 autorise le Consistoire israélite de Nancy à accepter, pour le compte de la communauté d'Étain (Meuse), la donation de deux obligations de chemin de fer, faite, à charge de service religieux, par le sieur Samuel Moyse.

— Le *Journal officiel* annonce qu'une médaille d'argent a été décernée à M. le professeur Isidore Lion, de Neuilly (services distin-

gués comme secrétaire de la *Bienfaisante israélite*, fonctions qu'il remplit depuis plus de quinze ans).

— M. Falk, l'éminent directeur de l'école israélite d'Oran, a été nommé officier de l'instruction publique par arrêté ministériel du 7 août.

— Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Séligmann, homme de lettres (services exceptionnels);

M. Aron (Henri), rédacteur en chef des journaux officiels, ancien rédacteur au *Journal des Débats;*

M. Philippe (Léon-Gabriel), ingénieur ordinaire de première classe au corps des ponts et chaussées, attaché au service du génie pendant la guerre de 1870-1871 (dix-neuf ans de services, services exceptionnels);

M. Fribourg (Gerson), chef de bureau à l'administration centrale des postes et télégraphes (vingt et un ans de services, services distingués pendant la guerre de 1870).

M. Chailly (Mayer), inspecteur général des manufactures de l'État, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Achille Sée, capitaine au 10e régiment d'artillerie, a été nommé chevalier.

— M. Léonce Lehmann a été élu membre du conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

— Le jeune Strauss (Lucien), élève de l'orphelinat Rothschild, a obtenu la médaille d'argent à la suite du concours ouvert par la municipalité du 12e arrondissement.

L'année dernière déjà, ce prix *unique* avait été obtenu par un élève du même établissement.

— A l'assemblée annuelle des sauveteurs de France qui a eu lieu dernièrement à Paris sous la présidence de M. le duc de Fitz-James, une médaille d'argent a été décernée à M. Cahen, d'Anvers.

— La Société nationale d'encouragement au bien de la Gironde, présidée par M. Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux, a décerné un prix à M. Félix Lopez-Dubec, président du Consistoire israélite de cette ville.

Lorsque le cardinal s'est levé pour remettre à notre vénérable

coreligionnaire la récompense de ses longs et importants services, il y a eu dans toute l'assistance un mouvement de curiosité pour écouter les félicitations adressées par le prince de l'Église au président du Consistoire israélite.

— Cette année encore, à la distribution des prix au concours général, un bon nombre de nos jeunes coreligionnaires ont été nommés, entre autres MM. Klein, Lévy, Salomon, Wertheimer, Lindheimer, Pontremoli, Mayer, Séligmann, Seligman-Lui, Levylier, Hadamard, Kahn, Sée, Heilbronn, Dreyfus, Bergson.

Les nominations israélites ont été fort nombreuses dans les divers lycées de Paris.

— La distribution des prix aux écoles communales israélites du 4e arrondissement (professeurs : MM. Léopold et Lévy, Mmes Aron et Rosenfeld) était présidée par M. Erlanger, délégué cantonal, et M. Zadoc Kahn, grand rabbin.

— M. Reouben Delpuget, de Paris, vient de mourir à Montmorency, à l'âge de soixante-quinze ans. C'était un homme de bien, un israélite de la vieille roche, fidèle à Dieu et à sa loi. Chimiste distingué, sa vie était féconde et honorablement remplie. Qu'il repose en paix !

— On nous écrit de Toulouse :

Il y a quelques jours, a eu lieu dans notre communauté une cérémonie touchante : la consécration religieuse d'un nouveau cimetière israélite.

A cette occasion, notre honoré et vénéré rabbin, M. Oury, avait convoqué les fidèles, et, arrivés au nouveau champ de repos, il leur a adressé dans un langage élevé une allocution émouvante ; il a fait ressortir les pensées que doit éveiller dans les cœurs une pareille cérémonie ; il a surtout parlé avec élévation de la fragilité humaine et de la consolante doctrine de l'immortalité de l'âme.

Après ce discours, écouté religieusement par les assistants de tous les cultes, le ministre officiant a entonné les psaumes 40 et 91, et M. le rabbin, après avoir récité le psaume 130, a, dans une invocation solennelle, supplié Dieu de conserver à la vie tous les membres de notre Kéhilah.

Ce nouveau cimetière, digne du culte, avec toutes les constructions en dépendant (murs d'enceinte, grille d'entrée en fer, oratoire très-spacieux), a été établi aux frais de la ville et concédé gratuitement à notre communauté.

C'est un grand bienfait pour nous de posséder un cimetière magnifique, offert par la ville ; mais aussi nous devons publiquement en témoigner

notre éternelle reconnaissance à notre zélé et infatigable pasteur, qui, par son influence et ses démarches, a vu son œuvre couronnée de succès.

Qu'il en reçoive notre vive et sincère gratitude.

— Le 26 août a eu lieu, à la mairie de l'Hôtel de ville, la distribution solennelle des prix aux élèves des écoles consistoriales.

Le programme était magnifique; on a exéuté de beaux chants hébreux et français (un Allelouya de Naumbourg), des solos de violon avec accompagnement d'orgue et de piano; d'excellents discours ont été prononcés par M. le grand rabbin de Paris et M. le président du comité des écoles, et il a été récité à la fin une prière pour la patrie. Cette belle solennité israélite, était présidé par M. le baron Edmond de Rothschild, président du comité des écoles. L'assistance était brillante et nombreuse; la communauté, en se pressant à cette fête de famille, voulait témoigner sa sympathie pour nos institutions, ainsi que pour le progrès de nos jeunes coreligionnaires, si bien dirigés dans la voie du bien.

— Aux examens universitaires à Oran, nos jeunes coreligionnaires des deux sexes ont eu d'honorables succès.

MM. Obertreiss a été reçu bachelier ès lettres; Nephtali a passé les examens pour le brevet d'instituteur; Maklouf-Toboul est admis, après concours, à l'école normale d'Alger. Ces deux derniers jeunes gens sont de l'école de M. Falk.

M[lles] Falk, Valynci, Lasry, Darmont, ont obtenu le brevet de capacité; elles étaient les premières reçues sur vingt et une aspirantes.

Grande-Bretagne.

Le comité de la fondation sir Moses Montefiore a décidé d'envoyer en Palestine M. Pines, nommé son agent à Jérusalem. Le comité a, en outre, voté 3,000 livres sterling pour l'acquisition de terres destinées à l'agriculture, et il se propose d'employer une pareille somme pour la construction de maisons. (*Jewish-Chronicle.*)

— Sir Moses Montefiore, invité à une grande réception de la cour, s'y est rendu en chaise à porteurs, ne voulant pas aller en voiture, parce que c'était samedi.

— Sir Moses Montefiore a salué lord Beaconsfield à l'arrivée de celui-ci à Londres, ce qui a fait une très-agréable sensation dans le public. Les félicitations ont été très-cordiales. Sir Moses a remercié le premier ministre de la reine de son intervention au congrès de Berlin en faveur de l'égalité de tous les cultes.

(*Wochenschrift.*)

— Les amis de lord Beaconsfield versés dans la Bible ont trouvé que déjà le prophète Zacharie (VIII, 28) avait prévu son influence au Congrès de Berlin. Il a dit : « En ce jour, dix hommes de diverses langues et nationalités saisiront un homme de Juda aux basques de son habit et lui diront : « Nous voulons vous ac- « compagner, car nous apprenons que Dieu est avec vous. » Ces dix langues sont : l'anglais, l'allemand, le hongrois, l'italien, le turc, le russe, le français, l'arménien, le grec et le serbe.

— M. le docteur Abraham Benisch, rédacteur du *Jewish Chronicle* pendant presque vingt-cinq ans, traducteur de la Bible en anglais, est décédé à Londres le 31 juillet, dans sa soixante-septième année, après une longue et douloureuse maladie.

Belgique.

Nous avans reçu le compte rendu moral et financier de la maison de retraite pour les vieillards israélites de Bruxelles (3e année). L'état des recettes et des dépenses se balance par la somme de 16,428 fr. 93 c.

Encore cette fois on constate un ordre et une économie admirables dans la gestion de l'établissement. Chaque pensionnaire n'a coûté que 1 fr. 20 c. par jour, nourriture et autres frais compris. Il serait difficile d'arriver à un résultat plus satisfaisant. Cette institution charitable, qui produit tant de bien et fait tant d'honneur à nos coreligionnaires belges, mérite l'appui des israélites de tous les pays. C'est une des créations les plus glorieuses de la communauté de Bruxelles et de M. le grand rabbin Astruc.

Hollande.

On écrit d'Amsterdam : « Les feuilles juives, sans exception presque, se plaignent de la profanation du sabbat, qui augmente ici de

plus en plus. Nous étions toujours habitués à considérer Amsterdam comme la Jérusalem du Nord, mais nous sommes amèrement déçus dans cette opinion. Dans les quartiers habités presque exclusivement par des juifs, des jeunes gens de quinze à seize ans ont la hardiesse de violer le sabbat publiquement. Bien plus, on est fier de n'avoir plus à se gêner pour transgresser les plus saintes lois de de la religion, comme celles relatives au sabbat, à l'alimentation, etc. On parle beaucoup de l'influence favorable de l'instruction religieuse; sans doute elle peut beaucoup, mais pas tout, car tous les violateurs du sabbat ne son pas restés sans instruction religieuse. Les hebroth aussi, qu'on cite comme remède, peuvent produire du bien, mais les profanateurs du sabbat n'appartiennent pas généralement à l'auditoire des hebroth. Il est possible qu'ils fréquentent de temps en temps la synagogue le samedi, mais il est douteux que le sermon possède assez de force et exerce assez d'influence pour les tirer de leurs égarements. » (*Wochenschrift.*)

Allemagne et Autriche.

Un hommage public brillant et unanime vient d'être rendu par le judaïsme austro-hongrois à M. le chevalier Ignace Deutsch, banquier de la cour impériale de Vienne, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance.

Les grands rabbins de plusieurs célèbres communautés avaient publié à ce sujet un chaleureuse circulaire exposant les mérites et les vertus hors ligne de M. Deutsch. Cet israélite éminent a consacré toute sa vie au service du judaïsme en général et au salut d'innombrables coreligionnaires en particulier. Partout où il y avait dans une famille une détresse, un danger, un malheur, M. Deutsch est apparu comme un sauveur, et il a employé sa haute influence dans des milliers de cas pour soulager et secourir ses frères. Il a également lutté avec persévérance et bonheur contre les déplorables tendances du réformisme, et il a obtenu des résultats vraiment prodigieux. On cite de lui des faits nombreux de dévouement et de courage israélite. Il a fait aussi beaucoup de bien à la Palestine

dont il porte le titre de *Nasi*. La circulaire des grands rabbins terminait ainsi : « Nous sommes convaincus que tous les hommes pieux, de près et de loin, s'écrieront : ככה יעשה לאיש אשר המלך, מלכו של עולם, חפץ ביקרו, et s'empresseront d'exprimer leur vénération à un homme dont tous les efforts n'ont d'autre but que l'honneur de son peuple et celui de notre sainte religion. »

Puisse le Seigneur conserver une longue et heureuse vie à M. le chevalier Ignace Deutsch, champion et bienfaiteur d'Israël !

Un télégramme de Vienne du 12 août dit : « La fête anniversaire de M. Deutsch, qui a eu lieu hier, est sans exemple dans l'histoire de la communauté juive. Manifestations arrivées de trois parties du monde, présence de cent rabbins et administrateurs de synagogues, adresses d'hommages et de félicitations envoyées au nom d'un million de coreligionnaires, beaux discours et grand enthousiasme.

« Parmi ces félicitations se trouvaient celles de sir Moses Montefiore et de M. le Dr Adler, grand rabbin de l'empire britannique. »

— Mme la baronne Mathilde de Rothschild, femme du baron Willy, a consacré une somme de 125,000 marcs à un fonds pour le soulagement de la misère à Francfort. Le conseil municipal, en acceptant la généreuse donation, a exprimé à Mme la baronne sa vive gratitude pour le bienfait accordé à la ville et inspiré par un pieux sentiment.

— La *Presse juive* rapporte le fait suivant, qui caractérise singulièrement la situation religieuse en Westphalie : L'instituteur et prédicateur de la communauté de Soest habite et mange depuis trois ans dans une auberge chrétienne ! Et cet individu, qui est chargé de donner l'instruction religieuse à la jeunesse israélite, viole ainsi ouvertement les lois de notre sainte religion et les foule aux pieds ! Une belle tolérance de la communauté !

— Dans la huitième séance du congrès de Berlin, on discutait sur la Serbie. On proposa l'adoption d'une liberté religieuse complète. Le prince de Bismarck parla surtout en faveur des juifs ; mais le prince Gortschakoff ne sembla pas incliner pour leur entière égalité, il fit remarquer que dans certaines parties de la Russie aussi il y a des dispositions exceptionnelles à l'égard des juifs. Les juifs de Russie, de Roumanie et de Serbie, ne ressemblent pas à

ceux de Berlin, de Vienne, de Paris et de Londres; ils sont plutôt un véritable fléau public. M. de Bismarck répondit qu'il fallait, justement pour cela, les émanciper; ils deviendraient alors d'excellents citoyens, comme cela est arrivé dans les pays cités. M. Waddington était du même avis et proposa l'inscription d'une liberté religieuse complète dans les codes du droit public européen.

— L'*Israélite* de Mayence a publié une étude remarquable sur *Nathan le Sage*, de Lessing,

Roumanie.

Le médecin israélite docteur Taussig, attaché depuis de longues années à une maison d'aliénés de Bucharest, a été soudainement destitué par le gouvernement; tous les gardes nationaux juifs ont été désarmés et renvoyés de l'armée. (*Presse juive.*)

Voilà déjà un commencement des menaces manifestées par les Roumains au sujet des décisions libérales du congrès de Berlin.

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. Bloch.

ANNONCES.

Calendrier israélite pour l'année 5639, par Chevalier M. Molina, ministre officiant. — Bordeaux, Ed. Molina, éditeur, rue Moulinié, 33.

Pour paraître le 10 courant, chez M. A. Lévy, libraire-éditeur, 13, rue Lafayette:

Rituel de prières de Rosch-Haschana,

conforme au service adopté pour la synagogue de la rue de la Victoire.

Un concours pour l'admission à l'école de travail, fondation Bischoffsheim, aura lieu dimanche le 22 septembre prochain, à 8 heures du matin, dans le local de l'école, 13, boulevard Bourdon.

Les aspirants doivent se faire inscrire avant le 12 septembre, chez M. Bloch, directeur de l'école.

Ouverture de la **BRASSERIE PSCHORR**, de Munich.

Charcuterie כשר, cité Bergère, 2; entrées: rue du faubourg Montmartre, 6; rue Bergère, 17-21 ; rue Rougemont, 5.

La direction de l'école communale israélite des garçons de Marseille est vacante. Les candidats à ce poste sont priés d'adresser leurs demandes et titres, avant le 15 septembre prochain, au consistoire de Marseille, 51, rue de Breteuil.

Les revenus de cette place, payés par la ville, sont de 1,800 fr. par an, 300 fr. pour des cours d'adultes, plus le logement.

Un instituteur capable pourra augmenter ses ressources dans une proportion notable.

Un jeune homme de bonne famille, possédant une connaissance parfaite du commerce et ayant des économies, désirerait se marier avec une demoiselle ou une veuve ayant une position faite.

Adresse : *S. N.*, poste restante à Ober-Bergheim (Alsace).

INSTITUTION SPRINGER,

24-26, rue de La Tour-d'Auvergne, à Paris.

Ziegel et Carter, directeurs.

École de commerce. — Étude pratique des principales langues d'Europe. — Enseignement des sciences commerciales, des sciences mathématiques et physiques, dans leurs rapports avec le commerce et l'industrie. — Cours préparatoire au baccalauréat ès sciences.

Répétitions du lycée Fontanes.—Préparation aux écoles du gouvernement.

L'instruction religieuse est confiée à M. le rabbin Mayer.

L'institution est située dans la partie la plus saine de la ville. Les cours de récréation sont vastes et entourées de galeries couvertes. — Grand gymnase. — Les salles de classes sont bien ventilées et pourvues d'un matériel des plus complets et des plus perfectionnés. Dans les constructions faites l'année dernière, les directeurs n'ont rien épargné pour conserver à leur institution le rang élevé qu'elle tient en Europe.

Le Directeur Gérant : **S. BLOCH.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année — N° 6 — 15 novembre 1878

L'UNIVERS ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 3 fr. la ligne.

EN VENTE AU BUREAU DE L'UNIVERS ISRAÉLITE

La Foi d'Israël, *ses dogmes, son culte, ses cérémonies et pratiques religieuses, sa loi morale et sociale, sa mission et son avenir*, par S. Bloch. Un fort volume in-8°. — Prix : 4 fr.; pour les départements et l'Algérie (franc de port), 4 fr. 80 c.; pour l'étranger, les frais de port en sus.

Méditations bibliques, *pensées religieuses et morales, discours et commentaires sur le Pentateuque*, divisées en cinquante-quatre lectures sabbatiques (Sidrôth), *à l'usage de l'étude et du culte*, par S. Bloch. Un fort volume in-8°, orné d'une belle gravure en taille-douce. Prix : 4 fr. (ajouter 80 c. pour frais de port pour les départements et l'Algérie).

Le Judaïsme et le Socialisme, par S. Bloch. — Prix : 50 centimes; pour les départements, 60 centimes.

M. Renan et le Judaïsme, par S. Bloch. — Prix : 50 centimes; pour les départements, 60 centimes.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

*Le rédacteur en chef de l'*Univers israélite *est très-souffrant depuis quelque temps; il prie ses lecteurs et amis de lui accorder un congé de quinze jours; son prochain numéro sera double.*

LE RABBIN SELIGMANN BAER BAMBERGER.

Nous avons déjà annoncé le coup terrible dont le judaïsme orthodoxe d'Allemagne et du monde entier vient d'être frappé, au milieu de notre fête de Soukoth, « époque de notre *joie* » זמן שמחתנו. Cette joie s'est transformée en un deuil immense, en des pleurs et des gémissements. Nous croyons entendre de nouveau les paroles terribles de l'Écriture : ואחיכם כל בית ישראל יבכו את השרפה אשר שרף ה' « Que vos frères, toute la maison d'Israël, pleurent l'embrasement que le Seigneur a allumé. » (Lévitique, X, 6.)

Nous l'avons vu et admiré, le saint pontife, lorsqu'en 1859 nous avons fait une visite à son pieux gendre, M. le rabbin Fromm, de Hombourg-les-Bains. C'était un homme magnifique, d'une stature imposante, d'une affabilité hors ligne, d'un abord charmant et sympathique. Comme Moïse, son visage resplendissait, révélant la paix de l'âme, le bonheur matériel et spirituel. Il avait alors cinquante ans et promettait, par sa vigueur apparente, de fournir une longue carrière, toute consacrée à la culture de la Thora, à l'éducation talmudique de nombreux disciples, et à la publication d'ouvrages théologiques qui ont fait sa gloire et sa vaste renommée. Mais laissons parler un correspondant de la *Presse juive :*

Würzbourg, 21 octobre. Inondé d'une douleur profonde, j'écris ces lignes. Cette douleur fera trembler sans doute tous ceux qui les liront. La fête des Tentes, l'époque de notre allégresse, est devenue soudain pour nous, en nous écrasant, un temps de lamentations et de doléances. Notre joie s'est changée

en deuil, car la couronne est tombée de notre tête. נהפך לאבל מחולנו, נפלה עטרת ראשינו. M. le rabbin de district, Seligmann Baer Bamberger, n'est plus parmi les vivants. J'omets tous ses titres — גדול מרבן שמו. — Son simple nom suffit pour offrir à chacun la mesure de la perte que sa respectable famille, la communauté d'ici avec le siége rabbinique, et le judaïsme tout entier, ont éprouvée par sa mort.

C'était le second jour de la fête des Tentes. Le cher trépassé avait dormi toute la nuit dans la Soukah, puis fait la prière du matin dans son Beth Hamidrasch, et accompli avec la sainte joie qu'on lui connaissait le commandement des quatre espèces; ensuite il s'était rendu à la synagogue et avait écouté debout la lecture de la Thora. Le רביעי était terminé par מערב עד ערב תשבתו שבתכם, le défunt remerciait encore pour le *mi schebarach* qu'on récitait en son honneur; le חמישי fut appelé, alors il voulut s'asseoir, atteignit encore sa place, mais glissa à terre à l'endroit même où il s'était prosterné devant Dieu le jour du Kippour.

Ses voisins, croyant à un évanouissement, l'aspergèrent de l'eau préparée pour les Kohanim devant réciter le Duchan; on le déposa sur un banc à côté d'une fenêtre ouverte; un médecin présent au temple accourut, le frictionna d'essences fortement imprégnées d'odeurs; on examina le pouls, et on dut reconnaître qu'il n'y avait plus d'espoir malheureusement. Le grand, noble et pur esprit était monté au ciel à 9 heures 10 minutes environ, après avoir séjourné sur la terre moins de 71 ans.

Qui pourra décrire la consternation qui s'empara de tous lorsqu'on lut sur les figures ce qui nous était arrivé? Personne n'osait l'exprimer. Tous gémissaient, se lamentaient, pleuraient. L'office divin fut remis à une heure plus tard. Des membres de la Hebra placèrent le corps du cher trépassé sur son fauteuil synagogal et le portèrent dans sa demeure. Ici se

réunirent bientôt tous les initiés à la Thora pour lire des pages de Mischnayoth, ce qui fut continué en présence d'un *minyan* de fidèles, souvent de deux, pendant toute la nuit, jusqu'à l'inhumation.

La triste nouvelle se répandit avec la vitesse de l'éclair par la ville et excita la compassion, l'intérêt général, même dans les milieux non israélites. Dès 11 heures la *Nouvelle Gazette de Würzbourg* avait annoncé l'événement, de sorte que les trains de midi apportaient la douloureuse nouvelle dans toutes les directions et appelaient les amis du défunt à la cérémonie funèbre. Aussi le jour suivant les trains amenaient une étonnante quantité de personnes, parmi lesquelles figuraient les vénérables rabbins dont les noms suivents : MM. Adler, d'Aschaffenbourg ; Grünbaum, d'Anspach ; Dr Kobak, de Bamberg ; Dr Kahn, de Wiesbaden ; Lebrecht, de Schweinfurt ; Dr Lehmann, de Mayence ; Dr Marx, de Darmstadt ; Dr Saenger, de Bingen ; Weill, de Carlsruhe ; Wiesman, de Schwabach.

Après la *taharah*, le cercueil fut porté dans le Beth Hamidrasch, où M. le rabbin Adler, d'Aschaffenbourg, compagnon d'étude et allié du défunt, prononça de très-spirituelles paroles de la Thora. Le convoi funèbre se mit en marche à 3 heures et demie ; on n'en avait jamais vu un aussi imposant à Würzbourg. Les élèves du défunt portaient ses ouvrages imprimés et manuscrits ; après les fils, gendres et petits-fils, venaient les rabbins ci-dessus nommés, les représentants de l'autorité civile et municipale, du clergé protestant, les membres de l'administration, de la communauté, des Hebroth, les élèves de l'école israélite, ceux de la Realschule et du Gymnase, enfin une suite immense d'hommes. Tous les magasins israélites s'étaient fermés spontanément.

Sur la tombe parla d'abord M. le rabbin Fromm, de Francfort, gendre du défunt. Son discours, un adieu suprême à son père et maître, toucha profondément les assistants. Puis M. le rabbin

Dr Lehmann, de Mayence, expose brillamment les vertus du défunt. C'était un tableau magnifique. La nuit était venue, nuit autour de nous, nuit en nous-mêmes, lorsque nous quittâmes le lieu où nous venions d'enterrer notre couronne. Nous sommes malheureusement convaincus qu'il ne pourra être remplacé. Puissent les mérites de ce juste nous apporter la consolation que tous ceux qui restent fidèlement attachés à la loi sainte vivront selon son esprit, sans trouble, et qu'il s'accomplira en eux la parole du Psalmiste : זרח בחושך אור לישרים « Une lumière éclatera au sein des ténèbres. »

Les principaux journaux d'Allemagne ont enregistré cette mort de l'illustre pontife israélite comme un grave et important événement. Nous y puisons encore les renseignements suivants :

Le bonheur terrestre du rabbin de Würzbourg fut particulièrement favorisé par son excellente épouse, fille de l'ancien rabbin de Fulda, dans laquelle il avait trouvé une compagne qui, par sa piété, sa sagesse, sa bonne humeur constante et la direction intelligente donnée à sa maison, a également conquis l'estime générale. Les neuf enfants issus de ce mariage, six fils et trois filles, sont depuis longtemps mariés (1). Une quantité d'aimables petits-enfants pleins de talents adoucirent la vieillesse des heureux époux, dont la séparation soudaine a produit une affliction générale. Le Ciel lui avait révélé tous les mystères de la Thora, disant de lui comme il dit d'Abraham dans la Sidra de cette semaine : « Est-ce que je puis lui cacher quelque chose? Je le connais, je sais qu'il ordonnera à ses fils et à sa maison après lui d'observer la voie de l'Éternel, en pratiquant la vertu et la justice, afin que l'Éternel accomplisse ce qu'il a promis à son égard. » (Genèse, XVIII, 19.)

(1) Un de ses fils, M. le rabbin Simon Bamberger, de Fischbach, a épousé une fille de feu M. Tedesco, de Paris, ז"ל. Cet honorable rabbin est, si nous ne nous trompons, un ancien élève de M. le grand rabbin Klein, de Colmar, de sainte mémoire. Il a publié un travail théologique digne de son nom.

Le rabbin Bamberger était un grand talmudiste. Des pays les plus éloignés, il fut consulté sur des questions religieuses, et ses avis faisaient autorité; il fut écouté comme un oracle divin. Ses ouvrages s'occupent de la pratique des lois israélites; leurs titres sont : מלאכת שמים, אמירה לבית יעקב, יצחק ירנן, מורה לזובחים, נחלי דבש, קורא באמת על הש״ס. On voit que ces travaux ont principalement pour objet la vie domestique israélite intérieure. Le premier s'occupe des Tephillin et de la Mesousa; le second, des devoirs de la femme; le quatrième, de la boucherie.

Voici une partie de ses autres œuvres : Par la vénération dont il jouissait auprès du roi de Bavière, il obtint que les soldats israélites de ce pays fussent dispensés de tout travail le sabbat et les fêtes, sauf en temps de guerre; il quêtait lui-même pour recueillir les ressources nécessaires à l'alimentation *cascher* des mêmes soldats. Il a fondé à Würzbourg une école d'instituteurs israélites dont les élèves, après leur sortie et leur examen passé, sont exemptés du service militaire. Le défunt rabbin s'est efforcé pendant toute sa vie d'entretenir cette institution par des fonds réunis par lui de tous côtés. Il a également organisé des souscriptions nombreuses en faveur de nos coreligionnaires pauvres de la Palestine; il a trouvé pour cette destination environ 40,000 marcs par an. On peut dire que son action charitable et religieuse s'étendait sur nos frères de tous les pays. C'était un ange du ciel dont l'apparition sur la terre a été, hélas! de trop courte durée. זכר צדיק לברכה. Que sa mémoire soit bénie et serve d'exemple à tout Israël!

Par ses livres et son enseignement, son esprit restera au milieu de nous; par la pureté et la sainteté de sa vie, ses vertus seront immortelles! Grands et précieux héritages d'un homme de Dieu!

S. BLOCH.



ESSAI SUR LA COSMOGONIE DE LA BIBLE.

Traduction et annotation du chapitre Ier de la Genèse, à l'usage des instituteurs.

(1er Article.)

Verset 1. — *Dieu a créé le ciel et la terre d'un seul élément.*

Contre l'opinion accréditée, les deux premiers versets de la Bible ne font point partie du récit direct de la Genèse, mais en forment le préambule. Il y a, en effet, à remarquer que, dans ces deux versets, le texte ne se sert pas, pour les verbes, des temps historiques ותהי, ויברא, mais du passé ordinaire היתה, ברא.

Le mot בראשית a embarrassé bien des traducteurs : AU COMMENCEMENT, *Dieu créa le ciel et la terre :* ce ne peut être évidemment à la fin; et, lors même que l'on traduirait : *Lorsqu'au commencement, Dieu créa le ciel et la terre*, les premiers mots n'en seraient pas moins une superfluité. ראשית se rend mieux par *élément*. De plus, l'inversion dans la construction du texte prouve que le mot בראשית, encore que complément, est l'idée principale.

On pourrait également traduire avec Raschi : « Dans les derniers temps que Dieu créa le ciel et la terre, la terre n'était, etc. »

Verset 2. — *Mais la terre n'était qu'un fluide, une masse non condensée que l'obscurité couvrait encore et qu'une impulsion divine faisait mouvoir.*

Le mot תהו est de la même origine que תהום.

ורוח אלהים. Il ne peut s'agir ici de vent, l'air n'existant pas encore, et si l'on devait traduire *l'esprit de Dieu*, il y aurait ורוח הָאלהים.

Verset 3. — *Dieu dit : « Qu'il y ait de la lumière », et il y eut de la lumière.*

D'après l'Écriture, la lumière est donc indépendante du soleil, qui n'a éclairé la terre qu'à partir du quatrième jour. En effet, nous pouvons nous procurer de la lumière durant la nuit aussi bien que de jour.

Verset 4. — *Dieu, quoique ayant vu que la lumière est favorable, la sépara seulement de l'obscurité.*

Dieu, dans sa sagesse, a gratifié la terre de lumière, sans supprimer totalement l'obscurité, qui, elle aussi, a son utilité. L'obscurité favorise le repos de l'homme, lui fait récupérer les forces perdues, cicatrise les plaies. Grâce à elle, le misérable oublie ses souffrances, etc.

Verset 5. — *Dieu appela la lumière à former le jour, et l'obscurité à former la nuit.*

Le verbe קרא a deux sens principaux : *imposer un nom* et *destiner* ou *interpeller*. Dans le premier cas, il est suivi de את ; ainsi : וקראת את שמו יצחק. Dans le deuxième cas, il est suivi de לְ ou אֶל, exemple : ויקרא פרעה למשה ולאהרון. Dans le verset 5, pour traduire : *Dieu nomma la lumière* JOUR, il faudrait : ויקרא את האור יום.

On pourrait tirer une objection du chap. II, v. 19 ; mais, en y regardant de près, on verra que c'est une confirmation de notre hypothèse : « Dieu amena les animaux à l'homme pour qu'il leur donnât une destination, et leur nom indique ainsi leur destination. » L'expression מה יקרא לו, « à quoi il *se* le destinait », en est la preuve ; autrement il faudrait : מה יקרא להם ou מה יקרא אותם.

Verset 6. — *Et après un laps d'élaboration et d'épanouissement s'acheva une période.*

Il serait puéril de s'appesantir sur la signification du mot *jour* יום de ce verset. Le jour moderne est réglé par le soleil ; il ne pouvait être celui de la création, le soleil n'ayant existé, pour la terre, qu'au quatrième jour. Le mot יום est un terme indéfini dans la langue hébraïque : ביום ההוא יהיה ה' אחד.

ערב, de מרוב, *mélange, chaos.*
בֹּקֶר, de בַּקֵּר, *examiner.*

ÉLIE LAMBERT.

(*A suivre.*)

L'IMMORTALITÉ DE L'AME DANS LA BIBLE.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs et rendre hommage à la vérité israélite en reproduisant l'excellent travail publié par M. le grand rabbin Weinberg dans le *Courrier de Lyon* du 11 septembre, et dont nous avons déjà parlé. Nous en espérons un grand bien en présence des doctrines subversives de tant d'hommes qui, même au milieu de nous, s'efforcent d'enlever au judaïsme une de ses plus grandes et plus saintes croyances, l'*immortalité de l'âme*, pour en faire hommage à des révélations païennes. Par des travaux de ce genre, nos pieux pasteurs se conforment fidèlement à la parole du prophète : הרימו מכשול מדרך עמי — « Déblayez la route, enlevez les écueils du chemin de mon peuple ! »

Voici la lettre de M. le grand rabbin :

Lyon, 9 septembre 1878.

Monsieur le directeur,

Un Hébreu hébraïsant, pour me servir de vos propres termes, sous le pseudonyme de R. Deschamps, m'a fait l'honneur de critiquer dans votre estimable journal, à la date d'hier, la réponse que je fis, il y a quelques jours, au congrès des Orientalistes, à M. l'abbé de Meissas, qui m'avait posé la question que voici : « Est-il vrai, comme on le prétend souvent, que les livres de Moïse ne font pas mention de la croyance à l'immortalité de l'âme ? »

M. R. Deschamps a trouvé ma réponse insuffisante, évasive ; il affirme, lui, que les livres de Moïse, qu'il a étudiés, qu'il étudie encore dans le texte primitif, ne disent pas un mot de l'immortalité de l'âme.

Je remercie mon contradicteur de l'occasion qu'il me fournit de développer quelque peu les explications que j'ai données *ex abrupto* sur ce grave sujet, et de vous répondre en même temps, à vous qui prétendez que je n'ai pas répondu du tout à la question posée par M. de Meissas.

Pour élucider une question de cette importance, il aurait fallu entrer dans des détails, citer des textes, ce qui m'eût entraîné bien loin et écarté trop du sujet qui se discutait au congrès et qui était relatif aux croyances des Égyptiens. Je devais donc me borner à affirmer que les livres de Moïse contenaient assez d'allusions au dogme de l'immortalité de l'âme pour qu'il ne soit pas possible de douter que ce dogme ne fût celui de Moïse.

Mais n'y aurait-il que des allusions ? Examinons rapidement divers passages du Pentateuque qui respirent, dans leur ensemble, le dogme si consolant de l'immortalité de l'âme, et sans lequel la morale n'aurait plus de sanction.

En lisant les premières pages de la Genèse, qui renferment le récit de la création de l'homme, nous voyons que l'auteur a eu soin d'établir la distinction de l'âme et du corps. L'homme a été formé, d'une part, d'une substance matérielle, terrestre, et, d'autre part, d'une substance spirituelle émanée de Dieu même; et comme tout élément, après la décomposition de l'être, doit retourner à son origine première, il s'ensuit que si, à la mort, le corps retourne à la terre, d'où il est tiré, l'âme humaine doit retourner vers Dieu, qui l'a donnée. C'est précisément ce que l'Ecclésiaste nous dit en termes formels (Ecclés., XII, 7). Affirmer la spiritualité de l'âme, c'est en quelque sorte affirmer son immortalité.

Mais les livres de Moïse ne se contentent pas de cette affirmation : en nous retraçant le drame si émouvant de la vie de Joseph, ils nous dépeignent le chagrin du patriarche Jacob, qui pleure son fils chéri, qu'on lui avait dit avoir été dévoré par une bête féroce et dont on lui avait montré la tunique ensanglantée, et le vieillard, au désespoir, refusant toute consolation, s'écrie dans sa douleur : « Je vais donc rejoindre mon fils dans le Schéol (royaume des morts). » (Genèse, XXXVII, 35.) Que signifient ces paroles? Si Jacob n'avait pas cru à la survivance de l'âme de Joseph, comment pouvait-il espérer retrouver son fils dans le Schéol, sachant qu'il avait été dévoré par une bête féroce?

Le respect, le culte des tombeaux, que l'histoire nous montre vivace au berceau d'Israël comme au berceau de l'humanité et chez tous les peuples, quel que fût le degré de leur civilisation, n'est-il pas une preuve convaincante que l'idée de l'immortalité de l'âme est une de ces idées primordiales qui naissent avec l'homme, qui s'imposent à sa raison, à sa conscience, comme à son cœur? Si tout finissait pour l'homme après la mort, pourquoi cette vénération si profonde, pourquoi ces devoirs pieux et ce culte universel pour les morts? « Nous respectons les cendres de nos ancêtres, parce qu'une voix nous dit que tout n'est pas éteint en eux (1). »

Nous rencontrons souvent dans le Pentateuque, lorsqu'il est question de la mort des patriarches, ces expressions : « Il est allé reposer près de ses pères; il a été réuni à son peuple. » Ces expressions trahissent évidemment la foi à une autre vie, car, en parlant de la mort d'Abraham, le livre de la Genèse dit : « Il a été réuni à son peuple. » (Ch. XXV, 8.) A quel peuple? je le demande. Peut-il être question ici de la sépulture du corps? Assurément non, puisque dans le caveau de Machpélah, où le patriarche fut inhumé, il n'y avait encore que les cendres de Sarah.

L'expression « être réuni à son peuple », comme celle de « reposer avec ses pères », fait donc allusion au séjour céleste des âmes.

Si les livres de Moïse ne parlent pas d'une façon plus explicite de la vie future, c'est par la raison que, cette croyance étant établie chez tous les peuples, il était moins nécessaire de l'enseigner que de prémunir les es-

(1) *Génie du Christianisme*, t. I, p. 159.

prits contre les superstitions auxquelles cette croyance avait donné naissance. C'est ce que notre grand législateur a eu soin de faire en défendant, sous les peines les plus sévères, de consulter les devins, les nécromanciens, qui faisaient profession d'invoquer l'esprit des morts (1).

Rien n'atteste mieux la foi de Moïse dans un monde à venir que ces belles paroles qu'il adressa aux Israélites (2) : « Vous êtes les fils de l'Éternel, votre Dieu ; ne vous faites point d'incision sur votre chair, ne vous arrachez pas les cheveux à l'occasion d'un deuil, car vous êtes un peuple saint pour l'Éternel, votre Dieu, et c'est vous que l'Éternel a choisis parmi toutes les nations pour être son peuple de prédilection. » L'un des organes de la théologie l'a dit avec un grand sens : « Quoi ! parce que nous sommes un peuple saint, un peuple choisi, nous devons moins ressentir la perte d'un membre de notre famille ou de notre communauté ! Nous devons rester calmes, impassibles, parce que celui que nous avons perdu était un gage plus précieux, et que le vide qu'il laisse derrière lui est moins facile à combler ! Où est ici la logique, la filiation de l'effet avec la cause? Évidemment cette loi est l'expression de la certitude de l'immortalité. Vous devez d'autant moins, nous dit le maître, vous lamenter au sujet des morts que vous êtes plus saints, c'est-à-dire plus assurés que vos morts ne meurent pas tout entiers ; vous devez vous abstenir de ces manifestations de désespoir et de bruyante affliction qui ne pourraient qu'infirmer la foi de la survivance de l'âme, la croyance que cette séparation n'est pas éternelle. Ce qui est saint ne peut périr totalement. »

Si nous quittons maintenant le Pentateuque pour interroger les livres des prophètes et des hagiographes sur cette grave question de l'immortalité de l'âme, nous trouvons des textes nombreux affirmant de la manière la plus formelle cette importante vérité. N'en citons que quelques-uns, les plus saillants. David a dit : « Le Seigneur notre Dieu, qui est éternel, nous conduira au delà de la mort (3). »

« La vertu, dit Salomon, mène à l'immortalité (4). »

Les prophètes ne sont pas moins explicites quand ils parlent de l'éternel avenir. Isaïe, s'adressant à Israël, lui dit : « Tes morts ressusciteront. » « Réveillez-vous et chantez d'allégresse, vous qui dormez dans la poussière (5). » Daniel a prédit que « beaucoup de ceux qui reposent en terre se réveilleront pour la vie éternelle (6) ».

Au surplus, rien que l'idée de Dieu, telle que le mosaïsme nous la présente, emporte avec elle l'idée d'une vie future. Est-il possible d'admettre un Dieu qui est saint, et dont la bonté infinie égale sa justice, ainsi que

(1) Deut., XVIII, 10 et 11.
(2) Deut., XIV, 1.
(3) Albo, Ikarim, IVe partie, chap. 4. *Le Judaïsme*, par M. Weill, grand rabbin. t. III, p. 545.
(4) Ps., XLVIII, 15.
(5) Prov., XII, 28.
(6) Isaïe, XXVI, 19.

les livres de Moïse nous l'enseignent, sans qu'aussitôt surgisse la pensée que ce Dieu parfait ne saurait vouloir que le juste et l'injuste, que l'innocent et le coupable eussent le même sort, et moins encore que la vertu fût opprimée, malheureuse, tandis que le vice triompherait et serait heureux? Dieu ne serait plus Dieu s'il ne rendait à chacun selon ses œuvres dans un monde meilleur, puisque, dans ce monde, le mérite n'est pas toujours récompensé ni le démérite puni.

Et ici je proteste de toutes les forces de mon âme contre les paroles de M. R. Deschamps, paroles bien étranges de la part d'un israélite qui prétend connaître la Bible et l'avoir étudiée dans le texte même. Comment, Monsieur, vous osez dire que le Dieu de Moïse est un Dieu de colère, de menace, de rancune! Vous n'avez donc pas lu cette invocation de Moïse : « O Éternel, toi qui es longanime, infiniment miséricordieux, toi qui pardonnes le crime et le péché, pardonne donc à ce peuple selon l'immensité de ta grâce! » Et Dieu répond : « J'ai pardonné (1). »

Vous ne devez cependant pas ignorer qu'une de nos plus grandes solennités, le Kippour, la fête du Pardon, a été instituée par Moïse pour la rémission de nos péchés. Et que faut-il pour obtenir cette rémission? Le repentir, un repentir sincère. « Je ne veux point la mort du pécheur, a dit le prophète Ezéchiel; qu'il se repente et il vivra (2). »

Vous parlez de la colère de Dieu, qui s'enflamme contre les méchants... Vous figurez-vous, par exemple, un Dieu sans justice, laissant les méchants accomplir impunément leurs noirs desseins et leurs méfaits, opprimer la vertu et l'innocence sous le poids de la force brutale, répandre partout le trouble, la désolation, la ruine? Vous auriez là une idée bien étrange de la bonté de Dieu. Cette grande bonté ne serait plus qu'une grande faiblesse, qu'une suprême injustice; ce serait l'abandon de tous les droits et de toutes les lois; ce serait livrer l'humanité à tous les hasards, au désordre, à l'anarchie! Dieu cesserait d'être ce qu'il est, un Dieu juste et bon, s'il favorisait le mal, s'il encourageait le crime en amnistiant complétement les méchants. La bonté divine n'exclut pas la justice; elle l'appelle au contraire, elle en fait son alliée, son amie; ensemble elles président au gouvernement providentiel de ce monde. Quand la justice est satisfaite, la bonté reprend ses droits, son empire; elle répand ses bienfaits d'une main libérale (3). « L'Éternel frappe, a dit Moïse dans son sublime et dernier cantique, mais c'est lui aussi qui guérit. »

Vous sortez tout à fait de la question qui nous occupe par cette attaque aussi violente qu'injuste que vous dirigez contre la doctrine de Moïse relative à l'idée du Dieu un. Je le regrette doublement, car elle m'a obligé de faire cette réponse plus longue que je n'aurais voulu. Mais comment laisser sans réplique des accusations pareilles? Je ne relèverai pas les

(1) Daniel, XII, 2.
(2) Nombres, XIV, 8 et 19.
(3) Ezéchiel, XXXIII, 11.

autres citations que vous faites et qui n'ont pas plus de rapport avec la question de l'immortalité de l'âme.

Permettez-moi cependant de vous mettre en contradiction avec vous-même, monsieur R. Deschamps. Après avoir dit tout le mal possible de la doctrine de Moïse sur Dieu, vous parlez de ses lois humanitaires, de ses préceptes, de ses croyances sublimes à l'égard des étrangers, des indigents, des malheureux, que Moïse place sous la protection de Dieu et recommande à l'amour et à la charité de son peuple. Voilà donc ce Dieu farouche, ce Dieu colère et implacable, qui se sent pris de pitié et de commisération pour tous les faibles et toutes les infortunes!

Je vous laisse, Monsieur, le soin d'expliquer cette contradiction, et je termine cette longue réponse en me permettant de vous recommander de lire plus attentivement votre Bible : car, si vous l'avez lue, vous ne l'avez guère comprise, ou vous l'avez lue avec un esprit de prévention qui vous a empêché d'être juste envers Moïse et son œuvre immortelle.

Veuillez, monsieur le directeur, faire insérer dans les colonnes de votre journal cette lettre justificative, et agréer, avec mes remercîments, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le grand rabbin, WEINBERG.

LETTRES HONGROISES.

Sateralja-Ujhely, le 22 octobre 1878.

Monsieur le directeur,

Une lettre fort intéressante vient d'être publiée dans le *Pesti Napló*. De là elle a fait le tour d'une foule de journaux. Elle nous peint à merveille la vie de nos coreligionnaires de Bosnie, et j'espère que vous voudrez bien lui accorder une petite place dans l'*Univers israélite.* Je laisserai parler le soldat auteur de la lettre; pourtant je le passerai sous silence lorsqu'il commence à aborder la politique, ce qui ne peut vous intéresser que médiocrement.

Voici la lettre du soldat juif autrichien faisant partie de l'expédition bosniaque :

J'ai déjà lu une fois dans le *Pesti Napló* que les soldats israélites se trouvent mieux ici que les chrétiens, parce que leurs coreligionnaires les accueillent et les traitent en frères; je l'ai éprouvé moi-même à l'occasion de la nouvelle année, que nous avons célébrée hier et avant-hier. La communauté israélite de Serajewo s'adressa au feldzeugmeister Philippowich pour qu'il permît aux soldats israélites de passer la fête au milieu de

leurs coreligionnaires. Dans l'ordre du jour du 26 septembre, on nous accorda un congé de deux jours; le commandant de notre brigade me permit même d'aller passer trois jours à Serajewo. Le 27 au matin, je me mis en route de la Romanja-Planina par un temps horrible. La pluie tombait à torrents. Il était déjà bien tard lorsque j'arrivai. Tout mouillé que j'étais, je me hâtai d'aller au temple, où le service divin était déjà commencé. A peine entré, je fus entouré de vingt israélites qui m'offrirent l'hospitalité. Je ne choisis pas longtemps, et j'acceptai l'invitation d'un jeune homme qui me priait instamment de venir chez lui. Plus tard, je vis arriver encore trente soldats, qui furent reçus comme moi.

Après le service divin, les gens se disputèrent le bonheur d'avoir un soldat autrichien. Mon hôte ne me perdit pas un instant de vue et me garda avec le soin d'un jaloux. Nous nous dirigeons vers une maison d'un aspect bien sombre dans la rue Camaluza. Je vois avec surprise qu'une propreté exquise remplace dans la cour la malpropreté bosniaque. Nous montons un escalier couvert de tapis; mon hôte laisse ses souliers dans le vestibule, et nous entrons dans la salle à manger de la famille. J'avouerai que cette chambre, bien éclairée, spacieuse et couverte d'un moelleux tapis, me paraissait un palais de fée, à moi qui n'avais vu depuis deux mois que les sales demeures des Bosniaques et qui venais des forêts de la Romagna-Planina.

Un vieillard s'approche de moi; il se touche le front de la main, puis il me la tend en disant : *Salem aleikum*. Tous, hommes et femmes, me saluent de la même manière. Les hommes portent de longs vêtements de soie et de velours; les femmes, vêtues à l'orientale, étincelantes d'or et de pierreries, forment un groupe charmant. Une jeune dame, que je croyais être la demoiselle de la maison, me frappa surtout par sa beauté. Elle paraît n'avoir pas plus de quatorze ans; un sourire éternel est sur ses lèvres fraîches et vermeilles; ses yeux noirs sont pleins de feu. Avec une curiosité presque enfantine, elle regarde mes habits trempés et mes bottes crottées; elle m'écoute avec pitié lorsque j'essaye de faire comprendre que je viens de bien loin. Ils veulent me faire asseoir sur le divan placé près de la table; mais, devinant bientôt pourquoi je n'ose bouger, ils me débarrassent en un clin d'œil de mes bottes et m'apportent des bas propres.

Le jeune homme qui m'a convié est le neveu du maître de la maison. Il a dix-neuf ans, mais il est déjà marié depuis trois ans. La belle femme que j'admirais tant est son épouse. Elle avait dix ans lorsqu'il « l'acheta » (*auslösen*) : c'est une coutume slave. Le mariage n'eut lieu que l'année passée. Je ne peux vous dire avec quelle bonté, je pourrais même ajouter avec quelle tendresse, je fus traité dans cette maison. Ce que j'ai vu dans cette famille est le *nec plus ultra* de l'hospitalité. Mes hôtes parlent espagnol. Je n'en comprends rien; mais avec le peu que je sais de la langue serbe, me servant de l'italien, du latin et de l'hébreu, je parvins à me faire comprendre tant bien que mal. Le souper dura presque une heure.

Après chaque plat, nous nous lavâmes les mains. Inutile de vous dire que j'y étais aussi superbement logé, et que je me sentais bien à l'aise dans mon lit bien propre, sous deux couvertures de soie, moi qui depuis deux mois n'avais couché qu'à la belle étoile.

Plus de deux cents soldats israélites ont été nourris et logés par nos coreligionnaires pendant la fête. Nos hôtes ont tous rivalisé de soins et de bonté.

Qu'en dites-vous, monsieur le directeur? Nos soldats se plaignent de la cupidité des habitants chrétiens, qui ne donneraient pas un verre d'eau ou bien quelques mauvaises pommes de terre à leurs coreligionnaires, mais qui sont les premiers à piller et à dénoncer.

Vous avez déjà sans doute entendu parler de ce qui se passait à Buda-Pesth, le Yom Kippour, dans la grande synagogue. C'était dans la matinée, au moment où M. le Dr Kohn s'apprêtait à prononcer un discours, lorsqu'on entendit tout à coup le cri : « Ouvrez la porte ! » A ce cri, tout le monde se lève spontanément. On commence à crier plus fort : « Ouvrez, ouvrez les portes ! » car, à l'exception d'une seule, toutes étaient fermées. Une vague terreur s'empare de toute l'assemblée. Quelques-uns crient : « Au feu ! » On se précipite vers les portes fermées, qu'on brise presque, tant la foule est grande.

Le prédicateur fait en vain des signes que ce n'est rien : personne ne l'écoute. Les femmes, voyant cela, veulent aussi se précipiter dehors. Il y a là une confusion qu'on ne peut décrire. Tout à coup la rampe de l'escalier qui conduit à la galerie se brise, et vingt-cinq femmes tombent d'en haut. Plusieurs sont grièvement blessées. C'est avec grand'peine qu'on parvient à rétablir l'ordre.

Il y avait de pareilles paniques dans beaucoup de villes. Chez nous, à Satoralja-Ujheli, la nuit du Kol Nidré, partout les hommes donnaient l'exemple de la fuite (1). Heureusement on n'eut pas de victimes à déplorer ailleurs qu'à Pesth.

Agréez, monsieur le directeur, etc.

IDA GOLDBERGER.

(1) Noble courage! valeureux Magyars! S. B.



LEIB FAIGENBAUM [1].

« Le Saint-Georges de 1re classe, une des plus grandes distinctions militaires décernées en Russie, lui a été remis, dit la feuille officielle de Pétersbourg, par le czar lui-même. » A qui? à Leib Faigenbaum? Point du tout! Il l'aurait cependant bien méritée, mais c'est S. A. I. le grand-duc Nicolas qui a reçu la décoration. Quant à Leib, voici l'action qui a fixé sur lui l'attention du grand-duc et qui pouvait inspirer un véritable respect à tout bon soldat.

Dans la batterie Saint-Nicolas se trouvait Leib Faigenbaum, simple soldat du régiment d'infanterie d'Oural. Il vit une bombe tomber à côté d'une pièce d'artillerie, et cette bombe menaçait à chaque instant de faire explosion; il la saisit rapidement, bien que la mèche brûlât, et, au péril de sa vie, la lança par-dessus le parapet dans l'abîme. Ce fut, assure-t-on, une action bien extraordinaire, une preuve de grand courage. Mais nous savons plus de lui que ce fait et son nom.

Comment peut-on être Russe dans le judaïsme et juif en Russie? Patriotisme, amour de la patrie! Mais comment Leib Faigenbaum serait-il arrivé dans ce pays à un sentiment patriotique? Est-il citoyen de cet État? le pays et le peuple lui ont-ils jamais montré autre chose que la haine, le mépris et les mauvais traitements? Le général Totleben disait récemment, avec franchise, que l'émancipation des juifs était la plus grande folie de ce siècle. Le général doit savoir ce qu'il y a dans l'esprit du gouvernement russe et ce que vaut dans ce pays une vie juive.

Voilà toute l'histoire de Leib Faigenbaum. Vous pouvez juger de son caractère, de ses sentiments intimes, par le terrain qui l'a produit. Supposons qu'il soit né dans un petit village. Ses camarades Paul et Ivan lui prouvaient, dès sa première jeunesse, que le juif n'avait aucun droit à l'existence. Sans doute, les instituteurs de religion l'enseignent autrement. Les rabbins lui disent que les juifs sont le peuple pontifical élu, chargé d'enseigner la religion de l'amour et de la pratiquer; les rabbins lui disent que tous les hom-

(1) Tiré d'un journal allemand.

mes sont frères, « car ils ont tous un seul père, et le même Dieu les a créés ». Qui a raison? les rabbins ou les deux petits villageois Paul et Ivan? « Je le saurai bientôt, pense Leib Faigenbaum, quand j'entrerai dans le monde pour être citoyen parmi les autres citoyens, aimer mes semblables et leur être utile. Sans doute, je suis juif; mais qu'est-ce que cela fait? Les rabbins ne m'ont-ils pas raconté de Daniel, Hanania, Mischaël et Azaria, qu'ils occupaient des postes éminents à la cour du roi de Babylone, qu'ils furent récompensés par des honneurs et des dignités pour leurs services distingués, leur fidélité et leur dévouement, et qu'ils restèrent pourtant de pieux et excellents juifs? Et le père Nébucadnetsar était aussi un puissant czar. Essaye donc une fois et va à Pétersbourg, directement à Nébucadnetsar-Alexandre, et dis-lui : « Me voilà, ton fidèle valet « de chambre Hanania-Leib Faigenbaum. »

Là-dessus il ceint son cafetan, boucle ses cheveux et prend son bâton de voyage, lorsqu'il fut rencontré par le Cosaque, qui tire de sa poche des ciseaux pour lui couper la barbe, les boucles et le cafetan : car en Russie un juif n'a pas le droit de se friser et se costumer selon sa libre volonté. O Daniel! qu'as-tu fait en Babylonie de ta barbe et de ton cafetan?... Leib Faigenbaum avance vers Pétersbourg. A la porte de la ville, il trouve encore le Cosaque, qui lui demande son passe-port et lui refuse le séjour de Babylone, pardon, de Saint-Pétersbourg. O Daniel! comment la police de Babylone t'a-t-elle autorisé à rester dans la résidence de Nébucadnetsar?

Leib Faigenbaum veut acquérir des biens-fonds : le Cosaque le lui défend; il voudrait apprendre un métier : le Cosaque ne le veut point. Il veut concilier son Dieu avec son czar ; mais Dieu est au Ciel, le czar demeure loin d'ici, et le chemin est barré par le Cosaque, qui n'a d'autre ressemblance avec le roi Nébucadnetsar que d'avaler comme celui-ci de l'herbe crue et de gesticuler comme une bête à cornes. Leib Faigenbaum reconnaît maintenant que ce ne sont pas les rabbins qui voulaient lui apprendre l'amour qui ont vu juste, mais bien les deux gamins de rues, et il se dit : « La Russie n'est point Babylone; la Russie ne peut jamais devenir la patrie d'un juif. Je dois m'en aller d'ici, loin dans le monde, me chercher un

pays que je puisse aimer. » Il veut émigrer pour apprendre l'amour; mais, à la frontière, voilà encore le Cosaque qui lui défend de sortir : « As-tu satisfait à la loi militaire? as-tu ton congé?... » Oh! la sainte Russie sait s'attacher ses enfants, sinon avec les liens de roses de l'amour, mais avec le knout et les fers, et ce que les chauds rayons de la fraternité ne produisent pas les champs froids et meurtriers de la Sibérie l'accomplissent. Leib Faigenbaum doit devenir soldat, exposer son sang et sa vie pour la patrie dont il s'est toujours senti le fils profondément haï. Adieu donc le rêve et la féerie!

Maintenant il apprend à marcher, à faire l'exercice, à se battre, à se subordonner, et oublie complétement de méditer, de raisonner et de spéculer. Il n'a plus besoin d'un Nébucadnetsar; il peut au besoin manger de l'herbe lui-même et être un bœuf. Soudain éclate la guerre avec les Turcs, cette guerre sainte faite dans l'intérêt de l'humanité, de la civilisation, des idées libérales. Leib Faigenbaum doit donc aller à la bataille, combattre pour la liberté, le peuple et la patrie, pour l'humanité et l'amour du prochain. Alors les écailles lui tomberont des yeux : « Comment! il existe donc une liberté et une patrie, un amour du prochain et une civilisation? Et c'est le Cosaque qui est l'organe des idées sublimes que nos rabbins m'ont enseignées! Ce n'était donc pas une simple illusion, ce rêve de ma jeunesse? Eh bien! il existe donc aussi un judaïsme, et combattre pour la liberté et la patrie, c'est aussi lutter pour les juifs. »

Alors il sent soudain en lui le souffle d'un esprit élevé; il se produit dans son âme une transformation que nous ne savons expliquer clairement, mais une transformation que nous avons déjà découverte chez des soldats israélites. Nous sommes en présence d'une énigme que nous ne pouvons résoudre. Il s'agite quelque chose comme de la générosité, une noble vengeance, un sentiment élevé d'honneur renonçant à toute récompense terrestre. Les juifs l'appellent aspiration à *kidousch haschem*, sanctification du nom de Dieu, besoin de prouver que le juif est quelque chose de mieux qu'un homme ordinaire, que c'est sa religion qui le pousse à des actions héroïques, que l'opprobre et l'oppression dont il est accablé n'ont aucune raison d'être : « Si je ne suis pas citoyen dans l'État ni fils de la patrie, je veux, comme membre de ma communauté reli-

gieuse, m'affirmer en fidèle descendant de ma race; je veux me distinguer pour faire honneur non à moi, mais au judaïsme; pour faire rougir les insulteurs qui m'ont calomnié. Paul et Ivan, les gamins des rues, verront qu'un juif peut aimer, se rendre utile au pays et lui sacrifier sa vie. » Et Leib Faigenbaum saisit la bombe brûlante et la jeta, au péril de ses jours, par-dessus le parapet dans l'abîme. Mais il est resté simple soldat dans le régiment d'infanterie d'Oural.

Ce que Leib Faigenbaum a été en Russie, des milliers de juifs le furent dans les guerres d'Allemagne; et, lorsque la patrie fut sauvée, des centaines d'hommes d'État allemands, à l'exemple du général Totleben, prétendirent que l'émancipation des juifs était une folie; et les juifs d'Allemagne continuèrent à aimer la patrie et à s'exercer dans la patience pendant un demi-siècle encore. Le progrès moral de l'humanité avance pourtant. Il s'est levé à l'Occident et se dirige vers l'Orient; sa marche est lente, mais sûre. Patience! il se dirigera également un jour vers la Russie, et alors son aurore te saluera aussi, enfant fidèle de ton peuple, brave camarade Leib Faigenbaum!

LA JURISPRUDENCE DU PENTATEUQUE ET DU TALMUD.

(SUITE.)

Qu'on n'aille pas croire qu'après avoir posé tant d'obstacles, tant de subterfuges, tant de biais, à travers la voie judiciaire qui aurait pu conduire à une condamnation capitale, la législation criminelle du Talmud abandonnera à son sort le prétendu coupable, qu'elle laissera les juges, après l'audition des témoins, rendre leur arrêt en toute liberté, et reconnaîtra immédiatement sa validité. Quand la sentence est sur le point d'être prononcée, elle vient ouvrir à l'accusé de nouvelles issues par lesquelles il pourra échapper à la condamnation. Lorsque, sur les 23 membres qui composaient le tribunal criminel, il y avait 12 voix pour et 11 contre la peine de

mort, le jugement était non avenu (1). La majorité d'une voix était suffisante pour l'acquittement et ne l'était pas pour la condamnation ; l'unanimité de voix pour la condamnation entraînait l'ajournement du jugement jusqu'au lendemain (2), puisqu'il y avait lieu d'espérer qu'une circonstance inattendue, survenant d'un jour à l'autre, pouvait faire revenir, sinon la totalité, du moins une grande partie des juges sur leur décision de la veille. Ce changement d'opinions en faveur de l'accusé était prévu par la loi talmudique d'après laquelle les accusateurs pouvaient devenir des défenseurs, mais les défenseurs de la veille ne pouvaient pas devenir les accusateurs du lendemain; les juges pouvaient bien adorer le lendemain ce qu'ils avaient brûlé la veille, mais non pas brûler ce qu'ils avaient adoré (3). On chercherait en vain dans les législations modernes une procédure criminelle qui révèle une si profonde connaissance du cœur humain, de sa puissance et de ses faiblesses; qui, lorsque le devoir l'exige, sait si bien sacrifier le sentiment à la raison, mais sait mieux encore faire fléchir la sévère justice devant les sentiments de miséricorde, de pitié et d'indulgence, quand elle accorde à un homme le pouvoir de punir un autre homme, son semblable, dont la vie émane de la même origine que la sienne. On chercherait en vain dans les codes contemporains une jurisprudence aussi profondément pénétrée que celle du peuple juif de la pensée que nous ne pouvons ni ne devons chercher à atteindre à la ressemblance de Dieu par l'exercice de la justice, — la justice de l'homme, vu sa faillibilité et les bornes étroites de son pouvoir, ne saurait être celle de Dieu, — mais que nous devons chercher à ressembler à Dieu par la bienveillance, la mansuétude, l'indulgence et la charité, même envers le criminel.

Ce qui constituait pour la législation talmudique un élément essentiel d'instruction judiciaire, c'était l'interrogatoire des témoins. Là encore le système préconisé par le Talmud est principalement

(1) Sanhédrin, 40.
(2) *Ibid.*, 34.
(3) *Ibid.*, 32.

combiné en vue de fournir de nouveaux matériaux à la défense de l'accusé. Pour que le témoignage pût servir de base indiscutable aux délibérations des juges, on commençait, quand il s'agissait d'une affaire criminelle, par intimider les témoins, leur inspirer une salutaire terreur pour le mensonge, les épouvanter par le portrait des malheurs qu'ils s'attireraient si leurs paroles n'étaient pas conformes à la vérité. A cet effet, on les faisait entrer dans une salle particulière et on leur parlait en ces termes (1) : « Gardez-vous bien de produire un témoignage qui ait sa source dans une appréciation arbitraire, dans une rumeur publique ou dans les rapports d'autres témoins (2), c'est-à-dire exposez les faits tels que vous les avez vus, sans les accompagner de votre appréciation. Sachez que votre témoignage ne porte pas sur une affaire pécuniaire, dans quel cas vous ne causez d'autre dommage qu'une simple perte d'argent, mais sur une affaire criminelle, entraînant la peine de mort, dans quel cas vous causez un dommage irréparable non-seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir. » Après ce préambule adressé aux témoins en guise d'avertissement préalable, formalité sans laquelle le témoin ne pouvait être condamné pour faux témoignage, comme ne pouvait l'être le meurtrier pour le crime commis, on interrogeait les témoins ou le témoin (puisqu'un seul témoin suffisait pour établir l'innocence de l'accusé, tandis qu'il en fallait deux pour établir sa culpabilité) sur le mois, la semaine, le jour, l'heure, le lieu où le crime avait été commis (3). Obligés de préciser avec la plus minutieuse exactitude les circonstances multiples du crime, de fournir successivement des indications de date, d'heure et de lieu, les témoins avaient lieu de craindre de se contredire et s'enhardissaient moins à produire un faux témoignage. Alors même qu'il se trouvât des personnes assez perverses pour oser braver tous les obstacles que la loi opposait à la production d'un faux témoignage, tous les piéges qu'elle dressait aux témoins pour les démasquer, la procédure du Talmud tenait en réserve de nouveaux moyens pour faire reculer les plus intrépides et les plus malicieux devant le crime de

(1) Sanhédrin, 37.
(2) *Ibid.*, 42.
(3) *Ibid.*, 40.

faux témoignage. Elle recommande aux juges de les envoyer d'un endroit à l'autre, de remettre la déposition de leur témoignage d'un jour à l'autre (1), afin de les déconcerter et de les faire revenir, par ces tergiversations, sur leurs premières intentions, si ces intentions devaient être malveillantes.

Ces précautions pourraient paraître inutiles quand on songe aux garanties de sincérité exigées du témoin, que la loi n'admettait à déposer devant le tribunal que lorsque aucun des défauts qui formaient les motifs d'exclusion des fonctions de juge ne pouvait lui être imputé. Mais, malgré ces sévères exigences, le Talmud, en profond connaisseur du cœur humain et des faiblesses inhérentes à la nature humaine, sachant que le rôle de témoin égale en importance et en conséquences celui de juge, estimait avec raison que l'excès de précautions non-seulement ne nuisait pas à la justice, mais pouvait lui être très-utile. La vertu, certes, fuit le mensonge et répugne à l'idée de causer le moindre tort au prochain ; mais il existe malheureusement ici-bas des ressorts puissants : les intérêts et les passions qui, s'ils ne peuvent déraciner entièrement la vertu de sa place naturelle, n'en arrivent pas moins à la faire osciller et pencher à droite ou à gauche.

Alors même que les témoins avaient rempli les conditions requises et étaient été admis à produire en justice leur témoignage, ce dernier était encore sujet à l'invalidation, pouvait être récusé de différentes manières par le tribunal criminel avant qu'il vînt dicter la sentence des juges. Il suffisait que l'un des témoins, groupés en catégories, fût parent d'un autre ou impropre à produire un témoignage, pour que la loi talmudique invalidât tous les autres de la même catégorie, fussent-ils au nombre de cent (2). En matière criminelle, on n'admettait pas le témoignage de deux personnes dont l'une prétendait avoir vu l'accomplissement du crime de tel endroit, et l'autre de l'avoir vu d'un autre endroit (3). Le témoignage pouvait être invalidé rétrospectivement, c'est-à-dire, si un témoignage produit en justice au mois de janvier était reconnu faux au mois de septembre,

(1) Sanhédrin, 32.
(2) Macoth, 5.
(3) *Ibid.*, 6.

tous les témoignages qu'avait produits l'auteur du témoignage reconnu faux dans l'intervalle de janvier à septembre étaient non-avenus (1). La moindre contradiction entre les paroles des témoins, qu'elle portât sur la personne du meurtrier ou sur l'endroit de l'assassinat, ou encore sur les instruments qui avaient servi à la perpétration du crime, devenait un cas d'invalidation (2). Dans la jurisprudence relative aux témoins, ce qui prouve péremptoirement la ferme intention du Talmud d'éviter la condamnation capitale, c'est la disposition concernant les faux témoins, passibles, selon la loi mosaïque, de la même peine qu'ils voulaient faire appliquer à celui qui était l'objet de leur accusation. Les docteurs du Talmud interprètent le texte du Pentateuque dans un sens leur permettant de conclure que les faux témoins dont l'accusation entraînait la peine capitale ne devaient subir eux-mêmes cette peine que s'ils étaient convaincus de faux témoignage avant l'exécution de l'accusé (3).

Quand toutes les formalités prescrites par la loi avaient été remplies, toutes les formes de procédure épuisées, les témoignages reconnus véridiques et valables, le tribunal prononçai le jugement, mais ce jugement n'était pas irrévocable. La jurisprudence talmudique prévoyait plusieurs cas de révocation de la sentence. Le tribunal qui avait rendu l'arrêt pouvait se rétracter à la suite de la découverte d'une erreur ou d'un vice de procédure, pourvu toutefois que ce fût au profit du condamné (4). Alors même que le condamné n'aurait pas régulièrement interjeté appel de la sentence prononcée contre lui, et que, jugé par un tribunal provincial en dehors de la Palestine, il se serait présenté quelque temps après devant un tribunal de la Palestine, celui-ci pouvait annuler sa condamnation et prononcer son acquittement. C'est le principe de l'appel et de la cassation, revêtant dans la législation moderne des formes hiérarchiques et régulières, mais offrant dans la législation juive plus de moyens au condamné de faire valoir les dernières preuves de son innocence,

(1) Baba-Rama, 72.
(2) Sanhédrin, 41.
(3) Macoth, 5.
(4) Sanhédrin. 32.

s'il avait été injustement accusé, plus de chances d'acquittement (1).

Après sa sortie du tribunal, le condamné était conduit vers l'endroit où il devait expier son crime. De nos jours, quand cette heure sinistre est arrivée pour le condamné, quand sonne son glas funèbre et qu'il marche lentement, mourant déjà des angoisses de sa mort prochaine, sur l'effroyable chemin au bout duquel l'attend l'échafaud, il n'y a plus pour lui la moindre chance de salut. La législation talmudique, plus douce, plus humaine, on pourrait dire plus philanthropique si, en parlant du Talmud, ce n'était pas un anachronisme, que la législation moderne, a voulu faire luire des rayons d'espérance le long de la route si escarpée qui conduit au lieu d'exécution. Sur cette route pouvait surgir tout à coup, s'élever une voix favorable au condamné, se rencontrer une personne tenant des preuves en faveur du condamné et réclamant de les faire valoir. La jurisprudence du Talmud, comme si elle s'était imposé la mission de susciter à la mort des adversaires inattendus et lui disputer sa proie, ordonnait qu'un héraut précédât le condamné et fît à haute voix la proclamation suivante (2) : « L'on emmène telle personne au supplice parce qu'elle a commis tel crime; telles ou telles personnes ont témoigné contre lui! Si quelqu'un avait à produire un témoignage en faveur du condamné, qu'il vienne le produire! » Quand une personne s'offrait à parler en faveur du condamné, on le ramenait devant le tribunal. A la porte du tribunal stationnait un homme tenant en ses mains une étoffe de couleur; à une certaine distance s'en tenait un autre prêt à monter sur un cheval qui se trouvait à sa portée. Lorsque, pendant la marche du condamné vers le lieu d'exécution, il venait à l'esprit de l'un ou de l'autre des juges un argument en faveur du condamné, celui qui se tenait à la porte du tribunal agitait son drapeau, signal que pouvait apercevoir le cavalier se trouvant à une certaine distance du tribunal. Aussitôt ce dernier partait au galop pour rejoindre en toute hâte le cortége et ramener le condamné au tribunal (3). S'il ne survenait aucun accident qui ouvrît au condamné un dernier espoir de salut, sa

(1) Macoth. 7.
(2) Sanhédrin, 43.
(3) *Ibid.*, 42.

mort devait être celle d'un homme sinon rentré en grâce auprès de la justice humaine, du moins réconcilié avec Dieu et sa conscience; elle devait être précédée d'un pieux épanchement, d'un sincère repentir, d'un religieux recueillement, tous actes capables d'adoucir l'amertume de sa situation et d'atténuer les angoisses que produit chez tout homme la perspective de sa fin prochaine. « L'assistance engageait le condamné à réciter la confession des péchés (1) ». En accordant au condamné cette faveur suprême, la justice humaine, après avoir fermé derrière lui toutes les avenues de la vie terrestre, ouvre à son âme purifiée l'horizon infini du monde céleste; après lui avoir refusé la grâce et le pardon des hommes, lui fait entrevoir la grâce et le pardon de celui qui est la justice infinie, mais qui est aussi la miséricorde infinie. Malgré tous ses efforts, elle n'a pu l'innocenter et lui sauver la vie, elle veut au moins le faire paraître innocent devant Dieu, et prouver au condamné que, si la loi l'oblige à le frapper, elle voit toujours en lui un homme créé à l'image de Dieu, ayant droit sinon à l'estime, du moins à la compassion et à la pitié des hommes.

(*A suivre.*) JACQUES LÉVY,
Grand rabbin.

NOUVELLES DIVERSES.

France.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 15 octobre 1878, a été approuvée l'élection de M. Bloch (Moïse) comme rabbin à Remiremont (Vosges), en remplacement de M. Bloch, nommé grand rabbin à Oran (Algérie).

— Par un autre arrêté du même ministre, en date du 22 actobre 1878, a été approuvée l'élection de M. Haguenau (David) comme rabbin à Valenciennes, en remplacement de M. Jacques Lévy, nommé grand rabbin à Constantine.

— Par décret du Président de la République, en date du 22 oc-

(1) Sanhédrin, 43.

tobre 1878, le Consistoire israélite de Paris a été autorisé à accepter les legs qui lui ont été faits par le sieur Alexandre Léon.

— Plusieurs journaux de Paris ont publié les lignes suivantes :

« M. le baron Gustave de Rothschild vient de faire présent au Consistoire israélite d'un vaste terrain de près de 1,500 mètres, situé en bordure de la rue des Feuillantines.

« D'après le désir du donateur, ce terrain doit servir à la construction d'une école qui sera spécialement affectée aux enfants suivant la religion juive.

« L'acte porte de plus cette mention, que la nouvelle école devra s'appeler à perpétuité : *École Gustave de Rothschild.* »

— M. le rabbin J. Kohn-Zedek, qui avait acquis une si grande renommée à Paris comme prédicateur, est établi depuis quelque temps à Londres, où il remplit les fonctions de prédicateur d'une synagogue importante. On se rappelle que M. Kohn-Zedek, décoré de la grande médaille d'or autrichienne de la Science et du Mérite, membre de la Société allemande orientale de Halle et de Leipzig, a été établi pendant quelque temps à Paris, où il a obtenu de brillants succès comme savant et littérateur hébreu. On n'a pas oublié le mérite distingué de son journal *Or Thora*, publié à Francfort. Puissent ses travaux hors ligne continuer à favoriser la cause sacrée, comme ils n'ont pas cessé de le faire pendant de si longues années !

— M. Isaac Bensussan, ancien administrateur du temple de Marseille, vient d'être décoré de l'ordre du Nicham-Iftikhar; nous sommes heureux de féliciter publiquement notre jeune coreligionnaire pour la haute marque de distinction que vient de lui accorder S. A. le Bey de Tunis en le nommant officier de son ordre.

— M. le grand rabbin de France a reçu les dons suivants pour Jérusalem :

Par M. Anatole Lévy, de Nancy, 100 francs ; par M. Hollander, 5, rue Blanche, Paris, 50 fr.; par M. le grand rabbin de Bordeaux, 100 fr.; par M. Arnold Lévy, 180 fr.; de la communauté de Padoue, 3,286 fr. 55 c.; de la communauté de Châlon, 10 fr.

— La *Gazette du Judaïsme* aussi reproduit l'article de M. Jules

Claretie, tiré de l'*Indépendance belge*, sur la célébration du Kippour dans le temple portugais de Paris. La *Gazette* blâme à son tour la violence qu'on a faite à ce temple relativement à l'inscription de certains noms sur une table de marbre à côté du sanctuaire; elle dit :

« Il faut avouer que ces messieurs se font de singulières idées de la tolérance et de l'intolérance. Vouloir, dans un temple consacré à une confession religieuse déterminée, glorifier de tels noms (comme ceux de Spinoza, un philosophe; de Henri Heine, un renégat!) qui ont nié cette confession par la parole et par la plume, l'ont raillée et, comme a fait Heine, livrée à la risée publique, n'est certes pas seulement une inconséquence étrange, mais un scandale pour tous les partisans de cette religion. C'est donc tout à fait un acte d'intolérance de profiter des embarras pécuniaires d'une communauté que de la contraindre à consentir à une telle contradiction et à une telle violation des sentiments religieux. Car c'est dans une telle situation forcée que se trouvait la petite communauté portugaise de Paris lors de la construction de son temple et de sa situation vis-à-vis des exigences de M. Osiris Iffla. Mais MM. les radicaux ne comprendront jamais la véritable tolérance, qui consiste à ne point blesser le sentiment religieux légitime par voie de contrainte. »

— La communauté israélite de Versailles, voulant témoigner sa sympathie et sa gratitude à M. Léon Brach pour les nombreux services que ce coreligionnaire dévoué et zélé lui a rendus, lui a décerné une médaille en vermeil, surtout pour la propagande de l'*Alliance israélite*, à laquelle il a travaillé à Versailles. Le ciel l'a singulièrement protégé dans cette œuvre méritoire.

Allemagne et Autriche.

Le baron Abraham d'Oppenheim, un des plus célèbres banquiers israélites de notre temps, vient de mourir à Cologne.

Ami intime de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, qui acceptèrent plusieurs fois l'hospitalité chez lui, il jouissait d'une haute et brillante renommée. Voici la liste des décorations dont il était revêtu : l'Aigle de Prusse (2e classe), l'ordre de la Couronne

(2e classe), du Lion de Bade (2e classe), de Stanislas de Russie (2e classe), la croix d'officier de Léopold de Belgique, la croix de chevalier de Hesse (1re classe).

Ardent patriote, grand bienfaiteur de sa ville et de son pays, il a légué des sommes importantes pour les pauvres chrétiens et juifs. Il était surtout un gros souscripteur de la cathédrale de Cologne, dont la grande bannière a été portée à ses obsèques. On y voyait également l'évêque consécrateur, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires. Il a fait construire à ses frais une belle synagogue à Cologne, et à sa mort toutes les cérémonies religieuses ont été accomplies. Jamais convoi funèbre israélite ne fut suivi par si grand nombre de chrétiens que le sien. L'impératrice Augusta avait envoyé une magnifique guirlande de fleurs pour être déposée sur sa tombe.

Russie.

On écrit de Cherson :

Dans ces dernières années, beaucoup de jeunes filles de Cherson se rendirent à Saint-Pétersbourg pour y fréquenter l'Académie de médecine et de chirurgie. Environ les trois cinquièmes de ces jeunes dames avides de science sont juives. Comme les étudiants ne jouissent pas d'une bonne réputation, beaucoup de parents ne voient pas avec plaisir que leurs filles partent, et cherchent à les en dissuader soit par des exhortations, soit parfois d'une manière plus énergique. Cela réussit quelquefois, mais quelquefois aussi les filles ayant soif de science, pour arriver à la réalisation de leur désir, emploient des moyens contre lesquels les parents sont impuissants.

Un cas semblable est arrivé à Nowosti. La fille d'un juif de Jelisawetgrad, en visite à Cherson, nourrissait depuis longtemps l'ardent désir d'aller à Saint-Pétersbourg pour y étudier, mais rencontra une résistance invincible de la part de ses parents. La jeune personne, dans sa peine, consulta un étudiant, et celui-ci lui fit la proposition de l'épouser; de cette manière elle pourrait, comme femme mariée, se soustraire à la tutelle paternelle. Ce projet plut à la demoiselle. Les deux jeunes gens partirent pour Odessa et s'y marièrent selon le rite juif. Les parents ne furent pas peu surpris lorsque leur fille leur fit part de son mariage et de sa résolution de profiter de sa nouvelle position pour, avec le consentement de son époux, se rendre à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Sibérie.

Une statistique récente constate qu'il y a en Sibérie 11,105 israélites (tous n'y sont pas venus volontairement); dans le Caucase, il y en a 16,622 (dont la plupart au Daghestan, 5,362). La Russie asiatique contient en tout 22,767 israélites sur une population générale de 12,943,754 âmes.

Pour toutes les nouvelles diverses,
S. Bloch.

AVIS

M. le grand rabbin de Paris a l'honneur d'informer les fidèles que le service solennel de *Min'cha*, au temple de la rue de la Victoire, recommencera samedi 16 novembre, à quatre heures, et se continuera à la même heure les samedis suivants.

Les familles qui désirent faire célébrer l'Initiation religieuse à leurs enfants au mois de juin 1879 sont priées de les faire inscrire avant la fin du mois de janvier.

Les inscriptions sont reçues chez MM. les rabbins et au secrétariat du Consistoire.

M. le grand rabbin de Paris a l'honneur de prévenir les familles que des cours d'instruction religieuse, faits par MM. les rabbins, auront lieu dans les différents temples de Paris.

Ces cours ouvriront mercredi 20 novembre, à huit heures du soir. Les enfants qui voudront les suivre devront se faire inscrire à l'avance chez MM. les rabbins, ou chez les gardiens des temples.



ANNONCES.

Le Directeur Gérant : S. BLOCH.

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVᵉ Année **N° 7** 15 décembre 1878

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois d'octobre-novembre 1878 :

De MM. Dreyfus-Dupont, 150 francs ; Achille Dreyfus, 500 ; Émile Meyer, 100 ; Lévy Calmann, 100 ; Nestor Dreyfus, 100 ; Antoine Kœnigswarter, 500 ; Henri Aron, 1,000 ; Simon Kopenhaque, 400 ; Benoît Lévy, 400 ; Sciama, 300 ; Étienne Hecht, 100 ; barons Alphonse, Gustave et Edmond de Rothschild, 6,000 ; Compagnie d'assurances générales, 500 ; baron Gunzbourg, 300 ; Oulif, 100 ; Taub, 100 ; David Winter, 100 fr.

De MM^mes^ veuve Anspach, 100 fr.; veuve Isidore Fould, 300 ; Bischoffsheim, 100 ; Furtado-Heine, 200 fr.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

BULLETIN.

La question des israélites de Roumanie et de Serbie tient toujours le premier rang dans nos préoccupations. Le traité de Berlin a proclamé l'émancipation complète des israélites de ces pays; mais le traité de Berlin s'exécutera-t-il? Les puissances auront-elles assez d'énergie pour exiger de la Roumanie et de la Serbie l'exécution des clauses qui regardent les israélites? Jusqu'à ce jour, rien n'a été fait dans ces deux pays pour améliorer la situation de nos coreligionnaires. La Serbie a formellement promis à Berlin de leur accorder tous les droits; le prince, en proclamant l'indépendance de son pays, a déclaré qu'il se soumettait en tout aux décisions du congrès. Cependant les lois restrictives qui frappent les israélites n'ont pas encore été abolies. On apprend même que la communauté de Nisch, une des villes turques cédées à la Serbie et où les israélites vivaient en toute sécurité sous la domination ottomane, est soumise aux plus dures vexations. Le gouvernement ignore probablement les excès de ses fonctionnaires, et nous espérons qu'il y mettra bon ordre.

En Roumanie, le gouvernement est toujours lié par l'article 7 de la Constitution, qui refuse aux israélites tous les droits politiques. Mais quand cet article sera-t-il aboli? Il faut, pour l'abroger, la réunion d'une Constituante, et on dit que la réunion de cette assemblée est impossible tant que le pays est occupé par les Russes. En attendant, le gouvernement a donné une preuve de sa bonne volonté en nommant à une fonction publique un israélite qui s'est rendu célèbre pendant la guerre, M. Brociner. Mais il ne s'imagine pas sans doute qu'il ait donné par là une satisfaction suffisante à l'opinion publique et aux puissances signataires du traité de Berlin. On

sait que la France, l'Angleterre et l'Allemagne ont formellement refusé d'envoyer un ambassadeur à Bucharest, et par conséquent de reconnaître l'indépendance de la Roumanie avant que les israélites de ce pays aient obtenu leur émancipation. L'italie et l'Autriche Hongrie, ont suivi l'exemple de ces trois États. Les journaux roumains prétendent qu'ils se passeront fort bien des ambassadeurs de ces pays, attendu qu'ils ont ceux de Russie et des États-Unis d'Amérique, mais ce sont là de pures rodomontades. Tout en espérant que les gouvernements garderont la même attitude envers la Roumanie, nous ne voulons pas croire que celle-ci ne cédera qu'à la pression du dehors. Tout nous fait espérer au contraire que les hommes d'État de Roumanie sentent que le moment est venu d'effacer de leur Constitution des lois abominables, et qu'ils ont hâte de placer leur pays au rang des pays civilisés. Ils s'applaudiront eux-mêmes de cette victoire remportée sur le fanatisme et l'intolérance.

M. le D^r^ Ad. Jellinek, le célèbre prédicateur israélite de Vienne, dont ce journal a souvent célébré le talent, a prononcé, le premier jour de *Souccot*, un très-beau sermon ayant pour titre : *l'Alliance israélite universelle*. Les « quatre espèces » qui entrent dans les rites de cette fête forment le cadre du sermon, suivant une méthode ingénieuse souvent employée par M. Jellinek. L'*etrog* représente ici, par son parfum agréable et sa douce saveur, la science, l'instruction et la civilisation juives, dont les progrès forment un des chapitres les plus importants du programme de l'*Alliance*. Le *loulab* est le palmier de la paix, de la concorde, de la tolérance et de la fraternité, le vrai symbole de l'*Alliance;* le *myrte*, c'est le parfum du nom israélite relevé et mis en honneur par l'*Alliance;* enfin, la branche de saule représente les pauvres et humbles juifs persécutés, maltraités, assassinés, mais sauvés par les efforts de la grande Société israélite.

M. Jellinek, en imprimant ce remarquable sermon, y a joint un morceau d'une haute valeur historique, c'est le toast prononcé à Vienne par M. Crémieux en 1840, lorsque le célèbre avocat revenait, jeune et glorieux, du voyage qu'il avait fait en Orient pour

sauver les malheureux israélites de Damas. M. Jellinek a eu la bonne fortune de trouver ce document si intéressant, écrit plus tard de la main même de M. Crémieux ; on nous saura certainement gré de le reproduire plus loin.

On a souvent discuté la question de savoir si les soldats israélites doivent réclamer les exemptions nécessaires pour accomplir leurs devoirs religieux. En France, où la loi est toute civile, on a généralement préféré que le soldat soit tout entier à l'exercice de ses devoirs militaires, et on a pensé qu'il y aurait peut-être quelque inconvénient à faire entrer dans la loi des exceptions concernant les cultes. Dans la pratique, on trouve presque toujours les tempéraments nécessaires et on sait faire plier les lois aux circonstances. On ne rencontre point partout la même souplesse dans l'interprétation des règlements ou la même bienveillance chez les chefs militaires. Il n'est donc pas mauvais que la liberté de conscience des soldats soit garantie par la loi elle-même.

Voici ce qu'on lit dans le règlement du service de l'armée austro-hongroise :

« § 30, n° 239. Dans le choix des articles de ménage, il doit être tenu compte, autant que possible, des usages religieux, et, lorsque ceci est impossible, la solde pour la nourriture doit être donnée en espèces aux ayants droit.

« § 33, n° 255. Le dimanche ou les jours de fête des différents cultes, les soldats de chaque culte peuvent sortir le matin, si le service le permet, pour remplir leurs devoirs religieux. »

On est heureux de rencontrer les mêmes principes libéraux dans un pays dont les habitants ont quelquefois passé pour être très-intolérants envers les juifs.

Voici ce qu'on lit dans un journal américain :

« Il y a environ six semaines, le grand rabbin de Corfou, M. Giuseppe Levi, vint à Athènes pour demander l'exemption du service militaire en faveur des ministres officiants et autres fonctionnaires

du culte israélite. Cette demande fut immédiatement accueillie, et, en outre, des ordres furent donnés pour que tous les soldats juifs de Corfou obtinssent un congé d'un mois pour rentrer à Corfou et célébrer les fêtes. A l'arrivée du grand rabbin à Athènes, le roi était dans sa villa. Averti par le ministre de la présence de M. le grand rabbin Levi, le roi vint en ville, envoya chercher le rabbin dans sa voiture et s'entretint avec lui pendant une heure et demie. Ses dernières paroles furent qu'il considérait le jour où il avait fait la connaissance du grand rabbin comme un jour très-heureux, mais que le jour le plus heureux pour lui sera celui où un juif siégera au parlement hellénique. Chaque fois que le roi va à Corfou, ce qui arrive assez souvent, il visite la synagogue, et chaque fois qu'il y a réception au palais, le grand rabbin est assis à la droite de Sa Majesté, de préférence à l'archevêque lui-même. »

Depuis longtemps les Grecs, qui autrefois, à Constantinople et à Smyrne, avaient été si peu bienveillants pour les juifs, ont donné à ceux-ci les preuves les plus touchantes de sympathie et de fraternité.

M. Moritz Busch vient de publier, sur ses entretiens avec le prince de Bismarck pendant la guerre de 1870-71, un livre qui a fait sensation. Il eût été étonnant que ce livre ne contînt rien sur les juifs. Nous en extrayons, d'après l'*Israelitische Wochenschrift*, le passage suivant :

« La conversation tomba sur les juifs, et le ministre demanda pourquoi tant de juifs portent le nom de Meier. Ce nom, dit-il, est allemand et désigne en Westphalie un possesseur de terres, et les juifs anciennement n'ont pas possédé de terres. Je répondis : « Pardonnez-moi, Excellence, le mot vient de l'hébreu. Il se trouve déjà dans l'Ancien Testament et ensuite dans le Testament, et doit être prononcé Méir, qui a la même racine que *Or*, lumière, éclat ; de sorte qu'il signifie l'illustre, la lumière, l'éclatant. » Le chef continua : « Le nom de Kohn est aussi très-fréquent chez eux ; qu'est-ce qu'il signifie ? » — Je répondis qu'il signifiait « prêtre, » et devait être prononcé Kohen. De Kohen est venu Kohn, Kuhn,

Cahen, Kahn, puis enfin la forme Hahn (1). » Cela fit rire. — « Oui, continua le ministre, je suis tout de même d'avis qu'il faut les améliorer par croisement. Les résultats ne sont pas mauvais. » Il nomma quelques familles nobles et ajouta : « Tous gens très-sages, très-distingués. » Puis, après avoir réfléchi un instant et en omettant d'exprimer une pensée probablement relative aux mariages mixtes de chrétiennes, de baronnesses allemandes, avec des juifs riches ou remarquables par le talent, il ajouta : « Au reste, le contraire serait peut-être mieux. (Ici il employa une image que je ne puis rendre concernant le mariage de chrétiens avec des juives). Il faut que l'argent rentre dans la circulation; et, au fond, il n'y a pas de races mauvaises. Je ne sais ce que je conseillerai un jour à mes fils. »

Combien de fois ne s'est-on pas plaint des missions que les protestants de Londres envoient parmi les israélites, et des moyens employés pour faire, à force d'argent, des conquêtes équivoques ! Pourquoi ne pas convertir tout d'abord les chrétiens, par exemple ceux de Serbie et de Roumanie, aux idées de justice et de tolérance? Ce serait une œuvre autrement méritoire. En attendant, la Société de Londres dépense des sommes considérables pour sauver une âme juive. D'après son rapport sur la soixante-neuvième année de l'Œuvre des missions, la Société a dépensé pendant cette année, pour les missions juives, 877,500 francs, et employé 136 missionnaires. Le roi de Prusse est à la tête des souscripteurs avec une souscription de 8,500 marcs (10,625 fr.). On prétend avoir converti 153 juifs, dont 94 en... Abyssinie, probablement parmi les Falashas, qui ne savent pas eux-mêmes de quelle religion ils sont. Chacun de ces juifs baptisés coûte à la Société 6,250 francs. Le rapport se plaint de la difficulté que rencontre la propagande dans les pays civilisés, où les juifs montrent une obstination bien fâcheuse. Mais la mission peut se consoler, il lui reste les pauvres nègres de l'Abyssinie.

(1) Le journal à qui nous empruntons cette citation fait remarquer que Hahn est tout simplement Chân, d'où le C est tombé, et qu'à la nomenclature ci-dessus il faudrait ajouter Katz, provenant des initiales de Kohen Zédek.

LES JUIFS D'ALSACE AU XVIII° SIÈCLE.

M. Julien Sée, qui a déjà publié un assez grand nombre d'anciennes chroniques de l'Alsace, vient de faire paraître dans sa collection un ouvrage qui contient des renseignements très-intéressants sur les juifs de cette province. Cet ouvrage est intitulé : *Hausbuch von Dominicus Schmutz, Bürger von Colmar*, ou Livre de famille de Dominicus Schmutz, citoyen de Colmar (1). Nous en extrayons ici tous les passages relatifs aux juifs, et nous les reproduisons à titre de contribution à l'histoire des juifs d'Alsace au XVIII° siècle :

1750. — Le 1er septembre, un soldat suisse du régiment Redang a été roué. Lui et un autre soldat de ce régiment, ayant vu que le juif Isaegel, de Wintzenheim, portait sur lui beaucoup d'argent et de bagues d'or, s'étaient concertés, et ensuite l'avaient guetté sur la route et battu jusqu'à ce qu'ils le crussent mort; alors ils lui avaient pris son argent et tout, et s'en étaient retournés à Colmar. Peu après passe le sergent de Wintzenheim, qui aperçoit Isaegel dans le fossé et en informe les juifs. Ceux-ci sortent aussitôt. Isaegel vivait encore; il leur dit que c'étaient deux soldats suisses de Colmar. Les juifs se taisent et se mettent à épier. Finalement l'un de ces soldats, un Suisse français, vient à l'auberge à la Croix, qui est le rendez-vous des juifs, et leur apporte à changer une pièce de vieil or. Ils reconnaissent cet argent, s'en vont immédiatement dénoncer le fait au magistrat et le soldat est arrêté. L'autre, en apprenant que son camarade est pris, se sauve et s'échappe ; mais celui-là a été mis à la question, a confessé le crime et a été roué. Le juif Isaegel, lui, a encore vécu huit ans.

1754. — Le 31 décembre, entre minuit et deux heures du matin, au village de Housen, à une lieue de Colmar, sept juifs ont pénétré dans la maison de la vieille Schulz, l'ont pillée et ont martyrisé la Schulz : ils lui ont lié les mains sur le dos, puis l'un des sept s'est mis devant elle avec un long couteau, et l'a menacée de lui couper le cou si elle ne disait pas où était son argent. Elle a répondu, mais sans rien avouer. Alors un d'eux a taillé un morceau de bois de huit pouces de long, a relevé les vêtements de la femme, et le lui a introduit dans la matrice, qu'il lui a brûlée à moitié. Sur quoi les autres ont entièrement dévalisé la maison, se sont emparés de l'argent, du billon, ainsi que des ustensiles de cuisine. Quelqu'un, par bonheur, entend le bruit dans la maison et les voleurs prennent la fuite. Aussitôt avertis, les gens du village accourent auprès de la femme

(1) Julien Sée, *Les Chroniques d'Alsace*, VI° vol. Colmar, J. B. Jung, éditeur, 1878. In-8° de XI—234 pages.



et lui demandent si elle ne connaît aucun des meurtriers. Elle déclare avoir reconnu le juif Hirzel et le brocanteur de Wettolsheim.

Cependant le juif Hirzel était parti de chez lui à deux heures de la nuit, s'était rendu à Sierenz, et dès six heures du matin s'y était montré à différentes personnes, afin qu'elles pussent témoigner de sa présence à Sierenz cette nuit-là, etc. Mais les gens de Housen étaient allés prévenir l'autorité. La maréchaussée s'était tout de suite transportée au village, et, après examen de lieux, avait demandé à la femme, couchée à demi morte sur son lit, quels étaient les voleurs. Elle affirma, sous serment, que c'étaient le juif Hirzel et le *schœcher* de Wettolsheim, avec cinq autres juifs. Là-dessus les archers repartent, et, comme ils arrivent de Housen près des vignes, ils aperçoivent Hirzel venant à cheval et n'ayant l'air de se douter de rien. A leur vue, il entre dans les vignes pour se cacher; mais il est pris et amené à Colmar. Livré à la justice, il a été roué vif le 31 décembre. Il a vécu sur la roue depuis le soir jusqu'au lendemain à dix heures. Les juifs ont donné de l'argent au bourreau pour qu'il l'étranglât. Son corps a ensuite été placé sur un échafaud, au bord de la route, dans le canton de Rosencranz. Les autres juifs qui avaient été pris avec lui sont restés longtemps en prison, mais ont fini par s'en tirer à prix d'argent. Les juifs en ont ensuite appelé à Grenoble, et de Grenoble à Metz, et, après un an et demi de démarches, ont obtenu d'enlever le corps avec l'échafaud et de l'inhumer à Jungholz, dans leur cimetière. Ils l'ont considéré comme martyr.

1767. — Le 12 janvier, une jeune fille juive a reçu le baptême ici, à Colmar, dans la cathédrale. C'est M. le curé qui l'a baptisée; elle a eu pour parrain M. François-Joseph Müller, préteur, et pour marraine Mme de Klinglin, la première présidente. Ç'a été une grande solennité. La juive était vêtue de blanc et se tenait sous la grande porte de la cathédrale, entre son parrain et sa marraine, avec six jeunes filles tenant des cierges allumés, qui l'ont accompagnée jusqu'aux fonts baptismaux; puis on a dit la messe, et pendant la cérémonie Mme Krauss et M. Dubois ont fait la quête avec un plat d'argent. Ils ont recueilli une belle somme. Mme la marraine a ensuite fait apprendre l'état de couturière en robes de nuit à sa filleule, qui s'est mariée plus tard avec un maître de danse, mais s'en est allée de Colmar.

Le 1er février de la même année, on a également baptisé une jeune juive à Horbourg. Le père Joseph, supérieur des Augustins, a fait la cérémonie. Elle a ensuite épousé un tisserand.

1767. — Un individu a été roué à Colmar pour avoir tué un juif dont il était débiteur et qui lui avait fait beaucoup de frais. Après lui avoir pris les obligations, il les avait montrées au cabaret, et s'était ainsi trahi, car autrement la chose ne se serait pas sue.

1785. — En vertu d'un ordre de la Cour, il a été défendu par toute

l'Alsace de baptiser aucun enfant juif, garçon ou fille, qui n'ait l'âge de quatorze ans et ne jouisse de ses facultés.

1700. — Les bourgeois de Wintzenheim, ayant eu une dispute avec un juif, ont voulu le chasser violemment du village; mais le juif a porté plainte et a obtenu, à ses frais, des archers pour garder sa maison. Comme on a eu besoin de ces derniers ici, on lui a envoyé, toujours à ses frais, un détachement de Français d'un régiment de la garnison de Neuf-Brisach. Pendant ce temps, les fils des bourgeois et d'autres jeunes gens avaient organisé un bal au *Soleil*, et, comme ils n'ont pas voulu y laisser danser les soldats, ceux-ci, furieux, ont fait feu de la porte et des volets sur l'assistance. Une jeune fille a été atteinte à la poitrine, et un homme à un bras. La jeune fille est morte trois jours après et l'homme en a gardé un bras paralysé. Trois des soldats ont été incarcérés, interrogés; puis, après une longue détention, ramenés à Wintzenheim, où ils ont été remis en liberté; mais le juif a dû payer tous les frais.

1790. — Le 18 novembre, un décret de l'Assemblée nationale a ordonné dans toute l'Alsace et dans toute la France que les juifs seront admis comme citoyens actifs, qu'ils pourront apprendre des métiers, agir et se comporter en tout comme les chrétiens, et qu'en outre ils pourront devenir électeurs et remplir des fonctions publiques; mais ce décret a plu fort peu aux chrétiens, qui, le 30 décembre, ont adressé un mémoire à l'Assemblée nationale pour en obtenir le retrait.

TOAST PRONONCÉ A VIENNE EN 1840

Par M. Adolphe CRÉMIEUX

A SON RETOUR D'ÉGYPTE, APRÈS L'AFFAIRE DE DAMAS.

MESSIEURS,

Mon émotion est grande, vous le concevez, et, si les paroles manquent à l'expression de ma pensée, vous n'en serez pas surpris.

Je n'ai pu retenir mes larmes à l'aspect du tableau de cette délicieuse sympathie de mes coreligionnaires, récompense immense d'une action si simple, si naturelle. Je suis avocat, et j'ai vu des malheureux à sauver; je suis juif, et j'ai vu la persécution religieuse à combattre; je suis homme, et j'ai vu la barbarie des tortures à briser. Comment aurais-je hésité sans crime? C'est un devoir que j'ai rempli, et quelle récompense!... Je marche au milieu des populations

israélites comme dans un perpétuel triomphe. A Corfou, j'ai été accueilli par des acclamations, par des cris de bonheur; à Trieste, j'ai été entouré par les plus douces, les plus touchantes sympathies; à Venise, les fêtes du cœur se sont multipliées pour moi; ici, mon âme succombe aux émotions dont vous l'enivrez. J'ai plaidé, me dites-vous, devant les tribunaux et dans la presse la cause sacrée de l'émancipation des juifs; mais je défendais mes propres foyers et le principe de la liberté des cultes, grand et noble principe qui rattache le ciel à la terre, en laissant chaque homme offrir à Dieu, selon sa foi, l'hommage de son amour. J'ai pris la plume quand la calomnie a répandu son venin contre la religion juive; j'ai appelé à mon aide toutes les sympathies des hommes généreux... Mais je me sentais la force du bon droit et l'énergie de l'âme. Mon silence n'eût-il pas été une indigne lâcheté?

J'ai bravé les dangers personnels que la haine des fanatiques et l'intempérie d'un climat meurtrier pouvaient me faire courir... Franchement, Messieurs, je n'ai pas songé à ces périls; à celui qui a voulu m'en effrayer j'ai répondu : « La mort est partout; mais une grande mort, heureux qui la trouve! » Notre mission a été couronnée de succès : les fers sont tombés, les prisons se sont ouvertes aux tortures, la famille a été rendue aux fugitifs... Mais notre cause était si juste et notre droit si grand!

Enfin, j'ai fondé en Orient des écoles pour les pauvres enfants juifs, délaissés jusqu'ici... Mais tout mon mérite est d'avoir compris votre pensée, de m'être dit : « Il est bon que les juifs de l'Occident se rattachent aux juifs de l'Orient par les liens d'une sainte protection, dont les effets peuvent être immenses pour la cause de la civilisation et du progrès dans ces contrées de fanatisme et d'ignorance. » Oh! que j'étais bien inspiré quand, il y a dix ans, je disais dans ce plaidoyer sur le serment que vous me rappeliez tout à l'heure : *Les juifs ne connaissent pas l'ingratitude!* Qui m'eût dit alors que je serais moi-même une preuve si éclatante de cette vérité?

Laissez-moi donc vous exprimer, autant qu'il est en moi, tout le bonheur que je ressens au milieu de vous. Que nous veulent-ils, ceux qui nous poursuivent de leur haine violente, de leurs absurdes

préjugés? que viennent-ils rappeler, dans notre siècle de philosophie et de lumières, les misérables calomnies du moyen âge et les ridicules superstitions des temps barbares? N'ont-ils donc pas toutes les vertus des hommes libres, ceux qui, placés encore dans tant de contrées hors de la loi des nations au sein desquelles ils vivent, témoignent une reconnaissance si expressive, si touchante, si unanime, à celui qui réclame pour eux le droit commun et la liberté sociale? et cette sympathie qui tout à coup, et comme par un mouvement électrique, s'est éveillée sur tous les points du globe pour des frères odieusement persécutés, n'est-elle pas une grande vertu?

Est-elle donc indigne de vivre au milieu d'une autre population et de marcher leur égale, cette population juive dont le cœur est si plein de ce beau sentiment de la fraternité? L'amour paternel, le respect filial, ces premières vertus de la famille, sont écrits dans nos âmes comme dans nos livres saints en caractères ineffaçables : c'est le Dieu d'Israël qui promet en récompense à Abraham, son élu, le bonheur de son fils Isaac et de sa postérité la plus reculée; c'est le Dieu d'Israël qui écrit de sa main sur la table sacrée ces mots divins :« Honore ton père et ta mère! » L'amour de la patrie! Nous, israélites français, nous, citoyens d'un pays libre qui nous a donné la patrie, nous le portons jusqu'à l'enthousiasme, ce sentiment qui fonde et grandit les peuples. Et vous, Messieurs, qui ne connaissez encore la patrie que par instinct (car la patrie, c'est l'égalité des droits et des devoirs), n'êtes-vous pas tous prêts à verser le plus pur de votre sang pour le bonheur du sol où vous avez reçu le jour? Oh! vous l'aurez, Messieurs, vous l'aurez un jour, cette patrie si chère, cette vie dans la vie! Et ceux que vous pourrez alors appeler vos concitoyens verront si vos âmes ne se montreront pas à l'unisson de leurs âmes! Oui, vous aurez la patrie, juifs de l'Autriche, car l'Autriche vient de montrer, dans cette mémorable affaire de Damas, qu'elle ne connaît pas la distinction des cultes quand l'humanité parle. C'est l'Autriche qui, la première, a tendu aux opprimés une main secourable. Hélas! son pouvoir n'allait pas jusqu'à rendre à la vie ceux que la torture a tués; mais elle s'est jetée entre les bourreaux et les autres victimes désignées à la mort : elle a noblement protesté contre la procédure du sang! Que je le dise avec

bonheur, moi Français, dans cette capitale de l'empire autrichien, honneur à l'Autriche! Honneur à vous, prince de Metternich, dont la puissance à la fois si active et si généreuse a couvert comme d'un bouclier ceux qui gémissent au delà des mers! honneur à vous, qui avez noblement révélé, dans cette dernière lutte du préjugé contre la raison, un esprit élevé, une haute philosophie; qui, sans vous préoccuper de la politique, toujours si étrangère à la justice, avez déployé au yeux du monde l'étendard de l'humanité! Il s'est aussi montré digne de vous, le consul général Laurin, qui, puisant dans ses propres inspirations l'horreur de l'iniquité, le premier dans ce drame sanglant porta la lumière de sa vive intelligence, le dévouement de son noble cœur. Il a trouvé sa récompense dans votre approbation, mais que notre éternel souvenir lui soit une douce offrande, et que Dieu lui tienne compte de sa persévérance, car il a sauvé des innocents!

Louange aussi à Merlato, qui, sur le théâtre même des affreuses persécutions, a lutté jusqu'au dernier jour, n'a pas craint de dévoiler tous les mystères de cette œuvre de ténèbres, et s'est associé avec un zèle sans repos à la pensée de son consul général. Que son nom soit pour nous un nom vénéré!

Messieurs, la presse aussi nous a puissamment secondés : la presse allemande, la presse française, la presse anglaise; elle a porté les plus rudes coups à l'intolérance religieuse. La presse a son flambeau; sa lumière épouvante le fanatisme et la persécution. Les assassinats de la torture égyptienne seront les derniers crimes judiciaires; les martyrs de Damas seront nos derniers martyrs. L'Occident, avec sa civilisation, entre dans l'Orient, non pas seulement par la question politique, sujette à tant d'incertitudes et de mécomptes, mais par la question sociale, garantie de l'avenir des peuples.

Merci, Messieurs, mille fois merci de ce gage précieux de votre estime, de votre amitié! Je le garderai comme un précieux trésor, héritage pour mon cher fils. Et maintenant je voudrais pouvoir dire tous les sentiments qui m'oppressent. Si je savais votre langue si riche, si savante, si pittoresque, je trouverais peut-être quelques phrases dignes du discours que vous venez de m'adresser; mais non,

Messieurs, les mots ne s'offriraient pas à mes lèvres : une trop grande joie arrête les paroles. Heureusement le langage du cœur est partout le même, et tous vous me comprendrez quand je vous dirai que toute ma vie le souvenir de cette journée sera pour moi le plus doux, le plus délicieux souvenir!

UN ÉPISODE DE LA VIE DE FRÉDÉRIC LE GRAND [1].

Il y a juste huit jours qu'un heureux événement de famille me conduisait à Atolap, ma ville natale. Mon grand-père célébrait le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance et ses noces d'or. Des enfants et des petits-enfants se réunissaient autour des deux chers vieillards et leur présentaient leurs vœux ardents. Au joyeux repas, chacun s'efforçait de régaler les convives par quelque bon mot, une histoire intéressante, etc. Après avoir entendu raconter beaucoup, une de mes chères cousines prit la parole et raconta un épisode de la vie de Frédéric le Grand, publié par l'*Israélite* (18e année, nº 30). Le vénérable vieillard écoutait ce conte palpitant avec un intérêt visible, et, lorsqu'il fut terminé, il récompensa la peine de la conteuse en l'assurant de sa satisfaction parfaite. « Cependant, ajouta-t-il en souriant, je veux t'offrir immédiatement la revanche. Moi aussi, je sais une histoire du grand roi. »

Là-dessus il commença ainsi :

A Steglitz demeuraient autrefois deux juifs estimables qui voulaient s'allier ensemble ; mais ils étaient tous les deux pauvres, et le père de la jeune fille avait déjà passé beaucoup de nuits dans l'insomnie ; il était tourmenté par le souci de trouver les cinq cents thalers qu'il avait promis. Un jour il se décida à faire un appel aux sentiments charitables héréditaires de ses coreligionnaires de la capitale. Avec la valise au dos, il saisit le bâton du voyageur et s'en fut. Il pouvait bien être éloigné d'une demi-heure de Berlin, lorsqu'un monsieur, d'un aspect distingué, parut à cheval. Le pau-

(1) Tiré de l'*Israélite* de Mayence.

vre juif, selon l'habitude respectueuse, souleva son chapeau et salua poliment.

« D'où venez-vous? lui cria le cavalier.

— De Steglitz, mon gracieux seigneur, fut la modeste réponse du pauvre.

— Et où allez-vous? fut la seconde et brève question.

— Pardon, Votre Grâce, je vais à Berlin.

— Et qu'allez-vous y faire? peut-être colporter? »

A ces mots, le cœur du pauvre commença à battre plus fortement; la crainte et l'espérance agitaient sa poitrine. Alors il pensa en lui-même : « Je veux raconter à ce monsieur mon projet; il paraît appartenir à l'aristocratie financière. Dieu a beaucoup de moyens pour exécuter sa volonté — הרבה שלוחים למקום; peut-être soulagera-t-il par un don charitable mes soucis accablants. » Alors il raconta dans tous ses détails le but de son voyage.

« Je m'appelle Schemuel Rothkopf, et j'ai une fille en âge d'être mariée; elle a été fiancée à un jeune homme versé dans la Thora, fils de mon voisin Jacob Weisschild; mais un obstacle important s'oppose encore à la conclusion du mariage : il me manque encore le peu d'argent nécessaire à la *Nedan*, c'est-à-dire à la dot, et chez nous autres juifs le proverbe : « Sans argent, point de *Chassnuth* (noce) », est encore en vigueur.

— Combien a-t-on donc promis au fiancé?

— Pardon humblement, je lui ai promis cinq cents thalers.

— *Cinq cents thalers!* Saperlotte! comment ose-t-on promettre ce qu'on ne peut guère tenir?

— Gracieux seigneur de ma vie, combien aurais-je donc dû promettre? Peut-être cinq cents pfennigs? Mais je ne les ai pas non plus. Je ne puis donc espérer qu'en Dieu, qu'il m'aidera à trouver ce dont j'ai besoin et que je ne possède point. Puisque je dois espérer que Dieu me procurera cinq cents pfennigs, j'aime mieux espérer qu'il me prêtera son céleste appui pour cinq cents thalers.

— Cette logique ne me convient pas beaucoup; mais, dis-moi, est-il bien certain que tes juifs de Berlin donneront sans autres façons les cinq cents thalers pour marier une pauvre fille juive?

— Hélas! noble seigneur, je ne puis le garantir; mais j'espère

que Dieu aidera, sinon en un seul jour, une semaine ou un mois; mais, avec le temps et le secours de Dieu, je réunirai bien la somme par l'assistance d'hommes de bien. Chez nous juifs, l'établissement des fiancées fait partie des principales œuvres pies; il assure à l'homme, d'après la parole de nos sages, une jouissance en ce monde déjà, et il reste un capital inaliénable pour la vie à venir.

— Et sous l'enseigne de : « établissement des jeunes filles », ne se commet-il pas aussi des abus? »

En attendant, le noble coursier devint impatient sous lui. Le cavalier plongea vivement sa main dans une poche de côté, en retira une carte et un crayon, traça quelques mots en langue latine, tendit au pauvre voyageur deux thalers, et lui dit : « Je vous prie de remettre cette carte au factionnaire de la porte de la ville »; puis il s'écria : « En avant, Kaunitz! » C'est ainsi que s'appelait le cheval de prédilection qu'il montait, et cheval et cavalier partirent au galop.

Schemuel Rothkopf avança avec des sentiments élevés vers la porte de Brandebourg. Bien qu'il ne sût déchiffrer le contenu mystérieux des quelques lignes à lui remises par l'étranger, elles lui semblaient cependant une protection bienveillante. Rayonnant de joie, il se déchargea de sa mission, espérant que le gardien de la porte lui ouvrirait les portes du bonheur. Mais que sa déception fut amère! Le gardien, qui n'avait jamais lu Cicéron dans l'original et à qui la langue latine était également une *terra incognita*, renvoya le porteur du message au capitaine du poste. Ici la carte ouverte ne fut plus un livre scellé. Le conseiller du tribunal supérieur, M. Hübener, porta, surpris, son regard de la carte sur Schemuel, puis de Schemuel sur la carte. Il n'en croyait pas ses yeux, et pourtant elles étaient claires et non équivoques, ces paroles :

« J'ordonne que le porteur du présent, Schemuel Rothkopf, de Steglitz, soit immédiatement arrêté et emprisonné jusqu'à nouvelle disposition. — Frédéric. »

Le malheureux fut arrêté; toutes ses prières, toutes ses instances, ne servirent à rien : il fut remis à deux solides hommes de police qui le conduisirent en prison. Il poussait des gémissements, se lamentait, se plaignait à haute voix dans les rues qu'il devait

traverser dans sa promenade involontaire vers la maison d'arrêt. Ses cris d'angoisse attirèrent plusieurs israélites, mais aucun d'eux n'eut le courage de suivre le malheureux dans sa sombre cellule. Le soir du même jour se répandit comme une traînée de poudre la terrible nouvelle que le juif arrêté avait été, par ordre supérieur, condamné à être pendu.

Le deuil et l'affliction entrèrent dans les demeures des juifs berlinois; tous se levèrent pour courir et se sauver. Dans la grande salle d'école (Beth Hamidrasch) du rabbin David Fraenkel, les membres les plus distingués de la communauté se réunirent pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire pour détourner de leur malheureux coreligionnaire l'horrible sentence, et de la communauté le *hillul haschem* qui en résultait. Sur la proposition d'un ancien, trois personnes furent chargées d'employer tous les moyens pour pénétrer dans la cellule du condamné et connaître sa faute.

Cependant les délégués revinrent consternés dans la salle des délibérations; ils rapportaient que rien ne pouvait décider le geôlier à leur accorder l'entrée de la prison. « Mais, annonçaient-ils encore, après de longues instances, il nous a fait une révélation importante; il a dit que lui-même avait été tourmenté par la curiosité de savoir ce qui avait pu porter le roi, juste et indulgent, à prendre une résolution si terrible. Mais, la solution de cette question étant introuvable, malgré ses plus profondes méditations, il se décida alors à descendre dans l'obscure cellule et à questionner lui-même le délinquant sur son crime; mais, ajouta-t-il, il n'y avait rien de positif à tirer du juif. Ses dernières paroles seules semblaient suspectes. Le monsieur inconnu dont il avait été accosté en route lui avait demandé le but de son voyage. Là-dessus il avait répondu qu'il allait proposer à ses coreligionnaires une affaire qui leur assurerait une jouissance en ce monde et un véritable salut dans la vie à venir. Voilà, supposait le prisonnier, qui n'avait encore aucun pressentiment de sa mort prochaine, ce qui dans sa pensée avait mal disposé ce monsieur, qui lui avait remis alors les deux thalers avec le mystérieux et fatal ordre d'arrestation. »

Après ces paroles, se leva le conseiller R. Hayim Bamberger, dont on avait l'habitude de dire qu'il y avait cachés dans sa petite

tête beaucoup de savoir, de prudence et d'intelligence circonspecte, et dans son étroite poitrine battait un grand, noble et sensible cœur. Tous étaient curieux d'apprendre ses vues dans cette affaire si importante, et sur un mot de commandement tous se rangèrent en demi-cercle autour du petit homme, et un silence absolu régna dans la vaste salle.

Alors Bamberger parla ainsi, d'une voix émue :

« Rabbosaï (mes maîtres), j'ai souvent réussi, avec l'assistance du Tout-Puissant, qui a gratifié l'homme de raison et d'intelligence, à travailler au bien de nos frères et à en sauver beaucoup d'une calamité pressante. Espérons en le gardien d'Israël, qui ne dort et ne sommeille jamais, que dans sa grâce infinie il nous montrera et nous aplanira le chemin pour accomplir la sainte œuvre de délivrer celui qui est enchaîné. L'objet de notre délibération absorbe toute ma pensée et mon savoir; cependant je ne puis pas approfondir les intentions de notre sublime monarque. Le rapport de nos trois délégués, que nous venons d'entendre, répand bien quelques rayons lumineux dans l'obscure énigme; mais le vrai motif nous échappe. Si, comme le pense le geôlier, il faut le chercher dans les dernières paroles de l'entretien, et que Sa Majesté, par sa haine bien connue des jésuites et du jésuitisme, supposât aussi voir dans le condamné un sujet si dangereux, voilà ce que je ne puis croire sérieusement. Cependant l'homme incarcéré doit bien avoir commis quelque chose que le roi, dans ses promenades *incognito*, a pu avoir découvert. Il est temps, en usant de tous les moyens possibles et licites, de détourner le grand roi de sa terrible résolution. Mes relations avec le ministre Buta me mettraient peut-être à même d'obtenir encore aujourd'hui une audience de Sa Majesté, et pour cela je désirerais seulement être accompagné par une députation respectable. »

La proposition de Bamberger fut adoptée avec un vif enthousiasme. Le rabbin et les administrateurs se joignirent à l'homme vaillant. Les premières démarches furent accomplies sans difficultés particulières, et, malgré l'heure avancée de la soirée, ils purent présenter au roi une humble demande en grâce.

Cependant le roi ne se montrait pas condescendant. Il exprima

son vif regret de ce qui était arrivé; « mais, dit-il, il faut soutenir la justice ». La députation revint à la charge.

« Sire, dit le digne rabbin Fraenkel, nous ne connaissons ni le criminel ni son crime; mais, quoi qu'il ait commis, nous sollicitons pour lui la grâce de Votre Majesté. Nul homme n'est sans défaut, et Dieu aussi use de miséricorde dans ses jugements envers nous.

— Sire, dit R. Hayim Bamberger, nous serions disposés à faire les plus grands sacrifices pour sauver la vie menacée de notre malheureux coreligionnaire; mais, devant le sublime trône de Votre Majesté, nous n'osons pas parler de sacrifices d'argent, et nous n'avons que des larmes, des soupirs et des prières.

— Eh bien! dit le roi comme subitement décidé, je veux une fois éprouver votre bonne volonté de sacrifice en faveur d'un coreligionnaire dans la peine. Mille thalers le sauveront. »

Les pétitionnaires s'éloignèrent avec un joyeux sentiment de gratitude, et le lendemain, avant qu'il fût grand jour, les mille thalers étaient déposés dans la chancellerie de la cour.

Le roi fit venir l'homme incarcéré en sa présence.

Le pauvre, si durement éprouvé, fut saisi d'effroi et d'anxiété lorsqu'il reconnut dans le roi le cavalier de la veille. Des larmes ardentes coulèrent de ses yeux; il se jeta aux genoux du puissant souverain, et dit :

« Grand roi et seigneur, dans mon angoisse désespérée, j'ai cherché la cause de mon emprisonnement, la nature de mon crime et le châtiment qui pouvait m'atteindre encore. Maintenant, à la face de Votre Majesté, je reconnais et avoue ma faute. Ma religion commande la plus haute vénération devant une tête couronnée, et moi, hélas! j'ignorais devant qui je me trouvais; je supposais dans le cavalier inconnu un monsieur respectable ordinaire, et je lui ai parlé moins respectueusement que ne commande le devoir vis-à-vis d'un souverain. »

Il voulait encore continuer, mais le roi l'interrompit et dit : « Levez-vous et tranquillisez-vous, Rothkopf; oubliez les peines et les souffrances d'un jour, et réjouissez-vous des jours à venir. Dites-moi, combien de temps auriez-vous dû courir çà et là et mendier pour réunir les cinq cents thalers promis au futur? Les voici, et encore

cinq cents autres thalers pour les frayeurs et les tourments subis. Ces mille thalers ont été donnés pour votre rançon par la communauté israélite de Berlin. »

. . . .

Alors seulement Rothkopf reconnut le but et la raison de son arrestation. La joie et un profond sentiment de reconnaissance remplirent son cœur, et il était à peine en état d'exprimer ce sentiment.

Le roi le congédia gracieusement, et c'est avec allégresse qu'il fut salué par ses coreligionnaires, qui attendaient dans la rue sa mise en liberté. Un monsieur d'une apparence distinguée le pria de le suivre chez le rabbin. On l'y accueillit joyeusement par le cri de : ברוך מתיר אסורים « Béni soit celui qui délivre les captifs ! » Il répondit, plein de gratitude : « Oui, loué soit Dieu et vous-mêmes, qui avez provoqué ma délivrance ! Soyez bénis du Seigneur, l'Éternel ! »

Il raconta ensuite tout l'événement et mit avec empressement les mille thalers à la disposition de la communauté.

« Gardez l'argent et qu'il vous rende heureux ! s'écrièrent-ils tous unanimement ; votre histoire nous surprend autant qu'elle nous réjouit. »

Alors la porte s'ouvrit, et il entra un haut fonctionnaire du palais qui apporta une lettre adressée à l'administration. Le président l'ouvrit rapidement, la parcourut, et, rayonnant de joie, lut ce qui suit :

« J'exprime aux israélites de Berlin toute ma gratitude pour la loyauté et l'amour du prochain dont ils ont de nouveau fait preuve aujourd'hui, et je demeure avec ma bienveillance royale. — FRÉDÉRIC. »

L'assemblée se leva respectueusement et s'écria avec enthousiasme : *Vive le roi !*

LA JURISPRUDENCE DU PENTATEUQUE ET DU TALMUD.

(SUITE.)

CONCLUSION.

Les dernières dispositions de la jurisprudence du Talmud répondent fidèlement à la pensée qui a présidé à son développement. Ici, la fin non-seulement couronne l'œuvre, mais en constitue encore un éloquent commentaire. Dans cette admirable œuvre de droit criminel, toutes les parties s'enchaînent, s'expliquent mutuellement. En parcourant la jurisprudence du Pentateuque et celle du Talmud, dont l'une est la fleur, l'autre le fruit, arrivé à une maturité complète grâce au souffle vivifiant d'une religion d'égalité et d'ardent amour du genre humain, on croirait assister à la représentation d'une œuvre dramatique dont l'interprétation répond à la conception, dont l'idée mère, la mise en scène, les personnages et l'action viennent s'harmoniser et se confondre dans une majestueuse unité. Qu'on enlève la jurisprudence du Pentateuque et du Talmud du milieu où elle s'est développée, qu'on la transporte dans les temps modernes et la fasse entrer dans le cadre formé par toutes les grandes conquêtes scientifiques et morales de plusieurs siècles réunis, et l'on constatera ce fait admirable non pas qu'elle s'y adapte, ce qui serait déjà significatif, mais qu'elle y est trop à l'étroit.

Nous croyons avoir démontré, par le simple exposé des lois talmudiques en matière criminelle, que la législation juive non-seulement s'élève au-dessus de son temps, mais encore qu'elle dépasse en élévation d'idées et de sentiments tout ce qu'un travail de plusieurs siècles a ajouté à la législation des peuples anciens.

En effet, on a beau parcourir tous les codes, depuis celui des Romains jusqu'à ceux des nations contemporaines, on n'y trouve rien, absolument rien, qui soit un progrès sur les idées émises dans le Pentateuque et le Talmud; mais on trouve dans la législation juive des lois destinées à écarter la mise en accusation, des lois protectrices des droits et des intérêts de l'accusé, alors que ce der-

nier se présente devant ses juges, dont il n'y a pas la moindre trace dans les législations anciennes, dont la conception, il est vrai, apparaît parfois enveloppée d'un voile discret dans la littérature et la philosophie des temps modernes, mais dont l'application n'a jamais trouvé accès dans le code. Le sentiment de la redoutable responsabilité du tribunal criminel, la nécessité d'arriver graduellement à rendre impossibles les condamnations capitales, se traduit bien dans les tendances humanitaires de l'esprit moderne, mais la législation n'a pas subi le contre-coup de ces aspirations nouvelles, ou plutôt ne s'est pas encore laissée dominer par elles. Dans l'histoire du peuple juif, nous voyons la législation devancer et prévenir le sentiment populaire, trouver un fidèle écho dans l'opinion publique. Il suffisait que la jurisprudence talmudique fît des efforts pour entraver les condamnations capitales pour qu'aussitôt la suppression définitive de la peine de mort fût considérée, dans l'esprit de la masse, comme un fait accompli.

Aussi, lorsque les annales judiciaires avaient à enregistrer une exécution capitale, tous les soixante-dix ans, on appliquait au tribunal qui avait prononcé la sentence l'épithète de tribunal sanguinaire (1).

Le désaveu infligé par l'opinion publique à ce tribunal marque bien la différence capitale qui sépare la législation juive de toutes les autres : celle-ci était l'institutrice du peuple ; celles-là en étaient et en sont encore quelque peu les élèves, auxquels les mœurs de l'époque ne permettent pas toujours de se laisser instruire et mettre en pratique les leçons du maître.

Dans quelle législation trouve-t-on ce scrupuleux respect de la vie humaine, cette éloquente proclamation de son inviolabilité, cet ardent désir de faire ressortir, d'élever toujours plus haut dans l'opinion des hommes son inappréciable valeur, cette morale égalitaire qui attribue le même prix à la vie de tous les hommes, quelle que soit leur condition sociale, tous ces admirables principes en vertu desquels les codes mosaïque et talmudique formulent explicitement la défense du suicide (2), assimilent théoriquement le meur-

(1) Macoth, 7.
(2) Genèse, 9, v. 5.

tre involontaire à l'assassinat (1), rejettent toute compensation pécuniaire en réparation d'homicide (2), et déclarent passibles de la même peine le meurtrier de l'esclave et celui de l'homme libre (3)?

Ce n'est pas dans le code romain. Celui-ci non-seulement déclare le meurtre réparable par une composition d'argent, mais il proportionne encore l'amende pécuniaire au rang de la victime de l'assassinat.

Ce n'est certes pas dans la législation féodale du moyen-âge, qui ravale la vie humaine au niveau d'une marchandise en établissant une échelle de compensations pécuniaires graduée selon la condition sociale de l'auteur ou de la victime du crime homicide. L'amende que payait le seigneur féodal pour avoir mis à mort un manant se réduisait à une somme insignifiante!

Ce n'est pas plus dans la législation moderne. Celle-ci ne formule aucune loi contre le suicide, et par conséquent ne punit pas la tentative de suicide; elle tolère le duel, qui, sous le nom de réparation d'honneur, conduit si souvent à l'homicide.

Dans quelle jurisprudence trouve-t-on une aussi vive sollicitude pour préserver les hommes de ce terrible malheur d'être traînés à la barre de la justice à la suite d'une fausse accusation, et de voir imprimer par l'opinion publique sur un front innocent, ne fût-ce qu'un instant, la flétrissure presque ineffaçable du crime, que dans les codes mosaïque et talmudique, d'après lesquels il est nécessaire, pour qu'une personne puisse être traduite devant le tribunal criminel, que deux témoins l'aient vue perpétrer le crime, et instruite préalablement de la portée de l'acte qu'elle voulait commettre et de la pénalité y relative (4)?

(*A suivre.*)

JACQUES LÉVY,
Grand rabbin.

(1) Raschi sur Sanhédrin, 57.
(2) Nombres, 35, v. 31.
(3) Exode, 21, v. 20.
(4) Raschi sur Schoftim-Deutéronome.

NOUVELLES DIVERSES.

France.

La Chambre s'est occupée, dans sa séance du 23 novembre, du budget des cultes. M. le ministre des cultes avait demandé une augmentation pour les desservants catholiques et les pasteurs protestants, et une augmentation de 14,600 francs pour mettre le traitement des rabbins au niveau de celui des pasteurs protestants. La commission du budget repoussait les deux premières demandes, et la Chambre lui a donné raison. Après le vote sur ces deux questions, M. le ministre des cultes a retiré sa proposition tendant à une augmentation pour le culte israélite. Le budget du culte israélite a été voté comme suit :

Chap. 16. — Personnel du culte israélite, 192,400 francs.

Chap. 17. — Secours pour les édifices des cultes protestant et israélite, 100,000 francs.

— M. Samuel David, le savant directeur des chœurs des temples consistoriaux, vient de publier une étude sur une cause inconnue de la rareté des voix en France.

— Un de nos coreligionnaires, M. Léon Landau, officier d'académie, a découvert, dans la rue Nicole, un très-curieux cimetière gallo-romain. Il en a fait la description dans une brochure intitulée *Un coin de Paris.*

— Le comité de bienfaisance de Paris vient de publier un excellent rapport sur sa gestion pendant l'année 1877. Ce comité est maintenant divisé en deux sections : celle de la recette et celle de la dépense. Les recettes se sont élevées à 228,326 francs, les dépenses à 228,903 francs. Le nombre des pauvres inscrits est de 1,200 personnes environ (447 familles) ; ils reçoivent des secours en argent et en nature. Des secours journaliers sont distribués aux pauvres non inscrits, principalement aux étrangers ; des secours extraordinaires ou exceptionnels sont accordés également à des personnes non inscrites. Les services comprennent, en outre, l'œuvre des loyers, celles des femmes en couches, des enfants assistés, des fourneaux alimentaires, des distributions de nourriture et de vêtements aux enfants des écoles, le service des inhumations, la distri-

bution des pains azymes, les pensions et secours de retraite, etc. Nous ne saurions assez féliciter le Comité d'avoir ouvert de nouveau la série de ces publications isolées, où les différentes œuvres de la communauté peuvent se faire mieux apprécier que dans les rapports généraux, d'ailleurs excellents, publiés par le Consistoire. La seule pièce qui paraît manquer, c'est le bilan du Comité. Ces publications sont des documents précieux pour l'histoire de la communauté de Paris, et il est de l'intérêt de tous qu'ils soient aussi complets que possible.

— Le rapport de l'administration du Repos éternel pour la neuvième année (1877-78), fondé et si bien dirigé par M. Benoît Lévy, constate que cette société, une des créations les plus intéressantes de la communauté de Paris, a fait 201 inhumations, dont une partie ont été payées par la société; une partie, à prix très-réduits, par les familles. La société a dépensé environ 28,000 francs; elle a un solde actif de 16,224 francs.

— M. Alvarès-Lévy, qui s'est acquis une si grande réputation à Paris par le cours excellent qu'il a fondé pour les jeunes filles, vient de marier sa fille au temple portugais de la rue Buffault. Une assistance considérable était venue à la cérémonie et donner à l'éminent professeur un témoignage d'estime et d'amitié.

— La Société de patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris, située rue des Rosiers, 4 *bis*, nous prie d'annoncer que l'exposition des travaux des élèves internes et externes aura lieu, comme l'année dernière, au siége de la Société, jusqu'au 21 décembre courant.

Cette exposition est visible tous les jours de dix heures à quatre heures. Nous engageons fortement nos coreligionnaires à aller la visiter. Cela les intéressera sûrement à cette œuvre philanthropique qui, avec ses ressources assez restreintes encore, ne peut faire droit à toutes les demandes d'admission qui lui sont adressées.

— Il a été décerné à M. Beaucaire aîné, par l'administration générale de l'Assistance publique de la ville de Paris, une médaille d'argent pour services rendus en qualité de commissaire du bureau de bienfaisance du deuxième arrondissement de Paris depuis 1871.

— M. Georges Beaucaire, âgé seulement de dix-neuf ans, vient d'être reçu, avec de *bonnes notes*, bachelier ès-lettres.

— M. Célestin Lévy, un des israélites les plus estimés de Paris, et appartenant à une des familles les plus pieuses de la communauté, a été récemment éprouvé par un double deuil. Qu'il reçoive ici l'expression de notre profonde sympathie.

Si nous ne nous trompons, c'est un des ancêtres de M. Célestin Lévy, nommé Léopold Lévy, qui a publié pendant quelques années, vers 1840, l'unique almanach israélite existant à Paris. Cet almanach avait été publié antérieurement par Manassé et sa veuve, dont Léopold Lévy était le neveu.

— D'après la huitième édition du *Manuel de statistique* de Kolb, qui vient de paraître, la population totale de la terre serait de 1,300 à 1,350 millions, qui se décomposent comme suit : chrétiens, 413 millions, savoir, catholiques, 210 ; protestants, 115 ; grecs, 80 ; divers, 88 millions ; — israélites, 7 millions ; mahométans, 120 millions ; païens, 770 millions.

— M. Victor Saint-Paul, membre du Comité central de l'*Alliance israélite* et du Comité de bienfaisance, a été frappé d'un affreux malheur. Son plus jeune fils, qui occupait le poste envié de secrétaire général de la préfecture de Versailles, et devant lequel s'ouvrait un brillant avenir, a été atteint du croup en passant à Milan, où il était allé voir un ami, et est mort au bout de quelques heures. Une foule nombreuse, composée de notabilités israélites et politiques, assistait à l'enterrement, qui a eu lieu à Paris, et est venue donner à la malheureuse famille un témoignage de profonde sympathie, auquel nous nous associons.

Des discours ont été prononcés sur la tombe par M. le grand rabbin Isidor et par le préfet de Versailles.

— Nous avons appris avec regret la mort de Mme Moïse Léon. Elle a été accompagnée à sa dernière demeure par un grand concours d'israélites de tous rangs, désireux de rendre hommage à la femme de bien dont le cœur et la main étaient ouverts à toutes les œuvres pieuses et charitables. Que sa mémoire soit bénie !

— Nous avons aussi à regretter la perte d'une autre israélite distinguée, Mme Ely Rodrigues, de Bayonne, prématurément en-

levée à sa famille désolée : c'est un deuil non-seulement pour les siens, mais pour la communauté bayonnaise tout entière.

Allemagne.

Le 15 novembre dernier il y a eu un siècle que Lessing commença à composer son fameux *Nathan le Sage*, ce beau drame destiné à rendre hommage aux vertus israélites. Il était à ce point dénué de toutes ressources qu'il n'aurait pas pu écrire ce poëme si un négociant israélite, nommé Moïse Wessely, ne lui avait à ce moment prêté 300 thalers. Dans sa préface, Lessing disait : « Je ne connais pas de scène allemande où cette pièce pourrait être jouée. » Aujourd'hui, au contraire, il n'y a pas de théâtre allemand qui n'ait représenté ce drame. Il a même été traduit en grec et représenté à Constantinople le 26 mars 1842. (*Isr. Wochenschrift.*)

— Le *Gemeindebund* israélite de Leipzig s'est ému de la situation de nombreuses petites communautés israélites qui n'ont pas d'instituteurs, et il a ouvert une enquête pour chercher les moyens de remédier à cette fâcheuse lacune dans l'éducation de la jeunesse israélite.

— Dans une réunion électorale tenue à Breslau, M. Rockel, ancien conseiller municipal, s'écria : « Ne nommez pas de juifs ! Il est temps que la ville cesse d'être gouvernée par les juifs ! » La *Jüdische Presse* publie une lettre de M. le Dr Asch en réponse à cet électeur fanatique.

— Dans une réunion du parti conservateur tenue à Stuttgard, M. Geffken, professeur à l'université de Strasbourg, s'est plaint que la poste allemande fonctionnât le dimanche matin, et il a ajouté que le directeur général, M. Stephan, aurait dit « qu'il fallait bien distribuer le dimanche les lettres et les journaux aux juifs ». Grand scandale ! Mais que pensent nos coreligionnaires alsaciens des professeurs que l'Allemagne envoie dans leur capitale ?

— Par suite d'une décision du conseil municipal de Kœnigsberg, en Prusse, le buste de l'israélite Jean Jacoby a été placé dans la salle des délibérations du conseil.

Autriche-Hongrie.

M. le grand rabbin A. Stern, de Neupest, rédacteur du journal *Hamechaker*, a été traduit devant les tribunaux pour avoir prononcé un divorce selon les rites juifs et sans avoir rempli les formalités légales. Les époux divorcés, de leur côté, s'étant remariés, ont eu à comparaître sous la prévention de bigamie. Le tribunal de Budapest s'était borné à prononcer contre les prévenus la peine d'une amende; mais ce jugement fut cassé par la Table royale et les prévenus condamnés à un mois de prison. Ils interjetèrent appel, et la Cour suprême vient de confirmer le premier jugement. Le ministre des cultes vient en conséquence de signer une ordonnance qui déclare valables des divorces accomplis *more judaico*.

— On mande de Papa, en Hongrie, que la synagogue, se trouvant insuffisamment éclairée par les six cents cierges qui y sont placés, sera prochainement pourvue d'un éclairage électrique.

Belgique.

M. le professeur Kahn, de Bruxelles, connu par plusieurs écrits religieux, a été nommé par le Conseil municipal de Bruxelles membre de l'administration des hôpitaux. M. le maire de Bruxelles lui a dit à cette occasion : « Nous voulons honorer en vous l'israélite et montrer notre respect de la liberté des cultes. »

Hollande.

Lors du récent mariage du prince Henri avec une princesse de Prusse, les communautés israélites de Hollande se sont associées avec empressement aux fêtes offertes au prince par les populations. La lettre suivante a été envoyée à cette occasion à la communauté israélite de La Haye :

La Haye, 20 septembre 1878.

« Sur l'ordre de Leurs Altesses Royales le prince et la princesse Henri des Pays-Bas, j'ai l'honneur d'exprimer à la commission de la communauté israélite de cette ville les remercîments de Leurs Altesses pour l'adresse qui leur a été remise à leur entrée dans la capitale.

« Leurs Altesses me chargent en outre d'exprimer à la commission tous leurs regrets de n'avoir pu, à cause du mauvais temps du 31 août au soir, venir dans le quartier de la ville où les israélites avaient donné des témoignages si nombreux et si éclatants de leur attachement à la maison d'Orange.

« J. RAGUT,

« *Secrétaire de S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas.* »

Le même prince, lors de son passage à Luxembourg, le 31 octobre dernier, a reçu M. le rabbin Dr Blumenstein, et s'est longuement entretenu avec lui, ainsi que la princesse, de la situatuation des israélites du pays.

— S. M. le roi de Hollande, à l'occasion de ses fiançailles, a chargé M. L. Prins, le frère de M. L. Ph. Prins, récemment membre de l'administration israélite, de meubler les appartements de la future reine.

Russie.

Le soldat juif Juda Genzof, de Taganrog, qui s'est particulièrement distingué pendant la dernière guerre, a été nommé officier du premier rang et a reçu la décoration de l'ordre de Saint-Georges. Ses coreligionnaires lui ont fait une ovation à son retour.

(*Jüd. Presse.*)

— Dans le village de Sompolno, gouvernement de Kalisch, demeure une femme israélite du nom de Rajela Wileznka, âgée de cent ans. Elle est bisaïeule d'un enfant de dix ans, et elle vient de se marier avec un négociant de Kalisch âgé de quatre-vingt-huit ans. (*Israélite de Mayence.*)

Palestine.

La nouvelle que le gouvernement de la Porte avait accordé à une compagnie anglaise la concession d'un chemin de fer de l'Euphrate et à une compagnie française celle de Jaffa à Jérusalem, a produit une grande sensation parmi les israélites de la Palestine. Le tracé du chemin de fer de l'Euphrate traverse Mossoul, les ruines de Ninive, l'ancienne résidence des rois d'Assyrie, et enfin Hilleh, près des ruines de Babylone. En outre, il est déjà question de relier ces

chemins de fer asiatiques aux chemins de fer égyptiens. Alors se trouvera réalisée la fameuse prédiction (d'Isaïe chap. 13, vers. 23) : « En ce jour un chemin conduira d'Égypte en Assyrie ; l'Assyrie viendra en Égypte et l'Égypte ira en Assyrie. » Ainsi il y aurait 3,000 ans que le prophète juif aurait prédit cet important événement.

Amérique.

L'organisation du culte israélite en France, qui a soulevé tant de critiques, a fini par servir de modèle à presque tous les pays. L'utilité d'une autorité centrale, comme celle du Consistoire central, est reconnue partout, et là où les israélites n'ont pu obtenir du gouvernement la création d'un corps semblable, ils l'ont formé d'eux-mêmes. C'est ainsi qu'a été fondé le *Board of Deputies*, de Londres, et le *Gemeindebund*, de Leipzig. Les États-Unis d'Amérique avaient jusqu'à ce jour deux consistoires de ce genre, l'un au nord, le *Board of Delegates;* l'autre, au sud, l'*Union of hebrew Congregations*. Mais, le besoin d'unité se faisant sentir de plus en plus, ces deux institutions viennent de se fusionner. L'Italie est à présent le seul pays où le culte israélite n'ait pas reçu cette forte organisation.

— On dit que le président des États-Unis d'Amérique a chargé le consul américain à Galatz, par lettre autographe, de présenter au prince Charles de Roumanie ses félicitations pour l'indépendance de la Roumanie, sans attendre que la Roumanie ait exécuté les clauses du traité de Berlin relatives aux israélites. Nos coreligionnaires américains se préparent à protester contre cette mesure précipitée, qui est en contradiction avec l'esprit libéral des États-Unis.

— Le capitaine Taylor, de Boston (Amérique), a demandé à sir Moses Montefiore la permission de donner à un de ses navires le nom de *Montefiore*.

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. BLOCH.



ANNONCES.

PENSIONNAT ISRAÉLITE DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR Mme ARON,

96, RUE DE STRASBOURG, A NANCY.

Cet établissement est le seul des régions de l'Est où les jeunes filles puissent faire des études approfondies dans la langue française. Les autres institutions, étant annexées, se livrent spécialement à l'étude de l'allemand.

Prix de la pension : 350 francs par an.

Ouverture de la **BRASSERIE PSCHORR**, de Munich.

Charcuterie כשר, cité Bergère, 2; entrées : rue du Faubourg-Montmartre, 6; rue Bergère, 17-21; rue Rougemont, 5.

INSTITUTION J. LION,

11-13, avenue du Roule, à Neuilly (près Paris),

Entre le Parc et le Bois de Boulogne.

Enseignement classique et professionnel. — Répétitions du lycée.

INSTITUTION DE PREMIER ORDRE POUR DEMOISELLES

2, rue du Château, NEUILLY-PARIS

(PRÈS LE BOIS DE BOULOGNE)

Mme Lévy, née Dreyfus, ayant depuis huit ans dirigé un pensionnat de demoiselles en Angleterre et à Bruxelles, vient de transférer son établissement à Paris. — Éducation choisie et soins de famille donnés aux élèves. — Pour prospectus, s'adresser à la directrice.

ANCIEN PENSIONNAT MORHANGE,

METZ, 13, *rue Four-du-Cloître, METZ.*

Institution israélite de jeunes demoiselles, dirigée par Mmes Braun et Kahn sœurs.

Un programme d'études complètes pour les trois langues (français, allemand et anglais), une instruction solide et basée sur les principes religieux, des soins maternels donnés aux élèves : telles sont les raisons pour lesquelles cet établissement jouit depuis de longues années de l'entière confiance des familles.

Préparation aux deux brevets.

Nota. — Les succès que les élèves de cette Institution ont eus dans trois sessions successives à Nancy, notamment dans la dernière, où une aspirante de seize ans a obtenu pour quelques branches obligatoires, ainsi que pour l'allemand, l'anglais et la musique, le maximum des notes, prouvent que *non-seulement* la langue française est cultivé avec soin, mais que l'étude des trois langues est poussée à un beau degré de perfectionnement.

Le Directeur Gérant : **S. BLOCH.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année N° 8 1er janvier 1879

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 3 fr. la ligne.

EN VENTE AU BUREAU DE L'UNIVERS ISRAÉLITE

La Foi d'Israël, *ses dogmes, son culte, ses cérémonies et pratiques religieuses, sa loi morale et sociale, sa mission et son avenir*, par S. Bloch. Un fort volume in-8°. — Prix : 4 fr.; pour les départements et l'Algérie (franc de port), 4 fr. 80 c.; pour l'étranger, les frais de port en sus.

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois de novembre-décembre 1878 :

De MM. le baron Edmond de Rothschild, 5,000 francs; legs Alexandre Léon, 14,500; David Hadamard, 200; Aaron, 100; Nestor Dreyfus, 300; Paul Godchaux, 300; Bloch, 100; Stanislas Leven, 100; Émile Meyer, 100; Adolphe Meyer, 100; Alexandre Oppenheim, 500; Ernest Émerique, 150; Haas et Schloss, 500; Émile Dreyfus, 200; Victor Saint-Paul, 2,000; Horace Helbronner, 300; A. Michel Lévy, 300; la société la Bienfaisante israélite, 600; Reinach, 500; Louis Blum, 500; Reutlinger, 100; E. J. Albert, 100; legs Helbronner en faveur de l'hôpital, 19,919; Justin Worms, 100; Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 250 fr.

De MMmes Emmanuel, une obligation consistoriale; Anspach, 200; les baronnes de Rothschild, 700 fr.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

BULLETIN.

LA PRESSE ISRAÉLITE.

En reprenant, après seize années de silence, la plume du publiciste religieux, et en acceptant, à partir de ce jour, la tâche de principal collaborateur à l'*Univers israélite*, le signataire de ces lignes doit quelques explications aux lecteurs, pour un grand nombre desquels, d'ailleurs, il n'est pas un inconnu.

La direction du Recueil reste, — et restera longtemps encore, nous l'espérons, — entre les mains du vaillant écrivain qui le fondait y a trente-quatre ans, et qui l'a continué depuis avec une infatigable persévérance. Aujourd'hui, contraint à un repos momentané, sentant la plume échapper pour un temps à sa main défaillante, il veut la confier à une main plus jeune ou, pour mieux dire, moins fatiguée. Ce n'est pas sans crainte, je l'avoue, que j'assume à mon tour cette grave responsabilité; bien que je ne sois pas un nouveau venu dans cette carrière, ou plutôt parce que je ne le suis pas, j'en redoute les écueils.

Cette crainte, je le sais, fera sourire plus d'un lecteur... Écrire dans un journal! écrire même un journal! La belle affaire! Qui donc n'est journaliste aujourd'hui, peu ou prou? Qui n'est capable de parler au public, de lui tailler sa pitance et ses opinions, de traiter au pied levé les plus graves matières, de raisonner et de déraisonner sur le premier sujet venu? Il suffit pour cela de deux choses : un peu d'aplomb, et un tréteau qu'on appellera une tribune. Aussi, journaux et journalistes, même soi-disant religieux, foisonnent et s'épanouissent au soleil; chaque jour voit éclore une nouvelle feuille; pour une qui tombe il en renaît dix; et quand je

songe à notre vieil Ecclésiaste, qui se plaignait déjà de la pléthore littéraire (1), je me demande ce qu'il dirait aujourd'hui.

Et la raison, s'il vous plaît? Il y en a plus d'une; mais la meilleure, c'est que le journalisme est devenu un métier, et un métier souvent fort lucratif.

Eh bien! je l'avoue, au risque de passer pour un naïf, j'ai toujours la faiblesse, moi, de voir dans le journalisme un sacerdoce, et surtout dans le journalisme religieux. J'admire, sans l'envier en aucune façon, la désinvolture de ces écrivains sans mission, parfois sans idées et, qui pis est, sans principes, qui possèdent pour tout bagage une merveilleuse assurance, et auxquels s'appliquerait si bien le mot du poëte :

Il se rit de son art, du lecteur, de lui-même.

Je crois que la presse israélite, entre toutes, doit respecter ses lecteurs et se respecter elle-même, parce qu'elle est la presse et parce qu'elle est israélite. Avant tout, et à l'instar du célèbre *Homo sum* du poëte païen, l'organe du judaïsme doit se dire : « Je suis juif, — rien de ce qui intéresse le juif ne doit m'être étranger. » Or, si on a pu dire, avec quelque raison, que tout homme a deux patries, la sienne d'abord, ensuite la France, bien plutôt peut-on avancer que tout Israélite a deux patries, la sienne d'abord, — si on veut bien lui en laisser une, — ensuite le judaïsme. A la différence donc du journaliste politique, qui ne connaît que son pays, le publiciste israélite pénétré de sa véritable mission embrassera dans sa sollicitude non-seulement ses coreligionnaires du pays, mais ceux du globe; à côté des frères qui travaillent et prospèrent ici, les frères qui gémissent et qui souffrent là-bas. Car une double solidarité s'impose à tout enfant d'Israël, solidarité politique avec ses concitoyens, solidarité religieuse avec ses coreligionnaires. Le juif est patriote, mais la Synagogue est cosmopolite. Et à celui qui prétend nous représenter ou nous diriger, nous demandons qu'il tienne compte de ce double caractère.

Mais quelle est-elle, au vrai, cette mission dont je parlais tout à l'heure? Quel doit être le programme d'un journal israélite? Sera-

(1) Eccl., XII, 12.

ce simplement d'informer ses lecteurs? de les tenir au courant de tous les faits, anecdotes et « racontars » du monde israélite? de leur apprendre, — suivant une formule connue, — « tout ce qui se dit, tout ce qui se fait, tout ce qui se passe »? Bien des lecteurs, je le sais, ne demandent pas autre chose, et bien des journalistes, surtout à l'étranger, n'ont pas d'autre prétention. J'ose croire qu'elle ne suffit pas, et qu'une feuille juive, étant par cela même une feuille *religieuse*, doit avoir encore d'autres visées. La presse, chez nous, ne saurait se borner à être un bureau de renseignements. La théologie chrétienne nous parle d'une Église militante et d'une Église triomphante. Nous devons avoir, nous, à côté de la presse nouvelliste, la presse *militante* et la presse *enseignante;* et tout programme serait incomplet qui exclurait un de ces deux éléments.

« Ma vie est un combat », a dit Beaumarchais. Il serait plus exact de dire : «*La* vie est un combat», et, par le temps qui court, c'est surtout au journal en général et au journal israélite en particulier que s'appliquerait cette appréciation. Ne sommes-nous pas les héritiers du patriarche à qui une bouche immortelle a fait ce glorieux compliment : « Tu as lutté contre les puissances divines et humaines, et tu as triomphé (1) »? Nous avons remporté, nous aussi, bien des victoires déjà, et nous vaincrons encore; mais il n'y a pas de victoire sans combat. Oui, tout Israélite qui tient une plume et qui a un cœur doit lutter, et lutter sans relâche : car nous avons plus d'une sorte d'ennemis, et qui ne sont pas près de désarmer. Il y a les ennemis du dehors, il y a les ennemis du dedans. Les premiers, ce sont les renards et les tigres, je veux dire les convertisseurs et les oppresseurs, — ceux qui persécutent pour sauver et ceux qui persécutent pour persécuter. Et par ces derniers je n'entends pas seulement certaines populations fanatiques, certaines législations barbares, j'entends aussi certains individus que nous coudoyons tous les jours, certaines feuilles ultramontaines et même ultra-*mondaines*, certains brochuriers et folliculaires soi-disant chrétiens, et qui n'ont gardé du catholicisme que l'intolérance. Quant aux ennemis intérieurs, ils sont aussi de deux sortes : les indifférents et les exaltés, j'entends les exaltés de toute couleur, les fanatiques de la conservation comme

(1) Gen., XXXII, 29.

les fanatiques du progrès, et leur vice commun, c'est l'ignorance religieuse.

Oui, l'ignorance religieuse, voilà l'ennemi! voilà le monstre qu'il s'agit de prendre corps à corps! Voilà la plaie saignante qui s'élargit tous les jours et qui, si nous n'y prenons garde, finira par annihiler Israël, la plus grande race de l'histoire!

Or le remède à l'ignorance, c'est l'instruction, et ici commence le rôle de la presse *enseignante*.

A ceux qui contesteraient la valeur ou l'opportunité de ce rôle, notre réponse sera courte et la démonstration facile.

Quels sont les précepteurs religieux de nos populations? Qui enseigne les croyances et les pratiques juives à l'enfance qui ne sait pas encore, ou les rappelle à l'âge mûr qui a oublié? Trois sources, me direz-vous, donnent cet enseignement, le complètent ou le rectifient: la famille, l'école, la chaire... Hélas! que valent-elles, que peuvent-elles aujourd'hui?

La FAMILLE juive, dans les grands centres surtout, n'existe plus qu'à l'état d'exception. L'industrialisme, le besoin de parvenir, la vie fiévreuse de notre époque, ont chassé la religion de nos foyers; ou, si elle y règne encore, c'est une royauté sans insignes, je veux dire une croyance sans pratiques, sans symboles, sans prières. Dans cette piété latente et platonique, dans cette « foi qui n'agit point », rien qui parle au cœur de l'enfant, rien qui agisse sur son âme.

Un peu de catéchisme, un peu d'histoire sainte, de l'hébreu à dose infinitésimale, voilà ce que lui offre l'ÉCOLE. Leçons mal apprises et mal comprises, vite oubliées au sortir des bancs, stériles en tout état de cause, parce qu'elles sont privées de leur sanction la plus efficace, les exemples de la vie domestique.

La PRÉDICATION, — qui est la parole de Dieu même exposée par ses ministres, — serait un puissant promoteur de la vie religieuse, si elle n'avait à lutter contre ce redoutable adversaire qui se nomme l'esprit du siècle, et si d'ailleurs elle n'était forcément restreinte par le local où elle s'exerce. Elle ne peut être entendue par tous, elle ne l'est pas surtout par ceux qui en auraient le plus besoin, et ceux-là mêmes qu'elle a édifiés en emportent rarement une impression durable. Plusieurs font imprimer leurs sermons, les réunissent en

volume : quel succès peuvent-ils en attendre? On ne lit guère les sermons, on les relit encore moins. Parlez-nous du roman du jour ou du cours de la Bourse, à la bonne heure! Je vous le dis, c'est l'esprit du siècle.

Donc, ces trois sources de l'enseignement religieux, même réunies, sont insuffisantes aujourd'hui, si parfaites qu'on les suppose. Est-ce à dire que je les dédaigne? A Dieu ne plaise. Mais j'estime que le journal peut et doit leur apporter son concours, et ce concours sera d'autant plus efficace que le journal sera plus foncièrement religieux. C'est une voix écrite qui n'est pas, comme l'autre, renfermée dans l'enceinte d'un temple, mais qui pénètre dans toutes les demeures (1); qui supplée à l'enseignement de l'école en l'étendant à tous les âges, et qui galvanise l'indifférence du foyer en lui rappelant ses croyances.

Et la presse religieuse ne se borne pas à seconder l'action des orateurs sacrés ; elle a aussi, à l'occasion, le mérite d'en corriger les écarts, comme ce Recueil en a donné plus d'une fois le courageux exemple... Eh quoi! la chaire peut donc avoir ses écarts? — Parfaitement, bien qu'ils échappent, en général, à la compétence de la foule. Il n'y a d'infaillible au monde que Dieu, — et aussi le pape, selon le pape; mais les rabbins n'ont pas cette prétention, et Job leur a appris, bien avant les astronomes, que le soleil lui-même a des taches : וכוכבים לא זכו בעיניו. Maint jeune ministre de la chaire en France, maint publiciste ou rabbin dans d'autres contrées, laissent échapper des doctrines ou au moins des expressions qui ne conviennent qu'aux partis extrêmes, — stabilisme ou réformisme. Le devoir de les redresser s'impose au journal religieux, écho de la *croyance publique* de la Synagogue, comme le journal politique représente l'*opinion publique* du pays.

Tels sont les principes que nous avons professés dès nos premiers pas dans une carrière déjà longue, et que nous croyons devoir rappeler en rentrant dans la lice. Tel est le rôle que doit remplir, selon nous, la presse israélite, si elle veut être utile, si elle veut avoir une raison d'être. Il pourra nous arriver de faillir dans son

(1) ולכל בני ישראל היה אור במושבתם, épigraphe du présent Recueil.

application ; mais jamais sciemment, jamais, nous osons le croire, sur les points essentiels.

Au surplus, et à tout prendre, ce n'est pas précisément un programme nouveau que nous prétendons inaugurer : ce qu'on vient de lire, c'est l'esprit même qui a présidé jusqu'à ce jour à la rédaction de l'*Univers israélite*. Le Dieu d'Israël et de l'univers a constamment béni ses efforts; nous espérons qu'il continuera à les bénir. ומעשה ידינו כוננה עלינו ומעשה ידינו כוננהו,

L. WOGUE.

APPEL AUX ISRAÉLITES D'EUROPE

POUR LA CONSTRUCTION D'UN TEMPLE A ORAN.

Le Consistoire israélite d'Oran a résolu d'édifier dans cette ville, une des plus importantes de l'Algérie, un temple digne du Dieu d'Israël, digne aussi d'une population désormais française.

Dans ce but, il fait appel au concours de ses coreligionnaires d'Europe, et a délégué, à l'effet de recueillir leurs offrandes, son président et son grand rabbin.

La communauté oranaise ne pouvait choisir d'interprètes plus autorisés ni plus éloquents.

L'*Univers israélite* s'associe avec empressement aux démarches de ces dévoués fonctionnaires ; il espère que le Dieu d'Israël bénira leurs pieux efforts, et qu'ils trouveront partout bon accueil et fraternel appui.

Le défaut d'espace et l'heure avancée nous empêchent, à notre grand regret, de reproduire toute la circulaire du Consistoire d'Oran ; nous en détacherons seulement cette phrase significative :

« Pour la première fois, l'Algérie israélite française s'adresse à « vous, chers Européens, qu'elle veut suivre d'un pas ferme dans la « voie de la civilisation et du progrès, désormais librement ouverte « devant elle : vous êtes ses guides, soyez ses appuis. Et quel plus « grand appui que cette marque solennelle d'intérêt, que ce témoignage public d'affection qu'elle recevra de vous ? »

Nous terminerons ces lignes par les éloquentes apostilles de M. le grand rabbin Isidor et de M. le sénateur Crémieux.

S. B.

RECOMMANDATION DE M. LE GRAND RABBIN ISIDOR.

Grand rabbin de France, j'obéis au sentiment de mon cœur comme à celui du devoir en appelant sur l'œuvre poursuivie par le Consistoire d'Oran, représenté en cette circonstance par son infatigable président et son digne grand rabbin, les plus vives sympathies de mes coreligionnaires.

L'Algérie israélite, devenue française de par la loi, l'étant depuis longtemps par le cœur, veut s'affirmer une fois de plus au milieu du judaïsme et prouver à tous, d'un côté par l'instruction de ses enfants, qui sont entrés dans toutes les carrières, et de l'autre par son attachement à la foi de ses pères, combien elle est digne de la liberté et de l'émancipation qui lui ont été accordées.

Ce nouveau temple élevé sur le sol algérien avec l'appui du gouvernement et de la cité, avec le concours des israélites de France et d'Europe, et grâce aux efforts généreux des israélites indigènes, sera un nouveau gage des liens qui unissent les fils de la même foi comme une nouvelle preuve des sentiments de justice et de solidarité qui animent tous les enfants de la même patrie, et cette majesteuse construction pourra être considérée comme le dernier sceau de ce glorieux décret rendu par notre éminent et illustre coreligionnaire M. le sénateur Crémieux, et donnant le titre de Français aux israélites algériens.

Au nom de notre foi et de notre Dieu un, je prie mes coreligionnaires de faciliter aux dignes et honorables représentants du Consistoire d'Oran, par un accueil affectueux et une offrande digne de l'œuvre, la tâche pénible qu'ils ont acceptée avec tant d'ardeur et de dévouement.

Dieu, qui sourit aux nobles efforts, récompensera vous qui donnez et ceux qui vous demandent de ses célestes bénédictions.

Paris, 1er jour de Hanouka 5639 (20 décembre 1878).

Le grand rabbin de France,
ISIDOR.

LETTRE DE M. CRÉMIEUX.

A mes excellents amis le président et le grand rabbin du Consistoire israélite d'Oran.

Paris, 11 décembre 1878.

CHERS ET HONORÉS CORELIGIONNAIRES,

Vous entreprenez une belle mission ; vous l'accomplirez avec une sainte ardeur, et le succès en est écrit là-haut.

Voici la proclamation que j'adresse aux israélites de l'Europe; je la leur dois, et c'est avec le cœur et l'âme que je m'acquitte de ce devoir.

Je veux en même temps vous donner mon offrande, *trois mille francs*, qui vous seront ainsi remis :

D'abord, aujourd'hui même, voici *mille francs*.

Lorsque, dans deux ans, les premières constructions du temple sortiront du sol, mille autres francs vous seront remis.

Et quand, à la septième année, le temple se montrera, le dernier tiers de mon offrande sera versé dans vos mains .

C'est là mon engagement, que mes enfants se feront un devoir d'acquitter, si ma vieillesse, déjà si avancée, m'appelle dans un autre séjour.

Votre bien affectueusement dévoué,

AD. CRÉMIEUX.

APPEL DE M. CRÉMIEUX.

CHERS CORELIGIONNAIRES,

Vous comprendrez que le président de l'*Alliance israélite universelle* s'adresse à tous nos chers israélites d'Europe pour leur recommander une noble œuvre, qui sera dans notre Algérie juive un drapeau d'honneur appartenant à la grande famille; vous comprendrez qu'après avoir eu l'immense joie de proclamer citoyens français mes, frères alors esclaves et regardés avec le dédain de la force contre le droit, l'ancien membre du gouvernement de la République se félicite de voir proclamer la belle pensée de ce monument.

Quelle joie intime de voir les juifs du XIX° siècle relever tous ensemble le saint prestige qui se rattache à la plus antique des religions! quel beau spectacle pour la civilisation! quel triomphe pour ce temps, où toutes les idées généreuses ont leur place occupée ou marquée!

Amis, venez à notre aide; que votre obole tombe dans la grande corbeille, et que le trésor nécessaire sorte de chacune de vos maisons pour créer la maison de Dieu. Joignez vos offrandes aux nôtres; que vos dons, venant des mêmes cœurs, se lient généreusement à nos dons, et que bientôt dans l'intérieur du temple brille cette belle inscription : *Au Dieu un, au Dieu d'Israël, hommage du peuple d'Israël répandu sur tous les points du globe terrestre!*

AD. CRÉMIEUX.



RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES APPRENTIS ET OUVRIERS ISRAÉLITES.

La Société de patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris s'est réunie, le samedi 21 décembre, dans la salle des fêtes de la mairie du 4e arrondissement, sous la présidence temporaire de M. Sée, M. Manuel Leven étant en deuil à cause de la mort de sa mère.

Après un très-beau discours de M. le grand rabbin Zadoc Kahn, et un autre discours, vivement applaudi, dans lequel M. le grand rabbin Isidor parle de la fête de Hanouka, M. Jules Rosenfeld lit le rapport qui suit et qui est fréquemment interrompu par le vif assentiment du public.

Un charmant concert était organisé ; des artistes et des instrumentistes de talent, couronnés par le Conservatoire de musique et sortis de l'institution même, se sont fait entendre. Cette touchante fête s'est terminée par la distribution des prix, Des livrets de 50, 30 et 25 francs ont été remis aux élèves les plus méritants ; quelques élèves externes ont aussi reçu des prix d'honneur.

Extrait du rapport.

La Société de patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris n'est âgée que d'une trentaine d'années ; elle est née pauvre, tellement pauvre que sa mère n'avait ni layette pour couvrir l'enfant, ni lait pour le nourrir. Cette mère intéressante s'appelait *Société des cours du soir*. Vers 1857, elle était obligée, faute de ressources, de se fondre avec une autre société naissante qui devait s'appeler *protectrice des apprentis*, et qui prit finalement le titre que nous avons gardé jusqu'à ce jour.

La Société était fondée, mais les fonds n'affluaient pas. Heureusement elle avait à son actif une somme de sincère conviction, et l'on dépensait de l'énergie. Il en fallait bien : il s'agissait, à cette époque, de combattre chez certaines familles une contagieuse indifférence pour tout travail régulier, et de faire disparaître de leur esprit ce faux amour-propre que vous leur connaissez et qui était la cause de leur misère morale. Les premiers fondateurs de l'œuvre faisaient phalange ; on se serrait et l'on avançait courageusement pour livrer bataille à l'ennemi commun, à l'ennemi du progrès.

Je me fais violence, dit le rapporteur, pour ne pas citer ici le nom

de quelques-uns de ces braves défenseurs; mais il faudrait les nommer tous, et la liste en serait trop longue.

Voilà la Genèse de notre œuvre : de bien bonnes volontés dès l'origine, mais toujours... pas de fonds.

Quelques chiffres extraits d'un rapport présenté à la réunion générale de 1858 :

Recettes, 1,603 fr. 20 c.; dépenses, 3,797 fr. 80 c. Il n'y a de riche que le... déficit.

Pour marquer la marche ascendante de l'œuvre, je mets en parallèle un extrait de notre budget de l'année 1878 :

Recettes depuis le 1er janvier jusqu'au 30 novembre de cette année, 48,037 francs.

Dépenses pendant la même époque, 42,242 francs.

L'entretien de l'école de travail seul a coûté, ces onze mois précédents, plus de 25,000 francs.

Le rapporteur fait ressortir le bien que répand l'école fondée par la Société et installée depuis quelque temps dans l'ancien orphelinat de Rothschild, rue des Rosiers.

L'école de travail, dit-il, fondée en 1865, est le point de départ d'une féconde stimulation imprimée à nos efforts et à ceux de nos amis. Des cœurs généreux se sont subitement ouverts en face d'un besoin réel auquel est venue répondre l'ouverture d'un internat pour de jeunes garçons sortis de l'orphelinat, ou bien arrachés à la misère de certains intérieurs où le père et la mère ne sont présents que pour en augmenter la souffrance. On sait que M. Alexandre Lazard nous a remis 10,000 francs pour la première installation, et que M. Dreyfus-Dupont est venu, après la guerre, décupler cette somme en faveur des enfants alsaciens-lorrains qui seraient reçus à l'école pour apprendre un métier.

Le nom de ces donateurs est gravé aux murs intérieurs de l'école, et nous pensons que ces plaques d'honneur ne resteront pas longtemps isolées. Quant à la fidèle Alsace-Lorraine, elle paye effectivement à l'œuvre de Paris un triple tribut d'attachement : en hommes de bien pour le Comité, en bons enfants pour l'école et en argent pour la caisse.

L'effet moral d'une œuvre de bienfaisance, quelle qu'elle soit, est nécessairement lié à sa situation matérielle : aussi nos luttes sont-elles moins vives depuis que nos préoccupations ont diminué. Les unes et les autres n'ont duré que trop longtemps. C'est le sort de toutes les idées simples : elles marchent lentement. Il a fallu un quart de siècle pour prouver que le colportage et le commerce dans la rue sont infiniment moins dignes que le travail réglé, intelligent, souvent ingénieux, dans ces ateliers d'où sont sorties les rares richesses et les incomparables splendeurs de l'Exposition universelle de Paris.

Le gouvernement français, voulant nous donner un témoignage de sym-

pathie, a reconnu la Société de patronage comme établissement d'utilité publique par décret en date du 15 avril de cette année.

A l'Exposition, les modestes travaux de nos élèves n'ont réclamé que l'attention distraite de quelques passants, et le jury leur a décerné une récompense.

Il y a des ambitions auxquelles la médaille de bronze a pu causer un vrai chagrin... Je consolerai le jury en disant que nos administrateurs en ont éprouvé un véritable plaisir.

Le nombre des apprentis internes a été de 44, et celui des externes de 16 : total, 60 apprentis répartis sur vingt-six métiers différents.

Quatorze élèves ont fini cette année leur apprentissage et gagnent chacun de 4 à 7 francs par jour. Ils ne gardent pas tout ; plusieurs d'entre eux partagent leur pain, sinon leur existence, avec leurs parents âgés ou leurs frères et sœurs tout jeunes.

Nous enregistrons fréquemment des traits remarquables d'affection et d'abnégation filiales et fraternelles ; mais les jeunes ouvriers sortis de l'école ne voudront sans doute pas que je divulgue les secrets de leur cœur. Je renvoie donc à nos discrètes archives le philanthrope et le moraliste qui voudraient parcourir ces pages intimes ; je leur promets seulement qu'ils y trouveront des passages touchants.

Une question qui reste longtemps chez nous à l'ordre du jour, c'est l'instruction de nos protégés. J'en dirai un mot.

L'enseignement primaire et populaire, à notre avis, doit avoir pour objet non pas de faire connaître telle ou telle chose spéciale, mais de former et de fortifier en général la raison et l'intelligence de la jeunesse. Un enfant inintelligent, quand même il aurait appris quelque chose, est au-dessous d'un enfant intelligent qui n'aurait rien appris, ou bien les deux se valent, c'est-à-dire valent peu de chose ; ils sont de mauvais mécanismes, car actuellement les machines mêmes sont intelligentes. Quoi qu'il en soit, nous désirons que l'instruction des apprentis soit au niveau des besoins du temps...

Le rapporteur prie les patrons de seconder le Comité dans cette tâche difficile et compliquée ; il expose et explique toutes les améliorations à introduire.

Le Comité doit former non-seulement des artisans, mais des citoyens et avant tout des hommes !

En terminant, il remercie de leurs efforts les professeurs, le directeur et la directrice de l'école de travail, tous actifs, consciencieux et dévoués. Le Comité remplit une mission pour la communauté, pour l'humanité, pour le pays. (*Chaleureux applaudissements.*)

LA JURISPRUDENCE DU PENTATEUQUE ET DU TALMUD.

(FIN.)

Ce n'est pas dans les législations anciennes : une simple dénonciation, émanant de n'importe quelle personne, ne reposant que sur des conjectures, paraissait suffisante pour faire asseoir celui qui en était l'objet sur le banc des criminels.

Ce n'est pas non plus dans la législation moderne, qui cependant prend toutes les précautions nécessaires quand il s'agit d'une arrestation préventive, mais qui se contente parfois d'indices insuffisamment contrôlés, de soupçons trop vagues, pour faire subir à une personne, sinon la honte, du moins la douleur d'une arrestation ou plutôt d'une condamnation momentanée : car à peine sait-on un homme livré aux mains de la justice qu'on est porté à reconnaître en lui un coupable.

Quelle législation procure à l'accusé une assurance aussi complète qu'il trouvera au tribunal l'impartialité la plus scrupuleuse, la plus droite équité, des dispositions d'esprit exemptes de toute prévention, de toute considération d'intérêt, que le code talmudique, qui demandait aux hommes à qui l'on confiait le mandat de juge une pureté de mœurs irréprochable, les preuves irrécusables d'un désintéressement absolu, d'un caractère à la fois ferme et indulgent, de connaissances variées et étendues, qui s'efforçait de faire siéger au tribunal criminel des hommes dont les vertus et la science étaient à la hauteur de la mission qu'ils étaient appelés à remplir, mission si sainte et si élevée, d'après le Talmud, que son accomplissement au profit de la vérité et de la justice conférait à ceux qui en étaient investis, la sublime prérogative d'être considérés comme associés de la Providence (1)?

Dans quelle législation trouve-t-on une procédure exclusivement préoccupée de la défense de l'accusé comme l'est la procédure talmudique, qui non-seulement prescrit aux juges l'emploi de toutes sortes de mesures destinées à amener l'acquittement de l'accusé, mais leur suggère encore des moyens de défense et leur dicte

(1) Sanhédrin, 7.

une sentence favorable; qui exige des témoins des garanties de véracité telles qu'il n'y a plus lieu de craindre des rapports mensongers, et enseigne l'usage de nombreux procédés par lesquels on pouvait faire renoncer les témoins mal intentionnés à leurs desseins malveillants?

Trouve-t-on dans la législation moderne un mode de procédure analogue à celui du Talmud, qui procure, après que le tribunal a prononcé en dernière instance la sentence capitale, tant de facilités au condamné de faire de suprêmes efforts pour prouver son innocence et provoquer l'annulation de l'arrêt rendu contre lui, aux juges de se rétracter, à ceux mêmes qui ont condamné l'accusé de prendre en main sa défense? Certes non! Elle présente, il est vrai, une dernière planche de salut au condamné par le recours en grâce auprès du chef de l'État, qui accorde la commutation de peine quand les débats n'ont pas révélé chez le condamné une perversité irrémédiable; mais elle déclare irrévocablement clos les débats judiciaires lorsque l'arrêt est rendu; tandis que, d'après la jurisprudence talmudique, les débats peuvent se rouvrir, un nouvel examen de la cause peut être ordonné, jusqu'au moment où l'exécution capitale est devenue un fait accompli (1).

Enfin la législation moderne donne-t-elle une plus grande satisfaction aux besoins religieux du condamné, s'occupe-t-elle avec plus de sollicitude des aspirations de son âme, que le Talmud? Il faut avouer et nous sommes heureux de constater qu'elle ne laisse manquer à celui qu'on conduit à la mort aucune des consolations religieuses puisées dans une pénitence suprême, aucune des espérances que la religion seule peut faire luire dans l'âme qui sent se briser tous les liens qui l'attachent à la vie terrestre. Mais si, dans l'exercice de cette dernière et sainte justice à laquelle a droit le criminel, la législation moderne s'élève aussi haut que le code talmudique, elle ne va pas plus loin que ce dernier (2).

Douze siècles se sont écoulés depuis la rédaction définitive du code talmudique! Pendant ce long espace de temps, une révolution féconde s'est opérée dans l'esprit et les mœurs des peuples. Les sen-

(1) Sanhédrin, 42.
(2) *Ibid.*, 43.

timents de fraternité, les idées humanitaires, ont gagné immensément de terrain. Cependant la législation de notre époque en matière criminelle, produit d'un prodigieux travail de développement, plusieurs fois séculaire, monte à peine, sous certains rapports, à la hauteur des codes mosaïque et talmudique, et, sous d'autres, leur reste toujours inférieure.

La législation criminelle du Pentateuque, dont les principes ont engendré celle du Talmud, se portant d'un seul élan à une distance aussi lointaine, sautant par-dessus les siècles pour venir s'identifier avec les idées et les aspirations de l'époque contemporaine, contenant même les éléments nécessaires pour pouvoir s'adapter harmonieusement à l'état de civilisation des générations qui nous succéderont, n'est pas, ne peut pas être le fruit de l'esprit humain, le produit de l'intelligence bornée des hommes : elle est nécessairement, incontestablement, une œuvre divine. L'esprit humain ne conçoit pas un code aussi parfait d'un seul jet ; il en asseoit la base et attend que le temps, les progrès de chaque siècle, lui apportent les matériaux nécessaires à la construction de son édifice. Malgré les secours que lui apportent le temps et les événements, l'édifice reste toujours imparfait. Une époque assiste à sa construction, une autre à sa démolition.

La législation mosaïque, grâce au caractère d'universalité qui en est le fond, a été et sera toujours, quels que soient les progrès de l'esprit humain, la source où viennent puiser leurs inspirations les législateurs de tous les temps. La jurisprudence moderne en matière criminelle, par les modes de procédure qu'elle emploie pour que les accusations d'homicide ne puissent aboutir à des condamnations capitales que lorsque les circonstances se rattachant à la perpétration du crime font reconnaître dans l'accusé, avec une évidence absolue, un danger permanent pour la société, peut être considérée comme une fille du code criminel du Talmud. L'on y voit aussi apparaître discrètement la tendance d'arriver à l'abolition de la peine de mort ; mais cette tendance y reste à l'état de théorie, sans se manifester jamais dans la pratique.

D'ailleurs, dans l'état actuel de la société, ne serait-il pas téméraire de demander à la législation qu'elle aille aussi loin que le

Talmud dans la voie de l'abolition graduelle de la peine de mort? La cause de la suppression de la peine capitale a été souvent plaidée de nos jours. Des penseurs éminents ont mis au service de cette cause, toute d'humanité et de philanthropie, les uns leur science philosophique, les autres les inspirations de leur génie poétique; mais ni les uns ni les autres ne sont jamais arrivés à faire adopter leurs vues par les législateurs, parce que leurs conceptions, purement abstraites, planent au-dessus des nécessités réelles de la société, tandis que les législateurs sont tenus avant tout de se rendre un compte exact de ces nécessités et de ne jamais les perdre de vue.

Aussi ne devons-nous et ne pouvons-nous que faire des vœux pour que, grâce à la propagation de l'instruction dans toutes les classes de la société, à l'adoucissement croissant des mœurs, au développement progressif des principes moraux et des sentiments religieux, grâce à la diffusion parmi les hommes de tout ce qui élève l'esprit et fortifie le cœur, l'état moral de la société permette bientôt à la législation criminelle de s'inspirer entièrement de la jurisprudence du Pentateuque et du Talmud, et de rendre si rares les condamnations à la peine de mort qu'on vienne à appliquer l'épithète du Talmud aux tribunaux criminels prononçant une sentence capitale tous les soixante-dix ans (1).

JACQUES LÉVY,
Grand rabbin.

NOUVELLES DIVERSES.

France.

Vendredi, 20 décembre, premier soir de Hanouka, l'affluence était aussi nombreuse que brillante au temple de la rue de la Victoire; on s'y pressait comme aux grandes solennités, non-seulement en l'honneur de la double fête, mais aussi — nous n'osons dire principalement — pour entendre notre vénéré grand rabbin, M. Zadoc Kahn, qui devait prêcher pour l'*Œuvre des femmes en couches*. Les fidèles ont été sûrement émus par la parole si persuasive et si entraînante du sympathique orateur, qui, après avoir parlé

(1) Macoth, 7.

de la charité, des devoirs généraux imposés à tout israélite, a vivement félicité les pieuses femmes qui ont fondé l'œuvre et qui ne reculent devant aucune fatigue, aucun sacrifice, pour venir au secours d'une des infortunes les plus intéressantes. Chacun s'est retiré profondément impressionné. Une quête avait été faite avant le service divin; elle a dû être des plus fructueuses, si nous en jugeons par l'empressement de tous les fidèles à déposer leur offrande.

— M. le Dr Hayem, médecin en chef de l'hôpital de Ménilmontant, vient d'être nommé médecin de l'hôpital Saint-Antoine.

— Le jeudi 19 décembre, une foule sympathique se pressait au temple de la rue de la Victoire pour assister au mariage de M. Fallek, le plus jeune fils de notre digne coreligionnaire, avec Mlle Marguerite Blum. A cette occasion, M. le grand rabbin de Paris a prononcé une allocution très-touchante, qui a ému tous les assistants, même les non-israélites assez nombreux qui étaient venus féliciter cette honorable famille.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Amédée Valabrègue, président du Consistoire israélite de Marseille, vient d'être réélu président du tribunal de commerce d'Avignon par la presque unanimité des suffrages. Les électeurs, sans distinction d'opinion politique, se sont empressés de lui accorder ce nouveau témoignage de confiance. Cette confiance est bien justifiée par le zèle de notre excellent coreligionnaire et par les soins intelligents qu'il ne cesse d'apporter dans ses fonctions et dans la rédaction de ses jugements, dont aucun, jusqu'ici, n'a été infirmé par la Cour d'appel. Pour lui-même et pour son vénérable père, notre ancien ami, nous nous réjouissons sincèrement et de ces succès et de cette estime universelle.

— Nous apprenons la nomination comme officier d'académie de M. Lipman, grand rabbin de la circonscription consistoriale de Lille et membre du conseil départemental de l'instruction publique. Nous félicitons sincèrement l'honorable grand rabbin de cette distinction, que son mérite lui a value.

— Un de nos correspondants nous signale un fait qui mérite d'être relaté. Le mois dernier, la famille Vanderstaal, de Rotterdam, se trouvait à Toulon lorsque la mort vint frapper l'un de ses membres.

Dans cette petite communauté, il n'y a pas de ministre du culte; mais le représentant de la maison Delpuget, de Bordeaux, M. Jacob Auguste Rouff, qui y était de passage, s'est offert pour remplir les fonctions de ministre officiant. Toutes les cérémonies religieuses ont été accomplies par ses soins selon le rite portugais, et pendant sept jours il est resté pour réciter les prières mortuaires. Voilà un exemple de fraternité religieuse qui fait honneur à la piété de notre digne coreligionnaire.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Léon Hollænderski. Nous comptons consacrer quelques lignes à cet écrivain dans notre prochain numéro.

Autriche-Hongrie.

On lit dans le *Journal d'Alsace* du 5 décembre :

« La population israélite de notre ville est sous le coup d'une vive émotion, à la suite d'un article de la *Gazette d'Augsbourg* sur le crédit agricole en Alsace-Lorraine, article que la *Gazette de Strasbourg* a reproduit dans ses numéros de samedi et de dimanche. L'auteur de ce travail rend la population israélite tout entière, c'est-à-dire 40,000 citoyens, solidaire de certaines pratiques usuraires qui se produisent à la campagne, et qui du reste ne sont pas le privilége exclusif d'un certain culte ou d'une classe spéciale. Le fait de la reproduction de cet article par la *Gazette* (officielle) *de Strasbourg* a dû avoir pour conséquence naturelle d'émouvoir les israélites de notre ville, d'autant qu'on a l'habitude de chercher dans les colonnes de cette feuille l'opinion du gouvernement lui-même. D'autre part, personne ne niera que des articles pareils pourraient être de nature à provoquer, dans certaines conditions données, de véritables désordres, et à créer aux israélites une situation périlleuse. Ce que nous en disons ne paraîtra chimérique qu'à ceux qui ont oublié les événements dont notre pays a été le théâtre dans ces dernières années, ou qui ne les connaissent pas.

« Si nous sommes bien informés, des démarches officielles seraient faites par les représentants légaux de la population israélite de Strasbourg auprès de l'administration supérieure pour lui faire part des sentiments que cette publication a provoqués, et lui exposer

les dangers que pourrait faire courir à l'union des citoyens et à la tranquillité du pays cette espèce de mise au ban de toute une partie de la population. »

Belgique.

Nous avons parlé, en son temps, de la cérémonie célébrée à Bruxelles, à la veille des fêtes d'automne, pour l'inauguration de la nouvelle synagogue de cette communauté. Nous recevons communication de l'intéressant discours prononcé à cette occasion par M. le grand rabbin Astruc, et nous regrettons que l'abondance des matières nous empêche de le publier, au moins quant à présent.

— M. le professeur Kahn, de Bruxelles, nous fait remarquer deux petites erreurs, dans notre dernier numéro, en ce qui le concerne : il n'a pas été nommé membre de l'administration des hôpitaux, mais des *hospices*, et les paroles prononcées à cette occasion l'ont été non par le maire de Bruxelles, mais par celui d'Etterbeck-Bruxelles.

Nous nous empressons de faire droit à cette réclamation.

Allemagne.

Berlin. — Le docteur Otto Marckwald, fabricant, mort récemment dans cette ville, y a légué des sommes considérables à diverses institutions charitables et autres. Parmi ces legs, qu'énumère l'*Israélite* de Mayence, nous remarquons surtout les suivants : 30,000 marks à l'orphelinat B. Auerbach ; pareille somme à cinq autres établissements de prévoyance ouvrière ou de bienfaisance, israélite ou chrétienne; 50,000 marks à l'Université de Berlin, et 30,000 au député Lasker « pour l'avancement des idées libérales » (on sait que le mark vaut 1 fr. 25 c.).

— Vient de paraître à Berlin : *Arbeit und Handwerk im Talmud* (le travail et les métiers dans le Talmud), par le Dr S. Meyer, éditeur de la *Jüdische Presse.* Cet opuscule, qui n'a que 46 pages, est plus substantiel que bien des gros livres; il traite à fond, et avec une remarquable érudition, une matière que plusieurs écrivains avaient déjà abordée, mais que nul encore n'avait épuisée. — L. W.

Stuttgard, 9 *novembre*. — Dimanche dernier, le docteur en médecine Ruoff a fait, dans le local de la société juive l'*Union des familles*, une savante conférence sur les avantages de la *circoncision* au point de vue médical (1). Il y a quelques jours, à Biberach, devant une assemblée chrétienne, M. Weimann, rabbin de Buchau, a fait sur le Talmud (2) un discours qui a été fort applaudi et que toutes les feuilles locales mentionnent avec éloge. (*Israélite.*)

Afghanistan.

D'après une correspondance du journal indien *Patrika*, datée de Jellalabad, 5 octobre, Schir-Ali vient d'ordonner que ses sujets arméniens (*Haïki*) et juifs (*Yehoudiyeh*), lesquels sont exempts du service militaire, aient à payer une *harbieh*, ou contribution de guerre, afin de supporter leur part de charges dans la défense du pays. Donnons, à cette occasion, quelques détails sur les juifs de l'Afghanistan. Leur langue maternelle est le persan, que parlent en général toutes les hautes classes de ce pays, qui autrefois, comme on le sait, faisait partie de l'empire persan. Les plus grandes communautés juives se trouvent à Caboul, à Hérat, à Candahar, à Ghizni et à Balkh. Dans la première de ces villes se trouvaient aussi les ruines d'une synagogue, laquelle, au dire des israélites, remonterait à l'époque de Nabuchodonosor, roi de Babylone: car déjà sous son règne, dit-on, une communauté juive existait à Caboul. Leur rite se distingue essentiellement de ceux de leurs coreligionnaires d'Europe. C'est de Téhéran ou de Mascate qu'ils tirent principalement leurs livres religieux; c'est également en Perse qu'ils vont chercher leurs rabbins, qui exercent aussi les fonctions de juges. Ils habitent, dans les villes, des quartiers particuliers (*Mahal-i-Yehoudiyeh*), qu'on ferme chaque soir et qu'on rouvre au lever du soleil. Leur costume est celui des autres

(1) Un de nos amis, il y a quelques années, a traité le même sujet; mais cette idée avait déjà frappé depuis longtemps des esprits distingués. Le docteur Moïse Cahen, depuis président du Consistoire de Paris, avait également, au commencement de ce siècle, consacré sa thèse inaugurale à l'importance hygiénique et curative de la circoncision.
L. W.

(2) Est-ce *pour* ou *contre?* Contentons-nous du *sur*, et ne soyons pas trop difficiles avec un rabbin allemand. — L. W.

Afghans, sauf un turban noir, qu'ils portent comme signe de deuil en souvenir de la ruine de Jérusalem (d'après l'affirmation d'un voyageur persan, ce turban noir serait simplement une marque distinctive). La médecine est l'art qu'ils exercent de préférence; l'enseignement en est donné, au besoin, par les thaumaturges et les « saints ». (*Israélite.*)

Russie.

Encore un exemple du mal qui peut résulter des inhumations précipitées, si communes en Pologne. Dans une petite ville de la Pologne russe, un enfant juif mourut après une maladie de trois semaines; mais, comme les israélites de cette localité n'ont point de cimetière, le corps fut porté dans une ville voisine et déposé dans la salle mortuaire pour y être soumis aux ablutions d'usage. A peine eut-on commencé cette opération que le jeune garçon ouvrit les yeux et demanda de l'eau. Quelques heures plus tard, il reprenait pleine connaissance, et, en arrivant chez ses parents, il était complétement rétabli.

Turquie.

A l'occasion de l'arrivée récente du général Totleben à Andrinople, une députation des élèves de l'école du Talmud-Thora alla lui rendre visite et lui présenta une adresse de félicitations en français. Peu après, le grand rabbin vint voir le général, qui lui dit : « D'après ce que j'ai vu, la communauté israélite d'Andrinople me semble beaucoup plus éclairée que toutes les autres confessions de cette ville. L'un de vos enfants m'a lu une adresse qui m'a tout à fait charmé. »

Un nouveau cas Mortara. — Il y a environ quatre ans, un israélite demeurant à Constantinople envoya sa jeune fille à l'école protestante d'Haskeuï, qui est placée sous le patronage de sir H. A. Layard, ambassadeur d'Angleterre. Dernièrement le père, à l'expiration de l'époque fixée, voulut reprendre sa fille; mais le directeur — un juif converti — lui déclara qu'il ne pouvait lui remettre son enfant, car elle avait été convertie à la religion protestante. Le président de la communauté israélite allemande, informé de ce fait, se rendit auprès de l'ambassadeur, qui lui promit sa protec-

tion; mais la jeune fille n'a pas encore été rendue à son malheureux père. (*The Jewish world.*)

Roumanie.

Le ministre Cogalniceano a fait présent aux israélites résidant sur ses terres, à Bucharest, d'un magnifique rouleau de la Loi pour être placé dans leur temple. Ce *Sepher* avait été apporté de Philippopolis et avait été la propriété du savant docteur juif R. Joseph Caro. Le ministre avait déjà refusé la somme de 300 ducats qui lui avait été offerte de ce rouleau sacré.

Amérique.

M. le rabbin Dr Felsenthal vient de publier à Chicago une brochure importante, moins par son étendue que par la question qu'elle traite : *Zur Proselytenfrage im Judenthum* (le prosélytisme dans le judaïsme) (1). Le respectable auteur nous prie d'appeler la plus sérieuse attention des hommes compétents sur son travail, qui a pour but — autant que nous pouvons en juger par une lecture sommaire — de faciliter l'admission des prosélytes dans la Synagogue en les dispensant de la circoncision, et cela pour prévenir autant que possible les *mariages mixtes*, ce fléau envahissant de notre époque. De pareilles questions ne se traitent pas au pied levé; nous croyons toutefois pouvoir dire à notre honorable correspondant qu'à notre humble avis il se trompe avec d'excellentes intentions, et que l'immense majorité des rabbins sera contre lui. Du reste, les questions complexes qu'il soulève méritent d'être élucidées, et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir quelque jour. — L. W.

Pour toutes les nouvelles diverses,

S. Bloch.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous venons de voir un magnifique ouvrage intitulé : *Histoire de la poste aux lettres et du timbre-poste*, par M. le baron Arthur de Rothschild. Cette splendide publication, éditée par Calmann

(1) A Chicago, chez Rubovits, et à Breslau, librairie Schletter-Franck.

Lévy, est illustrée d'un nombre considérable de vignettes dessinées par Bertall. Elle aura sûrement un grand succès auprès de tous les amateurs de livres beaux et utiles.

Notre illustre coreligionnaire retrace avec un rare talent et une profonde érudition les transformations de l'institution postale, qu'il prend à son berceau et qu'il suit à travers les âges jusqu'à notre époque. Nous reparlerons de cette œuvre remarquable sous tous les rapports.

L. Bloch.

BIBLIOGRAPHIE JUDÉO-FRANÇAISE

DE L'ANNÉE 1878.

Alliance israélite universelle. Bulletin du 2ᵉ semestre 1877. Paris, in-8. — Bulletin du 1ᵉʳ semestre 1878. Paris, in-8.

— Bulletin mensuel. Paris, in-8.

— Réunion convoquée par l'All. isr. un. en août 1878. Paris, in-8.

— Compte rendu de l'assemblée générale des adhérents de l'Alliance isr. un. à Salonique, le 21 juillet 1878. Salonique, in-8.

— Comité régional de l'All. isr. univ. de Constantinople. Premier compte rendu des fonds reçus et distribués aux réfugiés isr. à Constantinople et dans les provinces. Constantinople, in-4.

Alsace-Lorraine israélite (journal rédigé en français et en allemand, par I. Wurmser). Mulhouse, in-8 (1ʳᵉ année).

Annuaire israélite pour 5639, par E. Durlacher. Paris, in-12.

Archives israélites (journal bimensuel, sous la direction d'Isidore Cahen). Paris, in-8 (39ᵉ année).

Assemblée (A la haute) fédérale de la Confédération suisse. Bâle et Zurich, 20 juillet 1878, in-8.

Sur le traité de commerce avec la Roumanie.

Aubé (B.). Histoire des persécutions de l'Église. La Polémique païenne à la fin du IIᵉ siècle : Fronton, Lucien, Celse, Philostrate. Paris, in-8. Contient la restitution du Discours véritable de Celse.

Benisch. Judaïsme et christianisme, traduit de l'anglais en français par Alexandre Weill. Paris, in-8.

Bible. Communication faite à l'Académie des inscriptions par M. Léopold Delisle, le 23 octobre, sur un manuscrit de la bibliothèque de Lyon contenant une version latine de la Genèse, de l'Exode et du Deutéro-

nome, antérieurs à la version de saint Jérôme et formant sans doute un fragment important de la version dite italique. Voir le *Journal officiel* du 30 octobre.

— L'Histoire de Joseph, traduite de la Sainte Bible, par Lemaistre de Sacy. Paris, in-fol., sur papier vélin, 20 gravures.

— Les Psaumes de David, traduction en vers français d'après la Vulgate, avec le texte en regard, par Félix Olivier. Lyon, in-8.

BLOCH (Isaac), grand rabbin de la province d'Oran. Le Progrès, sermon d'installation prononcé le 13 juin 1878. Oran, in-8.

BUREAU (Léon). Sur la croyance à l'immortalité de l'âme chez les Hébreux. Extrait d'une lettre adressée à M. de Quatrefages. Extrait du Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris, séance du 5 juillet 1877. Paris, in-8.

CAHEN (Abr.). Notice historique sur les israélites de l'Algérie. Bordeaux, in-8.

Tirage à part de l'ouvrage de M. Uhry (V. plus bas).

Calendrier à l'usage des israélites pour l'année 5639, par L. Blum. Paris, in-12.

Chronique (La) de Bucharest, par le vicomte Alfred de Gaston, n° VIII. La Roumanie devant le Congrès. Le premier duc d'Israël... Les juifs de Roumanie et le Congrès de Berlin. Bucharest, in-8.

CLERMONT-GANNEAU. La Pierre de Bethphagé. Paris, in-8. Extrait de la Revue archéologique.

CLERMONT-GANNEAU. Le Voile du temple de Jérusalem, dans les Annales de Philosophie chrét., numéro d'août.

Reproduction du *Journal asiatique*, août-septembre, 1877, t. X, p. 212. Cite un passage de Pausanias (*Élide*, l. V, ch. 12) d'où M. Clermont-Gnaneau conclut qu'Antiochus IV, après avoir pillé le temple de Jérusalem, offrit le voile (*parochet*) au temple d'Olympie.

Collection de M. Strauss. Description des objets d'art religieux hébraïques exposés dans les galeries du Trocadéro, à l'Exposition universelle de 1878. Poissy, in-4.

Une des plus intéressantes publications de cette année. Très-belles gravures. On remarquera surtout la lampe de Hanoucca trouvée à Lyon et représentant le fronton d'une église romane. C'est sans doute la pièce la plus antique de la collection ; elle est du XIe ou du XIIe siècle. Dans l'introduction, voir la description détaillée d'une couronne de Séfer Thora, commandée par les israélites d'Arles à un orfévre chrétien, en 1439. C'est une pièce que j'ai trouvée dans les manuscrits de la bibliothèque d'Arles. Deux noms propres y ont été défigurés : il faut lire Durant et Bonjuhes.

Compte rendu de la Société de patronage des Apprentis et Ouvriers israélites de Paris pour l'année 1877. École de travail. Paris, in-8.

Compte rendu du Comité administratif de l'Œuvre de charité des Dames israélites de Lunéville. Exercice 1877. Séance du 28 mai 1878. Lunéville, in-8.

Condition des juifs au XVIII[e] siècle en Languedoc, dans les Chroniques du Languedoc, numéro du 5 avril.

Consistoire israélite de Paris. Comité de bienfaisance. Rapport sur l'organisation de cette institution de charité et sur ses travaux et sa situation pendant l'année 1877. Paris, in-4.

Conventions (Les) commerciales de la Roumanie devant le droit public européen. Paris, in-8.

Publié par l'*Alliance israélite universelle.*

Consistoire central israélite de Belgique. Inauguration de la synagogue de Bruxelles, le vendredi 20 septembre 1878 (22 Elloul 5638). Bruxelles, in-18.

COQUEREL (Athanase). La Galilée, feuillets détachés d'un carnet de voyage, Paris, in-12.

DANIEL (L'abbé). Le Livre de Judith, dans les Annales de Philosophie chrétienne, numéro de juillet.

DARMESTETER (Arsène). Gloses et Glossaires hébreux-français. Notes sur des mss. de Parme et de Turin. Extrait des Archives des Missions scientifiques, 3[e] série, tome IV. Paris, in-8.

DECARD (Morin). La Revouiro de la Justici. Azaï, in-8.

Exécution capitale, à Marseille, des assassins d'Angelo Grego, le Tunisien, par ses trois compatriotes Sitboun, Tolédano et Nissim, drame historique qui s'est passé à Marseille le 16 janvier 1872 ; poëme provençal en douze chants, 5,000 vers.

DERENBOURG (Joseph). Quelques notes sur la guerre de Bar Kôzêbâ et ses suites. Extrait des Mélanges publiés par l'École des Hautes-Études, Paris, in-8.

DERENBOURG (Jos.). Cachet hébraïque trouvé en Mésopotamie; dans les Comptes rendus de l'Académie des inscriptions. 4[e] série, t. 6, p. 168.

Cachet en cristal de roche trouvé en Mésopotamie, avec inscription coufique non encore déchiffrée, et inscription hébraïque suivante :

Iôschiâhou ben Ieschouâh, Rôsch Gâliôt kol Isrâêl (chef des exils de tout Israël). M. Derenbourg prouve que le cachet appartenait à un exilarque caraïte, et pense que le propriétaire était le 16[e] exilarque caraïte nommé dans le Dôd Mordechai et vivant vers 1374.

Essai sur l'histoire de la Bible, dans *Analecta Juris Pontificii*, numéro de juin.

Famille de Jacob (journal mensuel, par le rabbin Benjamin Mossé). Avignon, in-8 (20[e] année).

GOLDBERG (B.) et ADELMAN (M.). Hayyé Olam [en hébr.], Vie éternelle. Publication mensuelle des manuscrits précieux provenant des anciens docteurs israélites. Table des matières [de la 1[re] livr.] : 1. Voyage de Venise à Famagouste, en 1563, par Élie Pesaro, ms. de Paris; 2. Réponse de Raschi, ms. d'Oxford; 3. Réponse du célèbre rabbin Gerson, ms. de Paris. Paris, in-8.



Halévy (Joseph). Nouvelle Évolution de l'accadisme. Paris, in-8.

Extrait de la *Revue de philosophie et d'ethnographie.*

— Lecture faite à l'Académie des inscriptions, le 8 nov., sur les origines sémitiques de la civilisation babylonienne. Voir le *Journal officiel* du 13 nov.

Havet (Ernest). Le Christianisme et ses origines. Le Judaïsme. Tome III. Paris, in-8.

Herzberg (L.) Baschinka [roman juif], dans la Revue des Deux Mondes, numéro du 1er juin.

Hollaendersky (Léon). Dictionnaire universel français-hébreu, revu et complété par L. Wogue; 1re partie, lettre A à E. Leipzig-Paris, in-8.

Index raisonné des Livres de correspondance de feu Samuel-David Luzzatto, de Trieste, précédé d'un avant-propos et suivi d'un Essai de pensées et jugements tirés de ses Lettres inédites. Padoue, in-8.

Contient beaucoup de pièces et même des poésies écrites en français par le célèbre rabbin.

Jacobsohn (Noah), de Berlin. Kultur-Renaissance. Die ersten 3 Kapitel der Genesis wortgetreu übersetzt, als Nachweis der hohen Wissenschaftlichkeit dieser Urkunden, deren rationeller Sprachtext gleichzeitig Anleitung zur Deutung, Verwerthung u. Übertragung in anderen Sprachen bietet. Paris, in-18.

Jellinek (Ad.). Der israelitische Weltbund (l'Alliance isr. universelle. Wien, in-8.

Sermon prononcé à Vienne par le célèbre prédicateur sur l'action de l'*Alliance israélite universelle*. En appendice, se trouve le toast (encore inédit) prononcé par M. A. Crémieux, à Vienne, en 1840, lors du retour du voyage entrepris par lui pour l'affaire de Damas. Un heureux hasard a mis entre les mains de M. le Dr Jellinek le texte autographe de ce toast plein d'une éloquence fraîche et ardente.

Kahn (Zadoc). Sermons et allocutions adressés à la Jeunesse israélite. Paris, in-18.

Kalonymos ben Kalonymos. Der Prüfstein, Eben Bochan, metrisch übersebzt von Dr W. A. Meisel. Budapest, in-8.

L'auteur est un rabbin provençal, né en 1287. Il eut des relations scientifiques avec Robert, roi de Naples. Après un voyage à Rome, en 1312-22, il revint en France et demeura à Arles. L'ouvrage Eben Bochan (pierre d'essai) fut écrit en 1323. C'est une satire des mœurs du temps.

Kayserling (M.). Die jüdischen Frauen in der Geschiashte. Literatur und Kunst. Leipzig, 1789, in-8.

Études très-intéressantes sur les femmes juives. Celles de France sont représentées, dans son livre, par les noms suivants: Mlle Bloch (de l'Opéra), Mlle Julienne Bloch, MMmes Pauline Bloch-Pereyra, Julie Cerfberr (traduit en français le discours prononcé à Paris par le grand rabbin Segré, le 15 août 1866), Rébecca-Eugénie Foa, auteur très-fécond; Mlle Helbronn, Mlle Judith, la tragédienne; Rachel et ses sœurs. M. le Dr Kayserling parle aussi comme il convient de Mme la baronne James

de Rothschild; il lui attribue à tort la fondation du prix d'hébreu pour une jeune fille, décerné le 30 octobre 1853 à Paris. Mlle Bettina de Rothschild (p. 315) est la petite-fille, non la fille, de Mme la baronne James de Rothschild.

Laurans (A.). Récits bibliques en vers patois. Agen, in-8.

Lévy (Isaac), grand rabbin du Consistoire de Vesoul. Petite Histoire sainte à l'usage des jeunes israélites. Nouvelle édition. Paris, in-18.

Loeb (Isidore). Une inscription hébraïque de 1144 à Béziers. 2e édition. Paris, in-8. Extrait de l'Univers israélite.

L'auteur a restitué le texte hébreu de l'inscription. Voir, Compte rendu de l'Académie des inscriptions, séance du 12 juillet, et *Journal officiel* du 17 juillet.

Marcada. Histoire de la juive Marcada [en grec moderne, texte avec traduction française], par Émile Legrand. Paris, in-8.

Dans le volume intitulé : *Recueil de poëmes historiques en grec vulgaire.* Tome V des publications de l'École des langues orientales vivantes.

Ce récit est publié d'après une édition dont voici le titre, traduit en français : Histoire de la juive Marcada, furtivement enlevée le 15 du mois de juillet 1667 à ses parents, qui demeuraient à Constantinople, dans le quartier dit du Fanar, par un jeune prince albanais nommé Dimos, qui se rendit ensuite en Hongrie-Valachie, où le prince de ce pays le combla d'honneurs et lui fit épouser cette jeune fille. Venise, 1668, in-8o; autres éditions : Venise. 1683, 1803, 1858 et 1863.

Mazaroz (J. P.). La Genèse moderne ou Religion économique et syndicale de Moïse. Paris, 1877, in-8.

Mémoire concernant l'État des israélites en Palestine [signé par le professeur Graetz et M. Gothchalk Levy]. Berlin, in-4. — Par les mêmes, une circulaire commençant par ces mots : « Personne n'ignore la triste situation... » Berlin, in-4.

Moret. La Juive du Marché-Neuf [roman]. Paris, in-18.

Noguier (Louis). Inscription juive de Béziers. Béziers, in-8.

Avec une très-belle photolithographie de l'inscription, qui rappelle l'inauguration d'une nouvelle synagogue à Béziers, probablement en 1144.

Oppert (J.). La Chronologie de la Genèse. Paris, in-8.

Pélagaud (E.). Étude sur Celse et la première escarmouche entre la philosophie antique et le christianisme naissant. Lyon, in-8.

Prière de l'après-midi du sabbat, d'après Mardoché Venture. Bordeaux, in-32.

Pétition des Citoyens suisses de confession israélite à la Haute Assemblée fédérale de la Confédération, au sujet de la ratification de la Convention de commerce avec la Roumanie. [Bâle ?], in-8.

Question (La) des israélites devant le Congrès et devant la Roumanie, par C. P. V. Bucharest, in-8.

Rabbinowicz (J.-M.). Législation civile du Talmud, nouveau commentaire et traduction critique du traité Baba-Kama. Paris, in-8.

— Législation civile du Talmud, etc. Baba Mézia. Tom. III. Paris, in-8.

Rabbinowitz (A.). Léket Schoschannim, Fleurs orientales. Discours adressé

au jeune néophyte Jacques de Günzbourg, accompagné de lettres et mélanges littéraires [en hébreu], avec traduction française, par L. W[ogue]. Paris, in-8.

Rapport de l'administration du Repos éternel, Œuvre de concessions perpétuelles aux cimetières israélites de Paris. Gestion de 1877-78. 9e année. Paris, in-8.

Rituel des prières pour la fête de Rosch-Hoschana, conforme au service adopté pour la synagogue de la rue de la Victoire, à Paris, avec une traduction nouvelle de Moïse Bloch. Paris, in-16.

Robiou. L'Authenticité du livre de Judith, dans les Annales de Philosophie chrétienne, numéro d'avril.

Roller (E.). Ha-Milchama we-ha-Mazor, la guerre franco-allemande et les deux siéges de Paris (1870-71), décrits en langue hébraïque. Amsterdam, in-8.

Rossetti-Tescano. La Roumanie et le Juif devant l'Europe. Bacau, 1877, in-8.

Rouet (L'abbé A.). Étude sur l'École juive de Lunel au moyen âge. Montpellier-Paris, in-8. Extrait de la Notice sur la ville de Lunel [du même auteur].

Rothschild (James de). Communication sur les mystères bibliques du moyen âge en France, à la séance du 6 décembre de l'Académie des inscriptions. Voir le *Journal officiel* du 11 décembre.

— Étude supplémentaire sur l'École juive de Lunel au moyen âge. Montpellier-Paris, in-8.

Saige (G.) De la Condition des Juifs dans le comté de Toulouse avant le XIVe siècle; dans la bibliothèque de l'École des chartes, IIIe et IVe livr.

Extrait du même ouvrage.

Schuhl (M.). Sentences et Proverbes du Talmud et du Midrasch, suivis du traité d'Aboth. Paris in-8.

Sée (Julien). Les chroniques d'Alsace. VI. Hausbuch von Dominicus Schmutz, Bürger von Colmar. Colmar, in-8.

Contient renseignements divers sur les juifs.

Sepet. Les Prophètes du Christ. Paris, in-18.

Soury (Jules). Jésus et les Évangiles. Paris, in-18.

Stapfer (Edmond) Les Idées religieuses en Palestine à l'époque de Jésus-Christ. 2e édition. Paris, in-8.

Talmud (Le) de Jérusalem, traduit pour la première fois par Moïse Schawb. Tome II, traités Péa, Demaï, Kilaïm, Schebiith. Paris, in-8.

Uhry (Isaac). Recueil de lois, décrets, ordonnances, avis du Conseil d'État, arrêtés et règlements concernant les israélites depuis 1850. Bordeaux, in-8.

Fait suite au recueil de Halphen.

Univers israélite (journal hebdomadaire, sous la direction de S. Bloch). Paris, in-8, 33e et 34e années.

Vigoureux (L'abbé). Le Roi Salomon, dans la Revue des Questions historiques, numéro de juillet.

Weill (Alexandre). Couronne, roman alsacien [israélite]. Nouvelle édition. Paris, 2 vol. in-8.

Weill (Alexandre). Ludovic Bœrne, sa vie, sa mort, son monument, ses écrits, son oraison funèbre par Raspail, préface de Cormenin, et ses pensées traduites de l'allemand. Paris, in-16.

— L. Bœrne et Henri Heine, dans le Revue politique et littéraire, numéro du 3 août.

Wolff (A. A.), grand rabbin de Copenhague. Sermon prononcé à la fête de la Synagogue, à Copenhague, le 8 août 1878, à l'occasion de la 50e année de son ministère. Copenhague, in-8.

Isidore Lœb.

AVIS.

Un Allemand, entre deux âges, qui a fréquenté l'Université et terminé les études rabbiniques, désire trouver une place convenable dans une famille distinguée ou dans un pensionnat. S'adresser, sous les initiales : K. M., au bureau du journal.

Deux élèves de l'école Bischoffsheim, brevetées et sachant enseigner l'anglais, la comptabilité et le piano, désireraient se placer dans une famille.

S'adresser à M. Bloch, directeur, 13, boulevard Bourdon.

ANNONCES.

PENSIONNAT ISRAÉLITE DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR Mme ARON,

96, RUE DE STRASBOURG, A NANCY.

Cet établissement est le seul des régions de l'Est où les jeunes filles puissent faire des études approfondies dans la langue française. Les autres institutions, étant annexées, se livrent spécialement à l'étude de l'allemand.

Prix de la pension : 750 francs par an.

Ouverture de la BRASSERIE PSCHORR, de Munich.

Charcuterie [illegible], cité Bergère, 2; entrées : rue du Faubourg-Montmartre, 6; rue Bergère, 17-21; rue Rougemont, 5.

INSTITUTION J. LION,

11-13, avenue du Roule, à Neuilly (près Paris),

Entre le Parc et le Bois de Boulogne.

Enseignement classique et professionnel. — Répétitions du lycée.

INSTITUTION DE PREMIER ORDRE POUR DEMOISELLES

2, rue du Château, NEUILLY-PARIS

(PRÈS DU BOIS DE BOULOGNE)

Mme Lévy, née Dreyfus, ayant depuis huit ans dirigé un pensionnat de demoiselles en Angleterre et à Bruxelles, vient de transférer son établissement à Paris. — Éducation choisie et soins de famille donnés aux élèves. — Pour prospectus, s'adresser à la directrice.

ANCIEN PENSIONNAT MORHANGE,

METZ, 13, *rue Four-du-Cloître, METZ.*

Institution israélite de jeunes demoiselles, dirigée par Mmes Braun et Kahn sœurs.

Un programme d'études complètes pour les trois langues (français, allemand et anglais), une instruction solide et basée sur les principes religieux, des soins maternels donnés aux élèves : telles sont les raisons pour lesquelles cet établissement jouit depuis de longues années de l'entière confiance des familles.

Préparation aux deux brevets.

Nota. — Les succès que les élèves de cette Institution ont eus dans trois sessions successives à Nancy, notamment dans la dernière, où une aspirante de seize ans a obtenu pour quelques branches obligatoires, ainsi que pour l'allemand, l'anglais et la musique, le maximum des notes, prouvent que *non-seulement* la langue française est cultivé avec soin, mais que l'étude des trois langues est poussée à un beau degré de perfectionnement.

Le Directeur Gérant : S. BLOCH.

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année   N° 10   1er février 1879

L'UNIVERS

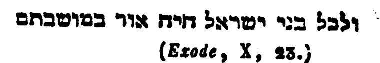
ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH



ולכל בני ישראל היה אור במושבתם

(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Souscription pour l'édification de la synagogue d'Oran (voir au verso du titre).

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 3 fr. la ligne.

SOUSCRIPTION

Pour l'édification de la synagogue d'Oran (Algérie).

NOMS DES SOUSCRIPTEURS DE PARIS

1re LISTE

Arrêtée au 20 janvier 1879.

MM. Rothschild (barons de) frères, 6,000 francs ; Crémieux (Adolphe), 3,000 ; Camondo (comtes de) frères, 2,000 ; Pereire (Isaac), 2,000 ; Heine (Mme veuve), 1,000 ; Goldschmidt (S. H.), 1,000 ; Kœnigswarter (Antoine de), 1,000 ; Cahen d'Anvers père (comte), 500 ; Cahen d'Anvers (comtes L. et R.), 500 ; Dreyfus (Nestor), 500 ; Ephrussi (Michel), 500 ; Goldschmidt (Léopold), 500 ; Iffla (Osiris), 500 ; Lazare frères, 500 ; Albert (E. J.), 300 ; Worms (Mme veuve Hippolyte), 300 ; Beër (I.), 200 ; Bischoffsheim (Raphaël), 200 ; Dreyfus-Dupont, 200 ; Hoyem (S.) aîné, 200 ; Isidor, grand rabbin, 200 ; Javal (Mme veuve Léopold), 200 ; Kohn (Edmond), 200 ; Schlésinger (Maurice), 200 ; Allégri (B.), 100 ; Falleck (B.), 100 ; Jéramec, de Passy, 100 ; Meyer (Dr Es.), 100 ; Michel (Louis), 100 ; Oberndœrffer (H.), 100 ; Reinach (N.-I.), 100 ; Aub (Anton), 50 ; Bernard (S.), 50 ; Dalsace (Sylvain), 50 ; Haas, fabricant de chapellerie, 50 ; Bernstein, 40 ; Blum (A.), 40 ; Élie, 25 ; Bellmann (F.), 20 ; Bernheim (Henri), 20 ; Brunschwick (Léopold), 20 ; Falleck frères, 20 ; Hess (Mme veuve), 20 ; Mathias (S.), 20 ; Van Emden (Léon), 20 francs. — Total à ce jour, 22,845 francs.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

BULLETIN.

MARIAGE MIXTE ET INTOLÉRANCE.

Nos bons journaux n'ont pas renoncé à la douce habitude de manger du juif, tout en le déclarant l'être le plus coriace de la création. Les tristes lauriers de M. Veuillot les empêchent de dormir, et il ne faut pas lui laisser cette précieuse spécialité... C'est si commode d'exploiter le vieux thème, de flatter le préjugé populaire, de se mettre un peu de Shylock sous la dent, surtout lorsqu'on est à court de copie! C'est pourquoi l'*Événement*, un journal honnête d'ailleurs et bien pensant, a voulu faire sa petite campagne contre l'éternel souffre-douleur, et nous a donné pour nos étrennes un coup de patte mémorable, mais plus bête encore que méchant. L'occasion était belle, il faut en convenir.

Il s'agissait d'un mariage mixte, c'est-à-dire, dans la langue de l'Académie, entre catholique et protestante, et dans notre langue, à nous, entre chrétien et juive. Et ce ne sont pas les premiers venus, notez-le bien! D'un côté, le fils d'un de nos premiers hommes d'État, une illustration de la politique et de la philosophie; de l'autre, la fille d'un homme considéré, d'un opulent banquier, de cette race portugaise qui est comme l'aristocratie du judaïsme. Les jeunes gens se plaisent, les parents ne disent pas non, l'union projetée se prépare...

> Sur l'argent, c'est tout dire, on est déjà d'accord;
> Le beau-père futur vide son coffre-fort,
> Et déjà le notaire a, d'un style énergique,
> Griffonné de leur joug l'instrument authentique.

Oui, mais le véritable « instrument » du joug matrimonial, — chacun sait ça, — ce n'est pas le contrat, c'est le mariage : ma-

riage civil au point de vue social, mariage religieux au point de vue confessionnel; et, comme on tient à bien faire les choses, à se mettre en règle avec Dieu et avec les hommes, on demandera au curé ou au rabbin, sinon à tous les deux, de sanctionner l'union humaine par la bénédiction divine. Refus catégorique et motivé, d'où grande colère dans le clan de la réforme, et l'*Événement* de tailler sa meilleure plume pour occire « ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal », c'est-à-dire le curé... pardon, le rabbin.

Si nous revenons sur cet article, dont l'*Univers israélite* a déjà entretenu ses lecteurs (1), c'est bien moins pour l'écrivain que pour le journal qui a accueilli sa prose, et moins encore pour celui-ci que pour l'opinion publique, volontiers superficielle en pareille matière et facile à égarer. Quant à l'article en lui-même, simple tissu de niaiseries, et où la fin contredit le commencement, il mérite peu de nous occuper. Voyez plutôt : au début, il nous montre dans sa cliente « une fiancée dont les sentiments de piété ne font de doute pour personne, fille de parents également attachés aux vieilles traditions hébraïques », et à la fin il s'écrie : « Après tout, pourquoi (les deux jeunes gens) ne se passeraient-ils pas de cette présentation au temple?... » En vérité, on n'est pas plus naïf. D'ailleurs, ne nous aviez-vous pas dit que « les parents de Mlle Sourdis *exigent absolument* que la bénédiction religieuse consacre le mariage de leur enfant »? Alors, ce que vous conseillez à cette dernière, c'est de désobéir à ses parents?...

Laissons donc là ce malencontreux avocat d'une mauvaise cause, et examinons un peu de près les opinions dont il se fait l'écho.

En matière de mariage mixte, quelle est la doctrine de la Synagogue?

La plus imposante autorité rabbinique des temps modernes, le grand Sanhédrin, a édicté ce qui suit dans ses *Décisions doctrinales* (2) :

Le grand Sanhédrin déclare en outre que les mariages entre Israélites et chrétiens, contractés conformément aux lois du Code civil, sont obligatoires et valables civilement, et que, bien qu'ils ne soient *pas sus-*

(1) Numéro du 15 janvier, p. 264.
(2) Séance du 19 février 1807.

ceptibles d'être revêtus des formes religieuses, ils n'entraîneront aucun anathème. »

L'année précédente, l'assemblée préliminaire des rabbins et notables juifs s'était expliquée ainsi sur la même question (1) :

...Il y a eu, à différentes époques, des mariages entre les juifs et les chrétiens en France, en Espagne et en Allemagne; ils furent successivement tolérés et défendus par les lois des princes dans les États desquels les juifs ont été reçus. Il en existe aujourd'hui quelques-uns en France, mais on ne doit point laisser ignorer que l'opinion des rabbins est contraire à ces sortes d'alliances. Selon leur doctrine, quoique la religion de Moïse n'ait point défendu aux juifs de s'allier avec ceux qui ne sont pas de leur religion, néanmoins, comme le mariage, d'après le Talmud, exige, pour sa célébration, des cérémonies religieuses appelées *kiddouschin* et la bénédiction usitée en pareil cas, nul mariage n'est valable religieusement qu'autant que ces cérémonies ont été remplies; elles ne pourraient l'être à l'égard de deux personnes *qui ne reconnaissent pas également ces cérémonies comme sacrées*, et, dans ce cas, les époux... seraient regardés comme mariés civilement, mais non religieusement.

Telle est l'opinion des rabbins membres de l'assemblée. En général, ils ne seraient pas plus disposés à bénir le mariage d'une chrétienne avec un juif, ou d'une juive avec un chrétien, que les prêtres catholiques ne consentiraient à bénir de pareilles unions. Cependant les rabbins reconnaissent que le juif qui se marie avec une chrétienne ne cesse pas pour cela d'être juif aux yeux de ses coreligionnaires, tout comme l'est celui qui épouse une juive civilement et non religieusement.

Après des déclarations aussi nettes, il y a lieu de s'étonner qu'on ose demander à un rabbin, surtout à un rabbin français, un acte qui serait à la fois une infraction à notre discipline religieuse et une honteuse capitulation de conscience.

Certes, comme le constate le document précité, les mariages mixtes ne sont pas sans exemples parmi nous. Sans remonter aux nombreuses mésalliances du roi Salomon (2), ni à l'union de la belle Esther avec Assuérus, ni même à celle, tant soit peu légendaire, d'une autre Esther avec le roi de Pologne Casimir le Grand, le *kilayim* matrimonial a toujours sévi avec plus ou moins d'intensité; et aujourd'hui plus que jamais, grâce à notre émancipation,

(1) Séance du 4 août 1806.

(2) Nous ne les citons, bien entendu, que pour mémoire, car nous n'avons garde de confondre le christianisme avec l'idolâtrie.



qui a eu pour double conséquence d'attiédir notre foi et d'augmenter nos relations sociales, nous le voyons, dans les deux mondes, prendre des proportions de plus en plus menaçantes.

Mais qu'on demande au ministre de la religion, prêtre ou rabbin, de consacrer une telle anomalie, la chose est pour ainsi dire sans exemple, parce qu'elle est absolument illogique. Le cas s'est présenté il y a vingt-sept ans, et il fit alors quelque bruit, même ailleurs qu'à Landerneau. Le grand rabbin — que nous avons le bonheur de posséder encore — refusa obstinément son ministère, malgré les riches « honoraires » qu'on lui offrait, ce qui prouve (par parenthèse) que chez nos pasteurs français la conscience passe avant les écus. Je ne sache pas que le fait se soit renouvelé depuis, car, je le répète, il manque de logique.

Juive, vous voulez épouser un chrétien. Humainement parlant, vous avez tort. S'il est vrai que tout mariage est une loterie, à l'aléa ordinaire s'en ajoutent ici d'autres non moins redoutables. Si vous n'êtes juive que de nom, je n'ai rien à vous dire ; mais, si vous êtes croyante, si vous observez, comme vous le devez, non-seulement les lois générales de la pratique juive, mais les lois particulières de la pureté conjugale, qui s'imposent à votre mari comme à vous, où est votre garantie que vous serez libre de les suivre? Si votre mari — bon chrétien ou libre penseur — traite vos scrupules de préjugés, s'en moque ou s'y oppose, à quelle autorité résisterez-vous? à celle de l'époux ou à celle de la conscience? Coupable dans les deux cas, votre vie sera un martyre, ou votre ménage un enfer. Et que ferez-vous des enfants à naître? Israélite sincère et convaincue, vous voudrez et vous devrez leur transmettre vos croyances, les faire entrer dans l'alliance d'Abraham, les élever dans le respect de la Synagogue, dans la foi au Dieu *unique* et *un*; votre époux, lui, voudra les élever dans sa croyance... ou dans son incrédulité. Et ces fruits de votre amour, qui devraient être les traits d'union du ménage, en deviendront la pomme de discorde.

Donc le mariage mixte, considéré en soi et humainement parlant, je le répète, est un tort, une imprudence grave, et mainte expérience douloureuse est là pour l'attester. Mais enfin on ne peut empêcher les gens de courir à leur perte. Vous avez le droit

de jeter votre avenir par la fenêtre, aussi bien que votre argent, et nous n'avons que celui de vous crier : *Gare!* Où commence l'absurdité, l'inconséquence, la violence morale, c'est lorsque vous prétendez me forcer, moi ministre de Dieu, de prêter mon ministère à ce que ma conscience réprouve.

La bénédiction nuptiale n'est pas une simple bénédiction : c'est une cérémonie religieuse. L'acte principal de cette cérémonie est celui-ci : le fiancé passe une bague au doigt de sa future en lui disant à haute voix : « Tu es à moi désormais par la remise de cet anneau, selon la loi de Moïse et d'Israël. » J'ajoute, pour mémoire, que, d'après une coutume traditionnelle et universelle, cette formule se prononce en hébreu. Or, je vous le demande, qu'est-ce qu'une cérémonie que l'un des conjoints pratique sans y croire? qu'est-ce qu'une bénédiction qu'il est censé solliciter et qui lui est parfaitement indifférente? qu'est-ce qu'une phrase qu'il marmotte sans la comprendre et dont il se moque dans son for intérieur? — Simplement une dérision et un sacrilége. Et vous voudriez associer le prêtre à cette comédie! Si j'osais emprunter un mot à une autre comédie, ce serait bien le cas de dire : « Qui trompe-t-on ici? »

Toute cérémonie religieuse est sans valeur s'il n'y a pas communion de sentiment entre le célébrant et les fidèles; tout acte religieux est moralement nul s'il est fait sans conviction. Or où est-elle ici, la conviction? Pas plus chez le prêtre qui aurait la faiblesse de vous unir que chez vous, qui le faites complice d'une profanation.

Ce qu'il y a de vraiment insensé dans cette affaire, c'est de voir certaines gens crier à l'*intolérance* judaïque. Oui, vous avez bien lu : nous sommes intolérants, parce que nous ne laissons pas violer notre conscience. La sagesse des nations l'a dit depuis longtemps, ce sont les battus qui payent l'amende. Si le battu est un juif, il payera deux fois. Pardonne-leur, mon Dieu! ils ne savent pas ce qu'ils disent; ils intervertissent les rôles, ils nous attribuent leur propre méfait. Voyons, bonnes gens, raisonnons un peu. Si je présentais mon fils à un curé pour le circoncire, ou à un rabbin pour le baptiser, est-ce leur refus que vous taxeriez d'intolérance, ou ma démarche d'absurdité? Et, s'ils persistaient dans ce légitime re-

fus, iriez-vous les déchirer à belles dents, les tympaniser dans les journaux? Non, assurément; et c'est pourtant ce que vous faites!

Apprenez donc, puisque vous l'ignorez, qu'il est deux sortes d'intolérance : une mauvaise, celle qui attaque; une bonne, celle qui se défend. En refusant mon église à qui la méconnaît ou s'en raille, j'exerce un droit, j'accomplis un devoir : je suis intolérant dans la bonne acception du mot; en m'injuriant pour ce fait, en me persécutant, en me diffamant, vous faites une œuvre odieuse : vous êtes intolérant dans la mauvaise acception. En doutez-vous? Écoutez ces sages paroles d'un penseur de nos jours :

L'intolérance religieuse est inoffensive pour les incrédules, légitime à l'égard des fidèles; en tout cas, explicable...

Par l'intolérance religieuse, j'entends celle qui consiste à ne pas admettre de dogmes nouveaux ni de modifications aux dogmes anciens, qui s'applique aux seuls fidèles, et n'attente en aucun cas à la liberté des incrédules... On ne peut reprocher à une Église de croire à la vérité de ses propres dogmes et d'exclure les dissidents de son sein; elle ne fait, en les renvoyant, que constater la situation de leur esprit, car on ne saurait appartenir à une Église dont on rejette les croyances...

Cette distinction entre l'intolérance religieuse et l'intolérance civile est d'une telle importance que, faute de l'avoir comprise, la plupart des controverses aboutissent à embrouiller les questions et à raviver les querelles. Une Église est dans son droit lorsqu'elle impose à ses fidèles l'obligation de croire tout ce qu'elle enseigne, c'est-à-dire lorsqu'elle pratique sur elle-même l'intolérance religieuse; elle ne fait alors qu'obéir à son principe, qui est le principe d'autorité. C'est pour elle une question de vie ou de mort; elle ne peut introduire en elle-même le droit absolu de libre examen sans cesser d'être une religion pour devenir une philosophie...

Vous le voyez, nous avons cause gagnée. Mais, m'allez-vous dire, qui donc vous défend de la sorte? Un de Maistre, un Veuillot, ou quelque autre fanatique *ejusdem farinæ?* — Point du tout : c'est M. Jules Simon (1), le propre père de votre protégé! M. Jules Simon, l'un des plus grands philosophes, des esprits les plus libéraux et les plus larges, des plus nobles caractères de ce temps, et qui doit se féliciter médiocrement d'auxiliaires tels que vous!

---

(1) *La Liberté de conscience*, 5e édition, p. 2, 4 et 29.

L'appétit vient en mangeant, dit-on. Aimable *Événement!* Quatre jours après sa première pâtée judéophobe, il éprouve le besoin de nous croquer encore un peu, et par la bouche d'un autre affamé s'ingurgite à nouveau du *juif.* « Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des... libéraux ! »

Faut-il aussi répondre à ces nouvelles insanités? Vraiment non; la besogne serait aisée, mais écœurante, et je ne veux pas abuser de la patience du public. L'auteur s'est d'ailleurs chargé de se réfuter lui-même. Écoutez, par exemple, ce charmant aveu :

Je sais pardieu bien les railleries faciles auxquelles ils prêtent le flanc !... Tout cela est matière à nouvelles à la main que nos pères ont inventées et que nous reproduisons volontiers pour les besoins de la copie.

Puis, après avoir écrit cette phrase odieuse et fausse :

Il est peu d'officiers juifs. Le juif n'aime point l'impôt du sang,

voyez-le chanter la palinodie en ces termes aussi admirables que vrais :

Ils vont droit leur chemin, peu soucieux de l'*inexplicable* réprobation qui les atteint, faisant fièrement tête au préjugé idiot, dédaigneux de l'injure et braves à l'heure voulue. Je n'oublie pas que *bon nombre* d'entre eux ont su mourir quand a sonné le glas de la patrie. Ce sont d'extraordinaires gens; il faudrait manquer du plus vulgaire dilettantisme pour ne pas admirer cette race éternellement persécutée et éternellement triomphante !

Brava, *Pénélope!* Tout est bien qui finit bien. Il n'y a plus qu'à demander à ce sphinx, comme Josué à son mystérieux visiteur : « Es-tu de nos amis ou de nos ennemis? » הלנו אתה אם לצרינו.

L. Wogue.

LE GRAND RABBIN ARTOM.

Le Révérend Benjamin Artom, dont nous avons annoncé dernièrement la mort, était né à Asti en 1835. Il exerça d'abord son saint ministère à Saluces (anciens États sardes), puis à Naples, d'où il passa, en 1866, au poste éminent de *Hakham* de la communauté portugaise-espagnole de Londres. Il prit possession de son siége rabbinique le 16 décembre 1866, et au service spécial

qui eut lieu alors il prononça un sermon en français intitulé : *le Pasteur israélite.* Son second sermon fut prononcé en anglais, et tous les auditeurs admirèrent avec quelle promptitude Artom s'était assimilé la langue de sa patrie adoptive.

Un choix de sermons prononcés par lui en Angleterre a été publié en 1873 par Trübner et Cie, et une seconde édition en a paru en 1876.

Personne n'oubliera les immenses services rendus par ce digne pasteur, qui ne renferma pas son zèle et son influence dans sa propre communauté, mais saisit toutes les occasions d'assurer le bien-être de la communauté juive tout entière. On n'oubliera pas surtout ses persévérants efforts pour l'avancement de l'instruction religieuse parmi la jeunesse israélite, efforts couronnés d'un succès complet.

Au moment de sa mort, il était à Brighton, en tournée pastorale, et la veille il avait observé, sans trop de malaise, le jeûne du 10 Tébeth ; mais dans la soirée il fut pris de vives souffrances, et le lendemain, à deux heures, malgré les soins empressés de sa famille, il avait cessé de vivre. Le certificat du médecin déclare qu'il a succombé à une maladie de cœur.

Dans son sermon d'installation, Artom avait dit : « Le manque d'instruction religieuse et d'entente entre la maison et l'école est la vraie cause de l'indifférence, de la superstition et du matérialisme qui désolent notre époque. Mais il est inutile de déplorer le mal, il faut y chercher remède : c'est l'un des devoirs du pasteur juif. L'éducation devrait être dirigée vers ce but multiple : faire des hommes, de bons citoyens et de bons Israélites... »

Il eut à cœur, nous l'avons dit, de réaliser constamment ce programme. De plus, il enseignait lui-même la théologie aux jeunes gens qui se destinaient au rabbinat.

Du reste, le Révérend Dr Artom n'était pas seulement un profond théologien et un maître en Israël, mais il était aussi versé dans les sciences profanes, bon littérateur et musicien de race, comme on l'est d'ordinaire dans le pays qui l'a vu naître. Quoique étranger, ses sermons étaient toujours écrits et prononcés dans le plus pur anglais et vivifiés par une véritable éloquence.

Notons surtout, en terminant, l'esprit de conciliation dont il était animé, et ses efforts, souvent heureux, pour faire disparaître l'espèce d'antagonisme qui règne à Londres entre les diverses communautés des rites Sephardi et Aschkenazi.

Est-il étonnant que cette mort fasse un grand vide et jette un deuil profond sur Israël, notamment sur les communautés anglaise et italienne qui l'avaient vu à l'œuvre, et dont il était l'idole?

P.

VARIÉTÉS

LE KADISCH

SAUVEUR D'UNE FAMILLE.

Il vient de se passer, dans une communauté fort importante, un fait des plus édifiants. Quand je dis *un fait*, c'est trois faits que je devrais dire, car, suivant le dicton talmudique, « une mitzwa en amène une autre » מצוה גוררת מצוה : ce sont deux bonnes actions qui en ont suivi une première. Je serais tenté de dire les noms, car mon histoire est absolument *véridique;* mais cela aurait l'inconvénient de blesser la modestie des uns ou d'attirer des demandes de secours aux autres. Cependant les bonnes actions, même celles que l'on veut tenir sous le boisseau, doivent être connues dans ce temps d'indifférence, car elles peuvent « amener d'autres bonnes actions ». Nous ne voyons donc pas d'autre moyen, pour contenter tout le monde, que de transporter notre histoire à Londres, certain d'ailleurs que nos coreligionnaires anglais ne refuseraient pas la paternité de cet acte religieux, moral et vrai!

A Londres donc il existe beaucoup de sociétés de secours mutuels et de bienfaisance. Une de ces sociétés se distingue par le grand nombre de ses membres et par la direction sage, habile, énergique, que son président a su lui imprimer. Un jour, l'un des sociétaires meurt; il laisse une nombreuse famille, dont cinq garçons, qui tous les matins suivent régulièrement l'office au temple

pour dire le Kadisch. Le président de la Société dont faisait partie le défunt ne veut pas abandonner cette pauvre famille, et parvient à réunir 2,000 francs de souscriptions annuelles parmi les membres de la Société, et cela pour quatre ans, afin de permettre à la veuve d'élever sa nombreuse famille. — *Première bonne action.*

L'aîné des garçons parvient à se placer chez un coulissier ou agent de change. Je ne sais pas comment cela s'appelle à Londres; mais il est certain qu'il faut aller tous les jours dans un certain nombre de maisons afin de solliciter des ordres pour la bourse du jour; il est certain aussi que ces *coureurs* sont parfois obligés de revenir à la charge pendant des mois et des années, jusqu'à ce qu'ils obtiennent un ordre. C'est ainsi que notre jeune homme venait depuis six mois, régulièrement tous les matins, chez un célèbre financier pour solliciter un ordre, et, non moins régulièrement, s'en retournait sans résultat.

Or, il arriva un grand malheur au financier en question : il perdit un fils à la fleur de l'âge, objet de l'amour du père et de la mère! Dieu le veut ainsi; il envoie quelquefois aux riches des douleurs que ni l'or ni l'argent ne peuvent calmer et que la religion seule peut consoler. Notre banquier, après les sept jours de deuil — שבעת ימים — pendant lesquels il fit religieusement *minyan* chez lui, alla au temple pendant les *scheloschim*, et ses regards se portèrent sur les cinq orphelins, qui disaient Kadisch pour leur père décédé. Ému de pitié pour ces garçons rangés en ligne par l'aîné, il regarda ce dernier, crut le reconnaître, mais ne se rappela plus... Le même matin, notre jeune homme vint de nouveau solliciter un ordre de bourse chez le financier, qui reconnut alors le jeune homme qu'il avait vu au temple dire Kadisch. Il le questionna sur sa position, sur sa famille, l'écouta avec intérêt — sans jeu de mot, — et lui dit : « Eh bien! puisque vous êtes si bon pour vos frères, voici un ordre de bourse! » Et depuis quelques mois notre brave garçon, qui ne s'était pas encore vu à pareille fête, ne sort plus de l'hôtel qu'avec des ordres *bien nourris*. — *Deuxième bonne action.*

Et notre jeune homme, heureux et content, rend heureux à leur tour sa mère, ses frères, et gagne pas mal d'argent. Et un beau ma-

tin il s'en va trouver le président de la Société qui a fait la souscription pour sa famille, et lui dit : « Mon président, vous avez sauvé la vie à toute une famille ; que Dieu vous bénisse, vous et tous nos souscripteurs ! Mais je me croirais indigne de vos bontés si je ne venais pas vous dire aujourd'hui que Dieu m'a envoyé un autre bienfaiteur. Merci donc de votre subvention... A dater d'aujourd'hui, nous pouvons y renoncer, et les souscripteurs seront heureux de pouvoir faire du bien à d'autres plus nécessiteux que nous !... » Brave jeune homme ! va, tu as du cœur, tu arriveras ! — *Troisième bonne action.*

Et encore n'est-ce pas tout... Il y a un petit supplément, presque une quatrième bonne action ! Ces derniers jours, le jeune homme revint trouver le président de la Société, et lui dit : « Mon président, le financier, mon bienfaiteur, me fait travailler chaque jour, et j'ai déjà pu faire des économies. Vous m'avez versé 1,850 francs de la souscription de la première année, je vous les rapporte. Les souscripteurs ne les reprendront pas, je le sais, mais cela leur permettra de faire une nouvelle bonne œuvre digne de leur charité, et à cette œuvre permettez-moi d'ajouter 100 francs pour ma part... »

Eh bien ! ami lecteur, que dites-vous de mon histoire ? Est-elle assez édifiante, assez honorable pour la Société, pour son président, pour le financier et le jeune homme ? Mais je croirais affaiblir ces nobles actions en insistant soit sur leur spontanéité, soit sur le silence que l'on veut garder. Quant à moi, je félicite les acteurs de cette touchante histoire de m'avoir fourni le bonheur de la faire lire à des lecteurs qui en seront aussi émus que moi.

Et, pour conclure par une moralité, je dirai : « C'est ainsi que la charité et la bienfaisance se lient à la religion, et que le Kadisch pour les pères peut produire le bonheur des enfants. »

BENOIT LÉVY.

NÉCROLOGIE

M. Hendlé, préfet de Saône-et-Loire, vient d'être cruellement éprouvé par la perte prématurée de son jeune fils Henri, âgé de douze ans. S'il existe des dédommagements pour de pareilles douleurs, la sympathie universelle dont M. le préfet a reçu le témoignage, en cette pénible occurrence, a pu atténuer son chagrin.

Hier, une foule considérable était accourue de Mâcon et de tous les points du département pour assister à la funèbre cérémonie : les salons de la Préfecture étaient trop étroits pour la contenir.

A deux heures, les funérailles commencent. M. Veinberg, grand rabbin de Lyon, récite les prières des morts; puis, devant un auditoire attentif et recueilli, il prononce une touchante oraison funèbre, dont, à notre grand regret, nous ne pouvons donner qu'un résumé bien court et bien imparfait :

« Je suis venu, dit-il, m'associer aux nombreuses marques de sympathie qu'une famille éplorée a reçues d'hommes de tout rang, de personnes occupant les plus hautes positions sociales dans le département et dans la France.

« Mais, comme le disait Mgr d'Autun dans une lettre adressée à M. Hendlé, il n'est pas de consolations humaines pour un aussi grand deuil. Qui pourrait, en présence de cette mort prématurée, apporter des consolations efficaces à cette mère affligée? Elle nous rappelle la mère éplorée dont nous parle l'Écriture sainte, cette Rachel qui ne voulait pas être consolée, qui se plaisait dans sa douleur, qui aimait ses larmes.

« Il n'y a pas seulement une mère, il y a aussi un père désolé, qui pleure la perte d'un fils si prématurément enlevé à son amour, d'un fils qui lui donnait déjà les plus douces satisfactions.....

« Il est mort, ce fils si tendrement aimé! N'est-ce pas dans de pareilles douleurs qu'on est tenté d'accuser la Providence d'injustice, si l'on n'a la résignation de Job et si l'on ne dit avec lui : « Dieu

« me l'avait donné, Dieu me l'a repris ; que son saint nom soit « béni ! » Car, si la raison humaine est impuissante à nous offrir des consolations, la foi, en nous éclairant de son céleste flambeau, soulage les cœurs affligés ; elle nous dit que nous avons une âme immortelle et que ce jeune enfant n'est pas perdu tout à fait, mais qu'il est dans un monde meilleur pour y achever l'œuvre de son perfectionnement moral.

« Il y retrouvera l'âme de son vénéré grand-père, Albert Cohn, l'homme pieux, juste, digne, illustre, dont le judaïsme et la société ont pleuré la perte. »

M. Veinberg, grand rabbin, a terminé son éloquente allocution, qui a causé la plus profonde émotion dans l'assistance, par des paroles d'adieu et d'espoir.

Puis le funèbre cortége s'est mis en marche. De nombreuses couronnes de fleurs recouvraient la bière. Les cordons du poêle étaient tenus par de jeunes lycéens. Le deuil était conduit par M. Hendlé et son jeune fils, par M. Cohn, son beau-frère, et par divers membres de la famille de M. le préfet.

L'affluence était si considérable que la tête du cortége, suivant la rue du Palais, la place d'Armes et la rue de l'Héritan, atteignait la place de la Barre, tandis que l'extrémité était encore dans la cour de la préfecture. On remarquait dans l'assistance le général de Galliffet, les membres du tribunal, tous les sous-préfets du département, tous les conseillers de préfecture, un grand nombre d'officiers, tous les chefs des différentes administrations, une foule de fonctionnaires de tout rang, une nombreuse députation d'élèves du lycée et d'élèves de l'École normale, plusieurs députations de Chalon, enfin un grand nombre de notabilités.

Sur tout le parcours, une foule sympathique faisait la haie, en sorte qu'on peut dire que Mâcon tout entier avait voulu, en cette douloureuse circonstance, donner une preuve de son attachement et de sa sympathie au premier magistrat du département.

Le cortége étant arrivé à la gare, M. Veinberg, le grand rabbin, a adressé un suprême adieu au défunt ; puis la foule s'est séparée sous l'empire d'une vive et générale émotion.

(*Journal de Saône-et-Loire.*)

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un nouveau deuil vient de frapper la famille Albert Cohn, déjà si cruellement éprouvée. Mme Edmond Lion, née Éveline Cohn, vient de succomber à Cannes, à l'âge de vingt-trois ans ! Que Dieu console son époux, l'infortunée mère et la vénérable aïeule ! תנצב״ה.

EXÉGÈSE BIBLIQUE.

La racine hébraïque ZABAL.

Dans la livraison d'août-septembre 1878 du *Journal asiatique*, nous trouvons une petite dissertation fort intéressante, signée Stanislas Guyard, et où ce savant orientaliste propose une explication nouvelle de la racine hébraïque ZABAL (communément *habiter*) et de l'expression *béth-zeboul*, qui en dérive. Nous détachons de ce travail ce qui peut directement intéresser nos lecteurs hébraïsants, en faisant toutefois observer que l'opinion de M. Guyard, toute plausible qu'elle est, aurait besoin de preuves plus solides. D'après le contexte des passages où se rencontre la racine *zabal*, le sens d'*habitation* paraît le plus rationnel. Le motif tiré du יזבלני de la Genèse est sans valeur, car on sait que es verbes de cette acception — גור, ישב, שכן — s'accommodent fort bien de l'accusatif. De plus, l'hypothèse commune a, selon nous, l'avantage de rendre mieux compte du double sens de cette racine. En effet, comme le remarque M. Guyard, זבל signifie encore *fumer* (une terre), d'où *zébel*, fumier, engrais. A ce point de vue, le sens primitif pourrait être (comme en assyrien) *pâturage*. Or, de cette idée à celle de *demeure* il n'y avait qu'un pas chez les Sémites, originairement pasteurs nomades (Cf. נוה, נאות). Nous laissons maintenant la parole à M. Guyard.

L. W.

Après avoir établi que le temple de Mérodach se nommait en assyrien *Bit-Zabal*, il continue en ces termes :

En présence de ce résultat, on se reporte tout naturellement à ce passage de la Bible, relatif à la dédicace du temple de Jérusalem, dans lequel Salomon s'exprime ainsi : « Dieu a dit qu'il voulait habiter dans les nuages. J'ai construit pour toi (Dieu) un *Bêt-Zeboul* comme lieu de séjour pour toi à jamais. » Jusqu'ici l'on avait cru que *Bêt-Zeboul* devait s'entendre d'une maison d'habita-

tion; mais peut-être avons-nous ici l'équivalent du *Bit-Zabal* assyrien; peut-être même le rédacteur hébreu songeait-il à ce *Bil-Zabal* lorsqu'il qualifiait de *Bêt-Zeboul* le temple de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, nous ferons observer que le mot *zeboul* a été interprété par simple conjecture dans les rares endroits de la Bible où il se rencontre. Ni en hébreu, ni dans les autres langues sémitiques, il n'existe de racine *zabal* ayant la valeur bien constatée de *demeurer :* aussi les exégètes se fondent-ils principalement sur l'exemple tiré du livre des Rois pour assigner au mot *zeboul* le sens d'*habitation*. Or, si nous passons en revue les autres exemples du mot *zeboul*, nous reconnaîtrons qu'il s'agit toujours d'un lieu élevé. Ainsi, dans Isaïe, ch. LXIII, v. 15, on rencontre la phrase suivante : « Regarde du haut du ciel, contemple du *zeboul* de ta sainteté et de ta majesté. » Dans Habacuc, ch. III, v. 11, on lit : « Le soleil et la lune se sont arrêtés dans leur *zeboul*. » Dans le psaume XLIX, un verset, très-obscur il est vrai, le quinzième, oppose le *zeboul* au *scheol;* et il est curieux de constater ici que la Vulgate a souligné cette opposition en traduisant *zeboul* par *gloria : Et auxilium eorum veterascet in inferno a gloria eorum.* Dans la Genèse enfin, ch. XXX, v. 20, lorsque Léah vient de donner Zabulon, son sixième fils, à Jacob, elle prononce les paroles suivantes : הפעם יזבלני אישי כי ילדתי לו ששה בנים, ce que la Vulgate rend ainsi : *Etiam hac vice* mecum erit *maritus meus*, etc. N'est-il pas préférable de dire : « Maintenant mon mari va m'honorer, me placer au-dessus de ses autres femmes, parce que je lui ai engendré (1) six enfants mâles »? Ainsi s'expliquerait que le verbe יזבלני ait un régime à l'accusatif. Plusieurs commentateurs ont senti cette difficulté, et ils ont essayé de la tourner en admettant que *yizbelêni* « il m'habitera » est pour יזבל עמי, « il habitera avec moi ». L'emploi du régime direct devient très-naturel dès que l'on restitue à la racine *zabal* son vrai sens de *porter*, *élever*. Si l'on accueille cette hypothèse, ce serait l'idée de *grandeur*, et non celle d'*habitation*, qu'il conviendrait de chercher désormais dans le nom propre de Zabulon.

STANISLAS GUYARD.

(1) Nous nous permettons de faire observer au savant auteur que le verbe *engendrer* ne peut se dire d'une femme.



BIBLIOGRAPHIE.

LA QUESTION RELIGIEUSE, par ISAAC PEREIRE (1).

Cette brochure, dont les lecteurs de la *Liberté* avaient déjà eu la primeur sous forme d'articles, paraît avoir fait dans le monde catholique plus de sensation que dans le nôtre.

A ne juger de l'ouvrage que par son titre et par la religion nominale de son auteur, — israélite, comme chacun sait, — il y aurait tout lieu, ce semble, d'en rendre compte dans nos colonnes. Nous n'en ferons rien cependant et n'en donnerons pas une analyse détaillée, d'abord parce qu'il traite de questions politiques et sociales essentiellement étrangères à ce journal, ensuite parce que, si l'auteur est israélite de nom et de naissance, son livre ne l'est guère; il est même parfaitement chrétien, et il sue, comme on dit, le christianisme par tous les pores. Ce n'est pas que nous en contestions le mérite, au contraire : il nous a paru fort bien écrit, souvent fort bien pensé, et pas trop empreint des utopies qu'on aurait pu attendre d'un disciple de Saint-Simon ; mais enfin un livre qui, dès ses premières pages, appelle Jésus « le divin maître » de l'Église, son « divin fondateur », ne peut décemment s'intituler un livre juif, encore que notre savant collaborateur M. Lœb ait cru devoir lui donner place dans son utile tableau de la Bibliographie judéo-française.

Il est vrai que, dans la situation hybride qu'il a prise, le financier du faubourg Saint-Honoré, semblable à l'homme entre deux âges ou à la chauve-souris de la fable, n'a réussi qu'à horripiler les uns sans même émouvoir les autres. Deux feuilles pieuses, l'*Univers* et la *Défense*, ont, le même jour (15 janvier), drapé de la belle façon l'auteur et son livre, distribué à profusion — nous apprend l'une d'elles — dans le clergé et parmi les catholiques.

Quoi qu'il en soit, le judaïsme a une page — et une belle page — à revendiquer dans ce singulier factum. Il ne s'agit, à la vérité, que du judaïsme historique, et la race juive y figure bien un peu

(1) Paris, 1878. 1 vol. in-8 de 159 pages.

comme une famille fossile. N'importe, la tirade est instructive, et nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire. La voici :

Il est un peuple chez lequel l'identité de la religion et de la politique a été solennellement reconnue : nous voulons parler du peuple juif, dont la religion s'est traduite en loi, et, sous ce rapport, a été supérieure au christianisme comme institution politique.

Chez les juifs, la constitution civile, celle de la propriété, sa division entre les tribus et les familles, ses mutations, la remise des dettes, l'interdiction du prêt à intérêt envers les membres de la communauté, la condition des serviteurs et celle des étrangers, pour lesquels seulement l'esclavage était exceptionnellement toléré ; l'établissement des impôts, les oblations et les prémices, auxquelles prenaient part, avec les prêtres, les pauvres, les veuves, l'orphelin et l'étranger; tous les actes de la vie sociale, en un mot, avaient été l'objet de prescriptions minutieuses contenues dans les livres sacrés.

Le Pentateuque est plein des plus touchantes exhortations en ce qui concerne la façon dont on doit traiter le serviteur hébreu et l'esclave étranger. L'un et l'autre sont constamment associés à toutes les fêtes et à toutes les joies de la famille. Le premier ne doit jamais être traité comme un esclave, et le second doit être traité avec la plus grande douceur, car « Israël doit se souvenir que lui aussi a été esclave en Égypte ».

La terre était inaliénable, car le Seigneur avait dit : *La terre est à moi seul.*

Elle était ainsi noble par excellence, car Dieu en était le suzerain, et il ne l'avait inféodée qu'au prix du travail.

« Il est démontré, écrivait, il y a longues années, un grand esprit, un ami bien cher, avec lequel s'est écoulée notre jeunesse dans une intime communauté d'études et de travaux, Eugène Rodrigues, enlevé prématurément à notre affection; il est démontré, disait-il, qu'eu égard à sa population, à sa position géographique et à la pauvreté du sol, le territoire d'Israël a été le mieux cultivé de l'antiquité, et que l'industrie et le commerce des Israélites ont été, proportionnellement, de beaucoup supérieurs à ceux des autres peuples, Tyriens et Carthaginois compris. »

Les immenses richesses des deux temples de Jérusalem, les trésors des rois David et Salomon, les relations commerciales de ce dernier avec l'Orient, tout prouve l'exacte vérité de ce que nous venons de dire.

Le judaïsme est le principe social religieux appliqué à un seul peuple, tant sous le rapport spirituel que sous le rapport temporel, et il a produit des merveilles; le christianisme est le principe social appliqué par essence à l'humanité entière, mais seulement, jusqu'ici, sous le rapport spirituel...

L. W.

COURS DE THÉOLOGIE JUIVE

PAR L. WOGUE (1).

AVANT-PROPOS.

En communiquant au public l'Essai suivant, qui n'est que la substance d'un cours professé au Séminaire israélite, nous devons, avant tout, demander grâce et aux doctes et aux profanes : aux uns pour l'imperfection du travail que nous leur soumettons, aux autres pour l'austérité du sujet et le peu d'attrait qu'il semble leur promettre.

Ce double inconvénient est d'autant plus grave qu'il est peut-être le fait de l'écrivain lui-même, et qu'il ne suffit pas de posséder un sujet, ni même de l'aimer, pour le faire aimer d'autrui.

Si, d'ailleurs, les abstractions en général et la théologie en particulier sont toujours difficiles, sinon à concevoir, du moins à exposer d'une manière lucide et attrayante ; s'il n'a été donné qu'à un petit nombre d'heureux génies de vulgariser la science et de la mettre à la portée des plus humbles, c'est surtout la métaphysique du judaïsme qui impose à son interprète une tâche redoutable, et cela par une raison bien simple : c'est que, si le judaïsme a beaucoup de *théologiens*, il n'a pas encore de *théologie.*

Personne encore, ni en France ni ailleurs (2), n'a entrepris de coordonner et de fondre en un corps de doctrine les travaux nombreux et divers, les données multiples et souvent contradictoires, que le passé nous a légués dans cette sphère : c'est un terrain vierge, vigoureux sans doute et plein de séve, mais fertile en broussailles comme tous les terrains vierges. Il y a là les matériaux d'une science, mais il n'y a pas encore une science. Il s'agit de la créer, et c'est même là, on va le voir, une des plus impérieuses nécessités de ce temps.

Dans ce désarroi de toutes les croyances, dans ce conflit des sys-

(1) Quelques feuilles seulement de l'important ouvrage dont nous commençons aujourd'hui la publication avaient, paru il y a bien des années, dans un recueil aujourd'hui oublié, et avaient obtenu un succès que confirmeront sans aucun doute, nous l'espérons pour l'auteur et pour nous, les lecteurs de l'*Univers israélite*. S. B.

(2) Écrit en 1860. Il nous paraît utile de prendre date.



tèmes religieux, dans ces doutes et ces incertitudes qui travaillent aujourd'hui les meilleurs esprits, et qui ont envahi ou menacent d'envahir le judaïsme lui-même, il importe à tout Israélite de se rendre un compte exact de ce qu'il est tenu de croire et d'espérer, c'est-à-dire de ce que la Synagogue universelle, dans ses représentants les plus autorisés, a jusqu'ici cru et espéré ; il lui importe de connaître et les principes qui dominent sa foi et les opinions divergentes qui, sur plusieurs points assez considérables, ont surgi à diverses époques parmi nos docteurs les plus éminents, et la conclusion définitive, la *résultante*, pourrait-on dire, qui se dégage du choc de ces dissidences, et qui doit s'imposer à nous comme la vérité juive, comme la règle de notre foi.

Non-seulement la connaissance de la vérité religieuse importe à l'Israélite, mais elle est un des plus vifs besoins de son organisation, de l'organisation humaine. Chacun, on peut l'affirmer, la poursuivrait avec ardeur, n'était l'âpreté de la route et la crainte de l'effort. Nous savons bien que le fabuliste a dit :

> L'homme est de glace aux vérités ;
> Il est de feu pour les mensonges,

hyperbole poétique qui, pour avoir été souvent répétée, n'en est pas moins une hyperbole.

Non ! l'homme a soif de vérité comme de lumière ; il y court d'instinct comme à son élément naturel, et le mensonge même ne peut se faire accepter de lui qu'à la condition d'être *vraisemblable*, c'est-à-dire de ressembler à la vérité. Fille de l'Éternel, c'est-à-dire de la VÉRITÉ ABSOLUE (1), l'intelligence humaine ne peut aimer que le vrai, ne peut vivre et se mouvoir que dans le vrai. Pétrie de raison et de bon sens, un sophisme la trouble, une proposition fausse la choque, comme un faux jour trouble et offusque une vue saine. Quel prix ne doit donc pas avoir pour elle la possession de la vérité, quand d'une part il s'agit de révélations qui remontent jusqu'à l'Auteur même de toute vérité, quand d'autre part il s'y attache, comme conséquence, la certitude d'un bonheur éternel !

(1) חותמו של הק"בה אמת, dit le Talmud (traités *Schabbâth*, f. 55 *a*; *Yômâ*, 69 *b*; *Synhédrin*, 64 *a*).

Or c'est là, en définitive, et la matière et le but final des études théologiques. Sous un appareil quelquefois rebutant, sous des formes sévères et même tant soit peu pédantesques, ce qu'elles cherchent, en somme, c'est la solution du problème capital de l'existence : parvenir à la vérité religieuse, et par elle à l'éternelle félicité.

Cette perpective, assurément, vaut bien quelques efforts et doit mériter quelque sympathie à ceux qui s'en préoccupent.

Si nous cherchons, d'une part, à grouper, à condenser et à ramener à un certain nombre de *lois*, de formules générales, de principes fixes et incontestables, les faits individuels, les éléments épars et incohérents que nous rencontrons en foule dans ce domaine ; si, d'autre part nous parvenons à en dégager des *conclusions pratiques*, nettes et précises, qui puissent servir de régulateur au croyant, nous aurons évidemment obtenu, dans ce double résultat, un double avantage : car nous n'aurons pas seulement obéi à une tendance SCIENTIFIQUE de l'humanité et particulièrement de notre époque, — le besoin de la généralisation, — nous aurons encore et surtout satisfait à un besoin MORAL de l'Israélite en éclairant et disciplinant la conscience religieuse.

Ce qui nous frappera tout d'abord dans cette étude et ce qui lui donne même un cachet particulier, c'est que nos grands théologiens en général, de même que ceux de l'islam et du catholicisme, appartiennent tous au moyen âge. Cette période, on le sait, est celle du règne de la scolastique, dont l'influence s'étendit sur l'Orient comme sur l'Occident ; de la scolastique, dont nos théologiens, ainsi que les *motecallemîn* de l'Arabie, reflètent, à peu d'exceptions près, les qualités et les défauts, la grandeur et les abus, bien qu'ils aient eu l'honneur de la faire entrer ultérieurement dans une voie plus large par les trésors littéraires et philosophiques qu'ils transmirent à l'Europe. Les torts de la scolastique peuvent se ramener à deux, qui sont, à vrai dire, la conséquence historique l'un de l'autre : 1° la *prévention scientifique*, la soumission volontaire et parfois servile de la pensée humaine à la pensée d'Aristote : encore était-ce un Aristote mutilé ou mal compris ; 2° la *subtilité du raisonnement*, ou, comme on l'a fort bien dit, l'abus du syllogisme, c'est-à-dire l'importance outrée accordée à la logique et à la dialectique, où

l'École semblait résumer tout le savoir humain, confondant ainsi la forme avec le fond, le moyen avec le but et l'instrument avec l'œuvre. On avait si bien fait que, comme dit le proverbe allemand, « à force d'arbres on ne voyait plus la forêt ».

Eh bien! cette double et fâcheuse tendance, nos docteurs non plus, répétons-le, n'ont pas toujours su s'en garantir. Malgré la puissante intelligence de plusieurs et la sincère piété de tous, ils se sont laissé trop souvent dominer et par les raffinements métaphysiques de l'École et par l'ascendant des idées aristotéliciennes. De là, d'une part, des conceptions vides de sens, des théorèmes impossibles, des systèmes qui ne peuvent satisfaire l'esprit parce qu'ils le déconcertent au lieu de l'éclairer; d'autre part, des efforts prodigieux, mais plus d'une fois stériles, pour concilier les données de la tradition synagogale avec celles de la science contemporaine. Or, cette science, qu'elle se réclamât d'Aristote, de Ptolémée ou de Galien, n'était bien souvent que l'ignorance ou l'erreur, et ne méritait dès lors ni les tentatives laborieuses qu'elle faisait naître, ni les concessions qui, plus d'une fois, lui furent faites aux dépens de la croyance.

C'est ainsi qu'en voulant et en croyant subordonner la philosophie à la théologie (*philosophia ancilla theologiæ*), maint penseur est arrivé, à son propre insu, à un résultat contraire. Au lieu de tenter un accord souvent impossible, toujours inutile, nous ne disons pas entre la raison et la foi, mais entre la théologie et la philosophie, entre la Synagogue et l'École, n'eût-il pas mieux valu laisser les deux puissances rivales se développer séparément et paisiblement, chacune dans sa sphère?...

C'est à l'histoire de cette lutte et de ses résultats, ainsi qu'à leur appréciation raisonnée, que seront consacrées une grande partie des pages qui vont suivre. Vu à vol d'oiseau, ce sujet ne manque sans doute ni d'intérêt ni même de grandeur. Néanmoins, nous préparerions au lecteur une déception si nous lui dissimulions qu'il lui faudra un certain courage pour s'engager avec nous dans cette étude. La vérité, nous l'avons dit, est chère à l'homme; mais les voies qui y mènent ne le sont pas toujours, et les abstractions de la métaphysique lui sourient d'ordinaire médiocrement. En ces temps d'indiffé-

rence religieuse et de fièvre industrielle, la masse du public est moins disposée que jamais à s'enfoncer dans les graves recherches auxquelles nous la convions. Voilà pour la partie historique, ou, si l'on veut, analytique, de notre travail. Quant à sa partie appréciative, la plus attrayante sans doute, elle offre un autre écueil : de quel droit prétendons-nous juger les plus hautes illustrations juives du moyen âge, contrôler leurs idées, discuter leurs conclusions et parfois même les désapprouver? De ce côté, cependant, une considération nous rassure et nous met à l'aise : ces grands hommes ont été notoirement dupes des erreurs de leur temps; ils ont subi, ils ont dû subir l'influence d'autorités qui régnaient alors sans partage. Un sage a dit :

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

Nous pouvons dire, nous :

« Si nous sommes toujours esclaves de la Bible et de la morale, nous ne le sommes plus, Dieu merci, d'Aristote ni de Platon. »

Nous conservons donc et nous revendiquons, en tout ce qui ne relève pas réellement de la foi, la pleine indépendance de notre jugement, et, fort de ce droit qui est un devoir, nous abordons résolûment l'étude que nous avons promise. Si nous avons quelque peu insisté sur ses difficultés, c'est pour nous en faire un titre à l'indulgence des lecteurs. Nous pouvons d'ailleurs leur signaler une double compensation, qui les encouragera peut-être à parcourir cet humble Essai : sa nouveauté d'abord, puis l'importance suprême de la matière, qui n'intéresse rien moins que leur salut éternel.

(A suivre.)

NOUVELLES DIVERSES.

France.

A l'occasion de la rentrée des Chambres, les prières publiques ordonnées par la Constitution ont été dites dans les quatre temples de la communauté parisienne, sous la direction respective de MM. les grands rabbins et de MM. les rabbins-adjoints Lazard et

Lehmann. Dans tous ces temples, les prières ont été précédées d'allocutions empreintes du plus ardent patriotisme et écoutées avec la sympathie que nos dignes pasteurs, en pareille circonstance, sont toujours doublement sûrs de rencontrer.

— M. Albert Crémieux, fils aîné de l'infortuné Gaston Crémieux, élève distingué du lycée de Marseille, vient d'obtenir une bourse entière à Sainte-Barbe.

Nous rappelons à cette occasion que, le 21 juillet dernier, à la distribution des prix, le jeune Albert ayant été nommé onze fois, les condisciples du fils de Gaston Crémieux lui faisaient une ovation enthousiaste.

— Nous extrayons ce qui suit du compte rendu sommaire des séances du Conseil municipal de Paris (séance du 14 janvier 1879) :

« M. Lauth signale à M. le préfet le fait suivant : Un père israélite, présentant son enfant à l'asile de la rue du Pont-de-Lodi, a été prévenu que son fils devait se conformer aux rites extérieurs du culte catholique, sous peine de ne pas être accueilli à l'asile. M. Lauth doit ajouter, de plus, que M. le directeur de l'enseignement primaire, saisi de la question, a prescrit une enquête.

« M. Lauth croit être d'accord avec le Conseil en demandant que l'administration prenne des mesures pour que de pareils faits, en contradiction avec la liberté de conscience, ne se reproduisent plus à l'avenir.

« M. le préfet de la Seine répond qu'il saisira cette occasion pour inviter de nouveau les directeurs des écoles et salles d'asile communales à respecter la liberté de conscience des pères de famille.

« M. Delattre demande si la commission de l'instruction publique possède la statistique des écoles communales où les classes sont ornées des images ou statuettes représentant le miracle de Notre-Dame de Lourdes.

« M. Harant, président de cette commission, répond que les conseillers municipaux, n'ayant pas le droit de visiter les écoles, n'ont pu faire cette statistique.

« M. Delattre fait observer qu'aussi bien que le fait signalé par

M. Lauth, l'exposition du miracle de Lourdes à l'endroit le plus apparent de la classe constitue une atteinte à la liberté de conscience... »

Une atteinte plus grave encore, selon nous, résulterait de la présence du crucifix dans les écoles laïques de la ville.

Nous serions heureux de savoir si cet emblème séparatiste a disparu de tous les établissements de ce genre, et nous rappellerons à cette occasion un article : *le Crucifix judiciaire*, publié par nous, en 1863, dans un journal israélite.

En rapportant le même incident, l'*Univers* du 17 janvier l'apprécie à sa manière. Selon notre pieux homonyme, il n'y aurait là rien moins qu'une « entreprise de dénonciation » tendant à exciter la « plèbe » contre ces bons frères coupables d'apprendre aux enfants « la pratique des devoirs religieux ». — Quels enfants et quels devoirs? Le bon apôtre n'a garde, et pour cause, de mettre les points sur les *i*.

Oui, il y a là une entreprise de *dénonciation*, voire une officine de *calomnies*. Où elle est située, l'*Univers* le sait mieux que personne. L. W.

— Sur le compte rendu par le ministre de l'intérieur des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de décembre 1878, une médaille d'honneur de 2e classe a été décernée à M. Blum (Armand-Gaston) pour avoir sauvé, au péril de sa vie, un soldat sur le point de se noyer dans le Rhône, ainsi qu'à M. Michel Samuel, qui s'est jeté tout habillé dans la Seine pour sauver un enfant.

— Par décret en date du 13 janvier 1879, le président de la République a nommé chevaliers de la Légion d'honneur MM. Klein et Bauer, capitaines de cavalerie, et M. Simon, chef poudrier à la poudrerie de Saint-Pons.

Par d'autres décrets, il a nommé chevaliers MM. Rosenwald (Salomon-Cerf), chef de bataillon; Hendlé (Ernest-Charles), préfet du département de Saône-et-Loire; Salomon Halphen, ancien secrétaire général de la Société de secours aux blessés; Emmanuel Lévy, membre du Conseil municipal d'Aix (Bouches-du-Rhône).

Il a également accordé la croix à M. de Porto-Riche, écrivain dramatique distingué; seulement cette nomination n'a pas figuré à l'*Officiel*, en raison de la nationalité de M. de Porto-Riche, qui est Espagnol.

— A été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur M. Mannheim (V. M. A.), chef d'escadron d'artillerie, professeur à l'École polytechnique.

— Le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique vient de recevoir : 1° de MM. A. et M. Heine, banquiers, une somme de 5,750 francs, et de MM. Stern une somme de 3,000 francs, à répartir entre les vingt bureaux de bienfaisance; 2° de MM. Falleck et fils, 200 francs pour les pauvres des arrondissements les plus nécessiteux de Paris.

— Nous recevons à la dernière heure un extrait des délibérations de l'administration consistoriale. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Algérie.

Le Temple israélite d'Oran. — Nous publions en tête de ce numéro, au *verso* du titre, la première liste de souscripteurs. C'est déjà un beau résultat, mais bien éloigné encore de ce que réclame l'œuvre projetée. L'*Univers israélite* fait un nouvel et énergique appel à tous les amis du judaïsme et de la civilisation pour qu'ils soutiennent de leurs capitaux une entreprise que sa sainteté et son importance recommandent à toutes leurs sympathies.

Belgique.

Encore le cimetière de Bruxelles. — Nous ne reviendrions pas sur cette éternelle question si une idée nouvelle n'était intervenue dans le débat, idée au moins spécieuse comme solution, et qui mérite d'être enregistrée et même discutée, sinon accueillie. Cette idée a été émise par l'honorable grand rabbin de Bruxelles dans des lettres adressées à l'*Opinion* d'Anvers, et que nous allons reproduire en extrait sans autre préambule, nos lecteurs étant déjà suffisamment édifiés sur la question.

En réponse à des attaques malveillantes contre ses coreligionnaires, M. Astruc avait d'abord adressé à l'*Opinion* une protestation énergique dont nous détachons ce passage :

.. Si les Israélites de Belgique maintiennent avec persistance ce qu'ils considéreront comme leur droit tant qu'une loi formelle n'aura pas abrogé le décret de prairial, ce n'est pas pour éviter ce que vous appelez, par un accouplement de mots bien triste et bien incohérent à la fois, *le voisinage de charognes mécréantes*, mais uniquement pour assurer à chacun, pauvre ou riche, avec la liberté du culte, le grand et saint privilége de l'égalité dans le repos éternel, ce qu'aucun arrêté communal n'a pu donner jusqu'à présent. Il n'y a pas là, vous le voyez, de *clan fanatique orthodoxe*, comme vous dites ; mais n'y a-t-il pas peut-être un clan fanatique de juifs prétendus libéraux qui ne reculent ni devant le mensonge ni devant le scandale ?

La feuille anversoise faisait suivre cette lettre de commentaires que son correspondant n'a pas voulu laisser sans réponse. « Au nom de l'égalité devant la mort, nous devons repousser les prétentions intolérantes du catholicisme et du judaïsme, » avait dit l'*Opinion*. M. Astruc lui répond dans une nouvelle lettre :

...En lieu et place de la division par culte qu'ils suppriment, les nouveaux règlements communaux ne laissent subsister que la division par sacs d'écus. Comme dans le décret de prairial, il y a toujours trois cimetières, mais ce n'est plus pour les catholiques, les protestants et les juifs : c'est, d'une part, pour les riches, que la pioche respectera ; d'autre part, pour les petites gens, que la pioche ne visitera que tous les dix ou quinze ans ; c'est enfin pour les pauvres, dont la pioche remuera les os tous les cinq ans.

Le véritable libéralisme, dites-vous, Monsieur, *est celui qui n'admet pas de castes et qui ne veut pas de priviléges*. D'accord : qu'on abolisse donc le régime des concessions perpétuelles, des concessions temporaires et des concessions gratuites; qu'on fasse une nouvelle loi, exclusive de toute division par fortune aussi bien que par culte; qu'il n'y ait, dans le sein auguste de la mort, aucune inégalité pour personne ; que l'on comble, au moins dans le tombeau, les abîmes qui séparent dans la vie les différentes couches sociales ; que les cimetières soient non pas seulement sécularisés, mais encore, si l'on peut s'exprimer ainsi, *socialisés ;* qu'il y ait pour tous, riches ou pauvres, *une seule loi et un seul droit*, comme dit la Bible, vous pouvez être certain que les juifs accepteront sans restriction de dormir du dernier sommeil à côté des citoyens qu'ils aiment.

Nous le savons, c'est l'application du דינא דמלכותא דינא de la Synagogue : « La loi de l'État est la loi suprême, » ce qui ressemble

assez au classique *Dura lex, sed lex*. Toutefois, le respectable grand rabbin nous permettra de le lui dire, si le judaïsme accepte la loi civile quand elle existe, il ne lui appartient pas de la provoquer, de la solliciter, lorsqu'elle est incompatible avec nos doctrines, ou même simplement avec notre sentiment religieux. Il est vrai que la situation est difficile, et M. Astruc a peut-être dû choisir *minima de malis*.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Bruxelles une lettre anonyme où l'on critique, avec respect d'ailleurs et modération, l'opinion de M. Astruc, et où l'on nous demande la nôtre. Il est certain que la règle en question n'est nullement absolue; mais, le fût-elle, ce n'est pas à nous, encore une fois, à provoquer une loi contraire à nos principes. C'est la distinction notoire du לכתחלה et du דיעבד. L. W.

Russie.

Tableau de mœurs russes. — Nous trouvons sous ce titre, dans le *Jewish Advance* de Chicago, l'anecdote suivante, dont nous lui laissons, bien entendu, la responsabilité :

« Dans une séance de l'assemblée des délégués municipaux de Yékaterinoslaw, un membre, nommé Schischkin, s'était avisé d'allumer un cigare. Un de ses collègues ayant fait remarquer au président que quelqu'un fumait dans la salle, celui-ci invita aussitôt le sieur Schischkin à cesser. Le fumeur n'en voulut rien faire, alléguant qu'il avait pour voisins *des israélites qui sentaient l'ail et l'oignon*, que cette odeur lui agaçait les nerfs, et qu'il ne pouvait, en conséquence, s'abstenir de fumer. Cette réponse provoqua un mécontentement général, et l'assemblée décida que le sieur Schischkin serait privé pendant quinze jours d'assister aux séances; sur quoi celui-ci entra dans une telle fureur qu'il frappa le président à la tête.

« Schischkin a été, pour ce fait, déféré au tribunal et condamné à deux ans de prison. »

Roumanie.

On écrit de Bucharest à l'*Isr. Bote* : « Enfin, le soleil de l'émancipation semble se lever sur nous aussi. Notre coreligionnaire Ronutti Roman a été nommé *traducteur* au ministère des affaires étrangères, et en cette qualité a prêté serment au temple (?) entre les mains du rabbin, le Dr Beck. »

Autriche-Hongrie.

M. Auersperg, président démissionnaire du ministère autrichien, vient de décorer, avant son départ, trois rédacteurs appartenant à la presse viennoise. Tous les trois sont juifs. Deux de ces

nouveaux décorés sont devenus chevaliers de la Couronne de fer...

C'est l'*Univers* qui rapporte la chose. Il en rit jaune, cela va sans dire.

Égypte.

On écrit du Caire au *Lloyd* de Pesth, le 20 décembre, que M. Jules Blum, Israélite hongrois, a été élevé par le khédive à la dignité de pacha et nommé sous-secrétaire d'État au ministère des finances. M. Blum, fait remarquer le correspondant, est le premier juif d'Égypte qui ait été honoré d'une telle distinction : aussi a-t-elle fait sensation dans la colonie austro-hongroise. Tout le monde, du reste, y applaudit, ce fonctionnaire ayant acquis depuis longtemps, par ses capacités et par son noble caractère, la sympathie universelle.

Ce double honneur accordé à un juif, notamment cette nomination au titre envié de pacha, ne rappellent-ils pas les plus beaux jours de la période judéo-espagnole, où les Samuel-ha-Naghid, les Chasdaï-Schafrout, les Maïmonide, les Abravanel, furent l'objet de distinctions semblables, plus fréquentes — pour le dire en passant — qu'à notre époque de progrès et de lumières?

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois de décembre 1878 et janvier 1879 :

De MM. Leven, 12,000 francs; Boas et Nathan, 500; Louis Kœnigswarter, 2,000; Blum, 500; Jules Cahen, 100; Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, 250; Léon Peczénick, 500; de Rothschild frères, 2,000; Georges Halphen, 500; D. Falleck, 400; Achille Dreyfus, 500; N. B. et A. B. Oppenheim, 500; Léopold Goldschmidt, 500; le comte A. de Camondo, 500; Maximilien Cornély, 500; Léonard Ochs, 500; Hollander, 1,000; Propper, 100; le baron de Weissweiller, 100; Édouard Kohn, 500; Étienne Hecht, 500; S. Oppenheimer, 150; Théodore Blum, 200; Alfon, 100; Hippolyte Meyer, 200; Nestor Dreyfus, 100; Dreyfus-Dupont, 200; Bechmann, 100; Moïse Léon, 25 fr. de rente; Louis Cahen d'Anvers, 500; Isidore Alexandre), 100 francs.

De MMmes Ch. Heine, 500 francs; veuve Anspach, 100 francs.

ANNONCES.

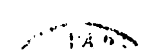
Le Directeur Gérant : S. BLOCH.

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année — N° 11 — 15 février 1879

L'UNIVERS

ISRAÉLITE



JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Au prochain numéro : le Bulletin de l'*Alliance israélite universelle*, des articles de critique littéraire, etc., ajournés faute d'espace.

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

BULLETIN.

HÉRÉTIQUE !...

Il y a des épithètes qui blessent, encore bien qu'on les mérite.

Il y a aussi des qualifications inoffensives, parfois même honorables, mais que le ton ou la circonstance peuvent transformer en injures. Les noms de « juif », de « grec », de « jésuite », de « savoyard », dits d'une certaine façon et dans de certains cas, passent avec raison pour des *gros mots*.

Quant aux épithètes blessantes, elles peuvent être légitimes, nécessaires même, en matière didactique; et, tant qu'elles restent dans les généralités, qu'elles ne visent pas telle ou telle personne, nul n'a le droit de se dire offensé. Boileau est libre d'appeler un chat un chat, la Fontaine de dire : « Quiconque est loup agisse en loup », et le valet d'Harpagon, — même à la barbe de son maître, — de pester contre « les avaricieux et les avares ».

Le moraliste peint des types, et non des individus ; on ne demande à sa peinture que deux choses : d'être ressemblante et d'être utile. Tant pis pour qui s'y reconnaît ! qu'il en profite pour se corriger.

Le malheur, c'est que nous autres Israélites n'acceptons pas volontiers des leçons. Israël est fier, et non sans raison ; c'est le gentilhomme de l'histoire, mais un gentilhomme quelque peu ruiné qui se drape dans ses guenilles. Rétifs à la remontrance comme du temps de Moïse, כי עם קשה ערף הוא ; tous de petits saints, comme l'affirmait Korach, כל העדה כלם קדושים ; pleins de respect pour nos propres lumières, כלנו חכמים כלנו נבונים ; qui saura le mieux tenir tête au rabbin sera le plus sûr de nos suffrages : כל המרבה לספר הרי זה משובח.

Il en est un peu de la religion comme de la politique et de la médecine. Ces trois choses représentant les plus grands intérêts de l'homme, — la santé, la sécurité sociale et la félicité éternelle, — chacun s'y intéresse, et à bon droit ; mais chacun aussi se croit compétent pour en traiter, oubliant que la compétence ne s'acquiert que par des études préalables. Qu'une personne tombe malade, qu'une religion ou un État périclite, les conseilleurs abonderont, et c'est à qui proposera sa petite recette, préconisera son petit système. Croyez-moi, laissez-les dire, et adressez-vous au docteur.

A quel propos ces réflexions chagrines ? Voici.

Dans notre Bulletin du 15 janvier, nous avons défini l'orthodoxie en général et l'orthodoxie juive en particulier. Nous en avons parlé comme tous les théologiens et tous les dictionnaires, à commencer par celui de l'Académie. Il n'y avait là, certes, rien de nouveau pour les gens du métier, ni pour ceux qui connaissent la valeur des termes ; aussi n'est-ce pas pour ceux-là que nous écrivons, mais pour le gros du public, qui, en matière de foi et même de langue, est sujet, comme on sait, à mainte erreur d'appréciation. Beaucoup de lecteurs ont accepté la leçon, comme le prouvent les nombreuses félicitations adressées soit à la rédaction de l'*Univers israélite*, soit à l'humble signataire de ces lignes. Une seule note discordante a troublé cet heureux concert. M. L..., — d'ailleurs homme fort intelligent, administrateur fort habile, Israélite dévoué aux intérêts du judaïsme, et l'un de nos meilleurs amis, — M. L... donc n'est pas du tout content, et il assure, dans une longue lettre qu'il nous adresse, que les 0,99 de nos lecteurs seront de son avis. En d'autres termes, notre adversaire s'appelle *Légion*. Pas plus, du reste, que les nombreux associés qu'il se donne, il n'a de prétention à la science théologique, ni talmudique, ni grammaticale, et il ne demande qu'à être éclairé.

Revenons donc, en faveur de M. L... et de ses nombreux collègues, sur la question en litige ; précisons les faits, et démontrons ce que nous n'avons fait qu'établir.

Ce qui horripile surtout notre honorable correspondant, c'est l'épithète d'*hérétique* dont nous l'aurions indirectement gratifié. Or nous n'avons fait que poser un principe, que formuler une défi-

nition; il lui plaît de se l'appliquer, à tort selon nous, mais enfin cela le regarde, et nous n'y pouvons rien.

« Une religion, avons-nous écrit, est un fait, et les faits ne se discutent pas. Pour ne parler que de la Synagogue, elle nous dit : Voilà ce que je suis, voilà ce que je veux, voilà ce que j'enseigne; c'est à prendre ou à laisser. Est orthodoxe qui l'accepte, hétérodoxe ou hérétique qui le repousse en tout ou en partie... »

Là-dessus, M. L... de prendre la mouche : « Alors, si je ne suis pas orthodoxe à votre façon, si je repousse un seul des articles de votre orthodoxie, je suis un hérétique ! Orthodoxe ou hérétique, il n'y a pas de milieu selon vous ! »

Ce n'est pas nous qui le disons, mon cher ami; c'est le dictionnaire et la logique. Non, assurément, il n'y a pas de milieu, pas plus qu'entre la vérité et l'erreur. La qualification est déplaisante, je l'avoue; c'est une de ces épithètes malsonnantes dont je parlais en commençant; mais qui vous prie de la prendre pour vous?

« Mon père, disait Louis XIV à un prédicateur trop *personnel*, je veux bien prendre ma part des sermons que j'entends, mais je n'aime pas qu'on me la fasse. » Nous ne sommes pas dans le cas de ce prédicateur, ni vous dans le cas de Louis XIV.

Une erreur plus grave encore et qui, croyons-nous, n'est pas particulière à M. L..., est celle qui applique les termes en question aux *pratiques* du culte, tandis qu'ils s'appliquent essentiellement, exclusivement, aux croyances et aux doctrines. Ici encore, nous ne pouvons que vous renvoyer au dictionnaire. Dans toute communion, l'orthodoxie est l'ensemble des principes reconnus vrais par ses docteurs, ou la conformité à ces mêmes principes; qui en nie un seul est forcément hérétique ou, si vous l'aimez mieux, hétérodoxe. Naturellement, ces croyances portent et sur des dogmes et sur des pratiques, et elles impliquent logiquement l'observance de ces dernières. Si vous les violez volontairement, c'est que vous n'y croyez pas; si involontairement, vous n'êtes pas responsable et vous restez parfaitement orthodoxe. Que signifient donc des phrases comme celles-ci, que je cueille au hasard dans votre lettre :

« Il ne manquerait plus que cela, qu'on nous traitât d'hérétiques
« parce que nous aurions *oublié* de faire une bénédiction quel-

« conque... Celui qui *n'aurait pas le temps* de mettre les tephillin,
« ou qui n'observerait pas, *par des motifs impérieux*, telle cérémo-
« nie, serait tout bonnement hérétique !... »

Nullement, Monsieur : car, encore une fois, la pratique n'est pas la croyance, et l'omission d'une pratique, par oubli ou force majeure, loin d'être un fait irréligieux, est pleinement innocentée, *ordonnée* même, dans certains cas, par le Talmud comme par la Bible. Que dis-je ? le péché même volontaire ne vous prive pas du titre d'Israélite, אע"פ שחטא ישראל הוא (1) ; une hérésie même ne vous exclut pas de la communion juive, pourvu qu'elle ne porte pas sur un de nos trois dogmes fondamentaux. J'ajoute en passant que la distinction des péchés *véniels* et des péchés *mortels* est inconnue à la Synagogue : tout péché, si grave qu'il soit, est rachetable par la pénitence, pourvu que cette pénitence soit sincère et complète.

Voilà, ce me semble, des doctrines assez larges, et vous en chercheriez vainement ailleurs d'aussi consolantes. Et maintenant, est-ce vraiment la peine de relever cet autre lambeau de phrase, échappé à votre plume gouailleuse :

« Heureusement, on ne les brûle plus (les hérétiques) dans notre bon pays de France, car je ne sais pas si vous ne nous enverriez pas, dans votre zèle archiconservateur (!), à l'inquisition rabbinique... »

Si cette phrase était sérieuse, elle constituerait la plus monstrueuse des calomnies. J'aime mieux n'y voir qu'une déplorable plaisanterie. Vous, frère d'un vénérable rabbin dont l'âme repose en Dieu ; vous, membre d'un peuple qui fut le martyr des peuples et qui l'est encore sur plus d'un point, vous savez comme moi qu'Israël a été souvent brûlé et n'a jamais brûlé personne ; que l'Inquisition fut notre bourreau et non pas notre œuvre, et que nous avons toujours mis notre honneur à pratiquer cette maxime de nos rabbins : « Ceux qui subissent la persécution et ne l'infligent point, qui restent impassibles devant l'injure, qui ne connaissent que l'amour et se résignent à la souffrance, — c'est d'eux qu'il a

(1) Talmud, *Synhédrin*, 44 *a*.

été dit : Ceux qui aiment le Seigneur brilleront comme le soleil dans sa force (1) ! »

« Mais quoi ! direz-vous peut-être, n'avons-nous pas, nous aussi, nos anathèmes rabbiniques ? » Non, personne ne songera un instant à mettre en parallèle ces foudres bénignes de la *nezipha*, du *niddouï*, voire du *chérem*, avec la terrible excommunication du catholicisme, moins encore avec les sanguinaires agissements du Saint-Office.

Pour terminer, il nous faut revenir sur un point fort important, mais fort simple, et sur lequel nous pensions nous être expliqué assez clairement. Puisqu'on nous a trouvé trop concis, prodiguons la lumière.

En matière d'orthodoxie ou de saine croyance, avions-nous dit, le seul critérium, la seule autorité, pour tout Israélite, c'est la Synagogue... « Laquelle ? nous demande-t-on. Celle de France, celle d'Allemagne, ou d'Angleterre, ou de Jérusalem, qui diffèrent entre elles sur une foule de points ? » Non, aucune en particulier, mais la *Synagogue universelle ;* c'est imprimé en toutes lettres, et nous y insistons. — Mais la Synagogue universelle, n'est-ce pas la somme des synagogues particulières ? — Oui et non. Ce qui constitue la Synagogue universelle, c'est l'*accord* de toutes les synagogues sur des points donnés, de doctrine ou de pratique. Or, il n'y a pas deux rabbins, — nous parlons toujours, bien entendu, de rabbins notoirement pieux et instruits, — il n'y a pas deux rabbins, dans le monde entier, qui diffèrent sur des points fondamentaux. Tel, par exemple, supprimera un piyout'; tel, un autre, ou même les supprimera tous : concluez-en que les piyoutim ne sont pas chose fondamentale, et passez-vous-en dans le temple, qui, en définitive, est sous l'autorité du pasteur. Que si vous tenez personnellement à ces litanies (nous en avons en effet d'excellentes, et d'ailleurs tous les goûts sont dans la nature), qui vous empêche de les dire dans un oratoire privé ? L'*inquisition* rabbinique, vous le savez bien, vous laissera parfaitement tranquille.

Mais enfin, d'où vient ce désaccord entre les rabbins, fût-ce pour

(1) Talmud, *Yôma*, 23 *a*, etc. V. Juges, v, 31.

des choses indifférentes? Pourquoi, — comme vous le répétez d'après un dicton vulgaire, — presque chacun a-t-il un autre *schoulchan-aroukh ?*

D'abord, cela n'est pas tout à fait exact : le *schoulchan-aroukh*, qui est notre code religieux, est nécessairement suivi par tout rabbin sincèrement religieux. Mais ce code lui-même n'est pas absolu : il renferme, à côté de prescriptions essentielles et généralement adoptées, des faits secondaires, des coutumes locales et variables, des restrictions, des dissidences rituelles. Ces menues observances, chaque rabbin est libre de les maintenir, de les rejeter, de les suspendre; mais il doit le faire, et il le fait d'ordinaire, avec prudence, en tenant compte des temps et des lieux, des besoins de ses ouailles, de leur degré de culture, parfois même de leurs préjugés. *In certis unitas*, *in dubiis libertas*, *in omnibus charitas*. Le *tal* et le *ghéschem* (sauf leurs finales) ont été abolis, il y a des années déjà, dans la communauté de Paris. Il y a bien eu, dans le principe, quelques murmures : que voulez-vous ! on ne peut contenter tout le monde et son... *schamass ;* mais la grande majorité se déclara satisfaite, preuve que Paris était mûr pour cette petite réforme, et que le rabbin avait vu clair. Aujourd'hui l'unanimité est acquise, cela ne fait plus un pli. Est-ce une raison pour singer partout cette innovation, à tort et à travers? Aux dernières fêtes d'automne, dans je ne sais plus quelle ville allemande, dès qu'on fut arrivé au *ghéschem*, le rabbin, sans aucun avis préalable, fit ouvrir le saint rideau et entonner par le hazzan l'hymne de clôture. Coup de théâtre, tollé général, interruption scandaleuse de l'office. C'est qu'il y avait là, comme dit le Talmud, גזרה שאין רוב הצבור יכולין לעמוד בה (1). Question d'opportunité.

Voici maintenant un exemple inverse. Nous avions cité le « cycle triennal » (lecture de la loi en trois années au lieu d'une) parmi les innovations *parfois* salutaires introduites en ces derniers temps. Notre cher contradicteur nous demande « pourquoi cette mesure, permise par quelques rabbins d'Allemagne (il pouvait ajouter d'Amérique), est défendue par d'autres » ? Notre « parfois » avait

(1) Talmud, *Abod. zar.*, 36 *a*, etc. Cf. Maïm., הל׳ ממרים, ch. II, § 5.

répondu d'avance. La lecture sabbatique du Pentateuque est obligatoire, et ordonnée, selon le Talmud, par Moïse lui-même ; mais sur la manière de fractionner cette lecture Moïse ne s'est pas prononcé. Donc, liberté sur ce point. A l'époque du Talmud, et peut-être du second temple, les synagogues palestiniennes avaient adopté le cycle triennal (1), tandis que le cycle annuel était en vigueur dans la Babylonie, dont nous suivons généralement les traditions. Nombre de communautés, dans ce siècle, sont revenues au *triennium* : elles étaient dans leur droit, et il paraît qu'elles s'en trouvent bien. En France, nous sommes restés fidèles à la vieille tradition, et ne nous en trouvons pas mal, ne fût-ce que pour la gracieuse fête de שמחת תורה. Mais viennent des circonstances, viennent des besoins qui rendraient une réforme impérieusement désirable, nos rabbins, je l'affirme, n'hésiteraient pas plus à s'y prêter qu'ils ne l'ont fait ailleurs.

Quant aux réformes relatives à des points consacrés par l'universalité de la Synagogue, ces réformes, quelque désirables, quelque urgentes qu'elles puissent être, ne peuvent être opérées avec autorité, et même avec fruit, que par la Synagogue universelle, c'est-à-dire par un synode. Nous aurons occasion, quelque jour, d'indiquer certaines de ces mesures.

La question nous paraissant ainsi complétement élucidée, il ne nous reste plus qu'à prendre congé de l'honorable M. L... et de son nombreux personnel, en demandant pardon aux lecteurs de leur avoir servi deux fois le même article, au mépris de la règle *non bis in idem*. Une autre règle, il est vrai, assure que *bis repetita placent;* mais l'importance du sujet sera notre meilleure excuse.

L. Wogue.

P. S. — Depuis notre entrée dans l'*Univers israélite,* nous avons reçu un grand nombre de félicitations, de suffrages sympathiques, d'encouragements à persévérer dans notre œuvre. Ces sentiments se font jour, soit dans des lettres particulières émanées de grands rabbins et de rabbins, nos anciens élèves ou condisciples, soit dans des articles de journaux israélites français ou étrangers. Nous citerons notamment avec reconnais-

(1) Talmud, *Meghilla,* 29 *b.*

sance la *Famille de Jacob* (d'Avignon), qui a bien voulu nous consacrer son premier-Paris, et l'*Alsace-Lorraine israélite* (de Mulhouse), qui nous a fait l'honneur de reproduire presque intégralement notre article sur la Presse israélite.

A tous ces amis connus et inconnus, nos remercîments sincères. L'*Univers israélite* et son nouveau rédacteur s'efforceront de plus en plus de mériter leur approbation et de justifier leurs espérances.

L. W.

CONSISTOIRE DE PARIS.

Extrait des délibérations prises par les administrations consistoriales israélites de Paris pendant le deuxième semestre de l'année 1878.

Par décret en date du 5 juin 1878, le Consistoire a été autorisé à accepter le legs fait par M. Helbronner en faveur de l'hôpital de Rothschild. La délivrance de ce legs, montant à 19,000 francs environ, a eu lieu conformément aux dispositions du décret précité.

Sur la proposition du Consistoire, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a nommé M. Rabier, professeur de philosophie, à la chaire de philosophie du séminaire israélite, en remplacement de M. Paul Janet, démissionnaire.

M. le préfet du département de la Seine, répondant à une réclamation faite par le Consistoire au sujet de l'état d'entretien des cimetières, donne l'assurance que les travaux d'entretien seront exécutés de manière à prévenir désormais toute réclamation.

Le budget de l'administration des temples devant, à l'avenir, être établi du 1er septembre au 31 août, cette administration a soumis au Consistoire les prévisions en recettes et en dépenses pour la période du 1er septembre 1878 au 31 août 1879.

M. Eugène Manuel, nommé inspecteur général de l'instruction publique, a donné sa démission de professeur de littérature ancienne au séminaire israélite, ses nouvelles fonctions ne lui permettant plus de faire le cours dont il était chargé depuis l'installation du séminaire. L'administration a accueilli avec le plus vif regret la décision prise par M. Manuel, et, pour lui témoigner ses sentiments de haute estime et de reconnaissance, le Consistoire a demandé à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes le titre de professeur honoraire du séminaire israélite pour cet excellent professeur (1).

(1) M. Manuel a été remplacé par M. Salomon, professeur au lycée Louis-le-Grand. M. Rabier, nommé ci-dessus, est professeur au lycée Charlemagne. On voit que l'Université est toujours dignement représentée au séminaire, quoi qu'en dise ou que semble insinuer un de nos confrères. (*Note de la rédaction.*)

Par arrêté de M. le préfet de la Seine, notifié le 1er novembre 1878, le Consistoire est autorisé à organiser la loterie faite annuellement au profit des institutions de la communauté. Le Consistoire est autorisé à émettre cent mille billets à 1 franc.

Mme Aron, directrice de l'école communale des jeunes filles israélites de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais, ayant été nommée directrice de cette école non chargée de classe, le Consistoire a proposé à M. le préfet de la Seine de nommer Mme Hoffmann en qualité de nouvelle adjointe, pour remplacer Mme Aron dans sa classe.

Par une autre décision prise par M. le préfet de la Seine, M. Léopold, directeur de l'école communale de garçons, rue des Hospitalières-Saint-Gervais, a été nommé également directeur non chargé de classe.

Un nouveau règlement sur le service des inhumations est mis en vigueur, et l'administration décide qu'un extrait des dispositions réglementaires intéressant les familles sera remis aux personnes appelées au secrétariat pour déclaration de décès.

Dans une réunion du Comité de bienfaisance avec les commissaires de charité qui apportent leur concours à cette institution, le président, M. le baron Edmond de Rothschild, a entretenu l'assemblée de la nouvelle organisation du Comité et des différents services qui en dépendent. Il s'est principalement appesanti sur certains passages du rapport qui venait d'être publié, lesquels étaient de nature à inspirer l'opinion la plus favorable sur les services rendus par le Comité de bienfaisance à la communauté.

L'administration a traité, comme elle a coutume de le faire tous les ans, pour l'approvisionnement de pains azymes nécessaires à la distribution, pour Pâque 1879, aux personnes de la communauté qui demandent à bénéficier de ces charitables dispositions. L'approvisionnement, qui comprend aussi les pains azymes fournis aux militaires et aux prisonniers par l'établissement du fourneau pendant la Pâque, est de 15,000 kilos.

La liste des loyers payés par le Comité de bienfaisance pendant l'année 1879, soit au moyen des fondations spéciales faites pour cet objet, soit sur les ressources ordinaires du Comité, est arrêtée à la somme de 15,355 francs.

Le Consistoire central témoigne au Consistoire de Paris toute sa satisfaction pour l'excellente exécution des services divins pendant les grandes solennités de Tischri, et il lui en exprime ses plus sincères félicitations. L'administration des temples ayant la plus grande part dans les résultats dont le Consistoire central se félicite, le Consistoire de Paris porte ces dispositions à la connaissance de la commission administrative, et joint ses propres félicitations à celles que le Consistoire central a exprimées.

Le Comité des écoles a procédé à la distribution des prix aux élèves des trois groupes scolaires consistoriaux, le 26 août dernier, dans la salle des Fêtes de la mairie du 4e arrondissement. Cette solennité était présidée par

M. le baron Edmond de Rothschild, président du Comité des écoles, assisté de M. le grand rabbin de Paris et d'un certain nombre de membres de toutes les administrations de la communauté.

Le Comité des écoles, désireux de voir les élèves méritants des écoles consistoriales continuer dans les établissements d'enseignement secondaire l'instruction qu'ils ont reçue dans nos écoles primaires, a accordé, au commencement de l'année scolaire, six bourses à l'école Lavoisier, une à l'école Turgot, cinq à l'école Bischoffsheim, et deux bourses dans une institution libre.

Le Comité des écoles, auquel est confiée la mission d'accorder, en totalité ou en partie, la prime du volontariat au candidat réunissant les conditions exigées par la fondation due à M. le baron Gustave de Rothschild, a pu, grâce à un reliquat de compte, répartir entre quatre candidats la somme disponible de la fondation.

Une distribution de jouets a été faite, dans les derniers jours du mois de décembre, aux enfants des asiles des groupes scolaires consistoriaux. Cette intéressante cérémonie était présidée dans chaque école par une dame du Comité des dames inspectrices et par un membre du Comité des écoles.

Dans leurs rapports au Comité des dames inspectrices des écoles et asiles, les dames composant ce comité rendent compte de leurs inspections dans les écoles communales et consistoriales.

Les communications qu'elles font témoignent de leur satisfaction de la tenue des enfants, de leurs progrès et de leur éducation. Le Comité constate avec un vif plaisir ce favorable état de choses, qui, ainsi que le fait observer Mme la baronne Gustave de Rothschild, présidente du Comité, est dû non-seulement au dévouement et au zèle des institutrices, mais encore aux dames inspectrices, dont les visites fréquentes aux écoles et les charitables sentiments stimulent les élèves, dont la conduite et le travail sont encouragés par cette touchante sollicitude.

L'orphelinat S. et C. de Rothschild a obtenu à l'Exposition universelle de 1878 une médaille d'or. Cette haute récompense témoigne du mérite de l'établissement, et comme organisation et comme résultats du travail des enfants. L'administration est heureuse de porter à la connaissance du public la distinction dont l'orphelinat et Mme la baronne James de Rothschild, la fondatrice de ce bel établissement, ont été l'objet de la part du jury.

Dans son dernier rapport, M. le Dr Leven, médecin en chef de l'hôpital de Rothschild, fait remarquer que pendant les mois de septembre, octobre et novembre, l'hôpital n'a reçu qu'un nombre très-restreint de malades. Peu de maladies aiguës se sont présentées à son observation. Il n'y a eu que des maladies chroniques à régler. Quelques cas de fièvre typhoïde, mais surtout des rhumatismes articulaires, des bronchites anciennes, des phthisies tuberculeuses, composent le bilan de la dernière période de l'an-

née. Le chiffre de la mortalité a été très-restreint : ce sont principalement des vieillards qui ont succombé à des maladies de cœur où à des pneumonies.

M. Lévy, interne en médecine à l'hôpital de Rothschild, ayant été reçu docteur en médecine, a cessé les fonctions d'interne qui lui étaient confiées. Il a été remplacé par M. Adolphe Rueff, ancien interne de l'hôpital de Clermont-Ferrand.

EXÉGÈSE BIBLIQUE.

La cosmogonie de Moïse.

L'extrait suivant d'une lettre que M. le rabbin de Remiremont nous fait l'honneur de nous adresser nous semble offrir quelque intérêt pour les études bibliques. — L. W.

Mon cher maître,

..... Permettez-moi de soumettre à votre appréciation quelques observations relatives à l'*Essai sur la cosmogonie de la Bible*, de M. Élie Lambert.

Et d'abord, une remarque générale sur ce travail. Si je ne me trompe, M. Lambert veut prouver que la cosmogonie de la Bible a divulgué, dès les temps les plus reculés, certains principes que la science moderne admet comme base de la cosmogonie. Le but qu'il poursuit est certainement très-louable ; mais c'est tout. Je ne crois pas qu'en se plaçant à ce point de vue, il arrive à un résultat quelconque. De nombreux travaux ont déjà été composés sur cette question, les uns pour ébranler le système cosmogonique de la Bible, pour y découvrir des faiblesses, je dirai même des faussetés; les autres pour y trouver la preuve de l'omniscience divine, qui a prévu toutes les découvertes ultérieures. Dans le désir d'y trouver toutes les vérités scientifiques, on y a souvent vu des idées préconisées un certain temps par les savants, et qui ont été reconnues depuis comme autant d'erreurs. Un pareil résultat n'était guère attendu par nos commentateurs à outrance, qui croient rehausser l'éclat de la parole divine en la soumettant aux variations des

hypothèses scientifiques. A mon humble avis, le récit de la Genèse n'a jamais visé si haut; il n'a jamais eu la prétention d'être une dissertation ou un exposé de système. Comme un grand nombre de passages bibliques, cette cosmogonie a été écrite pour les Israélites des temps passés et futurs, sans désir aucun de prédire les découvertes des siècles à venir (1). La Bible nous raconte la création, sans approfondir le mode de développement de chaque partie ou de chaque individu de l'univers. C'était la véritable manière de se faire comprendre par tous. Et je crois qu'en suivant l'ancien système du דרש, en torturant le texte pour y trouver l'écho de ses propres pensées, on parvient simplement à faire sourire les incrédules sans affermir la foi des hésitants.

D'ailleurs, mon cher maître, je me rappelle trop bien vos excellentes leçons d'exégèse pour accepter sans résistance la traduction de M. Lambert. Je n'ai pas en ce moment le premier article sous les yeux. Je me souviens cependant qu'il a traduit בראשית par « d'un seul élément ». Pourquoi s'arrêter en si beau chemin et ne pas dire : « Dieu a créé le ciel et la terre d'une *matière première* » ? C'est plus séduisant. De là à se déclarer partisan d'Aristote (2) et admettre l'éternité de la matière, il n'y a qu'un pas. Dans toutes ses acceptions, le mot ראשית répond toujours à cette idée de « commencement », et il serait difficile de traduire ראשית בכורי אדמתך תביא par : « Tu apporteras les éléments de tes premiers produits. » Et où trouvons-nous dans le texte le mot principal : *seul* ?

Dans le second article : « Qu'une couche atmosphérique s'interpose entre les eaux et les partage en eaux vaporeuses et en eaux fermes. » Rendre רקיע par « couche atmosphérique », c'est faire un commentaire, c'est exprimer une idée qui était peut-être dans l'esprit de Moïse, mais dont nous ne trouvons nulle trace dans le texte. Comme le dit M. L..., רקיע signifie « étendue », mais n'a aucun rapport avec l'idée d'*atmosphère*. On voit facilement qu'il y a une étendue entre ce que nous appelons le ciel et la terre : les anciens

(1) Personne ne prétend que Moïse les ait prédites, mais il ne saurait non plus les contredire. Seulement, les données de la science actuelle sont-elles toutes certaines? et celles de la Bible y sont-elles manifestement contraires? Toute la question est là. — L. W.

(2) Lisez : de Platon. La doctrine d'Aristote, c'est l'éternité du « ciel » ou de l'univers.

connaissaient moins l'*atmosphère*. Et que dire des *eaux vaporeuses ?*...

Je ne veux pas suivre M. L... pas à pas dans sa traduction. J'ai essayé de faire comprendre ce que son exégèse a de forcé et de peu naturel, pour n'aboutir, en somme, à aucun résultat. Qu'il me permette une dernière observation. Il traduit שמים par « réservoir des eaux flottantes », et il cite à l'appui de sa traduction les étymologies du mot שמים données par Raschi. M. L... doit cependant savoir que ces étymologies sont de simples jeux de mots. Il semble plus rationnel de comparer שמים au mot arabe *samaoun* (ciel), qui a pour racine *samaa* (être élevé). De plus, traduire אֵשׁ וּמַיִם par « oxygène et hydrogène », c'est omettre la traduction du mot אֵשׁ (1), puisque l'eau seule contient déjà l'oxygène et l'hydrogène. . . . . .

Moïse Bloch, *rabbin*.

COURS DE THÉOLOGIE JUIVE

PAR L. WOGUE.

(Suite.)

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Avant d'entrer dans les détails de la science que nous nous proposons d'étudier, nous croyons utile d'établir quelques faits généraux, quelques principes et quelques définitions qui nous serviront de guides dans la carrière assez longue que nous avons à parcourir. Ces renseignements préliminaires, le lecteur et l'auteur en ont un égal besoin : l'un pour s'éclairer, l'autre pour faire goûter ses leçons, qui ne sauraient être sympathiques qu'à la condition d'être claires.

D'ailleurs, au moment d'introduire les « profanes » dans ce sanc-

(1) Erreur. Dans le système de M. Lambert, que nous ne prétendons, du reste, nullement défendre, מים répond, ici du moins, exclusivement à *hydrogène* = générateur de l'eau.



tuaire et de leur en révéler les antiques arcanes, quoi de plus naturel que de leur en aplanir les abords? Ces landes vénérables, mais incultes et presque abandonnées, que nous essayons de défricher pour eux, quoi de plus juste que de leur en faire les honneurs et de leur montrer d'avance, par quelques considérations sommaires, quel grave intérêt s'attache à cette exploration, et quel profit pour eux s'ils veulent bien nous y suivre?

Enfin, il importe, dans un sujet comme celui-ci, qu'il n'y ait aucun malentendu entre l'auteur et le public; qu'une parfaite communauté de vues et de croyances, ou au moins de bonne foi, de tendances sincères et honnêtes, règne entre eux; que l'un et l'autre soient initiés aux principes qui régissent la matière et d'accord à cet égard. Alors l'un pourra parler avec autorité, l'autre écouter avec fruit, et tous deux seront soutenus par leur mutuelle confiance.

Or les faits généraux auxquels nous faisons allusion se ramènent principalement aux suivants, qui constituent les prolégomènes naturels et même déjà quelques points fondamentaux de la science théologique. Nous allons les énumérer d'abord, puis nous les développerons successivement avec des détails proportionnés à leur importance :

De la théologie en général.
Division : deux sortes de théologie.
De la théologie juive en particulier.
Importance de la théologie.
Le judaïsme admet-il des dogmes, des articles de foi proprement dits?
Sciences limitrophes de la théologie juive.
Principaux théologiens du judaïsme.
Analyse sommaire de leurs ouvrages; — appréciation.
Les trois sources de la théologie juive.
Autorité des théologiens juifs.
De la croyance et du libre examen.
Plan de cette étude.

I

Essayons d'abord de définir la théologie. Sans bonnes définitions point de science exacte, nulle didactique sûre; il n'y a plus qu'incertitude dans les principes, confusion dans la pensée, tâtonne-

ments dans la marche, et surtout malentendus continuels entre celui qui enseigne et celui qui veut apprendre.

« Définissez les termes, a dit un philosophe anglais, et vous supprimerez la plupart des disputes humaines. »

Considérons d'abord la théologie en général et abstraction faite de la croyance particulière.

On la définit communément : « La science de Dieu et de ses attributs. » — Cette définition, bien qu'à peu près conforme à l'étymologie du mot, est peut-être, à l'envisager rigoureusement, contestable, car elle dit à la fois trop et trop peu :

Trop, car, d'une part, comme il sera établi ultérieurement, il n'est pas donné à l'homme de CONNAITRE Dieu dans le sens propre du mot, et, d'autre part, c'est une grave question, agitée par tous les théologiens du moyen âge et résolue négativement par la plupart, que celle de savoir si Dieu possède effectivement des attributs ;

Trop peu, car la théologie, comme on ne tardera pas à le voir, s'occupe d'autre chose encore que des choses de Dieu : elle s'occupe aussi, et largement, de l'homme et de ses destinées, de l'âme et de son immortalité, de la prophétie, de la résurrection corporelle, etc. Seulement, Dieu reste le principal sujet, le point culminant des spéculations théologiques, et c'est d'ailleurs à lui que se rattachent, en dernière analyse, tous les autres objets de cette étude ; c'est à lui qu'ils aboutissent, c'est de lui qu'ils dérivent et qu'ils empruntent toute leur valeur.

Il y a donc lieu de modifier la définition reçue, et nous estimons qu'on peut, au moins provisoirement, accepter comme valable la proposition suivante :

« La théologie, prise en général, est l'étude de Dieu, considéré soit en lui-même, soit dans ses rapports avec l'homme ou l'univers. »

II

On a observé depuis longtemps (1) que la philosophie procède de la théologie et lui a dû presque partout et son impulsion première

(1) Voy. le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, de M. Franck, article THÉOLOGIE.

et ses matériaux. L'homme a cru d'abord, il a philosophé ensuite; c'est dans l'ordre, et le vulgaire dicton : *Primo vivere, deinde philosophari*, n'est pas vrai seulement de la *vie* physique, il l'est encore de celle de l'âme, c'est-à-dire des croyances. C'est par là qu'a commencé l'humanité en général, que commence chaque homme en particulier. Toujours la première période est celle de la naïveté, de l'élan spontané, j'allais dire de l'inspiration; il n'y a encore d'éveillé que l'instinct, de développé que le sentiment, que le cœur. Puis vient un jour où la raison éclôt dans l'intelligence humaine, et s'y installe comme une puissance rivale d'abord, plus tard prépondérante et même exclusive. Alors l'homme se plaît à *réfléchir*, c'est-à-dire à se *replier* sur lui-même; il a besoin de faire l'inventaire de ses croyances, de se rendre compte de ce qu'elles signifient et de ce qu'elles valent, d'en tirer pour ainsi dire la contre-épreuve en les soumettant au contrôle de la raison, de substituer enfin ou tout au moins d'associer à l'autorité le raisonnement, au dogme la discussion, à la *foi* traditionnelle la *conviction* personnelle.

Dans toute intelligence élevée, ou même simplement saine et normale, ces deux phases se succèdent : celle de la foi et celle de l'examen (qu'il ne faut pas confondre avec le doute); la première toute passive, la seconde essentiellement active, car l'homme *reçoit* dans la première et il *produit* dans la seconde, c'est-à-dire que dans l'une il *croit*, et que dans l'autre il *pense*.

Cette seconde période, ce second stade dans le développement intellectuel de l'homme et de l'humanité, se formule de deux manières bien différentes, selon les circonstances antérieures et l'état psychologique du sujet pensant. Je m'explique.

Au moment où a lieu cette explosion de la raison, qui est comme la puberté de l'esprit humain, elle y rencontre la foi déjà bien assise et qui a pris possession de l'individu. Nombreux sont les points de contact entre ces deux dominatrices de notre âme, destinées fatalement à se rencontrer dans leur développement, et qui, à moins d'une transaction amiable qui leur assigne à chacune sa sphère indépendante, doivent nécessairement aboutir ou à des conflits funestes, ou à une collaboration féconde, mais difficile.

Si, par hasard, votre éducation religieuse a été négligée ou vi-

cieuse; si votre âme, au lieu d'être abreuvée de larges, pures et généreuses croyances, a été nourrie de superstitions, de formules mesquines et de sentiments étroits, ou si, au contraire, une fausse philosophie est venue troubler votre cœur et remplacer des traditions consolantes par les plus sombres désenchantements, qu'arrivera-t-il? Entre ces deux faits incompatibles, une lutte s'établira dans votre âme, et l'un d'eux tuera l'autre, et ce ne sera pas toujours le meilleur qui aura le dernier mot... et alors, selon que votre foi première sera robuste ou vacillante, vous maudirez la philosophie ou la religion, vous deviendrez exclusivement croyant ou exclusivement raisonneur, c'est-à-dire fanatique ou déiste.

Mais supposons que, doué d'un jugement sain, d'un cœur aimant et ouvert aux nobles aspirations, vous ayez eu encore ce rare bonheur d'être initié successivement à des principes religieux et philosophiques également lumineux, également consolants pour votre âme; supposons que vous ayez compris de bonne heure, profondément, et l'autorité de la tradition domestique et celle de la méditation individuelle, et que vous vouliez résolûment les respecter l'une et l'autre, vous chercherez alors à les réunir dans un harmonieux syncrétisme, heureux si vous y parvenez! Ou bien, reconnaissant l'inutilité de vos efforts, vous ferez comme le sultan entre deux rivales également aimées : vous ne les condamnerez pas à s'embrasser malgré elles, mais vous leur donnerez à chacune un coin de votre cœur.

Donc, trois résultats possibles : absorption de l'un des principes par l'autre, conciliation, ou séparation.

La première hypothèse, c'est la destitution du cœur de l'homme ou la déchéance de sa raison : deux extrémités également douloureuses, et qu'il suffit d'énoncer.

Les deux autres constituent précisément la division classique qui fait l'objet de ce paragraphe, et répondent respectivement à ce qu'on est convenu d'appeler la théologie *positive* et la théologie *naturelle*.

(*A suivre.*)



L'ILLUSTRE RABBI LOEW ET LE COMTE (1).

Sous le règne de Rodolphe II, la ville de Prague était le rendez-vous préféré des illustrations de l'époque ; on y voyait entre autres Tycho de Brahé, Keppler, Longomontanus et Boëtius. Le profond savoir de l'empereur et sa passion pour les sciences y avaient attiré de toutes les régions une foule d'adeptes de l'astrologie et de l'alchimie, et cet exemple, parti de si haut, avait poussé vers ces études grand nombre de gens de haute noblesse et la plus forte partie de l'entourage royal.

Un de ces grands personnages demeurait non loin de Prague. C'était un comte riche et puissant, qui menait une vie retirée pour consacrer tout son temps à l'étude de l'alchimie et de l'astrologie. Plein d'admiration pour l'esprit profond et pénétrant du savant Rabbi Loew, il le faisait venir souvent dans son château ; et le Rabbi également aimait à être en relations avec ce comte, si versé dans les sciences occultes. Un jour, après avoir échangé pendant plusieurs heures ses idées avec le comte sur diverses questions scientifiques, R. Loew se disposa à partir pour Prague.

« Rabbi, dit le comte, encore un mot : comment t'arranges-tu pour pouvoir loger dans ta demeure plus de quatre cents disciples réunis autour de toi ? tu ne possèdes cependant qu'une maisonnette composée de deux pièces.

— Monsieur le comte, répliqua le Rabbi, ils y trouveraient de la place, même s'ils étaient deux et trois fois plus nombreux.

— J'ai de la peine à le croire.

— Voulez-vous vous assurer du fait ? dit le Rabbi. Que votre Grâce me permette de l'inviter à un dîner avec un nombre quelconque de ses amis et domestiques, en compagnie de mes *bachourim* (disciples). Je vous prierai cependant de me fixer le jour où vous voudrez honorer votre humble serviteur de votre présence. »

Le comte accepta l'invitation, fixa le jour, et le Rabbi s'empressa de retourner à Prague, car déjà s'approchait l'heure de *Mincha*.

Au jour fixé, le comte arriva avec plusieurs de ses amis qui,

(1) Traduit de l'allemand de C. L. Kapper.

comme lui, étaient à la recherche de la pierre philosophale; il était accompagné d'une partie de ses domestiques. Arrivés devant la maison du Rabbi, ils descendirent de voiture. L'aspect de cette habitation était mesquin, les murailles enfumées et déjà vieilles. Cela n'engageait guère le comte à entrer; toutefois il se décida. — Il put à peine en croire ses yeux. Autant l'extérieur était misérable, autant l'intérieur était riche et magnifique.. C'était une construction arrangée d'après les meilleurs principes de l'architecture; quoique cet intérieur fût composé d'ailes très-espacées, il régnait partout une parfaite symétrie et une splendeur étonnante. De riches tapis couvraient l'escalier principal; sur les murailles se déployaient des peintures d'une conception merveilleuse et d'une exécution irréprochable. Arrivés dans l'antichambre, les hôtes aperçurent une longue suite d'appartements, qui paraissaient être le temple du luxe et de la magnificence. Tout ce que l'art contemporain pouvait produire y était réuni avec un goût exquis. Le comte et ses amis étaient étonnés du sentiment artistique dont avait fait preuve le Rabbi, lui qui, à en juger par sa conversation, semblait si peu disposé à sacrifier à la mode.

L'heure du dîner sonna, et la salle à manger s'ouvrit à deux battants comme par enchantement. Une longue table était chargée d'un service étincelant; pas de verres, mais des coupes d'or, et des mets savoureux qui fumaient sur de grands plats d'argent. Le comte et ses amis, qui avaient déjà souvent dîné à la table royale, étaient éblouis par ces richesses, et ils durent reconnaître que le service de table du Rabbi ne le cédait en rien à celui de l'empereur. On se mit à table, on mangea de bon appétit, la conversation s'anima, et tous les visages exprimèrent bientôt l'enjouement et la gaieté. A un certain moment, le comte fit un signe à un de ses domestiques, qui comprit aussitôt et s'empara en cachette d'une coupe d'or. Le repas terminé, les hôtes illustres se levèrent, louèrent ce magnifique service, et, après avoir témoigné hautement leur satisfaction, ils quittèrent la demeure de R. Loew.

Peu de temps après, le comte lut une nouvelle bien étrange : un jour, un palais situé à près de 200 milles de Prague avait disparu subitement avec tous ses trésors. Le lendemain, on l'avait re-

trouvé sur son ancien emplacement, et aucun des objets de prix ne s'était égaré, à l'exception d'une seule coupe en or. Le comte se souvint alors du festin offert par le Rabbi et de l'ordre qu'il avait donné à son domestique de s'emparer d'une coupe.

« Je ne me suis donc pas trompé dans mes conjectures, dit-il; comme je l'avais supposé, ce juif n'est pas étranger à la science mystérieuse de la Cabbale. Quel immense profit ne pourrais-je pas tirer de cette science des sciences, que j'ambitionne de connaître depuis de nombreuses années! Combien ne serait-elle pas utile à l'empereur! Ah! si je pouvais la lui enseigner! Il serait mon obligé jusqu'à la mort; cette connaissance lui rendrait service pour se gouverner lui-même et pour gouverner ses États. »

Il réfléchit un instant, et manda aussitôt R. Loew, qui arriva en toute hâte. « Rabbi, lui dit le comte, jusqu'à présent tu as refusé avec la dernière énergie d'avouer tes connaissances dans la Cabbale; je sais maintenant que tu es versé dans cette science. Cette fois tu essayeras en vain de m'apaiser en prétendant que tu l'ignores. J'ai des motifs sérieux que tu dois connaître et qui me font croire que cette science te donne une grande puissance. Pourquoi cherches-tu à la cacher? »

Mais le Rabbi lui répliqua : « L'Écriture dit : Ne tire aucune vanité de tes richesses, car elles sont périssables et inutiles. Il est vrai que je possède quelques notions de cette science, mais si peu qu'il ne vaut pas la peine d'en parler, attendu que...

— Attendu que! interrompit le comte; je n'accepte aucune excuse et je veux te dire en peu de mots pourquoi je t'ai fait venir ici. J'exige que tu m'inities aux mystères de cette science... »

R. Loew recula effrayé.

« Et, continua le comte, que tu m'introduises dans ce monde des puissances supérieures.

— Cela est impossible, absolument impossible, protesta le Rabbi d'une voix tremblante; je ne peux pas.

— Tu le pourras. Qu'y a-t-il d'impossible pour toi? Ne sois pas avare de ta science. Vois-tu, mon ami, il est si beau, si agréable de se dire qu'on peut enseigner, de se savoir supérieur à son disciple!

— Non, non, que monsieur le comte n'insiste pas; cela ne m'est pas permis.

— Pas permis! Et pourquoi? Qui peut t'en empêcher, si tu le veux?

— Mais sachez donc, dit le Rabbi terrifié, quelles difficultés cette étude présente pour un Israélite. Ses obstacles deviennent insurmontables, — permettez-moi ces mots, — et se changent en véritables montagnes pour un non-israélite.

— C'est là ton empêchement? Tu accepteras les fonctions de professeur, ajouta le comte d'un ton rude. Pas d'excuse!

— Mais, Comte, c'est impossible.

— Tu le dois; je t'y contraindrai. Je le veux, et ce que j'exige, tu l'exécuteras. Rabbi, n'excite pas ma colère; trop longtemps déjà tu te joues de ma patience. Je suis considéré à la cour; moi-même je suis puissant. Par ton refus, tu exposes ta vie et celle des tiens. J'userai de tout mon crédit pour t'exterminer avec les tiens; tu sais que, pour arriver à mes fins, il me suffit de porter contre vous la moindre accusation. Choisis donc : périr ou...

—Ou? interrompit le Rabbi, le front couvert d'une sueur froide. je me soumettrai à vos ordres, mais je demande un peu de patience. J'ai un ami qui est mon compagnon d'étude pour cette science élevée, R. Don Abraham, d'Espagne. Patientez un peu, je le manderai et il m'aidera à m'acquitter du devoir que vous m'imposez; car, par le Dieu puissant, ce devoir est bien lourd!

— Je te l'accorde, répondit le comte avec bienveillance; tu peux maintenant te retirer, nous nous reverrons bientôt. »

MOÏSE BLOCH, *rabbin*.

(*A suivre*).



NÉCROLOGIE

On nous écrit de Colmar :

La communauté israélite de Colmar vient de perdre l'un de ses membres les plus aimés et les plus estimés : notre ministre offi-

ciant, Jean Stern, est mort le 14 janvier, à l'âge de soixante-dix-huit ans, après une courte maladie.

Doyen des ministres officiants de France, M. Stern avait débuté à Thann (Haut-Rhin), où il resta douze ans. Nommé ministre officiant à Colmar en 1831, il y exerça ses fonctions jusqu'en 1878, c'est-à-dire pendant une période de quarante-sept ans, avec un zèle et un talent au-dessus de tout éloge. Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de ministres officiants, il n'avait fait que suivre les traditions de sa famille en se préparant à une carrière qui était devenue pour lui comme un sacerdoce. Travailleur infatigable, il joignait à un certain acquis talmudique des connaissances liturgiques étendues, et il s'était perfectionné de bonne heure dans cette profession, qui est aussi un art. Tous ceux qui l'ont connu se rappellent cet organe puissant, cette voix pleine de chaleur, cette diction admirable qui le distinguaient. Ils se rappellent aussi sa piété solide, son profond attachement au judaïsme : car ce n'était pas seulement un artiste, mais un croyant sincère, un cœur vraiment israélite. On n'oubliera pas de longtemps ici ce digne vieillard, célébrant l'office à nos grandes fêtes, secondé par ses deux fils, artistes de talent comme lui, et dont l'aîné continue, dans un des temples israélites de Paris, les fonctions de chef de chœur qu'il a occupées de longues années à Colmar.

M. Stern jouissait parmi nous de la sympathie générale. Sans parler de ses coreligionnaires, il comptait de nombreux amis parmi ses compatriotes des autres cultes; aussi serait-il difficile d'énumérer tous ceux qui, sans distinction de religion, étaient accourus pour lui rendre les derniers devoirs. Puissent les regrets unanimes qu'il a laissés apporter quelque adoucissement à la douleur de sa famille! Puisse-t-elle trouver quelque consolation dans le souvenir de ses vertus, la meilleure part de son héritage! *Que la mémoire du juste soit bénie !* X.

— Nous apprenons avec douleur la mort de M. Hippolyte Schvob, décédé à Gray (Haute-Saône), dans sa quarante-troisième année. Cette mort prématurée d'un homme de bien plonge dans le deuil l'excellente et pieuse famille qu'il laisse à Gray, à Belfort et à Ge-

nève, dont le respectable grand rabbin, M. Wertheimer, était son neveu par alliance.

Paris, 9 février 1879.

Monsieur le Rédacteur,

La publicité que vous avez bien voulu m'accorder pour ma lettre, au sujet du décès du docteur Brossard, a rencontré une approbation générale, et on me demande de toute part d'ouvrir une souscription pour ériger sur sa tombe un souvenir de gratitude. J'y consens bien volontiers, et je vous serais très-obligé d'annoncer que cette souscription est ouverte à partir d'aujourd'hui :

Chez moi, 52, passage des Panoramas;

Chez M. Henry Picart, 42, rue d'Hauteville;

Chez M. Albert Lévy, de l'Observatoire de Montsouris, 25, rue Gay-Lussac.

Elle sera close le 15 mars, et les noms seront publiés.

Je vous présente, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

M. Franck,
Président de la Société des Enfants de Japhet.

NOUVELLES DIVERSES.

France.

Communiqué par le Consistoire de Paris :

Les bureaux du secrétariat général de la Communauté israélite de Paris, établis rue du Vertbois, n° 8, seront installés rue Saint-Georges, n° 17, à partir du lundi 3 février prochain.

Par suite, le public aura à s'adresser rue Saint-Georges, n° 17, pour tous les services qui étaient précédemment centralisés rue du Verbois, n° 8.

— M. Benjamin Mossé, rabbin du ressort d'Avignon, rédacteur de la *Famille de Jacob*, a été nommé officier d'académie. Nous enregistrons avec un véritable plaisir cette distinction accordée à notre ancien disciple, digne récompense de vingt années de travaux et de dévouement au progrès israélite. L. W.

— La même distinction a été conférée à MM. Naumbourg, ministre officiant à Paris, et J. Weyl, grand rabbin de Marseille.

— M. Édouard Salmon, de Nancy, capitaine au 4e régiment d'artillerie, est promu au grade de chef d'escadron et nommé commandant des forts de Montmorency.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder à Mme Fleur, directrice de l'École consistoriale de filles de la rue Poliveau, une *mention honorable*, pour ses longs services et la bonne direction imprimée à son école.

Toutes nos félicitations à l'excellente institutrice.

— M. Bigart, jeune rabbin sorti récemment du séminaire israélite, vient d'être reçu licencié en droit à la Faculté de Paris et se prépare au doctorat, sans toutefois renoncer à sa carrière rabbinique, mais afin d'être à même, ainsi qu'il nous l'a affirmé, de traiter avec plus de compétence les questions de législation comparée. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette louable détermination.

M. Bigart est le neveu du grand rabbin de Metz et de ce jeune rabbin adjoint, Henri Bigart, dont la communauté parisienne pleure encore la mort prématurée. Il portera dignement ce nom, déjà inscrit avec honneur dans les fastes du rabbinat.

— Par décret du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en date du 26 janvier, il a été institué une commission chargée de l'examen et, s'il y a lieu, de la révision des programmes de l'enseignement secondaire spécial des lycées et colléges. Ont été élus membres de cette commission : MM. Manuel et Lévy, inspecteurs généraux de l'instruction publique.

— M. G. Reinach a fait remettre à l'administration de l'Assistance publique 1,000 francs pour les bureaux de bienfaisance des arrondissements les plus nécessiteux.

— L'*Athenæum* de Londres publie l'entrefilet suivant, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Le séminaire rabbinique de Paris, à l'instar de ceux de Breslau, de Berlin et de Pesth, se propose de publier des *programmes*. — Il doit prochainement, nous dit-on, publier l'original arabe du ס׳ המצות de Maïmonide, dont il n'existe, à notre connaissance, qu'un seul manuscrit à Paris et un à Oxford. Cette impression serait d'autant plus utile que la traduction hébraïque est très-incorrecte. »

Fort bien ; mais l'*Athenæum* ignore sans doute que notre séminaire ne dispose d'aucuns fonds pour des publications de cette nature.

— *Une nouvelle affaire Mortara* (?). Sous ce titre, le *Rappel* du 29 janvier et, à sa suite, d'autres feuillos libérales, rapportaient un fait révoltant de prosélytisme dont une jeune israélite aurait été l'objet. Nous croyons savoir que l'histoire est, sinon absolument controuvée, du moins fort amplifiée, et que d'ailleurs la prétendue victime est des moins intéressantes. On nous promet une note rectificative que nous publierons, s'il y a lieu, lorsqu'elle nous sera parvenue. En attendant, nous sommes heureux de voir que l'opinion publique est en éveil sur de pareilles menées, qui ne sauraient se produire impunément en France. Nous signalons surtout à nos lecteurs un excellent article du *XIXe Siècle* (numéro du 1er février), intitulé : *Histoire d'une enfant*, et qui serait toujours bon à méditer par qui de droit, lors même qu'il pécherait par la base.

— Vient de paraître : 1° le tome IV du savant ouvrage de M. le docteur J. M. Rabbinowicz, intitulé :*Législation civile du Talmud*. En vente chez l'auteur, rue de Seine, 63, et chez l'éditeur Thorin, 7, rue de Médicis;

2° *Élie del Medigo et Pic de la Mirandole*, par Moïse Schwab (brochure extraite des *Annales de Philosophie chrétienne*).

— *Appel aux poëtes*. Le vingt-deuxième concours poétique, ouvert en France le 15 février 1879, sera clos le 1er juin 1879. — Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées. — Demander le programme, qui est envoyé *franco*, à M. Evariste Carrance, président du comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). *Affranchir*.

Grande-Bretagne.

Au dire du *Jewish-Chronicle*, le rév. W. H. Lowe, directeur de l'enseignement hébraïque au Christ-College de Cambridge, publiera prochainement un fragment du Traité talmudique (babylonien) de Peçachim, fragment qui se trouve à la bibliothèque de l'Université de cette ville et qui paraît appartenir au IXe ou au Xe siècle. Ce savant y ajoutera des remarques destinées à élucider nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

On peut conjecturer, d'après cela, que le fragment en question se rapporte à la cérémonie de la soirée pascale, ou, ce qui revient au même, à la *Sainte-Cène* des traditions chrétiennes.

Allemagne.

— On écrit de Dessau à l'*Isr. Wochenschrift* :

« L'*Alliance israélite allemande* a acheté, dans cette ville, la maison où naquit Mendelssohn. Elle se propose, dit-on, d'en faire une maison de retraite pour les savants israélites recommandables par leurs services.

Nous joignons notre *bravò* à celui de la feuille allemande.

— Nous empruntons au *Wochenschrift* de Magdebourg les chiffres intéressants qui suivent, relativement à la population *scolaire* israélite de Berlin, comparée à la population des étudiants dans son ensemble :

Gymnases : population totale. . . .	6,470 ;	id. israélite	1,488.
Écoles supérieures (garçons et filles)	8,483 ;	»	1,234.
Écoles préparatoires	4,503 ;	»	595.

Russie.

On lit dans le *Bund*, de Zurich : — Mlle Fanny Berlin, de Saint-Pétersbourg, après plusieurs années d'études à notre Université, vient de passer devant la Faculté, avec un succès remarquable, les examens du doctorat en droit ; elle a obtenu la note, excessivement rare, de *summa cum laude*. Que les personnes du sexe cultivent avec succès l'étude de la médecine et des sciences naturelles, c'est chose assez ordinaire aujourd'hui. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est de les voir se lancer dans l'étude de la jurisprudence ; et le fait que nous signalons est non-seulement le premier dans notre Université, mais, sans doute aussi, l'un des premiers sur le continent européen.

— On annonce de Minsk, au *Russki Mir*, qu'une jeune fille de quatorze ans, nommée Elisabeth Zustmann, a composé des morceaux pour piano et orchestre ; ces compositions, dit-on, doivent incessamment voir le jour. L'une d'elles, *Moskeoska*, a été jouée récemment à l'Opéra de cette ville.

Italie.

On lit dans le journal des *Débats* :

Le gouvernement italien a notifié au gouvernement serbe qu'il accréditerait un ministre résident à Belgrade aussitôt que la grande Skouptschina aura voté l'égalité des droits civils et politiques pour les juifs.

Suisse.

Nous trouvons dans le *Journal de Genève* un extrait fort intéressant des réflexions par lesquelles M. le juge fédéral Dubs termine un des principaux chapitres de son *Traité de droit public suisse.* Faute d'espace, nous en détacherons seulement les paragraphes suivants :

Nous avons la certitude que le jour viendra où la Suisse recouvrera l'unité religieuse, en ce sens que, sans adopter un mode unique d'adorer Dieu, elle se souviendra de cette belle parole : *Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon Père*, et qu'il faut laisser chacun vivre librement de sa foi, qu'il soit papiste ou antipapiste, juif ou chrétien, libéral ou orthodoxe ; que, dans la liberté, il y a place pour toutes les confessions, et que la diversité des voix ne sert qu'à former un chant de louanges plus beau à la gloire du seul vrai Dieu.

Le jour où nous aurons atteint cette cime de la liberté religieuse, le peuple suisse retrouvera une force nouvelle. De même que le géant Antée voyait doubler sa force lorsqu'il touchait de nouveau sa mère, la Terre, de même la Suisse acquiert toujours une force double lorsque, dans un domaine important quelconque, elle touche de nouveau sa mère, la Liberté, et qu'elle peut ainsi embrasser de nouveau tous ses fils...

Très-certainement, une nouvelle vie jaillira, pour la Confédération suisse, d'une *paix religieuse* s'épanouissant sur la base de l'État moderne, dans la liberté et l'égalité de toutes les confessions...

Pour tout dire en un mot, nous devons cesser de faire de la théologie au nom de l'État, et de nous immiscer dans les questions confessionnelles par des décrets de majorité ; mais pour cela il faut maintenir de toute notre force le droit de l'État et garantir le même droit à tous les citoyens en affaires religieuses...

Sans nous prononcer sur la valeur des moyens proposés par l'éminent jurisconsulte pour réaliser dans la pratique la paix religieuse, nous ne pouvons que nous associer, avec le *Journal de Genève*, à cet exposé d'idées si sages et exprimées dans un langage si élevé ; nous nous plaisons à y voir avec M. Dubs le programme d'une politique nouvelle et pleine d'avenir, opposant au *Kulturkampf* par l'autorité de l'État le *Kulturkampf* par la tolérance et la liberté.

Palestine.

Les feuilles israélites de Jérusalem font une description navrante de la situation de cette malheureuse ville, visitée récemment à deux reprises par le fléau des sauterelles, affligée par une

sécheresse prolongée, en proie à la famine, aux maladies, à la misère la plus affreuse. Les denrées de première nécessité ont plus que doublé de prix. La mortalité augmente dans d'effroyables proportions, et la fièvre surtout, — la terrible קדחת (*textuel*), — moissonne chaque jour de nouvelles victimes.

Ces mêmes feuilles, notamment le *Habacéleth*, font un pressant appel à la charité des Israélites d'Europe, et l'*Univers israélite* s'associe de toutes ses forces à cet appel. Depuis plusieurs années, nous le savons, la générosité du judaïsme occidental s'est un peu attiédie sur ce point; à ces demandes éternelles de Jérusalem, d'Hébron, de Safed, on a opposé des fins de non-recevoir et des objections qui peuvent avoir leur valeur; mais ici, il y a littéralement péril en la demeure, ce n'est pas l'heure des raisonnements : באו מים עד נפש.

La faim et la mort n'attendent pas...

Nous apprenons au dernier moment que M. le grand rabbin Isidor vient d'être nommé commandeur de l'ordre tunisien du *Nischam*, et M. Zadoc Zahn officier du même ordre. — Nos félicitations cordiales à ces dignes pasteurs.

Boîte.

M. Sch., à Paris. — Reçu votre intéressante brochure. Merci.

M. W, à T. — Envoyez biogr. et préf.; nous apprécierons et, si faire se peut, nous insérerons. L'espace nous est mesuré.

Le Directeur Gérant : **S. BLOCH.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année N° 12 1er mars 1879

L'UNIVERS
ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH



ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 3 fr. la ligne.

EN VENTE AU BUREAU DE L'UNIVERS ISRAÉLITE

La Foi d'Israël, *ses dogmes, son culte, ses cérémonies et pratiques religieuses, sa loi morale et sociale, sa mission et son avenir*, par S. Bloch. Un fort volume in-8°. — Prix : 4 fr.; pour les départements et l'Algérie (franc de port), 4 fr. 80 c.; pour l'étranger, les frais de port en sus.

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois de janvier-février 1879 :

De MM. Louis Cahen d'Anvers, 500 francs; le comte Cahen d'Anvers, 500; P. M. Oppenheim, 100; Montefiore, 100; de Mosenthal et Coraço, 500; Eug. Pereire, 200; Alexandre Léon, 300; Lippmann, 300; Eugène Benda, 200; Gonthier Dreyfus, 100; Goldschmidt, 1,000; Simon Lazard, 200; Alexandre Lazard, 100; baron de Weissweiller, 1,000; Lazard frères, 2,000; Isaac Hillel, 500; Gustave Lévy, 100; baron J. E. de Gunzbourg, 1,000; Étienne Hecht, 1,000; Alexandre Elissen, 500; Léon Nissim, 250; Beaucaire aîné, 1,000.

De MMmes Alph. et E. Oulman, 300 francs; Ch. Heine, 6,000; H. Worms, 1,000; veuve Léopold Javal, 1,000; veuve Emerique, 300; Hirtz, 100.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

BULLETIN.

LES LIVRES.

Prononcer ce mot, c'est rappeler un de nos *desiderata* les plus humiliants, c'est mettre le doigt sur une des plaies du judaïsme français.

L'extrait des dernières délibérations consistoriales, communiqué récemment à la presse israélite, contenait le passage suivant :

« Depuis plusieurs années, le Comité des Écoles s'efforce, par l'achat de livres spécialement écrits pour les Israélites, de provoquer la publication de ces ouvrages et de favoriser le développement des librairies juives. Il a le regret de constater que ses efforts n'ont pas été couronnés de succès. »

Cette pénurie de livres scolaires *israélites* préoccupe depuis longtemps beaucoup d'excellents esprits, et nous nous proposions d'appeler, un jour ou l'autre, l'attention sur ce point. Le passage que nous venons de citer nous fournit l'occasion de l'aborder dès aujourd'hui, et donnera une sorte d'actualité au présent article.

Véritablement, quand on songe à cette population de nos écoles, si intelligente et si bien douée, qui a tant besoin de croyances et de connaissances religieuses, et qui ne trouve, pour satisfaire à ce besoin, qu'une pâture insuffisante ou malsaine, on a le cœur serré de douleur, et l'on se prend à gémir sur le sort de la France israélite, à trembler pour son avenir; on se prend même à rougir pour elle lorsqu'on jette un regard sur les pays voisins, notamment sur l'Allemagne, où les productions de cette nature abondent et surabondent, dévorées par des myriades de lecteurs avides, de

tout sexe et de tout âge. Où nous péchons par défaut, nos voisins pèchent peut-être par excès. Exubérance au delà du Rhin, disette en deçà.

Certains optimistes, je le sais, ou certains déclamateurs, amis des phrases ronflantes et des citations bibliques, s'écrient volontiers: « Israël n'est jamais veuf, לא אלמן ישראל ! Il trouve toujours et partout les hommes et les choses qu'il lui faut !... » — Toujours, oui ; partout, non. Certes, Israël n'est jamais veuf, puisque son céleste Époux ne saurait mourir. Cet Époux lui-même, d'ailleurs, lui a promis l'immortalité, et il peut bien être malade, abattu, aux abois, mais jamais perdu. C'est le Juste de la Bible, qui, tombât-il sept fois, se relève toujours (1). Savez-vous pourquoi? Parce que Dieu l'a doté de deux facultés maîtresses : l'intelligence et l'énergie. Par l'une, il voit ses plaies; par l'autre, il lutte contre elles et en triomphe.

Ayons donc le courage de sonder aussi la plaie dont je parle et d'en chercher le remède. Notre principale maladie, je l'ai dit plus d'une fois, c'est l'ignorance religieuse. Fille de l'indifférence, elle l'engendre à son tour et la multiplie. L'antidote, Gœthe l'a nommé à son lit de mort : De la lumière ! encore et toujours de la lumière ! En France, aujourd'hui, nous formons des hommes, des citoyens, des soldats; nous formons des industriels ou des commerçants, des avocats ou des médecins, des artistes ou des littérateurs. C'est fort bien, mais il nous faut aussi former des Israélites. L'âme de nos enfants, elle aussi, a besoin de lumière, c'est-à-dire d'instruction religieuse. Qui la lui donnera? qui enseignera à cette intéressante jeunesse, à cette chair de notre chair, à ce noyau de l'avenir, qui lui enseignera son origine et sa fin, ses devoirs et ses espérances, la grandeur du judaïsme dans l'histoire et dans l'humanité ? qui la prémunira, par des armes efficaces, contre le double fléau de l'indifférence au dedans et des séductions au dehors ? qui lui apprendra, en un mot, à *connaître* sa religion, à l'*aimer*, à la *pratiquer* et à lui rester fidèle? Qui, si ce n'est l'école? — Mais l'école sans livres, c'est l'atelier sans l'outillage.

De tout temps, — même aux époques les plus ferventes, alors que le judaïsme était partout en honneur et que chaque foyer israélite

(1) Prov., XXIV, 16.

était comme un petit sanctuaire, מקדש מעט, — même alors les leçons et l'exemple de la famille étaient jugés insuffisants, et l'on voyait dans l'instituteur un des pivots de la société religieuse, un de ses facteurs essentiels. Que sera-ce donc aujourd'hui?

Or, pour soulager l'instituteur dans sa rude besogne, pour féconder ses leçons et en rendre l'impression durable; enfin, dans certains cas, pour suppléer à son insuffisance, il faut des livres à l'enfant : livres d'étude pour son instruction, livres de lecture pour son éducation morale et religieuse. En outre, un usage antique et solennel veut qu'à la fin de chaque année scolaire on distribue des prix aux plus méritants, et ces prix sont encore des livres, — livres utiles ou agréables, ou du moins qui ont la prétention de l'être. Cet usage, supprimé depuis plusieurs années en Allemagne, blâmé, non sans raison, par notre cher coreligionnaire M. Bréal (1) et d'autres bons esprits, persiste encore et persistera longtemps en France, grâce d'une part à l'esprit de routine, de l'autre à l'amour de la gloriole. Mais enfin l'usage existe, il a d'ailleurs ses bons côtés; il faut donc en tenir compte et en tirer ce qu'on peut.

Eh bien! je le demande, quelles sont nos ressources à ces différents points de vue?

1° Instruction. — *La Bible de la famille*. — Trois Histoires saintes *bibliques* : une élémentaire par M. E. Lambert, une moyenne par M. Is. Lévy, une complète par M. Michel Mayer. — Une Histoire sainte *postbiblique*, par M. Schwab.

Trois ou quatre petits catéchismes : un seul un peu développé, celui du vénéré grand rabbin Ulmann. (Le classique *Précis* — trop précis — est à peu près le seul en usage.)

Pour l'enseignement de l'hébreu : la grammaire Lambert (très-élémentaire, presque toute en tableaux); quelques opuscules de Klein, le vocabulaire de Fr. Lévy (le dictionnaire Sander-Trenel est infiniment meilleur et plus complet, mais trop cher pour les écoles. Il en est de même de la grammaire hébraïque de Klein, de celle de Sarchi, et de ma traduction annotée du Pentateuque).

Le Rituel des prières journalières : trois traductions libres, deux

(1) *Quelques mots sur l'instruction publique en France*. Voir surtout pages 318 et suivantes.

interlinéaires (Hallel et Wogue. La dernière seule est méthodique et complète). — Quelques traductions mort-nées de Fr. Lévy.

2° Éducation et récréation. — Les *Matinées du samedi;* la petite *Semaine israélite;* les *Méditations bibliques* et la *Foi d'Israël* (par S. Bloch); les *Prières d'un cœur israélite* et mon *Guide du croyant israélite;* les excellents recueils de sermons de feu Klein et de mes chers anciens élèves MM. Zadoc Kahn et Isaac Lévy; les *Veillées du vendredi* et autres gracieux opuscules de ce dernier; les *Premières lectures françaises,* de M. Benoît Lévy; les *Souvenirs de Mendelssohn* (par Cottard), que je crois épuisés; *Perle,* par mon ami G. Stenne, et les *Scènes de la vie juive en Alsace,* par feu Widal; enfin, le *Sentier d'Israël,* par Ennery, dont j'ai eu l'honneur de revoir la seconde édition.

Comme ouvrage mixte ou plutôt encyclopédique, je citerai les *Textes classiques de la littérature religieuse israélite,* du regretté rabbin Nordmann; œuvre d'une conception excellente, mais qui aurait besoin de quelques modifications dans les détails.

Il est encore d'autres livres importants, mais que leur étendue et leur prix rendent inaccessibles pour nos écoles : tels sont, outre ceux que j'ai déjà nommés, la *Palestine,* de Munk; les *Déicides,* de J. Cohen; la *Morale juive et la Morale chrétienne,* de Benamozegh, et quelques autres. Ils pourraient du moins être donnés en prix, et figurer dans les bibliothèques scolaires... Par exemple, il y a un malheur : c'est que nous n'avons point de bibliothèques scolaires.

Voilà donc notre effectif. Franchement, c'est un peu maigre. Plusieurs de ces livres, d'ailleurs, laissent à désirer sous le rapport de la forme, de l'étendue, du plan, ou sont d'une cherté relative qui les exclut de l'usage des classes. Et que de lacunes encore! Une Bible populaire et *sincère,* ouvrage qui manque absolument en France (1); un bon *vocabulaire* hébreu-français et français-hébreu, une bonne grammaire moyenne, un dictionnaire abrégé des illustrations du judaïsme ancien et moderne, une anthologie du Midrasch, ce trésor de pensées admirables, de curieuses anecdotes, de paraboles charmantes; la traduction de morceaux choisis — prose

(1) L'auteur en prépare une depuis quelque temps; mais ce n'est pas une petite affaire, et il faudra des années pour son achèvement.

et vers — dans notre riche littérature du moyen âge, etc., etc.: que de choses nous feraient grand bien à tous, et que de choses nous font défaut !

En présence d'une telle pénurie, est-il étonnant que nos instituteurs, même consistoriaux, ayant à distribuer tous les ans une centaine de prix, ne sachent plus à quelle librairie se vouer, et soient forcés de se rabattre sur des maisons chrétiennes? Nous voilà ainsi tributaires de la « Bibliothèque chrétienne », et, pour *un* livre laïque et utile, nos enfants en liront *dix* approuvés par Nosseigneurs les évêques, et qui glorifient le Christ ou son Église, et qui leur cornent aux oreilles la morale évangélique, la charité chrétienne, *e tutti quanti!* N'y en eût-il qu'un seul de cette nature, ce serait encore trop !

Faute de grives, dira-t-on, l'on mange des merles. Ce n'est pas mon avis. Si le merle est impur, il vaut mieux s'en passer.

Je pourrais m'arrêter ici; mais l'intérêt de notre jeunesse et celui de la vérité me commandent, quoi qu'il m'en coûte, d'ajouter encore quelques mots.

Au début de cet article, je citais un passage où le Comité des Écoles constate le peu de succès de ses efforts dans la voie que j'indique. Certes, personne plus que moi ne rend justice et au zèle des honorables membres de ce Comité, et à leurs lumières, et au bien qu'ils ont réalisé jusqu'ici. Il me serait pénible de les contredire, plus encore de les accuser. Cependant chacun se rappelle qu'il y a deux ou trois ans, ce Comité mit au concours la composition d'un livre de lecture à l'usage des écoles israélites. Sans doute, le programme offrait plus d'un côté défectueux : l'étendue encyclopédique de la matière, l'immensité des recherches qu'elle imposait, l'exiguïté du temps accordé et de la récompense promise, etc. Vraiment, il y avait de quoi décourager la bonne volonté la plus robuste. Eh bien ! il s'est rencontré un jeune rabbin, un vaillant travailleur, qui s'attela résolument à cette besogne et la mena à bonne fin. Il obtint le prix; et, si les malins purent dire ;

A vaincre sans *rivaux*, l'on triomphe sans gloire,

les malins eurent tort, car le livre, assure-t-on, était bon et bien

fait, et il n'avait qu'un tort, celui d'être trop touffu. (*Felix culpa!*) Il fut donc reçu, comme on dit, à correction. Et depuis?... Ni vu ni connu, plus de nouvelles!

On n'avait pourtant pas, j'imagine, demandé ce livre pour le lire entre les quatre murs d'une commission et le mettre ensuite sous le boisseau! On n'avait pas supposé non plus que l'auteur aurait l'obligation ou les moyens d'imprimer son travail! Que voulait le Comité, en somme? Tailler de la besogne à un rabbin, ou provoquer un livre utile? Dans le premier cas, il a réussi, n'en parlons plus; dans le second, puisque le livre est fait, qu'on le corrige s'il y a lieu, qu'on l'élague s'il le faut, mais qu'on l'imprime, qu'on répande cette manne dans nos écoles affamées d'instruction! Ce ne sont pas les fonds qui manqueront à l'œuvre, ni les lecteurs au livre.

C'est à mon corps défendant, je le répète, que j'adresse ces reproches à des personnes honorables et que j'honore. Je souhaite d'avoir été mal informé, et je serais heureux d'être démenti; mais plus heureux encore, je l'avoue, d'être écouté par qui de droit.

Et maintenant, rabbins mes frères, écrivains mes confrères, à l'œuvre tous! Vous qui n'avez rien fait encore, commencez! Vous qui avez commencé, poursuivez! Corrigez, complétez les productions anciennes, créez-en de nouvelles : les matériaux ne manquent pas. Que la Synagogue vive de la Synagogue, qu'elle s'alimente à ses propres sources, et non aux « citernes crevassées » de ses voisins; et n'oubliez pas, vous tous qui avez charge d'âmes, que l'avenir de notre jeunesse, c'est l'avenir même du judaïsme français!

אין העולם מתקיים אלא בשביל הבל פיהם של תינוקות שב"ר

L. WOGUE.

NOTE ADDITIONNELLE.

Parmi les *desiderata* scolaires indiqués ci-dessus figure la mention d'un vocabulaire français-hébreu. J'ai dit *vocabulaire*, et non *dictionnaire*, un ouvrage hébreu de cette nature étant, par sa dimension et son prix, absolument inaccessible aux écoles. Feu Hol-

lænderski l'avait entrepris; mais son travail n'était qu'une simple ébauche, sans aucune des qualités que requiert un pareil travail. Lorsqu'il me pria de reviser son manuscrit, je dus l'étendre considérablement et le remanier de fond en comble, de sorte que la rédaction ENTIÈRE m'en appartient.

On me demande maintenant de différents côtés où en est cette publication, qui avait paru jusqu'à la fin de la lettre C (en livraisons in-8, 464 pages). J'ai le regret d'apprendre à mes honorables correspondants qu'ils doivent, selon toute apparence, renoncer à en attendre la continuation. Déjà quelques mois avant la mort de l'éditeur, rédaction et impression avaient dû être suspendues faute de fonds, et il n'est pas probable qu'il se rencontre aujourd'hui un mécène assez libéral ou assez philologue pour fournir aux charges énormes d'une telle entreprise.

L. W.

Le Jeûne d'Esther (1).

Lorsque Mardochée eut connaissance des horribles desseins d'Aman, qui voulait assouvir sur la race juive une haine héréditaire et punir un peuple entier de la courageuse résistance d'un seul homme, il se couvrit d'un cilice et de cendre, parcourut la ville en poussant des cris de douleur, et communiqua la sinistre nouvelle à Esther, sa cousine (2), sa fille adoptive, qu'une destinée providentielle avait élevée sur le trône. En lisant l'édit fatal, irrévocable, où la perte de ses frères et peut-être la sienne était datée à jour fixe, la reine pâlit et chancelle... « Que faire, grand Dieu? — Vous jeter aux pieds du roi, implorer la grâce de votre peuple. — Mais on ne peut, sous peine de mort, se présenter devant lui sans un ordre formel. — Esther, n'espérez pas échapper, dans

(1) Nous pensons être agréable aux lecteurs de l'*Univers israélite* en reproduisant la méditation suivante à l'occasion de la prochaine fête de Pourim. Cette pièce est extraite du *Guide du Croyant israélite,* par notre collaborateur M. le grand rabbin Wogue, livre aussi attrayant qu'instructif pour tous, et qui n'a qu'un tort ou qu'un malheur, celui de n'être pas assez connu. (*Voir aux annonces.*) S. B.

(2) Communément sa *nièce,* d'après une erreur de la Vulgate. V. Esth., II, 7.

votre palais, au sort qui menace les Juifs. Si vous vous taisez dans un moment aussi grave, le salut nous viendra d'ailleurs... Et savez-vous si ce n'est pas en vue d'une crise pareille que vous avez reçu la couronne? — Eh bien! Mardochée, va, convoque tous les Juifs de Suse. Jeûnez rigoureusement trois jours de suite; j'en ferai autant moi-même, et alors j'irai trouver le roi. Si cette démarche illégale doit me coûter la vie, que ma destinée s'accomplisse! »

C'est à l'imitation de ce jeûne d'Esther et de ses coexilés que les Israélites se sont imposé la pieuse coutume de jeûner un jour avant le Pourim : jeûne fictif en quelque sorte, puisqu'il est la préface d'une réjouissance! jeûne qui est presque un bonheur, puisqu'il a le bonheur en perspective! Mais, quand nos pères se sont mortifiés trois jours durant, est-ce trop d'un jour pour leur postérité? Et si d'ailleurs nous fêtons à bon droit, par de joyeuses cérémonies, les époques sereines de notre histoire, n'est-il pas juste que notre deuil en rappelle aussi les heures sombres et douloureuses?

Or tel fut, à coup sûr, le caractère de la crise dont la Synagogue consacre aujourd'hui le souvenir. Si notre esprit, gravissant la pente des siècles, se reporte à ce moment solennel et à la génération qui dut le subir, il comprendra qu'il s'agit là d'une des plus terribles épreuves qu'aient enregistrées nos annales, et il partagera en frémissant les angoisses de nos pères. Quelle situation, en effet! Une population entière, sans distinction de sexe ni d'âge, était vouée à la mort; dans quelques mois elle allait périr, et tout secours humain semblait impossible : car les victimes s'appelaient les Juifs, et le bourreau s'appelait Aman! Les Juifs, misérable débris d'une nation jadis florissante, maintenant perdue dans le vaste empire persan, haïe ou dédaignée de tous! Aman, le tout-puissant ministre d'un prince absolu, animé à la fois par une haine de race et, par des ressentiments personnels, armé d'un décret que la signature et le sceau du roi semblaient rendre irrévocable pour le roi lui-même, Esther, il est vrai, est juive, mais son époux l'ignore; et, quand sonnera l'heure du massacre, qui sait si, loin de pouvoir sauver ses frères, elle ne sera pas elle-même enveloppée dans la proscription?

Voilà sans doute ce que devaient se dire les infortunés Juifs de Suse, ce que durent penser après eux leurs coreligionnaires des

cent vingt-sept provinces, lorsque de proche en proche l'épouvantable arrêt y fut connu. Et une immense anxiété pesa sur eux, car il n'y allait pas moins que de l'existence même du peuple juif, dont la presque totalité se trouvait sous la main d'Assuérus. Et, s'il est vrai que « toute génération en Israël doit se considérer comme personnellement délivrée du joug égyptien », n'est-il pas également certain qu'elle doit se considérer comme échappée elle-même à la sanguinaire persécution d'Aman, conséquemment s'associer, par une sympathique commémoration et aux joies de la délivrance et aux douleurs qui la précédèrent? Car enfin, si le succès eût couronné la trame du descendant d'Amalec, où serions-nous aujourd'hui?

Donc, à notre tour, nous nous affligeons et nous jeûnons devant le Seigneur. Nous nous affligeons, parce que nos pères se sont affligés, parce qu'ils vivaient dans l'exil et que nous y vivons comme eux, quoique le nôtre, à bien des égards, se soit considérablement adouci. Nous nous disons que nos aïeux ont dû être bien coupables, pour que Dieu leur suscitât une telle épreuve, les menaçât d'une extermination presque totale. Nous songeons en frémissant que plus d'un péril semblable nous a assaillis depuis dans le cours des siècles, et, en nous imposant une expiation qui n'est pas seulement historique, mais personnelle, nous espérons conjurer de pareils dangers dans l'avenir : car nous n'avons pas le droit de nous croire meilleurs que nos pères, et mainte leçon sévère vient nous rappeler, au besoin, que « le courroux de Dieu n'est pas encore apaisé » : בכל זאת לא שב אפו ועוד ידו נטויה (1).

D'ailleurs, du jeûne d'Esther et du nôtre ressort à la fois un enseignement et une consolation.

L'enseignement, c'est Esther qui nous le donne. Reine, entourée de toutes les jouissances d'une cour orientale, elle va braver la mort pour sauver ses frères. Pour désarmer la colère céleste, elle s'impose les tortures de la pénitence et de la faim. Cependant son instinct de femme a dû lui dire que c'est par ses charmes qu'elle a gagné le cœur d'Assuérus, et qu'en laissant ses charmes se flétrir par une abstinence de trois jours, elle perdra la moitié de son éloquence; mais la conscience de la Juive est plus forte que l'instinct

(1) Is., V, 25; IX et X, *passim*.

de la femme, et elle se dit que Dieu n'abandonnera pas celle qui espère en lui. Confiance en Dieu, dévouement pour Israël, voilà ce que signifie le jeûne d'Esther !

Celui que nous observons à son exemple, et que suit de si près l'allégresse, nous apprend par ce contraste même combien les larmes, souvent, sont voisines de la joie. Tel se livre aujourd'hui au désespoir, se croit abandonné de Dieu et des hommes, qui verra demain le bonheur lui sourire, son deuil se changer en triomphe et sa détresse en prospérité. Dans les trésors de sa tendresse et de sa toute-puissance, Dieu tient en réserve des ressources infinies. Il fait succéder l'arc-en-ciel aux horreurs du Déluge, la Pâque à l'esclavage, la félicité de Ruth et de Job à leur misère, la restauration du temple à sa ruine, l'ovation de Mardochée à son abaissement et le salut des Juifs à leurs terreurs. Ne désespérons donc jamais de la miséricorde divine ! C'est là la consolante moralité de notre jeûne d'aujourd'hui, comme c'est le dernier mot de nos réjouissances de demain.

O mon âme ! remercie le Seigneur de tous ses bienfaits ! Pour le mal comme pour le bien, rends-lui sincèrement grâce, car le mal est un bien aussi quand sa main paternelle nous l'envoie... « Les liens de la mort, s'écrie le Psalmiste (1), m'enlaçaient de toutes parts ; déjà je sentais l'étreinte du sépulcre, j'avais dit adieu à l'espérance. Soudain ma pensée s'élève vers le Seigneur : « Seigneur, « viens à mon secours ! » L'Éternel est secourable et compatissant ; notre Dieu est plein de miséricorde ; il veille sur les simples et les humbles ; il m'a relevé de ma misère. Rassure-toi donc, ô mon âme ! Dieu ne t'a pas abandonnée ; il me sauve de la perdition, essuie mes pleurs, soutient mes pas chancelants. Désormais, fort de son assistance, je marcherai sans crainte dans les régions de la vie. »

L. WOGUE.

(1) Ps., CXVI, 3-9.



Construction d'un temple israélite à Delemont (Suisse).

Dans sa séance du 1er octobre dernier, la communauté israélite de Delemont (Suisse) a voté la construction d'un nouveau temple.

Le local, très exigu, affecté dans cette ville à la célébration du culte, devenant de plus en plus insuffisant pour les besoins de la population, la nécessité d'un édifice plus convenable par son étendue et son caractère se fait aujourd'hui sentir impérieusement.

D'autre part, les ressources dont dispose cette communauté sont fort limitées, vu le nombre restreint de ses membres.

La communauté de Delemont s'est donc décidée à ouvrir une souscription à cet effet, et elle fait appel aux sentiments de piété et de fraternité de ses coreligionnaires d'Europe pour lui venir en aide dans cette sainte entreprise.

Une œuvre de cette nature ne peut que rencontrer appui et sympathie chez tous les cœurs israélites, et nous nous faisons un devoir de la recommander à tous ceux qui ont le moyen d'y concourir. Aider à édifier au Dieu d'Israël une demeure digne de lui, c'est mériter la reconnaissance de ses frères et les bénédictions de Dieu. Personne n'ignore d'ailleurs que la Suisse s'est acquis, dans ces dernières années, des droits imprescriptibles à notre gratitude.

Les souscriptions sont reçues au bureau de *l'Univers israélite* et chez M. Taubmann, secrétaire de l'administration de la communauté israélite, à Delemont (Suisse).

L. Bloch.

L'ILLUSTRE RABBI LOEW ET LE COMTE.

(FIN.)

R. Loew, plongé dans ses pénibles réflexions, s'empressa de regagner sa demeure. Il s'enferma dans son cabinet de travail, et médita longtemps sur le parti qu'il devait prendre dans une conjoncture si critique. Devait-il réellement écrire à son collègue et ami,



R. Abraham? Mais son ami serait-il content de faire un voyage si long à seule fin d'enseigner la Cabbale à un non-juif? fallait-il, au contraire, refuser d'instruire le comte dans cette science? Ce refus pouvait avoir des conséquences terribles pour toute la communauté. Le comte l'avait affirmé par serment. Et le Rabbi médita lougtemps sans remarquer l'approche du soir. Soudain il sortit de ses réflexions et se leva en sursaut pour courir au temple. C'était le vendredi soir, et déjà avait peut-être sonné l'heure du Sabbat. Mais au même moment un étranger se montra, se précipita sur le Rabbi, le pressa dans ses bras et lui fit les salutations usitées.

Le Rabbi osait à peine en croire ses yeux; il enveloppa longtemps l'étranger d'un regard perçant : c'était don Abraham, de Saragosse! « D'où viens-tu? qu'est-ce qui t'amène? Tu arrives à point nommé, dit sans interruption R. Loew. Cependant pas d'explication en ce moment. Tu te dois à Dieu d'abord, à tes amis ensuite. Nous allons accueillir le Sabbat; ensuite tu répondras à mes questions. » Et ils se rendirent en toute hâte au temple pour faire leur prière du soir.

Dès qu'ils furent revenus, don Abraham prit la parole : « Inutile de me dire quelle est ta détresse; je la connais. Ne t'étonne pas d'apprendre que c'est ta position embarrassante qui m'a engagé à entreprendre ce voyage. J'ai eu un songe qui m'a fait voir tout ce qui t'est arrivé dans ces derniers temps, et je me suis rendu ici parce que je savais combien tu serais heureux de me voir auprès de toi. Le voyage a duré à peine douze heures; des puissances supérieures m'ont amené ici. Sois sans crainte : tout s'arrangera à souhait. »

Dans la journée de dimanche, R. Loew envoya au comte un messager pour lui annoncer qu'il viendrait le trouver mardi et commencerait aussitôt son enseignement. Il le fit prier en même temps de préparer dans ce but une chambre secrète.

Au jour fixé, les deux rabbins se rendirent chez le comte, et là, R. Loew présenta don Abraham comme son ami et comme futur collègue. R. Abraham s'inclina et dit: « Pardonnez-moi, Comte, si je me permets de prononcer encore quelques mots avant de commencer notre enseignement. » Le comte accéda à cette demande.

« Mais pas ici, dit-il; descendons dans la chambre que j'ai fait

disposer à cet effet dans les galeries souterraines. » Ils descendirent en silence, et arrivèrent dans une pièce d'un aspect tout particulier. Le comte s'était appliqué à l'orner d'une manière solennelle. Elle était décorée dans son entier de draperies noires, et cette couleur sombre lui donnait un air mystérieux comme la science qu'on voulait y étudier. Une lampe unique, placée à l'écart, répandait une faible lueur sur ces trois hommes, qui étaient là calmes et muets comme des revenants. Une tranquillité effrayante et glaciale était répandue dans ce lieu; on n'entendait que le bruit de la respiration. Don Abraham rompit enfin le silence. « Un seul mot encore, dit-il, avant de nous mettre à l'œuvre. Comte, la Cabbale a ses racines dans la croyance à un Être unique et suprême; elle ne vit que par la religion et ne peut être étudiée que par des hommes d'une piété sincère et d'une conscience pure, par des hommes auxquels le remords n'arrache aucun soupir. L'œil qui veut dévoiler les mystères et regarder dans l'avenir doit pouvoir contempler sans crainte le passé. Réfléchissez donc... Êtes-vous sans reproche? Mais pourquoi le demander? Vous l'êtes certainement.

— Je le suis en effet, répondit le comte.

— Alors, regardez derrière vous, répliqua R. Abraham; regardez. »

Le comte obéit, mais il recula avec terreur; il trembla de tout son corps et laissa échapper ces mots : « Que vois-je? une femme, un enfant, des regards dans l'obscurité qui me fixent avec insistance! Aie pitié, Seigneur!

— Connaissez-vous ces figures? demanda le Rabbi.

— O mon Dieu! c'est ma sœur avec son enfant! »

L'apparition s'évanouit comme elle était venue, avec la rapidité de l'éclair.

« Vous êtes coupable! dit le Rabbi d'un ton solennel; ces fantômes étaient votre sœur et son enfant, votre enfant. Les deux sont morts par vos mains! »

Le comte resta quelques instants comme pétrifié; ensuite il dit d'une voix faible : « Vous connaissez mon crime. Dieu, notre maître, peut seul savoir comment vous l'avez appris. Vous garderez certainement le silence, mais cette action infâme parle toujours en

moi. La Cabbale! ai-je le droit de l'étudier? n'en suis-je pas indigne? Maintenant seulement, ô Rabbi! je comprends les sages paroles : סוד יי ליראיו « Les secrets de Dieu n'appartiennent qu'aux justes » ; au vulgaire s'appliquent ces paroles : במופלא ממך אל תדרוש ובמכוסה ממך אל תחקור « Ne tente pas l'impossible et ne cherche pas à dévoiler les mystères. »

Ils remontèrent du souterrain, et, après un long entretien, le comte quitta les deux rabbins, qui retournèrent à Prague.

Moïse Bloch, *rabbin.*

Appel aux Communautés de France et d'Algérie.

Paris, février 1879.

Chers coreligionnaires,

En novembre 1876, nous avons eu l'honneur de faire un appel à votre généreux appui en faveur de l'*Œuvre des Missions rabbiniques et des Communautés de France*, fondée en 1872 sous l'inspiration du Consistoire central, et avec le concours de plusieurs collaborateurs dévoués.

Grâce à vos bienveillantes réponses, qui, comme d'habitude, ont suivi de près notre appel, nous avons pu jusqu'ici réaliser notre pensée, remplir notre programme et faire le bien que nous avions en vue.

Nos ressources sont aujourd'hui épuisées ; nos souscriptions annuelles et régulières ne s'élèvent qu'à près de 4,000 fr., et il nous en faut 10,000 pour faire face à nos dépenses. C'est vous dire, chers coreligionnaires, que nous avons de nouveau besoin de votre bienveillance et que nous y comptons.

Vous connaissez notre Œuvre, et vous en savez le but. D'une part, nous voulons fonder et entretenir quelques nouveaux centres israélites, y appeler la vie religieuse, y planter, par la création de siéges rabbiniques, de temples et de communautés, le glorieux drapeau de notre foi. D'autre part, nous voulons améliorer, dans la mesure du possible, la situation de nos pasteurs en activité, insuffisamment rétribués par l'État, et fournir à ceux qui sont encore sans emploi, et condamnés par conséquent à une existence précaire et difficile, les moyens de pouvoir travailler et attendre, sans trop de soucis, une nomination officielle. Nous espérons, en relevant et en multipliant ainsi les communautés et les rabbinats, favoriser du même coup le recrutement de nos élèves, devenu d'une difficulté extrême depuis la perte de notre chère Alsace-Lorraine. Quand on saura que toute communauté a son guide, tout ministre son emploi, tout candidat une

perspective honorable, le goût des études sacrées ne manquera pas de prendre bientôt un nouvel essor, et il se produira des vocations sérieuses, qui donneront au rabbinat français des membres instruits, dévoués à leur ministère et capables de glorifier Israël.

En répondant avec un si généreux empressement à notre premier appel, vous avez prouvé que vous comprenez, que vous appréciez notre Œuvre, et qu'il est inutile de vous exposer plus au long tout ce qu'elle renferme d'utile et de grand. Elle répond à d'impérieuses nécessités, et en y consacrant nos efforts nous nous conformons au vœu général de nos populations.

Avant de rappeler ce que nous avons fait, nous éprouvons le besoin d'adresser nos remerciements, l'expression de notre profonde gratitude, à tous ceux dont l'appui nous a été si utile, à tous ceux qui, en s'associant à nos actes et à nos pensées, ont une si large part dans le bien accompli. Honneur au Consistoire de Paris, qui, en nous inscrivant pour une souscription de 1,000 fr. par an, a ajouté un nouveau joyau à la belle couronne de sa communauté ! honneur au jeune et vaillant Consistoire de Lyon, qui a eu la première pensée de notre pieuse entreprise et qui n'a cessé depuis de lui porter un vif intérêt ! honneur au Consistoire de Bayonne, qui nous a donné à différentes reprises des preuves de ses sympathies ; aux autres consistoires de France, dont le concours, quelque modeste qu'il ait été, nous permet d'espérer pour l'avenir une coopération plus large ! honneur et reconnaissance à nos souscripteurs, à nos donateurs, qui de près ou de loin nous ont soutenus de leurs conseils, de leurs encouragements, de leur argent, et ont prouvé une fois de plus que la religion et la solidarité juives ne sont pas de vains mots !

Maintenant, après avoir répondu au sentiment du cœur, nous répondrons à celui du devoir en vous entretenant de l'emploi que nous avons fait des fonds que vous avez si généreusement mis à notre disposition.

Nous avons aidé à la création des rabbinats de Pau, de Sedan, de Valenciennes, de Remiremont et de Rouen : ce sont aujourd'hui, pour la plupart, de belles communautés où le culte est dignement célébré, où l'enseignement religieux est régulièrement distribué, tantôt du haut de la chaire, tantôt dans les écoles, à nos jeunes enfants. Montpellier, Elbeuf et le Havre se trouveront bientôt, nous l'espérons, dans la même situation.

Nous avons accordé à presque tous nos pasteurs en fonctions des suppléments de traitement plus ou moins importants, plus ou moins élevés, selon les mérites, les services rendus et la situation des titulaires ; ils varient de 100 à 300 fr. Nos gratifications doivent être avant tout *des encouragements et des récompenses.*

Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, nous avons soutenu successivement une dizaine de jeunes gens qui, sortis du séminaire avec leur diplôme, attendaient à Paris une nomination au rabbinat. Nous don-

nions à chacun 50 fr. par mois, modeste allocation qui, jointe au produit de la moindre occupation, leur permettait de travailler sans manquer du nécessaire.

Au moment des grandes fêtes, nous avons envoyé à quelques communautés isolées et privées de toute instruction religieuse nos jeunes rabbins sans place, qui prêchaient aux offices et répandaient la parole de Dieu au milieu d'hommes non habitués à l'entendre. De toutes parts on a applaudi à cette mesure, et les fidèles qui en ont profité se sont fait un devoir de nous envoyer des paroles de reconnaissance pour la joie spirituelle et la sainte édification que nous leur avions procurées.

Dans cette nomenclature de bienfaits réalisés, nous avons réservé pour la fin l'Œuvre qui nous occasionne le plus de dépenses, étant permanente et complètement à notre charge, mais qui nous paraît être l'une des plus utiles et qui nous a valu bien des bénédictions : nous voulons parler de l'Œuvre de Clermont-Vichy.

Depuis quelques années, vous le savez, un rabbin nommé par nous, agréé par le Consistoire de Lyon, dessert les deux communautés de Clermont et de Vichy, la première en hiver, la seconde en été.

La communauté israélite de Clermont, unique dans cette région du centre, placée dans une ville importante et lettrée, réclamait depuis longtemps une direction plus sérieuse, une organisation plus complète, la présence d'un pasteur qui pût faire connaître et respecter la religion juive au milieu d'une population qui l'ignorait ou la connaissait mal.

Il était indispensable également que les malades israélites, qui, en été, affluent par centaines à Vichy, pussent y trouver une nourriture pour l'âme aussi bien que pour le corps, et que la foi, nécessaire surtout quand la santé est ébranlée, n'y fût pas condamnée à l'oubli. L'établissement d'une communauté à Vichy a été, nous le disons avec bonheur, une amélioration morale, un bienfait de premier ordre. Pour ceux qui sont attachés aux saintes traditions du passé, il n'y avait autrefois qu'une alternative : faire violence à de profondes convictions ou renoncer à de douces espérances de guérison. Vichy possède aujourd'hui, à côté de ses sources thermales, si renommées, une restauration cascher, un temple, des offices divins régulièrement établis. C'est une belle communauté. Des malades de France, d'Algérie et d'autres pays, Israélites fervents et dévoués, nous ont envoyé des adresses pour nous féliciter de cette création et pour nous prier de veiller sur elle. Ces lettres sont pour nous la plus belle des récompenses.

Voilà, chers coreligionnaires, notre œuvre, ou plutôt nos œuvres, et vous nous aiderez à les soutenir : elles ont pour but l'honneur et la gloire de notre culte, et il nous est permis d'espérer que notre appel sera entendu et nos vœux réalisés.

A toutes les époques de notre histoire, nous avons donné des preuves de notre attachement à la foi de nos pères, et sous ce rapport, certaine-

ment, nos générations actuelles n'ont pas démérité de celles qui les ont devancées. Vous le prouverez une fois de plus en nous donnant le concours que nous vous demandons...

(Les souscriptions et offrandes sont reçues chez MM. ISIDOR, grand rabbin de France, *président*, 14, place des Vosges; — Zadoc KAHN, grand rabbin de Paris, *vice-président*, 17, rue Saint-Georges; — Antoine KŒNIGSWARTER, membre du Consistoire central, 60, rue de la Chaussée-d'Antin; —Louis MICHEL, ancien membre du Consistoire de Lyon, *trésorier de l'Œuvre*, 18, rue Lafayette; — Narcisse LEVEN, membre du Consistoire de Paris, 45, rue de Trévise; — Léonce LEHMANN, membre du Consistoire central, 55, rue des Petites-Ecuries, — et chez tous les grands rabbins de France et d'Algérie.)

AMÉNITÉS ULTRAMONTAINES.

L'Univers (de M. Veuillot) a publié le 10 février un article, signé A. Rastoul, qui entreprend de répondre—avec la vigueur dont son chef a donné tant d'exemples—au compte rendu du tome V des *Mémoires-Journaux de L'Estoile* donné par M. Louis Reynaud, et inséré quelques jours auparavant au *Journal officiel*.

Selon M. Rastoul, M. Reynaud a besoin de retourner à l'école pour y apprendre l'histoire de France, que « le journal du gouvernement français falsifie à plaisir ». Ni les récits de L'Estoile, « ce bourgeois trembleur », ni les moqueries de la *Ménippée*, n'ont de valeur aux yeux du pieux rédacteur de *l'Univers*. Pour lui, la résistance de Paris en 1590 est beaucoup plus glorieuse que celle de 1870, et « l'histoire est là pour attester le patriotisme de la *grande majorité* des ligueurs » et la fausseté de l'accusation portée contre eux d'avoir voulu faire passer la couronne de France sur une tête espagnole.

M. Reynaud saura parfaitement se défendre, s'il ne juge préférable de hausser les épaules et de se taire. Il lui suffirait de demander à son adversaire s'il désire connaître les numéros des cartons qui sont aux Archives nationales, et qui renferment la correspondance originale entre les Guises et Philippe II. On y peut voir des

preuves de ce « patriotisme », qui consistait à recevoir l'argent de l'Espagne pour combattre et supplanter le pouvoir légitime. Une portion des pièces a même été publiée, il y a plus de douze ans, par feu M. J. de Croze, avec l'aide de M. Léopold Delisle, aujourd'hui membre de l'Institut et administrateur général de la Bibliothèque nationale, dans *les Guises, les Valois et Philippe II* (Amyot, 1866, 2 vol. in-8°). Nous recommandons surtout la lecture du document (II, p. 410, copié aux Archives, fonds espagnol, B 75, n° 227) où se voit le détail des avantages promis par le duc de Feria, ambassadeur de Philippe II, au duc de Mayenne, Charles de Lorraine, « comme récompense... des soins qu'il se donnera pour faire déclarer et élire reine de France Mme l'infante dona Isabelle, fille dudit roi d'Espagne ».

Aussi exact est M. Rastoul sur ce point, autant il l'est sur un autre qui nous touche d'un peu plus près. En déplorant, à la fin de son article, que, « grâce à l'instruction universitaire », le passé de la France catholique et monarchique soit « devenu lettre close pour tant de Français catholiques », il convient qu'on ne peut demander de comprendre et de respecter ce passé « au journal officiel d'une république dont la plus haute personne est M. Jules Grévy, surtout lorsqu'il est dirigé par un républicain juif, M. Aron ».

Ici la qualification, avec son intention méchante dont nous ne nous sentons guère blessé, porte, croyons-nous, assez à faux. Juif, soit; mais si peu! Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Henri Aron autrement que comme un publiciste d'un très-grand talent, dont nous recherchions beaucoup les articles quand il écrivait dans les *Débats*. S'il est notre coreligionnaire, nous sommes sûr qu'il ne nous renie point ; seulement nous avons été frappé, un jour qu'il rendait compte dans cette feuille de la première partie des *Sermons* de M. le grand rabbin Zadoc Kahn, en voyant que ses appréciations, excellentes au point de vue littéraire, trahissaient la plus naïve ignorance non seulement de notre culte extérieur, mais de nos dogmes fondamentaux.

Donc, *l'Univers*, où le père Loriquet représente évidemment le *nec plus ultra* de la science historique, est prié, pour ce qui touche M. Aron, de ne pas crier si fort. — J. D.

LETTRES HONGROISES.

Satoralja-Ujhely, le 16 janvier 1879.

Monsieur le directeur,

Nous avons eu beaucoup à nous occuper de nos coreligionnaires au milieu des graves questions qui agitaient le pays. Il était impossible, même lorsqu'il s'agissait des plus belles séances de la délégation hongroise ou autres, de ne pas tourner les regards vers cette pauvre Roumanie, qui se débattait sous les lois *féroces* que lui avait imposées le congrès de Berlin; il était impossible de ne pas admirer la magnanimité du prince Milan, qui daignait les accepter avec tant de grâce. Puis vint la députation de Bosnie, dont le membre israélite M. Salum Salomon Isakowitsch a fait beaucoup parler de lui. C'est un des hommes les plus spirituels de Serajewo, et il charmait tout le monde à Pesth.

La députation était arrivée vendredi matin. L'après-midi, un poète se présente chez M. Isakowitsch et lui apporte un poème hébreu, un acrostiche de huit lignes composé par lui sur les prénoms hébreux du député. Celui-ci l'accepte gracieusement, et remet 8 ducats au pauvre poète, qui veut remercier avec effusion le généreux mécène. « Laissons cela, interrompit M. Isakowitsch; c'est moi qui dois vous remercier de ce que votre acrostiche ne s'étend pas jusqu'au nom d'*Isakowitsch*. C'est donc 11 ducats dont vous m'avez fait cadeau. » La députation ne partit que samedi soir, par égard pour ce collègue israélite. Les députés mahométans avaient pris leurs repas dans un hôtel israélite. A son retour, M. Isakowitsch fut élu membre de la municipalité de Serajewo.

De la Bosnie à la Dalmatie il n'y a pas loin. Or voici ce qu'on écrit de Raguse : « Deux Israélites qui s'étaient enfuis de Bulgarie arrivèrent un jour dans cette ville. L'un d'eux, nommé Abraham Israël, tomba malade, et, comme la communauté israélite est très pauvre, il fut transporté à l'hôpital des *Sœurs de charité*. Un jour, on apprit que le pauvre juif était mourant. Quelques Israélites se rendirent à l'hôpital; mais, à la porte, une sœur leur annonça qu'ils n'avaient rien à y chercher, puisque Abraham était mort et qu'il s'était converti au dernier moment. Il fut donc enterré au cimetière catholique. Mais la communauté israélite va intenter, dit-on, un procès aux *charitables* sœurs. » Si la chose se fût passée ici, le procès eût été assez intéressant, puisque la liberté des cultes n'est pas encore établie chez nous, et que le pauvre Abraham — ou tout autre qui survivrait à cette conversion forcée — serait condamné à rester catholique.

Vous savez que les mariages mixtes conclus en Autriche sont déclarés nuls chez nous. La veuve Sébastyani pourrait en dire long là-dessus : on s'est beaucoup occupé d'elle ces jours-ci. Un employé de la municipalité de Pesth, Géza Sébastyani, avait épousé à Vienne une jeune fille israélite. Lorsqu'il tomba malade, il y a quelques semaines, sa femme se fit catho-

lique, et ils firent bénir leur union par un prêtre, afin que, si le mari mourait, sa veuve eût droit à une pension. Mais ils avaient oublié l'essentiel : c'est qu'il n'y avait lieu à cette pension qu'autant que le mari aurait eu moins de soixante ans au moment du mariage. Or, comme le mariage civil n'est pas légal, et que Géza avait plus de soixante ans lorsqu'il épousa sa femme avant sa mort, la pauvre veuve, par ordre du ministre, n'a rien obtenu. Il faut bien que justice se fasse !

Si je viens vous répéter ce que déjà cent journaux vous ont appris, que M. le baron de Hirsch a donné 77,000 florins à la Société des dames israélites pour l'asile des orphelines (dont 10,000 florins pour agrandir la maison), c'est surtout pour vous parler de cette belle institution, qui fait honneur à la société qui l'a fondée et qui l'entretient. Cinquante-deux jeunes filles sont élevées dans l'établissement. Un grand nombre, qui n'ont pu y trouver place, sont élevées ailleurs aux frais de la société. Ajoutez à cela un fourneau, etc., et vous ne serez pas étonné d'apprendre qu'indépendamment de l'asile des orphelines la dépense annuelle de la société est de 10,000 florins.

Parlons encore d'une autre institution charitable : celle des sourds-muets, où le Hanouka a été célébré très solennellement. Un jeune sourd-muet alluma les lumières; un autre élève prononça (1) un joli discours hongrois qui charma l'assistance. Puis suivit l'examen, qui fut très brillant; après quoi les trente-cinq élèves eurent un souper bien joyeux, dont je crois qu'ils se souviendront longtemps.

Agréez, etc.

Ida Goldberger.

BIBLIOGRAPHIE.

חיי עולם, Vie éternelle, publication mensuelle de manuscrits précieux provenant des anciens docteurs israélites; par Goldberg et Adelman (2).

L'érudit et infatigable vieillard à qui nous devons la publication de tant de monuments de la littérature juive du moyen âge se propose de continuer régulièrement cette publication dans un recueil mensuel qu'il vient de fonder et qu'il espère continuer longtemps, si Dieu et les souscripteurs lui viennent en aide. Cette première livraison promet. Imprimée en beaux caractères, sous la direction de M. Smolensky, éditeur du *Schachar*, elle contient la relation d'un voyage de Venise à Famagosta, par Élie de Pesaro (1563),

(1) Il résulte de ce mot que le discours a été non mimé, mais *parlé*, perfectionnement admirable qui remonte à J. R. Pereire, et qu'on a renouvelé de nos jours. (*Rédaction*.)
(2) Livraison de 30 pages in-8. On souscrit chez M. B. Goldberg, 30, rue des Rosiers (Marais), à Paris.

suivie de deux consultations talmudiques, l'une de Raschi, l'autre de R. Gerson מאיר הגולה, ces sommités de notre littérature rabbinique. Le récit du rabbin voyageur, de beaucoup le plus étendu et le plus intéressant, est remarquable par l'abondance et la précision des détails, notamment en ce qui concerne l'île de Chypre, si florissante autrefois, et sur laquelle s'est fixée de nouveau l'attention de l'Europe depuis sa récente occupation par l'Angleterre.

M. Goldberg énumère dans sa préface quelques-uns de ces trésors littéraires que lui a révélés une longue fréquentation de la Bodléienne d'Oxford et de la Bibliothèque nationale de Paris. Parmi ces curiosités, qu'il espère publier successivement, nous citerons : le *Commentaire talmudique* de R. Hananel, disciple de R. Haya le Gaon; le *Commentaire biblique* de Joseph Kara, dont feu Geiger avait déjà donné quelques spécimens; le célèbre *Machazor de Vitry*, plus connu de nom que de fait; les savantes dissertations mathématiques de R. Abraham b. Chiya, etc., etc.

Nous souhaitons aux laborieux éditeurs plus de bonheur — ou de persévérance — qu'à leurs devanciers les מקיצי נרדמים « réveilleurs des endormis », qui avaient rendu déjà d'importants services, mais qui semblent eux-mêmes endormis depuis quelques années. Si MM. Godlberg et Adelman peuvent mener à bonne fin leur intéressante entreprise, ils auront bien mérité du judaïsme. Les richesses littéraires de notre passé sont nos titres de noblesse, et chaque épave de ce glorieux passé est un fleuron de plus à notre couronne. — L. W.

ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE.

Extrait du Bulletin de janvier.

ISRAÉLITES DE TURQUIE.

Une dépêche de M. le baron de Ring, membre français de la commission européenne de la Roumélie orientale au ministère des affaires étrangères de France, ayant annoncé que 500 Israélites se trouvaient à Philippopoli privés de toutes ressources et mourant de besoin, M. le baron de Hirsch a décidé d'envoyer pour ces malheureux, au Comité de Constantinople, une somme de 10,000 francs en espèces et dix wagons de bois à brûler pris dans sa forêt de Bellova.

— Au moment où l'organisation prochaine de la principauté de Roumélie va permettre de renvoyer chez eux les réfugiés, presque tous originaires de cette province, il convient de rendre hom-

mage à l'infatigable dévouement que n'ont cessé de déployer en leur faveur l'honorable vice-président du Comité régional de Constantinople et sa digne compagne, Mme Hélène Fernandez. En sa double qualité de représentant de l'*Alliance* et de membre du Comité international de secours, M. Fernandez a participé au soulagement de toutes les souffrances; de même que Mme Fernandez, qui faisait partie du Comité des dames du *Turkish compassionate Fund*, présidé par Mme l'ambassadrice d'Angleterre, rivalisait de zèle avec son mari et prodiguait les trésors d'une charité toujours en éveil à toutes les femmes israélites réfugiées à Constantinople.

Pendant toute la durée de la crise terrible qu'a traversée l'empire ottoman, leur active sollicitude n'a eu d'égale que leur constante abnégation : aussi leurs noms sont-ils gravés dans la mémoire de tous les Israélites que les événements ont rassemblés sur les rives du Bosphore.

ISRAÉLITES DE ROUMANIE.

La question des Israélites roumains n'a point fait de progrès. On veut se borner à abolir l'article 7 de la Constitution, qui interdit la naturalisation des Israélites étrangers; mais cet article n'a absolument aucun rapport avec la situation des Israélites roumains, auxquels on s'obstine à refuser tous les droits, de peur que les Israélites roumains nés sur le sol après l'abolition de l'article 7 de la Constitution ne viennent, en vertu de l'article 16 du Code civil, réclamer l'indigénat. Une proposition du député Gradisteano demande que l'indigénat ne soit plus accordé qu'à la suite d'un vote des Chambres. On saisit aisément la portée de cette mesure...

Le voyage de M. Rosetti et de M. Bratiano dans nos pays est étroitement lié à la question israélite. Ces deux ministres espéraient que les gouvernements nommeraient des ministres à Bucharest avant qu'aucune mesure eût été prise pour exécuter les clauses du traité de Berlin concernant les Israélites. Jusqu'à ce jour, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie ont refusé de céder à cette demande.

A Paris, la présence de M. Rosetti a donné lieu, dans la presse, à une certaine agitation pour ou contre les Israélites de Roumanie. Il y a eu, à ce sujet, des articles dans le *Journal des Débats* du 19 janvier et dans *la République française* du 17 et du 21 janvier.

Le *Times* de ces derniers jours, et notamment dans ses numéros des 10, 11 et 20 janvier, s'est également occupé de cette question importante. M. le Rév. Dr Löwy, secrétaire de l'*Anglo-Jewish-Association*, y a fait remarquer avec raison, dans le numéro du 20 janvier, que la pétition des Israélites roumains aux Chambres, dont il est question en ce moment dans les journaux roumains, et qui a été reproduite par le *Times* du 10 janvier, n'a pas été faite

à présent, comme on pourrait le croire, mais est un vieux document qui a été fait en 1876 et que les Israélites avaient alors l'intention d'envoyer aux Chambres. Le même numéro du *Times* contient un *leading article* en réponse à une lettre de John Ghica, adressée à ce journal, et d'après laquelle il n'y aurait pas l'ombre de persécution contre les Israélites de Roumanie.

Le fait suivant, emprunté au numéro 3 de 1879, de deux journaux israélites allemands (*Israelit* et *Wochenschrift*), indiquera suffisamment quelles peuvent être, sur cette question des Israélites roumains, les dispositions du gouvernement allemand :

Le gouvernement impérial ne laisse passer aucune occasion de rappeler le cabinet de Bucharest à l'obligation de remplir textuellement les clauses du traité de Berlin, notamment en ce qui concerne la question juive. Le gouvernement roumain ayant conféré, dans ces derniers temps, à des sujets allemands les décorations militaires fondées par le prince Charles, ces personnes ont bien reçu la permission d'accepter ces distinctions, mais non de les porter, aussi longtemps que le cabinet de Bucharest tarderait à décréter l'égalité prescrite par le Congrès entre les Israélites et les chrétiens.

Enfin, on sait que dans la discussion qui a eu lieu au Parlement italien, le 28 janvier 1879, sur la politique du ministère des affaires étrangères, M. Depretis, chef du cabinet, a déclaré que la Roumanie ne serait reconnue par l'Italie que si elle exécute les clauses du traité de Berlin relatives aux Israélites.

ISRAÉLITES DE SERBIE.

Les télégrammes de l'*Agence Havas* apportent les nouvelles suivantes :

Belgrade, 21 janvier.

La Skouptchina a prolongé le *moratorium* pour les districts de la frontière jusqu'au mois de novembre.
Elle a refusé de discuter la question de l'égalité des droits civils pour les Israélites jusqu'au jour où les capitulations seraient supprimées et où des légions étrangères auraient été créées à Belgrade.

D'un autre côté, les journaux de Paris, du 28 janvier, publient le télégramme suivant :

Belgrade, 27 janvier.

La Skouptchina a voté, à l'unanimité, le projet du gouvernement établissant l'égalité civile et religieuse pour les Israélites de Serbie.

D'après le *Times*, l'exécution de ce vote serait ajournée jusqu'à ce que la Roumanie ait pris la même mesure.

ISRAÉLITES DE LA PERSE.

Un décret de S. M. le chah de Perse, en date du 1er zihadié 1295



(28 octobre 1878), et publié dans le journal officiel de Téhéran (n° 369), a institué pour l'empire un nouveau statut qui partage l'administration des provinces et les affaires de l'État entre le second fils du chah, le ministre de l'intérieur et le général en chef ministre des affaires étrangères. Ce dernier est S. Exc. Husseïn-Khan, le même qui accompagnait le souverain dans son voyage en Europe. C'est dans ses attributions que sont placées les affaires juives, ce qui paraît constituer une importante réforme. Jusqu'à présent, en effet, l'on n'avait aucun moyen de remédier aux vexations exercées envers les juifs ; personne n'en ayant la responsabilité, on se bornait à nier les faits, sans se donner la peine d'y répondre. Il n'en sera plus de même aujourd'hui : le ministre des affaires étrangères, en relations constantes avec les ministères européens, ne pourra se dispenser, lorsqu'il y aura lieu, de faire des recherches et de fournir des explications sur une catégorie de faits relevant exclusivement de son autorité.

PORTRAIT DE SIR FRANCIS GOLDSMID.

Sur le désir exprimé par le Comité central de posséder un portrait de feu sir Francis-H. Goldsmid pour le placer dans la salle de ses réunions, lady Goldsmid, la veuve de l'éminent et regretté membre de l'*Alliance*, a bien voulu faire savoir au Comité qu'elle lui enverrait un portrait de son époux défunt, dû au pinceau d'un des meilleurs artistes d'Angleterre.

Le Comité a répondu à lady Goldsmid, par la dépêche suivante :

Le Comité a décidé, à l'unanimité, que le portrait de feu sir Francis Goldsmid, que vous voulez bien nous offrir, sera placé dans la salle des délibérations de l'*Alliance*. CRÉMIEUX.

(Suivent des détails sur la situation des écoles primaires — garçons et filles — et des œuvres d'apprentissage en Orient et en Afrique ; détails pleins d'intérêt, mais que, faute de place, nous ne pouvons reproduire. Nous citerons principalement les rapports de M. Félix Bloch, sur les établissements de Galata ; de M. Cohen, sur l'école de Roustchouk, et du Comité de Salonique, sur la réorganisation du Talmud-Tora de cette ville.)

NOUVELLES DIVERSES.

France.

Les amis de nos Constitutions libérales, de la liberté de conscience et de l'égalité des cultes devant la loi, protestaient depuis

longtemps contre le maintien de la fameuse loi de 1814 sur le *repos du dimanche*. Satisfaction leur sera enfin accordée.

L'ordre du jour de la séance du 14 février, à la Chambre des députés, appelait la discussion de la proposition Maigne, tendante à l'abrogation de ladite loi. — M. de la Bassetière, au nom de la « France catholique », proteste contre l'abrogation proposée. — M. Goblet, sous-secrétaire d'État au département de la justice, fait observer que la loi de 1814 n'est plus d'accord avec nos mœurs, et qu'au surplus elle est à peu près tombée en désuétude.

La prise en considération de la proposition Maigne a été prononcée par la Chambre.

— Le Consistoire israélite de Paris vient, dit-on, de demander à l'administration supérieure l'autorisation d'acquérir un terrain rue Vauquelin, pour y construire le séminaire, situé actuellement boulevard Richard-Lenoir.

— Nous apprenons avec plaisir que Mme Schneider, directrice de l'école consistoriale des filles, 96, boulevard de Latour-Maubourg, vient de recevoir du ministre de l'instruction publique une mention honorable. Ajoutons à cette occasion que, l'année dernière, M. Schneider, directeur de l'école des garçons, a été l'objet d'une distinction honorifique de la part du conseil d'arrondissement.

— Le 10 février a eu lieu l'assemblée générale de la Société de secours mutuels *les Disciples de Moïse*, sous la présidence de M. Aron Meyer, employé supérieur à la préfecture de police. Après la lecture du procès-verbal et le compte rendu de la gestion de la Société par l'honorable trésorier, M. Thalheimer, la réunion a réélu une partie de son ancien bureau.

Cette Société, qui compte 102 membres, se trouve dans un état très prospère, grâce à la bonne gestion de ses finances et au concours actif que lui prêtent tous ses membres. Le mérite, il est juste de le reconnaître, en revient surtout au zèle et au dévouement de son digne président.

— Nous avons mentionné en son temps la nomination de M. Emmanuel Lévy, conseiller municipal à Aix, comme chevalier de la Légion d'honneur. Le motif donné à cette distinction (*services exceptionnels rendus à la municipalité*) avait eu pour conséquence la démission du maire et de la plus grande partie de ses collègues. Mais ces démissions ont été retirées à la suite d'une note rectificative du *Journal officiel*, qui modifie en ces termes le libellé des titres du nouveau légionnaire :

« Ingénieur civil, membre du conseil municipal d'Aix depuis 1874, membre de la commission de surveillance de la ferme-école de la Mouteronne et du comité de patronage de l'École d'arts et métiers. Services exceptionnels. »



— Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille les excellents cours d'éducation pour les jeunes personnes, fondés et dirigés par M. E. Lévi Alvarès, officier d'académie, 31, cité d'Antin (Chaussée-d'Antin), à Paris. Nous croyons également leur être utile en leur annonçant que ce professeur peut admettre un nombre très restreint de pensionnaires, qui trouveraient chez lui la vie de famille et y recevraient une éducation complète.

— Le dimanche 2 février, a été célébré à Marseille le mariage de M. Isaac Fernandez et de Mlle Émilie Lumbroso. M. le grand rabbin J. Weyl présidait à cette brillante solennité, à laquelle assistaient une foule de notabilités juives et chrétiennes, françaises et étrangères, entre autres le général Guyon-Vernier, le général tunisien Hussein; M. Strambio, consul généraf d'Italie; M. Warrain, consul de Turquie, et quantité de dames appartenant à la meilleure société de Marseille.

« Les épousailles de dimanche, dit une feuille locale, ont brillé d'un charmant éclat, et les familles Lumbroso et Allatini ont recueilli, en cette circonstance, un éclatant témoignage de la sympathie qui s'attache à elles. »

— Nous apprenons au dernier moment la mort du respectable M. J. Reiss, de Mutzig. Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

— Pour paraître prochainement: *De prêtre à rabbin*, ou la TOLÉRANCE RELIGIEUSE, 1 vol. gr. in-18, par E. Cahen, rabbin de Reims. Prix : 2 fr. 50; *franco*, 2 fr. 80. — Les souscriptions sont reçues au bureau du journal et chez l'auteur, à Reims.

P. S. — Une triste nouvelle nous arrive à l'instant : M. Mayer Lazard, ancien directeur et professeur de Talmud de l'école rabbinique de Metz (aujourd'hui séminaire israélite de Paris), vient de rendre son âme à Dieu. — L'*Univers israélite* reviendra, dans le prochain numéro, sur la remarquable personnalité qui vient de s'éteindre.

Algérie.

Le Consistoire israélite de la circonscription d'Alger vient d'envoyer l'adresse suivante au Président de la République française :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre avènement à la présidence de la République va inaugurer le gouvernement civil en France et en Algérie.

Dieu soit loué!

Chacune des révolutions accomplies en France amène un nouveau progrès, dissipe les préjugés, abolit les privilèges et étend l'instruction, qui achèvera l'émancipation collective de tous les sujets, sans distinction d'origine ni de croyance.

C'est la République qui nous a naturalisés Français, c'est elle qui nous a accordé le titre et les droits de citoyens : tous nos cœurs battent pour la République, et un sentiment de légitime reconnaissance nous inspire un sincère attachement pour tous ceux qui la défendent.

A ce titre, veuillez nous permettre, Monsieur le Président, de joindre nos félicitations à celles que les Algériens vous ont spontanément adressées.

Signé : D. Kanouï, *président*; E. Mesguich, S. Fitoussi, S. Vaisse, *membres*.

On remarquera que la signature du respectable grand rabbin ne figure pas sur ce document. — Nous n'avons pas qualité pour prendre parti, pour ou contre l'administration locale, dans la pénible querelle qui divise l'Algérie ; quoi qu'il en soit, la pièce qu'on vient de lire fait certainement honneur à ceux qui l'ont écrite.

Grande-Bretagne.

C'est avec la plus profonde douleur que nous annonçons la mort de Mme Isaac Cohen, décédée à Londres, le 12 février, dans sa soixante-sixième année. Cette pieuse dame était mère de feu Mme la baronne Mayer de Rothschild. Elle a succombé après une courte maladie ; mais sa santé avait toujours été chancelante depuis la mort de sa bien regrettée fille, en mars 1877. Les pauvres font une perte irréparable dans la personne de Mme Cohen, qui contribuait généreusement à toutes les œuvres de bienfaisance.

Allemagne.

L'impératrice a visité dernièrement l'Orphelinat israélite de Reichenheim. Cette inspection, qui a duré quelques heures, lui a laissé une impression très favorable.

— L'arrière-petite-fille de l'illustre rabbin Jonathan Eibenschütz, la veuve Miriam Fischer, de Lichtenstadt, est morte à Carlsbad, le 28 janvier, à l'âge de 103 ans. Elle parlait souvent avec amertume des persécutions auxquelles sa famille avait été en butte dans son enfance, lorsqu'on la stigmatisait, à Lichtenstadt, de l'épithète de *Schœbsen*, c'est-à-dire partisans de l'imposteur Sabbataï-Cewi, accusation qui, comme on sait, pesa longtemps sur la personne et sur la mémoire de Jonathan Eibenschütz.

— Il s'en passe de belles à l'école secondaire de filles de Tarnowitz ! La directrice de cet établissement mixte est juive de naissance, et l'on assure qu'elle doit son éducation religieuse à un rabbin réformiste de la plus belle eau. On s'en aperçoit de reste aux traits que rapporte la *Jüdische Presse*, et dont nous ne citerons que cet aimable échantillon : « Dans les premiers jours de janvier, ladite institutrice donna pour sujet de composition aux élèves de la seconde classe, en grande partie israélites, « la description de

l'arbre de Noël ». Cette idée lui avait sans doute été suggérée par les souvenirs d'Oppeln, où elle avait passé les vacances. Mais, si cet emblème antijudaïque est entré, à Oppeln, dans les habitudes de la plupart de nos coreligionnaires, il n'en est pas ainsi à Tarnowitz, où peu de familles juives l'ont adopté. Aussi quelques élèves objectèrent à la maîtresse qu'elles ne savaient rien de cet « arbre » et ne pourraient rien écrire sur un tel sujet. « N'importe, répondit *Mademoiselle*, on n'a pas besoin de connaître si bien les choses pour en parler (*sic*). » Elle se résigna pourtant, à la fin, à donner aux opposantes un autre sujet; mais il ne fallut rien moins, pour l'y décider, que les observations des parents, qui n'admettaient pas que leurs enfants fissent pour une maîtresse juive une composition chrétienne. »

Italie.

Un cas incroyable d'intolérance s'est produit dernièrement à Trévise. Une école de jeunes filles de cette ville recevait plusieurs élèves israélites. L'évêque, Mgr Zinelli, en ayant été informé, ordonna de renvoyer immédiatement ces jeunes filles. Sur le refus de la directrice d'obéir à cette injonction, l'évêque défendit à toutes les élèves catholiques qui fréquentaient cette institution de prendre part aux cérémonies de l'église. (*Jewish World.*)

Boîte.

M. *S. L.*, à *S.* — Merci de l'envoi. Nous parlerons de ce journal quand nous l'aurons reçu *directement*.

M. Dr *K.*, à *Paris*. — Insertion et réponse prochainement.

M. *Sch.*, à *M.* — Au prochain numéro.

Le Directeur Gérant : **S. BLOCH.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année — N° 13 — 15 mars 1879

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

SOUS LA DIRECTION DE

S. BLOCH

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.





L'UNIVERS ISRAÉLITE

BULLETIN.

LES MISSIONS RABBINIQUES.

Nous avons inséré avec empressement, dans le dernier numéro de *l'Univers israélite*, l'appel de nos vénérés pasteurs aux communautés de France et d'Algérie. Après avoir prêté à ce remarquable document le concours de notre publicité, nous venons aujourd'hui lui apporter celui de notre parole, moins éloquente que la leur assurément, mais non moins convaincue.

La presse religieuse — nous l'avons dit dès notre premier Bulletin — est l'auxiliaire-née du rabbinat, et nous saisissons avec joie l'occasion de répondre à cette partie de notre programme en appuyant de toutes nos forces la circulaire en question, en demandant à nos frères toutes leurs sympathies, et pour ceux qui les sollicitent, et pour ceux en faveur desquels ils les sollicitent.

Il s'agit, pour les communautés françaises qui ont à cœur l'intérêt du judaïsme, qui ont souci de la dignité du nom israélite, il s'agit de soutenir une œuvre capitale, fondée il y a sept ans par le Consistoire central et son dévoué grand rabbin : l'*Œuvre des Missions rabbiniques et des Communautés de France*... Le titre est peut-être un peu long, et encore ne dit-il pas tout; car l'Œuvre en question est complexe, elle se propose un triple but d'une haute importance :

1° Fonder en France de nouvelles communautés, de nouveaux sièges rabbiniques, partout où le besoin s'en fait sentir;

2° Améliorer la situation, notoirement difficile, d'un grand nombre de rabbins en activité;

3° Aider à vivre les élèves sortis du séminaire, en attendant qu'ils obtiennent un poste rabbinique.

Enfin, comme résultat de ces mesures une fois réalisées, faciliter le recrutement du séminaire israélite.

Revenons en détail sur ces différents points.

Il y a sept ans, avons-nous dit, que l'Œuvre a été fondée; mais, comme toute œuvre sérieuse et appelée à vivre, elle avait eu, avant d'éclore, sa période d'incubation (1). Depuis un an elle germait dans la pensée de ses créateurs; depuis un an! c'est-à-dire depuis l'époque néfaste où la France et le judaïsme avaient perdu deux de leurs meilleures, de leurs plus riches provinces. Metz, Strasbourg, Colmar, ces vieilles métropoles de la France israélite, avec leur population nombreuse et croyante, avec leurs vastes circonscriptions, avec leurs cinquante chaires rabbiniques, avaient passé sous un gouvernement étranger; et aujourd'hui, si elles sont restées françaises de cœur, la politique les a germanisées. D'autre part, un grand nombre de nos frères d'Alsace et de Lorraine, ne voulant ni se résigner au fait accompli, ni répudier une patrie deux fois chère depuis ses malheurs, ont émigré en foule, — la jeunesse surtout, — dans l'intérieur de la France; les uns affluant dans des communautés déjà existantes, dont ils augmentaient ainsi l'importance et quelquefois les charges, les autres attirés de préférence dans des localités favorables à leur commerce ou à leur industrie, mais plus ou moins vierges de population israélite.

Or, ce mouvement, commencé depuis l'annexion et qui se continue encore, a créé une situation nouvelle et des besoins nouveaux. Ces vaillants transfuges n'ont pu emporter l'Alsace-Lorraine à la semelle de leurs souliers; ils n'ont pu emporter l'oratoire ou le temple, l'école, la chaire, le cimetière des aïeux, tout ce qui faisait leur bonheur dans la vie et leur consolation dans la mort. Tronçons épars, ils aspirent à reformer un corps; le groupe disloqué et dépaysé demande un organisme religieux, il veut redevenir communauté. — Un commencement de satisfaction a pu leur être accordé. Grâce aux actives démarches du Consistoire

(1) L'idée première, nous assure-t-on, en est due à l'honorable M. Louis Michel, alors membre du Consistoire de Lyon, aujourd'hui trésorier de l'Œuvre et l'un des signataires.

central et de son grand rabbin, grâce à l'appui du Gouvernement et aux premiers fonds qu'il a été donné de réunir, deux sièges consistoriaux, cinq ou six rabbinats, ont été créés ; — et ainsi des communautés sont nées, colonies des métropoles perdues, et nos jeunes rabbins ont trouvé un emploi à leurs talents, et les anciens, ceux qui avaient sacrifié l'intérêt au patriotisme et abandonné des positions éminentes, en ont obtenu d'autres, moins lucratives sans doute, mais non moins honorables.

Mais ce n'est là qu'un commencement, je le répète, et l'Œuvre n'en est qu'à son début. De nouveaux groupes, de nouveaux centres de vie religieuse, se forment ou grossissent tous les jours, et ne trouvent ni les hommes ni les choses que réclament leurs besoins spirituels. De plus, en dehors des grands centres que chacun connaît, le budget du culte est généralement médiocre, souvent insuffisant, et tel rabbin, chargé de famille et léger de casuel, fait une pauvre figure à côté de tel curé dont l'État et la paroisse dotent grassement le célibat. (*Non equidem invideo*, *miror magis !*) — Voilà pour les pasteurs en fonctions ; que dirons-nous de ceux qui ne le sont pas encore, ou plutôt qu'en ferons-nous ? En attendant que s'offre une place vacante, accessible d'ailleurs à un seul titulaire, que deviendront-ils, ces jeunes diplômés qui sortent annuellement du séminaire, ces *Jérôme Paturot* du rabbinat, pauvres diables qui tirent leur homonyme par la queue ? Si, à l'époque où nous possédions l'Alsace et la Lorraine, on a pu dire avec quelque raison : « Le rabbinat n'est pas une carrière, c'est une impasse », on aurait cinquante motifs de plus pour le répéter aujourd'hui.

Certains frondeurs, — bons Israélites au demeurant, — vous disent le plus tranquillement du monde, en faisant leur sieste et entre deux bouffées de cigare : « Pourquoi aussi se vouer au rabbinat ? Avons-nous donc tant besoin de rabbins ? » Absolument comme ceux qui se moquent de la médecine et des médecins, et qui, au moindre dérangement un peu sérieux, envoient en toute hâte chercher l'Esculape. Non, sans doute, mon ami, vous n'avez pas besoin du rabbin chaque jour et à toute heure ; en ce moment où nous causons ensemble, les pieds sur les chenets, son ministère vous est parfaitement inutile. Mais quand, à la pro-

chaine fête, vous aurez pratiqué un cérémonial ou suivi un office dont le sens vous échappe, ou marmotté, deux heures durant, des prières sans les comprendre, ne serez-vous pas heureux d'entendre la parole instructive du pasteur? Quand vous vous êtes marié, son intervention et ses enseignements, à cette heure solennelle, ne vous ont-ils pas fait une impression profonde? Quand votre enfant entrera, par l'initiation, dans la communauté d'Israël, le concours du rabbin vous semblera-t-il une chose vaine, sa bénédiction une fadaise et ses conseils une semence jetée au vent? Si la mort, demain, vient s'abattre sur votre demeure, vient vous frapper dans une de vos affections, n'éprouverez-vous pas le besoin d'entendre une voix autorisée vous parler de Dieu et d'un monde meilleur, et, en vous rappelant les promesses et les consolations de la foi, verser un peu de baume sur votre douleur? Et ces déshérités du sort ou de la société, ces malheureux qui peuplent les hôpitaux et les prisons, אסירי עני וברזל, quelle voix leur fera entendre avec plus d'autorité que la sienne l'avertissement ou la consolation, la parole qui purifie l'âme ou celle qui la relève de son abattement? — Vous habitez une grande ville, vous êtes « éclairé », peu scrupuleux sur le formalisme, et les « cas de conscience », *vulgo* שאלות, ne vous gênent pas beaucoup; mais vos voisins, mais une multitude de braves campagnards, mais votre mère peut-être, et votre femme, et votre sœur, peuvent n'avoir pas la conscience aussi facile, peuvent, dans mainte circonstance, avoir besoin d'une direction religieuse, d'une décision doctrinale, d'une solution aux doutes qui les agitent. Leur refuserez-vous cette satisfaction? les condamnerez-vous au tourment d'une perpétuelle incertitude, faute d'une main amie qui les guide et les rassure?

Je pourrais citer une foule de cas où l'Israélite le plus indifférent salue avec joie l'intervention du ministre de Dieu, ou même la sollicite avec empressement; mais je pense que la cause est entendue, et qu'il est inutile d'insister davantage. Non, aucun Israélite de bon sens et de bonne foi ne songera sérieusement à contester l'importance du rabbinat, à supprimer ce premier rouage de la machine juive. Mais qui veut la fin veut les moyens; qui veut que le judaïsme vive malgré la débâcle des croyances, tienne tête au

flot montant de l'incrédulité, accomplisse les grandes destinées qui lui sont promises, celui-là doit conserver au judaïsme ses pasteurs et ses prédicateurs, ceux qui l'enseignent, le représentent et l'honorent.

Donc il faut :

Que les communautés naissantes soient mises en possession de l'outillage religieux qui leur manque;

Que le prêtre vive de l'autel, c'est-à-dire que les rabbins mal rétribués reçoivent un traitement plus en rapport avec leurs charges, et cela au moyen d'un fonds commun qui permette de leur venir en aide sans nuire à leur dignité ni à leur indépendance;

Que les gradués rabbins, au sortir du séminaire, reçoivent des subsides qui les aident à vivre et qui nous donnent le droit d'utiliser leurs services et leur zèle, en leur confiant des travaux religieux ou des missions temporaires, à Paris ou ailleurs, en attendant une nomination définitive;

Et enfin que le Talmud-Tora de Paris, cette unique école préparatoire du séminaire, cette pépinière de notre pépinière rabbinique, soit assez bien doté, en matériel et en personnel, pour attirer des jeunes gens d'élite et assurer un bon recrutement au sacerdoce français.

Et pour obtenir ces résultats indispensables, que faut-il?

Un ancien ministre, en pareil cas, répondait à son roi : « 1° De l'argent; 2° de l'argent; 3° de l'argent. »

Nous dirons, nous, aux consistoires et aux communautés de France : « Ayez de la volonté et l'amour du judaïsme, le reste viendra de soi. La foi, dit-on, soulève des montagnes; or c'est un simple monticule que vos rabbins vous demandent. »

L. Wogue.



DEUX CÉRÉMONIES.

Le samedi 1er mars, une charmante fête de famille réunissait quelques intimes dans le modeste oratoire du séminaire israélite, puis dans les salons de son directeur, notre excellent ami et collègue M. le grand rabbin Trenel. Son plus jeune fils célébrait ce jour-là sa majorité religieuse, et il s'est acquitté remarquablement de la double tâche traditionnelle, — la lecture de la Loi et le *Birkath ha-Mazôn*, — sans compter un petit *speech* de circonstance, fort bien tourné et surtout fort bien senti. Bon sang ne peut mentir.

Les cérémonies se suivent et ne se ressemblent pas. Après la fête joyeuse, les solennités de la mort. — Le dimanche 2 mars, la *Bienfaisante israélite* célébrait, dans le temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, sa cérémonie annuelle en mémoire des sociétaires et des membres de leur famille décédés. Sur la gracieuse invitation du président de la Société, nous nous étions fait un devoir d'assister à ce service funèbre, et nous en avons emporté une impression profonde.

Le temple était complètement illuminé. Le tabernacle avec son *parocheth* semé de larmes d'argent, l'attitude grave et recueillie des grands rabbins, la foule immense et silencieuse qui remplissait la nef et les bas-côtés, disaient assez le caractère de la solennité qui allait s'accomplir.

A trois heures et demie, après l'office de Min'ha, célébré par le ministre officiant Ketten, un solo d'orgue d'un grand effet forme le prélude de la cérémonie, après quoi le psaume des funérailles, יושב בסתר עליון, est entonné par l'officiant et le chœur, soutenus par les accords de l'orgue. Alors M. le grand rabbin Z. Kahn monte en chaire, et, dans un langage d'une éloquence nerveuse et attendrie, rend un juste hommage à cette Société modèle, à la fois de prévoyance, de bienfaisance et de charité pour tous, qui est la confirmation vivante de l'adage rabbinique : « Toute société fondée dans une pensée religieuse, לשם שמים, est assurée de vivre. »

Pendant la quête qui suit ce discours, nous entendons un solo de violoncelle d'un très beau caractère et d'une admirable exécution; puis les versets de circonstance, אדני מה אדם et autres, chantés en récitatif par M. Beer, qui ne nous plaît jamais autant que lorsqu'il est *lui-même,* et qui avait sagement dépouillé pour la rue de Nazareth son accent un peu factice de la rue de la Victoire.

Alors a eu lieu la partie capitale de la cérémonie : la *Prière pour les morts*, ou, selon l'expression plus exacte indiquée par M. Z. Kahn, la *Commémoration des âmes*, הזכרות נשמות, tâche qui revenait de droit à notre vénéré pasteur M. Isidor, et que nul n'eût pu accomplir avec un tel accent, avec une autorité aussi grande. D'une voix trempée de larmes et brisée par l'émotion, après un court préambule sur les graves enseignements de la mort, il a passé en revue et recommandé à la miséricorde divine les noms des morts aimés et de leurs familles. Dans ce défilé lugubre des âmes, bien des noms ont fait couler des larmes : avant tous, cet homme au cœur d'or, Armand Dorville, fondateur de la Société, et dont le souvenir sera impérissable (1); Isaac Leven, ce patriarche qui a légué au judaïsme, dans chacun de ses fils, un honneur ou un bienfait; Godchaux Weill, nom à jamais inscrit dans les fastes de nos écoles et de notre littérature; et ces deux jeunes gens d'un si riche avenir, moissonnés en pleine sève, Achille Saint-Paul et Jules Ephraïm; et cette Eveline Cohn, fille regrettée d'un père qu'Israël pleure encore; et cette infortunée Vanderheim, foudroyée par la mort dans une catastrophe encore récente..... et bien d'autres que j'oublie.

Oh! combien de vertus que la tombe dévore!

Avant d'entonner cette douloureuse énumération, le vénérable orateur, ainsi que l'avait fait M. Kahn, ne pouvait se dispenser de consacrer une mention à son maître et au nôtre, à l'éminent talmudiste qui vient de quitter cette terre, M. Mayer Lazard, — en attendant le service spécial qui sera consacré à sa mémoire.

Le psaume de l'immortalité מכתם לדוד, exécuté par tout le per-

(1) On nous permettra d'ajouter qu'un intérêt particulier s'attache pour nous à ce nom : Armand Dorville avait été notre camarade de classe.

sonnel du chant, a dignement couronné cette grave et austère cérémonie, qui laissera à tous les assistants un souvenir durable et, nous l'espérons, fructueux : car la tombe a ses enseignements, et les honneurs rendus aux morts sont une leçon pour ceux qui survivent.

L. Wogue.

COURS DE THÉOLOGIE JUIVE

PAR L. WOGUE.

(Suite.)

La différence radicale de ces deux théologies réside dans leur point de départ. Elles aboutissent souvent aux mêmes conséquences, emploient même souvent des moyens identiques; mais elles se placent à des points de vue opposés.

1° En prenant pour guide les seules lumières de la raison humaine, pour procédé la spéculation libre et individuelle, et en faisant abstraction de sa croyance religieuse, on découvre ou l'on essaye de démontrer l'existence de Dieu et de certains attributs en Dieu, l'existence de l'âme humaine et sa nature, la nécessité d'une autre vie, etc. Cette science se nomme *théologie naturelle* ou *rationnelle* (1), parce qu'elle ne consulte que la nature et ne demande de preuves qu'à la raison. Non qu'elle rejette la foi et ses révélations : nous l'avons dit, il y a séparation, il n'y a pas antagonisme. Elle respecte les enseignements de la religion, mais elle la laisse se mouvoir dans sa sphère propre, et prétend trouver par elle-même, avec les seules ressources dont elle dispose, toutes les vérités qu'il importe à l'homme de connaître.

Cette science se nomme aussi *théodicée*, mais improprement. La théodicée (justification de la Providence) n'est qu'une partie, à la vérité fort importante, et de la théologie naturelle et de la philosophie générale.

(1) M. Franck, dans l'article cité, donne un autre sens à cette dernière expression.

Enfin, on la nomme encore *philosophie religieuse*, expression élégante, mais un peu vague, et qui, par ce motif, doit être bannie du langage didactique.

2° En se plaçant au point de vue d'une croyance particulière, d'une religion révélée, on étudie les livres et les traditions qui renferment le dépôt de ses doctrines; on en dégage, on en fixe les vérités générales ou les *dogmes*, qui sont souvent à la foi ce que les *postulats* sont à la philosophie; puis enfin on s'efforce d'établir la concordance ou du moins la compatibilité de ces dogmes avec les données de la spéculation philosophique, sauf à sacrifier ces dernières si l'accord n'est pas possible, ou à recourir à des combinaisons forcées, à des expédients sophistiques et trop subtils pour être justes. Cette dernière solution, à coup sûr, est la pire, puisqu'elle manque ou de logique ou de franchise; et s'il est vrai, dans la vie pratique, qu'un mauvais accommodement est préférable à un bon procès, c'est ici tout le contraire.

Quoi qu'il en soit, la science en question, n'étant en quelque sorte que l'algèbre des religions positives, a reçu le nom de *théologie positive* ou *révélée*. On l'appelle quelquefois aussi la *dogmatique* ou *dogmatologie*, c'est-à-dire théorie du dogme, en raison de ses conclusions finales, mais plus souvent encore la THÉOLOGIE tout court et par excellence.

Des définitions qui précèdent nous tirons trois conséquences :

Premièrement, qu'il ne peut y avoir qu'une seule théologie naturelle, tandis qu'il y a autant de théologies positives que de religions positives, indépendamment des dissidences particulières qui peuvent exister dans chacune;

En second lieu, que les deux théologies, quoique différant essentiellement par la base et souvent par la méthode, arrivent néanmoins, pour la plupart des faits importants, à des conclusions semblables;

Troisièmement enfin, que, si la raison humaine est maîtresse absolue dans la première, elle est et doit être toujours, dans la seconde, subordonnée à la foi. Avec un droit égal, à un titre également légitime, en vertu de leurs principes, de leur point de départ et de leurs convictions respectives, le philosophe peut et doit dire :

Theologia ancilla philosophiæ; le théologien peut et doit dire : *Philosophia ancilla theologiæ.* Chacun d'eux rend hommage au principe opposé ; ils ne diffèrent que sur la question de souveraineté. Et, pour ne parler que du théologien, puisque, après tout, c'est de lui seul que nous avons à traiter ici, qu'est-ce que le théologien? Un homme, sans doute, mais cet homme est un croyant. La foi lui est venue avant la raison, mais enfin la raison est venue à son tour, et elle est divine comme la foi. Il aspire donc ardemment à les concilier; il veut, si l'on nous permet cette expression vulgaire, qu'elles fassent bon ménage sous son toit, puisqu'elles doivent y vivre ensemble. Vienne une de ces grosses collisions, une de ces contradictions redoutables où le Dilemme, vous mettant sa double pointe sur la gorge, vous contraint d'opter, que fera le théologien sincère? Il renoncera résolument à sa croyance, ou du moins à sa manière d'interpréter la croyance, si elle offense le sens commun, si elle révolte la conscience, si elle froisse de prime abord un de ces sentiments ou de ces axiomes qui sont le trésor de l'humanité et le fonds commun où s'alimente notre pensée. Mais si la raison individuelle n'est qu'étonnée et non blessée ; si elle *conçoit*, dût-elle ne pas la *comprendre*, une hypothèse où les données de la croyance seraient admissibles sans choquer ses convictions sur Dieu, sur la morale, la justice et la vérité ; ou bien encore si l'antinomie porte sur un de ces systèmes artificiels et éphémères qui triomphent aujourd'hui et seront délaissés demain, enfants de la discussion et non de l'évidence, alors le théologien rendra au dogme sa prépondérance naturelle ; il se dira que la raison sans doute vient de Dieu, mais qu'elle est maniée par l'homme, et que l'homme est borné et faillible. Faillible, ce qu'il croit démontré ne l'est pas toujours, et ce qu'il tient pour douteux est souvent la vérité même. Borné, impuissant, confiné à un horizon étroit qui ne lui laisse entrevoir que par une imperceptible échappée et la majesté divine et les principes des choses, il a juste assez de raison pour comprendre que sa raison a des limites, assez de science pour savoir qu'il ne sait rien. Et le théologien sincère fera fléchir sa science devant la science de Dieu, sa raison devant la foi, mais à deux conditions : à savoir, après qu'il aura constaté, et que le dogme en question a bien

le sens qui lui est attribué, et qu'il est non pas *contraire* mais *supérieur* aux révélations de la raison et de la conscience humaines.

Nous n'avons pas à examiner jusqu'à quel point les théologiens des autres confessions ont observé les principes que nous venons de poser ; mais ce que nous tenons à constater dès à présent, c'est que les théologiens du judaïsme ont eu cette bonne fortune d'avoir affaire à une doctrine qui a constamment respecté tous les nobles instincts de l'homme comme toutes ses croyances innées, et qui trahit par là même sa céleste origine. Sans doute, les dogmes du judaïsme, ainsi que ses préceptes, ainsi que ses lois pratiques et cérémonielles, ne sont pas tous susceptibles d'une démonstration rationnelle, tous ne sont pas *imposés* spontanément par la raison humaine ; mais aucun du moins ne lui est opposé, aucun n'est repoussé par elle. Quand nous disions plus haut « qu'on s'est efforcé d'établir la *concordance* ou du moins la *compatibilité* du dogme avec la raison », c'est en ce sens que nous le disions, et c'est surtout à nos théologiens que nous avons fait allusion. Honneur à la foi juive d'être constituée ainsi ! honneur à ses interprètes de l'avoir compris et prouvé !

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Tous les israélites de France et d'Europe connaissent, à l'heure qu'il est, le deuil qui vient de frapper la Synagogue. Le vénérable Mayer Lazard, — notre maître à nous, celui qu'on peut appeler le père du rabbinat français et le dernier représentant du Talmud, מוהר"ר מאיר נ"ע le bien nommé, puisqu'il a guidé nos pas dans la science difficile du droit talmudique, — Mayer Lazard a cessé de vivre. Celui qui écrit ces lignes a eu l'honneur et le bonheur d'être d'abord son disciple, plus tard son collègue, et, il ose l'ajouter, son ami. C'est donc pour lui plus qu'un droit, c'est un devoir, de rendre hommage à cette mémoire bien-aimée, d'esquisser à grands

traits cette existence si utile et si bien remplie, de dire, en un mot, ce qu'a été Mayer Lazard, ce qu'il a fait et ce qu'il a valu.

Né à Bliesbrücken (Moselle) en 1793, il se consacra de bonne heure à la science talmudique, à laquelle son intelligence pénétrante, sa merveilleuse mémoire et sa piété profonde le prédisposaient admirablement. Ses succès furent si rapides que, dès 1813, à peine âgé de vingt ans, il reçut ses premiers diplômes des grands rabbins de Strasbourg, Colmar, Nancy et Metz. Peu après, nous le trouvons, comme précepteur, à Verdun, dans la belle et honorable famille des Lippmann, à laquelle il devait s'allier plus tard. Dans cette première étape de sa longue carrière, il sut conquérir assez de sympathies pour que son départ fût considéré comme une « vraie perte pour la ville », ainsi que le constatent les lettres du maire et du sous-préfet. A cette époque, il se rendit à Hanau (Hesse-Electorale) pour y perfectionner son instruction talmudique sous la direction du célèbre rabbin Tobias. Il se proposait de se rendre à Hambourg, lorsque le vœu unanime de la communauté de Metz l'appela (en 1822) dans cette ville, depuis, hélas! si déchue, mais alors la métropole du judaïsme français, עיר ואם בישראל. C'est là qu'il vécut désormais, c'est là qu'il devait mourir, c'est là aussi qu'il devait donner toute sa mesure.

Nommé successivement premier professeur de l'École *talmudique*, puis, en 1830, de l'École *centrale rabbinique*, qui en était sortie comme l'oiseau sort de l'œuf et l'homme de l'embryon; puis enfin directeur du même établissement (1838), avec le titre de grand rabbin honoraire, il déploya dans ces différentes fonctions des qualités dont ses contemporains et ses nombreux élèves — ceux-là du moins qui survivent et dont les rangs s'éclaircissent tous les jours — conserveront à jamais le souvenir.

Comme professeur, il avait la passion de son enseignement, passion communicative qu'il savait inspirer à ses élèves; comme directeur, il veillait avec une égale et impartiale sollicitude aux besoins, aux intérêts de tous ces jeunes gens dont il était le père, et à la culture des différentes branches de l'enseignement. C'était son devoir, sans doute; mais il y avait peut-être quelque mérite à le remplir pour un homme épris de la supériorité de la science tal-

mudique, et qui répétait volontiers avec Ben-Bagbag : הפך בה והפך בה דכלא בה ; comme homme enfin, il n'y en eut jamais d'un commerce plus aimable. Il avait la science sans le pédantisme, la dignité sans la morgue ; il se faisait tout à tous, et dans cette communauté toujours digne de son vieux renom עיר מלאה חכמים וסופרים, chez ces Messins qui, n'en déplaise à un proverbe inepte, sont aujourd'hui encore une fine et intelligente population, *Rabbi Méir* était devenu le type du « sage », le חכם par excellence. Aussi était-il sans cesse consulté non seulement sur les questions de casuistique, où il était passé maître, mais sur une foule de questions pratiques où son expérience, jointe à une habileté consommée, lui donnait une compétence et une autorité universellement reconnues.

Mais ce qui a fait surtout sa popularité, ce sont ses grandes qualités d'orateur. Non qu'il eût fait des études spéciales de rhétorique sacrée, mais il était naturellement éloquent ; il l'était par l'attitude, par le geste, par le timbre de la voix, surtout par le don des larmes, qu'il avait au plus haut degré ; et lorsque, tous les ans, à l'entrée du cimetière, dans ce vestibule de la mort, le Bridaine de la chaire messine parlait de la pénitence, des illusions de la vie, des mystères de l'éternité, une indicible émotion secouait les nombreux auditeurs accourus pour l'entendre et suspendus à sa parole...

M. Lazard était rentré dans la vie privée depuis le 15 mai 1856. Nous ne dirons rien de sa mort, sinon qu'elle a été le couronnement d'une belle vie : חבל על דאבדין ולא משתכחין. Ses funérailles, dont on lira la relation ci-après, ont été dignes de celui qui en était l'objet, et ont montré quelle grande et belle place cet homme tenait dans le cœur de ses anciens élèves, de ses coreligionnaires, de ses concitoyens.

Une *haschkaba* a été dite à sa mémoire, samedi 1er mars, dans les principaux temples de Paris, et un service solennel sera célébré, dimanche 16, par M. le grand rabbin Isidor, dans le temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth, desservi, comme on sait, par le fils de l'illustre défunt. זכר צדיק וקדוש לברכה.

L. WOGUE.

On lit dans la *Gazette de Lorraine* du 27 février :

« De mémoire d'homme on n'a vu dans notre ville cortège funèbre plus imposant que celui qui a accompagné hier à sa dernière demeure M. Mayer Lazard, ancien directeur de l'École centrale rabbinique, dont nous avons annoncé le décès dans notre numéro du 26 de ce mois. Toute la communauté israélite de Metz, ainsi qu'une foule nombreuse accourue de toutes parts, a tenu à honneur de rendre un dernier hommage au vénéré patriarche, au savant éminent, au professeur si distingué de la majeure partie des rabbins actuels de France et d'Asace-Lorraine. Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Félix Lazard, rabbin à Paris, ancien aumônier de l'armée, chevalier de la Légion d'honneur; par son ancien collègue à l'Ecole rabbinique, M. le professeur Louis Morhange, président du Consistoire israélite, et par trois de ses anciens élèves, MM. les grands rabbins de Nancy, de Metz, et M. le rabbin de Sarreguemines. Au temple israélite où — honneurs exceptionnels — le cercueil a été porté, M. Bigart, grand rabbin de Metz, a retracé avec émotion la longue carrière si bien remplie du vénéré maître, et célébré ses remarquables talents, l'éclat de son enseignement, le zèle et le dévouement que pendant un demi-siècle il a mis au service de la science, l'élévation et l'aménité de son caractère et sa piété éclairée, exempte de préjugés et libre de fanatisme. Au cimetière, M. Libermann, grand rabbin de Nancy, s'est fait l'organe des anciens élèves de l'Ecole rabbinique en payant un éloquent tribut d'éloges et de regrets au maître et à l'homme de la science dont la perte est un deuil pour la Synagogue.

VARIÉTÉS

Le Cimetière de Haguenau.

L'Univers israélite ayant eu récemment à parler, à propos du cimetière de Bruxelles, des anciens lieux de sépulture israélites de l'Alsace, qu'il me soit permis de tracer ici en quelques mots l'historique de celui de Haguenau.

Il ne date pas d'aujourd'hui, et si, malheureusement, on n'y retrouve pas toutes les vieilles pierres tumulaires, nous le devons aux vicissitudes par lesquelles il a dû passer jusqu'à ce jour, et que nous allons exposer.

Dès 1315, les Israélites furent tolérés dans la bonne ville de Haguenau, qui fut autorisée par l'empereur Frédéric III à prélever sur eux un impôt personnel. A cette époque, la ville était une forteresse passablement resserrée entre ses murs. Assez loin de là se trouvait un immense terrain désert qui ne pouvait rien produire et dont on ne pouvait rien faire.

C'est un coin de ce terrain aride qui fut concédé par la ville aux juifs d'alors pour y ensevelir leurs morts. On y arrivait par la porte de l'Hôpital, aujourd'hui porte de Wissembourg.

Le cimetière était ouvert, car on ne savait encore rien des murs d'enceinte, ou plutôt le peu d'habitants israélites qui étaient tolérés à Haguenau à cette époque, et qui ne savaient pas combien de temps ils pouvaient compter sur cette hospitalité, n'osaient se payer ce luxe.

Le voisinage de cette communauté attira d'autres Israélites; seulement, comme on ne leur permettait pas facilement le séjour de la ville, ils se répandirent dans les villages de Beinheim, Gunstett, Runzenheim, Sessenheim, Soultz, Surbourg, etc., etc. Ils eurent cependant l'autorisation d'amener leurs morts en ville, moyennant une redevance de 10 schillings par mort, soit 10 à 12 francs, suivant le cours très variable de cette monnaie.

Ce régime dura jusqu'en 1631, époque à laquelle on attendait les Lorrains, qui avaient déclaré la guerre aux dix villes libres d'Alsace, et qui devaient plus tard assiéger Haguenau. Dans la crainte d'être pillés, les Israélites des environs adressèrent une pétition collective à la ville pour prier qu'on leur permît de résider à Haguenau, au moins pendant les hostilités.

Le magistrat leur accorda leur demande, moyennant un droit personnel de 1 reichsthaler et de 15 reichsthalers par famille pour contribution de guerre.

A peine les communications étaient-elles interrompues (fin de l'année 1631) qu'il survint un décès dans notre communauté. Aussitôt elle s'adressa au magistrat pour être autorisée à acquérir un terrain en ville, afin de pouvoir y enterrer le mort, parce que, disait-elle, *propter periculum* (*sic*) on ne pouvait pas se rendre au lieu de sépulture ordinaire. On accéda à ce désir; seulement, le 28 avril 1632, M. Bildstein, *Stettmeister*, convoqua le conseil de la ville et lui expliqua que les Israélites, outrepassant la concession qu'on leur avait faite, avaient inhumé six cadavres au lieu d'un dont ils avaient parlé, et qu'ils méritaient une punition. Sur sa proposition, le conseil prit les conclusions suivantes :

« Parce que les juifs ont fait telle chose à l'insu de l'honorable conseil, ils sont obligés de déterrer leurs morts, de les transporter hors de la ville

à leur lieu de repos accoutumé, et de payer pour chaque inhumation 10 reichsthalers d'amende. »

De là la pétition suivante de la communauté israélite de Haguenau, que nous traduisons textuellement :

« Très nobles, sévères, justes, archi-justes, fort savants, prudents, honorables, sages et très vénérés seigneurs,

« Vos Grâces auront sans doute la bonté de se rappeler l'ordre qu'elles nous ont envoyé, le 28 avril dernier, de faire déterrer les juifs qui sont morts pendant la guerre française et qui avaient été inhumés en ville, de les faire transporter à notre cimetière habituel hors de la ville, et de payer 10 reichsthalers d'amende pour chacun d'eux.

« Nous étions entièrement persuadés que cette sépulture et l'enterrement en ville nous avaient été permis et accordés ; sans cela, sans cette erreur et ce malentendu, nous n'aurions jamais agi contre votre volonté, ce qui nous fait mal au cœur.

« C'est pourquoi nous nous permettons d'adresser à Vos Grâces, avec le plus grand dévouement, notre très humble supplique pour les prier de vouloir bien, avant tout, pardonner notre erreur et malentendu, puis de laisser reposer ces corps dans l'endroit où ils se trouvent, pour que cette exhumation, par ces fortes chaleurs, n'occasionne pas (que le Très-Haut vous préserve de tout malheur!) une mauvaise odeur, voire même une maladie, dans notre petite ville ; enfin de voir par vos propres yeux, par une descente et visite des lieux, qu'il n'y aurait pas de mal à laisser ces cadavres où ils sont, de nous relever de l'amende infligée et de nous pardonner.

« En accueillant favorablement notre demande, Vos Grâces donneront une preuve insigne de leur miséricorde, laquelle, pour montrer que nous en sommes dignes, nous ne voulons pas oublier tout le temps que durera notre vie.

« Que Vos Grâces nous réjouissent en nous accordant la prière que nous leur adressons en serviteurs dévoués ! De Vos Grâces les très fidèles et très obéissants juifs réunis de la ville de Haguenau. »

Sur cette pétition, le magistrat fit réunir le conseil pour le 24 mai, et ce jésuite (nous pouvons nous servir de cette expression, car M. Bildstein était connu pour tel) fit part en ces termes, à ses collègues, de la demande des juifs :

« Les juifs d'ici soumettent une supplique à cause de leur nouveau cimetière et de l'amende qui leur a été infligée, demandent *perdon* (*sic*) et la visite des lieux. »

Sur quoi il fit conclure : « Les lieux seront reconnus, mais qu'après il soit fait ce qui est juste. »

Les Israélites, à cette époque, surtout quand il s'agissait de leur faire de la peine, étaient vite expédiés, puisque, le 2 juin 1632, nous voyons

déjà le conseil se réunir pour entendre le rapport des experts nommés *ad hoc.*

« MM. les maîtres maçons pris comme experts, dit ce rapport, relatent que le nouveau cimetière acquis en ville par les juifs se compose d'un petit jardin et d'une infime maison que l'on craint de voir sous peu tomber en ruine. »

Là-dessus le conseil prit la décision suivante : « Conformément à ce témoignage, qu'il soit entendu une fois pour toutes, et que cela reste ainsi : la maisonnette et le jardin leur sont purement refusés, et ils payeront 10 reichsthalers d'amende pour chaque personne qu'ils ont ainsi enterrée sans permission expresse; ils verseront en outre aux orphelins propriétaires du jardin, à titre de dommages-intérêts, 2 livres (un peu plus de 40 fr.), et qu'ils ne récidivent plus. »

Ainsi qu'on le voit, on était fort expéditif envers les Israélites, et ils payaient pourtant largement, puisque ceux qui demeuraient à Haguenau l'année suivante eurent à verser 2,000 florins comme contribution de guerre. Celle-ci terminée, les villageois retournèrent chez eux et continuèrent d'envoyer leurs morts ici.

Ces villages, où nous les trouvons jusque vers la Révolution française, étaient : Beinheim, Soultz, Surbourg, Fort-Louis, Runzenheim, Sessenheim, Brumath, Pfaffenhoffen, Herrlisheim, Wittersheim, Waldenheim, Gunstett, Wœrth, Wingersheim et Hochfelden.

Leurs habitants réunis ne formaient pas une grande agglomération de juifs, ainsi que nous l'avons déjà dit, puisque de 1665 à 1715 (en 50 ans, par conséquent) ils n'ont amené ici que 63 cadavres.

Une curiosité à relever, c'est que, vers la fin du siècle dernier, ces Israélites ont ou en partie disparu des localités ci-dessus, ou ont changé de domicile pour leurs morts.

Ainsi Gunstett, Wœrth, Fort-Louis, Beinheim, Runzenheim, Sessenheim, ne renferment plus de juifs.

Pfaffenhoffen, Brumath, Wittersheim, Waldenheim, Wingersheim et Hochfelden envoient depuis près d'un siècle leurs morts à Ettendorf.

Il ne nous est resté que Soultz, Surbourg et Herrlisheim, auxquels, vers la fin du siècle dernier, sont venus s'en joindre d'autres. Mais n'anticipons pas.

Après la guerre, la ville se fortifia davantage, et les habitants commencèrent à manquer de logements. C'est alors que l'idée vint à quelques-uns d'acheter hors de la ville un peu de ce terrain vague pour y construire quelques maisonnettes. Cette petite réunion de maisons prit bientôt la dénomination de Marxhausen-Hœfel, d'où alors notre cimetière prit aussi son nom de voisinage.

Ce cimetière était ouvert de tous côtés quand arrivèrent ici les inondations du XVIIIe siècle. La ville patienta jusqu'en 1751 ; mais, comme le débordement de cette année fut terrible, il ravagea presque tout sur son

passage, y compris une partie de notre cimetière. Les autorités locales commencèrent à faire établir le canal de décharge, qui prenait le trop-plein de l'eau destinée auparavant à passer en ville, par conséquent à couper la Moder en deux; seulement ces travaux effleurèrent le cimetière et le coupèrent tout à fait de la ville.

Celle-ci, pour les Israélites et les quelques habitants de Marxhausen-Hœfel, fut obligée de jeter près du lieu de repos un pont sur cette déviation de la rivière, lequel fut nommé pont des Juifs, comme il s'appelle encore aujourd'hui. Pour passer ce pont, il fallait une route. On la fit avec les terres extraites du lit du canal, en en exhaussant les rives, et le restant fut jeté dans les environs du cimetière, afin qu'il ne pût plus être si facilement submergé.

Pour tous ces terrassements on ne demanda pas longtemps l'autorisation aux juifs, et au bout d'un certain temps beaucoup de tombes étaient couvertes de 2 à 3 mètres de terre, et formèrent à la fin le chemin qui aujourd'hui encore conduit au cimetière. De cette manière, il fut à cette époque rogné d'une certaine partie, tout le côté qui regarde la rivière. Les Israélites n'eurent pas le courage de réclamer, car ils allaient être obligés de faire une demande de concession d'un nouveau terrain, comme nous allons le voir.

On comprendra aisément, par ce qui précède, qu'il est très difficile de trouver chez nous de toutes vieilles pierres tumulaires. On en rencontre encore dont l'inscription est à moitié effacée par le temps et les intempéries, mais qui ne méritent pas grande mention. Tout le monde aussi connaît les noms des vénérables rabbins que Haguenau possédait dans son sein, ainsi que des autres personnes honorables qui ont joué un rôle en Israël et qui reposent là-bas. Nous ne voulons parler que de ce que, à notre point de vue, tout le monde ne sait pas.

(A suivre.) E. SCHEID.

UN ÉVÉNEMENT LITTÉRAIRE.

L'Israelit de Mayence du 19 février annonce ce qui suit :

« Nous appelons l'attention des savants de notre culte sur un ouvrage qui doit paraître prochainement et qui fera époque. M. le rabbin Isaac Jacob *Reines*, à Swinzan, gouvernement de Wilna (Russie), a employé plusieurs années d'un persévérant travail à écrire une *Encyclopédie de la littérature juive*, en 36 volumes, for-

mant 12,000 feuilles d'impression (1). Cet ouvrage expose avec une grande clarté, d'après des principes généraux fondés sur la logique et l'histoire, le lien intime qui rattache la loi orale à la loi écrite; il pose les règles générales de la Halacha et de la Haggada, et cela de telle façon que chaque savant juif peut en tirer parti dans sa spécialité.

Mais l'auteur étant, faute de moyens pécuniaires, hors d'état de livrer à la publicité une œuvre aussi colossale, fait imprimer provisoirement, sous le titre de : ציר אמונים, un extrait qui aura encore une honnête dimension : 80 feuilles d'impression, divisées en cinq parties. La première partie contient un aperçu de l'histoire juive; la deuxième, l'harmonie de la doctrine traditionnelle avec la loi écrite; la troisième, des consultations casuistiques (שאלות ותשובות), fondées sur la logique et sur le Talmud; la quatrième et la cinquième, les règles respectives de la Halacha et de la Haggada.

L'ouvrage entier ne coûtera que 6 marks (7 fr. 50).

C'est vraiment pour rien.

NOUVELLES DIVERSES.

France.

Un décret récent du président de la république a remanié plusieurs des municipalités de Paris. Parmi les nominations nouvelles, nous remarquons avec plaisir celle de M. Jules-David Valabrègue, nommé adjoint au maire du 6e arrondissement.

C'est la seconde fois, en quelques semaines, que nous avons à enregistrer un succès dans cette famille, l'une des plus distinguées de la France israélite.

— Par décret en date du 27 février, M. Bloch, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux, a été nommé avocat général à Chambéry.

— MM. de Rothschild frères viennent de faire remettre à l'Assis-

(1) L'évaluation d'un manuscrit en feuilles d'impression est chose assez difficile et sujette à caution. D'ailleurs, douze mille feuilles, probablement in-8, produiraient le chiffre énorme de 192,000 pages, ou environ 5,630 par volume. Il est permis d'y voir quelque exagération, et nous ajouterons que le plan qu'on va lire ne semble pas comporter une telle étendue. — L. W.



tance publique 50,000 bons de pain à 20 c. (soit 10,000 francs), à distribuer immédiatement aux indigents du 20e arrondissement de Paris.

— La Société du *Mont-Sinaï* vient de publier son compte rendu de l'année 1878. Les recettes s'élèvent à 4,276 fr. 52 c., et les dépenses à 3,656 fr. 90 c., ce qui augmente le capital social de 619 fr. 62 c. et le porte à la somme de 16,822 fr. 38 c., sur lesquels il a été réparti 8,050 francs pour la caisse de retraites et 1,000 francs pour la caisse de dotations, plus 7,772 fr. 38 c. imputables à la caisse de la Société. Cette Société comprend aujourd'hui 151 membres, dont 34 honoraires.

Par décision votée à l'unanimité en assemblée générale, un monument commémoratif sera élevé sur la tombe de feu Lion Lévy, comme hommage de reconnaissance de la Société, qu'il présidait depuis cinquante ans.

Nous enrégistrons cette nouvelle avec d'autant plus de plaisir qu'elle honore à la fois et la Société et la mémoire de son regretté président.

— La même Société a fait don au temple de la rue des Tournelles de trois beaux *sepharîm*, qui ont été introduits avec le cérémonial accoutumé. M. le grand rabbin de Paris a prononcé à cette occasion un discours où il a décerné un juste hommage et à la Société et à son nouveau président, M. Benoît Lévy, qui sera, nous en sommes sûr, le digne successeur de Lévy Ier, et dont le fils, par une intéressante coïncidence, célébrait le même jour sa majorité religieuse. Le même jour encore, la Société procédait à son tirage périodique pour la dotation d'une fille pauvre (הכנסת כלה), institution excellente et qui mérite de trouver beaucoup d'imitateurs (1).

Voilà, certes, un samedi bien employé, fertile en émotions religieuses, et qui laissera à tous d'édifiants souvenirs.

— Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille les excellents cours d'éducation pour les jeunes personnes fondés et dirigés par M. E. Lévi Alvarès, officier d'académie, 31, cité d'An-

(1) Une note à ce sujet, qui nous arrive au dernier moment, paraîtra dans notre prochain numéro.

tin (Chaussée-d'Antin), à Paris. Nous croyons également leur être utile en leur annonçant que ce professeur peut admettre un nombre très restreint de pensionnaires, qui trouveraient chez lui la vie de famille et y recevraient une éducation complète.

Alsace-Lorraine.

Le vénérable curé de Dangolsheim (Basse-Alsace) est mort dans cette petite ville le 19 février dernier.

Ce digne philanthrope, auquel le *Molsheimer Kreisblatt* consacre une touchante nécrologie, n'est autre que l'ancien curé de Durmenach, qui opposa une si courageuse résistance aux saturnales antijudaïques dont cette malheureuse ville fut le théâtre en 1848, et dont *l'Univers israélite* enregistra à cette époque les tristes épisodes. Ce digne ministre de Dieu fut alors une véritable Providence pour nos coreligionnaires ; il les défendit, au péril de sa vie, contre des agressions sauvages, leur offrit l'asile protecteur de sa cure, et mérita ainsi la considération et l'amour de tous les gens de bien, et les chaleureuses félicitations de M. Crémieux, alors ministre de la justice.

Puisse cet exemple, ajoute la feuille citée, n'être pas perdu! puissent toutes les églises et leurs ministres s'inspirer des leçons de tolérance—disons mieux, de charité vraie et sincère—que leur a léguées l'humble curé dont les juifs bénissent la mémoire, et à qui ils avaient donné, comme témoignage symbolique de leur gratitude, une magnifique coupe, la coupe du salut (כוס ישועות), avec cette inscription :

A MONSIEUR LE CURÉ SPITZ
LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE DURMENACH
RECONNAISSANTE.

— On nous écrit de Mutzig (Basse-Alsace) :

« J'ai le regret de vous annoncer la mort de l'ancien président de notre communauté, M. Jacques Reiss, décédé le samedi 15 février dernier, à l'âge de quatre-vingts ans. Outre les membres de la communauté, un grand nombre de nos concitoyens les plus marquants des autres cultes se sont fait un devoir d'assister aux obsèques de cet homme de bien.

« Israélite sincère et zélé, il avait pendant plus d'un demi-siècle fait partie de notre administration synagogale, ainsi que de notre comité de bienfaisance, et il s'était acquis un grand titre à l'estime des hommes et à la faveur du Ciel en adoptant et élevant des orphelins de sa famille. Il laisse une veuve affligée et un fils unique, qui perdent en lui le meilleur des époux et des pères.

« M. Jacques Reiss s'était démis, il y a déjà quelque temps, de ses fonctions administratives en faveur de son neveu, notre président actuel.

« Les membres de la confrérie religieuse dont J. Reiss était le doyen ont accompagné ses restes mortels jusqu'au cimetière de Rosenweiler.

« MM. les rabbins de Brumath, d'Obernai et de Mutzig ont prononcé des discours émus, et, soit dans la maison mortuaire, soit au cimetière, rendu un juste et éloquent hommage aux vertus du défunt, dernier survivant — pour le dire en passant — des enfants du vénérable מוהר"ר יוסה ליב. — זכר כולם לברכה. »

Belgique.

Le samedi 15 février a été inauguré à Bruxelles un service solennel de *Min'cha*, analogue à celui qui existe depuis plusieurs années dans les temples de Paris. Un grand nombre de fidèles, de dames surtout, s'étaient rendus à l'appel de l'administration consistoriale, et n'ont pas eu à le regretter. L'ensemble de la cérémonie a été, nous dit-on, fort édifiant. M. le grand rabbin a prononcé une très belle allocution sur la croyance en Dieu, et nous supposons qu'il a l'intention de faire ainsi entendre, chaque samedi, sa parole si instructive et si sympathique. — On nous assure que le service musical a été fort remarquable, et que le morceau qui a fait le plus d'impression était *la Sortie de la Loi*, composée par notre ami M. Jules Erlanger. Nous n'avons aucune peine à le croire, nous qui connaissons la valeur mélodique et religieuse de ce morceau, non par ouï-dire, mais par *ouï-chanter*, car on a eu depuis deux mois l'heureuse idée de l'introduire dans le temple de la rue des Tournelles. — L. W.

Allemagne.

Dans l'une des dernières séances de la municipalité de Munich (Bavière), un membre émit la proposition d'inviter l'autorité compétente à installer des images de Jésus dans toutes les écoles, même dans les écoles mixtes. Selon lui, une disposition souveraine avait déclaré mixtes les maisons d'enseignement simultané, et une image du Christ ne pouvait avoir rien de choquant dans de pareilles maisons, même pour les *quelques enfants israélites* qui les fréquentent. La proposition, d'ailleurs, serait amplement justifiée par les progrès de l'immoralité parmi la jeunesse.—La proposition a été renvoyée au comité des écoles.

Nous ne connaissons pas la conclusion de l'affaire. La *Wochenschrift*, à laquelle nous en empruntons les détails, s'écrie avec raison : « Voilà un système pédagogique tout à fait original ! Nous avions bien entendu dire que les grandes *figures* de l'histoire étaient éminemment propres à exciter, par l'exemple, la jeunesse au bien ; mais comment des figures peintes peuvent mettre un frein au débordement des mœurs, nous avouons ne pas le comprendre. »

—Nous avons parlé dernièrement de l'achat par l'*Alliance israélite allemande* de la maison où naquit Mendelssohn. Ce fait rappelle à un journal allemand que déjà le fils aîné du philosophe, le banquier Joseph Mendelssohn, mort à Berlin en 1828, avait eu l'intention d'acquérir cet immeuble historique, mais qu'il y renonça en présence des prétentions exorbitantes du propriétaire.

— *Une exhumation singulière.* — Il s'est passé récemment, au cimetière israélite de Berlin, un fait qui ne se voit pas tous les jours. Le conseiller de commerce L..., qui y avait suivi le convoi funèbre d'un ami, jeta dans la fosse, selon l'usage, ses trois pelletées de terre, adieu suprême à la dépouille aimée. Au moment de quitter le cimetière, il s'aperçoit qu'il a perdu une bague avec brillant d'une très-grande valeur, et suppose aussitôt — ce qui était fort vraisemblable — qu'elle doit avoir glissé de son doigt lorsqu'il aidait à combler la fosse.

M. L... fit part à un employé du cimetière et de sa perte et de sa

conjecture ; sur quoi l'employé, avec toutes les précautions et la décence requises, fit enlever et tamiser la terre qui recouvrait le cercueil... Et le trésor enfoui reparut à la lumière, et le brave employé reçut de M. L... une récompense de 200 marks (250 fr.) pour le service rendu et pour la peine qu'il s'était donnée.

(*Isr. Bote.*)

— A l'heure où paraissent ces lignes, une cérémonie aussi rare qu'intéressante doit s'être accomplie dans la petite ville de *Vieth* (*an der Ostbahn*). Depuis longtemps déjà, trop prématurément peut-être, — לא תדע מה ילד יום, — plusieurs journaux allemands en entretenaient leurs lecteurs; nous empruntons ce qui suit à la *Wochenschrift*, qui contient le plus de renseignements. Le 9 mars a dû avoir lieu le 70e anniversaire nuptial des époux Silberstein. Ces bons vieillards célébraient, il y a dix ans, leur mariage de « diamant », il y a cinq ans celui de « brillant », et maintenant leur nombreuse postérité est accourue de toutes parts pour fêter avec eux les noces de « fer ». Ce nom (1), qui désigne un anniversaire accordé à si peu de privilégiés ici-bas, a été choisi par notre vieil empereur lui-même, qui, ainsi que l'impératrice, a honoré ces patriarches de nombreuses marques de bienveillance à l'occasion de leur fête. Une lettre autographe du monarque, envoyée il y a cinq ans à l'heureux couple avec un cadeau de prix, est conservée et révérée dans la famille comme un talisman. — La « mariée jubilaire », ajoute la feuille de Magdebourg, est une sœur de feu Samuel Jaffé, de Posen, conseiller de commerce, récemment décédé.

Autriche-Hongrie.

On écrit de Prague, le 12 février :

Hier, sur l'invitation du bureau de la Société *Afiké-Jehuda*, le célèbre docteur Jellinek a fait une conférence sur les « supercheries et substitutions littéraires », conférence d'autant plus significative que l'écrivain bien connu Rohling est professeur à l'université de

(1) Un nom singulier, qui rappelle un peu le vers de Corneille :

« Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre. »

(*Rédaction.*)

cette ville. Or, ce dernier, comme on sait, a soutenu dans une publication récente que le Talmud renferme des attaques contre l'Église chrétienne, et il a dû être médiocrement flatté d'entendre l'illustre prédicateur déclarer ici, devant une nombreuse assistance, que cette assertion témoigne d'une *ignorance grossière* ou d'une *insigne mauvaise foi.*

— La *Neue freie Presse* raconte la curieuse histoire qui suit, et qu'on peut joindre au trop riche dossier des *inhumations précipitées :*

« A Lemberg (Gallicie), un septuagénaire du nom de Péretz Fischer, souffrant depuis longtemps d'une maladie grave, succomba à une attaque de tétanos. C'était le vendredi soir. Le décès régulièrement constaté, on dut remettre l'inhumation au dimanche, la coutume juive défendant, le samedi, toute cérémonie funéraire. Le corps fut donc mis en bière et entouré des traditionnels emblèmes de la mort. Le samedi matin, vers cinq heures, les deux gardes qui, selon l'usage, veillaient le corps, entendent tout à coup un bruit étrange sortir du cercueil; puis, à leur grande frayeur, ils voient le prétendu mort se soulever lentement et se dresser devant eux. On conçoit que nos braves veilleurs se soient hâtés de prendre le large en voyant Péretz le ressuscité, après douze heures de léthargie, se mettre en devoir de quitter sa funèbre couche, et cela avec force imprécations et cris de colère. — Or, l'un des gardes, tombé malade par suite du saisissement éprouvé, vient de mourir, tandis que le vieux Péretz Fischer, sauvé par un simple hasard d'une inhumation trop hâtive, est aujourd'hui en excellente voie de guérison. »

Russie.

On lit dans le journal hébreu *Ha-Mélitz :*

« M. Schlesinger, inspecteur de la célèbre fabrique d'ambre Stantin et Becker, à Moscou, s'est adressé aux rabbins de cette ville pour les prier de faire savoir à leur communauté que ladite fabrique demande des ouvriers israélites, qu'on préfère pour leur sobriété aux chrétiens, généralement adonnés à la boisson. La fabrique, est-il ajouté expressément, sera fermée le samedi. »

Voilà un fait qui peut se passer de commentaire.

— Un Israélite russe de Petrowsk, qui avait fait, aux dernières demi-fêtes de Soukkoth, une excursion dans le Caucase, envoie au journal hébreu *Ha-Tsephira* une relation de ce voyage. Nous empruntons à son récit quelques renseignements sur les juifs de cette contrée :

« J'ai trouvé dans une vallée pierreuse quatre *nawals*, dont trois habités par des Tatars, le quatrième par des juifs, qu'on appelle dans le pays *Bikes*. Dans le village juif, nous descendîmes chez un coreligionnaire nommé Péretz, qui nous fit un accueil très-cordial. Nous y dînâmes à l'orientale, accroupis sur des divans. Tables et chaises sont choses inconnues. Nous lui demandâmes s'il n'avait pas une *soukka ;* il nous répondit qu'il n'y en avait que trois, et, sur notre demande, il nous conduisit dans l'une d'elles. Elle était dressée sur la terrasse de la maison, et fort élégante. Nous y avons mangé et bu ; le vin du pays est bon et abondant. Le fils du Shochet nous montra la synagogue; nous vîmes là, à notre grande surprise, une belle et digne maison de Dieu. L'arche sainte est particulièrement remarquable, et nous ne fûmes pas peu étonnés, lorsqu'on nous l'ouvrit, d'y voir deux aigles dorés.

« Comme tous les habitants de ces régions, les juifs marchent constamment armés. Chose affligeante, ils vivent dans la polygamie, et, comme les Tatars, traitent les femmes en esclaves, astreintes aux travaux les plus pénibles, portant de lourds fardeaux, etc., pendant que les hommes se promènent sans rien faire.»

— Encore un fait de *mortarisme !* (la chose commence à devenir si commune qu'il faut bien créer un mot pour la nommer). L'histoire rappelle assez celle dont Paris s'est ému récemment, et qui, par parenthèse, s'est dénouée très-paisiblement par l'envoi de la prétendue victime dans la maison de refuge israélite de Neuilly. Or, voici cette nouvelle affaire Mortara, telle à peu près que la raconte l'*Israelit* du 26 février : « Dans la ville russo-polonaise de Kalisch, une fillette de huit ans, *Rosalie Honisen*, fille de parents israélites, fréquentait la maison d'un employé nommé *Szajkowski*, où elle entendait les enfants réciter les prières catholiques, s'amusait avec leurs médailles de piété, leurs chapelets, etc. Probablement aussi

on lui demanda si elle aurait du goût pour l'Église catholique; sur quoi l'enfant répondit naïvement *oui*. Là-dessus, quelques zélés catholiques firent le beau projet de débaucher ladite Rosalie de la maison paternelle, de lui faire passer la frontière, de la faire baptiser et élever dans une maison religieuse d'Autriche. Une dévote de Kalisch fut chargée de mener l'entreprise à bonne fin, et munie d'argent et de nippes pour la fillette. Peu avant le jour de l'an, nos voyageuses arrivèrent à Ostrowo, ville frontière de Prusse, et se rendirent à l'église pour l'office du matin. Là, les manières étranges de la femme, qui s'était mise à prier tout haut et à expliquer à la jeune Israélite le mystère de la naissance de Jésus, frappèrent le vicaire, prince Edmond Radziwill, assis alors dans le confessionnal. Interrogée par lui sur l'origine de cette enfant, elle n'en fit pas mystère, et expliqua qu'elle allait faire baptiser l'enfant en Autriche à l'insu de ses parents. Mais le prince déclara nettement qu'il ne pouvait approuver de pareils procédés, et qu'il était de son devoir de déférer le fait à l'autorité compétente, ce qu'il fit effectivement. Le préfet du district, M. Mayer, ordonna que cette femme retournât immédiatement à Kalisch avec l'enfant, et lui rapportât l'attestation que cette dernière avait été rendue à ses parents. Un sieur Adamek, maître ramoneur (*Schornsteinfegermeister*), était chargé de les accompagner. Après divers incidents sans intérêt pour le lecteur français, et que nous supprimons, la fillette rentra au sein de sa famille. La sainte voleuse est en prison à Kalisch; une enquête sévère est ouverte contre la famille de l'employé Szajkowski, et un certain Ksieski, curé à Kalisch, soupçonné d'avoir participé à toute cette manœuvre conversioniste, a déjà subi plusieurs interrogatoires.

« Honneur au vicaire prince Radziwill! » s'écrie en terminant la feuille de Mayence. Et à cette conclusion nous ajouterons, nous, deux conseils :

Parents israélites, veillez sur vos enfants, et sachez qu'il y a encore d'autres dangers pour eux que les allumettes chimiques;

Dévots et dévotes, chasseurs d'âmes, *comprachicos* apostoliques, croyez-moi, renoncez au *mortarisme*. Cette triste spéculation a fait son temps, et elle ne vaut pas ce qu'elle coûte.

Roumanie.

On télégraphie de Rome, 2 mars, au *Daily News :*

« Avant de repartir pour Bucharest, M. Rosetti a dit à M. Depretis : « Si vous ne reconnaissez pas l'indépendance de la Rou- « manie, le gouvernement libéral tombera à Bucharest. » M. Depretis a répliqué : « Les libéraux tomberaient à Rome si je « reconnaissais l'indépendance de la Roumanie sans qu'elle eût « préalablement aboli toutes les inégalités civiles et politiques. » M. Rosetti a donc échoué en Italie, comme M. Bratiano en France et en Angleterre. »

D'un autre côté, le baron Worms, président de l'association des Israélites anglais, a reçu, le 2 mars, du marquis de Salisbury, une lettre déclarant que le gouvernement anglais est déterminé à assurer l'exécution complète de l'article du traité de Berlin relatif à la liberté religieuse en Roumanie.

ANNONCES.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH fils.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année — N° 15 — 15 avril 1879

L'UNIVERS ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Rédacteur en chef :
L. WOGUE, grand rabbin.

Administrateur gérant :
L. BLOCH fils.

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

Toutes les communications relatives au journal doivent être adressées à M. Bloch fils, *administrateur gérant, et lui parvenir au plus tard* huit jours *avant la date de publication du numéro; dans le cas contraire, elles seraient ajournées.*

On lit dans l'*Antologia israelitica* de Corfou, avril 1879 :

« *L'Univers israélite.* — Ce journal, professant les principes conservateurs du judaïsme, fondé et dirigé depuis trente-trois ans par le vénérable S. Bloch, auteur des *Méditations bibliques* et de *la Foi d'Israël*, reçoit maintenant ses inspirations (par suite de l'âge avancé et des indispositions ne son fondateur) de l'illustre grand rabbin L. Wogue, professeur de théologie et d'exégèse biblique au séminaire de Paris. Tout en déplorant les circonstances qui ont paralysé l'activité de M. Bloch, nous nous félicitons de le voir remplacé par M. Wogue, qui non seulement saura se maintenir dans la ligne orthodoxe suivie par son devancier, mais y apportera une vigueur et une vie nouvelles, grâce à la haute intelligence et à la science peu commune dont il est richement pourvu, et qui lui ont valu une place distinguée parmi les illustrations contemporaines du judaïsme français.

« Dès 1857, le professeur Wogue publiait son שומר אמונים, *le Guide du croyant israélite*, etc., 590 pages petit in-8, ouvrage dont on ne saurait assez louer l'onction et la piété, et auquel nous souhaitons un traducteur italien comme en a eu le אמרי לב, traduit avec une rare élégance par le regretté professeur Marco Tedeschi. En dernier lieu, M. Wogue a publié une œuvre d'un grand intérêt religieux et philosophique : *le Pentateuque et les Haphtaroth*, avec le texte hébreu, un commentaire, etc., outre un grand nombre d'opuscules et autres écrits moraux ou exégétiques publiés de temps en temps, tous d'une rare et incontestable valeur.

« En recommandant chaudement à ses coreligionnaires de Grèce et d'Italie l'*Univers israélite*, dont il partage pleinement les principes et les convictions, le directeur de l'*Antologia* est heureux de pouvoir aujourd'hui, par l'échange des deux périodiques, renouveler les rapports de littérature et d'amitié qui le liaient autrefois avec l'illustre professeur Wogue, et de pouvoir lui donner ce témoignage public d'estime et d'affection. »

La *Wochenschrift* du 2 avril, après avoir rendu compte de la circulaire relative à l'*Œuvre des missions rabbiniques*, qu'elle appelle « une œuvre noble et élevée, digne de la sympathie et de l'appui de tous », ajoute :

« Il faut signaler la manière virile, nette et résolue dont M. le grand rabbin Wogue, professeur au séminaire israélite, dirige l'*Univers israélite* à la place de l'ancien rédacteur S. Bloch, aujourd'hui très malade (malheureusement mort depuis, remarque le journal). Il a traité d'une façon particulièrement remarquable la question des mariages mixtes, la définition de l'hérésie et la création de bons livres pour la jeunesse israélite. »

L'UNIVERS ISRAÉLITE

CHERS ET HONORÉS CORELIGIONNAIRES,

Je viens, au nom de la famille, vous remercier chaleureusement de toutes les précieuses marques de sympathie que vous nous avez données à l'occasion de la mort de notre vénéré père. Non seulement de l'Europe, mais de tous les points du globe où il existe une communauté israélite, des témoignages de condoléance sont venus nous assurer que notre deuil était partagé par tout ce qu'Israël possède de cœurs sincèrement attachés à nos saintes croyances. Au milieu de notre profonde affliction, nous avons été émus à la lecture de tant de lettres émanant des personnalités les plus distinguées de notre culte. Ne pouvant répondre à toutes les personnes qui sont venues mêler leurs larmes à nos larmes et nous ont transmis l'expression de leurs regrets pour une si grande perte, nous les prions ici de vouloir bien accepter l'assurance de notre vive et sincère gratitude.

Nous ferons tous nos efforts pour mériter tant de touchantes marques de sympathie en marchant toujours dans la voie que nous a tracée notre vénéré père, de sainte mémoire! Assurés du précieux concours de tant d'éminents coreligionnaires, nous ne laisserons pas tomber l'œuvre à laquelle son fondateur a consacré toute sa vie et toutes ses forces. Notre recueil s'efforcera de combattre, comme par le passé, l'erreur et l'intolérance, et de propager les principes sacrés qu'il a toujours défendus avec tant de succès.

Le manque de place nous empêche de reproduire les nombreuses lettres de condoléance que nous avons reçues et que nous gardons religieusement; qu'on nous permette seulement d'insérer la suivante que nous a adressée M. le rabbin Isacco Vivanti, d'Ancône.

L. BLOCH FILS.

Ancône, 28 mars.

La triste nouvelle qui nous est parvenue de la mort du vénéré directeur de *l'Univers israélite* nous afflige profondément.

M. Simon Bloch exerça pendant de longues années une salutaire influence sur le judaïsme moderne, par les grands principes qu'il défendait et sa profonde éloquence.

Ses écrits étaient lus avec avidité et étaient justemeut appréciés, non seulement par l'excellence du fond, mais aussi par l'élégance de la forme.

L'*Univers israélite* restera un monument impérissable à la mémoire de son fondateur et savant directeur, tandis que ses autres belles œuvres lui donnent une place éminente parmi les auteurs de littérature sacrée.

Dans nos temples, nous ferons un service pour le repos de l'âme de notre excellent coreligionnaire, dont la mémoire sera conservée avec vénération.

Au nom des représentants de cette université israélite et du Comité régional de l'*Alliance universelle*, je présente les plus vives et les plus sincères condoléances à la famille du regretté défunt.

Veuillez agréer, etc.

Signé : ISACCO VIVANTI,

Président du Comité régional de l'*Alliance* et de l'Université israélite d'Ancône.

A PROPOS DE LA PAQUE.

LES TROIS PÈLERINAGES.

Lorsque notre divin Libérateur, au moment de nous affranchir, institua la Pâque, il dit à Moïse et à Aaron : « Que ce mois-ci soit pour vous le commencement des mois; qu'il devienne le premier des mois de l'année. »

Ainsi la lune de Niçân, qui n'était et n'est encore que la septième

de l'année orientale (1), a obtenu le privilège d'ouvrir notre année religieuse. Elle a commencé pour nous une ère nouvelle. Nos fêtes, notre histoire, toute la chronologie de la Bible ont placé en elle leur point de départ, l'ont saluée leur aînée, leur reine. Et c'était justice : car la sortie d'Égypte a eu lieu dans ce mois-là, et la sortie d'Égypte est, à vrai dire, l'acte de naissance du peuple israélite!

Jusque-là, en effet, et quelque nombreux qu'il fût, Israël n'était pas un peuple, n'était pas même une communion religieuse, il n'était qu'une multitude. Point de peuple sans indépendance, et nous gémissions dans la servitude; point de communion sans une foi commune, sans un culte homogène, et nous n'avions ni l'un ni l'autre. Tout au moins, s'il nous restait quelques principes, quelques traditions, quelques souvenirs, s'étaient-ils oblitérés par la pression d'un long esclavage, ou pervertis au contact du polythéisme égyptien. En nous émancipant, Dieu nous a faits peuple, ce fut le premier pas, — un pas gigantesque déjà! En nous révélant sa Loi, en nous purifiant et nous éclairant par les feux du Sinaï, il nous a faits communion, congrégation religieuse, et ce fut le second pas, le couronnement de l'œuvre. Le judaïsme était fondé.

Certes, nous comprendrions bien mal le grand événement que nous avons fêté cette semaine, si nous le considérions seulement en lui-même et abstraction faite de ce qui l'a précédé et suivi. Qu'étions-nous avant la sortie d'Égypte, que sommes-nous devenus après?... Avant, nous n'étions pas seulement des serfs taillables et corvéables, c'est-à-dire des bêtes de somme soumises au bon plaisir du maître et de ses valets; nous étions encore, nous la race prédestinée, esclaves de nos propres passions, esclaves de la chair et de ses grossiers appétits. Le régime de l'oppression étouffait en nous vertus, religion, dignité, jusqu'au désir d'échapper à l'oppression elle-même; et lorsque Moïse poussa pour la première fois le cri magique du salut, quand il vint nous convier au plus splendide avenir, à la liberté, au royaume de Dieu, à la possession de la Terre promise, nous fûmes sourds à sa voix, et pas une fibre ne tressaillit

(1) Cette année, comme celle du calendrier républicain de France, commence avec l'équinoxe d'automne.



dans nos cœurs : ולא שמעו אל משה (1). Quelques années encore, — et notre moralité perdue, nos croyances hideusement défigurées, nous eussent fait tomber plus bas que nos persécuteurs. Nous avions reçu de nos pères un héritage de gloire, nous n'aurions légué à nos enfants qu'un héritage de honte.

Mais les calculs de la tyrannie ne devaient pas réussir. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur des peuples comme celui des rois, sut réveiller à force d'amour notre amour éteint, à force de miracles notre énergie défaillante ; tous les nobles ressorts qui s'étaient brisés en nous, il les fit revivre, et alors nous fûmes affranchis, parce que nous voulûmes l'être.

Et après? — Ce qu'il y eut après la sortie d'Égypte, le voici. Dans les desseins de l'Éternel, notre délivrance n'était pas un but, elle était surtout un moyen. Il y avait autre chose au bout, une chose immense, il y avait une religion ! Sans doute, l'émancipation en elle-même était déjà un fait considérable, אלו הוציאנו ממצרים... דיינו ; il y a plus : humainement parlant, c'était le bienfait suprême, car la liberté individuelle et l'indépendance politique résument les plus hautes aspirations de la terre. Mais Dieu en juge autrement, et pour lui il s'agissait d'autre chose encore. Il s'agissait de nous moraliser et de nous sanctifier, et c'est pourquoi il nous conduisit au pied du Sinaï. Il s'agissait de tenir la parole donnée aux ancêtres, de payer une dette sublime dont l'échéance était arrivée, et c'est pourquoi il nous achemina vers la Terre sainte. Il s'agissait surtout de nous arracher à ce milieu impur, à cette civilisation dévoyée qui suait par tous les pores l'idolâtrie, la superstition, le crime ; il fallait nous isoler, à tout prix, et de l'Égypte et de l'humanité, car « Dieu, du haut du ciel, avait passé en revue toutes les races humaines, et n'en avait pas trouvé une seule innocente (2) ». Un continuel tête-à-tête avec Dieu pouvait seul nous sauver, et c'est pourquoi il nous a promenés quarante ans dans le Désert... Un désert, alors, valait mieux que le monde!

Quand cette longue et nécessaire épreuve fut terminée, quand

(1) Ex., VI, 9; conf. *ibid.*, XIV, 12.
(2) Ps., XIV, 1-3; LIII, 2-4.

Israël, suffisamment épuré par le malheur, put entrer en possession de son pays et de ses destinées, la première fête qu'il célébra sur le saint territoire fut la fête de Pâque. A peine sorti du Jourdain, qui lui avait ouvert miraculeusement son lit comme autrefois la mer Rouge, il immola l'agneau pascal (1). C'est ainsi qu'il plantait dans le Canaan l'étendard de la foi nouvelle, c'est ainsi qu'il préludait à la conquête. — Toutefois, les conditions requises pour l'accomplissement régulier de la loi cérémonielle n'existaient pas encore. Ce sol que foulaient nos pas était bien le sol d'élection, mais il ne nous appartenait encore qu'en droit et non en fait; il fallait, d'ailleurs, plus que la terre d'élection, il fallait la ville d'élection; plus que la ville, le temple. Point culminant de la Terre sainte, Jérusalem était la métropole prédestinée où devait converger toute la vie religieuse d'Israël, et c'est dans ses murs que devait s'élever la maison du Seigneur, la maison élue, בית הבחירה. Quatre siècles et demi après Josué, la conquête du Canaan était achevée; le plus sage des rois régnait à Jérusalem, et il avait construit le saint édifice, résidence définitive de Dieu et de l'arche d'alliance. Désormais le judaïsme a son centre : autel et vases sacrés, prêtres et lévites, l'appareil est au complet, et la machine religieuse peut fonctionner selon les vues du législateur. Là siège ce conseil des anciens, oracle de la Synagogue, qui s'appellera plus tard le grand Sanhédrin; là se formule en décisions savantes la doctrine du Seigneur, « laquelle ne doit émaner que de Jérusalem (2); là doit désormais fumer l'encens, s'effectuer tout sacrifice, toute offrande, et retentir l'orchestre des lévites, accompagnant la sublime poésie des Psaumes; là enfin, et seulement là, doit se réunir à jour fixe, trois fois par an, la population valide d'Israël. — Arrêtons un moment nos regards sur cette dernière institution, dont la Pâque est le point de départ.

La centralisation politique n'est pas, comme beaucoup le pensent, une découverte moderne. Ce principe tutélaire est l'âme de la constitution mosaïque, élaborée en vue de la Palestine; depuis la

(1) Jos. V, hapht. du premier jour de Pâque. La circoncision générale, qui avait précédé, avait eu lieu en vue de cette solennité, aucun incirconcis ne pouvant y prendre part. Ex., XII, 43-48.

(2) Is., II, 3; Mich., IV, 2.

base jusqu'au faîte, il l'a inspirée tout entière. Le Dieu *un*, dont la loi est *une*, a voulu que son peuple aussi fût organisé selon l'unité; et, comme notre régime était essentiellement théocratique, l'unité politique devait se confondre ici avec l'unité religieuse. De là le choix d'une ville centrale, d'une maison privilégiée et d'un conseil suprême, desquels devaient sortir toutes les volontés du Maître, auxquels devaient aboutir tous les hommages des sujets. Ainsi le cœur, après avoir reçu le sang de toutes les parties de l'organisme, l'y distribue à son tour, mais épuré et vivifiant. Le temple de Jérusalem, c'était le cœur de la nation. Tous les actes importants de la loi cérémonielle, tout ce qui constitue, à proprement parler, le culte mosaïque officiel, ne pouvait s'accomplir que dans les murs de Jérusalem ou dans l'enceinte de son temple. Mais tous ces actes n'étaient pas également solennels : l'apport des dîmes, les sacrifices de circonstance, les offrandes individuelles, volontaires ou votives, ne pouvaient, en raison de leur caractère privé ou facultatif, constater suffisamment la suprématie de la métropole. Pour mettre en relief, d'une manière imposante et durable à la fois, cette prééminence spirituelle, il fallait une cérémonie qui fût en même temps régulière, collective, et strictement obligatoire : Dieu institua les pèlerinages périodiques à Jérusalem.

Trois fois l'an, dit à plusieurs reprises le Code sacré (1), tout adulte mâle en Israël doit comparaître, muni d'une offrande, *devant le Seigneur;* c'est-à-dire (comme l'explique un de ces passages) dans le lieu qu'il aura élu pour sa résidence. C'est la visite en masse du peuple à son Souverain (האדון); c'est l'acte de vasselage, l'acte de foi et hommage périodiquement renouvelé; mieux encore, c'est l'incessante confirmation de l'antique alliance, qui a pour but de grouper tout Israël en un seul faisceau, et d'en rassembler tous les éléments dans la main d'Adonaï. — Les époques fixées pour ces solennelles manifestations sont les fêtes de la Pâque, des Semaines (2) et des Tabernacles, à la fois historiques et agricoles : historiques, car elles rappellent les trois grandes phases du peuple primitif, — la Sortie d'Égypte, le Décalogue, le Désert ; — agricoles, car elles

(1) Ex., XXIII, 17; *ib.*, XXXIV, 23; Deut., XVI, 16.
(2) Vulgairement la Pentecôte.

correspondent aux trois époques intéressantes de la vie rurale en Orient : les premières orges au printemps, les premiers blés en été, les dernières récoltes et la vendange en automne (1). Les bénédictions de la terre viennent de Dieu, et c'est à lui qu'on en doit offrir les prémices. Ainsi la foi se greffait sur l'amour et la reconnaissance. La foi, en Israël, a ses racines moins dans la tête que dans le cœur, et c'est pour cela qu'elle est indestructible.

On le voit, c'est encore la Pâque qui avait le privilège d'ouvrir ces scènes, aussi grandioses que touchantes. Précédés d'une longue attente, suivis d'un long souvenir, les pèlerinages nationaux ravivaient le sentiment religieux en le retrempant dans sa source même, en le rapprochant de son foyer. Et cette parole du Psalmiste : « Mon âme a soif du Dieu vivant. Quand irai-je, quand paraîtrai-je devant mon Dieu (2)? » cette aspiration brûlante et passionnée, dans combien de cœurs elle devait retentir !

Et ce qu'il y a de plus merveilleux dans ces excursions triennales, c'est la profonde sécurité qui les accompagnait. Voilà des hommes qui ont laissé derrière eux tous leurs trésors, de nombreux troupeaux, des terres fertiles et en plein rapport, les richesses de la grange et du pressoir; que dis-je? ils ont laissé derrière eux leurs affections les plus chères, leurs vieux pères, leurs femmes, leurs enfants; des voisins pillards et avides entourent la Palestine, guettent d'un œil de convoitise cette belle proie sans défense... Et la pieuse caravane marche, marche toujours, non-seulement sans crainte, mais avec enthousiasme : ni un regard ni un pas en arrière ! Dans toute cette foule, une seule pensée, un seul vœu, un seul cri : Jérusalem ! Quant à leurs trésors, ils sont tranquilles : ne les ont-ils pas laissés sous la garde de Celui qui avait dit à leurs pères : « Je déposséderai des peuples pour te faire place, et j'agrandirai ton territoire, et nul n'osera l'envahir tandis que tu t'achemineras vers la résidence de ton Dieu (3) ! » Et, de fait, tant que Jérusalem eut un temple et fut un centre d'adoration, c'est-à-dire dans un intervalle

(1) שלש רגלים תלוים כלם בפרות הארץ, אביב וקציר ואסיף. Raschbam, *Comm. sur l'Exode.*

(2) Ps., XLII, 3.

(3) Ex., XXXIV, 24. Comparez Talm., *Peçach.*, 8 *b.*

de plus de huit siècles, cette étonnante prédiction se réalisa, et les frontières du saint pays, que la loi dégarnissait de leurs défenseurs, furent constamment respectées. Un Protecteur invisible veillait sur elles. Une telle loi et son observance, une telle prophétie et son accomplissement, prouveraient assez la divinité de la Tora, si nous avions besoin de preuves à cet égard.

Aujourd'hui toutes ces gloires et toutes ces joies sont mortes; aujourd'hui Jérusalem est veuve de tout ce qui la fit grande; Dieu a cessé d'y résider; l'inspiration et la doctrine en sont absentes... Il ne reste plus de la Ville sainte qu'un nom et un souvenir. Eh bien! telle était la puissance d'attraction exercée par l'antique métropole qu'aujourd'hui encore, non seulement pour nous, mais pour toutes les croyances civilisées, elle est restée le centre de la pensée religieuse et la cité sainte par excellence. De tous les points du globe, dans toutes ses prières importantes, l'Israélite se tourne vers la Palestine comme l'aiguille aimantée vers le nord, comme l'habitant de la Palestine se tournait vers Jérusalem, l'habitant de Jérusalem vers le temple, et les fidèles du temple vers le sanctuaire où résidait l'arche où se cachait la pensée du Dieu d'Israël (1).

Un jour viendra où nos regards et nos pas, au lieu de se diriger vers une ombre, de caresser un fantôme et une ruine, se porteront sur une réalité vivante et radieuse; où le culte effectif du Dieu un succédera aux vaines démonstrations des peuples; où, selon la parole des prophètes (2), « toute chair viendra se prosterner aux pieds de l'Éternel Tsebhaoth ». Ce jour-là sera la *Pâque* de l'humanité, et l'Égypte aura disparu pour jamais avec ses vieilles chaînes et ses vieilles erreurs.

L. Wogue.

ORAISON FUNÈBRE

DE M. LE GRAND RABBIN MAYER LAZARD ז״ל.

Nous donnons ici, selon notre promesse, les principaux passages

(1) Talm. *Berakh.* 30 *a* et 31 *a*, d'après I Rois, VIII, 44, 48, et Daniel, VI, 11; Maim. *hilkh. Tephilla,* V, 3; *Orach Chayy.* art. 94, §§ 1 et 2.

(2) Is., LXVI, 23; Zach., XIV, 16 s.

de cette émouvante et instructive oraison funèbre, prononcée par M. le grand rabbin Isidor le 16 mars dernier :

Mes frères,

..... Il y a quelques jours, la communauté de Metz faisait à Mayer Lazard de belles, de grandes funérailles. Le grand rabbin du Consistoire, puis le savant Louis Morhange, son ami de 50 ans, et après lui le grand rabbin de Nancy, ont tour à tour arrosé son cercueil de leurs larmes et ému tous les cœurs en racontant sa pieuse et belle existence. Je considère comme un devoir, en ma qualité de grand rabbin du Consistoire central des Israélites de France, et ce devoir, je le remplis avec le cœur, croyez-le,—il est si doux de s'entretenir de ceux que l'on a aimés! — de lui payer à mon tour, au nom de ses disciples et de la France israélite, un tribut de reconnaissance et d'affectueuse estime.

Noble défunt, maître bien-aimé, ce n'est pas pour vous, ce n'est pas pour votre gloire et votre honneur que je remplis cette mission : c'est pour la gloire et l'honneur de notre religion, de notre foi, que vous avez si noblement pratiquée, enseignée et glorifiée. Vous m'en saurez gré du haut du Ciel, où repose votre âme : car c'est ainsi que votre mort sera utile encore à la cause que vous avez si longtemps défendue! Parler de lui, mes frères, ce sera pour sa famille désolée, pour son fils, qui est notre collègue dans le rabbinat, ce sera pour nous tous un enseignement et une consolation.

Nos sages l'ont dit : חכם שמת הכל קרוביו וכו׳ Quand la mort enlève du milieu de nous un sage, un homme de bien, un *chacham*, alors la douleur ne se renferme pas dans le cercle étroit de la famille ; elle dépasse les bornes ordinaires, elle trouve un écho dans tous les cœurs, et « la maison d'Israël tout entière pleure l'incendie que Dieu a allumé au milieu d'elle » ואחינו כל בית ישראל יבכו את השרפה אשר שרף ה׳.

. . . .

Mes frères, l'homme que nous pleurons était un maître, un docteur de la loi, un חכם selon le cœur de Dieu. Aux disciples qui l'entouraient et qui accouraient de toutes parts pour l'écouter, il disait cette parole du prophète : הוי כל צמא לכו למים Vous tous qui avez soif de science divine, venez puiser à la source que Dieu m'a permis de vous ouvrir; et vous qui êtes pauvres, ne craignez rien, venez et prenez : la Tora se donne et ne se vend pas! כל מי שרוצה ליטול יבא ויטול. — Il ne se fatigua jamais, pas plus que la mère en présence de l'enfant qui demande sa nourriture. C'était un ange du Seigneur, dont la parole répandait la sagesse : ותורה יבקשו מפיהו כי מלאך ה׳ צבאות הוא

Fidèle à ce précepte divin, qui est un des principes fondamentaux du judaïsme : ללמוד וללמד *étudier et enseigner*, il étudia et il enseigna jour et nuit; et dans cette science des sciences il était arrivé à une telle hauteur,

descendu à une telle profondeur, que sa parole faisait autorité et que son nom était entouré d'une réputation incontestée. Dès ses plus tendres années, il se livrait à l'étude avec passion. Ces livres divins qui sont 'aliment des forts, et dont les paroles sont comparées au lait qui nourrit l'enfance, qui soutient la vieillesse, ces livres ne sont tombés de ses mains qu'au moment où son âme s'envola vers le Ciel...

A d'autres, mes frères, il faut des années pour se faire connaître, pour acquérir un nom; des années pour donner à l'esprit sa maturité, à la parole son autorité. A peine arrivé à Metz, à peine âgé de vingt et quelques années, il était accueilli avec déférence, avec respect, par tous ces sages qui vivaient alors en si grand nombre dans cette vieille et célèbre communauté; ils lui reconnaissaient tant de mérite qu'ils le placèrent immédiatement à la tête de l'École talmudique, que l'on venait de fonder.

Il appartenait à une honorable famille de la Lorraine. A peine âgé de quatorze ans, il partit pour aller visiter les écoles, les *Ieschiboth*, où se rendaient les jeunes gens qui voulaient acquérir la science et se préparer au rabbinat. Il alla à pied, s'imposant des privations, acceptant de la charit des communautés, comme c'était l'usage alors, les moyens de vivre, et n'ayant qu'une pensée : celle d'avancer de plus en plus dans les profondeurs de cette vaste mer qu'on appelait la mer du Talmud : ים התלמוד.

Voilà comment on étudiait autrefois pour arriver au rabbinat. Quelques-uns d'entre vous, mes chers frères, ont connu cette époque, et je profite de cette triste circonstance pour en parler à nos jeunes générations, à nos élèves d'aujourd'hui. Ah! quelle différence entre les deux époques! Aujourd'hui, on appelle les disciples, on les reçoit à bras ouverts, on les installe dans des maisons spacieuses; aujourd'hui, pas le moindre souci, pas la moindre privation : on répond aux besoins matériels comme aux besoins spirituels. Et pourquoi, hélas! malgré tout cela, les vocations sont-elles en raison inverse des facilités? pourquoi y a-t-il aujourd'hui si peu d'empressement, si peu d'ardeur?

Pour couronner ses études, Mayer Lazard se rendit à Hanau, en Allemagne, à deux cents lieues du foyer paternel, pour écouter les leçons du célèbre ר' משה טוביה. Cet illustre pasteur, une véritable autorité en Israël, le considéra bientôt comme l'un de ses meilleurs élèves, et il disait de lui, au moment de son départ, dans ce papier qu'on appelle aujourd'hui un diplôme et qu'on appelait alors la מורנו, ces paroles remarquables, qui sont à elles seules le plus bel éloge : « Il est jeune en années, mais il est vieux en sagesse; il est digne des plus hautes fonctions, et c'est avec bonheur que je dépose sur sa tête la couronne de la Tora, כתר של תורה. »

...Metz était alors la métropole, la gloire du judaïsme. Il y avait là une cinquantaine d'hommes au moins qui s'occupaient comme lui de la

science de la Tora, qui étaient, — il le reconnaissait lui-même, — ses égaux en savoir, mais dont aucun n'avait au même degré que lui cette expérience des hommes et des choses, cette facilité de la parole, qui sait répondre victorieusement aux objections et aplanir les difficultés. Je vois encore cette vieille rue des Juifs, où, dans chaque maison, il y avait jusqu'au milieu de la nuit des hommes qui, assis devant une pauvre lumière, priaient, étudiaient et méditaient la Tora.

Sans doute, je ne suis pas de ceux qui ont sans cesse cette parole stéréotypée à la bouche : ימים הראשונים היו טובים מאלה « Les temps passés étaient meilleurs que ceux d'aujourd'hui »; je sais que le monde a ses exigences, que l'homme appartient à l'homme, que l'étude de la religion, que la fréquentation du temple, la prière, ne suffisent pas à elles seules.

Mais c'étaient de beaux jours que ceux du passé, et certes nous n'avons pas le droit de les dénigrer. Quoi! vous dites que c'était une vie inféconde et stérile! Une vie stérile, celle qui est un permanent exemple de renoncement aux plaisirs, d'humilité et d'austérité! Ah! inclinez-vous devant les hommes qui fuyaient toutes ces choses malsaines, si recherchées de nos jours; qui répandaient autour d'eux un parfum de sainteté, qui laissaient derrière eux une traînée lumineuse de vertus et de nobles sacrifices; ces hommes que l'on appelait les gardiens et les défenseurs de la ville, נטורי דקרתא. La piété seule ne suffit pas, c'est vrai; mais elle conduit à tout ce qui est beau et grand, à toutes les belles pensées, à toutes les généreuses résolutions!

Et n'est-ce pas la communauté de Metz, cette pieuse et vieille communauté, qui a figuré la première dans le mouvement civilisateur, qui la première a envoyé ses enfants aux carrières libérales, qui la première a fondé des écoles, organisé le travail et montré que nous n'étions pas indignes de la liberté?.....

Ah! mes chers frères, en vous retraçant ce glorieux passé, en vous parlant de Mayer Lazard et de tous ces hommes qui vivaient à côté de lui, les larmes m'en viennent aux yeux et l'émotion me gagne. Oui, je suis profondément ému en songeant à Metz, à son état actuel, à sa décadence, à sa ruine, et je pleure! je pleure cette communauté française qui nous a été arrachée, qui ne nous appartient plus! je pleure ces hommes qui l'aimaient si profondément et dont les dépouilles mortelles reposent aujourd'hui dans une terre étrangère!

Ah! vous qui êtes au Ciel, ombres vénérées, priez pour elle, priez pour qu'elle puisse bientôt sortir de ses ruines et redevenir belle et glorieuse!

Ce n'est pas une digression, mes frères! Pouvais-je parler de Mayer Lazard, qui était si Français de cœur, sans rappeler les malheurs auxquels il a eu la douleur d'assister et qu'il a si vivement déplorés!

Mayer Lazard a été pendant près de vingt ans à la tête de l'École cen-

trale rabbinique de France, et, si ses forces ne l'avaient pas trahi, il y serait resté jusqu'au dernier moment de sa vie. Nous avons tous regretté son départ, et nous n'y aurions jamais consenti si nous n'avions pas eu la certitude que son successeur, qui a été, lui aussi, son disciple, continuerait ses traditions et marcherait sur ses traces. Tous les pasteurs qui se sont assis depuis quarante ans sur les sièges les plus élevés du rabbinat français, les Ulmann, les Marx, les Cahen et tant d'autres, avaient été ses élèves. Beaucoup d'entre eux l'ont devancé dans la tombe et rencontré au Ciel! Quant à nous, qui lui avons survécu, nous conserverons de lui un pieux et respectueux souvenir!

Ne dites pas cependant, — comme je l'ai déjà entendu dire, — que nous perdons le dernier représentant, le chef de l'orthodoxie! Ah! ceux qui disent cela font injure aux morts et aux vivants! Quel est donc le rabbin qui oserait enseigner une doctrine contraire à l'orthodoxie? Nous le renierions le jour même et nous l'exclurions de notre sein. La supériorité de Mayer Lazard, elle était dans sa science, dans son énergie, dans ses vertus. Cela suffit devant Dieu et devant les hommes. Mais quant à la religion, quant au drapeau de notre foi, il y a partout la même pensée, la même tendance, le même désir de l'élever toujours plus haut, de le défendre, même au péril de notre vie. Il peut y avoir parfois une légère divergence dans les opinions de nos rabbins, il peut y avoir plus ou moins d'énergie dans l'accomplissement du devoir, plus ou moins de sévérité dans la forme; mais אלו ואלו דברי אלהים חיים, les paroles proclamées sont partout les paroles du Dieu vivant!

. . . .

Le plus bel éloge de Mayer Lazard, sa plus touchante oraison funèbre, ce sont ces larmes qui ont coulé de tous les yeux, c'est cette foule immense qui a entouré son cercueil, c'est ce cri qui est sorti de toutes le bouches et de tous les cœurs : הצדיק אבד « le Juste a disparu! »

Ah! mes amis, pleurons-le, mais ne murmurons pas; pleurons de l'avoir perdu, mais remercions Dieu de l'avoir possédé si longtemps. Il est arrivé à l'âge de 86 ans... Ah! la Providence départit rarement un plus grand nombre d'années aux fils de la poussière!... 86 ans! cela dépasse toutes les limites tracées par le prophète. Et maintenant, après cette longue carrière, si bien remplie, si noblement parcourue, il est près de Dieu, où il y a la plénitude du bonheur שובע שמחות את פניך; près de Dieu, où les espérances des justes deviennent des réalités, où leurs aspirations reçoivent leur satisfaction, נעימות בימינך נצח.

Honorons sa mémoire, mes frères; mais rappelons-nous que pour l'honorer il ne suffit pas de pleurer, de se borner à de vains et stériles regrets : fermons les brèches et serrons nos rangs autour du drapeau d'Israël!

Et vous, noble défunt, reposez en paix. Vous n'êtes plus au milieu de nous, mais vous n'êtes pas mort! Vous vous êtes élevé en Israël et dans le

cœur de vos disciples un monument qui ne périra jamais, et la terre et l'oubli ne vous couvriront pas d'un double linceul. . . . .
. . . .

L. Isidor.

Païens sans le savoir.

Ces jours passés, je recevais une lettre d'un mien ami, orthodoxe des plus scrupuleux, et avec cela grand puriste, ce qui est encore une manière d'orthodoxie. Je ne sais pourquoi la date me sauta aux yeux... Vous savez, il y a de ces hasards : une bavure de la plume, une fioriture quelconque, — mon ami est calligraphe, — peut-être le בס״ד précédant la date française et jurant avec elle. Quoi qu'il en soit, la date en question me jeta dans un monde de pensées ; elle n'avait pourtant rien de fatidique ni même d'historique ; ce n'était d'ailleurs ni un vendredi ni un 13, ces superstitions chrétiennes que maint juif a la sottise d'adopter : non, c'était une simple date, une date quelconque, insignifiante au possible, et cependant elle me suggéra une réflexion, et cette réflexion une autre, et, grâce à l'association des idées, il me revint alors en mémoire certaine fantaisie insérée par moi jadis dans ce journal même, et dont je veux extraire un fragment. *L'Univers* était jeune alors (1), l'écrivain aussi. Ce sera de l'inédit pour la plupart des lecteurs.

« Les images, écrivais-je, sont la richesse d'une littérature, mais elles en sont aussi l'écueil. Il y aurait un gros livre à faire sur les erreurs, les hérésies et les calamités, religieuses et autres, qu'a enfantées la métaphore. Le tort des langues modernes est d'avoir conservé comme de précieuses reliques toutes ces figures traditionnelles, bagage d'une littérature effacée, et d'avoir ainsi perpétué des causes permanentes d'erreurs. Au XIXe siècle, nous en sommes encore à parler de la *cendre* des morts, qu'on ne brûle plus, et de leurs *mânes*, qu'on n'invoque plus, et du *paradis*, qui n'était qu'un « verger », et de l'*enfer*, qui signifie « les lieux inférieurs » ; nous célébrons toujours nos *hymens* sous des *auspices* quelconques ; notre

(1) Numéro de février 1850.

ciel s'obstine à être un *firmament* (1), notre annuaire un *calendrier* sans calendes ; nos livres sont toujours des *volumes* (2) comme avant Gutenberg, et nos grammataires (3) des *alphabets*, אלפא בירתא, comme au cœur de la Syrie... »

Fort bien, direz-vous, mais quel rapport avec les dates ? — Je vais vous le dire. On pourrait aisément grossir cette liste de termes abusifs ; mais, pour ne parler que des quantièmes, celui de la lettre susdite, — « Dimanche, 9 mars 1879 », — ne serait, à le prendre à la rigueur, qu'une suite d'hérésies. Je noterai d'abord un rapprochement assez piquant : le 8 mars était pour la Synagogue שבת זכור ; le lendemain était pour l'Église le dimanche de *Reminiscere*. Mais ce n'est qu'une coïncidence : passons. Qu'est-ce que le « dimanche » ? *Dominica dies*, le jour du Seigneur, c'est-à-dire de la résurrection de Jésus. Qu'est-ce que « Mars » ? Une divinité païenne. Et 1879 ? L'année de l'ère chrétienne. Ainsi, dans trois mots, mon brave correspondant était une fois païen et deux fois chrétien. Si nous sommes chrétiens le dimanche, nous sommes païens le *mardi*, le *mercredi*, le *jeudi* et le *vendredi* (Mars, Mercure, Jupiter, Vénus) (4). Par contre, les chrétiens judaïsent le *samedi*, originairement *Sabbati dies*, allemand *Sambazdag*, puis *Sammestag*, enfin *Samstag*. Les Anglais et les Hollandais sont restés idolâtres : c'est toujours pour eux le jour de Saturne.

Mais, sans sortir du judaïsme, l'abus en question est peut-être bien plus ancien qu'on ne pense. Est-ce que le Talmud de Jérusalem ne nous apprend pas que les Juifs ont importé de la Babylonie les noms des mois (5) ? Or, ces noms, à juger de l'inconnu par le connu, sont très probablement ceux des divinités ou des génies auxquels les mois étaient consacrés. Ainsi, תמוז est une divinité syrienne (Ezéch., 8, 14), מר־חשון est évidemment « le seigneur Cheshvan », et ניסן ressemble fort au *Nyseus* (Bacchus) des Grecs (6). Mais il y a

(1) *Firmamentum*, plancher solide, une des erreurs de la Vulgate.

(2) *Volumen*, de *volvere*, rouleau.

(3) Mot proposé par Charles Nodier (*Notions de linguistique*).

(4) Ce sont bien, si l'on veut, des planètes, comme le soleil pour le dimanche (*Sonntag*) et la lune pour le lundi ; mais ces planètes n'en rappellent pas moins les divinités qui étaient censées y présider.

(5) Tr. *Rosch ha-Schana*, I, hal. 2.

(6) Le דיונסים (*Dionysios*) du יהי רצון, intercalé entre les versets de la Bénédiction

mieux : le nom même de Dieu, de notre Dieu unique et un, le pluriel « Elohim » n'est, selon toute apparence, qu'un vestige de l'antique polythéisme. C'est l'opinion de l'auteur du *Khozari* (IV, 1) et d'autres bons esprits. Et cela se comprend : la langue hébraïque n'a pas toujours été la langue sainte; elle n'était même pas la langue maternelle d'Abraham. Langue des Cananéens, des Phéniciens, peuples polythéistes, elle devint l'idiome adoptif de ce patriarche et de sa postérité, et elle passa dans leur langage avec les erreurs dont elle portait l'empreinte. On disait « les dieux », nous avons dit « les dieux », gardant le mot par habitude, repoussant la chose par conviction, et nous avons construit ce pluriel avec un singulier, surtout depuis les sévères enseignements de Moïse. Mais Moïse lui-même, bon gré, mal gré, conserva « Elohim », parce qu'il est plus facile d'imposer une doctrine que de changer une langue.

Voilà comment nos pères étaient païens sans le savoir, comment nous le sommes nous-mêmes, et comment les chrétiens sont juifs quand ils parlent de *samedi* et de leur *Pâque*, qui n'a de commun avec notre פסח que le nom, et de leur *baptême*, qui est la traduction de notre טבילה et qui n'est plus une טבילה (immersion). — *C.Q.F.D.*

L. Woguе.

P. S. — On nous a fait observer qu'il serait utile de traduire, à l'usage des « profanes », la citation talmudique qui termine le précédent bulletin (p. 431). En voici le sens, du reste suffisamment indiqué par le contexte :

« Si les vieillards te disent de *démolir* et les jeunes gens de *bâtir*, démolis et ne bâtis point : car, en détruisant, les vieux édifient, et, en édifiant, les jeunes détruisent. »

UN RAPPROCHEMENT.

Nous ne citons guère les feuilles dites « cléricales », à moins d'y être amenés par une occasion quelconque, occasion rarement agréable : une agression à repousser, une calomnie à confondre, une injure — ou, comme disent les Allemands, une expectoration — à clouer au pilori de l'opinion publique. Aujourd'hui il ne s'agit

des Kohanim, le rappelle encore mieux; mais cette bénédiction elle-même n'est plu guère chez nous que de l'histoire ancienne. Au lieu de la supprimer, on aurait mieux fait de la réglementer.

que d'un simple rapprochement, qui ne manquera pas d'intérêt pour le lecteur israélite.

Nous lisions ces jours passés, dans *la Semaine religieuse*, des renseignements assez curieux sur le jubilé chrétien ouvert en ce moment, et, en général, sur le sens et les effets de l'institution jubilaire, laquelle, soit dit en passant, est un des nombreux emprunts que le christianisme a faits à ce pauvre judaïsme si vilipendé. Nous ajouterons que si le jubilé, pour l'Église, est essentiellement une période d'indulgence, ce qu'il ne fut jamais dans la Synagogue, c'est probablement parce que, dans l'économie mosaïque, le jubilé commençait au jour du Grand-Pardon, ou du moins était proclamé ce jour-là aux sons retentissants du *schofar* (Lévit., XXV, 9). Toujours des réminiscences juives. Mais ce n'est pas de ce rapprochement que nous voulions parler ; celui qui nous a frappé, le voici :

Après avoir expliqué que le jubilé papal est l'indulgence plénière par excellence, *la Semaine* ajoute :

« Pour gagner cette indulgence, il faut opérer certaines œuvres qui peuvent se résumer dans ces trois mots : la prière, la pénitence, l'exercice de la charité. »

Il n'est pas d'Israélite tant soit peu au courant des us de la Synagogue qui ne retrouve là, sur-le-champ, la traduction textuelle de la phrase principale du *Ounthanné tôqeph*, l'un des morceaux les plus solennels de l'office de Rosch ha-Schana, début de la décade de pénitence et de pardon :

ותשובה ותפלה וצדקה מעבירין את רוע הגזרה

« La pénitence, la prière et la charité effacent l'arrêt fatal (1). »

Y a-t-il plagiat ? De notre côté, évidemment non ; du côté de l'Église, nous ne le croyons pas davantage; mais il y a au moins une coïncidence curieuse, et il nous a paru intéressant de la signaler.

Puisque nous y sommes, notons un autre détail, mais qui n'a guère qu'un intérêt quasi-kabbalistique.

Dans la plupart des éditions de notre *Machazor* (rituel des fêtes),

(1) Comparez la sentence talmudique (*Rosch ha-Sch.*, 16 *b*) : ד׳ דברים מקרעין גזר דינו של אדם , אלו הן , צדקה צעקה ... ושנוי מעשה.

les trois mots וחשובה ותפלה וצדקה sont surmontés respectivement de trois autres mots : צום קול ממון, « le jeûne, la voix, l'argent », qui en sont en quelque sorte l'équivalent matériel ; ou plutôt les trois noms féminins de la ligne inférieure indiquent l'*acte*, et les trois masculins de la ligne supérieure l'*instrument* à l'aide duquel il s'accomplit. Or on a observé que chacun de ces trois mots : צום קול ממון a une même valeur numérique (1), soit 136 ; ce qui signifie, dans les idées de la Kabbale, que chacun des actes, chacune des œuvres en question, a une valeur égale devant Dieu, une égale efficacité pour obtenir le pardon des fautes. — *Relata refero*, comme dit un vieux dicton. L. W.

REVUE TRIMESTRIELLE

DE BIBLIOGRAPHIE JUDÉO-FRANÇAISE

I. PREMIER TRIMESTRE 1879.

Alliance israélite universelle. Bulletin mensuel. Paris, in-8.

Alsace-Lorraine (L') israélite, par Isaac Wurmser. 2e année. Mulhouse, in-f°.

Mensuel. Français et allemand.

ANSELME (H. d'). De l'Éden sous le nom d'Athènes.

Annales de philos. chrét., déc. 1778, p. 409. L'auteur veut prouver que les traditions grecques des temps fabuleux sont empruntées aux chapitres cosmogoniques de la Genèse. Exemples : Thésée, 10e roi = Noé, 10e patriache ; le Chérub = le Minotaure, etc.

Appel aux communautés de France. Paris, imp. Schiller, février 1879. In-4 de 3 p. non paginées.

Appel en faveur de l'œuvre des missions rabbiniques, signé par M. Isidor, grand rabbin de France, M. Zadoc Kahn, gr. r. de Paris, etc.

Archives israélites, recueil politique et religieux (dirigé par Isidore Cahen). 40e année. Paris, in-4.

Hebdomadaire depuis le 1er janvier.

Bible (La Sainte), texte de la Vulgate, traduction française en regard, avec commentaires théologiques, moraux, philologiques, historiques, etc., rédigés d'après les meilleurs travaux anciens et contemporains. — Le livre des Proverbes, introduction critiq., trad. fr. et comment. par l'abbé

(1) C'est le système appelé *Ghématria* (ce que plusieurs corrigent par *Grammateia*). Voir Munk, *Palestine*, p. 521.



H. Lesêtre. Paris, libr. Lethielleux, in-8 de 256 p. — Tobie, Judith et Esther, par l'abbé Gillet. Paris, Lethielleux, in-8 de 234 p.

BOISSIER (G.). Les Polémiques religieuses au IIe siècle.

Revue des Deux-Mondes, janvier.

BONNETTY (A.). La Découverte du Livre de la Loi sous le roi Josias et la théorie du coup d'État d'après les derniers travaux.

Annales de philos. chrét., nov. 1878, p. 372. Analyse d'une dissertation de M. l'abbé Deschamps. — M. Bonnetty combat la théorie surannée d'après laquelle le Pentateuque aurait été inventé par Josias.

B[ROCINER]. Les Conventions commerciales et la Constitution roumaine Bucharest, 12 février; in-4 de 4 p.

— (Marco). Lettre adressée par la voie de la presse à l'illustre sénateur, marquis de Pepoli, à Rome. Berlin, in-4 de 2 p. (Sur la question des juifs de Roumanie.)

Calendrier israélite pour les années 5639 à 5644 (1879 à 1884). Paris, imp. Lapirot; à l'administration du temple israélite du rite portugais; in-8 de 32 p.

CHAMPAGNY (Le comte de). La Bible et l'Économie politique.

Annoncé à la librairie Bray et Retoux, Paris.

CHARENCEY (H. de). La Symbolique planétaire des Sémites (suite).

Revue de linguistique, oct.-déc. 1878.

CLERMONT-GANNEAU. Ossuaire juif de Joseph, fils de Jean.

Revue archéologique, novembre 1878, p. 305-311. Petit ossuaire en pierre tendre, avec inscription hébraïque du nom en graffito. Comp. Rev. arch. 1873, juin, p. 398; nov. p. 302.

— Une épitaphe judéo-grecque à Jaffa.

Ibid., p. 312-316. Inscription grecque sur une plaque de marbre destinée à être appliquée contre la paroi d'un caveau sépucral. M. Cl. Ganneau lit comme suit cette inscription : (Tombeau) de Lazard et de Silas, (fils) d'Appion, qui est aussi appelé Simon. Au bas de l'inscription se trouve une *menora*.

Compte-rendu (IVe) de l'Asile israélite à Hegenheim depuis le 1er octobre 1877 jusqu'au 30 septembre 1878. Bâle, in-4 de 2 p.

DANIEL (L'abbé). Le Livre de Judith.

Annales de phil. chrét. 1878, juillet et août. Soutient que le livre a un caractère historique. (Comp. un travail de M. Robiou sur le même sujet dans la Revue archéologique.) Place les faits sous Assourbanipal, roi d'Assyrie.

DELISLE (Léopold). [Communication à l'Académie des inscriptions concernant un manuscrit de la bibliothèque de Lyon qui contient la plus grande partie d'une version latine de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome antérieure à saint Jérôme.]

Revue des Quest. histor., janvier, p. 253. — Comparez Bibliothèque de l'École des chartes, 1878, 5e et 6e livres.

(*A suivre.*) Isidor LOEB.

L'ORIENT DE BUCHAREST.

Le Sémaphore de Marseille, dans son numéro du 12 mars, réfute vigoureusement les absurdes et calomnieuses attaques des feuilles roumaines, et spécialement de *l'Orient*, qui se distingue entre toutes par sa malveillance. On nous saura gré de reproduire la majeure partie de cet article, bon à méditer par d'autres encore que les Roumains :

« Au dire des feuilles roumaines, les Israélites établis dans les provinces du Danube ne méritent ni sympathie ni pitié ; ils ont des mœurs d'un autre âge, et leur façon de vivre est tout à fait barbare ; ils croupissent dans la misère la plus abjecte, ne font rien pour s'instruire, et seraient incapables de jouir des bienfaits qu'on réclame pour eux...

« *L'Orient* apporte une passion singulière dans ses attaques contre les Israélites. Cet estimable organe ne comprend pas que les nations occidentales puissent s'intéresser à des gens de peu, à une race flétrie et conspuée qui en France même a été, durant le moyen âge, l'objet de rigueurs exceptionnelles, tenue à l'écart, honnie, persécutée et quelque peu roussie par les flammes de la très sainte inquisition.

« L'organe roumain ne devrait pas évoquer de pareils souvenirs, et il fait injure à son pays en le comparant à la France du moyen âge. La Roumanie a la prétention d'être un État civilisé, très civilisé même, et notre pays, au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, n'avait pas le degré de culture que les Moldo-Valaques possèdent aujourd'hui, grâce aux leçons, aux enseignements dont ils ont bénéficié dans les principales villes de l'Europe, à Paris, à Vienne et à Berlin.

« *L'Orient* ne craint pas d'écrire ce qui suit : « Et que l'on ne prétende pas que les Israélites sont des hommes comme les autres, et que par conséquent il importe peu qu'un État se compose de membres de cette race ou d'autres races, car l'on travestirait étrangement la vérité. Il est si peu vrai que les Israélites ressemblent aux autres hommes que, partout, à un certain moment, on les a dû mettre au ban de la société ; et, en France même où maintenant

l'on voit des Israélites dans le Sénat, à la Chambre, où l'on en a vu à la tête du gouvernement, où l'on en verra peut-être encore chargés des destinées de la nation; en France, ils ont eu leur heure de persécution. Donc, ces hommes ne ressemblent pas aux autres hommes.

« Des arguments de cette force ne donnent pas une haute idée de l'impartialité des publicistes roumains. S'il suffit qu'une race ait été persécutée, traquée, bannie, pour être reléguée à tout jamais dans les rangs inférieurs de l'espèce humaine, nous nous demandons pourquoi les protestants, pourquoi les chrétiens eux-mêmes seraient mieux traités que les Israélites.

« Les disciples du Christ n'ont-ils pas eu, sous la domination romaine, à subir les pires supplices? Quels châtiments leur a-t-on épargnés? à quel genre de persécutions ne les a-t-on pas soumis? Et les protestants, ont-ils été à l'abri de la haine et des cruautés de leurs compatriotes? Ne les a-t-on pas forcés, sous Louis XIV, à quitter leur pays, qu'ils édifiaient par leurs vertus, qu'ils enrichissaient par leur travail, par leur industrie? Et pourtant qui songe, chez nous, à leur refuser aujourd'hui l'égalité des droits? qui se permet de leur reprocher leurs croyances et de leur faire un crime de la fidélité qu'ils gardent à leurs doctrines religieuses?

« Il y a quelque chose de féroce et d'odieux à retourner contre le peuple juif les tourments qui lui ont été infligés à des époques d'ignorance et de barbarie.

« Et, si les Israélites de Roumanie sont réduits à l'état misérable qui excite le mépris du journal *l'Orient*, la faute n'en est-elle pas à ceux qui les dédaignent, à ceux qui les excluent violemment, brutalement, de la communion politique? En France, en Angleterre, en Allemagne, chez tous les peuples qui se respectent, ces juifs, dont on fait si peu de cas à Bucharest, sont arrivés aux plus hautes situations à force d'intelligence et de travail. L'injuste réprobation qui pesait sur eux a disparu depuis longtemps, et nul ne s'inquiète ni de leur foi ni de leur culte.

« Pourquoi la Roumanie se montrerait-elle plus difficile que les grands États dont nous venons de parler? Son passé est-il si glo-

rieux qu'il lui interdise de frayer avec les descendants de Joseph et des Machabées ? . . . .

« Les Roumains ont peur d'être, à un moment donné, absorbés par les juifs, qui se multiplient avec une incroyable rapidité sur les bords du Danube.

« La perspective n'a, selon nous, rien d'effrayant ; et si, depuis qu'elle jouit d'une indépendance relative, la Roumanie avait accordé aux Israélites les droits conférés aux autres citoyens, la fusion se serait opérée, et aujourd'hui les deux races n'en feraient qu'une.

« ...Puisque les juifs supportent en Roumanie les charges imposées aux autres citoyens, puisqu'ils payent tous les impôts sans exception, il ne faut leur refuser aucun des droits reconnus par la Constitution aux habitants du pays.

« Notre ministre des affaires étrangères l'entend ainsi. Il a fait connaître ses intentions au cabinet de Bucharest, et ce ne sont pas les articles de journaux roumains où on l'accuse de don-quichottisme qui le pousseront à renoncer à ses légitimes exigences. »

NÉCROLOGIE

« Les morts vont vite! » Après les décès que nous avons eut la douleur d'enregistrer dans ces derniers temps, en voici deux nouveaux qui viennent d'affliger la communauté parisienne.

M. Isaac Mayer, l'un des plus anciens membres de notre Comité de bienfaisance, est mort le dimanche 30 mars, après de longues années d'infirmités noblement et courageusement supportées. Il est peu de bonnes œuvres, peu d'institutions charitables auxquelles cet excellent et modeste philanthrope n'ait pris une part active. Les pauvres de Paris bénissaient son nom ; ils béniront sa mémoire.

— Quatre jours après, un des membres les plus aimés du Consistoire de Paris, M. Delvaille, succombait soudainement, à l'âge de 54 ans, à la rupture d'un anévrisme. Lorsque, il y a quelques semaines à peine, aux cérémonies de la rue des Tournelles et de la

rue de Nazareth, nous serrions la main à cet homme de bien, à cet intègre et zélé administrateur, nous étions loin de prévoir que nous aurions, le vendredi 4 avril, la douleur de suivre ses obsèques.

Une affluence nombreuse a accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'Edmond Delvaille. Ses collègues du Consistoire, la plus grande partie du Comité de bienfaisance, le personnel de nos deux séminaires et des écoles primaires, une députation de la loge maçonnique dont il faisait partie (*honni soit qui mal y pense!* car Delvaille était un bon et pieux Israélite), s'étaient empressés de répondre à l'appel de la famille et du secrétariat. MM. les grands rabbins, le président du Consistoire et M. Barbier (au nom de la franc-maçonnerie), se sont faits tour à tour, sur cette tombe prématurément ouverte, les éloquents interprètes des regrets universels. — Que l'âme du juste repose en paix! que Dieu console sa famille et l'infortuné vieillard (1) qui a la douleur de survivre à son fils bien-aimé!

NOUVELLES DIVERSES

France et Algérie.

Les premières fêtes de Pâque, — les seules dont nous puissions rendre compte au moment de notre mise en pages, — ont été solennisées dans Paris avec l'éclat et la ferveur accoutumés. Célébration imposante des offices par les hazzanim respectifs; sermons édifiants et variés par les pasteurs des diverses synagogues, et, rue de la Victoire, par le toujours éloquent M. Zadoc Kahn; affluence considérable de fidèles et même d'infidèles, autrement dit d'habitués et d'intermittents, sans compter le respectable appoint des militaires, dont les *uniformes* rompaient l'*uniformité* des habits noirs: tel a été l'aspect de nos temples dans ces jours solennels, et nous ne pourrions que répéter nos comptes rendus des années précédentes.

Une exception cependant et un bon point pour la synagogue de la rue des Tournelles, où le premier soir a été signalé par une cé-

(1) M. Prosper Delvaille, membre du Consistoire de Bordeaux.

rémonie d'un intérêt particulier : la donation d'un *parocheth* au temple. Les circonstances du fait méritent d'être notées. Le donateur est..... une donatrice ; cette donatrice est anonyme, et le saint rideau est son œuvre ou du moins a été exécuté sous sa direction. Ce n'est pas tout. Il s'agit ici non d'un *parocheth* comme on en voit partout, mais d'une véritable œuvre d'art, dont le principal ornement, — des fleurs sur satin rouge, d'un dessin admirable et d'une antiquité qui n'ôte rien à leur fraîcheur, — faisaient naguère partie d'un vêtement pontifical acheté en Italie. Il n'y a de moderne que le fond, la broderie du Décalogue (1), et un encadrement de rinceaux et de ramages courant avec une grâce discrète autour du motif principal. Au point de vue artistique, nous ne croyons pas que Paris possède un *parocheth* comparable à celui-là.

Et pourtant Mme X... n'est pas, comme on dit, de la *paroisse*. Mais voici le fait : cette dame, voulant faire une offrande religieuse pour honorer la mémoire de ses parents, demanda à M. Erlanger, le pieux et honorable vice-président de notre Consistoire, quel temple était le moins bien doté. Notre ami désigna celui des Tournelles, « le plus jeune de tous, a dit spirituellement M. Z. Kahn, et cependant le moins gâté. » Et voilà comment l'antique merveille est échue à la jeune paroisse.

M. le grand rabbin Isidor lui en a fait les honneurs dans une excellente allocution, où il a rendu un juste hommage et au mérite de la généreuse anonyme et à celui de son sympathique intermédiaire. Puis on a exécuté le splendide *Alleluia* de M. Jules Erlanger, cette magistrale composition dont le temple de la Victoire a eu l'étrenne lors de son inauguration, et qu'on entend toujours avec un nouveau plaisir. L. W.

— Mme veuve Léopold Javal a fait parvenir au directeur de l'Assistance publique la somme de 500 fr. pour les pauvres.

— M. Jules Lion, président de la Société de prévoyance la *Terre Promise*, nous a fait l'honneur de nous communiquer le compte rendu des opérations de cette société pendant l'exercice 1878. Cette belle association, qui compte vingt-cinq ans d'existence et qui a été saluée dès sa naissance par les plus illustres suffrages, est la première, croyons-nous, qui ait songé, — et déjà réussi dans une large mesure, — à supprimer le fléau de la fosse commune, si antipathique au sentiment humain et particulièrement au sentiment israélite.

Le tableau que nous avons sous les yeux constate la marche ascendante de cette institution et prouve l'excellence de son organisation, comme l'habileté et le zèle de son digne président et de ses coopérateurs.

(1) Ses classiques abréviations me font toujours rêver. אנכי ה׳ לא יהיה לך fait une phrase étonnante. Ne vaudrait-il pas mieux ajouter quelques mots, quitte à employer de plus petits caractères ?

On pourra en juger d'ailleurs par ces quelques paragraphes que nous extrayons du compte rendu :

« Pendant l'année 1878, la société a inscrit 91 membres nouveaux et en a perdu 46 : augmentation, 45...

« Le nombre des places construites dans les 18 concessions nouvelles s'élève à 114, ce qui représente, pour chacune de ces places, un débours de VINGT CENTIMES maximum...

« Le nombre des places construites dans nos 460 concessions (acquises depuis la fondation) est de 1,070... »

Ce dernier chiffre suppose une moyenne de 23 places par concession ou caveau; il nous semblait pourtant que le maximum normal était de 18 à 20 places. — Quant aux 114 places mentionnées ci-dessus et afférentes à 18 concessions, soit 6 à 7 en moyenne, il s'agit sans doute de caveaux non encore comblés.

Le nombre des adhérents à ce jour est de 2,502, dont 127 membres honoraires. L'adjonction croissante de nouveaux membres donne l'espoir fondé de réduire encore davantage les frais de répartitions.

Pour finir par la plus éloquente des péroraisons, celle des chiffres, nous remarquerons que l'exercice se solde par un excédent de recettes de 1,380 fr. 25 c., et que la comparaison de l'actif et du passif donne, comme avoir net de la société, 23,270 fr. 90 c.

En présence d'un tel résultat, tout éloge est superflu.

— La société des « Filles de Zorobabel », également présidée par l'honorable M. Jules Lion, et fondée en 1853, a tenu sa séance annuelle le 16 mars dernier. On y a procédé au renouvellement partiel du bureau, après une allocution du président et la lecture du compte rendu financier, où nous voyons que les recettes ont dépassé les dépenses de 1,297 fr. 40 c., ce qui, joint à l'actif de la société au 1er janvier 1878, constitue un avoir net de 6,327 fr. 65 c. Le nombre des sociétaires est de 99, dont 16 honoraires.

C'est là une situation prospère, et nous en félicitons la Société comme ses administrateurs.

— Un décret du 21 mars 1879 approuve l'élection de M. S. Wolff comme membre du Consistoire israélite de Bordeaux, en remplacement de M. Alfred Raba, décédé.

— Par arrêté du 20 février 1879, est approuvée la nomination de M. Moïse Netter comme titulaire du rabbinat créé à Médéah, circonscription israélite d'Alger, par décret du 26 février 1876.

— Dans la liste des récompenses accordées pour faits de courage et de dévouement, nous remarquons le nom d'un coreligionnaire, M. Gustave Lièvre, capitaine au 11e escadron du train des équipages militaires, à Nantes.

— M. Gustave Dreyfus, un de nos coreligionnaires, vient d'être nommé membre de la Commission de l'inventaire général des richesses d'art de la France.

— En mémoire de feu Lion Picard, de Strasbourg, sa veuve a fait don d'une somme de 500 fr. à l'école israélite des arts et métiers de cette ville.

— M[lle] Jenny Bloch, fille du très regretté directeur de *l'Univers israélite*, ne donnera pas de concert cette année. Elle désire en avertir les amis qui lui apportent toujours leur sympathique concours, parce qu'elle a reçu plusieurs communications concernant d'autres personnes qui portent le même nom.

— Notre ami H. R. vient de publier, sous le pseudonyme de *Campeador*, une plaquette de 48 pages in-8, imprimée avec luxe, et intitulée *Fabliaux*. C'est le titre qui lui convenait le mieux, car il y a de tout dans les onze petits poèmes qui composent ce recueil : le conte, la fable, le madrigal, l'épigramme, voire un fragment de ragédie, y figurent tour à tour. Le caractère commun de ces bluettes, c'est l'*humour*, c'est le sel attique, c'est un charmant mélange de malice et de philosophie, de gaieté et de profondeur, qui en font une lecture des plus piquantes. Ajoutons que les deux premiers morceaux sont imités du Midrasch, ce qui en justifie la mention dans nos colonnes.

Du reste, cette mention n'est pas une réclame d'éditeur : le livre ne se vend pas. L'auteur se réserve de le distribuer à ses intimes, et nous ne savons même s'il nous pardonnera cette demi-indiscrétion.

— On nous communique une lettre assez vive, insérée dans le *Mémorial des Vosges* par M. Weiller aîné, ancien président de la communauté de Saint-Dié. Insulté, dit-il, sans provocation aucune, en plein temple et en plein jour de Kippour, par le fils d'un membre du Consistoire de Vesoul, il a porté plainte au Consistoire, qui ne lui a accordé qu'une satisfaction, selon lui, dérisoire et insuffisante. Il a cru dès lors devoir saisir de ses griefs la justice civile, qui a prononcé un jugement plus équitable et alloué au plaignant des dommages-intérêts, que celui-ci a versés aussitôt au bureau de bienfaisance de la ville. Le Consistoire alors révoqua M. Weiller des fonctions de président de la communauté et de membre de la commission administrative, ces dernières conférées par le vote du suffrage universel...

Tels sont, en résumé, les faits qu'on nous signale et que notre

impartialité nous oblige à relater. Mais nous n'écrivons que sur la foi de l'une des parties, et nous n'avons pas qualité pour décider. N'ayant aucune raison de mettre en doute ni la véracité de notre correspondant, ni l'honorabilité du Consistoire de Vesoul, nous attendons les explications de ce dernier, et nous espérons, ou qu'il reviendra sur une mesure fâcheuse, ou qu'il justifiera sa conduite en cette affaire.

Nous en dirons autant à propos de certaine question d'*orgue*, qui paraît diviser en ce moment, d'une façon regrettable, la communauté de Belfort.

— M. Jos. Simon, directeur de l'École israélite de Nîmes, déjà connu de nos lecteurs par un travail épigraphique, vient de publier une brochure sur *l'Éducation et l'instruction des enfants chez les anciens juifs*. Nous rendrons compte de cet intéressant ouvrage.

P. S. Nous avons reçu une réplique de M. le Dr Klein à notre dernier article. Le journal étant déjà composé, nous sommes obligé de la remettre au prochain numéro. Même observation pour un article de notre savant ami J. D., pour la fin du « Cimetière de Haguenau, » etc., etc. — L. W.

Étranger.

L'illustre officiant-compositeur de la synagogue de Vienne (Autriche), Salomon *Sulzer*, l'auteur de tant de mélodies devenues classiques en Europe, a célébré, le dimanche 30 mars dernier, son 75e anniversaire.

Les Zoulous.

On lit dans le *Jewish Chronicle* :

Nos pauvres aïeux font encore une fois leur apparition dans le monde. Que les Afghans descendent des dix tribus égarées, c'est là un article de foi pour beaucoup de personnes, qui se fâchent tout rouge si on leur prouve qu'un ou deux anneaux de la chaîne historique qu'elles produisent se prêtent mal à leur théorie. La dernière trouvaille généalogique de ce genre — *Credat Judæus !* — s'applique aux Zoulous. M. Witt, missionnaire suédois, nous apprend, dans l'un de ses récits, que les Zoulous ont généralement les traits juifs très prononcés et que leur langue est remplie de termes hébreux. Il y a déjà quelques années qu'il existait des partisans de cette théorie que les

dix tribus perdues s'étaient réfugiées dans l'intérieur de l'Afrique. Il est même dit dans les « journaux prophétiques » (*sic*) que la guerre des Zoulous devait arriver providentiellement pour mettre en lumière les descendants de ces dix tribus.

Il y a au Cap beaucoup d'israélites anglais ; ne serait-il pas utile d'envoyer quelques délégués auprès du roi des Zoulous pour lui rappeler les liens de parenté qui existent entre lui et les Anglais, d'autant plus que de gros volumes ont déjà été publiés pour prouver que la race anglo-saxonne descend, elle aussi, de ces ancêtres dont la trace est perdue? Si ces découvertes étourdissantes continuent, peut-être finira-t-on par apprendre que la fabuleuse rivière *Sambatyon*, que l'on croit exister dans quelque coin ignoré du monde, et qui pendant six jours est très agitée, mais se calme subitement chaque sabbat, a été aperçue dans le centre de l'Afrique...

AVIS

INITIATION RELIGIEUSE.

M. le grand rabbin de Paris a l'honneur d'informer les familles que les examens d'*initiation* auront lieu dans l'ordre suivant :

JEUNES FILLES.

Pensions, lundi 5 mai.
Familles (lettres A-K), lundi 12 mai.
— (lettres L-Z), mercredi 14 mai.

GARÇONS.

Lycées et Pensions, jeudi 8 mai.
Familles, jeudi 15 mai.

Ces examens auront lieu au temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Ils commenceront chaque fois à deux heures de l'après-midi.

— Une troisième place de ministre officiant est vacante dans la communauté israélite de *Bruxelles*. Les candidats doivent posséder des connaissances musicales suffisantes pour pouvoir officier avec accompagnement d'orgue, et être assez lettrés pour pouvoir donner l'instruction hébraïque et religieuse à de jeunes élèves. S'adresser au président de la communauté, M. J. Wiener, rue de la Loi, 63, à Bruxelles.

— Un bon ministre officiant alsacien cherche une place en France; il serait peu exigeant pour le traitement.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. I. Lévy, grand rabbin à Vesoul.

— Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille les excellents cours d'éducation pour les jeunes personnes fondés et dirigés par M. E. Lévi Alvarès, officier d'académie, 31, cité d'Antin (Chaussée-d'Antin), à Paris. Nous croyons également leur être utile en leur annonçant que ce professeur peut admettre un nombre très restreint de pensionnaires, qui trouveraient chez lui la vie de famille et y recevraient une éducation complète.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH fils.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année | N° 16 | 1er mai 1879

L'UNIVERS ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Rédacteur en chef :
L. WOGUE, grand rabbin.

Administrateur gérant :
L. BLOCH fils.

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

Toutes les communications relatives au journal doivent être adressées à M. Bloch fils, *administrateur gérant, et lui parvenir au plus tard* huit jours *avant la date de publication du numéro; dans le cas contraire, elles seraient ajournées.*

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 3 fr. la ligne.

EN VENTE AU BUREAU DE L'UNIVERS ISRAÉLITE

La Foi d'Israël, *ses dogmes, son culte, ses cérémonies et pratiques religieuses, sa loi morale et sociale, sa mission et son avenir*, par S. Bloch. Un fort volume in-8°. — Prix : 4 fr.; pour les départements et l'Algérie (franc de port), 4 fr. 80 c.; pour l'étranger, les frais de port en sus.

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois de mars-avril 1879 :

De MM. Gobert Dalsace, 500 francs; Émile Fould et Raba, 2,000; Benjamin Lunel et de Porto-Riche, 200 ; A. Deutsch, 1,000; Prosper Sciama, 200 ; De la Penha, 100 ; Prévost frères, 100 ; E. J. Albert, 100 ; Léonard Ochs, 100 ; Émile Meyer, 200 ; Léon Lantz, 100; Louis Leven, 100 ; Blum, 200 ; Léopold Sée, 1 obligation consistoriale ; Nestor Dreyfus, 1,000 ; Alexandre Lazard, 100 ; Dr Otterbourg, 2 obligations consistoriales ; Paul Worms de Romilly, 1,000; de Poliakoff, 2,000 francs.

De MMmes veuve Alexandre Léon, 300 francs ; Léopold Javal, 500 ; veuve Klotz, 500; veuve Delvaille, 500; Heine-Furtado, 2,000 ; Georges Halphen, 200 francs.

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner, cette fois encore, la suite du Cours de théologie et des articles de MM. Is. Lœb, Scheid, Aron, etc.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

LE SABBAT ET LES FÊTES.

Dans la double Section dont la lecture sera faite samedi prochain aux fidèles, ils entendront cette parole (Lévit., XIX, 3) :

« Respectez chacun votre mère et votre père, et observez mes sabbats. »

Ces deux préceptes ouvrent la série des lois de « sainteté » que Dieu nous recommande, קדשים תהיו ; ils en sont donc, dans l'économie mosaïque, la base et la condition première.

De plus, tandis que le Décalogue et aussi, à ce qu'il semble, la logique, placent le respect des parents après celui du sabbat, c'est-à-dire de Dieu, nous remarquons ici la gradation inverse.

C'est que, si les devoirs envers Dieu sont les premiers de tous, s'ils priment ceux mêmes de la piété filiale, la plus sainte des obligations humaines, c'est cette dernière cependant qui en est la source la meilleure et la plus sûre. Les initiateurs par excellence, en religion comme en toute choses, c'est le père et la mère. Donnez-moi un bon fils, je vous donnerai un croyant, — à condition, bien entendu, que le père lui-même soit croyant et qu'il prêche d'exemple.

On l'a observé depuis longtemps : la piété filiale, le respect des vieillards, sont des vertus antiques, qui vont s'affaiblissant tous les jours, et ce déclin marche de pair avec celui des croyances. Qu'il en soit la cause ou l'effet, peu importe. Ce n'est pas notre siècle, en tout cas, qui aurait inventé ce beau nom de PIÉTÉ filiale, qui assimile en quelque sorte le père à Dieu même.

Je n'insiste pas autrement sur ce douloureux parallélisme, et j'aborde le sujet principal de cette causerie.

Donc, après nous avoir dit : « Soyez saints, parce que votre

Dieu est saint », le Pentateuque énumère les pratiques, les devoirs, les vertus qui constituent cette sainteté; et en première ligne, avant les préceptes religieux, moraux ou sociaux, avant les sacrifices, avant l'amour du prochain, il place les devoirs sabbatiques : « Gardez mes sabbats! » littéralement mes chômages, c'est-à-dire le repos du samedi et celui des fêtes.

Telle est l'importance de cette prescription, que, d'après le Talmud, deux sabbats bien observés amèneraient sur-le-champ notre délivrance. Il est vrai que nous nous trouvons suffisamment délivrés; nous n'en désirons pas davantage, et, sous prétexte qu'on nous a émancipés, nous nous *émancipons* nous-mêmes de plus en plus.

Je n'apprendrai rien à personne en constatant que cette loi fondamentale du chômage sabbatique est violée par une grande partie de notre population, et violée au profit du dimanche et des fêtes chrétiennes; violée publiquement par l'ouverture des boutiques, magasins, ateliers, dans les jours consacrés au repos; par le travail presque général des empoyés israélites dans leurs bureaux ou leurs maisons de commerce, de nos enfants dans les lycées et les pensions chrétiennes, etc. Et cette violation publique (חלול שבת בפרהסיא), en ajoutant le scandale au péché, le multiplie et le propage. Quelques-uns font une transaction avec leur conscience : en échange du samedi, — trop fréquent et coûteux à observer, — ils lui octroient les fêtes ou du moins certaines fêtes, le Rosch Haschana, le Kippour... Et cependant les fêtes ne sont pas plus saintes; dans un sens même elles le sont moins, le Kippour excepté.

Et qu'on ne s'imagine pas que cette transgression de nos lois religieuses nous soit imposée par la discipline des établissements publics ou privés, par la nécessité de leurs règlements. Votre fils, pensionnaire d'une de ces maisons, est condamné au *tréfa :* mais qui vous oblige de l'interner? Externe, direz-vous, il faudra toujours qu'il écrive le samedi... Nullement : il n'y a pas un lycée, il y a peu d'écoles de commerce ou d'autres établissements de ce genre, dont les chefs ne respectent les exigences de notre culte. C'est de vous-mêmes, parents israélites, de votre indifférence, de votre impiété, que vient tout le mal. — Mais les administrations

publiques, mais les maisons de commerce, les ateliers, les usines?... Ici, je l'avoue, le problème est grave, mais il n'est pas insoluble. S'il est avec le Ciel des accommodements, il en est aussi quelquefois avec les hommes, et nous connaissons à cet égard plus d'un exemple consolant. Mais, ici encore, la difficulté tient surtout à nous-mêmes. Dieu merci, ils sont nombreux parmi nous les patrons de toute nature, les chefs d'administration, d'industrie, de commerce ; s'ils étaient bons Israélites, s'ils respectaient et faisaient respecter autour d'eux les exigences sabbatiques, nous n'aurions que l'embarras du choix pour donner à nos enfants des professions conformes à leurs aptitudes, et qui ne coûteraient pas un sacrifice à notre conscience.

Puisque c'est de nous que vient le mal, c'est de nous aussi que dépend le remède. Il nous suffirait de vouloir, et de vouloir avec persévérance. Il faudrait réagir contre cette pente funeste qui nous entraîne et par laquelle nous glissons avec une inquiétante rapidité vers l'abîme de l'irréligion absolue. Je sais bien que cette pente est difficile à remonter, car elle s'appelle la *force des choses*, et les choses sont souvent plus fortes que les hommes. Cette force des choses, — pour mieux préciser, — c'est notre fusion sociale de plus en plus complète, qui nous conduit peu à peu à la fusion dans les cultes ou plutôt dans l'indifférence. Elle est d'ailleurs secondée par deux terribles auxiliaires : l'intérêt matériel, l'ignorance religieuse.

Cette réaction, hélas ! je la souhaite sans l'espérer. Pour entreprendre de guérir une plaie, il faut au moins la connaître; or celle-ci est si générale, elle a tellement passé dans nos mœurs, que nous ne la sentons plus. On s'habitue à tout, même au mal. Une boutique ouverte le samedi, un atelier qui fonctionne, ne nous scandalisent plus; un atelier qui chôme, un magasin fermé, nous étonnent presque comme une curiosité. Le Talmud l'a bien dit : כיון שעבר אדם עברה ושנה בה הותרה לו. « A force de s'habituer à un péché, on finit par le croire permis. »

Ce n'est donc pas spontanément que s'opérera la réaction, si jamais elle s'opère. C'est à nos pasteurs de sonner la cloche d'alarme, c'est à la presse religieuse de les seconder. A Dieu ne plaise que je les accuse d'indifférence ! Certainement, au navrant spectacle

dont je parle, le cœur leur saigne comme à tout bon Israélite; plus encore, puisqu'ils ont charge d'âmes. Mais peut-être, si j'ose le dire, leurs efforts devraient être plus fréquents : car, si la gangrène ne se lasse pas de nous envahir, ils ne doivent pas, eux, se lasser de la combattre. C'est leur mission et leur honneur, dussent-ils ne pas réussir.

Ne pas réussir ! C'est cette crainte, je le sais, qui arrête les plus nobles élans, qui paralyse les volontés les plus généreuses. Mais la crainte, la certitude même de l'insuccès n'est pas un argument pour qui a mission d'agir; il y a des combats qui s'imposent, quand même la défaite serait au bout. Qu'il me soit permis de rappeler un beau passage du Talmud (tr. *Schabbath*, — le titre est de circonstance, — f° 54 *b* - 55 *a*):

« Quiconque peut morigéner sa famille, ou ses concitoyens, ou les hommes, et ne le fait pas, celui-là est responsable des péchés de sa famille, de son pays, de l'humanité... Dieu dit un jour au prophète Ezéchiel (Ez. IX, 4) : « Passe au milieu de la ville, parcours « Jérusalem, et imprime un stigmate (1) au front des hommes qui « soupirent et gémissent sur les abominations qui s'y commettent...» « Dieu, commente le Talmud, avait dit à l'ange Gabriel : « Marque le « front des justes avec de l'encre, pour que les anges de destruction « les épargnent; et le front des méchants avec du sang, pour avertir « ces anges de les frapper. Seigneur, dit alors l'attribut de la Justice, « en quoi les uns diffèrent-ils des autres ? — Les uns, répondit Dieu, « sont des gens de bien, les autres des pervers. — Mais, Seigneur, « les premiers auraient pu morigéner les coupables, et ils ne l'ont pas « fait! — Je sais que, s'ils l'avaient tenté, ils l'auraient fait sans suc« cès. — Si tu le sais, Seigneur, eux ne le savaient pas... » Et de fait, ils furent punis les premiers : ומִמקדשי תחלו. »

(1) Si nous l'osions, nous traduirions, avec le Talmud et la Vulgate : un *Tâw*, un *Thau* (la dernière lettre de l'alphabet), ou mieux encore une *croix*, le plus simple et le plus commode des signes, et aussi le plus usité, bien qu'en mauvaise odeur parmi nous. Le tâw des Phéniciens, du samaritain des monnaies, de la stèle de Mésa, est exactement une croix (droite ou en sautoir), à peine altérée par le T grec et le *t* latin. De même le vâw a la forme d'un crochet et signifie *crochet*. Le nom de la lettre est-il dû à sa forme, ou est-ce, au contraire, l'objet qui a tiré son nom de la lettre (comme en français une *esse*, un *té*)? Ce qui est certain, c'est qu'avant Jésus la croix ne répugnait ni à nos yeux ni à nos mains, puisqu'elle faisait partie de notre alphabet, et que c'est très-probablement cette marque qu'Ézéchiel a en vue.

Non, vous ne pouvez jamais savoir, — vous qui instruisez le peuple par la chaire ou par la presse, par la parole ou par la plume, — si vos enseignements seront perdus. N'y eût-il qu'un seul pécheur converti, qu'une seule conscience frappée par vos admonitions et ramenée au bien, vous n'auriez pas à regretter vos efforts. L'eau qui tombe goutte à goutte finit par creuser la pierre. Moïse, au service de Jéthro, allait jusqu'au bout du désert chercher un pauvre agneau égaré, et il ne plaignait pas sa peine, et Dieu récompensa ce bon pasteur en faisant de lui un pasteur d'hommes.

Pour revenir à nous-mêmes et au temps présent, je terminerai ces réflexions par une communication toute d'actualité et qui me les a inspirées jusqu'à un certain point. Le mal dont je me plains sévit ailleurs, on le sait, avec une intensité non moins grande, plus grande peut-être que chez nous. Pour y obvier dans une certaine mesure, une société s'est fondée à Berlin, la « Société du Sabbat » (*Sabbath-Verein*), laquelle se propose, du reste, un but restreint et tout spécial, qu'elle définit ainsi dans sa circulaire (adressée aux divers organes de l'orthodoxie allemande) :

« Le *Sabbath-Verein* a principalement pour objet de sauvegarder la liberté de conscience dans les établissements d'instruction publique, afin que les élèves israélites ne soient pas obligés d'écrire les jours de sabbat et de fête, et que les inconvénients résultant pour eux de cette abstention soient réparés, autant que possible, par l'enseignement privé. »

La Société, qui compte déjà environ 80 membres, — souscripteurs ou donateurs, — fait appel à tous les bons Israélites, et non seulement à ceux qui ont personnellement intérêt au succès de sa pieuse entreprise, mais à tous ceux qui ont à cœur soit le maintien du judaïsme, soit le respect de la liberté de conscience en général.

Tout en souhaitant cordialement au nouveau *Verein* le succès qu'il mérite, je ne puis m'empêcher de faire quelques remarques sur son programme.

D'abord, on ne voit pas trop comment il entend « sauvegarder la liberté de conscience » des élèves. Il ne peut s'agir que de ceux qui violent le sabbat à leur corps défendant, contre leur propre gré et celui de leurs parents. Mais, même pour ceux-là, la Société

espère-t-elle faire fléchir la rigueur des règlements scolaires, si règlements il y a? La législation existante lui donne-t-elle des pouvoirs suffisants? Et si elle n'a pas ces pouvoirs, espère-t-elle provoquer, par voie législative, un changement dans le régime des écoles et des gymnases?

Et qu'est-ce que cet « enseignement privé » qui doit suppléer aux lacunes de l'enseignement public? Si la Société a sous la main des maîtres qui en soient capables, et qu'elle ait le moyen de les payer, il serait plus simple de fonder des écoles juives et de retirer les jeunes Israélites des écoles mixtes où on les contraint d'écrire le samedi.

On peut conclure, de l'existence même d'une telle Société, que la tolérance si large dont nous jouissons en France à cet égard, tolérance d'autant plus méritoire qu'elle n'est pas sans inconvénients pour la discipline, que cette tolérance existe peu en Allemagne ou du moins dans la Prusse, où règne toujours en fait le principe de l'*État chrétien*.

Du reste, ainsi que nous l'avons dit, les fondateurs du *Sabbath-Verein* n'ont visé qu'un des côtés de la question, côté important sans doute, mais non le plus important. Ce qui appelle surtout la sollicitude des bons Israélites, ce n'est pas la transgression matérielle des enfants, c'est l'indifférence, disons mieux, la complicité des parents, dont la plupart, en Allemagne comme en France, permettent cette transgression, l'exigent, en donnent eux-mêmes l'exemple.

Voilà la plaie, la plaie redoutable, nous n'osons dire incurable! Programmes ni Sociétés n'y peuvent rien. Mais le médecin ne doit jamais abandonner son malade, même désespéré. Rabbins et publicistes, que le chômage du sabbat soit notre *delenda Carthago!* — Dieu est grand, et Carthage n'est pas invincible!

L. Wogue.



L'HÉBREU LANGUE VIVANTE.

Le numéro du *Journal asiatique* qui a paru ces jours-ci (septième série, t. XII, n° 3, octobre à décembre 1878) contient, dans sa partie en quelque sorte non officielle, distinguée par le titre *Nouvelles et Mélanges*, quelques pages d'un intérêt tout particulier pour le lecteur israélite.

D'abord un aperçu extrêmement ingénieux et non moins hardi de M. Clermont-Ganneau sur le système massorétique. L'éminent philologue, l'archéologue militant qui a conquis à la France l'inappréciable monument, contemporain des Juges d'Israël, connu sous le nom de *Stèle de Mésa*, et à côté duquel ceux qui ont souci de notre histoire ne sauraient passer indifférents dans la salle du Louvre où il est exposé, estime (p. 469) que la Bible est « un immense et perpétuel *Qeri-Ketib*, où les consonnes seules représentent l'ancienne langue, tandis que les voyelles appartiennent à la langue courante que parlaient entre eux les docteurs ». Ceci est dit à propos de l'examen d'un opuscule de M. A. Socin, professeur de langues orientales de l'Université de Bâle, où sont recueillis un grand nombre de proverbes et locutions arabes (*Arabische Sprichwœrter und Redensarten*); et c'est en appréciant l'exactitude de transcription de la vocalisation de ces adages que M. Clermont-Ganneau est amené, par comparaison, à l'énonciation qui précède. Elle vaut au moins la peine d'être connue, et, si nous ne la discutons pas ici, parce que ce n'est pas le lieu, nous soumettrons du moins à celui de qui elle émane, et qui nous a habitué à le considérer comme un maître indulgent, cette simple objection : Qu'est-ce qui démontre que les Massorètes « ne connaissaient plus la véritable prononciation des textes sacrés » ? Et n'est-il pas bien plus vraisemblable que la vocalisation des consonnes bibliques s'est transmise depuis les temps les plus reculés jusqu'aux docteurs du VI[e] siècle, intacte et comme secret hiératique si l'on veut, tout comme l'accentuation du Koran se conserve depuis bientôt 1300 ans par les enseignements des lecteurs des mosquées, tout comme les parties caractéristiques de la mélopée de la שירה sont venues jusqu'à nous invariablement telles qu'on les chantait — c'est infiniment probable — lors de la com-

position de cet hymne triomphal d'une si puissante originalité? Telles sont les questions qu'on peut se faire, et qu'à la vérité on n'aurait pas à poser si du temps de Moïse on eût connu le phonographe, ce merveilleux instrument que M. Clermont-Ganneau espère — et nous nous joignons à lui de tout cœur — voir devenir bientôt un moyen pratique d'étude des langues.

Un peu plus loin, le *Journal asiatique* publie de très intéressantes notes d'un voyage fait au printemps et à l'automne de 1877, en Syrie, par M. Clément Huart, drogman du consulat de France à Constantinople. Au nombre des localités visitées par cet intelligent explorateur se trouve Ma'loula. Ce nom, qui ne dit rien à l'immense majorité d'entre nous, et qui manque sur beaucoup de bonnes cartes, est celui d'un village avoisinant les deux routes qui conduisent de Damas à Alep d'une part, et à Tadmor, l'ancienne Palmyre, de l'autre. Ma'loula, dont la population est en majeure partie chrétienne, est avec ses annexes, Djubb-Addin et Bakh'a, le seul endroit ciseuphratique que n'ait point atteint l'envahissement de tout l'Orient par la langue arabe, lors de la conquête. On y parle encore l'araméen. M. Huart, en signalant le fait, a soin de rappeler qu'il est connu depuis longtemps, et il renvoie au passage de l'*Histoire des langues sémitiques* (p. 268) où M. Renan nomme les auteurs (Niebuhr et Volney) qui en ont parlé les premiers en Europe. Mais ce qui fait le prix de la communication de M. Huart, c'est qu'elle est accompagnée d'une liste d'expressions et de phrases du dialecte de Ma'loula, que personne, à ce qu'il semble, n'avait donnée avant lui. Il nous fait connaître cependant l'existence d'un travail antérieur et qui doit être beaucoup plus étendu et nécessairement mieux raisonné que le sien, puisqu'il avoue sans difficulté ne point être spécialement hébraïsant. Son prédécesseur, qui l'est par état, est M. Albert Socin, duquel nous parlions plus haut. Ce savant a résidé six mois à Ma'loula, et « a recueilli un vocabulaire complet » de la langue du pays. Malheureusement il n'en a encore rien publié. Nous devons donc être très reconnaissants à M. Huart de ce qu'il nous permet de porter un premier jugement sur un phénomène philologique qui présente pour nous autres juifs plus qu'un simple intérêt de curiosité. Nous ne prendrons dans la liste qui est sous nos yeux

que les phrases et les expressions où apparaît une conformité évidente moins avec l'araméen des *Targoumim* et du *Talmud*, qui ne nous est pas assez familier, que — ce qui est bien plus remarquable — avec l'hébreu biblique. Nous justifierons par là le titre que nous avons écrit en commençant; nous ferons seulement remarquer que nous avons ramené à la vocalisation et à l'articulation grammaticales hébraïques tout ce qui a le caractère propre de la langue syriaque, où, comme on sait et comme on va voir, à peu près toutes les voyelles tendent à se convertir en *ḥôlêm*, et qui substitue pour certaines muettes la forte à la douce, changeant par exemple ב en פּ. Cette dernière particularité nous paraît toutefois un fait purement local, quelque chose d'analogue à la prononciation alsacienne du ב et du ג.

LISTE DE M. HUART.		Similaire hébraïque ou chaldaïque.
Pain.	*Laḥma.*	לֶחֶם , לַחְמָא
Lait caillé.	*Halba.*	חָלָב
Viande.	*Basra.*	בָּשָׂר
Morsure.	*Nochkhta* [1].	נָשַׁךְ
Baiser.	*Nochktha.*	נָשַׁק
Homme.	*Ghabrona.*	גֶּבֶר , גַּבְרָא
Chien.	*Khalpa.*	כֶּלֶב , כַּלְבָא
Miel.	*Dabtcha.*	דְּבַשׁ
Eau.	*Moïa.*	מַיָא
Étoile.	*Khaukebtha.*	כּוֹכָב
Feu.	*Noura.*	נוּרָא
Queue longue.	*Denpo errekh.*	זָנָב אֶרֶךְ
Tête.	*Raïcha.*	רֹאשׁ , רֵאשָׁא
Ta main.	*Idakh.*	יָדְךָ
Tes sourcils.	*Ghebinokh.*	גַּבֵּי עֵינְךָ
Tes oreilles.	*Ednokh.*	אוּדְנָךְ
Coucher du soleil.	*'Arôba.*	עֶרֶב
Jument.	*Soustcha.*	סוּסָה
Soleil.	*Chimcha.*	שֶׁמֶשׁ
Grands (ou plutôt grandes) [2].	*Rappan.*	רַבְרְבָן
Petits.	*Ze'orân.*	זְעֵירַיָא
Mangeant.	*Ôkhêl.*	אוֹכֵל
Donne-moi un baiser.	*Appi nochktha.*	הֲבוּ נְשִׁקְתָא
Lève-toi, allons à la maison.	*Kom nzellakh apaïtha.*	קוּם נֵלְכָה בְּיתָה
Il aime.	*Rahêm.*	רָחֵם
Que bois-tu?	*Mó tchôthi.*	מָה אַתָּה שׁוֹתֵה
Demain.	*Emhar.*	מָחָר
O aimé de mon cœur!	*Ya ḥabib lippi.*	יַה חָבִיב לִבִּי

(1) M. Huart écrit *Nokhchta,* mais il semble qu'il y a ici une erreur, soit de transcription, soit d'impression.

(2) Un peu plus bas il y a : « tes yeux sont noirs et grands, *Aïnœk kiôman* (cf. אוּכָם?) *ou rappan* ». Or עין est féminin.

Nous ne pouvons, en terminant, retenir une réflexion. Ne conviendrait-il pas que nous reprissions pour notre compte des recherches sur l'existence actuelle d'un idiome qui se rattache si étonnamment à nos origines? Nous sommes mieux en situation que personne au monde de pousser ces recherches à fond. L'*Alliance israélite* subventionne, d'après son dernier Bulletin, un établissement scolaire à Damas. Le directeur de cette école est tout porté pour approfondir la question du dialecte de Ma'loula, ou, si les capacités lui manquent, il peut guider utilement un chargé de mission, ayant sur M. Clément Huart et même sur M. Socin l'avantage d'une oreille encore mieux exercée et d'un séjour qui pourrait se prolonger bien au delà du leur. Ce missionnaire ne serait pas difficile à trouver, nous semble-t-il, parmi les jeunes gens ayant terminé avec succès leurs cours de l'école de *Talmud Tora* ou du séminaire. Seulement rien de tout cela n'est praticable, c'est bien clair, si l'*Alliance* n'a rien de plus à offrir que les « deux cents francs » qu'elle consacre annuellement « à l'encouragement de la science juive ».

J. D.

Notre savant ami M. J. D. veut bien nous permettre quelques remarques sur l'intéressant article qu'on vient de lire.

Le titre de cet article, ou, ce qui revient au même, son idée dominante, a certainement quelque chose de séduisant... séduisant comme un paradoxe, mais n'a pas, selon nous, d'autre valeur. Les mots extraits par M. J. D. de la liste recueillie par M. Huart, et qui n'en forment pas à beaucoup près la totalité, sont visiblement de l'araméen, et non de l'hébreu, comme il le reconnaît lui-même pour plusieurs d'entre eux. Qu'il y ait analogie, parfois même identité avec la langue biblique, rien d'étonnant, l'araméen étant une langue sémitique, sœur de l'hébreu, et l'on trouve des analogies non moins nombreuses, non moins frappantes, entre l'arabe ou le phénicien, par exemple, et la langue hébraïque.

L'an dernier, dans son rapport annuel à la Société asiatique, M. Renan, à propos du récent ouvrage de M. Roller (*Ha-milchama veha-mazor,* la Guerre franco-allemande et les deux sièges de Paris), exprimait peut-être une vérité plus spécieuse lorsqu'il voyait dans cet ouvrage une « preuve évidente que la langue hébraïque n'est pas éteinte parmi nous », et lorsqu'il ajoutait que les juifs continuent à la parler dans certains pays, comme la Russie et la Pologne. Il pouvait y joindre la Palestine et le nord de l'Afrique, et cependant, nous le répétons, cette affirmation n'est que spécieuse. L'hébreu de nos jours est, à vrai dire, une langue artificielle, commle elatin

des séminaires. Parlé ou écrit tel que vous le trouvez dans la bouche des Orientaux et dans les huit ou dix journaux soi-disant hébreux qui se rédigent en Palestine, en Russie, un peu même en Allemagne, c'est bien moins de l'hébreu que du talmudique, hérissé de termes de convention et de tours hétéroclites, avec une syntaxe de fantaisie où Moïse et les prophètes seraient vingt fois déroutés. Nous ne savons si le Messie, qui ressuscitera les morts, doit en faire autant de la langue biblique; ce qui est sûr, c'est qu'elle a dégénéré depuis le retour de la Babylonie, agonisé sous le second temple, péri avec lui, et que l'hébreu qu'on nous parle ou qu'on nous imprime aujourd'hui, fût-il aussi pur qu'il l'est peu, est aussi factice que les thèmes latins et grecs de nos collégiens.

Nous aurions plusieurs réserves à faire sur la forme donnée par M. D. aux mots hébreux ou chaldéens de sa liste. Ne voulant pas faire le pédant, nous nous bornerons à l'essentiel. M. D. voit une faute dans la notation *nokhchta* (morsure), qu'il compare à la racine נשך. Mais le chaldéen et le talmudique ont aussi une racine נכש (hiph. הכיש, exemple *Baba bathra*, 16 *b*), qui a le même sens. Il n'y a donc là aucune erreur. Il compare *ghebinokh* (tes sourcils) à גַּבֵּי עֵינֶךָ (lisez עֵינֶיךָ) : c'est tout simplement גְּבִינָךְ (Voir le targoum de Prov. VI, 4). De même, *rappan* (grandes) n'est pas רברבן, mais רבן, plur. fém. de רב ou רבא. Enfin *nzellakh* rappelle moins l'hébreu נלכה que le chaldéen ניזל.

Aux curieux rapprochements indiqués par M. D., on peut, croyons-nous, en ajouter encore quelques-uns :

Safróna (moineau), צפור — *moïa karrisé* (eau froide), מיא קרירי — *warta* (rose), ורדא, de ῥόδον — *bila* (sans), בְּלָא — *nohra* (lumière), נהורא — *khotchma* (anneau), חותם — *meschha* (huile), מִשְׁחָה — *ghechra* (pont), גשר — *yaïsa* (bonne), יאי — *khreïna* (autre), חרנא, אחרינא — *zerêkan* (bleus), ירקן — *mo bettakh menni* (que veux-tu de moi ?), מה בעותך מני — *mellakh* (que je te dise), אֲמַלֵּלְךָ — *ihmidz* (j'ai vu), חמית — *'abar* (entrez), עֲבוֹר — *nedmoukh* (dormons), נדמוך (Talm. et Targ., cf. Prov. III, 24) — *mecha* (laver), משא — *lina* (où? lat. *quò*), לְאָן — *kallès* (un peu), קליש — *ekh* (comment), איך.

Nous tenons à ajouter que nous n'avons écrit ces quelques notes rectificatives et complémentaires que sur la prière formelle de M. D., dont la modestie égale l'érudition et la sagacité.

Quant à ses réflexions sur l'hypothèse de M. Clermont-Ganneau, nous sommes pleinement d'accord avec lui en ce qui concerne la vocalisation du texte biblique. Pour la mélopée même du cantique de Moïse, c'est une autre affaire. — Mais voilà assez d'hébreu pour une fois... N'abusons pas de la patience des lecteurs.

L. WOGUE.

P. S. Un mot encore. L'idée du « phonographe » est originale, mais j'ai peine à y voir autre chose qu'une boutade humoristique. Si toutefois ce n'est pas une plaisanterie, je me charge d'y répondre.

L. W.

ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE

Extrait du Bulletin de février.

(Fin.)

ISRAÉLITES DE LA ROUMÉLIE ORIENTALE ET DE LA BULGARIE.

Les journaux ont apporté la nouvelle que, le 22 février, l'Assemblée nationale de la Bulgarie orientale a été ouverte à Tirnova par le prince Doudoukoff-Korsakoff.

Cette assemblée aura à voter les lois fondamentales de cette province, et il est probable que cette loi sera inspirée des principes qui ont triomphé au congrès de Berlin.

Les journaux ont annoncé que la liberté des cultes était inscrite dans cette constitution ; mais ils ne disent pas s'il faut entendre par là l'égalité civile et politique pour les adhérents de tous les cultes.

La commission de la Roumélie orientale a préparé le projet de constitution qui doit être soumis à l'Assemblée de cette province. Le *Temps* du 31 janvier a publié ce projet, et, cette publication n'ayant pas été démentie, il est permis de croire que le projet inséré dans ce journal est authentique. Nous en extrayons les passages suivants :

CHAPITRE II.

Droits des citoyens.

Art. 1er. — Jouissent de l'indigénat de la Roumélie orientale tous les sujets ottomans nés dans cette province et tous ceux qui s'y trouvaient domiciliés avant le 1er janvier 1877.

Tout sujet ottoman acquerra l'indigénat de la province si, après y avoir fixé son domicile, il y réside pendant un an.

L'étranger qui voudra acquérir cet indigénat devra, au préalable, se aire naturaliser Ottoman.

La perte de la qualité d'Ottoman entraîne celle de l'indigénat rouméliote.

Cet indigénat se perd en outre par l'enrôlement dans une troupe étrangère sans l'autorisation du gouverneur général.

Art. 2. — Les indigènes de la Roumélie orientale, sans distinction de races et de croyances religieuses, jouissent des mêmes droits.

Les emplois, honneurs et fonctions publiques leur sont également accessibles, suivant leurs aptitudes, leur mérite et leurs capacités.

Les fonctionnaires et employés de la province sont pris parmi les indigènes de celle-ci, sauf les exceptions qui seront établies ultérieurement par un règlement d'administration publique.

Art. 3. — Tout impôt est établi pour l'utilité commune ; chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune.

Art. 4. — Aucun nouvel impôt ne peut être établi et perçu qu'en vertu de la loi.

Art. 5. — Il est loisible à tout indigène de la Roumélie orientale de circuler librement dans la province et d'établir son domicile dans la commune de son choix, sauf les restrictions apportées à ce droit par les règlements sur la police municipale.

Art. 6. — Chacun professe librement sa religion et reçoit de l'autorité, pour l'exercice de son culte, une égale protection. Tous les cultes sont tenus de se conformer aux lois générales, ainsi qu'aux règlements de police sur leur exercice extérieur.

Art. 7. — Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos.

On voit que ces dispositions sont libérales. Si elles sont libéralement interprétées, la situation des Israélites de la Roumélie pourra être très satisfaisante.

ISRAÉLITES DU MAROC.

M. de Vaux, consul de France à Mogador, a envoyé le compte des secours distribués pour le compte de l'*Alliance* pendant le mois de décembre 1878.....

Il me reste, ajoute l'honorable correspondant, une pénible nouvelle à porter à votre connaissance. Le directeur de l'école de Mogador, M. J. Benchimol, victime de son zèle et de son dévouement à ses malheureux coreligionnaires, a été atteint, dans les derniers jours de décembre, d'une très violente fièvre typhoïde. Passant journellement trois ou quatre heures au milieu des pauvres pour diriger les distributions, respirant ainsi l'air méphitique qu'ils exhalent, sa vie a couru le plus grand danger, et je regrette sincèrement de ne pouvoir encore vous annoncer que tout péril soit passé.

M. le Dr Ollive écrit, de son côté, que M. Moses Lévy, son interprète, a payé de sa vie son dévouement, et laisse une femme et quatre enfants en bas âge. Cet honorable médecin, qui prodigue les soins les plus désintéressés à tous ceux qu'a frappés l'épidémie,

ajoute qu'il est dignement secondé par son pharmacien, M. Semtob, dont le courage et l'abnégation sont au-dessus de tout éloge.

Le sort de la population, en général, ne présente malheureusement encore aucune amélioration. Les pauvres sont plus nombreux que jamais, surtout dans les ports de mer.

Le Comité israélite de Londres, le *Marocco famine relief fund*, présidé par M. Aflalo jun., continue à envoyer des secours sur la côte pour les Israélites et les musulmans indistinctement. Il a organisé, en outre, pour les Israélites de la ville de Maroc, une quête qui a produit 300 liv. sterl., dont une partie a déjà été envoyée à la communauté, et qui permettra de subvenir à ses besoins jusqu'au retour de la belle saison.

ISRAÉLITES DE RUSSIE.

Le *Nowosti* du 17 janvier rapporte la nouvelle suivante :

« En l'année 1872, une commission pour l'examen des affaires juives fut instituée auprès du ministère de l'intérieur (de Russie)... L'année dernière, la commission s'est occupée du projet relatif aux droits à accorder aux juifs qui avaient fréquenté des écoles d'instruction supérieure. La commission fut unanime à voter que tous les Israélites de cette catégorie devaient être mis sur le même pied que les chrétiens, être admis aux fonctions publiques, avoir la permission de demeurer dans tous les gouvernements et de se faire inscrire sur les registres de la communauté où ils vont s'établir. » (Suivent les détails du projet.)

— Le Comité reçoit de divers côtés les renseignements suivants :

Il y a trois ans, la veille de Pentecôte 1877, un enfant chrétien disparut à Kutaïs, et déjà la population s'ameutait contre les juifs, lorsque par bonheur l'enfant fut retrouvé.

Dans la même année, un accident du même genre arriva à Suram (gouvernement de Tiflis) aux environs de la Pâque. A cette occasion, la synagogue fut forcée, les livres de la Loi mis en morceaux, plus de trente Israélites frappés avec des armes dans la synagogue et les rues. Plusieurs d'entre eux succombèrent. Sous prétexte de rechercher l'enfant, on pénétra dans les maisons israélites et on les pilla. L'enfant fut retrouvé, mais jusqu'à ce jour les coupables ne sont pas punis.

Enfin, à la fête de Pâque de 1878, une jeune fille chrétienne, boiteuse

et aveugle, disparut à Satchkéry (gouvernement de Kutaïs). On la retrouva plus tard, noyée dans une rivière, à 10 verstes de Satchkéry. A cette occasion, les Israélites furent maltraités comme à Suram. Une enquête faite par un médecin prouva cependant qu'il n'y avait trace d'aucune violence sur le corps de la jeune fille. Une seconde enquête aboutit aux mêmes conclusions. Cependant les chrétiens ne permettent plus aux juifs, depuis ce temps, d'aller puiser de l'eau à cette rivière, qui est la seule source de l'endroit; ils ne les laissent pas non plus vaquer tranquillement à leurs affaires : souvent ils les frappent. Neuf Israélites ont été mis en prison pour ce fait. Depuis un an environ le procès traîne, et les Israélites sont persécutés (1).

PROPAGANDE EN AMÉRIQUE EN FAVEUR DE L'*ALLIANCE ISRAELITE*.

M. Myer S. Isaacs, de New-York, annonce que les propositions qu'il a communiquées à la réunion de Paris du mois d'août 1878, au sujet du concours que les Israélites des États-Unis d'Amérique peuvent prêter à l'*Alliance*, viennent de recevoir un commencement d'exécution. L'ordre indépendant de *B'nai Berith*, qui ne compte pas moins de 23,000 membres, a décidé dans son dernier *convent* que tous les ans, à l'époque de *Pourim*, il serait fait dans chaque loge une collecte au profit des institutions entretenues par l'*Alliance*, et qu'en outre il serait créé un fonds spécial pour l'amélioration du sort des Israélites encore opprimés. « Pratiquement, écrit M. Isaacs, ces mesures équivalent à l'organisation d'une branche de l'*Alliance* en Amérique. »

L'auteur de cette lettre ajoute qu'il ne doute pas que l'Union des communautés israélites d'Amérique ne prenne une mesure pareille dans sa session de juillet prochain.

(Le Bulletin se termine : 1° par le compte rendu de la situation, généralement prospère, des écoles primaires de Bagdad, Constantinople, Routchouk, Smyrne et Tunis ; 2° par les listes des adhésions nouvelles, des cotisations et des dons pour les différentes œuvres de l'*Alliance*.)

(1) Le procès est terminé à l'avantage des Israélites. Faute de place, nous renvoyons les détails au prochain numéro. (*Rédaction*.)

CORRESPONDANCE.

ADIEUX ET REMERCIEMENTS A LA COMMUNAUTÉ DE PARIS.

Monsieur le rédacteur,

Au moment de partir pour Londres et d'y continuer l'accomplissement de la mission que m'ont confiée mes collègues du Consistoire d'Oran, permettez-moi de recourir à la publicité de votre estimable journal pour exprimer à nos coreligionnaires de Paris ma profonde gratitude.

Je n'oublierai jamais ni le bienveillant accueil ni le concours généreux que j'ai reçus ici de toute part. On ne s'est pas borné à répondre à mon appel : on m'a facilité ma tâche, on m'a aplani les difficultés ; et, si mes efforts ont été couronnés d'un premier et déjà important succès, c'est à eux que je le dois. Le souvenir en restera gravé dans mon cœur ; il fera la joie et l'honneur de ma vie !

Ce souvenir et ces remerciements, ils s'adressent à tous les Parisiens qui ont daigné nous venir en aide ; oui, à tous, sans exception. Mais ils s'adressent particulièrement à ces trois colonnes du judaïsme qui nous ont accordé leur puissante protection : M. Isidor, le vénéré grand rabbin du Consistoire central, dont le zèle embrasse tous les intérêts du judaïsme français et algérien ; MM. de Rothschild, cette noble et généreuse famille qu'on est toujours sûr de rencontrer là où il y a du bien à faire ; enfin M. Crémieux, l'infatigable défenseur de toutes les grandes causes, notre émancipateur, notre père, et qui, dans cette circonstance, a mis le comble à sa munificence et à son dévouement.

Ce n'est pas à ma personne, sans doute, que j'en rapporte le mérite (לא לנו ח׳ לא לנו כי לשמך תן כבוד) : c'est au Consistoire que je représente, c'est à la religion que notre œuvre a pour but de glorifier, et dont le digne pasteur m'a accompagné partout ; c'est enfin à l'Algérie israélite, cette jeune sœur qui a besoin du concours de ses aînées et qui aspire à s'élever à leur hauteur.

Voilà assurément les meilleures causes de mon succès, et j'en suis d'autant plus heureux ! Oui, à mon retour dans la colonie africaine, je dirai à mes frères les sentiments affectueux des Israélites français à notre égard, leur empressement à nous prêter leur appui ; et ils en seront heureux et reconnaissants comme moi, et ensemble nous prierons pour le bonheur de cette grande et belle communauté parisienne.

Elle nous a donné un grand exemple de dévouement et de fraternité. Cet exemple ne sera pas perdu. Nous marcherons de plus en plus dans la voie de progrès et de civilisation qu'elle a si brillamment parcourue, et c'est en imitant nos frères d'Europe que nous leur prouverons notre reconnaissance.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon estime et de mon dévouement.

S. Kanoui,
Président du Consistoire d'Oran.

L'honorable M. Kanoui poursuit seul, désormais, la sainte tâche dont il s'est chargé, M. le grand rabbin Bloch ayant été rappelé à Oran par les devoirs de son ministère, à l'occasion des fêtes de Pâque. — Nous avons la confiance et l'espoir que le digne président mènera à bonne fin sa noble entreprise. S'il n'oublie pas le bienveillant accueil de la population parisienne, nous n'oublierons pas, nous, les éminentes qualités de cœur et d'esprit dont il a fait preuve pendant son séjour au milieu de nous. Sa haute intelligence, l'aménité de ses manières, sa dignité dans le rôle toujours délicat de solliciteur, ont certainement, quoi qu'en dise sa modestie, contribué à son succès autant que les motifs religieux qu'il invoque. Les mêmes qualités le feront réussir, sans nul doute, chez nos frères d'Angleterre, auxquels d'ailleurs il est puissamment recommandé par les autorités les plus imposantes : les Isidor, les Waddington, les Crémieux, les Rothschild. Quant à nous, qui lui avions dit ברוך אתה בבואך, et qui lui disons aujourd'hui ברוך אתה בצאתך, nous serons heureux si notre faible voix contribue pour une petite part au succès de son œuvre. — L. W.

CORRESPONDANCE.

J'ai inséré au long, dans le numéro du 1er avril, une lettre où M. le docteur Klein, prenant tour à tour à partie le rabbin et le journaliste, prétendait mettre le premier en contradiction avec le Talmud, et le second avec son propre journal, *l'Univers* d'aujourd'hui avec celui d'hier. J'ai répondu sur tous les points, et je crois que nos lecteurs sont suffisamment édifiés. M. Klein n'est pas de cet avis, et il revient à la charge avec un nouveau renfort d'arguments, pour la plupart réfutés d'avance. Aussi, en reproduisant sa réplique par déférence pour lui et pour le groupe qu'il représente, n'y ajouterai-je que des notes très sommaires, et j'espère bien qu'il n'insistera pas davantage. La cause est entendue, les pièces du procès sont sous les yeux du public : à lui de juger. — L. W.

Paris, le 2 avril 1879.

Monsieur le gérant,

L'impatience avec laquelle j'attendais, depuis plus de quatre semaines, l'insertion de ma lettre dans *l'Univers israélite*, n'a été adoucie que par l'espoir de recevoir une réponse nette et précise aux questions que j'avais pris la liberté de poser. Je comptais sur la science si universellement reconnue de M. le grand rabbin Wogue pour apprendre quels sont les textes sur lesquels on peut appuyer l'introduction dans le culte de réformes précédemment interdites.

Je ne m'attendais pas, évidemment, à ce que le savant professeur du séminaire me fît le plaisir de modifier ses opinions en ma faveur (1); mais j'espérais qu'il ferait, tant pour son humble serviteur que pour tous les lecteurs de *l'Univers*, l'exposé des preuves qui militent en faveur de ses assertions.

Contrairement à cette attente, j'ai trouvé dans le numéro d'hier ma lettre coupée en menus morceaux encadrés dans des dissertations dont aucune n'est de nature à satisfaire ma soif de conviction. En même temps, M. Wogue se refuse à toute discussion ultérieure (2), ce qui me ferme la porte à toute nouvelle question.

J'ai demandé à M. Wogue pourquoi il n'a pas prévenu les lecteurs du changement d'opinion qu'il a introduit dans le journal. Il me répond que, « n'étant pas de la maison », je ne puis pas savoir ce qui s'y passe. Je

(1) Pourquoi pas, si vos objections sont justes? Il y aurait donc de ma part entêtement et mauvaise foi? Merci.

(2) Orale, tant que vous voudrez; dans le journal, c'est une autre affaire. Nous voulons nourrir nos lecteurs, nous ne voulons pas leur donner des indigestions.

crois toujours qu'un changement de cette nature doit être présenté aux lecteurs, qui, pour un journal, doivent être considérés comme « étant de la maison ».

M. Wogue a tellement peu prévenu le lecteur que, dans sa définition de l'*orthodoxie*, il présente cette définition comme expliquant « ces principes conservateurs » que *l'Univers israélite* a la prétention de défendre. L'auteur de cette définition ne parle pas de lui comme nouveau rédacteur, mais de *l'Univers israélite* tel qu'il le prend. Mon étonnement était donc fondé. Je n'insiste plus sur ce point (1). מעות לא יוכל לתקן.

Je ne suis pas aussi édifié sur les autres questions que j'ai adressées plus au rabbin qu'au rédacteur de journal.

L'exemple de R. Jehuda le saint, qui s'est permis une infraction à la prescription existante en mettant par écrit la loi orale, me paraît précisément contraire aux assertions de M. Wogue.

D'abord l'utilité, je dirai plus, l'absolue nécessité de cette innovation était parfaitement constatée et l'est encore de nos jours. C'est ce qui reste à prouver pour les réformes préconisées par mon savant contradicteur. Cette réforme était basée sur une prescription biblique (2) et n'a pas été faite, comme paraît le croire M. Wogue, par un seul rabbin, mais réclamée (3) par le consentement unanime de toutes les autorités compétentes de l'époque. Ce n'est donc pas Rabbi seul, mais toute la phalange rabbinique de son temps, qui a constaté que la défense faite par un conclave antérieur ne pouvait plus être maintenue sans danger pour le judaïsme. L'abolition d'un Minhag ou d'une Ghezêra existant dans un grand nombre de communautés n'a jamais eu lieu par l'initiative individuelle des rabbins, et a toujours eu pour elle l'appui d'une prescription religieuse (4). Si je viole le repos sabbatique pour porter un rapide secours à une personne en danger, je ne fais pas d'infraction à la loi; mais, placé entre deux prescriptions également importantes, je remplis celle dont la négligence offre le plus d'inconvénients עשה דוחה לא תעשה.

Je ne veux pas entrer dans une dissertation théologique au sujet d'Albo

(1) Si, vous insistez, mais à tort. Je vous ai répondu page 426.

(2) Au contraire; selon le Talmud, elle est *repoussée* par la Bible. Mais il la justifie par une raison morale : מוטב תיעקר תורה ואל תשתכח תורה מישראל. C'est justement cette raison qui a inspiré les quelques réformes que j'ai non « préconisées », mais admises en principe.

(3) Non pas réclamée, mais acceptée. Rabbi, ou, si vous voulez, רבי ובית דינו, étaient isolés lorsqu'ils introduisirent cette innovation.

(4) Le lévirat, prescrit par la Tora, a été, dès l'époque talmudique, primé par la *chalitsa;* le חרם de R. Gerson lui a porté le dernier coup, et aujourd'hui il est absolument tombé en désuétude. La *schemitta,* la peine de mort, la pénalité du בן סורר ומורה, toutes choses mosaïques, ont été éludées par les docteurs du second temple, et cela sans l'appui d'aucune prescription formelle, mais par des raisons de sentiment, de moralité ou de haute convenance. Un minhag, en pareil cas, ne saurait être plus respectable, surtout un minhag postérieur au Talmud.

et de Maïmonide : je me borne à déclarer (1) que l'opinion d'Albo a été rejetée par la majorité des communautés, sinon par toutes, et que, d'ailleurs, d'après lui-même, R. Hillel, etc., ont été au moins des פושעים (2). Mais M. Wogue, en citant des opinions de théologiens isolés, a sans doute oublié cette Mischna dans laquelle on explique que la citation des opinions non admises a pour unique but d'empêcher leur adoption par ouï-dire (Idioth, ch. I, M. 6) : למה מזכירין דברי היחיד בין המרובין לבטלה שאם יאמר האדם כך אני מקובל, יאמר לו כדברי פלוני שמעת.

Le rabbin qui lit un traité talmudique pendant que les fidèles récitent les Piyoutim est le meilleur exemple que M. Wogue aurait pu citer en faveur des opinions que je soutiens : car ce rabbin, qui lui-même est contraire à la récitation des Piyoutim, doit être bien pénétré de la nécessité de maintenir un usage consacré dans la communauté pour le tolérer malgré son opposition personnelle (3). Quant à savoir si les Piyoutim estropient la langue, M. Wogue, qui certes est un savant hébraïsant, nous permettra de supposer que le Kalir, si vanté par Raschi et les Tosaphistes, était au moins aussi bon hébraïsant que lui. Le Kalir, à peu près le seul auquel Ibn-Esra, qui n'a jamais eu d'autorité en matière théologique, reproche des termes non hébraïques, était considéré comme un Tanaï par des autorités imposantes, et, à l'époque de la Mischna, la langue hébraïque possédait bien des mots dont l'origine nous échappe (4).

J'ai demandé ce que signifie l'expression de *Synagogue universelle*, parce que la définition donnée précédemment n'est pas admissible. Il n'y a jamais eu, même sur des points fondamentaux, accord parfait de toute la Synagogue (5); et alors nous serions obligés d'admettre comme parfaits orthodoxes les caraïtes, les sadducéens, etc., etc. : car ils pourraient

(1) Déclarer ne suffit pas : il serait bon de prouver.

(2) C'est précisément ce que j'ai dit. *Pécheurs*, oui; *renégats*, non. Et Albo est si peu « isolé » en cela qu'il s'appuie sur le Talmud lui-même.

(3) Il le tolérait en effet, parce que cela ne le gênait pas; mais, s'il l'avait cru obligatoire, pourquoi le violait-il? Le pieux talmudiste Aaron Worms זצ"ל les supprimait dans son oratoire, sauf ceux des ימים נוראים (*pour tuer le temps*, disait-il); encore violait-il le minhag, et avec raison, en ne permettant pas qu'ils interrompissent la récitation publique du שמנה עשרה. « Retournez מנהג, vous aurez גהנם », s'écria-t-il un jour dans une derascha, en plein temple. Que direz-vous de cette boutade? — Du reste, je l'ai dit, je ne fais pas la guerre à tous les piyoutim, mais j'excuse les rabbins qui en ont aboli quelques-uns.

(4) Il y a des choses qu'on ne discute pas. Je plains M. Klein s'il ne voit pas que l'hébreu du Kalir et de ses nombreux émules, non seulement dans les mots, mais dans la syntaxe, est absolument barbare et très inférieur à celui de la Mischna comme de la Bible; sans compter que le fond, souvent, ne vaut guère mieux que la forme. Il est parfaitement établi, d'ailleurs, que le Kalir ne fut jamais un *tanna*. Bien avant la critique moderne, le sage Heidenheim l'avait déjà reconnu.

(5) Cette objection repose sur un malentendu. La Synagogue, comme l'Église, n'est autre chose que l'ensemble des docteurs autorisés ou des fidèles qui obéissent à leurs prescriptions. Les caraïtes et autres sectaires, anciens ou modernes, sont dits פורש מן הצבור, « ils s'écartent de la Synagogue » : donc, évidemment, ils ne comptent pas.

nous dire, avec M. Wogue : « La Synagogue universelle n'ayant pas adopté la loi orale, puisque nous la nions ; n'ayant pas adopté la croyance à la vie future, puisque nous la rejetons, il en résulte que la négation de ces croyances est parfaitement licite » !

Il y a eu, de tout temps, divergence dans les Minhagim, ce qui n'empêche pas le Talmud d'exiger, pour leur abolition, la réunion d'hommes aussi nombreux et aussi compétents que ceux qui les ont établis ; et même, comme on le voit pour י"ט שני, cette condition n'est pas encore suffisante, bien qu'il s'agisse d'une institution dont la cause n'existait plus et qui n'était pas répandue dans tout Israël (1).

Si le cycle annuel n'était pas en vigueur en Palestine (j'ai dit par erreur à Jérusalem), le Talmud nous le recommande cependant d'une manière formelle, et annonce qu'il a été institué par Esdras lui-même (2) (Meghillah, 31 *b*). Je n'ai pas pu trouver à la page indiquée par M. Wogue que la lecture de פרשת התמיד ait été adoptée à cause du cycle triennal (3) ; j'y ai seulement constaté que le Talmud, tout en rejetant l'opinion de Rab (רב ושמואל הלכה כשמואל) (4), cherche à comprendre comment elle a pu se produire.

J'ai voulu démontrer par des faits que dans les communautés réformées l'observance des prescriptions religieuses est plus négligée que dans les communautés fidèles aux traditions. C'est ainsi que nous avons l'habitude, en médecine, de constater par les résultats l'efficacité d'un traitement (5). Il paraît qu'en théologie l'on ne procède pas de cette façon. Je n'ai qu'à m'incliner. Mais, lorsqu'on me dit que dans les com-

(1) A votre compte, il faudrait admettre que l'odieux charivari de Pourim — le המן-קלאפּען — en qualité de minhag antique et solennel, a dû être établi par une « réunion d'hommes nombreux et compétents », et qu'on a eu tort de l'abolir. Sérieusement, le croyez-vous ? Croyez-vous qu'en telle année, en tel lieu, les rabbins se soient gravement réunis en « conclave » pour décréter l'introduction des piyoutim ou de tel piyout ? — Quant au גדול ממנו בחכמה ובמנין, il y aurait beaucoup à dire là-dessus ; mais ce n'est pas le lieu d'une discussion scientifique. Je me borne à remarquer que, prise à la lettre, cette règle serait sans application possible, et qu'elle condamnerait toutes les réformes introduites dans la Synagogue depuis les temps les plus reculés. Malgré les diverses tentatives faites pour les expliquer, ces mots sont restés une énigme ou un non-sens.

(2) Recommandation et annonce sont un peu le fait de votre imagination. Il paraît seulement résulter du passage qu'Esdras *admettait* ce cycle. Maintenant, un simple dilemme : ou ce cycle existait avant Esdras, et alors il n'avait rien à instituer ; ou l'on pratiquait le triennal, et il n'avait, selon vos principes, pas le droit de l'abolir ; ou enfin (ce qui est le plus probable) on ne pratiquait *rien*, et de quel droit alors cette même Palestine, où il avait introduit l'annuel, s'en est-elle affranchie ?

(3) Non, mais elle n'est possible que dans ce cycle ; et puisque רב se prononce pour elle (מאי פרשת שקלים רב אמר צו וכו׳), il a donc adopté le cycle en question.

(4) Vous oubliez d'ajouter בדיני, et encore n'est-ce pas absolu. Voyez, par exemple, *Ghittin*, 60 *b* (תוס׳ ד"ה והשתא).

(5) C'est-à-dire de juger de la cause par l'effet ; mais si, par hasard, dans l'espèce, vous preniez l'effet pour la cause ?...

munautés réformées personne n'a demandé à revenir à l'ancien système, je puis répondre que non seulement la plupart de ces communautés se sont divisées en orthodoxes et réformées, mais que tout récemment, à Francfort, la communauté réformée elle-même a fondé une synagogue pour laquelle elle subventionne un rabbin contraire aux réformes (1). En France, les communautés ne peuvent pas se diviser (2), et leurs réclamations ne sont pas écoutées.

J'aurais encore bien des observations à présenter pour démontrer que mes convictions, comme M. Wogue l'a fort bien senti, n'ont pas été ébranlées par ses arguments. Ainsi le דרך הממוצע est bien hasardé; la traduction de מאירי m'a surpris, parce que je ne saurais plus traduire מאור עינים, etc. (3). « *Observe aussi strictement* une *menue observance* qu'une *observance* importante » ne me paraît pas très digne de rabbi Jehuda le Saint (4); je pensais traduire : « Observe aussi strictement une *prescription minime* qu'une *prescription importante.* »

Je ne demande pas, comme M. Wogue, qu'on me laisse mes convictions (5); je demande, au contraire, qu'on me démontre mes torts. Et, certes, l'adage talmudique par lequel M. le grand rabbin termine sa réponse semble plutôt me donner raison. Les imposantes autorités rabbiniques qui ont établi et maintenu les usages que l'on abolit actuellement méritent plutôt le titre de זקנים que nos rabbins actuels : ceci soit dit avec tout le respect que m'inspirent ces derniers.

Mais je ne veux pas abuser de la patience de mes lecteurs, et je laisse la discussion pour une revendication filiale qu'on me permettra, je l'espère.

M. Wogue, après avoir constaté que mon regretté père זצ"ל n'a dû qu'à son conservatisme rigide de ne pas être nommé grand rabbin de Paris en 1847, fait remarquer que plus tard, aux conférences de 1856, il fut *partout la minorité.*

Mais ce fait est tout naturel. Si l'on a refusé les places de grand rab-

(1) Comprenne qui pourra.

(2) Elles le peuvent si bien qu'elles se divisent en effet, et qu'à Paris même nous avons une petite communauté qui fait bande à part, qui a son rabbin à elle, son oratoire, son *schohet,* son fournisseur d'azymes, etc. Sans doute, les scrupules de ces messieurs sont des plus respectables, et les sacrifices qu'ils s'imposent méritent véritablement notre admiration; mais toute division est regrettable; nos docteurs la blâment, même en présence de l'idolâtrie : אפילו ישראל עובדין ע"ז ושלום ביניהם אין השטן נוגע בהם שנ' חבור עצבים אפרים הנח לו; et l'un des plus illustres, Hillel, nous enseigne: אל תפרוש מן הצבור. Entre deux maux, — si mal il y a, — choisissons le moindre.

(3) C'est la faute de *Bêth Hillel,* et non la mienne. Du reste, votre *etc.* est de trop. Voyez les *Concordances.*

(4) En serions-nous aux querelles de mots? Soit. La traduction que vous me prêtez vous appartient, comme l'hébreu que vous prêtez à R. Juda. Il n'a pas dit הזהר, mais הוי זהיר « Sois attentif, sois scrupuleux. »

(5) C'est absolument comme si vous le demandiez, puisque vous y persistez malgré la « démonstration ».

bin à ceux qui étaient conservateurs (1), comment pouvait-il y avoir une majorité conservatrice aux conférences des grands rabbins? On sait que, par une disposition légale tout spécialement dirigée contre sa nomination, mon père ז"ל a été élu grand rabbin par le suffrage universel, sur la proposition des principaux rabbins de la circonscription de Colmar.

Il me reste à présenter à M. Wogue mes sincères remerciements pour les appréciations flatteuses dont j'ai été l'objet de sa part et que je regrette vivement de ne pas mériter. Je suis, comme je l'ai dit, un ignorant qui désire apprendre, et je regrette vivement qu'il ne veuille pas m'instruire autant que je le désirais (2).

Dr Klein.

NOUVELLES DIVERSES

France et Algérie.

Le crédit de 200,000 fr. proposé par le gouvernement pour augmentation du traitement des pasteurs et des rabbins a été adopté par la Commission du budget, et sera, on l'espère, sanctionné par les Chambres.

— Notre éminent ami et coreligionnaire M. Michel Bréal, professeur au Collège de France, est nommé inspecteur général de l'instruction publique (enseignement supérieur).

— Nous apprenons avec plaisir que Mme Rosenfeld, directrice de l'école des filles de la place des Vosges, vient de recevoir la *médaille d'or*, juste récompense de ses longs et dévoués services.

— M. Coblentz (Gustave Gerson), capitaine de 1re classe d'état-major du génie, est nommé chef de bataillon.

— M. Aron Caën, fils de feu l'estimable président du Consistoire de Metz, est nommé conseiller de préfecture dans le Calvados.

—Nous avons relaté, dans le numéro du 15 mars, l'imposante cérémonie funèbre célébrée par la société *la Bienfaisante israélite* au temple de la rue de Nazareth. Aujourd'hui nous avons à parler d'une solennité moins mélancolique, à laquelle nous avons eu éga-

(1) Nous ne demanderons pas à M. Klein les preuves d'une pareille assertion, et nous ne le suivrons pas sur ce terrain tout personnel. Il s'agit ici d'une « revendication filiale »: nous ne pouvons que l'honorer, nous ne la discutons pas.

(2) *Qu'il ne veuille!* Supposition peu charitable; il fallait dire *qu'il ne puisse*. Cela prouve, en d'autres termes, que si M. Klein est « un ignorant », je le suis encore plus que lui. Je n'en ai jamais douté, et j'en conclus qu'il fera bien, dorénavant, de s'adresser à de plus habiles. C'est un conseil que je lui donne en toute sincérité. — L. W.

lement le plaisir d'assister : l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 20 avril dans la salle consistoriale, rue de la Victoire, sous la présidence de M. Gustave Dalsace, et en présence de MM. les grands rabbins.

Nous voudrions nous étendre longuement sur cette intéressante séance; mais nous citons de mémoire, et d'ailleurs la place nous fait défaut. Bornons-nous à mentionner le compte rendu financier par M. Sommer, trésorier, qui a constaté la situation de plus en plus florissante de la Société; son historique et l'exposé de sa situation morale par notre ami Henri Picart, vice-président, dont la parole élégante et lucide a tenu constamment l'assemblée sous le charme; les diverses communications du président, dont la principale portait sur des modifications aux statuts (abaissement du droit d'admission pour les membres honoraires et pour certaines catégories de membres titulaires), modifications proposées par le bureau et acceptées par l'assemblée après une discussion approfondie; enfin, la présentation et l'admission d'un grand nombre de nouveaux sociétaires, preuve de la faveur croissante dont jouit *la Bienfaisante israélite* dans la communauté de Paris.

Cette présentation, qui menaçait d'être assez monotone, a été précisément la partie la plus attrayante de la séance. Le président a su varier ses compliments de bienvenue avec un tact, un à-propos, un bonheur d'expression incomparables; chacun des nouveaux admis a eu sa petite allocution, toujours appropriée à sa personnalité, et toujours pétillante d'esprit et de grâce. Ah! que nous aurions voulu, tous, voir durer indéfiniment ce défilé, pourtant d'une belle longueur! Mais il n'est si bonne compagnie qu'on ne quitte, ni si belle séance qui ne prenne fin. Après deux heures et demie bien remplies et bien savourées, on s'est séparé contents les uns des autres. Et nous, nous avons emporté de cette après-dînée (qu'on appelle aujourd'hui une *matinée*) un trésor d'agréables souvenirs, en félicitant le digne président d'être à la tête d'une telle société, et la société d'être administrée par ce président modèle.

— La communauté de Paris et l'une de ses plus anciennes familles viennent d'être douloureusement éprouvées. Mme Prévost (Esther-Zélima), la femme du chocolatier bien connu, est décédée le 12 avril, à l'âge de 70 ans, emportant les regrets de son vénérable époux, de sa famille, de ses nombreux amis et des pauvres, dont elle-même fut toujours l'amie. Nous avons lu une lettre touchante adressée à M. Prévost par M. le grand rabbin Astruc, allié de la famille, et nous nous joignons à lui pour demander à Dieu de consoler ceux qui survivent, et à ceux-ci de se résigner au coup qui les frappe. — Que la mémoire de cette digne et sainte femme soit bénie !

— Nous apprenons que les ouvriers anciens élèves de l'École de travail israélite de Paris se sont réunis et entendus pour former une société de secours mutuels, à l'instar de leurs confrères d'Alsace et de quelques autres associations analogues. Nous félicitons ces braves ouvriers de songer ainsi à resserrer, dans un but pratique et confraternel, les liens qui les unissaient jadis sur les bancs de l'école.

— Une cérémonie intéressante réunissait, le 24 avril, une nombreuse et brillante société dans le temple de la rue de la Victoire : M. Alphonse Hirsch, le peintre bien connu, célébrait son mariage avec Mlle Henriette Perugia, — nouvelle fusion des rites par le mariage. Nous avons remarqué parmi les assistants, heureux de donner au jeune couple ce témoignage de sympathie : M. Jules Simon, M. Eugène Manuel (beau-frère, du marié), M. le général Sée, plusieurs colonels, peintres, artistes dramatiques, etc. M. Zadoc Kahn a prononcé le discours nuptial, et M. Isidor y a joint une paternelle allocution ; l'un et l'autre ont fait une vive impression sur les auditeurs. Quant à la partie musicale et décorative, inutile de dire qu'elle ne laissait rien à désirer; nous devons surtout une mention à M. Félix Lévy, dont la voix admirable n'a pas été un des moindres ornements de cette belle fête.

— M. le comte Branicki a entrepris, dans un intérêt de rapprochement religieux, de faire connaître à ses compatriotes, par la voie de la traduction, les parties imprimées d'un livre dont la publication est due en grande partie à sa munificence : le *Kol Koré* de M. Soloweyczyk, ouvrage que nous avons traduit en français et qui a été diversement jugé, mais dont l'intention, en tout cas, était des plus méritoires. Seulement, ce n'est pas sur l'hébreu, comme on l'a dit, que M. le comte a fait sa version, c'est sur la nôtre. En ce moment même, il a bien voulu nous confier la traduction d'un ancien et rarissime opuscule hébreu, qui offre un vif intérêt pour l'histoire de la Pologne, et dont nous espérons reparler en temps et lieu.

— La revue mensuelle *la Gazette des Femmes* vient de publier la liste complète des femmes françaises docteurs, licenciées et bachelières. Comme intéressant plus ou moins le judaïsme, nous relevons dans cette curieuse nomenclature les noms de Mlle *Berthe Mendel*, de Rouen ; *Pérez*, de Bordeaux, toutes deux bachelières, et il nous sera peut-être permis d'y ajouter celui de Mme *Madeleine Brès*, docteur en médecine, chargée du service médical au Théâtre-Historique. Cette dame, que nous avons l'honneur de connaître personnellement, et dont l'histoire est des plus touchantes, est catholique de naissance; mais la protection de feu Albert Cohn et de Mme la baronne James de Rothschild (à laquelle est dédiée sa thèse inaugurale) lui a facilité les premiers pas dans son épineuse

carrière, et à ce titre le judaïsme français peut, jusqu'à un certain point, revendiquer une part dans ses succès.

— Notre cher collaborateur M. Élie Lambert, instituteur communal à Metz, vient de publier la 6ᵉ édition de la *Petite Grammaire hébraïque*, œuvre de feu son père, l'éminent grand rabbin, de sainte mémoire. M. Lambert fait les efforts les plus louables pour améliorer sans cesse cet utile opuscule, qui est devenu le manuel classique de nos écoles pour l'étude de l'hébreu. Il en a modifié le plan primitif d'une manière souvent heureuse, y a ajouté quelques règles de syntaxe et introduit nombre de corrections de détail. Toutefois, il reste encore à faire, et nous espérons que la prochaine édition, — l'édition prochaine, s'il plaît à Dieu, — ne laissera plus rien à désirer.

— La Société algérienne de secours mutuels *la Famille* a célébré, le 24 mars dernier, le 21ᵉ aniversaire de sa fondation par un banquet et un bal donnés au Théâtre-National. Au banquet traditionnel assistaient le maire d'Alger et les présidents des Sociétés mutuelles de Blidah et de Douéra, dont l'arrivée a été saluée par la *Marseillaise*, exécutée par la musique du 1ᵉʳ régiment de zouaves.

Après une excellente et patriotique allocution de M. Robe, président de la Société, le président de la fête, M. Joseph Lyon, rappelle qu'à la dernière assemblée générale, une médaille spéciale a été décernée à M. Crémieux, sénateur, membre perpétuel. Cette médaille est confiée à M. Feuillet, maire d'Alger, qui se charge de la faire parvenir à son vénérable destinataire.

En la recevant, M. le maire prononce un discours reproduit au long par l'*Akhbar*, mais dont nous ne pouvons, borné par l'espace et à notre vif regret, détacher que ces paragraphes :

> Dictateur en 1870, Crémieux a accompli un acte de haute politique, d'intelligente humanité, qui témoigne de la profondeur de sa pensée et de la droiture de son cœur.
>
> Il y avait alors en Algérie trente-cinq mille ilotes courbés sous une loi d'exception, démoralisés par le souvenir des humiliations du passé; mais actifs, d'un esprit ouvert à tous les progrès, s'assimilant d'instinct à la population européenne. Ils étaient seulement *juifs*, d'un trait de plume il les a faits *Français*. Il n'a pas craint de heurter l'opinion, car il était sûr de pouvoir escompter pour eux l'avenir. D'ailleurs, en les relevant par la loi, il les forçait de mériter l'estime de tous.
>
> Cet acte considérable, vous lui avez donné, Messieurs, une consécration éclatante en ouvrant vos rangs à ces nouveaux Français, et vous avez pu dès lors baptiser de ce beau nom : *la Famille*, votre société...

P. S. — Mᵐᵉ Lowengard, mère de Mᵐᵉ Albert Cohn, vient de mourir le 25 avril, dans sa soixante-seizième année. Nous nous associons, et tous les Israélites s'associeront au deuil de la sympathique veuve et de sa famille, si durement éprouvée depuis quelques années !

Étranger.

Dans une réunion de rabbins de la Gallicie, qui s'est tenue à Lemberg, il a été décidé qu'on ferait des démarches auprès du gouvernement pour obtenir une cuisine spéciale — *Kascher* — en faveur des soldats israélites. Une telle mesure serait bien désirable; mais elle ne semble pas facile à réaliser.

— D'après le journal hébreu-russe *Ha-Mélitz*, une conférence rabbinique a dû se réunir à Saint-Pétersbourg, au palais du ministère de l'intérieur, sur l'invitation du gouvernement impérial. Les séances ont commencé le 24 février. Parmi les sept délégués qui doivent assister à la conférence, on nomme le Dr Harkavy, de Wilna, et le baron Horace de Günzbourg, venu exprès de Paris à cet effet. Le principal objet de cette réunion est, dit-on, de statuer sur des questions de droit matrimonial au point de vue du Talmud. Si ce synode réussit à trouver dans nos lois religieuses soit des moyens de prévenir l'abandon des femmes par leurs maris et les seconds mariages contractés à la légère, soit des armes efficaces pour les réprimer, ce sera un grand service rendu aux mœurs publiques, et l'on pourra espérer de voir disparaître un des abus les plus criants qui affligent et déshonorent le judaïsme russo-polonais.

— Ces derniers jours est mort à Varsovie, à l'âge de cent un ans, le docteur Philippe Ljubelsky. Ce doyen des médecins russes avait été, lors de la guerre de Crimée, médecin d'état-major. C'était un bon et pieux Israélite. (*Der Isr.*)

— Extrait du *Schaaré Tsiyon* :

Nous sommes heureux d'apprendre que les habitants de Jérusalem commencent à respirer de leurs longues angoisses. Dieu a eu pitié de leur détresse en leur envoyant, six jours consécutifs, des pluies bienfaisantes qui leur permettent d'espérer une récolte peut-être médiocre, mais néanmoins consolante.

Les missionnaires se proposent d'établir dans la même ville une école juive, où des maîtres israélites (?) enseigneront aux enfants l'hébreu, l'écriture et la langue du pays. Les chefs de la communauté *sephardi* ont fait les démarches nécessaires pour déjouer cette entreprise.

— Une traduction japonaise du *Pentateuque* vient, dit-on, de paraître à Yeddo. Il serait intéressant de savoir *par qui* et *pour qui* elle a été faite ; si c'est d'après l'hébreu ou de seconde main, dans un intérêt scientifique ou de propagande religieuse, etc.

Pour toutes les nouvelles diverses,

L. Bloch.

Boîte.

M. *K.*, à *Ing*... Je ne puis recommander sans référence. Mais voyez nos annonces, page 510; elles pourraient vous servir.

M. *G. L.*, à *Corfou*. Reçu la *Gramm*. Merci. Mais c'est toujours la première édition.

AVIS

M. le docteur Jos. Fiebermann, professeur de langues modernes à l'Ecole commerciale de Miltenberg-sur-le-Mein (près de Francfort-sur-le-Mein), a l'honneur de prévenir les familles israélites qu'il reçoit des pensionnaires. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. J. Reitlinger, 22 *bis*, rue Laffitte. Paris.

— Une troisième place de ministre officiant est vacante dans la communauté israélite de *Bruxelles*. Les candidats doivent posséder des connaissances musicales suffisantes pour pouvoir officier avec accompagnement d'orgue, et être assez lettrés pour pouvoir donner l'instruction hébraïque et religieuse à de jeunes élèves. — S'adresser au président de la communauté, M. J. Wiener, rue de la Loi, 63, à Bruxelles.

— Un bon ministre officiant alsacien cherche une place en France. Il serait peu exigeant pour le traitement. — S'adresser, pour tous renseignements, à M. I. Lévy, grand rabbin à Vesoul.

— Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille les excellents cours d'éducation pour les jeunes personnes fondés et dirigés par M. E. Lévi Alvarès, officier d'académie, 31, cité d'Antin (Chaussée-d'Antin), à Paris. Nous croyons également leur être utile en leur annonçant que ce professeur peut admettre un nombre très restreint de pensionnaires, qui trouveraient chez lui la vie de famille et y recevraient une éducation complète.

ANNONCES.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH fils.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année N° 18 1er juin 1879

L'UNIVERS ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Rédacteur en chef :
L. WOGUE, grand rabbin.

Administrateur gérant :
L. BLOCH fils.

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Charité israélite (voir au verso du titre).

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

Toutes les communications relatives au journal doivent être adressées à M. Bloch fils, *administrateur gérant, et lui parvenir au plus tard* huit jours *avant la date de publication du numéro. Dans le cas contraire, elles seraient ajournées.*

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 5 fr. la ligne.

EN VENTE AU BUREAU DE L'UNIVERS ISRAÉLITE

La Foi d'Israël, *ses dogmes, son culte, ses cérémonies et pratiques religieuses, sa loi morale et sociale, sa mission et son avenir*, par S. Bloch. — Un fort volume in-8°. Prix : 4 fr.; pour les départements et l'Algérie (franc de port), 4 fr. 80 c.; pour l'étranger, les frais de port en sus.

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois d'avril-mai 1879 :

De MM. Jules Lippmann, 300 francs; Georges Halphen, 200; Mathias Lehmann, 500; Anonyme, 125; Élie Ducas, 150; le baron Horace de Gunzbourg, 1,000; Calmann Lévy, 1,000; Louis Ochs, 200; Georges Oulman, 100; Léon Leven, 100; Nestor Dreyfus, 200; Noël Bardac, 300; Hermann, 100 francs et 1 obligation consistoriale.

De MMmes Samuel, 100 francs; Léon, 250; Immerwahr, 100; Albert Cohn, 100 francs.

Dons pour Jérusalem reçus par M. le grand rabbin Isidor :

De MM. Maurice Lévy, de Paris, pour Dorsché Zion, 235 francs; de Vesoul, 14 fr. 20; de M. Anatole Lévy, de Nancy, 100; de Metz, par le grand rabbin, 150; de Strasbourg, par le grand rabbin, 411 fr. 50.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

SOUVENIRS DE LA PENTECOTE (1).

« Oui, je viens dans *ces lieux* adorer l'Éternel;
Je viens, selon l'usage antique et solennel,
Célébrer *aujourd'hui* la fameuse journée
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée.
Que les temps sont changés ! Sitôt que de ce jour
La trompette sacrée annonçait le retour,
Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les portiques;
Et tous, devant l'autel avec ordre introduits,
De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits,
Au Dieu de l'univers consacraient ces prémices :
Les prêtres ne pouvaient suffire aux sacrifices.
La chute du saint temple, arrêtant ce concours,
En des jours ténébreux a changé ces beaux jours (2)... »

Journée fameuse en effet, et éternellement mémorable, que celle où Dieu, avec un appareil jusqu'alors inouï et qui probablement ne se renouvellera jamais, promulgua le Décalogue, quintessence de

(1) Cette fête, anniversaire de la promulgation du Décalogue *selon la tradition*, et que le Rituel nomme par ce motif זמן מתן תורתנו, tombe le 6 du mois de sivân (en dehors de la Palestine le 6 et le 7), c'est-à-dire après sept semaines révolues depuis le premier jour de Pâque. De là la double dénomination de *Fête des Semaines* et de la *Pentecôte*. C'est à tort qu'on a critiqué cette dernière, qui n'est que la traduction du חמשים יום de Moïse (Lév., XXIII, 16); nom parfaitement juste, d'ailleurs, puisqu'il s'agit du *lendemain* des sept semaines, conséquemment du cinquantième jour. D'après une prescription réitérée du Pentateuque (*Ibid.*, 15 s., et Deutér., XVI, 9 s.; cf. Nomb., XXVIII, 26), cet intervalle doit se compter semaine par semaine, et même, ajoute le Talmud (*Menach.*, 66 *a*), jour par jour, supputation qu'on nomme vulgairement *ómèr*. La Pentecôte s'appelle encore, dans la Bible, « le Jour des Prémices », non seulement parce qu'on offrait ce jour-là au temple les prémices de la moisson du froment, mais parce qu'aucune autre espèce de prémices ne pouvait être offerte avant la Pentecôte, au dire de la Mischna, tr. *Bikkourim*, I, 3.

(2) Imitation de Racine, *Athalie*, sc. 1er. Les changements sont indiqués par des *italiques*.

sa sublime Tora! de cette Tora qui n'est pas seulement le plus antique monnument de l'histoire, de la législation, de la littérature, mais qui est encore et surtout le gage précieux de l'alliance divine et du salut d'Israël! « Car tout est dans ce livre », comme disait éloquemment un de nos sages docteurs (1).

Quand il s'agissait de donner un tel livre à la nation bien-aimée, de faire un tel présent à l'humanité, — car elle aussi s'abreuvera un jour à cette source de vie; — quand il s'agissait d'inoculer à une race incrédule, imbue des superstitions contemporaines, une foi qui devait vivre autant que les siècles et persister à travers toutes les crises, toutes les révolutions, n'était-ce pas justice que ce grand acte fût préparé par un véritable luxe de miracles et, si on l'ose dire, par une prodigieuse mise en scène? N'était-ce pas justice encore qu'à un événement aussi capital fût consacré un solennel anniversaire, qui en transmît le souvenir et les enseignements aux âges les plus reculés?



C'est cette solennité que nous venons de célébrer. Oui, hélas! « les temps sont bien changés », et nous n'avons plus que l'ombre de ce que nous eûmes jadis. Cette humble tribune qui se dresse au centre de nos maisons de prière rappelle mal les deux splendides autels où brûlait l'encens, où fumait la graisse des victimes; nos offices et nos officiants, quel que soit leur mérite, semblent la parodie de ces chants sublimes, de ces instruments merveilleux qui retentissaient à Jérusalem, de ces chœurs que David et Salomon avaient organisés comme l'armée du Seigneur; nos synagogues et nos oratoires ne sont que la monnaie du temple auguste que nous avons perdu, et le culte public d'aujourd'hui pourrait passer pour une dérision de l'ancien culte, s'il n'était sanctifié par la respectueuse piété qui l'accompagne.

Aujourd'hui encore, comme en ses plus beaux jours, Israël orne ses temples et ses maisons « de festons magnifiques »; ce luxe, du moins, n'a rien à envier à celui de nos pères, car la nature en fait tous les frais, et la nature est toujours belle, toujours jeune. Aujourd'hui encore, nous répandons à profusion, dans le saint

(1) דכלא בה Mischna, tr. *Aboth*, V, 22.



lieu, la verdure et les fleurs; soit que ces prémices du printemps nous remémorent celles dont l'antique Pentecôte donnait le signal, soit que nous aimions à fêter l'Auteur du Décalogue en l'entourant de ses créations les plus gracieuses, soit enfin parce que nos pères considéraient ce moment comme l'époque décisive de la végétation (1).

Qu'importe, après tout, que les formes extérieures de notre culte, en passant par le crible de l'exil et des persécutions, se soient rapetissées, appauvries, et ne soutiennent plus la comparaison avec les formes d'autrefois? Celles-ci étaient plus riches, plus complètes, plus en harmonie avec le texte littéral, mais ce n'étaient toujours que des *formes*, et, grâce à Dieu, le *fond* nous est resté. Ce temple qui n'est plus, et où le plus précieux des bois se mariait partout au plus précieux des métaux; ces imposantes cérémonies qui s'y accomplissaient, ces autels, ces prêtres et ces lévites qui nous apparaissent comme un rêve lointain, toutes ces grandeurs disparues, nous les pleurons depuis dix-huit siècles : mais ce n'est pas sur elles qu'il faudrait gémir, c'est principalement sur nos péchés qui nous les ont ravies. Rien n'était plus beau, sans doute, que l'appareil du culte mosaïque sous le régime du premier et du second temple de Jérusalem; mais toutes ces pompes et ces merveilles, dont l'histoire nous a transmis l'éblouissant tableau, n'ont empêché ni la double ruine du saint édifice, ni le double exil qui l'a suivie. C'est que le cérémonial, destiné à vivifier la croyance, l'avait tuée par son excès même; c'est que la pensée religieuse, qui veut une enveloppe visible, avait péri étouffée sous la richesse de l'enveloppe. Grave et significative leçon!

Le culte public, chez nos pères, était tout en action et pour ainsi dire en image; le nôtre est presque tout en paroles, mais ces paroles nous rappellent sans cesse et directement à la vérité des principes, au texte même de nos croyances et de nos devoirs. Leurs symboles, fastueux et compliqués, les prenaient par les yeux et les oreilles; les nôtres, simples et sévères, nous prennent surtout par le cœur. Car la sévérité de la forme fait d'autant mieux prévaloir le fond, et

(1) בעצרת נדונין על פירות האילן Mischna, tr. *Rósch-hasch.*, I, 2.

la simplicité du voile en augmente la transparence. Et qui sait si ce résultat ne fut pas un des desseins de la Providence, lorsqu'elle nous arracha violemment aux splendeurs du passé, pour nous placer dans des conditions plus modestes et plus austères?... Que ce soit là, du moins, la consolation de notre exil (1).

L. WOGUE.

L'ŒUVRE DES FEMMES EN COUCHE.

Parmi les nombreuses institutions de bienfaisance créées par l'infatigable charité des Israélites de Paris, l'œuvre dont nous venons d'écrire le nom est une de celles qui méritent, nous ne dirons pas le plus d'éloges, — ces dames n'en demandent point, — mais le plus de sympathies et de concours. Nous avons pu apprécier *de visu* les nombreux et importants services rendus par cette Société depuis sa fondation, et nous profitons avec bonheur de la publication de son compte rendu biennal pour la recommander à toute la sollicitude de nos coreligionnaires.

Nous devons surtout rendre hommage au dévouement éclairé et à l'intelligente gestion de la présidente, Mme Joseph Halphen, si bien secondée par les membres du bureau et du Comité, dont la tâche d'inspectrices est d'autant plus méritoire qu'elle est souvent fort ingrate, étant donnée la population qu'elles ont mission de secourir.

On lira sans doute avec intérêt le résumé suivant, qui précède le compte rendu :

L'œuvre des Femmes en couche, fondée en 1862, a pris beaucoup d'extension depuis cette époque, grâce aux souscripteurs nombreux et aux donateurs dont nos différents comptes rendus font connaître les noms, et auxquels nous sommes heureuses de témoigner notre reconnaissance en toute occasion.

Depuis quelques années déjà, nous avons eu la satisfaction de soulager les peines de bon nombre de pauvres accouchées et de venir en aide d'une façon plus efficace à quelques ménages dans la gêne, par une somme de *dix francs*, ou, le plus souvent, de *vingt francs* par mois, donnée

(1) Extrait de notre *Guide du Croyant israélite.*



pendant six mois pour encourager les mères à allaiter leurs enfants ou leur faciliter les moyens de les mettre en nourrice en cas de maladie ou de manque de lait.

Si nos ressources étaient plus grandes, nous pourrions arriver à prolonger pendant un an au moins ces secours, qui permettraient à bien des ménages intéressants de sortir de la misère causée trop souvent par le manque de travail prolongé du mari ou la maladie de l'un des membres de la famille.

L'état ci-joint de nos finances démontre que notre caisse a été presque insuffisante dans les derniers mois de l'année 1878; nous aurions été même obligées de diminuer de beaucoup nos secours sans une quête faite en décembre, à laquelle on a répondu avec empressement, et qui nous a permis non seulement de parer aux nécessités impérieuses du moment, mais de nous réserver un reliquat pour les cas imprévus de l'avenir.

En 1878, l'Œuvre a secouru *cent cinquante et une femmes,* dont 63 *Françaises,* 65 *Polonaises* et 23 autres étrangères.

Les Polonaises sont rarement intéressantes et presque toujours *mendiantes.* Les secours dont nous pouvons disposer ne sont pas suffisants pour leur être utiles; cependant il est impossible de les abandonner dans l'état de misère où elles sont toutes, et nous leur donnons toujours le nécessaire pour elles et leurs enfants, au moment le plus difficile. Au contraire, dans les ménages propres et ordonnés, nous arrivons à des résultats très heureux.

Quatre-vingt-quatre femmes ont été accouchées par la sage-femme de l'Œuvre (Mme Bernheim), en 1878.

La présidente, A. HALPHEN.

Nous compléterons ces détails par quelques lignes extraites du règlement de l'Œuvre, et qui feront suffisamment apprécier l'excellent esprit dans lequel elle a été conçue :

« Toutes les femmes israélites indigentes, mariées, résidant à Paris depuis deux ans au moins avant la demande de secours, pourront participer aux bienfaits de l'Œuvre; toutes les femmes étrangères (1) devront avoir dix ans de séjour pour espérer obtenir un secours *mensuel* pendant la nourriture. Néanmoins, malgré l'insuffisance du temps de séjour, les dames administrantes pourront, dans un cas exceptionnel, accorder un secours spécial. — Un secours de 10 à 50 francs, soit en argent, soit en nature, peut être accordé aux femmes déjà secourues par la fondation Rothschild; un secours de 20 à 100 francs peut être accordé en argent, et *toujours*

(1) D'après la phrase précédente, ce mot signifie, sans doute, de nationalité étrangère.



de préférence en nature, aux femmes secourues par l'œuvre seulement. (Suit la description de la layette et de la demi-layette pour l'enfant, du trousseau et du demi-trousseau pour la mère.) — L'Œuvre pourvoit à ses dépenses par des cotisations personnelles, par des souscriptions annuelles, par des dons qui lui sont faits (1). — Le Comité se compose de vingt à vingt-cinq dames. Il est formé, par la voie du sort, un tableau des dames qui doivent, chaque semaine, à tour de rôle, visiter les femmes indigentes au moment de leurs couches... — Une sage-femme est payée par l'œuvre pour faire tous les accouchements à domicile. Un médecin est appelé par la sage-femme quand elle le juge nécessaire. »

Un mot en terminant. Si ces dames, — qui sont pourtant du meilleur monde, — font peu de bruit, elles font beaucoup de besogne, et de la meilleure. Nous connaissons peu d'œuvres plus utiles que la leur, peu de misères plus intéressantes que celles qu'elles ont prises pour objectif de leur charité. Le champ est vaste, malheureusement, et les ressources ne sont pas encore à la hauteur des besoins. Nous souhaitons à la vaillante Société le succès croissant qu'elle mérite, et nous nous estimerons heureux d'avoir pu y contribuer en lui prêtant l'appui de notre publicité. — L. W.

L'ŒUVRE DU *REPOS ÉTERNEL*.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent de longue date cette excellente Société, fondée il y a une dizaine d'années par l'honorable M. Benoît Lévy, et dont le but essentiel est d'arriver à la suppression de la *fosse commune*, cette profanation qui révolte toutes les consciences, et plus encore la conscience israélite. La Société du *Repos éternel* a conquis, dès son origine, les suffrages les plus compétents et les plus illustres, ceux de nos grands rabbins, des Cré-

(1) Parmi ces dons figure la participation à la loterie annuelle du comité de bienfaisance, soit 500 francs pour chacune des années faisant l'objet du compte rendu. — Les dames des grands rabbins, MMmes S. de Rothschild, de Goldschmidt, Cornély, Albert et Samson Cohn, Wogue, etc., font partie du Comité.



mieux, des Franck, qui l'ont soutenue de leurs sympathies et de leurs souscriptions. Aujourd'hui elle est menacée dans son existence par le contre-coup d'une mesure qui n'était pas faite pour elle, et son digne président a essayé de conjurer l'orage par une pétition fortement raisonnée et à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite; mais, vu son étendue et le peu d'espace dont nous disposons, nous ne pouvons, à notre grand regret, en reproduire que le commencement et la conclusion. — L. W.

Paris, janvier 1879.

Messieurs les président et membres du Conseil municipal de Paris,

Après une des dernières séances du Conseil municipal (3 décembre 1878), et à la suite d'une observation faite par M. Castagnary au sujet d'une société qui paraît avoir pour but d'accaparer les places disponibles aux cimetières, M. le préfet a défendu les concessions de terrains à différentes sociétés. Victime d'une mesure certainement peu justifiée à son égard, l'œuvre du Repos éternel a pour devoir de vous faire connaître son action et son but dans tous leurs détails, et, en qualité de président de l'œuvre, je dois prouver que non seulement elle est une œuvre de *charité fraternelle* et d'*humanité*, mais encore une œuvre de moralisation sociale entièrement laïque. J'ai d'ailleurs, Messieurs, la conviction intime que vous ne voulez point proscrire une œuvre d'humanité qui conserve aux pauvres les restes de ceux qui leur étaient chers, et répare au moins l'inégalité de la vie par l'*égalité dans la mort*.

En effet, le principe du Repos éternel est celui de croire que chez les déshérités de la fortune, chez l'ouvrier, chez le prolétaire, le sentiment paternel, le sentiment maternel et l'amour filial existent au moins au même degré que chez le riche, et qu'en enterrant les corps dans une fosse commune, d'où ils sont exhumés après cinq ans, on ôte aux malheureuses familles tout espoir, toute consolation, car on les prive du droit de pleurer sur la tombe des parents; tandis qu'en conservant les tombes on soutient le sentiment moral qui relève l'homme, on entretient le culte des morts qui enseigne à bien vivre.

Nous avons donc pensé aux moyens de diminuer les prix des caveaux pour les rendre accessibles à presque toutes les familles prévoyantes; et, en 1870, par l'association de dix-huit personnes, nous sommes arrivés à pouvoir construire des caveaux de dix-huit places au prix de 1,800 francs, tous frais de terrain et de construction compris; et aussitôt nous avons cédé chaque case de ces caveaux au prix de revient de 100 francs. C'était là notre point de départ, car l'association, en fait, de dix-huit personnes, trouvait un caveau perpétuel au prix de sacrifices personnels de chacune des familles, mais de sacrifices se réduisant à la somme de 100 francs.

Ensuite, nous avons voulu faire payer ces 100 francs par les familles prévoyantes, moyennant un payement de 1 franc par mois, en remettant des livrets aux sociétaires (art. 5 de nos statuts).

En troisième lieu, nous avons sollicité des adhésions à titre honoraire, et un grand nombre de personnes généreuses ont répondu à notre appel, considérant que toutes les sommes provenant de souscriptions honoraires servent à diminuer le prix de 100 francs; et ainsi nous avons pu inhumer des personnes ayant des livrets, qui n'ont payé que 10 à 20 francs, et nous avons fait des *réductions de prix* à toutes les familles recommandées par des membres honoraires. Bien plus, nous avons pu inhumer des personnes honorables, mais pauvres, *entièrement à titre gratuit.* Le nombre de ces inhumations gratuites a atteint 23, sur 200 inhumations, en 1877-1878.

En quatrième lieu, les vieillards de la maison de retraite de Rothschild, les incurables, les indigents, se cotisent et payent mensuellement 50 centimes; ils forment ainsi une *mutualité* servant à donner une case à chaque décès d'un adhérent de cette mutualité. De ce fait, 800 familles, — mari et femme et vieillards, — soit plus de 1,200 personnes, sont inscrites sur cette liste et font partie des adhérents titulaires de l'œuvre du Repos éternel. Il y en a qui n'ont payé que 1 ou 2 francs et qui ont été inhumés dans nos caveaux, car, œuvre d'humanité, la société ne demande pas même leur âge à ses souscripteurs.

En dernier lieu, nous avons pu, grâce au concours des membres honoraires, inhumer même, dans nos caveaux, les malheureux qui meurent dans les hôpitaux.

Tous ces détails vous prouvent, Messieurs, que l'œuvre du Repos éternel est une *œuvre sociale* et d'*humanité*, une œuvre de *charité* et de *bienfaisance*, en ce qu'elle soulage les douleurs de la séparation pour les vivants et rend la mort moins amère à ceux qu'elle frappe.

. . . .

Que le Conseil municipal *réglemente* les concessions pour qu'il n'y ait pas abus; que le Conseil municipal contrôle les actes de notre société, formée par l'association de sociétés de secours mutuels autorisées; que les sociétés qui veulent arriver au même but prouvent le désintéressement de leurs agissements comme nous prouvons la loyauté des nôtres; qu'à la rigueur, et subsidiairement, le cimetière d'Ivry soit au moins ouvert aux concessions de terrains pour les sociétés, nous y consentirons encore.

Nous sommes prêts, d'ailleurs, à vous soumettre nos livres et nos comptes; nous joignons à la présente nos statuts et des rapports de notre œuvre, et vous serez certainement convaincus que notre œuvre d'humanité ne peut être proscrite, qu'elle a l'approbation de tous les gens de bien. Nous ajoutons, en terminant, que nous accepterons, pour l'avenir, tout système d'inhumation, soit à Méry, soit en tous autres lieux; que nous ne sommes contraires à aucune mesure qui pourrait être prise dans

l'intérêt de l'hygiène publique; mais nous demandons que, tant qu'existera dans les mœurs françaises l'usage de rappeler par des monuments extérieurs ou par des caveaux perpétuels le souvenir de nos morts, les pauvres, si déshérités pendant leur vie, ne soient pas privés des droits qui sont accordés aux familles ayant de la fortune.

Nous faisons donc appel à votre équité, Messieurs, et nous espérons que vous ferez lever une mesure qui est la ruine d'une œuvre utile, humanitaire, sociale, charitable et bienfaisante.

Dans cet espoir, etc.

Le président de l'œuvre du Repos éternel,
BENOIT LÉVY.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Commentaries on the later prophets by Eleazar of Beaugency. — I. Isaiah, edited... by JOHN W. NUTT, *m. a.* — Londres, Paris et Francfort, libr. Joseph Baer et Cᵉ, 1879. In-8° de xxx-145 p.

Tout le monde connaît les célèbres écoles des *Tossafistes* du nord de la France et les rabbins les plus célèbres qui les ont illustrées. On était moins au courant des travaux d'exégèse biblique des rabbins de cette contrée au moyen âge. Depuis une quarantaine d'années, l'attention des savants s'est portée de ce côté, et on s'est aperçu que ces travaux étaient dignes du plus grand intérêt. Les exégètes juifs du Nord se distinguent de ceux du midi de la France et de ceux de l'Espagne par des qualités toutes françaises : le tact, la sobriété, la mesure. Leurs connaissances grammaticales sont insuffisantes, il est vrai ; mais ils s'appliquent en toute conscience à trouver le sens naturel des anciens textes qu'ils expliquent. Ils s'abstiennent de tourmenter ces textes pour y mettre des idées plus modernes, y rattacher des digressions ambitieuses, des théories philosophiques ou scientifiques. Les tours de force brillants et les raffinements littéraires ne sont pas leur fait; mais ils touchent par une sorte de grâce naïve, par leur droiture et la probité de leur méthode. Les principaux exégètes du

Nord ont vécu au XIe et au XIIe siècle. Ce sont Menahem b. Chelbo, Raschi, le plus illustre représentant de cette école ; Josef b. Simon Kara, Samuel b. Méir et Jacob Tam, deux petits-fils de Raschi, et enfin Joseph Bekhor Schor. La publication de M. Nutt, d'après un manuscrit unique de la bibliothèque bodléienne, ajoute une œuvre de plus à celles que nous avions déjà. Éléazar, de Beaugency (dans l'Orléanais), est un disciple de Samuel b. Méir. On savait depuis longtemps qu'il avait écrit des commentaires sur la Bible. M. Nutt publie aujourd'hui son Commentaire sur Isaïe. Ce n'est point le premier service rendu par lui à la littérature juive. En 1870 M. Nutt a publié des traités grammaticaux de R. Juda Hayyug, et en 1874 des fragments d'un *Targum* samaritain. Il prépare le texte arabe du commentaire de Saadia sur les Psaumes. Le commentaire d'Éléazar de Beaugency a toutes les qualités de l'école française : c'est une espèce de paraphrase rapide du texte, où l'auteur glisse ses explications et les indique sans insister. Raschi est le modèle inimitable du genre. On trouve dans cet ouvrage, comme dans tous ceux de même origine, un certain nombre de mots français que M. Nutt a transcrits avec soin : ce sont de nouveaux éléments d'information pour l'étude du vieux français, et dont M. A. Darmesteter saura tirer un bon parti.

ISIDORE LŒB.

L'AKDAMOUTH DE LA PENTECOTE.

Parmi les piyoutim auxquels on fait la guerre depuis un demi-siècle, et qui ont disparu ou tendent à disparaître dans la plupart de nos grandes communautés, il en est un qui offre un caractère tout particulier : c'est celui qui commence par « AKDAMOUTH MILLIN' », et que l'officiant chante — ou chantait — le premier jour de la Pentecôte, après le premier verset du chapitre de la Loi qui raconte le Décalogue.

Ce poème, dis-je, a un caractère particulier, en ce qu'il semble, d'une part, mériter plus que tout autre la proscription dont il est

l'objet, et que, d'autre part, il est peut-être de tous le plus facile à justifier. C'est dire que, dans cette page de littérature synagogale que je vais écrire, je plaiderai le pour et le contre, ce qui n'est pourtant ni de mon goût ni dans mes habitudes. Mais qu'on veuille bien me suivre, et l'on ne s'étonnera plus de mon paradoxe.

Ce que l'*Akdamouth* a contre lui, c'est d'abord que ce monologue du hazzan est aussi un monorime, la plus lamentable des combinaisons rythmiques qui se puisse imaginer; c'est ensuite qu'il est écrit en chaldéen, autrefois notre idiome vulgaire, mais qui est devenu pour nous... de l'hébreu, plus encore que l'hébreu lui-même; mais c'est surtout parce qu'il a le tort grave d'interrompre la lecture de la Loi, ce qui est absolument interdit (א"ח, art. 146), et de l'interrompre par un dithyrambe et d'interminables légendes qui n'ont aucun rapport avec le Décalogue.

Aussi, au témoignage de R. David, le classique auteur du *Tourê Zahab* (sur le א"ח, art. 494), plusieurs rabbins avaient introduit l'usage de chanter ce piyout' *avant* et non *pendant* la lecture de la Loi; d'autres le faisaient réciter par une autre personne que le lecteur de la Loi. Ces petites réformes, que plusieurs ont adoptées de nos jours, avaient du moins l'avantage d'obvier au principal des inconvénients en question.

Voici maintenant les circonstances atténuantes, je pourrais presque dire justificatives. Ceux qui connaissent tant soit peu notre histoire religieuse savent qu'à l'époque du second temple, et pendant plusieurs siècles encore après sa destruction, le chaldéen, par suite du long séjour des Israélites en Babylonie, était devenu et resta longtemps notre langue populaire : de là son emploi continuel dans la Ghemara, même de Palestine; de là son introduction partielle dans le rituel (le kaddisch, les deux יקום פורקן, le בריך שמיה); de là enfin l'institution du *targoum*, c'est-à-dire de la traduction en chaldéen des chapitres mosaïques et prophétiques lus dans les synagogues, traduction qui se faisait verset par verset, et qui alternait par conséquent avec le texte original. Le traducteur, dit *tourgheman'* (ce qui rappelle nos *drogmans* et notre vieux *truchement*), était une sorte de scribe versé dans la Loi, la langue hébraïque et les traditions de la Synagogue, tantôt traduisant mot à mot, tantôt

paraphrasant et amplifiant selon l'occurrence ; et les targoumim que nous possédons aujourd'hui ne sont très probablement que la transcription de ces versions orales (1).

C'était là, par parenthèse, un excellent usage, — à part certains inconvénients, — et il serait peut-être à propos de le faire revivre *mutatis mutandis*, c'est-à-dire en remplaçant la langue nationale d'alors par les langues nationales actuelles. Tout au moins pourrait-on y suppléer par une instruction sommaire relative à la section du jour, ainsi que je l'ai proposé autrefois (2), et je constate avec plaisir qu'un de nos chers pasteurs le fait, depuis plusieurs années, chaque samedi avant la lecture de la Loi (3).

Or, pour revenir à ma thèse, il existe un *machazor* manuscrit de 1258, ayant appartenu à Wolf Heidenheim, qui en donne dans son Pentateuque (4) une description très minutieuse. Ce rituel, à la différence des nôtres, donne, pour le premier jour de Pentecôte et le septième de Pâque, les chapitres de la Loi accompagnés d'une paraphrase chaldaïque qui alterne avec les versets du texte, et qui n'est autre que notre Pseudojonathan ou version jérusalémite. Il paraît que l'usage du targoum public subsistait encore à cette époque, ce qu'attestent d'ailleurs les Tosafoth, tr. *Meghilla*, 24 *a* (ד״ה באם). — Notre manuscrit commence donc par le premier verset du texte (בחדש השלישי, Exode, XIX, 1), qu'il fait suivre, comme nous, de l'*Akdamoth*, préambule de l'imposant récit qu'on va lire ; après quoi vient la traduction de ce même verset, puis le verset 2 avec sa traduction, et ainsi de suite jusqu'au Décalogue (ch. XX), dont la version est précédée d'un nouveau préambule (ארכין עד שמיא), usité aujourd'hui encore dans plusieurs communautés.

Le targoum officiel, comme je l'ai dit, a disparu depuis longtemps, — ce qui prouve une fois de plus, par parenthèse, que les réformes synagogales ne datent pas d'hier ; — le targoum, dis-je, a disparu, et le piyout est resté ; du moins il vivote encore au même titre

(1) On pourra lire de plus amples détails sur cette matière dans l'*Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique*, que je me propose de publier prochainement.

(2) Voir mes articles sur la prédication israélite dans le *Lien d'Israël* (1re année, nos 11 à 21).

(3) M. le rabbin Mayer, dans le temple de la rue des Tournelles.

(4) Volume de l'Exode, *Notice sur l'accentuation du Décalogue*.

que beaucoup d'autres, et l'on voit qu'il n'a pas tout à fait tort. Ainsi se trouve justifié le petit paradoxe de mon début. On comprendra maintenant pourquoi l'*Akdamouth* est en chaldéen; on comprendra aussi qu'il ne constitue pas, à proprement dire, une interruption dans la lecture de la Loi, ou du moins qu'il ne l'interrompt que comme annexe d'une paraphrase et à l'instar de l'antique targoum, ce qui est tout à fait dans l'esprit de la tradition. Seulement, cette tradition, par la force des choses, est périmée depuis bien des siècles, et ce qui était rationnel est devenu un contresens. Introduite au milieu de la parole de Dieu, cette lourde et bizarre litanie n'est plus qu'une intruse; elle y détonne comme ferait une chanson patoise au milieu d'un discours académique, ou une note fausse dans le concert des anges (1).

L. WOGUE.

UN MARIAGE A L'ORPHELINAT ROTHSCHILD.

Une cérémonie des plus touchantes a eu lieu récemment dans le petit oratoire de l'orphelinat Rothschild, installé depuis quelques années dans les nouveaux bâtiments de la rue Lamblardie, près de la place Daumesnil. On y célébrait pour la première fois le mariage d'une des orphelines élevées dans la maison, Mlle Gothon Wolf, avec M. H. Susmann, négociant en soieries.

L'orphelinat, créé par Mme la baronne James de Rothschild en souvenir de son père et de sa mère, et construit par M. l'architecte Aldrophe, est installé dans les conditions les plus confortables. Il se compose, en réalité, de deux orphelinats parallèles et séparés, l'un pour 50 garçons, l'autre pour 50 filles; ils sont reliés par une passerelle au premier, et aboutissent, au rez-de-chaussée, au petit oratoire du fond. Le bâtiment contient, outre les installations de l'orphelinat même, les cours, les jardins, deux classes pour garçons, deux pour filles et une salle d'asile.

(1) « Les anges, dit le Talmud (tr. *Schabbath*, 12 *b*), ne comprennent pas l'araméen. » On se moque volontiers de ce pauvre Talmud. Il n'est pourtant pas si bête qu'il en a quelquefois l'air, et il est plus malin que ses accusateurs.

Le double orphelinat est dirigé par M. et Mme Jourda, qui ont pour les orphelins une sollicitude de tous les instants; ils ont d'ailleurs pour modèle la fondatrice de l'établissement, Mme James de Rothschild, qui a voué à ses protégés une tendresse véritablement maternelle. Ainsi, un certain nombre d'anciens élèves, établis dans le quartier, sont reçus régulièrement le soir une ou deux fois la semaine par le directeur, qui ne les perd pas de vue. Eh bien! la fondatrice a fait placer un billard dans le salon des distributions des prix pour fournir à ces jeunes gens des moyens de distraction.

Les garçons restent généralement jusqu'à treize ans. Ils sont placés alors à l'École de travail, ou reçoivent des bourses pour les écoles supérieures ou commerciales; mais la maison leur est toujours ouverte. En quittant l'établissement, ils reçoivent une somme variant de 100 à 300 francs, placée à la Caisse d'épargne et destinée à faire noyau d'économies futures.

Les jeunes filles restent dans la maison jusqu'à vingt ans, ou au moins jusqu'à leur établissement. A partir de quinze ans, elles apprennent, outre ce qui est nécessaire à une ménagère, des états, tels que l'enseignement, la couture, la peinture industrielle, etc. (la jeune personne qui s'est mariée est peintre sur éventails). Au moment de leur mariage, elles reçoivent un trousseau.

La cérémonie a été des plus touchantes; elle a eu lieu en présence d'un public nombreux. Mme James, Mme et M. Edmond de Rothschild ont tenu à y assister. C'est ce dernier qui a donné le bras à la jeune mariée pour la conduire sous le dais. On y remarquait, en outre, M. le grand rabbin Isidor, M. Goujon, maire de l'arrondissement, qui avait procédé au mariage civil, et d'autres notabilités. M. le rabbin Mayer, ancien directeur de l'orphelinat, qui avait reçu la jeune fille dans l'établissement il y a treize ans, a donné la bénédiction aux jeunes époux. Son allocution a profondément ému l'assistance. Les morceaux d'orgue et les chants du chœur ont été exécutés par les élèves mêmes (1).

Le dîner de noces a eu lieu dans la grande salle de distribution des prix. Il a été suivi d'un bal. Naturellement, c'est la fondatrice

(1) Ajoutons que les *soli* avaient été confiés à M. Durlacher, l'habile ministre officiant du temple de la rue des Tournelles. (*Réd.*)

de l'orphelinat qui s'est chargée de tous les frais, et, qui plus est, de la dot. (*Petit Journal.*)

NÉCROLOGIE

Le chef de la célèbre maison Blin et Bloch, M. *Maurice Blin*, vient de mourir dans sa cinquante-cinquième année à Elbeuf, où il était venu s'établir depuis la fatale guerre qui a fait la France veuve de deux provinces. Blin, aimé et honoré pendant sa vie, laisse après sa mort des regrets universels. Ses obsèques ont eu lieu le 15 mai, au milieu d'un concours immense d'hommes de tous les cultes et de tous les rangs. MM. le rabbin de Lille, le maire d'Elbeuf, l'avocat Masse, membre du Consistoire central et allié à la famille Théod. Blin, ont rendu d'éloquents hommages à la mémoire de l'homme de bien et de l'éminent industriel. Nous nous associons avec empressement à ces sympathiques témoignages d'estime et de douleur, en regrettant de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire que les principaux passages du discours de M. Masse. — L. W.

Messieurs,

Avant que la terre ne recouvre les restes mortels de l'homme de bien que nous pleurons, qu'il me soit permis de lui adresser quelques paroles d'adieu. Plus que personne, je suis peut-être autorisé à lui rendre témoignage... Ami de Maurice Blin depuis plus de trente ans, je sais combien son existence tout entière a été consacrée au devoir.

Élevé par un père qui lui donna l'exemple de toutes les vertus, Maurice Blin fut un croyant sincère, un travailleur infatigable et un citoyen animé du plus pur patriotisme.

Il dirigea avec une distinction remarquable la communauté de Bischwiller, dont il fut pendant de longues années l'administrateur zélé ; il prit la part la plus active aux travaux de cette admirable institution qui s'est appelée l'École d'arts et métiers de Strasbourg ; il contribua dans la plus large mesure à toutes les œuvres charitables et philanthropiques. C'est à ses efforts généreux et dévoués que l'on doit la création d'un temple à Elbeuf. . . . .

...Si Maurice Blin fut un croyant et un travailleur, il fut aussi un pa-

triote. Puis-je donner une preuve plus éclatante de son amour pour la France que son décès même sur cette terre de Normandie?

Aussitôt après que la force brutale eut imposé à notre malheureux pays la cession de ces provinces si françaises qui s'appellent Alsace et Lorraine, sans hésitation, au prix des plus grands sacrifices et au risque de perdre le fruit de longues années d'un labeur incessant, Maurice Blin transporta son industrie en France et y amena plus de six cents ouvriers.

Ah! Messieurs, avec quelle simplicité ce sacrifice fut accompli et avec quelle abnégation! . . . .

...Entouré des sympathies de ses concitoyens, Maurice Blin fut appelé successivement à faire partie du Conseil municipal de Bischwiller et des chambres de commerce de cette ville et d'Elbeuf.

Élu par l'unanimité de ses confrères comme membre de la commission qui organisa l'exposition de l'article laine à l'Exposition universelle de 1878, il fut chargé des fonctions de rapporteur, et s'acquitta avec un dévouement à toute épreuve de la mission laborieuse qui lui avait été confiée. La croix de la Légion d'honneur fut la juste récompense accordée par le gouvernement de la République à ses rares mérites. . . . .

Il ne lui a pas été donné de jouir longtemps de cette distinction si justement accordée, et à laquelle vous avez tous applaudi. Frappé au cœur, il y a quelques mois, par la mort d'un jeune fils tendrement aimé, Maurice Blin ne tarda point à sentir les atteintes de la cruelle maladie à laquelle il a succombé. Il a été grand dans la souffrance après avoir été humble dans la prospérité. Ayant toujours accompli son devoir, il a été prêt au jour marqué par le Seigneur. Il laisse un nom honoré et un souvenir béni à sa digne compagne, à ses enfants, à son frère et à toute sa famille. . . . .

On nous écrit d'Oran (Algérie) :

« Nous avons été cruellement éprouvés par la mort de M. Samuel Pimienta, enlevé prématurément et d'une manière imprévue à l'affection de toute sa famille le 26 avril dernier.

« M. Pimienta, par ses vertus et ses éminentes qualités, avait su s'attirer la sympathie de la population oranaise, au milieu de laquelle il laisse un vide bien sensible.

« Il ne fut pas seulement un honnête homme et un pieux Israélite : la charité perd en lui un soutien dévoué. Il répandait secrètement ses bienfaits (צדקה בסתר) parmi les malheureux, qui béniront à jamais leur protecteur.

« Puisse le Tout-Puissant donner à sa jeune veuve, à ses enfants

et à toute sa famille la force de supporter le coup qui les frappe !

« L'homme de bien, en quittant ce monde, où il a laissé une renommée sans tache, est allé recevoir dans le royaume des Cieux la récompense de ses vertus. — Que sa mémoire soit bénie !

« LÉON PIMIENTA. »

On nous écrit de Versailles :

« Un événement douloureux a frappé une famille qui a les sympathies de tous. M. Isidore Neumark vient d'être cruellement éprouvé en perdant son fils, M. Armand Neumark, âgé de vingt-deux ans. Étudiant en médecine, interne de l'hôpital civil de Versailles, ce jeune homme, pour lequel s'ouvrait un brillant avenir, est tombé victime de son dévouement à la science. Après avoir soigné à l'hôpital un malheureux atteint d'une fièvre typhoïde, il voulut, afin de mieux étudier la maladie, faire l'autopsie du corps, et fut atteint à son tour. Sa mort laisse d'unanimes regrets.

« M. Rameau, maire et député de Versailles, avait tenu à accompagner le convoi, ainsi qu'une foule nombreuse et émue. Les internes de l'hôpital tenaient les cordons du poêle ; le char était couvert de fleurs et de couronnes. Des discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, ont été prononcés par MM. les grands rabbins Charleville et Weill.

« Enfin l'administration de l'hôpital, voulant rendre un dernier hommage à la mémoire de cette infortunée victime, a adressé à M. Neumark la lettre ci-jointe :

Versailles, 15 mai 1879.

Monsieur,

Dans sa séance du 13 mai courant, la commission administrative de l'hôpital civil de Versailles a voulu consigner sur le registre de ses délibérations l'expression des douloureux regrets que lui a fait éprouver la mort prématurée de M. votre fils, décédé victime de son attachement à de pénibles études. Par son intelligence, son heureux caractère et ses aptitudes, qui promettaient pour l'avenir un médecin distingué, M. Neumark avait acquis dans l'hôpital la sympathie et l'estime universelles : aussi y a-t-il laissé d'unanimes regrets.

La commission administrative m'a chargé, Monsieur, comme son se-

crétaire, de vous témoigner toute la part qu'elle a prise à la douleur de votre famille et vous informer de la délibération qu'elle a rédigée à ce sujet.

Veuillez agréer, etc.

Le secrétaire de la commission administrative,
COUMET.

« S'il est un adoucissement à une si cruelle épreuve, que M. Neumark et sa famille le puisent dans les nombreux et sympathiques regrets que laisse, si jeune encore, ce fils chéri trop tôt ravi à leur amour ! »

ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE

Extrait du Bulletin d'avril.

ISRAÉLITES DE ROUMANIE (1).

Les Chambres roumaines ont enfin décidé, en troisième lecture, dans la nuit du samedi 5 avril, de renvoyer à une Constituante l'art. 7 de la Constitution, qui s'oppose à la naturalisation des Israélites étrangers.

La mesure a été adoptée au Sénat par 30 voix contre 18, et à la Chambre par 71 contre 28.

Les Chambres doivent donc se dissoudre, et de prochaines élections auront lieu pour nommer la Constituante...

Il est inutile de répéter que l'abolition de l'art. 7 de la Constitution ne résout nullement la question israélite et n'a aucune portée. Il est permis d'espérer que la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie ne reconnaîtront pas la Roumanie avant qu'elle ait exécuté sérieusement le traité de Berlin.

M. le baron Henry de Worms, président de l'*Anglo-Jewish Association*, s'étant adressé à M. le marquis de Salisbury pour connaître à ce sujet les intentions du *Foreign-Office*, a reçu la réponse suivante, publiée dans le *Daily Telegraph* du 4 mars 1879 :

Londres, le 2 mars 1879.

Cher baron de Worms,

Je viens de recevoir votre lettre, et j'y réponds aussitôt. La politique

(1) L'*Alliance israélite* vient de publier une très instructive brochure sur la « Question juive dans les Chambres roumaines ».

du gouvernement de Sa Majesté, en ce qui concerne la liberté religieuse en Roumanie, est exactement ce qu'elle était à Berlin. Nous ferons tout ce qu'il est en notre pouvoir pour assurer la pleine exécution du traité sous ce rapport comme sous tous les autres.

Croyez-moi votre très dévoué, SALISBURY.

Sur l'attitude de l'Italie, l'Agence Havas a publié le télégramme suivant :

Rome, 8 avril, soir.

La *Riforma* dit que M. Obedenare, agent diplomatique de Roumanie, a eu hier une entrevue avec M. Depretis, au sujet de la reconnaissance de la Roumanie par le gouvernement italien.

M. Depretis aurait de nouveau déclaré que le cabinet italien, dans cette question, entend procéder d'accord avec les puissances signataires du traité de Berlin.

Il est vrai que, le lendemain, la même agence publiait une communication destinée à atténuer l'effet du télégramme précédent, mais qu'il ne faut accepter que sous toutes réserves...

Le gouvernement austro-hongrois a cru, au contraire, devoir nommer dès à présent un ambassadeur à Bucharest.

En Allemagne, le gouvernement continue à demander que la Roumanie exécute en entier le traité de Berlin.

L'agitation électorale produit déjà ses effets ordinaires en Roumanie. L'incident d'Iassy en est la preuve :

Le 20 mars au soir mourut dans cette ville un vieillard âgé de 106 ans, le rabbin Schaïe Schor. Le vendredi 21, la nouvelle se répandit dans la ville que la population roumaine allait se soulever, et la police invita les marchands juifs, dans leur propre intérêt, à fermer leurs magasins plus tôt que d'habitude, ce qui fut fait. Le samedi 22, ces rumeurs se renouvelèrent. Le 23 au matin eut lieu l'enterrement du vieux rabbin. Environ 8,000 Israélites se rassemblèrent dans la rue où demeurait le défunt et suivirent le convoi. La police avait négligé de prendre aucune mesure pour le maintien de l'ordre. L'immense cortège se mit en marche et parvint sans trouble jusque devant la maison d'un ecclésiastique roumain nommé P. Petrovici. Là, le cercueil et ceux qui le suivaient furent tout à coup assaillis d'une grêle de pierres, d'une pluie de sable et de boue. Indignée d'une telle profanation, la foule des Israélites rompit la palissade de bois qui entoure la maison ; quelques-uns pénétrèrent dans l'intérieur, se battirent avec les agresseurs, cassèrent des carreaux. La police, qui, dans la personne de deux sous-commissaires et de quatre hommes, accompagnait

le cortège, intervint, rétablit l'ordre, et le convoi poursuivit sa marche sans autre incident; mais, au moment où la foule, redevenue paisible, revenait du cimetière, des membres du parquet et la police se trouvèrent sur le théâtre de l'événement, et firent à leur gré des arrestations; et aujourd'hui quarante Israélites, dont bon nombre n'avaient pris aucune part à l'affaire, se trouvent sous les verrous, prévenus de rébellion...

Pour donner le change à l'opinion publique sur l'agression dont on vient de lire le récit, des journaux roumains, la *Stafeta* et la *Romania libera*, prêtent à une partie de la population israélite une superstition d'après laquelle les femmes ne doivent pas regarder les convois funèbres. A l'enterrement du rabbin Schor, la femme d'un prêtre se tenait, pour voir le défilé, sur la porte de sa maison. Quelques fanatiques du cortège auraient voulu le lui interdire, et c'est à ce moment que les pierres seraient tombées sur le convoi. De là la colère des Israélites, leur irruption dans la cour du prêtre et le bris des carreaux. La *Stafeta* déclare que cet incident n'est toutefois qu'un fait isolé et sans portée aucune. « Mais si néanmoins, ajoute-t-elle, certains journaux jugeaient opportun d'envenimer les choses et de donner à cet épisode les proportions d'un acte de haine et d'hostilité de population à population, libre à eux de le faire : les hommes éclairés sauront ramener l'affaire à son importance vraie, et la justice, appelée à désigner les coupables, se prononcera, — nous aimons à le croire, — avec impartialité sur un événement de nature à nuire et aux Israélites et aux Roumains, s'il continue d'être exploité par la malveillance. »

Autre fait qui indique l'agitation des esprits :

Le jour de Pâques, l'église Sainte-Catherine, à Bucharest, a été volée et profanée. La profanation a été faite à dessein, pour servir de prétexte à une accusation contre les juifs. Les malfaiteurs ont été découverts : ce sont trois Bulgares, qui avaient pour complice le sacristain même de l'église; mais la presse officielle ni l'officieuse ne le disent, pour permettre aux ennemis des Israélites de tirer parti de l'incident. *Le Bien public* n'a pas craint d'imprimer que les coupables seraient des juifs.

(*A suivre.*)



NOUVELLES DIVERSES

France.

Le Conseil municipal de Paris, dans sa séance du 17 mai, a émis un avis défavorable sur une demande formée par le Consistoire israélite à l'effet d'être autorisé à acquérir un terrain situé avenue de Ségur, 29, pour y construire un groupe scolaire. Le rapporteur, indépendamment des considérations financières, avait surtout fait ressortir que le Conseil est opposé, en principe, à ce que les enfants soient groupés dans des écoles classées par cultes.

Ce principe, que nous n'avons pas d'ailleurs à discuter, aurait pour conséquence immédiate l'absolue laïcité de l'enseignement à Paris, et pour conséquence plus ou moins lointaine la suppression de toutes nos écoles *communales*. Force nous serait alors de revenir au régime *consistorial*. Nous verrons bien.

— On lit dans plusieurs journaux :

« M. Lepère, ministre de l'intérieur, est saisi d'un vote du Conseil municipal de Versailles interdisant les processions de la Fête-Dieu, fixées au 12 juin.

« Il paraît que le parti clérical voulait donner une grande solennité et un caractère de protestation à ces processions dans la ville du Parlement. Tous les sénateurs et les députés de la coalition antirépublicaine devaient y assister.

« La majorité du Conseil municipal de Versailles, — et parmi les membres de cette majorité se trouvent M. Schérer, sénateur, et M. Albert Joly, député, — s'oppose à cette manifestation en se fondant sur la loi de germinal, qui interdit les processions dans les villes où se trouvent des temples de cultes différents.

« M. Lepère est très décidé à maintenir l'interdiction. »

— Le tirage de la loterie annuelle du Comité de bienfaisance a eu lieu mardi, 13 mai, dans l'immeuble situé avenue de l'Opéra, 28, et appartenant à M. Dreyfus-Dupont, membre du Consistoire central, qui l'avait mis gracieusement à la disposition du Comité. Le nombre des billets augmente presque tous les ans avec celui de nos institutions charitables et religieuses, avec la somme des besoins à

satisfaire dans la plus populeuse de nos communautés. Grâce aux efforts des dames patronnesses, qui se sont faites, comme toujours, les dévouées auxiliaires du Comité, les quatre-vingt-six mille billets de cette année se sont tous placés, et la récolte a été bonne.

On sait que le produit net de la loterie, qui a d'ailleurs fort peu de frais, est partagé proportionnellement entre les diverses œuvres de bienfaisance israélite de la capitale.

— M. Léopold, l'excellent directeur de l'école communale dite des Blancs-Manteaux, vient de recevoir les palmes d'officier d'académie. Le concours des compositions générales à l'Exposition universelle a été la cause occasionnelle de cette distinction, méritée depuis longtemps par ses bons services. Nous la mentionnons avec une vive satisfaction, et en félicitons cordialement le sympathique instituteur.

— M. le rabbin adjoint Lazard est nommé aumônier de l'armée de Paris pour le culte israélite (place nouvellement créée). M. Raphaël Lévy, gradué rabbin, le remplace comme aumônier du lycée de Vanves.

— Le grand rabbin de Paris vient de s'attacher comme secrétaire M. Bigart, ancien élève du séminaire israélite.

— M. Berr, substitut du procureur de la République à Marseille, est nommé avocat général près la cour de Riom.

— M. Masse, substitut à Périgueux, est nommé procureur de la République à Ribérac.

— M. Salvador, juge suppléant à Louviers, est nommé juge au tribunal de première instance des Andelys (Eure).

— On sait que les Israélites de France, particulièrement ceux de Paris, se sont largement associés au mouvement charitable provoqué par la double catastrophe de Szegedin.

Nous devons citer, entre autres, deux importantes sociétés de Paris : la *Bienfaisante israélite* et le *Mont Sinaï*, qui ont adressé chacune, à cet effet, une souscription de 100 francs à l'ambassade d'Autriche-Hongrie. Le comte de Beust a remercié chacun des présidents par une lettre fort aimable et où respirent les meilleurs sentiments.

— On annonce le très prochain mariage de notre ami et collaborateur M. Moïse Bloch, rabbin à Remiremont, avec Mlle E. Lévy, de Château-Salins. Notre cordial *mazzal-tob* aux jeunes mariés et à leurs familles.

— Des bruits alarmants circulaient il y a quelque temps au sujet de M. le grand rabbin de Lyon. Les uns le faisaient mourir subitement en plein temple; d'autres, amateurs de *broderie*, ajoutaient qu'au même instant le saint rideau était tombé (réminiscence de la légende évangélique sur la mort de Jésus), que l'orgue ne pouvait plus rendre aucun son, etc.

Voici le fait, rétabli dans sa simplicité par notre correspondant lyonnais : Le respectable pasteur, déjà souffrant depuis trois mois d'une tumeur intestinale, voulut néanmoins monter en chaire le premier jour de Pâque, mais il avait trop présumé de ses forces, et il se trouva mal dès le début de son sermon. Il fut reconduit dans son appartement, d'où il n'est pas sorti depuis. Un repos absolu et le séjour de la campagne lui sont ordonnés par les habiles médecins qui le soignent.

Inutile de dire que l'orgue se porte à merveille, et que l'infortuné *parocheth*, tombé par la maladresse d'un desservant, est parfaitement remis de sa chute. Puissions-nous bientôt en dire autant de notre excellent collègue!

— Viennent de paraître :

1° A Paris, chez Maisonneuve et Ce, le *Talmud de Jérusalem*, traduction Schwab; tome III, comprenant six traités;

2° A Avignon, chez l'auteur : les *Psaumes de David*, texte et double traduction, avec une petite grammaire hébraïque et un dictionnaire des racines.

Nous reviendrons prochainement sur ces deux importants ouvrages.

Étranger.

On lit dans l'*Alsace-Lorraine israélite* :

Les derniers jours de Pâque ont été couronnés, à Mulhouse, par une fête de bienfaisance : la « grande cavalcade », qui a donné un produit d'environ 7,000 francs en faveur des pauvres.

Nous ne croyons pas que l'empressement de nos coreligionnaires de toutes classes, pour le succès de cette œuvre de charité, ait laissé à désirer, et voilà pourquoi ces messieurs du Comité eux-mêmes doivent regretter doublement qu'un pamphlet insipide et anonyme, distribué pendant la cavalcade même, se soit donné pour but de ridiculiser une certaine partie de nos coreligionnaires. Enfin, disons, à l'exemple d'un journal local : « Passons là-dessus et n'en parlons plus ! »

— *L'affaire de Sachtcheri.* — Dans un de nos derniers numéros (page 497), nous avons relaté sommairement cette triste affaire d'après le Bulletin mensuel de l'*Alliance israélite*, et nous avons ajouté que le procès avait été jugé à l'avantage des Israélites. Malheureusement ils n'ont guère bénéficié de cet avantage, car une population fanatique s'est chargée de réformer le jugement, et à fait cent fois plus de mal aux infortunés juifs que n'en aurait pu faire la plus sévère condamnation. Les récits des feuilles locales et ceux de nos correspondants, que nous donnerons prochainement, diffèrent sur certains détails ; mais tous s'accordent sur un point, c'est qu'une population innocente a été en butte aux persécutions les plus atroces. Nous nous bornons aujourd'hui, faut de place, à l'extrait suivant d'un journal de Paris :

Un journal suisse, la *Neue Züricher Zeitung*, a reçu de Zougdidi, dans le Caucase, une lettre, portant la date du 4 avril, qui donne des détails sur un masacre des juifs qui a eu lieu dans un village voisin, nommé Sachtcheri. Au commencement du mois, le cadavre d'un enfant avait été trouvé dans un bois, et sept habitants juifs furent accusés par les villageois chrétiens de l'avoir enlevé et tué pour en faire un sacrifice à l'occasion de leur Pâque.

Les juifs furent arrêtés et traduits devant le juge du district ; mais on les relâcha immédiatement, un médecin ayant déclaré que l'enfant était mort de mort naturelle et que les blessures dont son corps portait les marques avaient été faites par des animaux sauvages. Heureux de l'issue de leur procès, les Israélites du village s'assemblèrent dans la maison de l'un d'entre eux pour célébrer par un banquet leur mise en liberté.

Mais au milieu du repas ils furent surpris par une troupe de paysans chrétiens, qui se précipitèrent dans la maison la hache en main, tuèrent sur place six des convives et en blessèrent grièvement plusieurs autres. Le correspondant du journal suisse affirme que le pope grec de Sachtcheri a été l'instigateur de cet acte féroce de fanatisme.

— Ces derniers jours, rapporte la *Jüdische Presse*, de Berlin, trois jeunes Russes, juifs de naissance, étaient traduits en justice pour avoir pris part à des manœuvres socialistes. L'un d'eux déclara que, en ce qui le concernait, il ne pouvait absolument être question de religion. — Ils ont été condamnés à neuf, six et quatre mois de prison.

D'où vient, se demande le journal cité, que des juifs russes s'associent à un mouvement séditieux, alors que le judaïsme se distingue, en général, par sa fidélité envers l'État? — Indépendamment de la situation particulière de ce pays, qui ne ressemble à celle d'aucun autre en Europe, il faut aussi considérer que les enfants juifs n'y reçoivent point une instruction régulière. Ils fréquentent un *chéder*, y apprennent un peu de Bible, un peu de Talmud, et c'est tout. Puis ils s'en vont dans des pays étrangers, y lisent des livres qu'ils ne comprennent point, qui les troublent et les égarent, et alors, s'ils ne sont pas surveillés, ils tombent d'abord dans le nihilisme *religieux*, puis bientôt dans le nihilisme *politique*. Si le gouvernement russe voulait introduire l'instruction obligatoire et provoquer une meilleure organisation de l'enseignement religieux israélite, bien des choses se passeraient autrement et mieux.

— A l'occasion des noces d'argent de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche (1), de nombreuses adresses de félicitations ont été envoyées au couple impérial par la population israélite de l'Autriche-Hongrie et d'autres pays; entre autres, deux adresses au nom des 580 rabbins des deux États, une adresse du rabbinat de Jérusalem, au nom des communautés judéo-européennes de cette ville; une autre du Hakham-Baschi des Israélites de l'Afrique du Nord et de la Barbarie, ainsi que du consul (israélite) d'Autriche-Hongrie à Tripoli. Ce dernier et les rabbins de Jérusalem ont, de plus, adressé diverses antiquités et curiosités en argent, or, cuivre ou pierre. — Ces divers envois ont été transmis à la chancellerie impériale par M. Ignace Deutsch, le banquier de la cour.

— Une perte douloureuse, et qui sera difficile à réparer, vient

(1) Elles ont été célébrées avec un grand éclat le 24 avril dernier, et ont donné lieu, avant, pendant et après, à des manifestations sympathiques de toute nature, qui défrayent aujourd'hui encore toute la presse des deux États.

de frapper le judaïsme allemand : M. Lazarus, l'éminent directeur et professeur de Talmud du séminaire de Breslau, est mort le 16 avril, dans sa cinquante-huitième année, après trois semaines de souffrances. Il n'avait occupé que trois ans et demi ces fonctions, qu'avait illustrées son prédécesseur Frankel ; c'était une tâche redoutable que de succéder à un tel maître, et pourtant, disent nos confrères d'Allemagne, le nouveau directeur, par le charme de son enseignement, par ses rares qualités d'esprit et de cœur, l'avait presque fait oublier à force de se faire aimer. Il avait précédemment occupé le rabbinat de Prenzlau pendant vingt-cinq ans. Des paroles émouvantes ont été prononcées dans la chambre mortuaire et sur la tombe, notamment par le célèbre rabbin Dr Joël.

L'administration (*curatorium*) se préoccupe de la grave question de son remplacement, et est, dit-on, fort embarrassée de faire un choix convenable. Provisoirement, la présidence est confiée au corps des professeurs sous la présidence de M. Graetz. Le titulaire de la chaire de Talmud n'est pas encore désigné, et l'on ignore encore si les deux fonctions seront réunies comme par le passé.

— Il y a quelques jours, à l'Université de Groningue, Mlle A. H. Jacobs a reçu, après une thèse brillante, le diplôme de docteur en médecine. C'est la première promotion de cette nature dans les Pays-Bas. Le nouveau (ou la nouvelle) docteur a été autorisé à dédier sa thèse à la mère du prince Henri de Hollande.

(*Jewish World.*)

— Quelques entrefilets cueillis dans le *Vessillo israelitico* du mois de mai :

Le chevalier *Sam. Alatri*, qui a si bien mérité de la ville et de la communauté de Rome, a été promu commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, sur la proposition du président du conseil des ministres.

— Le collège de Viterbe a élu député le chevalier *Edouard Arbib*, directeur de la *Liberté;* ce qui porte à huit le nombre actuel des députés israélites. M. Arbib, écrivain distingué, s'enrôla en 1859, comme volontaire, parmi les garibaldiens, reçut plusieurs blessures, et se fit constamment remarquer par sa valeur. Nous l'avons vu à Florence avec les épaulettes d'officier. — Comme publiciste, il fut toujours égal à lui-même, franc, loyal, libéral dans la véritable acception du mot.

L'*Unità cattolica* affecte de l'appeler « le juif Arbib »; mais le juif Arbib (qui, pour le dire en passant, n'est juif que de nom) (1), est supérieur, comme caractère, à bien des catholiques qui n'observent ni les devoirs de la religion ni ceux de la patrie.

— Le pianiste *Henri Ketten* a émerveillé le public turinois; ç'a été un concert d'éloges dans tous les journaux. A six ans déjà il jouait du piano avec une *maestria* surprenante, et l'*Educatore israelita*, — car, si bien des gens l'ignorent, Ketten est israélite, — en a parlé en son temps. Aujourd'hui que l'enfant est devenu homme, il prouve qu'il n'est pas toujours vrai que les enfants prodiges dégénèrent en grandissant.

(1) Nous croyons que l'expression va ici plus loin que la pensée du rédacteur. Si, du reste, il en était autrement, tout l'entrefilet serait de trop. (*Note de la rédaction.*)

— Dernièrement est mort à Varsovie, à l'âge de cent deux ans, le Dr Lubalski, célèbre médecin juif, dont les conseils étaient recherchés de toutes parts. Il avait été médecin militaire dans l'armée de Napoléon Ier, et avait suivi le grand conquérant dans toutes ses campagnes.

Après la chute de l'empereur, il rentra dans sa patrie, et fut nommé médecin de l'armée polonaise.

Ses funérailles ont été imposantes. Mais son dévouement consciencieux à toutes les souffrances, des pauvres comme des riches, est le meilleur souvenir qu'il laisse de sa longue et laborieuse carrière. (*Antol. isr.*)

— Le gouvernement de la République mexicaine a décidé que dans le courant du mois de janvier 1880, il serait ouvert à Mexico une Exposition internationale des produits de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et des arts.

Toutes les nations, même celles qui n'ont pas ou n'ont plus de relations diplomatiques avec le Mexique, seront invitées officiellement par le président de cette République à prendre part à la solennité en question.

Jusqu'à ce jour, la France et l'Angleterre sont, en Europe, les principaux fournisseurs du Mexique. Il ne faut pas que cette situation soit compromise, et, si l'on veut mieux faire encore, l'agrandir, il ne faut pas hésiter à traverser les mers pour défendre sa situation et conquérir une position plus forte encore.

En cette occasion, le gouvernement mexicain a tendu la main aux industriels de la France pour faciliter leur Exposition; il a remis le soin de leurs intérêts aux mains d'un de leurs compatriotes les plus sympathiques, M. Gonthier-Dreyfus, grand négociant et fabricant distingué.

« Ce choix, dit la *Revue des travaux publics et de la Colonisation au Mexique*, ne pouvait être plus heureux, car M. Gonthier-Dreyfus connaît non seulement parfaitement bien le Mexique, avec lequel il est en relations constantes d'affaires, mais il a su s'y créer une situation commerciale exceptionnelle, basée sur une honorabilité qui ne s'est jamais démentie. »

Paris, 21 mai 1879.

Monsieur le Rédacteur,

A l'occasion des prochaines distributions des prix, permettez-moi de signaler, par l'intermédiaire de votre estimable feuille, un grave abus aux chefs de notre culte.

Tous les livres destinés pour récompenses scolaires sont approuvés par MM. les archevêques et évêques; un grand nombre renferment une lettre d'approbation par la Société ecclésiastique instituée à cet effet. Ces livres

sont un vrai danger pour la jeunesse israélite, car la majeure partie ne traite que de la supériorité du christianisme. — Déjà l'an passé, une circulaire du ministre invitait les préfets à surveiller ces livres, dont elle faisait ressortir les nombreux défauts.

Il est à désirer que nos chefs religieux recommandent aux directeurs de nos établissements scolaires de vérifier scrupuleusement les livres de prix qu'ils destinent à leurs élèves.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos plus anciens abonnés.

AVIS

Quelques-uns de nos lecteurs nous demandent de leur indiquer le moyen de se procurer le curieux livre de M. Cerfberr de Médelsheim, la *Biographie Alsacienne-Lorraine*, où l'israélitisme français occupe une place si notable.

Ce beau livre, imprimé avec grand luxe, est du prix de 10 fr. pour Paris, et 10 fr. 50 c. pour la province et l'étranger. Nous l'enverrons volontiers aux personnes qui nous en feront la demande, soit en remboursement à Paris, soit contre chèques ou bons de poste *franco*, hors Paris.

— Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille les excellents cours d'éducation pour les jeunes personnes fondés et dirigés par M. E. Lévi Alvarès, officier d'académie, 31, cité d'Antin (Chaussée-d'Antin), à Paris. Nous croyons également leur être utile en leur annonçant que ce professeur peut admettre un nombre très restreint de pensionnaires, qui trouveraient chez lui la vie de famille et y recevraient une éducation complète.

L'Administrateur Gérant : **L. BLOCH fils.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

Nº 21

L'UNIVERS ISRAÉLITE

LA LÉGENDE DU TRAVAIL.

J'ai exposé et combattu, il y a deux mois, les étonnantes divagations de M. Albert Joly à l'endroit du Décalogue. J'ai dit comment le député conférencier, plus habile à légiférer qu'à commenter la Bible, expliquait à sa manière aux Lyonnais ahuris la révélation sinaïque, et faisait de ce grand événement la source de la superstition humaine, que nous autres bonnes gens avions crue aussi vieille que le monde. Grâce à M. Joly, nous savons maintenant que la superstition a une date, qu'elle est née à jour fixe, l'an du monde 2448, ni plus tôt ni plus tard; et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Eh bien! cette splendide découverte a un pendant non moins remarquable, et notre législateur-historien-exégète, prodigue de ses richesses, a bien voulu nous en gratifier dans le même discours. Suivez bien l'orateur :

> Le travail a été régénéré par 89. Avant cette époque, le travail passait pour humiliant : celui qui travaillait expiait un crime; la société laissait le travail à certaines classes, appelées esclaves ou serfs.... La société antique était divisée en deux catégories, les hommes libres et les esclaves, ceux qui possédaient des droits et ceux qui n'en avaient pas. Les esclaves travaillaient, les autres mettaient leur dignité à ne pas travailler. — 89 a réhabilité le travail. Il en a fait une loi, une loi qui s'applique à tous.

Jusque-là il n'y a trop rien à dire. Sans doute cette distinction, d'ailleurs peu nouvelle, entre le monde ancien et le monde moderne, n'est pas d'une vérité absolue. Il ne faut pas confondre le travail en lui-même avec le travail servile, ni la féodalité avec l'antiquité, ni surtout l'antiquité païenne avec la nôtre. Mais enfin la

thèse est spécieuse, elle est vraie par certains côtés, et M. Joly était bien libre de la rééditer.

Seulement il ne s'en tient pas là. Il connaît le vers de Virgile :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,

et il aime à remonter à l'origine de toutes choses. Comme il avait découvert dans la plus belle page de l'Exode le point de départ de la superstition, il trouve celui du travail-châtiment dans les premières pages de la Genèse :

Le travail ainsi considéré dans la société antique, à quoi devons-nous qu'il ait été humilié à un pareil degré? Cela tient à une légende qu'il faut bien rappeler ici, parce qu'elle a été la source d'idées fausses que le monde a mis tant de siècles à faire disparaître.

Si nous remontons au commencement de la Bible, au Paradis terrestre, au premier homme et à la première femme, nous voyons que l'idéal qui leur est proposé, c'est l'oisiveté : leur bonheur consiste à ne rien faire; ils n'ont pas besoin de travailler; tout leur est donné. Ils désobéissent : ils méritent d'être châtiés, ils sont déchus. Dieu descend et leur inflige une punition en leur disant : « Vous travaillerez pour gagner votre pain à la sueur de votre front. »

Ainsi, le travail a fait son entrée dans le monde comme une humiliation, comme un châtiment.

Convenons-en tout de suite, et l'aveu ne nous coûtera aucune peine : l'orateur ici n'est plus paradoxal, et même son assertion est presque un lieu commun; en outre, il ne plane plus, comme au Sinaï, dans les brouillards de l'hypothèse ou dans l'hypothèse des brouillards, et il s'appuie, au contraire, sur un terrain solide, sur des textes positifs; mais sa cause n'en est pas meilleure.

D'abord, il n'est pas vrai de dire que le premier couple, d'après la Genèse, n'a absolument rien à faire, que son lot est l'oisiveté, que tout lui est donné. Ouvrons la Bible : « ... Il n'y avait pas encore d'homme *pour cultiver la terre;* mais une exhalaison s'élevait de la terre, etc. Alors Dieu créa l'homme, et il le mit dans le jardin d'Éden *pour le cultiver* et le garder (1). » Voilà donc le travail institué dès l'origine, il naît avec l'homme lui-même; seulement c'est un travail facile, parce que la terre privilégiée de l'Éden

(1) Gen., II, 5 et suiv., 15.

ne connaît ni les mauvaises herbes, ni probablement les bêtes malfaisantes, les perturbations atmosphériques, etc. — Après le péché, l'homme est jeté au milieu d'une nature hostile : « la terre est maudite à cause de lui » (1), et, bien que son sein soit toujours fécond, il faudra maintenant plus d'efforts pour lui arracher ses richesses : « C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras ton pain. »

Toujours est-il, dira-t-on, que ce surcroît de travail, que ce labeur qui est encore le nôtre aujourd'hui, est présenté par la Bible comme une expiation. D'accord : c'était une expiation pour Adam, qui avait péché; un supplice pour Adam, habitué aux joies de l'Éden et à ses bénignes exigences. S'ensuit-il que cette expiation nous regarde, nous qui n'avons rien à expier, car la Synagogue n'admet pas l'hérédité du péché originel? S'ensuit-il que les labeurs terrestres soient un supplice pour nous, qui n'en avons jamais connu d'autres? Nullement, et la Bible n'en dit pas un mot, ni dans la Genèse ni ailleurs. Cette légende des premiers âges, pleine d'allégorie et de mystère, reste isolée dans ce chapitre, et vous ne la voyez reparaître, même par allusion, ni dans la loi de Moïse, ni dans les paroles des prophètes, ni dans aucune page de notre histoire (2).

Non seulement la Bible n'en dit rien, mais elle dit le contraire : partout elle glorifie le travail, et le Talmud le glorifie à son exemple. « Tu travailleras six jours et te reposeras le septième, parce que Dieu a créé six jours et s'est reposé le septième (3). » Or il me semble que Dieu n'avait rien à expier. « Qui cultive sa terre jouira de l'abondance (4). — Le roi est tributaire du champ (5). — Heureux et bienheureux qui se nourrit du labeur de ses mains (6)! — Le travail est grand, en ce qu'il honore le travailleur (7). — Qui n'enseigne pas un métier à son fils l'élève pour

(1) Gen., III, 17.
(2) Voir Ernest Havet, *Le Christianisme et ses Origines*, t. III, p. 61. — Nous insistons sur ce point dans un article que nous nous proposons d'extraire incessamment de notre *Guide du Croyant israélite*.
(3) Exod. XX, 9-11.
(4) Prov. XII, 11; XXVIII, 19.
(5) Eccl., V, 8.
(6) Ps. CXXVIII, 2.
(7) Talm. *Nedar.*, 49 *b*; cf. *Ghittin*, 67 *b*.

le brigandage (1) ». Je pourrais citer cent maximes semblables, dans la Bible comme dans le Talmud.

Et ce ne sont pas de vaines déclamations : les faits parlent plus haut encore, et ils sont innombrables. Tous nos patriarches ont travaillé, qui par l'agriculture, qui par l'élève des troupeaux, et Dieu a béni leur travail. Encore à quatre-vingts ans, Moïse était pâtre. Le peuple de Dieu a été un peuple d'agriculteurs, et ses plus belles fêtes étaient des fêtes agricoles : les prémices de l'orge, la moisson du froment, la récolte des fruits en marquaient la date et primaient en quelque sorte les souvenirs de l'histoire.

Et nos docteurs du Talmud se bornent-ils à honorer le travail? Non, ils le prêchent d'exemple. Ces austères penseurs n'ont pas attendu la révélation de 89. Ils ne demandaient pas leur pain aux spéculations de la science, mais au rude labeur de leurs mains, au métier, à l'industrie, à l'art. Un livre récemment publié (2) énumère une soixantaine de ces vaillants, et la liste est loin d'être complète.

Est-ce à dire que je veuille découronner 89? A Dieu ne plaise! Fils de la Révolution comme Français, plus encore comme Israélites, nous songeons moins que personne à contester sa gloire ou à renier ses bienfaits. Elle a fait tomber nos chaînes, mais non pas nos principes. Elle a éclairé l'humanité, émancipé le travail, écrasé le vieux spectre de l'esclavage; mais elle n'avait rien à nous prendre, rien à nous apprendre. L'esclavage est un dogme païen, admis par la société païenne et consacré par ses plus grands philosophes (3). La loi de Moïse, qui le tolère à son corps défendant, comme elle tolère la polygamie, l'a du moins réduit à sa plus simple expression, l'a corrigé et humanisé, ne pouvant le détruire (4). Ne la rendez donc point responsable d'un abus dont elle est innocente.

(1) Talm. *Kiddousch.* 29 *a.*

(2) שכירות החמדה ou *Repertorium talmudicum* (par feu M. D. Cahen, revisé et annoté par L. Wogue), p. 311 à 313, avec les notes.

(3) Aristote appelle l'esclave un *instrument vivant*, et il déclare que certaines races sont nées pour commander, certaines autres pour obéir; maxime que les « sudistes » américains ont ressuscitée de nos jours, en dépit de 89 et de la civilisation. Voir Munk, *Palest.*, p. 208.

(4) M. Zadoc Kahn a publié, en 1867, un travail excellent et complet sur l'*Esclavage selon la Bible et le Talmud*. Plus d'un publiciste pourrait en faire son profit.

J'ai fini, et pourtant quelque chose me pèse encore. Je n'ai pas encore cause gagnée, je le sens, quoique ma cause soit parfaitement limpide. C'est que je ne me heurte pas ici à une conviction, mais à un préjugé. Si « l'opinion est la reine du monde », comme disent les Italiens, le préjugé en est le tyran. Or, de tous les préjugés, le plus tenace, le plus aveugle, c'est assurément le préjugé religieux, et, dans l'espèce, le préjugé antijudaïque. Tel chrétien, libre penseur, ne croit pas à la divinité de Jésus, se moque de la Trinité et de l'Incarnation, de la Vierge et des Saints, mais conserve au fond du cœur une invincible antipathie pour le judaïsme et les juifs. Vous pourrez le réfuter, vous ne le désarmerez pas. Votre logique sera moins forte que sa haine, et le patriarche de Lessing vous répondra toujours *in petto* : « Ça ne fait rien, il faut brûler le juif (1) »; argument aussi fort, avouez-le, que le « sans dot » d'Harpagon.

Combien de chrétiens, — je dis des plus libéraux et des plus éclairés, — nourris dans ce fatal préjugé, le nourrissent à leur tour, le caressent, le cultivent *con amore*, et pour rien au monde ne voudraient y renoncer! « Laissez-moi mon erreur, elle m'est chère... » Si elle vous est chère, Messieurs, elle nous coûte cher, à nous, et nous ne saurions vous la laisser.

Assez longtemps Israël a été le *patito* des chrétiens; assez longtemps le fils aîné de l'humanité, le père et l'initiateur de la civilisation moderne, lui a servi de bouc émissaire. Il est temps que justice et lumière se fassent.

Autrefois, il n'est que trop vrai, nous vous rendions haine pour haine, et quoi d'étonnant? *Si vis amari, ama.* Nos principaux torts étaient votre œuvre. Aigris par l'oppression, acculés à l'usure, au petit commerce, aux petits expédients, nous disions volontiers, comme Éléazar dans l'œuvre immortelle d'Halévy :

Ah! quel plaisir de tromper un chrétien!

parce que vous aviez commencé par dire :

Ah! qu'il est doux de taper sur les juifs!

J'ose affirmer que ces sentiments, en France surtout et dans tous

(1) *Thut nichts, der Jude wird verbrannt.* (NATHAN DER WEISE, acte IV, sc. 2.)

les pays de liberté, sont absolument effacés de nos cœurs. Pourriez-vous en dire autant des vôtres? Le vieux levain n'y bout-il pas toujours? Demandez-le à votre conscience.

En 89, vous nous avez tendu la main. Ce n'est pas assez, il faut aussi nous ouvrir vos cœurs. Ce sera, en tout cas, le meilleur moyen de gagner le nôtre, s'il y restait un germe de défiance, d'hostilité ou de froideur.

O Malachie, le dernier et non le moins éloquent de nos prophètes! tu nous as laissé un adieu qui devait retentir à travers les siècles. Prête-moi tes divins accents pour répéter à mes frères chrétiens, à mes frères israélites :

« Ne sommes-nous pas tous enfants d'un même père? tous créatures d'un même Dieu? Pourquoi donc nous haïr l'un l'autre et violer l'antique alliance (1)? »

L. Wogue.

P. S. — Depuis que cet article est écrit, j'ai reçu de mon ami et ancien élève M. Astruc, grand rabbin de Belgique, une étude insérée par lui dans la *Revue de Belgique*, et intitulée « la Morale de Moïse » (2); étude excellente, malgré quelques erreurs de détail, et que juifs et chrétiens pourront lire avec profit. Je ne résiste pas au plaisir d'en détacher ces quelques lignes, qui se rapportent directement à mon sujet :

Les dogmes et les mœurs des nations païennes, depuis l'Inde jusqu'à Rome, frappaient le travail d'une sorte de déchéance originelle et l'abandonnaient aux classes inférieures de la société. La morale de Moïse, par une énergique réaction, fait du travail sanctifié un impérieux devoir, une loi universelle pour l'homme, à quelque rang qu'il appartienne. On se trompe évidemment en voyant une sorte de malédiction du travail dans la parole biblique qui veut que l'homme mange son pain à la sueur de son front. C'est, au contraire, le travail présenté, après la faute, comme moyen de régénération morale (3). Le travail ne peut pas être maudit par Moïse, puisqu'il montre, dans le récit de la création, Dieu lui-même qui s'y livre, et qu'il en fait, comme du sabbat, un des articles de la constitution du Sinaï...

(1) Malach., II, 10.
(2) Tirage à part, chez Merzbach et Falk, libraires, à Bruxelles.
(3) En d'autres termes, comme expiation et châtiment, ainsi que je l'ai concédé à nos adversaires. Mais le châtiment par excellence, c'est précisément celui qui régénère.—L. W.

SERVICE FUNÈBRE

EN L'HONNEUR DU BARON LIONEL DE ROTHSCHILD.

Mardi, 8 juillet, a été célébré, dans le temple de la rue de la Victoire, un service funèbre à la mémoire de feu le baron Lionel de Rothschild, de Londres.

Le temple consistorial, tout tendu de noir à franges et larmes d'argent, présentait l'aspect le plus imposant. Les choristes des temples de Paris avaient été adjoints à ceux de la rue de la Victoire, sous l'habile direction de M. Samuel David. Tout le rabbinat de Paris avait tenu à honneur de rendre un dernier hommage à l'éminent défunt, et les ministres officiants des différentes synagogues étaient venus assister M. Beer, dont les accents pénétrants ont ému les assistants. M. Furst, de l'Opéra-Comique, avait prêté son concours à cette cérémonie si belle et si grandiose.

MM. les grands rabbins Isidor et Zadoc Kahn ont prononcé des paroles touchantes, qui ont profondément impressionné les nombreux Israélites venus de toutes parts pour honorer l'éminent coreligionnaire dont Israël pleure la mort (1). L. B.

UNE IDÉE A EXAMINER.

Le rabbin Dr Kisch, à Zurich, vient de publier dans son journal, la *Neue Israel. Zeitung*, un article qu'il intitule : *Une proposition à l'Alliance israélite universelle*, et dont nous allons traduire les principaux passages. La « haine du juif » est un vieux fléau qu'il ne faut pas se lasser de combattre, parce qu'il renaît sans cesse. Il semble même en recrudescence depuis quelques années, et, s'il règne encore en maître dans certains pays arriérés, il n'en est peut-être pas un seul, parmi les plus éclairés, où ce feu mal éteint ne couve encore sous la cendre et ne se fasse jour, de temps à autre, par des explosions tantôt bruyantes, tantôt sourdes, toujours trop réelles.

Reste à savoir si le remède proposé par notre vénérable confrère serait aussi efficace qu'il le pense. Quelles que soient la puissance d'organisation et l'influence de l'*Alliance israélite*, elle est partie intéressée, et le mouve-

(1) L'allocution de M. Isidor nous étant parvenue trop tard, nous en donnerons la partie essentielle dans notre prochain numéro. (*Réd.*)

ment provoqué par elle — si mouvement il y a — pourrait bien, par suite de ce vice originel, perdre beaucoup de sa valeur.

Mais ce n'est là que notre sentiment individuel. L'idée, nous le répétons, mérite examen; elle sera peut-être féconde, et c'est en tout cas, croyons-nous, un devoir pour la presse israélite de s'en faire l'écho.—L. W.

Ces derniers temps ont vu éclore un grand nombre d'écrits antijudaïques, qui ont soulevé beaucoup de poussière dans la presse juive.

Et pourtant le fait en lui-même est très naturel. Aujourd'hui où quiconque sait écrire, quiconque surtout ne sait pas écrire, se croit appelé à débiter au monde sa sagesse et ses conseils, la haine du juif est un excellent thème pour des articles, des brochures et des livres qui autrement n'auraient ni sel ni saveur.

Ces chevaliers de la triste figure ne méritent vraiment pas qu'on s'occupe d'eux, et, comme ils n'inventent jamais rien de neuf, comme ils ne font que rééditer de vieilles inepties cent et cent fois réfutées, on pourrait se contenter d'en rire. Aussi ne sont-ce pas ces productions d'une immonde littérature qui méritent d'être prises au sérieux, mais bien cette circonstance que le grand public est encore disposé à les acheter et à les lire, comme si ces infâmes libelles répondaient à un véritable besoin de la grande nation allemande.

Comment s'expliquer sans cela qu'un livre insensé, qui témoigne de la plus crasse ignorance, qui à chaque page contient les plus grossiers mensonges, rédigés dans un style impossible, — comme certain *factum* publié récemment à Berne, — qu'un pareil livre, dis-je, obtienne en très peu de temps plusieurs éditions ?

Oui, c'est un besoin, paraît-il, pour le public allemand, pour cette nation de penseurs où, comme on sait, les livres des Songes et les cartes de bonne aventure s'enlèvent le plus couramment en librairie, — c'est un besoin pour eux de lire des choses bien étranges et bien extravagantes sur les juifs, afin d'y trouver des appuis aux incroyables traditions qui sont toujours enracinées dans l'esprit du peuple.

Ce n'est pas en Russie seulement que le vulgaire est toujours prêt à croire les choses les plus monstrueuses dès qu'il s'agit des juifs. Si incroyable que ce soit, il est de grandes villes, des popula-

tions intelligentes, des États fiers de leur culture, où l'on se fait de nous des idées qui dépassent toute croyance, et cela non par méchanceté, mais par préjugé, routine et superstition . . . .

Pauvre, pauvre peuple! Et nous sommes en 1879!

Voilà donc où en sont nos lumières, où en est chez nous la civilisation!

Je suis bien loin, sans doute, de croire que de telles idées trouvent créance dans des classes plus cultivées.

Mais ces classes moyennes ont aussi leurs préjugés; mais les classes supérieures, à leur tour, ont les leurs; mais partout règne la légende, partout des fables, des préjugés.

Quel sera le remède?... Interrogeons un peu le passé.

Depuis quand, en France, les préjugés populaires contre les juifs ont-ils commencé à disparaître?

Depuis l'abbé Grégoire, incontestablement.

Et par quelle circonstance Grégoire, cet éminent philanthrope, fut-il amené à étudier la question juive?

Par un *concours littéraire* ouvert par l'Académie de Metz.

Eh bien! ceci nous montre, je crois, comment aujourd'hui encore le préjugé, comment le mensonge, volontaire ou non, peut être combattu.

Répondre directement et individuellement à des gens comme Rohling, Marr et leurs pareils, ce n'est pas la peine : les dieux mêmes, dit un vieux proverbe, ne peuvent vaincre le mensonge et la sottise; et, quand les feuilles juives s'occupent sérieusement de cette littérature de ruisseau, c'est tout bonnement une réclame qu'elles lui font.

Laissons ces polissons se démener et s'enrouer, ainsi qu'on procède en Pologne avec la populace, qui aboie son *Zid! zid* (1)! à chaque juif qu'elle voit passer.

Mais pour la masse du public, qu'on avise!

Que **l'Alliance israélite universelle** *ouvre chaque année un concours pour un livre populaire sur les juifs.*

Les ouvrages pourraient être écrits en toute langue, et un tel concours aurait l'influence la plus salutaire, en ce que non seule-

(1) *Juif! juif!*

ment il exciterait un grand nombre d'écrivains à étudier à fond la situation des juifs, mais qu'il aurait pour complément la propagation ultérieure, parmi les masses, des ouvrages couronnés, — propagation plus intéressante et plus utile que celle des millions de petits traités qui circulent par le monde !

Ce ne sont pas de sèches dissertations qu'il faudrait : tour à tour des récits, des drames, des poésies, telles seraient les meilleures formes, les vrais moyens à employer.

Si l'on mettait en doute l'efficacité de ces moyens, nous n'aurions qu'à rappeler la bienfaisante et indiscutable influence qu'ont exercée à ce point de vue, en France, les livres d'Erckmann-Chatrian.

Cette proposition, en tout cas, nous semble mériter examen; nous en demandons la *discussion* à nos confrères de la presse juive, et l'*exécution* au zèle éclairé du Comité central parisien de l'*Alliance israélite.*

Zurich, le 8 juin 1879. ALEXANDRE KISCH.

LES JUIFS CASTILLANS SOUS DON PÈDRE IER.

(1333—1369)

PREMIÈRE PARTIE.

LE TRÉSORIER DON SAMUEL LÉVI.

Après la chute de l'empire romain, l'histoire se couvre d'une nuit complète; c'est à peine si, de temps à autre, apparaît une pâle lueur qui laisse apercevoir l'horizon. Pendant des siècles, elle reste le lot exclusif des moines, les seuls qui sussent à peu près écrire dans ces jours d'obscurité et d'ignorance. S'il est juste de ne pas leur contester le mérite d'avoir conservé, dans leurs frustes annales, le peu de faits qu'ils nous ont transmis, et qui nous permettent de suivre, tant bien que mal, la chaîne des événements, il faut regretter aussi que la rédaction des chroniques se soit trouvée dans les mains d'hommes qui obéirent plutôt à leurs passions qu'à la vérité historique. Les surnoms et qualifications donnés aux rois

et aux princes, par eux et les chroniqueurs qui les ont suivis, ont presque toujours été l'expression du bien ou du mal qu'ils en reçurent, de la sympathie ou de l'antipathie qu'ils leur inspirèrent, et trop longtemps on a accepté leurs jugements comme souverains, sans faire appel au bon sens ni à la raison. Il est heureux que la critique rationaliste, qui s'est si largement développée dans notre siècle, nous mette en état d'examiner de près, d'éplucher les actes de nos ascendants, de contrôler les récits des historiographes, et de rétablir, dans la mesure du possible, les choses sous leur aspect le plus probable.

Dans leurs appréciations des faits aussi bien que des personnages, les écrivains médiévistes ont cédé trop facilement à leur partialité ou à leurs rancunes; ils ont représenté comme des tyrans ou des bourreaux des princes qui n'étaient pas pires que ceux dont ils n'ont fait l'apologie que parce qu'ils en reçurent des faveurs et des bénéfices. Quelques exemples, tirés de l'histoire de Castille, le prouveront.

C'est d'abord le roi Alphonse X, caractère chevaleresque, intelligence d'élite, protecteur éclairé des sciences, auquel l'astronomie doit les célèbres *Tables alphonsines*, que l'Église surnomma *l'Hérétique* parce qu'il favorisa les savants juifs et n'ajouta pas foi aux superstitions propagées par les clercs de son temps. Par contre, la même Église qualifia de *Brave* et de *Loyal* son fils don Sanche, qui n'eut pas honte de détrôner son père et de hâter sa mort (1). Elle a soutenu, sans rougir, que Sanche avait été envoyé par le Ciel pour punir Alphonse de son hérésie.

Voici ensuite Alphonse XI, roi immoral, époux adultère, père indifférent, que le parti prêtre a comblé d'éloges, tandis qu'il a appliqué l'épithète de *Cruel* à son fils don Pèdre, qui pourtant ne fit qu'imiter les mœurs dissolues de son père, et ne fut assurément pas plus sanguinaire que son frère adultérin, Henri de Transtamare, si favorablement traité par la gent cléricale. Mais don Pèdre se permit des choses que les dévots ne pardonnent pas : il fit des juifs

(1) Voyez dans Ticknor (*History of the spanish literatur*, 1863, I, p. 33-34), la lettre adressée par Alphonse X, en 1282, à son cousin Alonso Perez de Guzman, alors à la cour de Fez. — Alphonse mourut dans la même année.



ses amis ; il leur confia les charges les plus importantes du royaume, et ne céda jamais aux exigences de la papauté ; au lieu que Henri, bigot et fanatique, se soumit aux volontés ecclésiastiques et se montra persécuteur impitoyable des juifs. C'est donc avec raison qu'Horace Walpole (1) a dit que, « quand un roi heureux accuse ses ennemis, tous les historiens s'empressent de lui servir de témoins ».

Don Pèdre ne fut pas le monstre qu'on a dit, et ce n'est pas l'équité qui a servi de guide à ceux qui ont accolé à son nom l'épithète de *Cruel*. Isabelle la Catholique et Philippe II, qui descendaient pourtant de Henri de Transtamare, l'appelèrent le *Justicier*, et nous ne pensons pas que leur autorité soit récusable. *Justicier!* certes il le fut, car il vengea sur la concubine de son père les affronts qu'à cause d'elle sa mère eut à supporter. S'il se montra souvent sévère jusqu'au terrible, à coup sûr il ne fut pas plus enclin au meurtre que les autres souverains qui régnèrent dans cet âge de fer. « Pour cruel, il le fut démesurément », dit l'historiographe et poète don Pedro Lopez de Ayala (2). Mais ne perdons pas de vue qu'Ayala, grand chancelier de Henri de Transtamare, lorsque celui-ci se fut emparé de la couronne de Castille, était l'ennemi de don Pèdre, contre lequel il prit les armes ; qu'il fut fait prisonnier à la bataille de Najera (Navarette), où il portait la bannière de Henri ; et, comme il écrivit sa chronique sous le règne de ce prince, il était tout naturel qu'il noircît le caractère du roi légitime pour rehausser celui de l'usurpateur.

Si don Pèdre avait été aussi cruel que l'a fait Ayala, il n'aurait pas manqué d'immoler avec leur mère ses quatre frères bâtards, qui complotèrent sans cesse contre lui ; il se serait surtout défait de Henri, le plus remuant et le plus ambitieux de tous, qui finit par lui ravir le trône et la vie. Ce n'est donc pas la cruauté qu'il convient de reprocher à ce roi haï de l'Église, détesté de la noblesse dont il réprima l'insolence. S'il commit des actes répréhensibles qui ont terni sa mémoire, il faut en accuser son caractère « soupçonneux et cauteleux », — selon les expressions d'Ayala, — qui lui faisait voir dans ceux qui l'approchaient des ennemis, des con-

(1) Cf., dans les œuvres d'Horace Walpole, ses *Doutes sur Richard III*.
(2) Cf. Ayala, *Coronica del rey don Pedro*, (édit. de Madrid, 1779).

jurés prêts à attenter à ses jours; il faut en accuser aussi son insatiable cupidité, qu'alimentaient ses besoins d'argent continuels.

Le règne de don Pèdre Ier, roi de Castille et de Léon (*primero d'este nombre de Castilla y de Leon*), — qu'il ne faut pas confondre avec son contemporain don Pèdre Ier, roi de Portugal, époux de la belle et infortunée Inès de Castro, surnommé, lui aussi, le *Cruel* et le *Justicier*, — le règne de don Pèdre, dis-je, a été l'un des moments les plus brillants et les plus intéressants de l'histoire des juifs d'Espagne : car, malgré leur état d'infériorité vis-à-vis des autres classes de la nation, bien que relégués dans leurs *juderias* (juiveries), ils prirent une part active aux affaires du temps, parvinrent à une haute considération, et combattirent vaillamment pour le roi légitime, qu'ils soutinrent avec leur or et avec leur sang, jusqu'à ce qu'ils succombèrent en sujets fidèles.

Dès une époque fort ancienne, les rois de Castille avaient à leur service des receveurs juifs, chargés de la perception des impôts. Les prédécesseurs de don Pèdre s'étaient montrés assez bienveillants pour les juifs, qu'ils protégèrent et laissèrent jouir paisiblement de leurs droits. Cette bienveillance provoqua même le mécontentement du pape Grégoire VII, qui écrivit à Alphonse VI une lettre où il lui reproche ses préférences pour les juifs (1).

DAVIDSOHN.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE.

Le Roi Dagobert, par Lucien Double. — *Geschichte der Juden am Bodensee*, par le Dr Lœwenstein. — *Das Synedrium unter Napoleon I*, par le Dr Samuel Back. — *Das Projekt einer hœheren Tochterschule unter Kaiser Joseph II*, par G. Wolf. — *Die judischen Friedhœfe u. die Chevra Kadischa in Wien*, par le même. — *Moses, sein Leben, Streben und Wirken*, par le professeur J. Baum. — *Tosefta*, par le Dr M. S. Zuckermandel.

C'est principalement d'ouvrages historiques récemment parus

(1) Cf. Sandoval, *De los reyes de Castilla*, fº 1086. — *Monemus ut in terra tua Judæos Christianis dominari vel supra eos potestatem exercere... caveas itaque, fili, hoc facere.*

que nous désirons entretenir aujourd'hui les lecteurs de *l'Univers israélite*.

Le premier dont nous allons parler (1), quoique ne se rattachant pas directement au judaïsme, renferme pourtant quelques pages intéressantes sur les Juifs (p. 84 à 88). Mais ce n'est pas seulement parce qu'il parle de nos ancêtres en fort bons termes que nous recommandons ce volume; c'est surtout parce qu'il dénote chez son auteur de patientes études et une vive passion pour la vérité (2). De même qu'il a dépouillé naguère Titus et Zénobie de l'auréole dont les avait entourés la tradition historique et qu'ils ne méritaient pas, M. Double cherche à mettre en pleine lumière ceux que l'histoire, se fondant sur des témoignages trop intéressés pour être acceptés, a méconnus. Dagobert est de ceux-là. La chanson seule a rendu son nom populaire, et pourtant il a accompli de grandes choses. Il a été, — M. Double le prouve, — un sage législateur, un organisateur habile, un ami fervent de la paix et de l'instruction. A tous ces titres, il mérite une renommée autre que celle dont il jouit parmi nous.

M. Lœwenstein (3) ne s'occupe pas de l'histoire générale, mais il retrace le sort des Israélites à Ueberlingen, Constance, Schaffhouse et Diesenhofen. La situation de nos ancêtres pendant tout le moyen âge était là ce qu'elle était partout, et leur histoire est un long martyrologe. On les accusait de ravir les enfants chrétiens pour les immoler, de profaner les hosties, d'empoisonner les fontaines, et ces accusations absurdes devenaient le signal d'affreux massacres.

M. Lœwenstein a eu raison de rappeler aux heureux du jour le triste sort de leurs ancêtres. Il l'a fait avec talent et en puisant ses renseignements non seulement dans les grands ouvrages historiques de Jost et de Graetz, mais en recourant aux histoires locales

(1) *Le Roi Dagobert*, par Lucien Double. Paris, Fischbacher, 1879. 1 vol. in-12.

(2) Notre excellent collègue et ancien élève nous permettra de lui faire observer que ces qualités, qui ne sont pas exclusives aux Israélites, ne sauraient suffire. Le seul motif qui justifie, pour nous, la mention de ce livre, ce sont précisément les « quelques pages intéressant les juifs », et sur lesquelles nous aurions lu avec plaisir un mot d'analyse. (*Réd.*)

(3) *Geschichte der Juden am Bodensee und Umgebung*, par le Dr Loewenstein (rabbin), 1879. 1 vol. in-12. Chez l'auteur, à Gaillingen (Bade).

et aux archives, qui lui ont fourni d'intéressants documents. Il a mis aussi à profit les *Memorbücher*. Qu'il nous permette de lui rappeler que le *Memorbuch* de Colmar parle aussi des הרוגי קָאנזטַאנץ.

Un travail historique particulièrement intéressant pour nous, Français, est dû à la plume de M. le D[r] Samuel Back, et a pour titre : *le Sanhédrin sous Napoléon I[er]* (1). L'auteur rend justice à la France et reconnaît tout ce qu'elle a fait pour l'émancipation des Israélites dans le monde entier. Il apprécie aussi avec sympathie l'œuvre du Sanhédrin. Sa brochure mérite d'être connue dans notre pays.

C'est encore comme Français que nous intéresse une autre brochure publiée par M. G. Wolf (2), dans laquelle il nous entretient d'un projet de fondation d'une école supérieure pour les demoiselles, projet formé par l'empereur Joseph II. Nous voyons dans ce travail quelle place importante notre langue occupait dans le système d'éducation pratiqué en Autriche. Nous apprenons aussi que la première idée de la fondation projetée par Joseph II était due à une Française, M[me] Thérèse Lugue.

M. G. Wolf avait toutes les qualités requises pour traiter le sujet qu'il a abordé. Il a été longtemps professeur et sait ce que vaut l'instruction ; il a une grande érudition historique et a fait déjà dans les archives de Vienne de nombreuses et intéressantes découvertes.

Mais le terrain qu'il connaît le mieux, c'est l'histoire des Israélites en Autriche et surtout à Vienne. Il a déjà publié plusieurs ouvrages qui ont trait à l'histoire de la grande communauté viennoise; il vient d'en ajouter un nouveau (3) à ceux qui ont paru naguère.

Dans ce travail, la France est encore mentionnée. Parmi ceux qui ont occupé le siège rabbinique de Vienne se trouvent deux Français : *Moïse Maor-Katan*, de Lunel, et *Abraham Chayim*,

(1) *Das Synhedrion unter Napoleon I*, par le D[r] Samuel Back. Brochure in-8. Prague, 1879, Jacob W. Pascheles.

(2) *Das Projekt einer hœheren Tochterschule unter Kaiser Joseph II*, par G. Wolf. Vienne, 1879, Alfred Hœlder. Brochure in-8.

(3) *Die jüdischen Friedhœfe u. die Chevra Kadischa in Wien*, par G. Wolf. Vienne, 1879, Alfred Hœlder. Brochure in-8 de 36 pages.

d'Apt. Un autre rabbin de Vienne quitta l'Autriche et alla s'établir à Metz ; il s'appelait *R. Gerson Oulif Aschkenasi.*

En parlant des cimetières et de la Chevra Kadischa, M. Wolf fait en même temps un résumé de l'histoire de la communauté de Vienne, de ses institutions de bienfaisance, et donne une liste des personnes qui ont illustré la communauté par leur position et leurs talents.

Comme dans ses précédents ouvrages, M. Wolf se montre dans son nouveau travail historien érudit et élégant (1).

M. Baum (2) traite un sujet qui n'est pas nouveau, mais qui est toujours intéressant. Nous n'avons encore sous les yeux que l'introduction, mais elle nous laisse pressentir la valeur de l'ouvrage. M. Baum se propose de nous faire connaître les idées de Moïse comparées à celles de ses contemporains, et de nous décrire l'influence que les doctrines mosaïques ont exercée sur le monde. Nous souhaitons de voir achevé bientôt l'ouvrage de M. Baum.

Nous faisons le même souhait pour la courageuse entreprise de M. Zuckermandel (3). Pour doter la science juive d'une édition correcte de la *Tosefta*, M. le Dr Zuckermandel a dû s'imposer des sacrifices considérables de temps et d'argent. Il s'est, pour un moment, démis de sa place de rabbin, afin de pouvoir se consacrer entièrement à son œuvre.

Bientôt, grâce à ses efforts, les savants et les talmudistes pourront lire la *Tosefta* dans une édition qui ne sera plus fautive, et ils lui voueront certainement une vive et profonde reconnaissance.

ISAAC LÉVY,
Grand rabbin à Vesoul.

(1) Un de nos collaborateurs a donné une analyse détaillée de la même brochure dans le dernier numéro de *l'Univers*. (*Réd.*)

(2) *Moses, sein Leben, Streben und Wirken*, par J. Baum, 1re et 2e livraison. Grand in-8, 1879. Prague, chez l'auteur. — Prix de l'ouvrage complet : 19 marks.

(3) *Tosefta*, par le Dr Zuckermandel, rabbin à Pasewalk. 4e livraison. Chez l'auteur.

ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE

Extrait du Bulletin de mai.

ISRAÉLITES DE ROUMANIE.

Notre tâche se réduit en ce moment à noter les divers incidents qui se produisent pendant les élections pour la formation de la Chambre qui doit reviser l'article 7 de la Constitution.

Incidents électoraux. — Nous reproduisons ces télégrammes, publiés par l'agence Havas :

Bucharest, 12 mai.

On télégraphie le 11 mai, de Bucharest, qu'à la suite d'articles de journaux affirmant, dans un but de propagande électorale, que le cabinet Bratiano avait pris envers l'étranger des engagements touchant la question israélite, l'*Officiel* a publié un communiqué dans lequel le gouvernement déclare n'avoir pris aucun engagement, et dénonce les bruits répandus à ce sujet comme des calomnies de nature à amener des perturbations à l'intérieur et à compromettre les intérêts du pays.

Bucharest, 20 mai.

Le gouvernement roumain ayant interdit l'entrée en Roumanie des Israélites de Russie qui n'ont pas de moyens d'existence, le ministre de l'intérieur de Russie a soumis au conseil des ministres un rapport demandant que, par mesure de réciprocité, l'entrée en Russie des Israélites roumains indigents fût également interdite. Le Comité a émis un avis favorable aux conclusions de ce rapport, qui ont reçu le 28 mars (v. st.) la sanction impériale.

Manifestes électoraux. — Le manifeste électoral du parti *rouge* ou *national libéral* contient le passage suivant :

La question de la revision est d'une importance vitale pour l'avenir de l'État roumain. Les principes de droit modernes, les lumières et le progrès du siècle, ne permettent plus que la religion puisse être un obstacle à l'obtention des droits de citoyen. Par conséquent, le parti national libéral admet la revision de l'article 7 de la Constitution ; mais nous ne saurions admettre que, sous ce prétexte, des centaines de mille juifs étrangers à ce pays par leurs traditions, leurs sentiments, leur langue et même leur naissance, puissent entrer tout d'un coup dans la cité roumaine. Ce serait non seulement introduire au sein de la nation roumaine l'élément le plus dissolvant, mais encore créer au milieu de nous un contingent toujours prêt à servir d'avant-garde à toute invasion étrangère.

Voilà quelles sont nos vues générales; toutefois, vos candidats et vos élus auront à formuler d'une façon précise et catégorique, dans les comices électoraux, la solution que vous jugerez nécessaire de donner à cette question.

M. Dimancea, député sortant et candidat du parti libéral dans la préfecture de l'Argesch, s'exprime ainsi dans sa profession de foi :

Je suis contre les juifs, et je n'accorderai de droits politiques à aucun d'eux. Comme pis aller, j'en concéderai à quelques-uns. *Je proposerai plutôt l'expulsion non seulement des juifs, mais de tous les étrangers.* Nous qui avons noyé les juifs dans le Danube (1), nous ne sommes pas gens à leur accorder des droits.

On s'étonne beaucoup de l'attitude prise dans les élections par le parti conservateur, qui est aujourd'hui le parti de l'opposition. Celle-ci s'était, dans les Chambres, montrée plus favorable aux juifs que le gouvernement; dans les manifestes électoraux, elle accuse maintenant le gouvernement roumain d'avoir pris envers les puissances des engagements en faveur des juifs.

Publications. — Nous avons rappelé plusieurs fois que l'abolition seule de l'article 7 de la Constitution ne donne pas de satisfaction sérieuse aux clauses du traité de Berlin. Les derniers débats qui ont eu lieu dans les Chambres roumaines sur la question juive le prouvent avec évidence. C'est pourquoi le Comité central a cru devoir publier le compte rendu de ces séances. Cette publication a pour titre : *La question juive dans les Chambres roumaines.* Elle est précédée d'une introduction qui fait connaître l'état de la question.

Une autre publication des plus intéressantes doit être signalée : c'est une consultation de M. le Dr Bluntschli, professeur de droit à l'université d'Heidelberg; elle est intitulée : *Der Staat Rumænien und das Rechtsverhæltniss der Juden in Rumænien.* Le Comité central en publiera également une traduction.

ISRAÉLITES DE TURQUIE.

M. Veneziani, depuis deux mois à Constantinople, où il prépare, de concert avec le Comité régional, le rapatriement des réfugiés,

(1) Voilà un aveu bien grave, s'il est authentique! (*Réd.*)

et préoccupé surtout d'assurer la sécurité de ceux de Kézanlik à leur retour dans leurs foyers, a eu l'idée de faire appel en leur faveur à la bienveillance de Mgr l'exarque Anthimos, président de la Chambre bulgare, avec lequel il a entretenu jadis de très bonnes relations. Il a donc adressé à ce haut dignitaire une lettre que son frère, M. Daniel Veneziani, a bien voulu se charger de lui porter en mains propres à Tirnova, et qui a obtenu l'accueil le plus favorable...

ISRAÉLITES DU MAROC.

M. de Vaux, consul de France à Mogador, atteint dans sa santé en visitant les malades, a dû rentrer en France dès que l'état de ses forces le lui a permis, et laisser le consulat aux mains de son chancelier, M. Hélouis. Il est actuellement en convalescence, et le Comité fait des vœux pour son prompt rétablissement.

M. de Vaux a annoncé au Comité que M. Benchimol, directeur de l'école de Mogador, a reçu du gouvernement français une médaille d'or de 2e classe, en récompense de sa belle conduite pendant l'épidémie.

M. Hélouis rend compte de l'emploi des sommes distribuées à Mogador au nom de l'*Alliance*, et qui se sont élevées à 3,308 fr. 40 c...

A Larache, où sévit une sorte de typhus qui fait chaque jour de nombreuses victimes, c'est un Israélite, M. Eljarrat, qui donne l'exemple de l'abnégation, secondé d'ailleurs par M. le docteur de Vera, qui prodigue gratuitement ses soins aux malades.

— M. M. Aflalo, président du *Marocco famine relief found* de Londres, adresse au Comité de nouveaux renseignements sur l'action de cette œuvre en faveur des populations marocaines :

Elle a recueilli, tant pour les musulmans que pour les Israélites, une somme totale de 2,850 livres (71,250 fr.), et en a distribué 2,800. Il ne lui reste donc que 50 livres, soit 1,250 fr.

Les offrandes destinées aux Israélites seuls se sont élevées à 330 livres, dont 230 ont été remises à Maroc, 60 à Rabat et à Salla, et 30 à Méquinez... « 340 Israélites, ajoute la même lettre, sont morts de faim, malgré les efforts faits pour leur venir en aide. »

ISRAÉLITES DE TUNISIE.

On écrit au Comité central :

Un Israélite, sujet italien, s'étant pris de querelle avec un gendarme tunisien, avait eu le malheur de frapper celui-ci d'un coup de couteau qui l'avait étendu raide mort, et s'était ensuite de lui-même constitué prisonnier au consulat d'Italie. Ce fait avait provoqué une grande irritation chez les Arabes, qui avaient aussitôt maltraité les Israélites dans les rues, et s'étaient, au nombre de 500, rendus au Bardo pour demander au bey l'exécution de l'assassin, pendant que le consul d'Italie, craignant pour la sûreté de son prisonnier, l'envoyait à bord d'un aviso et le faisait partir pour l'Italie. L'effervescence paraissait calmée, lorsque, dans la nuit du 21 au 22 avril, un Israélite du nom de Joseph Schemla, âgé de 82 ans, fut assassiné devant un corps de garde, à quelques pas de son logis. On constata qu'il avait reçu un grand coup de matraque sur la tête et plusieurs coups de sabre dans la région du cœur, double et significative circonstance qui désignait les meurtriers, car on sait qu'à Tunis les patrouilles se composent d'un gendarme portant un sabre et d'un garde de nuit armé d'une matraque.

Le 22 avril, vers quatre heures du soir, une foule compacte rendait les derniers honneurs au malheureux Schemla, lorsque le convoi fut assailli à coups de pierres par les Arabes. Un grand nombre d'Israélites furent atteints par les projectiles, et quelques-uns même blessés. L'intervention de la force publique arrêta le désordre, et 27 des perturbateurs passèrent la nuit en prison.

Ces faits et quelques autres ont appelé immédiatement l'attention du Comité régional, qui s'est mis aussitôt en devoir de poursuivre les coupables devant qui de droit et d'obtenir que justice fût faite.

(Le Bulletin mentionne ensuite les adhésions des personnes invitées à faire partie de la commission internationale de l'Œuvre de la Palestine ; puis il donne des détails sur les établissements scolaires entretenus ou projetés par l'*Alliance*, à ouvrir ou à rouvrir. Citons notamment l'école de Tanger, au sujet de laquelle le Comité central a reçu les intéressantes informations qui suivent :)

L'école des garçons vient d'être transférée dans un local nouvellement construit et inauguré le 23 avril au soir, en présence d'une nombreuse assistance. Des poésies hébraïques, chantées sur le rythme oriental, alternaient avec les prières du soir, comme aux jours de fête, la communauté ayant ainsi voulu sanctifier la cérémonie et placer le nouvel établissement sous la protection divine. Suivant un antique usage, de nombreux domes-

tiques allaient et venaient en offrant à tous les assistants le thé et des gâteaux. La fête s'est terminée par une allocution en langue espagnole prononcée par M. Cohen, et rendant hommage aux sacrifices que la communauté s'était imposés, nonobstant les circonstances, pour l'instruction de la jeunesse israélite.

La nouvelle maison d'école se compose d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, et compte en tout quinze chambres. Une citerne et un puits lui fournissent de l'eau en abondance. Le mobilier scolaire a été en partie renouvelé, et le sera complètement au fur et à mesure que les ressources le permettront. « Désormais, écrit M. Cohen, nous ne nous verrons plus dans la pénible nécessité de limiter le nombre des élèves, qui est actuellement de 140, et de rejeter les nouvelles demandes d'admission qui nous arrivent journellement. »

(Viennent enfin, comme d'habitude, les listes des adhésions nouvelles, cotisations et dons, soit pour l'œuvre générale de l'*Alliance*, soit pour les Israélites de Palestine. Les nouveaux adhérents, pour le mois écoulé (indépendamment des *dix* pour Paris mentionnés au commencement du Bulletin), sont au nombre de *cent onze*, dont 21 pour la seule ville de Kimberley, au Cap.

En terminant cet extrait, nous nous permettrons de recommander au correcteur du Bulletin un peu plus de soin dans l'orthographe des noms propres. Pour ne citer qu'un exemple, le trésorier du nouveau comité de Budapest est nommé *Ellenberger* à la page 92, et *Ellenbogen* page 103.)

NOUVELLES DIVERSES

France et Algérie.

M. Fribourg, directeur d'une administration télégraphique de province, a été nommé chef du personnel de l'administration centrale des postes et télégraphes.

M. Fribourg est le gendre de Mme veuve M. Alcan, fille de notre éminent coreligionnaire feu Gerson-Lévy, de Metz.

— Trois nouvelles nominations d'officier d'académie accordées à des coreligionnaires : M. *Moïse Salzedo*, membre du Consistoire israélite de Bayonne et président, depuis vingt-deux ans, du

Comité des écoles et du Talmud-Tora; — M. *Samuel Trèves*, le vénérable ex-directeur de notre plus ancienne école de Paris, où son zèle intelligent et consciencieux laissa, il y a quatorze ans, les meilleurs souvenirs; — enfin M. *Charles de Mosenthal*, professeur de géographie, très jeune encore, mais plein d'avenir.

— M. Job, ancien élève de notre séminaire, avocat distingué du barreau de Lunéville, vient d'être nommé juge suppléant au tribunal de la même ville.

— M. Adolphe Reutlinger vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur pour services rendus comme membre du jury international et commissaire des États-Unis d'Amérique à l'Exposition de 1878.

— A propos des processions de la Fête-Dieu, *le National* du 29 juin écrit un vigoureux article, dont nous extrayons quelques paragraphes :

..... Parmi les maires qui ont autorisé dans leurs villes ces manifestations d'un autre âge, plusieurs s'en sont mordu les doigts. A Lunéville, par exemple, il s'est produit un grand scandale : chapeau jeté à terre, bataille, arrestation de celui qu'on avait forcé de se découvrir, rien n'a manqué à la scène, qui se passait devant la maison de M. Godchaux, un Israélite. Les processionnaires avaient jugé qu'ils ne sauraient, devant cette maison, faire preuve de trop d'énergie.

Les processions ont également causé des désordres à Avignon, où le détachement de pontonniers chargé d'escorter la procession, s'étant félicité, à l'issue de la cérémonie, d'en avoir fini avec cette corvée, a été consigné pour un mois (1).

Il serait temps, croyons-nous, de supprimer ces désordres périodiques en en supprimant la cause. Après avoir enseigné que Dieu est partout, les cléricaux font preuve de beaucoup de prétention quand ils veulent nous faire croire qu'ils le promènent à travers les rues; et, si cette promenade n'est qu'un symbole, si Dieu est aussi bien dans la casquette d'un juif que dans le tabernacle d'un catholique, nous ne voyons pas de quel droit on forcerait les passants à se découvrir devant une mise en scène démodée.

Paul FOUCHER.

— On nous mande de Lyon :

« M. Lang Picard, à l'occasion de la Bor-Mitsva de son fils, samedi 21 juin, a offert au temple de Lyon un sépher-torah splen-

(1) Le fait a été depuis démenti, mais en partie seulement. (*Réd.*)

didement orné. La cérémonie de l'inauguration a été fort belle; une foule nombreuse et sympathique y assistait. M. Lang, Israélite aussi pieux que charitable, est un des membres les plus estimés de la communauté lyonnaise. »

— MM. Israël Lévi et Simon Debré, élèves du séminaire israélite, ayant terminé leurs études, viennent de passer leurs examens de sortie. Ils ont été reconnus l'un et l'autre *aptes* au diplôme rabbinique du degré supérieur. Ce diplôme, d'après le règlement, n'est conféré qu'après la présentation d'une thèse relative à l'histoire ou à la littérature juives, à l'exégèse, à la théologie ou au droit mosaïco-talmudique. Le choix du sujet est laissé à l'aspirant.

— M. Waddington a envoyé des instructions à tous nos agents consulaires en Orient pour qu'ils surveillent avec une sollicitude spéciale les intérêts des écoles fondées par l'*Alliance israélite* dans ces contrées.

— Nous empruntons au *Journal illustré* la notice suivante sur M. Alfred Naquet, un de nos coreligionnaires du Midi, fort en vue en ce moment, et dont la proposition de loi sur le rétablissement du divorce a été prise en considération par la Chambre des députés :

« Parmi les hommes politiques de ce temps, M. Alfred Naquet occupe une place à part et non des moins enviables. La rectitude de ses principes, la fermeté pleine de sagesse avec laquelle il poursuit la réalisation de ce qu'il croit bon et utile pour son pays, en font un homme remarqué, dont on est libre de ne point toujours partager les opinions, mais devant lequel on doit s'incliner comme devant toute conviction...

« Naquet (Alfred-Joseph) est né à Carpentras le 6 octobre 1834. Chimiste distingué, il s'est fait recevoir successivement docteur en médecine et agrégé; il a été professeur à l'École de médecine de 1863 à 1867.

« Républicain de naissance, M. Naquet se joignit, le 4 septembre, aux envahisseurs du Corps législatif. Il suivit la délégation du gouvernement à Tours, puis à Bordeaux, et en 1871 il fut élu député par le département de Vaucluse. Depuis, M. Naquet n'a pas cessé de faire partie des assemblées législatives, où son talent et sa science sont appelés à rendre de grands services. »

— La famille Lièvre-Dreyfus, qui occupe une place considérable dans la communauté de Nancy, vient d'être cruellement éprouvée.

Mme Caroline Lièvre, née Dreyfus, a succombé subitement le 30 juin dernier, laissant dans la désolation son mari, sa famille et ses nombreux amis. C'était, nous écrit-on, une âme d'élite, une femme de bien par excellence, et cette mort, — dont les journaux ont expliqué la cause par des détails aussi absurdes que fantaisistes, — a excité à Nancy des regrets unanimes.

— Une femme d'un rare mérite, d'une vertu et d'une piété antiques, la mère de notre excellent ami et ancien élève M. Alfred Lévy, rabbin de Lunéville, vient de rendre sa belle âme à Dieu. « Jamais, nous écrit-on, affluence plus considérable n'a accompagné, à Lunéville, jusqu'à leur dernière demeure, les restes d'une coreligionnaire. Outre la communauté entière, on a vu se presser à son convoi l'élite de la population catholique et protestante, des fonctionnaires de tous ordres et jusqu'à des sœurs de charité. » M. le grand rabbin de Nancy et M. le rabbin de Phalsbourg ont prononcé aux obsèques, qui ont eu lieu le 19 juin, des paroles touchantes, qui ont vivement impressionné l'auditoire, et qui étaient moins encore un acte de courtoisie envers leur collègue qu'un juste hommage rendu à la vérité.

Mme veuve Abraham Lévy s'est éteinte à l'âge de soixante-neuf ans. Son souvenir vivra longtemps dans la mémoire de la communauté, dans le cœur de sa famille et des pauvres, dont elle s'était fait une autre famille. ת"נצבה.

P. S. — En terminant ces lignes, nous apprenons qu'une nouvelle perte vient d'affliger le rabbinat français : celle du vénérable rabbin de Saar-Union, M. Lévy. Nous en reparlerons.

— M. Kanoui, président du Consistoire israélite d'Oran, vient d'adresser la lettre suivante à l'éditeur du *Jewish World* :

Monsieur, l'état de ma santé me force de quitter Londres; mais, avant de partir, permettez-moi d'offrir, par l'intermédiaire de votre journal, les sincères remerciements du Consistoire d'Oran, ainsi que les miens, aux généreux donateurs qui ont répondu à mon appel en faveur de la synagogue et des écoles d'Oran. C'est avec la plus profonde gratitude que nous nous souviendrons de l'appui généreux qui nous a été accordé, non seulement parce que nos ressources, destinées à une œuvre sainte, en ont

été sensiblement augmentées, mais parce que cet appui nous a fourni une nouvelle preuve du puissant lien de sympathie qui unit les Israélites des différentes contrées. J'éprouve aussi le besoin d'exprimer en particulier mes sentiments de reconnaissance à la famille de Rothschild, dont le chef, qui repose maintenant dans la béatitude, me fit le plus gracieux accueil et s'inscrivit en tête de ma liste de souscription (1).

MM. F. D. Mocatta et Samuel Montague m'ont promis, avec leur affabilité bien connue, de me transmettre les dons qui leur seront ultérieurement remis pour la construction de la synagogue d'Oran. Je leur dois ici l'expression publique de ma bien sincère gratitude.

Je suis, Monsieur, etc.

S. KANOUI.

Londres, 12 juin 1879.

Étranger.

M. le grand rabbin Astruc (qui est à Paris depuis plusieurs semaines, quoi qu'en dise un de nos confrères), vient d'être nommé, par ordonnance royale, chevalier de l'ordre de Léopold. Toutes nos félicitations à notre respectable ami.

— Des violences ont été commises par les habitants bulgares de Karlova (Roumélie orientale) sur un certain nombre de réfugiés juifs, qui étaient retournés dans leurs demeures sur une invitation officielle. Deux cents Bulgares entourèrent les maisons qu'ils occupaient, et, après avoir brisé les portes et une partie des murailles extérieures, jetèrent des pierres aux habitants et en blessèrent plusieurs. Les juifs se plaignirent aux autorités, mais sans succès; ils s'enfuirent alors de la ville, furent poursuivis à plus d'une lieue de distance et n'échappèrent pas sans peine à leurs persécuteurs.

(*Jewish Chronicle.*)

— On écrit de Londres à la *Gazette de Cologne :*

« Dans les fouilles qu'on exécute en ce moment en Assyrie, pour le compte du *British Museum*, on vient de découvrir, au côté sud-ouest du palais de Koyoundjik, une tour octogone où est encastré un cylindre bien conservé, ayant environ 20 pouces de hauteur et 7 de diamètre. Sur cette pièce est inscrite une relation des guerres du roi Sennachérib dans un intervalle de dix années, entre autres la guerre qu'il fit au roi Ézéchias et dont parle la Bible. »

Il serait d'un grand intérêt, pour l'histoire et la linguistique, de

(1). On trouvera cette liste au verso du titre du présent numéro. (*Réd.*)

publier ce document et de le comparer avec la double relation d'Isaïe et du livre des Rois.

— Un de nos coreligionnaires d'Allemagne, M. Jacob Plaut, connu par sa philanthropie et sa munificence, vient de donner à la ville de Nordhausen, à l'occasion des noces d'or de l'empereur Guillaume, une somme de 300,000 marks (375,000 francs) pour une maison de retraite destinée aux vieillards *de toute croyance.* Dans cette région classique de la judéophobie, un tel don est un véritable קידוש השם.

— L'administration israélite de la communauté de Cologne vient de poser dans la synagogue de cette ville une « table votive » à la mémoire du feu baron Abraham d'Oppenheim, à la libéralité duquel est due, comme on sait, la construction de ce bel édifice.

— L'honorable commandant Louis Luzzatti, une gloire de l'Italie, dit le *Vessillo*, vient de recevoir une nouvelle preuve de l'estime où il est tenu à l'étranger. Le roi des Belges, sur la proposition du président du conseil des ministres, lui a conféré la décoration de grand officier de l'ordre de Léopold.

Le même journal mentionne d'autres distinctions analogues accordées à des Israélites italiens.

— On écrit de Naples :

« Un Danois âgé de trente-trois ans, le baron Adolphe Ghedalia, qui demeurait dans notre ville depuis plusieurs années, vient de se donner la mort. On l'a trouvé dans son appartement, gisant à terre, la tête fracassée, tenant encore dans chaque main un revolver. On attribue cet acte de désespoir à des embarras d'argent. Son père, dit-on, ne voulait plus lui envoyer de subsides. »

Un journal fait remarquer, à cette occasion, que le père du suicidé, le baron Moïse Ghedalia, est chef de la célèbre maison de banque Ghedalia et Cie, à Copenhague, et président de l'administration religieuse de cette ville.

— On écrit de Belgrade :

« Les Israélites ont obtenu la permission (1) de s'établir dans toute la Serbie, même dans la partie nouvellement annexée ; d'y faire le commerce, d'y bâtir des synagogues et des écoles. Le ministre des cultes a promis d'entretenir ces dernières aux frais de l'État.

— Plusieurs Roumains avaient fait imprimer à Czernowicz une brochure intitulée *Épidemia jidoveasca*, etc. (« L'épidémie judaïque, ou Moyen moral de forcer les juifs à émigrer de la Rouma-

(1) Nous aimerions mieux *le droit ;* mais c'est toujours autant de gagné. (*Réd.*)

nie »). Cette diatribe haineuse allait être mise en vente, lorsque le ministère public, en ayant été informé, fit saisir toute l'édition. Le tribunal de Czernowicz a confirmé cette mesure et défendu la réimpression du libelle.

— *La Découverte de l'âme.* — Sous ce titre plein de promesses, dit l'*Isr. Zeit.* de Zurich, nous trouvons dans le dernier numéro de l'*Ausland* une lettre adressée au rédacteur, et que nous ne saurions trop vivement recommander à l'attention de nos lecteurs.

Elle est ainsi conçue : « Stuttgart, le 11 mai 1879. Cher ami, comme je sais que vous vous intéressez particulièrement à ma « Découverte de l'âme », vous apprendrez peut-être avec plaisir qu'aujourd'hui, après huit jours d'observations au moyen de mon chronoscope, je suis parvenu à établir mathématiquement, de la manière la plus heureuse, le point essentiel de ma découverte. Dans la prochaine réunion scientifique de Baden-Baden, j'amènerai l'âme, *pieds et poings liés mathématiquement*, sous les yeux, sous le nez et dans la main du docte aréopage. Avec mes meilleurs compliments : Dr G. Jæger. »

Découvrir l'âme, c'est enfoncer une porte ouverte. S'il est question de découvrir le *siège* de l'âme, c'est une autre affaire. Mais il serait bon de prouver d'abord que l'âme a réellement un siège particulier.

Erratum du précédent numéro :

Page 637, ligne 22, lire : *Et à un double titre.*

Boîte.

M. le Dr *Loeve*, à *L.* — Reçu les deux exemplaires. Merci de votre gracieux envoi.

AVIS

— Un concours pour l'admission à l'école de travail, fondation Bischoffsheim, aura lieu dans le courant du mois de septembre 1879.

Les demandes d'admission devront être adressées, avant le 15 août, à M. Bloch, directeur de l'école, 13, boulevard Bourdon, et être accompagnées :

De l'acte de naissance

D'un certificat de vaccine,

De deux certificats de personnes honorables attestant la bonne conduite de la jeune fille.

— Quelques-uns de nos lecteurs nous demandent de leur indiquer le moyen de se procurer le curieux livre de M. Cerfberr de Médelshiem, la *Biographie Alsacienne-Lorraine*, où l'israélitisme français occupe une place si notable.

Ce beau livre, imprimé avec grand luxe, est du prix de 10 fr. pour Paris, et 10 fr. 50 c. pour la province et l'étranger. Nous l'enverrons volontiers aux personnes qui nous en feront la demande,

soit en remboursement à Paris, soit contre chèques ou bons de poste *franco*, hors Paris.

— Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille les excellents cours d'éducation pour les jeunes personnes fondés et dirigés par M. E. Lévi Alvarès, officier d'Académie, 31, cité d'Antin (Chaussée-d'Antin), à Paris. Nous croyons également leur être utile en leur annonçant que ce professeur peut admettre un nombre très restreint de pensionnaires, qui trouveraient chez lui la vie de famille et y recevraient une éducation complète.

XXXIVe Année | N° 22 | 1er août 1879

L'UNIVERS

ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Rédacteur en chef : **L. WOGUE**, grand rabbin.

Administrateur gérant : **L. BLOCH** fils.

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם

(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

Toutes les communications relatives au journal doivent être adressées à M. Bloch fils, *administrateur gérant, et lui parvenir au plus tard* huit jours *avant la date de publication du numéro. Dans le cas contraire, elles seraient ajournées.*

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, les départements et l'Algérie { Un an, 20 fr. / Six mois, 11 fr.

Étranger : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr.

Annonces littéraires : 1 fr. la ligne.

Insertions dans le corps du journal : 3 fr. la ligne.

LE GUIDE DU CROYANT ISRAÉLITE, recueil de prières, hymnes et méditations, *en prose et en vers*, appropriées à tous les âges et à toutes les situations de la vie, à l'usage des israélites des deux sexes, par L. Wogue, grand rabbin, professeur au séminaire israélite.
Chez l'auteur, à Paris, rue des Tournelles, 47. — Prix : 3 fr. (port en sus). — Remise d'usage.

LE PENTATEUQUE ET LES HAPHTAROTH, traduction nouvelle, avec le texte hébreu ponctué et accentué d'après les meilleures éditions; avec un commentaire scientifique, grammatical, littéraire, etc. 5 vol. in-8°, par L. Wogue, grand rabbin, professeur au séminaire israélite.
Chez Durlacher, éditeur, à Paris, rue de Turbigo, 70. — Prix : 40 fr. (remise à MM. les rabbins, instituteurs et libraires).

CHARITÉ ISRAÉLITE.

Les établissements religieux et charitables de la communauté israélite de Paris ont reçu les dons suivants pendant les mois de juin-juillet 1879 :

De MM. Nestor Dreyfus, 100 francs; Pontrémoli, 200; Léonard Ochs, 600; Emile Oppenheim, 100; le baron Alphonse de Rothschild, pour le personnel des temples, à l'occasion du service funèbre célébré à la mémoire de M. le baron Lionel de Rothschild, 3,000 francs.

De Mme Welhoff (ses élèves), 150 francs.

RECTIFICATION. — L'état du mois dernier portait : M. Louis Blum, comité, 100 francs; femmes en couche, 100 francs. Ces dons ont été faits par M. Alphonse Blum.

Faute de place, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro plusieurs articles importants et de nombreuses nouvelles étrangères.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

LE JEUNE D'AB.

NOTRE EXIL — RELIGION & PATRIE.

Jeûne du 9 ab! jour néfaste en Israël! jour deux fois fatal, où la main de Babylone d'abord, celle de Rome ensuite, anéantirent notre saint temple; anniversaire de l'époque terrible où commença, il y a dix-huit siècles, cet exil qui dure encore, — la Synagogue d'Israël te salue avec larmes. Elle ne te maudit pas, ce serait blasphémer Dieu; elle ne maudit pas la mémoire de ses bourreaux, ils ont depuis longtemps rendu leurs comptes à la Justice éternelle... Mais elle gémit et se lamente en songeant à ce qu'elle a perdu; mais elle frissonne, elle baisse la tête avec contrition et douleur, en songeant que, pour encourir à ce point la colère divine, elle a dû être bien coupable!

Oui, la journée du 9 ab a consommé pour nos pères le plus grand des malheurs, puisqu'elle leur enleva du même coup et leur culte et leur nationalité. Ils avaient le suprême bonheur de posséder une patrie, une ville sainte, un temple, un Dieu : cette patrie, c'était le plus fertile pays du monde, un pays que Dieu avait béni entre tous, et leur avait promis dès les premiers âges; cette ville, c'était Jérusalem, inexpugnable par son assiette, contemporaine des patriarches, privilégiée par toutes les gloires; ce temple enfin, c'était le sanctuaire du Seigneur et sa résidence visible, merveille d'architecture à qui n'avait manqué qu'un architecte plus digne (1).

(1) Hérode, que l'histoire a si mal à propos surnommé *le Grand*, a été le Louis XI du judaïsme. La restauration du second temple fut à peu près son seul mérite.

Ils étaient fiers, à bon droit, de ce bonheur et de ces prérogatives; pour les conserver, ils luttèrent avec un indomptable courage, ils luttèrent jusqu'à la mort, et ils purent, eux, nation infime et inhabile à la guerre, tenir en échec pendant des années les maîtres du monde. Mais que pouvaient-ils, après tout, contre le colosse romain? que pouvaient-ils surtout contre les décrets de la Justice divine, qui avait sonné leur dernière heure? Jérusalem et son temple, et la nationalité juive, devaient périr; les tardifs efforts de notre désespoir pouvaient ajourner la catastrophe, mais non la conjurer.

Unis dans la foi et dans l'amour, nous étions invincibles. Le conquérant lui-même vit dans notre chute la main du Seigneur et non la main de Rome, et l'on dit qu'en entrant dans la ville sainte il s'écria : « C'est un Dieu qui les a chassés de ces forteresses! car que peuvent des hommes et des machines contre de pareilles tours (1)? » Oui, mon Dieu, c'est ta colère qui nous a chassés de ce pays dont nous n'étions plus dignes, parce que la foi et l'amour mutuel nous manquaient : l'une avait fait place au fanatisme haineux des *zélateurs*, qui ne reculaient pas devant le parjure (2); l'autre, depuis longtemps foulé aux pieds, s'était changé en discorde et en guerres civiles (3). La malheureuse Judée, au lieu de réunir ses enfants contre l'ennemi commun, les armait l'un contre l'autre dans des luttes fratricides,

Et de ses propres mains déchirait ses entrailles.

A quoi donc nous avaient servi, grand Dieu, les leçons du passé? A quoi nous avaient servi tes avertissements et tes menaces? « Sachez-le bien, nous répétaient d'âge en âge tes prophètes : si vous êtes avec le Seigneur, il sera avec vous; si vous le cherchez, vous le trouverez; si vous l'abandonnez, il vous abandonnera (4)! »

(1) Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. VI, ch. 43.

(2) *Ibid.*, liv. II, ch. 32.

(3) « Le vrai destructeur du second temple, a dit le Talmud, ce fut la HAINE GRATUITE » (שנאת חנם). *Yôma*, 9 *b*. Conf. *Schabb.*, 119 *b*.

(4) Paroles d'Azaria ben-Odêd (II Chron. XV, 2), qui semblent imitées de celles du roi David à Salomon (I Chron. XXVIII, 9). — Le Talmud de Jérusalem (*Berakh.*, ch. IX) semble renchérir sur ce mot sévère, en faisant dire à Dieu : « Si tu m'abandonnes *un jour*, je t'abandonnerai *deux jours*.

— « Prenez garde! nous avait dit Moïse; si vous déshonorez la terre d'élection, elle vous vomira de son sein comme elle aura vomi les peuples que vous allez déposséder (1). » Le moment était venu, hélas! où cette sinistre prédiction devait s'accomplir. Nous l'avions mille fois mérité. Exhortations ni menaces, épreuves ni périls, revers ni prospérités, — car la prospérité aussi est un enseignement, — rien ne nous avait manqué, et rien ne nous avait corrigés. Assez longtemps nous avions défié ta patience. Nos péchés, en s'accumulant dans la suite des siècles, avaient formé un nuage si épais entre toi et nous, que les rayons de ta clémence étaient impuissants à le dissiper, et qu'enfin la foudre devait en sortir. La guerre désastreuse qui depuis cinq ans tenait en suspens Rome, Jérusalem et le monde, finit par un coup de tonnerre : la prise de Jérusalem et l'incendie de ton temple. Ce coup de tonnerre brisa la nationalité juive et l'éparpilla aux quatre coins du monde.

Encore une fois, Israël avait mérité son sort. Tu es juste, Seigneur, et tout ce que tu fais est bien fait; tu ne te décides à sévir que quand les voies de la miséricorde sont épuisées. Cependant cette justice même, à défaut de la miséricorde, ne devrait-elle pas être enfin satisfaite? Est-ce que dix-huit siècles de proscription et de souffrances ne seraient pas encore une expiation suffisante? Ou plutôt, sommes-nous responsables des méfaits d'une autre génération, et ne pourrions-nous pas dire avec David (2) : « Qu'ont fait ces pauvres brebis » nées d'hier, pour être en butte à ta colère? avec Isaïe (3) : « Nous avons été mis au ban des nations pour les fautes d'un peuple qui n'est plus »; avec le prophète de la douleur, dont hier nous récitions la plainte (4) : « Nos aïeux ont péché, ils sont morts, et maintenant nous sommes punis pour leurs iniquités! »

Non, Seigneur, nous n'accuserons ni ta justice ni ta miséricorde; non, tu ne nous as pas châtiés pour les péchés de nos ancêtres, toi qui as dit : « Les pères ne pâtiront point pour les enfants, ni les

(1) Lévit. XVIII, 28.
(2) II Sam., XXIV, 17; I Chr., XXI, 17.
(3) Is., LIII, 8. (Imitation.)
(4) Lament., V, 7.

enfants pour les pères : à chacun la responsabilité de ses œuvres (1). » Adam et Ève, pécheurs, furent exilés du Paradis, et ce fut pour eux une indicible douleur; mais leur postérité n'a pas connu les joies du Paradis, et cette douleur aujourd'hui a perdu son amertume (2). Nos pères furent bannis de la Terre sainte, cet autre Éden; ils comparèrent leur existence nouvelle avec celle qu'ils avaient perdue, et cette comparaison fut leur châtiment; nous qui n'avons pas connu les joies de la Terre sainte, qui ne les voyons qu'à travers l'histoire comme un rêve du passé, nous n'éprouvons plus cet aiguillon des douleurs contemporaines, et l'âpre désespoir des vaincus de Rome a fait place, chez leurs descendants, à une mélancolie plus calme.

D'ailleurs, la bonté est tellement dans ton essence, mon Dieu, que les punitions que tu nous envoies dans ce monde se trouvent toujours être des bienfaits. Non seulement elles nous corrigent et nous rendent meilleurs, conséquemment plus dignes des récompenses éternelles, mais elles deviennent parfois la source des jouissances les plus pures, les plus élevées. C'est ainsi que le travail, châtiment du premier homme, est devenu pour l'humanité un besoin et un bonheur; ainsi les douleurs de l'enfantement, imposées à la femme, ont eu pour conséquence les joies ineffables de la maternité; ainsi la dispersion des hommes après le déluge — autre bienfait caché sous une disgrâce — eut pour effet de peupler la terre, « que tu n'as pas faite pour être déserte, mais pour être habitée (3) »; ainsi les malheurs de Joseph furent la source de son élévation et du bonheur de sa famille; ainsi les Hébreux, condamnés à errer quarante ans dans les steppes de l'Arabie, y purent désapprendre les doctrines de l'Égypte, apprendre celles de Dieu et élever une génération digne de la Terre sainte. Eh bien! à notre tour, notre long pèlerinage à travers le monde a eu des consolations célestes et de glorieuses compensations. L'idée divine, voyageant avec nous, a fait le tour du monde; elle y a semé le progrès moral, l'esprit de fraternité et de charité universelle, une connais-

(1) Deut., XXIV, 16. Cf. Ezéch., XVIII.
(2) Comparez, dans le précédent numéro, la *Légende du Travail*, p. 643.
(3) Is., XLV, 18. — Voir notre *Pentateuque*, t. I, p. 74-75, note 7.

sance meilleure de tes dogmes, une appréciation plus saine de ta doctrine, Seigneur. Nous-mêmes, l'adversité nous a purifiés, les persécutions ont exalté notre foi et lui ont donné une énergie, une constance qu'elle n'avait jamais connues. Le contact des peuples nous a initiés à toutes les conquêtes de la raison humaine, à ces sciences, à ces arts, peu nécessaires sans doute pour la vie future, mais qui contribuent si puissamment au bonheur de celle-ci. Puis, à mesure que les uns et les autres se sont améliorés, nous par la souffrance, eux par la civilisation véritable, qui est fille de la Thora, les cœurs se sont peu à peu rapprochés; vieilles haines et vieilles barrières sont tombées de toutes parts, et bientôt tous tes enfants, unis dans une sainte alliance, se donneront la main en invoquant ton nom.

Voilà, mon Dieu, quelques-uns des bienfaits de l'exil; nous ne les connaissons pas tous, et nous ignorons ceux que nous réserve l'avenir. Parqués dans la Palestine, nous aurions connu le vrai Dieu, mais les hommes ne le connaîtraient pas; nous serions en possession de ta loi sainte et nous pourrions l'accomplir dans ses moindres détails, mais elle serait étrangère au monde ou ne lui serait parvenue que mutilée, défigurée. La dispersion de ton peuple, c'était la diffusion de ta pensée dont il est le véhicule; c'était l'acheminement nécessaire à l'unité du genre humain, unité qui commença par l'existence d'un seul couple, et qui sera consommée par le règne du Messie.

Et maintenant Israël gagne de plus en plus dans l'estime des peuples, comme ta loi gagne de plus en plus dans leur amour. La France surtout, ce pays aux nobles instincts, aux traditions généreuses, cette mère adoptive de tous les infortunés, de tous les opprimés, la France est notre patrie véritable, à nous, enfants du XIXe siècle, nés et élevés sur son sol, protégés par ses lois, conviés à toutes les carrières, à toutes les faveurs, appelés aux jouissances comme aux charges communes. Là reposent les os de nos pères, là mûrit l'avenir de nos enfants, là nous avons notre part légitime d'air, de soleil et de pain : — là est la patrie.

Est-ce à dire que les jeûnes historiques de notre culte, et le 9 d'ab, qui est le douloureux type de ces jeûnes, soient désormais

sans signification et sans but? Est-ce à dire que la Palestine doive complètement s'effacer devant la France, et que nous ayons adopté la commode maxime du cosmopolite : « Où vous êtes à votre aise, là est la patrie (1) »? Non, Seigneur; ce serait renier notre histoire et tes bienfaits, ce serait abdiquer notre religion. Tu n'as pas seulement élu un peuple, tu as élu un pays dont tu as fait son *héritage*, et dans ce pays une ville sainte, et dans cette ville un sanctuaire destiné à ta résidence; sanctuaire central de la Judée autrefois, et qui sera un jour celui du monde entier.

Quand les Lévites, relégués aux fleuves de Babylone, s'assirent en pleurant sur leurs bords, et suspendirent aux saules leurs harpes muettes, le vainqueur voulut entendre ces hymnes séraphiques qui retentissaient à Sion et dont la renommée était venue jusqu'à lui... « Pouvons-nous, s'écrièrent-ils, pouvons-nous chanter, sur une terre profane, les chants du Seigneur? Si jamais je t'oublie, ô Jérusalem, que ma main se paralyse! que ma langue se colle à mon palais, si elle dédaigne de rappeler ton souvenir (2)! » Ce cri de foi et d'amour, qui s'échappait des entrailles de nos pères, est toujours le nôtre, et la patrie politique, si chère qu'elle nous soit, ne saurait nous faire oublier la patrie religieuse.

O rives du Jourdain! ô champs aimés des cieux!

si vos monuments sont ruinés et morts aux yeux des hommes, ils sont toujours vivants dans notre mémoire, toujours debout dans nos cœurs. La ville qui fut un jour et qui doit redevenir le trône du Seigneur, qui fut la capitale de nos rois et qui sera celle du Messie, ne peut cesser d'être pour nous la ville sainte. A la France notre dévouement et notre amour, à la Judée le tribut de nos larmes, de notre vénération et même de nos espérances; car ces espérances ne sont pas pour nous seuls, elles sont pour l'humanité entière. Eh! comment notre hommage à la patrie israélite pourrait-il offusquer la patrie française, qui y retrouve, elle aussi, le berceau de sa foi? Quand un fils vient pleurer, une fois l'an, sur le tombeau

(1) *Ubi bene est, ibi patria.*
(2) Ps. CXXXVII.

de son père, la mère survivante s'offense-t-elle de ses larmes, elle qui le possède tous les jours?

Voilà pourquoi l'anniversaire de chaque phase de ce sombre drame nous émeut et nous contriste; voilà pourquoi, au 9 d'ab surtout, où s'en est accomplie la péripétie dernière, Israël se mortifie par le jeûne, et ses synagogues revêtent la livrée du deuil. Nous pleurons parce que nos pères ont pleuré et que leurs douleurs ne peuvent nous être indifférentes; nous pleurons parce qu'ils ont souffert, parce qu'ils ont péri dans des luttes sanglantes, parce qu'ils ont péché et que nous sommes pécheurs comme eux : car, si leurs fautes ont éloigné la *Schekhina* (1) du sanctuaire, ce sont nos fautes à nous qui en empêchent le retour et qui reculent l'accomplissement des prophéties...

Quand verrai-je, ô Sion ! relever tes remparts
Et de tes tours les magnifiques faîtes?
Quand verrai-je de toutes parts
Les peuples en chantant accourir à tes fêtes (2)?

Israël et l'humanité auront ce bonheur quand les vices qui ont fait crouler le sanctuaire du monothéisme seront remplacés par les vertus contraires; quand fleuriront partout la vraie religion et la concorde, la première unissant l'homme à Dieu, la seconde unissant l'homme à l'homme. C'est pour avoir faussé l'une et repoussé l'autre que nos pères ont succombé; c'est quand l'une et l'autre seront réintégrées dans la conscience du genre humain que Jérusalem sera réintégrée dans sa gloire, et que l'idée divine, rayonnant de Sion, illuminera le monde. Alors se réalisera pleinement la parole du prophète (3) : « Un jour, les quatre jeûnes de la famille judaïque, ces anniversaires de la douleur, se changeront en allégresse, en jubilation et en fêtes joyeuses. Ce sera quand vous aimerez la VÉRITÉ et la CONCORDE ! » — c'est-à-dire quand la vraie foi fera de tous les peuples un seul peuple, et quand l'amour fera de tous les hommes une seule famille (4). L. WOGUE.

(1) Résidence ou protection divine.
(2) Racine, *Esther*, acte I[er], sc. II. Le poète chrétien a mis *tes* peuples. Nous croyons être dans la vérité israélite en nous permettant une variante, légère en apparence, mais dont on appréciera la portée.
(3) Zach., VIII, 19.
(4) Extrait de notre *Guide du Croyant israélite*.

CONSISTOIRE DE PARIS.

Extrait des délibérations prises par les administrations consistoriales israélites de Paris pendant le premier semestre de l'année 1879.

Par suite de la création d'un emploi d'aumônier israélite pour l'armée de Paris, le Consistoire a désigné M. le rabbin Lazard pour remplir ces fonctions, et cette décision a été sanctionnée par un arrêté de M. le ministre de la guerre.

Sur la proposition de la commission administrative de la communauté de Rouen, le Consistoire nomme MM. Jacques Bernheim et Dreyfus membres de cette administration.

Par décret en date du 21 janvier 1879, le Consistoire de Paris est autorisé à accepté la donation d'un terrain faite par M. le baron Gustave de Rothschild pour y construire un groupe scolaire en remplacement des écoles de la rue Poliveau.

Sur la proposition du Consistoire, M. le préfet de la Seine a nommé Mme Hoffmann institutrice adjointe à l'école communale de la rue des Hospitalières, dirigée par Mme Aron, et M. Michel Lévy maître adjoint à l'école communale dirigée par M. Léopold.

Sur la proposition du Consistoire, M. le préfet de la Seine a nommé Mlle Mayer aux fonctions d'adjointe à la directrice de l'asile communal de la rue des Hospitalières, et Mlle Meyer Heine suppléante pour le service des asiles.

Sur la proposition du Comité des écoles, le Consistoire prend une délibération ayant pour objet de demander l'autorisation d'acquérir un terrain situé avenue de Ségur, pour y construire un groupe scolaire en remplacement des écoles consistoriales du boulevard Latour-Maubourg, dirigées par M. et Mme Schneider, dont le bail expire prochainement et dont le local ne répond pas aux besoins de ces institutions.

M. le baron Edmond de Rothschild, président du conseil de l'Orphelinat, a fondé deux nouveaux lits dans cet établissement : l'un à l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. James de Rothschild, son père, et l'autre à l'occasion de la naissance de son fils.

Conformément à l'arrêté instituant le Comité des écoles, cette administration a procédé au renouvellement annuel du sixième de ses membres. MM. Jules Beer, Alex. Lange, Albert Lévy, Manuel, Pontremoli et Tréael, désignés par le tirage au sort comme membres sortants, ont été réélus.

M. Weill, maître de conférences à l'École normale, a été nommé membre de ce Comité, en remplacement de M. Ad. Franck, démissionnaire.

Mlle Julie Kahn a été nommée institutrice adjointe à l'école consistoriale du boulevard de La Chapelle, dirigée par M. et Mme Halphen, en remplacement de Mme Brunschwig, démissionnaire. — Mlle Rosalie Weill



a été nommée suppléante pour le service de toutes les écoles consistoriales.

M. le médecin en chef et M. le directeur de l'hôpital de Rothschild donnent, dans leurs rapports, les détails les plus satisfaisants sur le service médical et sur la situation de l'établissement en général. Il résulte du rapport présenté par M. le Dr Leven, médecin en chef de l'hôpital, que, malgré l'influence pernicieuse d'une température constamment basse et humide, la population israélite pauvre a relativement peu souffert des rigueurs inusitées de la saison. Grâce aux précautions prises par la direction dès le début de l'épidémie variolique, M. le médecin en chef constate avec satisfaction que la variole ne s'est pas développée dans l'hôpital.

Comme témoignage de haute estime et de reconnaissance pour les services qu'il a rendus au séminaire israélite, M. le ministre des cultes a, sur la proposition du Consistoire, conféré à M. Eug. Manuel le titre de professeur honoraire au séminaire.

Le Consistoire, voulant donner aux Israélites de Szegedin victimes de la catastrophe qui a anéanti une grande partie de cette ville une preuve de sympathie et d'intérêt, a décidé qu'une somme de 500 fr. sera mise à la disposition du président de la communauté de Budapest pour secourir les malheureuses victimes de cette catastrophe.

Le Comité des écoles, désirant mettre un terme aux absences nombreuses et non motivées des enfants qui fréquentent les écoles consistoriales, a décidé, d'accord avec le Comité de bienfaisance, de priver de tout secours les personnes dont les enfants ne vont pas régulièrement à l'école.

La loterie de bienfaisance annuelle organisée pour l'année 1878-1879 a donné les résultats suivants :

L'exposition des lots a eu lieu les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 mai, avenue de l'Opéra, 28, dans un local mis gracieusement à la disposition de l'administration par M. Dreyfus-Dupont. Le tirage a eu lieu le 13 mai.

Les lots, au nombre de 3,837, ont tous été recueillis et offerts par les dames patronnesses. Le nombre des billets placés par les soins de ces dames charitables s'est élevé cette année à 85,066. Le produit net de la loterie a été réparti entre les différentes institutions de bienfaisance de la communauté.

La commission instituée pour administrer l'œuvre André-Gustave de Rothschild, fondée en faveur des convalescents sortant de l'hôpital de Rothschild, a rendu compte de son administration pendant l'année écoulée du 1er mai 1878 au 30 avril 1879.

Il résulte de ce rapport que la commission a distribué, pendant cette première année de sa gestion, une somme de 7,870 fr. entre 175 convalescents, savoir : 86 hommes et 89 femmes. La commission constate combien cette œuvre éminemment charitable rend de services aux malheu-

reux que la maladie a affaiblis et qui ne peuvent pas reprendre immédiatement leur travail, et combien ces secours exceptionnels sont reçus avec reconnaissance.

MENDELSSOHN.

On fait de grands préparatifs dans l'Allemagne israélite, particulièrement à Dresde, où fonctionne depuis un demi-siècle le *Mendelssohn-Verein*, pour célébrer le 150e anniversaire de la naissance de Moïse Mendelssohn, ce glorieux initiateur du judaïsme moderne. Le *Verein* en question avait été fondé (1) pour honorer le centenaire de Mendelssohn, et c'est en quelque sorte le *jubilé* de ce *centenaire* qu'on s'apprête à fêter le 31 août avec une solennité extraordinaire.

La feuille allemande à laquelle nous empruntons cette date la fait suivre d'un point d'interrogation, comme si elle lui semblait inexacte; mais c'est notre confrère lui-même qui se trompe. De fait, Mendelssohn est né le 6 *septembre;* mais cette date, en 1729, correspondait au 12 éloul de l'année juive, la seule qui doive régler nos anniversaires. Or, le 12 éloul de l'année courante correspond au 31 août.

A Francfort, du reste, où sera célébré le même anniversaire, c'est le 6 septembre qui, d'après une autre correspondance, aurait été choisi à cet effet.

Nos coreligionnaires d'outre-Rhin feront bien de se mettre d'accord, et qu'il nous soit permis, à ce propos, de formuler un vœu :

Mendelssohn appartient au judaïsme universel : c'est à ses œuvres, à ses efforts, à son influence, que nous devons et notre régénération au dedans et notre émancipation au dehors. Plus que tous autres, les Israélites français doivent saluer ce grand anniversaire, et nous croyons qu'il y aurait lieu d'organiser chez nous soit une institution commémorative, soit au moins une cérémonie *ad hoc*, si l'on ne juge plus simple d'envoyer une délégation en Allemagne.

(1) Non à Dresde, comme dit l'*Isr. Zeit.*, mais à Francfort, comme il résulte des statuts et d'un *Appel* qui nous arrive de cette dernière ville.

Cette tâche incomberait spécialement, selon nous, à l'*Alliance israélite universelle,* véritable héritière et continuatrice de l'œuvre de Mendelssohn. — L. W.

POÉSIE RELIGIEUSE.

L'AGNEAU.

Nous avons déjà annoncé (1) le joli recueil de *Fabliaux* de notre ami Campeador. L'écrivain distingué qui avait emprunté au Cid espagnol, à don Rodrigue Diaz, cet ingénieux pseudonyme, vient de retoucher son œuvre, de l'augmenter de quelques fabliaux et midraschim, et maintenant Campeador est redevenu Hippolyte Rodrigues. Saviez-vous que l'auteur des *Trois Filles de la Bible*, de *la Justice de Dieu* et de tant de livres remarqués, délaissait quelquefois les muses austères de l'histoire et de la critique pour écrire des opéras comme *David Rizzio*, — paroles et musique, — ou des marivaudages comme les dix-huit pièces qui composent ce premier volume?

Avec sa permission, nous allons détacher une perle de ce gracieux écrin. Les littérateurs y reconnaîtront une fable de Lessing (2), à qui sans doute son ami Mendelssohn en avait communiqué le sujet, car elle a, comme bien d'autres merveilles, sa source première dans ce Talmud si étonnant et si méconnu. — L. W.

Le Talmud prétend qu'Israël,
En recevant le Décalogue,
Entreprit avec l'Éternel
Ce naïf et grand dialogue :

« Seigneur, d'après ta loi suprême,
Je dois aimer et respecter
Chaque prochain comme moi-même (3),
Et je ne dois rien convoiter.

(1) *Univers israélite*, n° 15, p. 475.
(2) Livre II, fable XVIII : *Zeus und das Schaf.*
(3) Nous eussions préféré : « Mon prochain autant que moi-même. »

« Elle me dit : Surtout prends garde
De ne tuer ni dérober.
Je suis ton Dieu , je te regarde,
Et n'espère pas me fourber.

« Je suis le seul, je suis l'unique,
Je vois de près, je vois de loin ;
Je hais le mauvais fils, l'inique,
L'adultère et le faux témoin.

. . . .

« Donc, Seigneur, je dois fuir la ruse,
Haïr de ma chair l'appétit,
Et tu ne veux pas que j'abuse
De ma force ou de mon esprit.

« Mais, si des peuples de la terre
Je suis seul à suivre ta loi,
Rien n'égalera ma misère,
Et nul n'aura pitié de moi.

« Si je ne puis plus rendre injure
Pour injure sans t'offenser ;
Si je ne puis rendre blessure
Pour blessure sans te blesser,

« Alors, ne pouvant pas défendre
Ma maison, mon droit, mon honneur,
Il me faudra bientôt descendre
Au dernier degré du malheur.

— Mon fils, quand je créai l'agneau,
Je reçus de lui cette plainte :
Je suis le dernier du troupeau ;
Chacun va me frapper sans crainte,

Car je n'ai pas de dents pour mordre,
Et pas de griffes pour couper.
Je ne puis rien saisir, rien tordre ;
Je suis sans cornes pour frapper.

— Quoi ! lui dis-je, préfères-tu
Le noir venin de la vipère,
La dent du tigre à la vertu,
La tyrannie à la misère ?

« La force est l'instrument du crime,
La faiblesse est souvent victime...

Veux-tu devenir le bourreau
Qui doit faire souffrir l'agneau?

— Non, je préfère l'innocence,
Répondit l'agneau, la douceur,
La faiblesse, la conscience
Et la tranquillité du cœur.

« Ainsi de toi, fils d'Israël!
Qu'on te déchire, qu'on t'immole!
Que Caïn assassine Abel
Pour mieux honorer son idole!

« Sers d'exemple à l'humanité,
Sers de pâture au paganisme;
Prophète de mon unité,
Sois l'agneau du monothéisme. »

HIPP. RODRIGUES.

BIBLIOGRAPHIE.

LES LIVRES DE M. LE RABBIN MOSSÉ.

(1er article.)

Il y a quelques mois, dans un article intitulé *les Livres*, je jetais le cri d'alarme sur la pénurie de notre littérature scolaire, et je remarquais avec un chagrin mêlé d'envie combien la France israélite était inférieure, sous ce rapport, à sa blonde et laborieuse voisine d'outre-Rhin.

Consolons-nous : nous sommes un peu moins pauvres que je ne croyais.

Je viens de recevoir toute une cargaison de volumes, grands, moyens et petits, publiés dans ces derniers temps par un de mes plus sympathiques disciples, M. Mossé, rabbin d'Avignon, où il rédige depuis plus de vingt ans une feuille religieuse : *la Famille de Jacob*.

Je répare aujourd'hui une omission d'autant plus excusable que les livres en question étaient peu ou point connus, les uns

parce qu'ils étaient encore à naître, les autres parce que, grâce à la modestie de l'auteur, ils n'avaient guère franchi les limites de sa circonscription.

Du reste, il faut le dire, la plupart de ces ouvrages, bien qu'émanés d'un rabbin, et d'un rabbin dévoué à tous les intérêts du judaïsme, ne visent pas spécialement les Israélites, et les lecteurs de toute croyance peuvent en faire leur profit. Mais où est le mal, en définitive ?

En déplorant l'insuffisance de notre effectif, soit pour la lecture courante, soit pour les livres de prix, je signalais un double inconvénient : pas assez de livres israélites, trop de livres chrétiens. — Si les publications de M. Mossé n'ajoutent pas beaucoup à la première catégorie, elles diminueront du moins l'importance de la seconde.

Nous allons les passer en revue, en commençant par les plus considérables :

I. Les Psaumes de David (1), dans une double traduction littérale et littéraire, accompagnés d'une petite grammaire hébraïque et du dictionnaire des racines. — Le « littéral » est assez exact; le « littéraire » est fort élégant, quoique peut-être un peu trop libre parfois. Il est juste, d'ailleurs, de faire la part des difficultés assez nombreuses que ce beau livre offre à l'exégèse. On lit beaucoup les Psaumes, on les chante sans cesse, à la synagogue comme à l'église ; mais il est plus facile de psalmodier que de comprendre, comme il est plus facile, selon le mot de Pascal, de trouver des moines que des raisons.

L'auteur a eu une ambition à la fois morale et... spéculative dont il est nécessaire de parler : il a voulu que sa traduction pût être non seulement lue, mais *adoptée* par les lecteurs de toute confession. Il l'appelle dans son journal « le Psautier de tous les cultes », et je vois se coudoyer fraternellement, au frontispice de son livre, les approbations d'un grand rabbin (M. Isidor), d'un abbé catholique et de deux pasteurs protestants. M. Mossé a voulu être impartial, et il a bien fait. Qu'il s'agisse de la Bible ou d'une œuvre profane, tout traducteur, même israélite, même rabbin, doit s'ab-

(1) 2 vol. gr. in-8°. Chez l'auteur. Avignon, 1878-1879.

straire de sa croyance et n'être que traducteur, c'est-à-dire rendre son texte sincèrement et sans parti pris, tel qu'il lui apparaît; mais cela n'est pas toujours possible, et il est tel passage controversé où il faut nécessairement prendre parti. Je n'en citerai que deux. Au psaume XXII (*alias XXI*), verset 17, la Synagogue lit כארי, *comme un lion;* l'Eglise lit כארו, *ils ont percé* (mes mains et mes pieds) et l'applique à Jésus. Le psaume CX (*alias CIX*) s'appliquera à David ou à Jésus, selon que vous traduirez l'épigraphe לדוד מזמור « Psaume (adressé) *à* David », ou « Psaume *de* David ». M. Mossé,— cela va sans dire, — a toujours, en pareil cas, opté pour la leçon massoréthique et pour la version synagogale ; il ajoute même expressément, au titre du psaume CX : PSAUME EN L'HONNEUR DE DAVID. Il repousse donc carrément, comme c'était son devoir, l'interprétation de l'Église; mais alors son psautier n'est plus celui de tous les cultes, et les approbations chrétiennes, à ce point de vue du moins, ne sont pas justifiées.

En résumé, pour notre jeunesse, — qui seule est en cause ici, — et pour les Israélites en général, ce livre est bon, est excellent et mérite d'être vivement recommandé; mais si, comme je le souhaite et l'espère, il arrive aux honneurs de la seconde édition, j'engagerai l'auteur à y apporter quelques améliorations : 1° Dans le volume du « littéraire », serrer le texte de plus près et ne pas s'égarer dans la paraphrase; signaler en note les passages douteux ou susceptibles d'une interprétation différente ; supprimer les sommaires, les uns superflus, les autres contestables, et numéroter les versets pour faciliter les vérifications. 2° Dans le volume du « littéral », même numérotage ; de plus, faire rigoureusement concorder les deux versions, qui ne se ressemblent pas toujours; indiquer partout la racine ou ne l'indiquer nulle part (dès le premier psaume, les contradictions sous ce rapport abondent) ; supprimer le *dictionnaire des racines*, qui n'est qu'une simple nomenclature sans utilité appréciable; enfin supprimer la *grammaire* ou la développer davantage, car son laconisme en rend l'usage impossible, sans parler de nombreuses inexactitudes, qui tiennent en partie à ce laconisme même. — En outre, les Septante et la Vulgate divisant les psaumes autrement que le texte hébreu, il eût été à propos, dans l'une et l'autre

partie, d'indiquer ces divergences, afin que le lecteur, — surtout chrétien, — fût à même de comparer les traductions.

Mais en voilà assez sur ce livre, qui, malgré ses quelques imperfections, n'en est pas moins un travail consciencieux, plein d'intérêt et d'utilité pour les lecteurs de tout culte et de tout âge.

Je parlerai prochainement des autres ouvrages et opuscules de M. le rabbin Mossé. — L. WOGUE.

DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE

DE JACOB JUSTO.

La bibliothèque de l'*Alliance israélite universelle* vient d'acquérir un ouvrage curieux et peu connu. Le nom de l'auteur ne se trouve ni dans Wolf ni dans la *Bibliotheca* de Fürst.

Cet ouvrage est mentionné dans l'article bien connu de Zunz sur la littérature géographique des Juifs (1). L'exemplaire que j'ai sous les yeux a le format d'un de nos in-8° ordinaires; il comprend 144 pages d'impression. Les feuillets, sans pagination et sans marge, sont collés sur papier blanc.

En tête du volume se trouvent en outre les pièces suivantes :

P. I. Une gravure sur acier représentant, au centre, un lion au repos, avec cette inscription : גור ארית יהודה; au-dessus, la vision d'Ézéchiel; au-dessous, l'arche d'alliance couverte d'une nuée; sur les côtés, deux palmiers.

P. II. Le faux titre suivant, manuscrit (en hollandais) : *De Reyssen den Kindere Ysrael door het heylig Lande, van het Jaer* 1632 *tot het Jaer, dor de gelerde en vel geborre Heer, de godt gelerde Heer Issac Aboab. Anno* 1666 (Les voyages des enfants d'Israël à travers la Terre sainte, depuis l'année 1632 jusqu'à l'année [sans autre indication], par Isaac Aboab).

P. III. Le titre suivant, manuscrit (en portugais) : *Relaçao do Citio de terra Ysrael com grandes noticias e miudezas, do que sobre*

(1) *Itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela*. Londres, 1841 (2e vol., p. 261).

a materia ocorre, para satisfaçao do coriozo lector; feito por Jaacob Justo, no anno 1632, *e reduzido a metodo de livro por ordem de Ischack de Matatia Aboab no anno* 1685 (Relation du pays de la terre d'Israël, avec de grandes notices détaillées de ce qui se rapporte à cette matière, pour la satisfaction du lecteur curieux, faite par Jacob Justo en 1632, et réduite en méthode de livre par ordre d'Isaac de Matatia Aboab en 1685).

P. V-VI. Une préface (manuscrite) d'Isaac Aboab, en portugais.

P. VIII-IX. Carte géographique de la Palestine, légendes et noms propres en latin. Dans un coin : *Amstelodami, excudebat Joannes Joansonis.*

P. XI-XII. Préface (manuscrite) de l'auteur, en portugais.

P. 1-2 de l'imprimé. Lettre dédicatoire, en hollandais, adressée aux États généraux des Pays-Bas, datée d'Amsterdam, 1632, et signée : *Iacobus Iustus, Hebræus.*

P. 2-3. Avis au lecteur, en hollandais. L'auteur annonce que sa carte est divisée en carrés (comme la table de Pythagore), et que dans l'explication qui accompagne la carte les noms géographiques sont accompagnés de deux lettres de l'alphabet au moyen desquelles on trouvera le nom sur la carte, comme dans tous les tableaux à double entrée.

P. 3 à fin. Explication de la carte, en hollandais. Les noms géographiques hébreux se suivent dans l'ordre alphabétique. Ils sont, de plus, transcrits en caractères latins et accompagnés d'explications géographiques et historiques en hollandais.

En manchette se trouvent, près de chaque nom : 1° un numéro d'ordre (en tout, 1,355 numéros); 2° les deux lettres qui servent à trouver le lieu sur la carte. Ces lettres sont données à la fois en hébreu et en caractères latins, de sorte qu'on pourrait supposer que sur la carte de Justo (notre exemplaire a une carte d'autre provenance) les noms géographiques étaient écrits à la fois en hébreu et en latin; 3° l'indication des sources où l'auteur a puisé. Les principaux ouvrages consultés sont : la Bible hébraïque, les livres des Macchabées, Josèphe; des écrivains païens (Ptolémée, Strabon,

Tacite, Pline), des écrivains chrétiens (Justin, Eusèbe, saint Jérôme, Nicéphore, Guillaume de Tyr, etc). Le Talmud n'est pas cité,

A la fin se trouve cette indication (en hollandais) : *Traduit de la partie latine par B. L. M. D.* Amsterdam, chez Jacob Thomasz, Sergeant, 1633.

Voici la traduction des deux préfaces manuscrites dont j'ai parlé plus haut :

Préface d'Aboab.

Ce traité de la description de la Terre sainte n'a jamais été fait en livre, mais dans une très grande relation (tableau) annexée à la carte particulière faite sur ce pays par Jacob Justo ז"ל.

J'y ai trouvé deux difficultés.

La première, c'est que le format de cette relation est démesurément grand, et par suite il est très difficile de l'encadrer pour la suspendre au mur.

La seconde est qu'on ne peut trouver les cartes faites par l'auteur; mais, quand même on en trouverait (j'en ai quelques-unes), il serait difficile de les placer dans un livre, à cause de la grandeur de leur format.

Ayant jugé à propos de mettre cette relation en méthode de livre, j'ai fait disposer cette description en morceaux (*dispor de pedaços*) et réduire en livre, ce qui a coûté beaucoup de travail. De cette façon, on en peut lire bien plus facilement le contenu, qui est assez curieux et digne d'attention. Pour cette même raison et cause, je l'ai fait également traduire à mes frais en espagnol, en y ajoutant une carte moderne, la meilleure que j'aie pu trouver et la plus conforme à la méthode de l'auteur, pour qu'on puisse y voir plus ou moins exactement la forme du pays. Mais on n'y trouvera pas si facilement les lieux, car il y manque les lettres ou numéros, de sorte que cette carte moderne n'est pas aussi commode que celle que fit l'auteur Justo.

Ce que je viens de dire sur la réduction dont j'ai parlé et sur ces notices (oubliées depuis des années) me paraît suffisant pour le moment, car personne avant moi n'avait réduit cet ouvrage en cette forme et en cet état.

ISCHAK DE MATATIA ABOAB.

Préface de Justo.

C'est dans la compagnie des nations et peuples étrangers [non israélites] que j'ai trouvé la forme du site des terres de Kenaan, que le Seigneur a fait hériter aux enfants d'Israël; et, ayant trouvé que leurs renseignements étaient d'accord avec les opinions de nos savants et avec

Rasy [Raschi] en différents passages de ses commentaires, j'en ai vérifié l'entière exactitude, et, par l'amour que j'ai pour mon peuple, j'ai voulu et mon âme a désiré de les réunir avec le plus de méthode possible. C'est un fruit doux à mon palais, car cela sera d'une grande utilité pour comprendre diverses choses des livres saints que l'esprit du Seigneur à mises dans ses Écritures et [que] sa parole [a mises] sur sa langue. Pour cette raison, je les ai réunis avec beaucoup de soin et de zèle des coins de la terre, et je les ai traduits (1) dans notre langue sainte, m'aidant de divers livres des nôtres et du livre de Josèphe et d'autres qui m'ont éclairé et conduit par le chemin le plus sûr que je devais suivre. Pour certains lieux, à cause de la différence et variété des noms qu'ils ont dans une autre langue et qui n'ont aucun rapport avec l'hébreu, le lecteur pourrait être induit en erreur; j'en ai changé les noms en des noms plus appropriés et suivant la méthode la plus convenable que j'ai pu. J'ai également corrigé une partie des erreurs que j'ai rencontrées. En outre, j'ai fait des tableaux où j'ai mis des signes pour trouver les endroits, de sorte que, si quelqu'un avait un doute sur un point de sa carte ou sur une partie de celle-ci, il trouvera tout [dans le tableau] à sa meilleure satisfaction et à sa volonté, et il verra comment et pourquoi c'est ainsi [sur la carte]. Je fais savoir avec vérité que j'ai tout fait avec la plus grande attention, et j'y ai consacré avec application tout le temps dont je disposais; et, si le Seigneur m'accorde la grâce divine d'aller en Terre sainte, j'augmenterai l'estampe de cette carte et ses pages, [ajoutant des renseignements] sur la beauté de cette terre désolée, qui sera en nos jours comme un paradis. Et comme personne ne m'a précédé dans une pareille composition, je fais mettre mon portrait en face, pour laisser au milieu de mon peuple un bon souvenir. Ce sont les paroles de

JACOB JUSTO.

Aux renseignements ci-dessus j'ajoute ceux que j'ai pu trouver, d'après les indications de Zunz, dans le catalogue de Bass, dans les *Cippi* de Hottinger et dans Bartolocci.

Bass (2) dit que l'auteur, Jacob, fils d'Abraham Çaddik [Justo], avait fait une grande carte de la Palestine, avec indications géographiques en hébreu, imprimée à Amsterdam en 5391 (1630-31).

Bartolocci (3) dit que la carte était composée de quatre feuilles collées ensemble, que les noms géographiques étaient en hébreu et accompagnés de numéros renvoyant à un livret explicatif, et

(1) Il veut dire les noms géographiques trouvés dans des ouvrages qui ne sont pas écrits en hébreu.

(2) *Sifté yeschênim*, au mot *Mappa*.

(3) *Bibliotheca*, III, p. 863.

que la carte, gravée sur cuivre, fut imprimée à Amsterdam en 5381 (1620-21).

Enfin Hottinger, dans les *Cippi*, cite l'ouvrage de Justo sous le titre de *Chorographia Terræ sanctæ*, tandis qu'on pourrait conclure de l'article de Bartolocci et de la préface d'Aboab qu'il était intitulé *Terræ sanctæ Descriptio*. Un de ces titres s'applique probablement à la carte, l'autre à l'explication de la carte.

Il résulte de tous ces renseignements que Justo avait publié, probablement en 1630 ou 1631 (1621, chez Bartolocci, est sans doute une erreur), une carte de la Palestine et une description géographique et historique de ce pays pour l'explication de cette carte. Les noms géographiques y étaient écrits en hébreu et peut-être en même temps en latin. Je ne m'explique pas suffisamment, sans cela, les deux lettres latines qui, sur la manchette de la description, accompagnent les noms de lieux et servent à indiquer une case de la carte.

La description ou chorographie qui accompagnait cette carte était écrite en latin. La traduction hollandaise publiée en 1633 fut imprimée, probablement sur le modèle de l'édition latine, sous forme de grand tableau divisé en colonnes. La dédicace et l'avis au lecteur avaient la largeur de deux colonnes. L'exemplaire de l'*Alliance* n'est autre chose que ce tableau découpé en feuilles de la grandeur de nos in-8° et collées sur du papier blanc. La largeur de chacune de ces feuilles est exactement la largeur d'une colonne du tableau. En cherchant à ajuster les feuilles, on pourrait aisément retrouver les dimensions du tableau.

En 1685, Isaac Aboab réduisit cet ouvrage en « méthode de livre », et y ajouta une autre carte plus petite et plus commode à manier. Cela veut-il dire qu'il fit réimprimer l'ouvrage? Ne pourrait-on pas plutôt supposer, comme semble l'indiquer sa préface (*fiz dispor de pedaços ditta descripsao*), qu'il fit simplement transformer les éditions antérieures en découpant les tableaux explicatifs pour en faire coller les morceaux sur des marges blanches et donner au tout l'apparence d'un livre? C'est ce que signifieraient sur notre, titre, les mots : *Reduzido a metodo de livro*. L'exemplaire que j'ai sous les yeux serait précisément un des tableaux ainsi transformés

par Aboab. La carte de cet exemplaire pourrait être celle dont il parle dans sa préface. Celle-ci et la préface de Justo auraient été ajoutées en manuscrit à tous les exemplaires. Enfin, Aboab, s'il a exécuté ce qu'il dit dans sa préface, aurait fait de tout l'ouvrage une édition espagnole en forme de livre. Si cette édition a vraiment paru, on ne pourrait plus guère supposer qu'Aboab lui-même eût fait faire la préface manuscrite de notre exemplaire. Celle-ci aura plutôt été copiée par un inconnu sur l'édition espagnole (1).

Il resterait à expliquer le titre hollandais de la page II, mais il ne se rapporte pas à l'ouvrage de Justo, et je ne connais point d'ouvrage auquel il puisse s'appliquer.

ISIDORE LŒB.

CORRESPONDANCE.

Paris, 13 juillet 1879.

Monsieur le directeur,

Dans votre excellent article sur la « Majorité religieuse », vous avez signalé certains abus de cette institution; je viens vous en signaler un autre.

Hier, à l'office de la rue ***, nous avons eu deux Bar-Mitsva. L'un des jeunes gens, à l'occasion de la deuxième Parscha qui lui était dévolue en qualité de Lévi, a eu la bonne fortune de pouvoir hurler le tiers de la Sidra, et nous a cassé les oreilles. Un tel fait doit-il se passer dans un temple israélite?

Et d'abord, ce n'est pas la faute du jeune homme s'il a une voix criarde et désagréable; mais son professeur le sait, et M. le rabbin, qui l'examine, le sait aussi. Or l'un *ou* l'autre (peut-être l'un *et* l'autre) devrait nous éviter ce charivari soi-disant religieux en ne faisant dire au Bar-Mitsva — s'il n'a pas de voix musicale — que les quelques phrases indispensables. Le rabbin — qui a usé d'une certaine autorité en supprimant pas mal de choses dans nos temples, — peut parfaitement couper une Parscha en deux, en augmentant d'autant la Parscha qui suit immédiatement et que l'officiant dirait en plus. Ce n'est pas plus difficile, et je ne viens pas pour cela demander qu'on supprime la lecture de la Thora pour les Bar-Mitsva, comme on a supprimé le droit de dire la Haphtara à ceux qui voulaient

(1) M. Roest, d'Amsterdam, avait déjà signalé l'existence d'un autre exemplaire de cet ouvrage dans le catalogue Bêt-ha-Séfer, qu'il a rédigé en 1868. Il a eu l'obligeance de me dire que depuis on a trouvé à Amsterdam un autre exemplaire de ce livre. Les deux exemplaires d'Amsterdam sont dans le même état matériel que l'exemplaire de l'*Alliance*, et les préfaces sont manuscrites. Il est donc certain qu'Aboab a fait découper, transformer toute l'édition de Justo, et a ajouté à tous les exemplaires les préfaces manuscrites.

acheter ce droit. En effet, on n'a pas voulu faire entendre les voix discordantes de nos dilettanti religieux (1), et, pour couper court, on l'a défendue à tous les fidèles. Et il nous faudrait écouter pendant un quart d'heure les criailleries d'un enfant qui n'en peut mais! Cela n'est pas possible, et le rabbin, je le dis de nouveau, devrait se contenter, en pareil cas, de faire lire les trois ou quatre phrases absolument indispensables.

En insérant ces lignes, monsieur le directeur, vous obligerez... les tympans des fidèles qui viennent au temple le samedi.

Recevez, je vous prie, mes salutations empressées. B.

NÉCROLOGIE

Nous avons annoncé sommairement le décès du respectable rabbin de Saar-Union. Quelques détails sur la vie et la mort de cet homme de bien ne pourront manquer, nous l'espérons, d'intéresser nos lecteurs.

Né en novembre 1799 à Saar-Union (Bas-Rhin), où son père exerçait les fonctions de rabbin, Joseph Lévy manifesta de bonne heure, à côté des sentiments religieux puisés dans les enseignements et les exemples du foyer, un goût et une aptitude remarquables pour les études talmudiques. Il trouva un précieux complément aux leçons paternelles dans cette célèbre *Yeschiba* de Francfort d'où sont sorties tant de notabilités rabbiniques, et dont il ne fut pas lui-même un des moindres ornements. Aussi, dès 1832, le choix unanime de sa communauté l'appelait-il, « et par droit de mérite et par droit de naissance », à cette chaire qu'avait honorée le regretté ר' חיריץ, et où il sut lui-même, pendant près d'un demi-siècle, se faire aimer, vénérer et bénir.

Dans une sphère modeste, il a fait peu de bruit et beaucoup de bien, et nul n'a mieux rempli le triple et antique programme du judaïsme : la loi, le culte et la charité. Mais la *loi*, pour lui, n'était pas seulement l'instruction religieuse : c'était l'instruction de l'homme et du citoyen, à laquelle, comme délégué cantonal, il voua

(1) Cette suppression avait encore d'autres motifs. (*Réd.*)

toute sa sollicitude. Dans le *culte*, il ne voyait pas seulement les pratiques, mais le sentiment, mais la foi sincère et profonde, sans préjudice de la tolérance pour tous, dont il donna sans cesse et le précepte et l'exemple. Enfin, sa *charité* ne se bornait pas aux misères locales, aux besoins de sa circonscription ; elle savait franchir les mers, et nos frères de Palestine en savent quelque chose. Dans les listes périodiques des dons recueillis pour l'œuvre de la Terre sainte, son nom figure toujours avec honneur et pour des sommes relativement importantes.

Le rabbinat est en quelque sorte héréditaire dans sa famille. Nous avons dit ce que fut son père. Celui de sa femme, — à laquelle il eut la douleur de survivre, — fut M. Heymann ז"צל, rabbin de Phalsbourg, et son fils, M. Raphaël Lévy, gradué grand rabbin, est aumônier à Poissy et dans plusieurs grands établissements de Paris.

Jeseph Lévy s'est éteint doucement au milieu de ses enfants, le 5 juillet, après une courte maladie. Ses obsèques ont été imposantes et suivies par toute la population, toutes les autorités locales et des délégués de toute la circonscription. Des paroles émues ont été prononcées au temple, — où avait été portée la dépouille du bon pasteur, — puis au champ du repos, par MM. le grand rabbin et les rabbins de Metz, de Sarreguemines, Saverne et Phalsbourg, et un neveu du vénéré défunt lui a envoyé le suprême adieu au nom de la famille.

Que son âme repose en paix, et que ce juste recueille dans le séjour des élus la récompense de ses vertus et de ses bonnes œuvres! — L. W.

SERVICE FUNÈBRE

DE FEU LIONEL DE ROTHSCHILD.

Extrait du discours de M. le grand rabbin Isidor.

Seigneur, tu es le maître de la vie et de la mort, tu blesses et tu guéris, et notre première parole qui montera vers toi dans cette cérémo-

nie funèbre sera pour bénir ta main qui a frappé et pour dire avec nos sages : ברוך דיין האמת « Juge intègre, sois loué et exalté à jamais ! »

Seigneur, je viens, à mon tour, rappeler devant toi le souvenir de Lionel de Rothschild, et recommander à ta clémence et à ta miséricorde infinie cet homme de bien que la mort nous a ravi, cette âme d'élite qui s'en est allée dans le pays de la vérité et de la lumière. Exauce les prières que nous t'adressons pour le salut de son âme immortelle; ouvre-lui les portes du ciel, accueille-la avec amour, et donne-lui une place au pied de ton trône éternel. . . . .

Lionel de Rothschild a été, dans toute l'acception du mot, un juste, un homme de bien, un Israélite de cœur, une gloire pour le judaïsme. Il laisse derrière lui une traînée lumineuse de vertus, un nom impérissable qui sera transmis de génération en génération, non seulement par les bienfaits que notre cher trépassé a répandus, par les œuvres de charité et d'instruction qu'il a fondées, mais surtout par les preuves d'amour, de soumission et d'inébranlable attachement qu'il a données à son culte, à sa foi, au Dieu de ses pères. Voilà de beaux titres qui plaideront en sa faveur auprès de toi, qui es le souverain juge des hommes!

Oui, Seigneur, mon Dieu, tu aimes ceux qui travaillent à la gloire, à l'honneur, à la sanctification de ton nom, קידוש השם. C'est un de nos plus grands devoirs prescrits par ta loi, et Lionel de Rothschild l'a accompli dans toute sa plénitude. Il a travaillé, il a lutté, il a vécu pour te glorifier et pour glorifier Israël. Il a refusé les honneurs qu'on voulait lui offrir au prix d'une lâcheté que repoussaient son cœur et sa foi; il a fini par triompher, et son triomphe a été un bienfait pour Israël tout entier!. . . . .

Il n'a pas vécu au milieu de nous, il n'a pas fait partie de notre communauté, peu d'entre nous l'ont personnellement connu; mais tous ont connu et honoré son nom, et tous viennent mêler leurs prières aux nôtres. Il nous appartenait par sa famille, qui vit au milieu de nous et dont nous partageons les joies et les douleurs; il nous appartenait, je le répète, par ce qu'il a fait en faveur d'Israël, uni tout entier par un lien qui ne connaît ni la distinction des nationalités, ni la séparation des barrières, par le lien d'une même foi et d'une origine commune. . . . .

En priant pour le salut éternel de notre frère, pourrais-je, Seigneur, oublier tous ceux de sa famille qui ont été ses prédécesseurs dans la voie qu'il a si vaillamment parcourue? Ah! permets-moi, mon Dieu, de donner un souvenir, en ce moment solennel, à Salomon, à Isaac, à Anselme, à Nathaniel de Rothschild, à tous ces chers morts, fauchés les uns à la fleur, les autres dans la plénitude de l'âge, et que nous avons conduits à leur dernière demeure. S'ils ne reposent pas tous ensemble dans la même tombe, qu'importe? ils sont ensemble près de toi, qui les béniras et qui les récompenseras! La mort est une ascension glorieuse, et là-haut, dans la céleste patrie, les âmes qui se sont aimées sont réunies pour ne plus

se séparer. Tu nous as promis, Seigneur, l'immortalité : nous y croyons du fond de notre âme, et en présence de la mort nous la confessons et nous la proclamons avec bonheur!

... Nous tournons nos regards vers le ciel, et nous sommes consolés. La mort conduit des ténèbres vers la lumière, et notre frère est dans la lumière; il est près de toi, Seigneur, notre père et notre libérateur!

AMEN.

(Après cette allocution, M. le grand rabbin a récité la prière de מנוחה נכונה et le Kaddisch en hébreu.)

Nous lisons dans le *Messager de Taïti* (journal officiel des établissements français de l'Océanie), à la date du 25 avril 1879, une relation touchante, et que nous abrégeons à regret, des funérailles d'un jeune coreligionnaire, célébrées dans des circonstances d'un intérêt exceptionnel :

M. Mossé (Jacob-Georges), enseigne de vaisseau, est décédé à l'hôpital militaire de Papéiti, lundi dernier 24 avril, à 1 heure du matin, à l'âge de 25 ans.

Les obsèques de ce jeune homme ont eu lieu le lendemain à 8 heures du matin.

... M. Mossé appartenait à la religion israélite ; Taïti ne possédant aucun dignitaire de ce culte, il n'y a pas eu, à proprement parler, de cérémonie religieuse.

Le commandant a conduit le deuil en personne, ayant à ses côtés l'ordonnateur et le chef du service judiciaire.

Les fonctionnaires civils et militaires et un grand nombre d'habitants suivaient.

Le curé et le vicaire de la paroisse de Papéiti, des frères de Ploërmel, les sœurs hospitalières, étaient parmi l'assistance, ainsi que les ministres du culte réformé.

Des officiers de marine, d'artillerie, du commissariat et du corps de santé tenaient les quatre cordons du poêle.

Un fort détachement d'infanterie, sous les ordres de M. de Damian, formait l'escorte du convoi.

Arrivé au cimetière, M. Augarde, lieutenant de vaisseau, a prononcé sur les bords de la tombe les paroles suivantes, écoutées dans le plus grand recueillement :

« Messieurs, nous venons accompagner à sa dernière demeure notre ami Mossé. Il y a peu de mois, il était encore parmi nous, plein de vigueur et de jeunesse, et rien ne pouvait faire présumer la maladie impla-

cable qui est venue le frapper d'une manière aussi terrifiante et amener une fin aussi prématurée. . . . .

« C'est à sa dernière relâche dans notre port que le contre-amiral choisit Mossé comme le plus capable des aspirants de son bord et, pour cette raison, le nomma officier en second à bord de l'*Orohena*.

« Depuis près d'une année Mossé était parmi nous; tous nous avons pu apprécier la bonté de son caractère et l'aménité de ses manières; nous étions tous ses amis, Mossé n'avait pas un ennemi. Aussi, Messieurs, nous nous unirons pour dire un dernier adieu à notre jeune camarade, enlevé par la mort à l'âge de 25 ans, loin de sa famille, laquelle, dans sa douleur, aura au moins la consolation d'apprendre que tous nous avons voulu accompagner notre ami à sa dernière demeure et que tous nous le pleurons.

« Adieu, Mossé!... »

Un feu de peloton a salué la descente de la bière dans la fosse, devant laquelle le détachement d'infanterie a ensuite défilé.

Le commandant s'est alors avancé pour jeter la première pelletée de terre sur le cercueil.

Chacun est venu tour à tour l'imiter, s'efforçant de remplacer près du mort la famille absente, ainsi que de suppléer par son respect pour ses restes inanimés aux rites religieux pratiqués à cette occasion chez les différents peuples.

NOUVELLES DIVERSES

France.

Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nous remarquons MM. Cerf (L. G. Simon), capitaine en 1er d'artillerie de la marine, à l'école de pyrotechnie; Coblentz (Gerson-Gustave), chef de bataillon, en résidence à Saint-Omer; Lièvre (Gustave), capitaine au 11e escadron du train des équipages militaires, et Lipmann (Maurice-Émile), entrepreneur de la manufacture nationale de Saint-Étienne (1).

— M. le grand rabbin Charleville, rabbin de Versailles, dont l'Exposition archéologique a été si remarquée l'an dernier, vient de recevoir les palmes d'officier d'académie.

— M. Joseph Tédesco, de Paris, a reçu de l'empereur d'Autriche la décoration de l'ordre de François-Joseph, pour le zèle qu'il a déployé comme membre du jury de l'Exposition universelle (section austro-hongroise).

(1) *Dernière heure.* — Sont nommés dans le même ordre : *Commandeur,* M. Bédarride, président de chambre à la Cour de cassation (vice-président du Consistoire central); *chevaliers,* MM. Weinberg, grand rabbin; Cahen d'Anvers, maire de Stainville; Alfred Cahen, ingénieur des ponts et chaussées.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur et des cultes, M. le Dr Gouguenheim est nommé médecin de l'hôpital de Lourcine, à Paris.

— Un décret du Président de la République vient d'instituer un comité consultatif de la vicinalité, sous la présidence du sous-secrétaire d'État au département de l'intérieur.

Parmi les membres de ce comité, et même en tête de la liste, figure un Israélite, M. Marx, inspecteur général des ponts et chaussées. (Si nous ne nous trompons, ce fonctionnaire est le fils de feu le Dr Marx, de Fontainebleau, qui fut le disciple préféré de Dupuytren et légataire de sa bibliothèque.)

— Deux nouveaux succès à enregistrer à l'actif de notre jeunesse parisienne : MM. Henri Mayer et Lucien Braun ont été reçus, l'un au baccalauréat ès lettres (complet) avec mention honorable, l'autre au baccalauréat ès sciences. Le premier est fils de M. le rabbin adjoint Michel Mayer et a fait de brillantes études au lycée Charlemagne. Le second, un des élèves les plus distingués de la pension Springer (Ziegel et Carter), est le petit-fils de feu S. Ulmann, l'éminent grand rabbin du Consistoire central, et son père, M. Isidore Braun, est un des membres les plus aimés de nos administrations religieuses. — Un troisième succès, dont la nouvelle nous arrive au dernier moment, est la réception au baccalauréat *complet*, avec mention honorable, du jeune René Stern, fils du célèbre graveur... et fils digne de son père.

Le gendre de ce dernier, M. Ferd. Mayer, ingénieur à Bordeaux, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Mlle Marguerite Cahen, fille de l'honorable chef du dépôt des chemins de fer P.-L.-M. à Arles, vient d'obtenir, après un brillant examen, le brevet d'institutrice pour le degré supérieur.

— MM. les barons de Rothschild frères, de Paris, ont souscrit pour 10,000 fr. en faveur du musée des Arts décoratifs.

— M. Paul Fould, maître des requêtes au Conseil d'État, et qui s'est trouvé compris dans la razzia politique dont ce corps vient d'être l'objet, avait prévenu cette mesure par une démission adressée au garde des sceaux, et motivée dans une lettre conçue en termes fort dignes. Nous l'en félicitons cordialement, abstraction faite de son attitude politique, que l'*Univers* n'a point à apprécier.

M. Fould est le fils de l'éminent et respectable notaire Me Émile Fould, qui nous confia autrefois son éducation religieuse et classique.

Chose curieuse : M. Marquès di Braga, qui remplace notre coreligionnaire au Conseil d'État, est remplacé lui-même par un autre israélite, M. Lyon, auditeur de 2e classe. — L. W.

— Nous recommandons tout particulièrement le pensionnat de

demoiselles de Mme Aron, à Nancy. Les soins dont les élèves sont entourées, l'instruction solide qu'elles reçoivent, sont les principales causes de la prospérité de cet établissement. Voir aux ANNONCES.

— Notre ami et collaborateur M. Albin Valabrègue vient de faire recevoir au Troisième-Théâtre-Français une comédie en trois actes : *la Veuve Chapuzot*, qui a été mise immédiatement en répétition.

— M. Lucien Dreyfus, l'auteur des ballets *Fleurs d'oranger* et *les Vins de France*, donnés dernièrement aux Folies-Bergère, vient de se noyer. C'est dans une partie de canot, à Villiers, chez les fameux mimes Hanlon-Lees, que cet infortuné jeune homme est tombé à l'eau par suite d'un faux mouvement.

ANNONCES.

L'Administrateur Gérant : L. **BLOCH fils.**

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

XXXIVe Année — N° 23 — 15 août 1879

L'UNIVERS ISRAÉLITE

JOURNAL DES PRINCIPES CONSERVATEURS DU JUDAÏSME

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

FONDÉ PAR

S. BLOCH

Rédacteur en chef :
L. WOGUE, grand rabbin.

Administrateur gérant :
L. BLOCH fils.

ולכל בני ישראל היה אור במושבתם
(*Exode*, X, 23.)

Sommaire :

Bureau : A Paris, rue Saint-Georges, 52.

Toutes les communications relatives au journal doivent être adressées à M. Bloch fils, *administrateur gérant, et lui parvenir au plus tard* huit jours *avant la date de publication du numéro. Dans le cas contraire, elles seraient ajournées.*

Au prochain numéro : *Lettres russes et hongroises*, Comptes rendus des *Sociétés de Metz, de Belfort*, etc., ajournés faute de place.

L'UNIVERS ISRAÉLITE

LE PÉCHÉ ORIGINEL.

Dans un récent article, intitulé la « Légende du Travail », j'ai écrit incidemment ce membre de phrase : « La Synagogue n'admet point l'hérédité du péché originel (1). » Cette assertion a étonné plusieurs lecteurs, chrétiens comme israélites, et j'avoue que je m'y attendais un peu. Si les chrétiens ont leurs préjugés, nous avons les nôtres, avec cette différence que les premiers semblent avoir leur source dans la foi, et les seconds dans l'irréflexion ou l'ignorance.

« Quoi! s'écrie le préjugé chrétien, vous n'admettez pas le péché originel, qui est un fait historique, ni son hérédité, qui en est la conséquence, fait et conséquence écrits en toutes lettres dans la Bible? Évidemment, vous affectez de les repousser parce que Jésus les a détruits, et que vous ne voulez pas croire à Jésus. Mais votre propre livre vous condamne. »

Quant au préjugé juif, il raye simplement le péché originel de son vocabulaire. Il ne connaît pas ce mot-là; père ni mère ne lui en ont jamais parlé, non plus que le catéchisme à l'école, ni le rabbin dans la chaire. Ignorant le mot, il nie la chose. Il la nie d'autant plus énergiquement qu'elle lui est arrivée sous le couvert chrétien, absolument comme les *mystères*, comme le *purgatoire*, comme les *peines éternelles*, toutes choses que repoussent avec horreur les juifs superficiels, bien qu'elles existent parfaitement dans le judaïsme.

Aux uns et aux autres la théologie se charge de répondre.

C'est même principalement pour cela que nous avons introduit

(1) *Univers israélite*, nº 21, p. 645.

dans ce journal, dès le mois de février, la rubrique *Théologie*. La presse religieuse ayant, avant tout, la mission de répandre la vérité religieuse, il avait semblé à la rédaction qu'un cours régulier de théologie était le meilleur moyen de faire connaître le judaïsme dans son essence, et de redresser, sur ce point, les erreurs populaires.

Seulement, en admettant ce cours complet dans ses colonnes, mon éminent prédécesseur avait trop présumé, je crois, ou du mérite de mon travail, ou des dispositions de la majorité de nos lecteurs. Ces études, souvent arides, conviennent peu à la masse. De plus, notre périodicité restreinte et les fréquentes interruptions dues à l'abondance des matières ne sauraient nous permettre de conduire jusqu'à son terme un travail de cette étendue, divisé en coupures infinitésimales, qui ne peuvent d'ailleurs que nuire soit à l'intérêt des développements, soit même à leur clarté.

Souvenons-nous du mot de La Fontaine :

Les longs ouvrages me font peur.
Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.

Nos lecteurs n'auront donc désormais que la *fleur* de notre théologie, c'est-à-dire d'abord les Principes généraux en cours de publication, puis, parallèlement ou à la suite, selon l'occurrence, les extraits les plus intéressants, les questions de détail les plus accessibles à la foule, et qui se recommandent soit par leur valeur propre, soit par l'attrait de l'actualité. De ce nombre est la question qui fait l'objet du présent article, et que j'aborde sans autre préambule.

La théorie du péché originel n'est pas, comme bien des gens le pensent, un fait purement théologique, encore moins chrétien : c'est aussi une tentative philosophique, qui se rattache à la *théodicée*, c'est-à-dire à la justification de la Providence. Pourquoi y a-t-il du mal — mal physique et mal moral — dans ce monde que Dieu a fait et qu'il gouverne? Qu'il soit la cause directe ou indirecte du mal, qu'il le fasse lui-même ou se borne soit à le per-

mettre, soit à le subir, il n'est pas Dieu, car il est injuste ou impuissant. — Tel est le grave problème que la théorie en question prétend résoudre.

Comprise de plus d'une manière, formulée avec des intentions et des portées bien diverses, ici comme un dogme capital, là comme un simple fait historique ou moral, elle a pu, à tous les points de vue, être invoquée comme une solution plus ou moins spécieuse, qui, en portant tout le mal au compte de l'homme, décharge la Providence de sa responsabilité. Le récit biblique de l'Éden, que ce soit une histoire ou un mythe allégorique, constate un état primitif de félicité que l'homme a perdu par sa faute. Né innocent, et heureux par cette innocence, il a péché, et dès lors tout le cortège des maux dont il se plaint a fait irruption dans le monde.

Le genre humain a conservé partout ce souvenir de son enfance, et tous les peuples ont à leur origine la légende d'un *âge d'or*, période bénie qu'ont suivie successivement d'autres périodes de plus en plus malheureuses. Chez les Grecs et les Romains, cette croyance, bien que religieuse en principe, reste sans conséquences pratiques, et n'a pas plus d'importance que tant d'autres fictions gracieuses ou sombres qui composent leur mythologie. Si le fait et ses conséquences sont un peu plus accentués dans la Bible, si l'on a pu y voir une tentative pour expliquer l'origine du mal, l'introduction du péché dans le monde ou même celle de la mort; si l'on peut saisir çà et là dans l'Écriture ou dans le Talmud quelques allusions plus ou moins douteuses au récit de la Genèse, cette dernière, en définitive, ne nous le présente que comme un récit sans portée dogmatique, sans autre prétention ostensible que de raconter les premières phases de l'histoire humaine.

A cette simple et naïve narration, l'Église chrétienne, dans l'intérêt de sa cause, a prêté une valeur immense; elle en a fait le pivot même de la mission de Jésus et son unique raison d'être. Aux Israélites *dispersés* hors de Palestine ou *dépendants* sur leur propre sol, Dieu avait promis un libérateur qui leur rendrait la pleine possession de leur autonomie politique et religieuse. Jésus n'ayant mis un terme ni à notre dispersion, puisqu'elle lui est postérieure, ni à notre dépendance (שעבוד מלכיות), puisqu'elle s'est au

contraire centuplée depuis sa venue, il a bien fallu changer son rôle. Celui qui devait venir avant tout pour Israël est venu pour l'humanité, et Israël, après dix-huit siècles, est encore dispersé; celui qui devait être un *libérateur* est devenu un *rédempteur*, et voici comment. Le premier homme a péché, c'est-à-dire offensé l'*Être* infini, — offense infinie elle-même et qui exigeait une expiation infinie, c'est-à-dire la damnation éternelle, non seulement pour le coupable, mais pour toute sa postérité. Ainsi, par le seul fait d'un moment d'oubli, et d'oubli atténué par une double provocation, l'humanité entière, innocente de la faute, est vouée aux flammes éternelles. Or ce châtiment infini ne peut être racheté que par l'Être infini lui-même, s'offrant en holocauste à sa propre justice. C'est pourquoi Dieu, qui est souverainement bon, mais qui, paraît-il, ne s'est souvenu de sa bonté qu'après trente-huit siècles de damnations successives, s'incarna dans un corps mortel, subit volontairement la mort, et, victime innocente, racheta par son supplice l'humanité non moins innocente. Il est vrai qu'ici la victime c'est le juge, et qu'en définitive le juge seul, dans tout ceci, semble être le vrai coupable.

Cette combinaison historico-dogmatique, tissu de mystères aux yeux de l'Église, tissu d'absurdités aux yeux du bon sens, est à mille lieues, on le voit, des idées juives sur le péché et l'expiation, sur le Messie et sa mission, sur l'essence de Dieu, son unité, sa spiritualité et sa justice. Ce n'est pas à dire, toutefois, que l'idée d'un péché originel et d'un châtiment héréditaire soit étrangère au judaïsme. Mieux que cela, on peut admettre qu'elle y est née, et que l'Église, juive elle-même dans son origine, s'est emparée de cet œuf inoffensif et en a fait sortir, par une longue et laborieuse incubation, l'étrange croyance que nous venons d'exposer. Bien des vérités sont contenues dans la Bible qui ont servi de source ou de prétexte à bien des erreurs. La malédiction de Noé a fourni des armes aux défenseurs de l'esclavage, l'exploit d'Éhoud aux régicides, l'intervention des Lévites après le veau d'or aux guerres et aux persécutions religieuses, l'épreuve des eaux de jalousie aux ordalies du moyen âge; l'idée messianique, éclose sur notre sol, a été exploitée et retournée contre nous, et, tout en déna-

turant la chose, on a gardé le mot, car *Christ* veut dire *Messie*.

Oui, l'hérédité des peines, prise en un certain sens, est dans la Bible. La loi du travail imposée au premier homme, les douleurs maternelles imposées à Ève, la mort infligée à tous deux, continuent à être le lot de leurs descendants. Dans ce Décalogue même, si admiré des libres penseurs, Dieu annonce qu'il poursuit le crime des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération; il renouvelle cette menace à Israël après le crime du veau d'or (1); l'exil que nos pères avaient mérité pour leurs fautes personnelles, nous continuons à le subir par leur fait, et, si les captifs de Babylone s'écriaient : « Les pères ont mangé le verjus, et les fils en ont les dents agacées (2)», nous répétons, nous, chaque année, cette amère lamentation du prophète (3) : « Nos pères ont péché, ils ne sont plus, et c'est nous maintenant qui en portons la peine!... »

Cette hérédité, comme toute hérédité, est dans la nature des choses; elle a sa source dans la solidarité de la famille, héritière, bon gré, mal gré, du bien comme du mal : fortune, constitution physique, considération sociale, se transmettent d'ordinaire, par une logique presque fatale, du père aux enfants, que le hasard de la naissance fait bénéficier de certains avantages ou pâtir de certains malheurs, sans qu'ils aient mérité les uns ni les autres. Mais s'il en est ainsi, je le répète, par la force des choses, force aveugle ou plutôt mystérieuse et inexplicable, il n'en est pas ainsi dans la Justice éternelle, qui finalement met toute chose et tout homme à leur place, qui nous ordonne, à nous aussi, de ne punir que le coupable, de ne récompenser que le méritant, et qui a proclamé, par la bouche de Moïse et celle d'Ézéchiel, cette grande parole, condamnation éclatante du dogme chrétien : « Le fils ne sera point puni pour le père, ni le père pour le fils : à chacun la responsabilité de ses œuvres (4)! »

Quant à cette solidarité spéciale qu'on appelle le péché originel,

(1) וביום פקדי וכו' Exod., XXXII, 34.
(2) Jér., XXXI, 29; Ézéch., XVIII, 2.
(3) Lament., V, 7.
(4) Deut., XXIV, 16; Ezéch., XVIII, 4, 20, etc.

oui, elle est aussi dans la Bible, elle est aussi dans le Talmud, mais profondément différente, et dans sa nature et dans ses conséquences, de ce que le christianisme a voulu y voir. Parcourons d'abord les rares témoignages de nos livres religieux, analysons-les ensuite; nous verrons combien, en somme, ils se réduisent à peu de chose.

L. Wogue.

(La fin au prochain numéro.)

NÉCROLOGIE

Un deuil nouveau et des plus cruels vient d'affliger la Synagogue française. M. Jacques Weinberg, grand rabbin de la circonscription de Lyon, et dont nous annoncions dernièrement la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, a succombé à Schlestadt le jour même où paraissait dans l'*Officiel* cette nomination *in extremis*, dont il a eu du moins, nous dit-on, la consolation d'être informé avant sa mort.

Atteint, il y a deux ans, d'une maladie grave qu'il avait inutilement bravée dans une lutte trop inégale (1), il était allé chercher dans l'air vivifiant de l'Alsace un remède trop tardif à ses souffrances. La communauté, qui l'avait vu partir plein d'espoir, comme il nous l'écrivait lui-même à la date du 6 juin, voyait revenir quelques semaines plus tard la dépouille de son bien-aimé et vénéré pasteur, sous la conduite des membres de la famille et de M. Schuhl, rabbin de Saint-Étienne, qui l'avait assisté à ses derniers moments.

Weinberg, né à Haguenau en 1822, est mort au seuil de la vieillesse, après avoir exercé le sacerdoce pendant une trentaine d'années, d'abord à Ribeauvillé, puis à Lyon, où il fonctionna successivement comme rabbin et grand rabbin, et où ses vertus, son excellent caractère, ses hautes capacités, lui ont fait de nombreux amis dans toutes les communions. Un seul nuage, à notre con-

(1) Voir l'*Univers israélite* du 1er juin dernier, p. 569.

naissance, troubla cette belle carrière : la conversion des frères Lehmann, attribuée à sa négligence par des calomnies irréfléchies, dont il n'eut aucune peine, du reste, à faire victorieusement justice.

Jadis notre collaborateur dans *la Vérité israélite*, il n'a pas écrit de livres, mais il n'a jamais reculé devant la publicité quand il s'agissait de revendiquer les droits de l'humanité ou de la vérité religieuse. On n'a pas oublié — pour ne citer que les faits les plus récents — sa belle polémique sur l'immortalité de l'âme à l'occasion du dernier congrès des Orientalistes, ni ses brillants rapports sur les concours de la Société protectrice des animaux, rapports aussi remarquables par la justesse des aperçus que par la noblesse des sentiments.

Les funérailles de cet éminent pasteur ont eu lieu à Lyon, le 31 juillet, au milieu d'une très nombreuse assistance, où l'on distinguait les plus hautes notabilités de tous les cultes. Quatre discours ont salué sa dépouille mortelle et ont dignement traduit la douleur universelle : le premier au temple, par M. le rabbin de Besançon; les trois autres au cimetière, par MM. Hirsch, président du Consistoire (1); Schuhl, rabbin de Saint-Étienne, et Bellin, secrétaire général de la Société protectrice des animaux.

De ce dernier hommage, qu'on veut bien nous communiquer, nous détachons quelques passages de nature à intéresser nos lecteurs. — L. W.

Messieurs,

Quand l'homme a dépassé l'âge mûr, tous les jours qu'il vit désormais doivent être comptés comme délais de grâce. La mort d'un contemporain vient incessamment en marquer le nombre. Oui, le chemin de la vie, comme les anciennes voies romaines, est bordé partout de tombes, et plus l'homme s'y avance, plus il se trouve isolé, appelant en vain ses

(1) De cet éloquent discours, qui nous arrive malheureusement à la dernière heure, nous extrayons à la hâte les informations suivantes. — On doit au zèle et aux actives démarches de feu Weinberg :

La création d'un rabbinat à Saint-Étienne, autorisée par arrêté ministériel du 1er février 1860; le décret du 1er août 1864, convertissant en rabbinat la place de ministre officiant de Besançon; l'érection du temple consistorial de Lyon, inauguré en 1864; l'organisation des écoles israélites et des exercices de l'initiation religieuse; la création d'une maison de refuge pour les vieillards; la construction des temples de Besançon et de Saint-Étienne, ce dernier en voie d'édification; la création récente d'un rabbinat à Clermont et Vichy, à l'aide du concours de l'Œuvre des missions rabbiniques.

compagnons de route disparus. Hélas! entre toutes les régions qu'il est donné à l'homme de parcourir, en est-il une seule où son pied puisse s'aventurer sans qu'il vienne se heurter contre un cercueil?

...A peine installé dans la présidence de notre Société, où des suffrages unanimes l'avaient porté malgré les protestations d'une modestie alarmée par les secrètes défaillances du corps, cet homme de bien nous échappe encore jeune et rouvre une série de vacances que nous nous félicitions d'avoir close pour un long temps... Sa haute érudition, attribut professionnel du ministère sacré, à laquelle le Congrès orientaliste avait dernièrement prêté un digne théâtre, marquait sa place au premier rang dans une société où la science et le sentiment sont appelés à se prêter un mutuel concours... Une élocution toujours prête à obéir à la pensée, mais sobre et calme, comme il convient à la vérité et à la justice, un amour constant du travail et de la règle, un dévouement plein de zèle pour tous ses devoirs, voilà le riche patrimoine que M. Weinberg apportait au service de notre présidence.

...Ces idées pouvaient-elles être mieux prêchées, Messieurs, que par un docteur de cette loi qui, la première, a proclamé les droits de l'animal à sa part dans la récolte qu'il a fait naître sous la direction de l'homme, et à sa part dans le repos hebdomadaire, et qui formulait ainsi, dès les premiers temps d'une époque primitive, un des plus hauts enseignements de la civilisation moderne?...

Purifiés au creuset des plus atroces persécutions, qui ont fait pour eux comme un long martyre de l'existence jusqu'à l'émancipation de la pensée par la Révolution française, les fidèles de cette loi ont des premiers connu et pratiqué l'amour du prochain et donné au pauvre, sachant que c'était prêter à Jéhovah (1). Sous l'étreinte de la misère et de l'oppression, au milieu de l'invasion et de l'abjection de tant de servitudes, il leur a été donné de connaître dès leur berceau toute la mesure de la grandeur humaine et de *fournir à tous les opprimés*, dans leurs immortels psaumes, *une formule à la plainte et à la prière universelle*. Chargé de la garde et de la prédication de cette loi, des doctrines et des enseignements charitables qu'elle comporte, M. Weinberg avait sa place marquée parmi nous : car, en propageant les idées de protection, il continuait sur un autre théâtre l'exercice de son apostolat et y rendait encore témoignage de sa foi religieuse.

(1) « Qui donne au pauvre prête à Dieu. » Ce beau vers de Victor Hugo est littéralement copié dans la Bible : *Proverbes*, XIX, 17. (*Réd.*)

L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE.

On nous écrit de Bruxelles :

« La nouvelle loi sur l'enseignement primaire vient d'être adoptée par les deux Chambres, malgré l'opposition des évêques et du parti catholique tout entier. C'est un progrès considérable, dont les Israélites belges ne peuvent que se féliciter pour leurs intérêts spéciaux, et la doctrine d'Israël elle-même est sortie pure et intacte de cette discussion, tandis que celle de l'Église catholique y a reçu plus d'une atteinte, dont la responsabilité ne doit être attribuée qu'aux exagérations ultramontaines.

« On sait que d'après l'ancienne loi, connue sous le nom de loi de 1842, l'instruction religieuse faisait partie du programme de l'enseignement, et se donnait dans les écoles normales et primaires sous la direction et la surveillance des prêtres représentant le culte de la majorité des élèves. C'était une manière détournée de mettre l'enseignement religieux entre les mains du clergé catholique, et, par cet enseignement, de lui livrer l'enseignement tout entier. Les dissidents, en effet, juifs et protestants, sont en minorité partout; il n'était pas possible aux pasteurs et aux rabbins de venir dans les écoles publiques enseigner leur religion à leurs enfants, qui devaient ainsi être privés de cette instruction dogmatique lorsque les communautés étaient trop pauvres pour fonder et entretenir des écoles confessionnelles.

« Au reste, votre excellent journal a plusieurs fois reproduit les extraits des procès-verbaux des séances de la Commission centrale de l'enseignement primaire, dans lesquelles le grand rabbin protestait chaque année contre les difficultés pratiques et les sacrifices d'argent imposés à ses coreligionnaires pour le maintien des écoles juives. Pour la majorité, toutes les faveurs; pour la minorité, toutes les charges. Si les grandes villes n'étaient pas venues en aide aux autres communautés, l'enseignement religieux, pour les dissidents, eût été presque impossible.

« La loi nouvelle rétablit l'égalité; elle supprime l'enseignement religieux du programme sans le faire disparaître des écoles; les

ministres des cultes n'ont plus aucune autorité, aucune surveillance; mais ils peuvent, avant ou après l'heure des classes, réunir les enfants et leur donner l'instruction religieuse. La loi nouvelle assure à cet enseignement toute liberté et toute protection; elle prévoit même le cas où, soit par insuffisance de personnel ou par mauvaise volonté, le clergé des différents cultes s'abstiendrait. Les instituteurs seront alors chargés d'instruire les enfants (1), et la religion ne sera pas bannie de l'école.

« Dans la discussion de la loi, il a été souvent question de morale *chrétienne* et de morale *universelle*. A droite, comme toujours, on a d'abord déclaré qu'en dehors du christianisme il n'y a pas de morale, comme on soutient qu'il n'y a pas de salut; à gauche, au contraire, on a semblé dire que la morale religieuse est inférieure à la morale universelle, et quelques orateurs sont allés jusqu'à considérer le Décalogue comme un code destiné à des peuplades barbares et grossières.

« Notre digne grand rabbin n'a pas laissé échapper cette occasion de relever la morale de Moïse ainsi méconnue. Dans un article de fond publié par une Revue importante d'ici (2), il a démontré, textes en main, que la morale de Moïse offre à l'humanité l'idéal le plus élevé. Ce travail, qui a fait une certaine impression dans nos cercles, a paru au moment où, dans le Sénat, le Décalogue recevait l'hommage que la Chambre des députés lui avait refusé.

« Un des chefs du parti catholique, un homme respecté de tous, M. le vicomte Vilain XIIII a catégoriquement demandé au ministre de l'instruction publique si le Décalogue serait la base de la morale enseignée dans les écoles. Le ministre, en répondant à cette question, affirme qu'il n'a jamais eu l'intention d'attaquer le Décalogue. On l'a calomnié; il n'a pas voulu qu'on pût subordonner l'enseignement public à une religion déterminée, et cela aurait eu lieu si on avait pris pour base les commandements de Dieu et ceux de l'Église. « Je ne parle pas des commandements de l'Église, in-

(1) La loi a dû tracer, au moins à grands traits, le programme de cet enseignement éventuel. Il serait intéressant de le connaître. (*Réd.*)

(2) Nous en avons parlé dans notre dernier numéro, p. 648. (*Réd.*)

« terrompt le sénateur catholique, mais du Décalogue, mais des « commandements de Dieu. »

« Le ministre réplique qu'il ne voit pas pourquoi le Décalogue ne pourrait pas être enseigné dans les écoles; que toutes ses prescriptions sont purement morales, sauf une seule, celle qui ordonne le repos, laquelle est religieuse et est précisément celle que les catholiques ont corrigée en mettant le dimanche au lieu du samedi. Les commandements du Décalogue sont indiqués comme divins par les grandes religions qui se partagent le monde civilisé, et ils empruntent à cette circonstance une valeur spéciale.

« A ce premier incident en succède un autre, qui n'est ni moins curieux ni moins original, et dont il ressort en faveur du judaïsme un témoignage peut-être plus éclatant encore. Le vicomte Vilain XIIII se félicite de la déclaration du ministre de l'instruction publique, et dit que, si on peut faire observer le Décalogue, il sera satisfait. « Prenez garde, réplique avec autant d'esprit que d'à-« propos M. Frère-Orban, président du conseil des ministres, « prenez garde; le Décalogue n'admet pas l'exposition et l'adoration « d'images dans le temple. C'est là un sujet que nous ferons bien « de ne pas discuter et de ne pas trop approfondir. »

« Impossible de dire mieux et plus énergiquement que le Décalogue est et restera la base inébranlable de toute morale, et qu'en dehors de ses enseignements il n'y a que trouble et confusion. Les juifs le proclament depuis le Sinaï, on ne les écoutait pas; les chrétiens mettaient bien au-dessus le *Discours sur la montagne;* aujourd'hui des hommes sans préjugés, comme M. Havet et M. le pasteur Leblois, reconnaissent que le *Discours sur la montagne* s'est trompé; des sommités politiques comme M. Frère-Orban opposent le Décalogue au culte des images, et des catholiques comme M. Vilain XIIII jettent par-dessus bord les commandements de l'Église et ne trouvent de salut que dans les commandements de Dieu. »

X.

ENCORE LE PÈRE MORTARA.

Parmi les étrangetés auxquelles nous fait assister une certaine presse, la lettre du R. P. Mortara à M. Madier de Montjau n'est pas la moins étrange. La plupart de nos lecteurs la connaissent sans doute, mais on nous saura gré de reproduire l'excellent article de M. Aug. Vacquerie à ce sujet, article que le défaut de place nous a empêchés d'insérer dans le précédent numéro.

On lit dans le *Rappel* du 18 juillet :

Si l'on veut se rendre un compte exact de la quantité de plaisanterie qu'il y a dans les gémissements des pieux défenseurs des « droits sacrés du père de famille », il faut lire une lettre qui vient d'être adressée à M. Madier de Montjau par le père Mortara. Dans cette lettre, il parle de « la profanation odieuse des droits les plus augustes du père de famille ».

Eh bien! mais, dites-vous, personne n'a plus le droit d'en parler que le père Mortara. Le père Mortara est cet Israélite à qui les catholiques ont volé son fils au berceau. Il a eu beau protester, ils ne le lui ont pas rendu; il a eu beau s'indigner et indigner l'opinion européenne, « l'avare Gesù ne lâche pas sa proie », le petit juif a été baptisé, le fils a été séparé du père à perpétuité. Qui donc aurait le droit de parler de la profanation odieuse des droits les plus augustes du père de famille autant que ce père à qui on a arraché le corps et l'âme de son enfant?

Oui, mais il faut que je vous dise une chose. Le père Mortara qui écrit à M. Madier de Montjau n'est pas M. Mortara père : c'est M. Mortara fils. Je dis le père Mortara, parce que M. Mortara fils a été si bien baptisé, si bien catéchisé, si bien arraché corps et âme à son père, qu'il est devenu jésuite, et que le petit Mortara d'autrefois est aujourd'hui le R. P. Mortara.

C'est le petit Mortara d'autrefois, c'est l'enfant dont les jésuites se sont emparés malgré la résistance désespérée de son père, c'est cet exemple vivant de la profanation des droits du père de famille par les jésuites, qui vient dire publiquement que les jésuites représentent les droits du père de famille.

D'ordinaire, ce n'est que drôle, un jésuite qui parle de la famille et de la paternité, la manière dont les jésuites enseignent la famille et la paternité consistant à n'être pas père et à supprimer la famille. Mais quand le jésuite qui prononce ces mots-là est le fils Mortara, un « père » en qui se personnifie le mépris le plus absolu qu'on ait jamais fait des droits d'un vrai père, c'est la preuve qu'être le type de l'hypocrisie n'empêche pas le jésuitisme d'être l'idéal de l'impudence.

Ah! oui, c'est bien des droits du père de famille qu'ils s'inquiètent, les jésuites en particulier et les cléricaux en général! On l'a vu l'autre mois encore, lorsque M. Alfred Naquet a écrit que, devant sa femme catholique et malade, il avait cru devoir, lui, libre penseur, laisser donner à son fils « une éducation qu'il réprouvait ». Les cléricaux ont glorifié cet effacement du père. C'est ainsi qu'ils soutiennent les droits augustes des pères de famille.

Des pères de famille catholiques, oui. Les pères de famille juifs ou libres penseurs ne sont pas des pères de famille. Leurs enfants ne leur appartiennent pas : ils appartiennent à leur femme, si elle est catholique, ou aux jésuites. Voilà ce que les cléricaux diraient s'ils disaient leur vraie pensée.

Mais il y a autre chose que cela dans la lettre du « père » Mortara ; il y a ceci :

On dérobe un petit enfant juif, et on le baptise. Son père n'est pas là pour le défendre, ni personne. Baptisé, « il appartient à l'Église ». L'enfant grandit. Quand on l'a pris à son père et à sa religion, il n'a pas pu résister : il avait deux ans ; il n'a même pas compris, il ne s'est même aperçu de rien. Mais un âge arrive où la vérité ne peut plus lui être cachée. On la lui dit. Alors, vous croyez qu'il va s'indigner, crier au rapt et à la trahison, s'arracher à ces hommes, s'évader de ce dogme, retourner à son père et à son Dieu, les aimer d'autant plus qu'on l'a séparé d'eux pendant des années, et passer le reste de sa vie à détester et maudire ceux qui ont séquestré son enfance et son adolescence? C'est tout le contraire. Ceux qui l'ont séquestré, il les aime, il les remercie, il prend leur parti avec fureur ; et ceux qui les attaquent, ceux qui leur reprochent le mal qu'ils lui ont fait, ceux qui leur opposent les droits du père de famille, il les injurie — au nom des droits du père de famille!

Quel renversement de tous les sentiments naturels! Quelle éducation, quelle captivité morale, quelle suppression de tout air extérieur et de toute lumière d'humanité il a fallu pour éteindre dans cet enfant la piété filiale et le ressentiment de la voie de fait commise sur sa conscience, pour l'amener à être reconnaissant de ce qui devrait l'exaspérer, pour faire de ce prisonnier l'instrument à outrance de ses geôliers! L'enseignement clérical est tout entier dans cet élève. On a dit que le jésuitisme faisait des cadavres : ce ne serait pas assez, il fait des machines. Ah! c'est des hommes qu'il faut qu'on fasse. Il est grand temps de lui reprendre les enfants!

Auguste Vacquerie.



ALLIANCE ISRAÉLITE UNIVERSELLE

Extrait du Bulletin de juin.

Le Comité a eu la douleur de perdre un de ses plus anciens et de ses plus dévoués collaborateurs en Allemagne, M. le Dr E. Landsberg, rabbin à Loslau, décédé le 28 mai, à l'âge de 76 ans...

ISRAÉLITES DE ROUMANIE.

Ouverture de la Constituante. — Le samedi 22 mai (3 juin), S. A. R. le prince a ouvert les Chambres de révision, appelées à délibérer sur l'art. 7 de la Constitution.

Voici des passages du discours prononcé à cette occasion par le prince :

... Lorsque les Israélites, persécutés dans d'autres pays, sont arrivés en grand nombre chez nous, leur immigration a été encouragée par l'hospitalité traditionnelle des Roumains, par la tolérance qu'ils trouvaient ici.

Mais lorsque ensuite cette immigration prit des proportions considérables, principalement au delà du Milcov, et présenta le caractère d'une véritable invasion; lorsque cette agglomération puissante d'un élément étranger pesa lourdement sur le développement du commerce et de l'industrie nationale, et surtout sur les populations rurales non préparées à résister à l'exploitation de leur travail et de leur activité, alors les craintes, l'inquiétude, se manifestèrent naturellement au sein de la nation. C'est ainsi qu'à différentes reprises les gouvernements ont cru pouvoir écarter le péril par des restrictions législatives, parmi lesquelles figure en dernier lieu l'article 7 de la Constitution; mais ces restrictions, sans avoir garanti d'une manière efficace nos intérêts économiques, n'ont eu d'autre effet que d'exposer le pays aux plus injustes soupçons d'intolérance religieuse.

En faisant disparaître de ces dispositions législatives ce qui pourrait leur imprimer le caractère d'une exclusion religieuse, en les mettant d'accord avec le grand principe que nul ne doit être privé de la jouissance et de l'exercice d'un droit à cause de sa croyance religieuse, nous donnerons satisfaction à la préoccupation principale qui a dicté l'article 44 du traité de Berlin.

Bien que nous ayons déjà gagné notre indépendance par nos forces propres, cependant, pour nous admettre dans le concert des États européens, les grandes puissances ont pu demander que nous nous conformions aux idées générales qui dominent dans les pays civilisés. Mais, pour le règlement des questions de détail, elles n'ont pas eu, elles n'ont

pas pu avoir la pensée de nous imposer des solutions absolues contraires aux intérêts vitaux de notre pays...

— Une pétition signée des représentants des communautés allemande et espagnole de Bucharest a été adressée, au nom des Israélites roumains, à la Chambre de révision de la Constitution (1). Trois délégations ont été chargées de la présenter à la Chambre des députés, au Sénat et au ministère.

Démarches à Vienne. — A l'occasion de la réunion de la Constituante roumaine à Bucharest, une délégation de l'*Alliance de Vienne*, composée de M. le chevalier Joseph de Wertheimer et de M. Bernhard Singer, conseiller de commerce, s'est rendue auprès de M. le comte Andrassy, et lui a remis, avec un exemplaire du mémoire de M. Bluntschli, une pétition en faveur des Israélites roumains.

M. le comte Andrassy a fait l'accueil le plus favorable aux représentants de l'*Alliance de Vienne*, et leur a donné l'assurance que le cabinet austro-hongrois s'inspirait, dans la question israélite, des mêmes vues que les autres puissances occidentales.

Agitation contre les Israélites. — Le *Bien public* de Bucharest publie, dans son numéro du 30 mai, les lignes suivantes :

On parle dans les cercles de la société d'Iassy, dit *le Mouvement*, d'un comité institué contre les juifs, et subdivisé en un nombre infini de sections composées de cinq ou sept affidés. Ce comité veut opposer une *résistance matérielle* à la concession des droits aux Israélites.

Trait de libéralité d'un Israélite. — Le *Romanul* du 17-29 mai reproduit l'entrefilet suivant du *Monitorul :*

M. Israël Herman, le fermier des terres de Delcesci et de Jucesci, du district de Roman, a offert gratuitement à 229 paysans non possessionnés, dans la nouvelle commune d'Élisabeth Domna, 229 chariots de verges, 458 chariots d'épines et 4,580 jalons de saule rouge, tout en les dispensant du payement des taxes de passage sur son pont. Le ministère exprime ses remerciements de cette offrande.

Opinion d'un libéral sur la question juive. — M. Costinescu, l'un des chefs du parti libéral et rédacteur en chef du *Romanul*, organe officieux du gouvernement, a proposé, dans une réunion électorale à Bucharest, d'accorder la naturalisation collective aux

(1) Voir *l'Univers israélite*, n° du 1er juillet. (*Réd.*)

Israélites qui ont tiré au sort, parce qu'ils ne sont pas nombreux et font partie de la classe la moins cultivée de la population juive.

On a souvent répété, dit l'orateur, que les Israélites étaient barbares, très peu cultivés et que c'est pour ce motif qu'ils doivent être exclus de l'égalité politique. Je suis d'un avis diamétralement opposé. Les Israélites, pris en masse, sont beaucoup plus instruits que nos paysans, et c'est pour cela qu'ils les exploitent si facilement. Il n'y a pas de juif qui ne sache lire et écrire au moins dans sa langue.

C'est encore un bonheur pour nous que la masse des Israélites ne soit pas encore plus civilisée : s'ils l'étaient tous, notre situation serait bien plus triste qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisque la civilisation ne servirait qu'à développer leurs aptitudes et leurs moyens.

Que devient, en présence de cette déclaration si nette, le reproche tant de fois fait aux juifs, et si souvent répété par les Roumains, de ne pas être assez civilisés pour mériter la naturalisation?

ŒUVRE DE LA PALESTINE ET ÉCOLE AGRICOLE DE JAFFA.

Depuis la publication du Bulletin de mai, le Comité a encore reçu les adhésions suivantes de personnes invitées à faire partie de la commission internationale de l'Œuvre de la Palestine :

New-Orleans : M. James Gutheim, rabbin du temple Sinaï. — *Cincinnati :* M. le Dr M. Lilienthal.

M. Ch. Netter est en ce moment en Palestine. Il apportera de nouveaux éléments d'information à la Commission internationale, qui pourra s'organiser et commencer son œuvre.

M. S. Hirsch, ancien directeur dans les écoles de l'*Alliance*, a été nommé directeur de l'école agricole de Jaffa, en remplacement de M. le Dr Herzberg.

ISRAÉLITES DE LA PERSE.

Le Comité central a eu des renseignements nouveaux sur les Israélites de Perse, leur misère matérielle et intellectuelle. Sur les conseils qui lui ont été donnés, il a décidé d'envoyer régulièrement aux Israélites de Perse, complètement isolés du reste du monde, un certain nombre de publications qui les mettront en relation avec l'Europe et leur fourniront des lectures utiles et agréables. Il a également remis à l'étude l'ancien projet de fonder une école israélite à Téhéran.

(Suivent des détails sur la situation et les progrès des écoles primaires de l'Orient. A noter particulièrement : l'école de filles de Constantinople, dont la situation administrative vient d'être l'objet de réformes importantes, grâce à Mme Fernandez, femme de M. le vice-président du Comité régional de Turquie; puis les écoles de Salonique, au sujet desquelles nous lisons :)

Les écoles commencent à ne plus suffire aux nombreuses demandes d'admission qui se produisent chaque jour. Il en est de même du Talmud-Thora, qui ne compte pas moins de 1,100 élèves, et pour l'agrandissement duquel il vient d'être acheté un vaste terrain au prix de 775 livres (17,800 fr.).

La construction de la salle d'asile commencera incessamment.

La classe de français ouverte à l'école des filles sous la direction de Mme Danon compte déjà 50 élèves.

Les écoles israélites ont été visitées récemment par M. l'archevêque grec de Salonique, accompagné de M. Allatini et de plusieurs membres du Comité local. Le prélat s'est enquis de toutes les branches d'étude, de celle du grec, et il a été aussi satisfait de l'état des locaux que du degré d'instruction des élèves.

LES LAURÉATS ISRAÉLITES DE 1879.

Notre jeunesse française n'a pas dégénéré, — du moins au point de vue de l'instruction générale dite *profane*. Comme toujours, et plus encore dans les lettres, les sciences et les arts, elle a moissonné de nombreux lauriers, et sur les listes des distributions de prix, en France et en Algérie, les noms israélites brillent d'un éclat inaccoutumé. Nous citerons ici ceux qui nous ont frappés, sans préjudice des omissions presque inévitables et que nous nous empresserons de réparer, s'il y a lieu :

FRANCE. — CONCOURS GÉNÉRAL : Henri Becker (1), *prix d'honneur* de la rhétorique; Séligmann-Lui, 3 prix et 1 accessit; Hadamard (2), 3 prix

(1) Fils de M. Louis Becker, neveu de M. le grand rabbin d'Alger et de M. Bernard Cahen, le sympathique vice-président de notre Comité de bienfaisance.

(2) Cet enfant, doué de facultés extraordinaires, est le fils d'un professeur distingué du lycée Louis-le-Grand, et petit-fils d'un imprimeur messin bien connu, feu Ephraïm Hadamard.

et 1 accessit ; Lange, 1 prix; Lévy, Lévy-Alvarès, Welhoff, Blum, Bloch, Romain, chacun 1 accessit.

Les Israélites le plus souvent nommés aux distributions particulières sont les suivants :

Lycée Louis-le-Grand : Astruc, Em. Durkheim, Séligmann-Lui, Jost, Lévy-Alvarès, Hadamard, Crémieux, Hirsch, Marix, Millaud.

Lycée Charlemagne : Isid. Braun, Becker, Dreyfus,Wogue (fils de notre rédacteur en chef), Romain, Kahn, Welhoff, Weill, Weiskopf, Wormser, Cosman, Aron; plusieurs *Lévy*, dont l'un est fils de l'habile directeur de l'École israélite de la rue des Tournelles.

Lycée Fontanes : Stern, Loeb, Blum, Dreyfous, Ducas, G. Javal, Carvallo, Lévylier, Heilbronn, Weill, Montefiore, de Goldschmidt, Bloch, Nounez-Lopez, Lippmann, Hayem, Tony Dreyfus, Emile Lévy, Blum, Crémieux, Lucien Dreyfus, Charles Lévi, Bénédic.

Collège Rollin : Séligmann, Louis Mayer, René Wahl, Nettre.

Petit collège de Vanves : Weil, Simon.

École Monge : Meyer, Sée, Mendel, Heilbronn, Salomon et Maurice Brühl, Weill, Wolff, Blum, Vidal-Naquet, Hadamard, Mayer, Alekan, Hirtz.

École de droit : Léon Feder (d'Iassy), récompense pour la thèse de doctorat.

Ecole commerciale, avenue Trudaine : Kahn, Loëb, Lyon, Dreyfus, Selz. — Bickart, Schwob, Ruef, Lévy. — Léon Lévy, *grand prix d'honneur* du ministre de l'instruction publique.

Lycée de Vesoul : Lucien Lévy (fils de M. le grand rabbin), Edmond Blum, Henri Lévy, Emerique, Dreyfus, Edmond Lévy. — Ulmann, Léon Bickard, Joseph et Léon Fischer.

Le jeune Sée a été reçu au baccalauréat (1re partie).

Collège d'Arras : Georges Nêtre (fils du percepteur de Lens), *onze* prix (dont 8 premiers) et 1 accessit.

Conservatoire de musique de Toulouse (division supérieure) : Jules Dacosta-Noble, 3 premiers prix, 1 accessit avec éloges. Ce jeune virtuose, qui n'a que seize ans et suit depuis trois ans seulement les cours du Conservatoire, paraît appelé à un brillant avenir.

ALGÉRIE. — *Constantine* : Mlle Jeanne Aron (petite-fille du grand rabbin de Strasbourg) a obtenu le brevet simple, plusieurs mentions pour le brevet supérieur, et a été déclarée admissible la première sur 36 aspirantes. — Mlles Cohn Solal et Amélie Simon, brevet de capacité avec d'excellentes notes.

Zerbib, Adda Fredj, Adda Messaoud, admis à l'École normale primaire.

Lévy et Julie Nahmia, certificat d'études primaires.

Au lycée : Ernest Weill, *prix d'honneur* de la philosophie; Elie Gozlan,

10 nominations; René Lévy, 7; Valentin Lévy et Fitoussi Léon, chacun 6; Zermati, Ben-Simon, Elie Rémon (de la Calle), Edmond Tabet, chacun 5. Etc.

— La plupart des journaux de Londres, chrétiens et israélites, ont parlé du concert annuel donné récemment à Saint-James Hall par l'Académie royale de musique, et de la part brillante qu'y a prise une élève de cet établissement, miss Cecil Hartog, sœur de Mme Darmesteter (1). Un *andante* et une *gavotte*, composés et orchestrés par cette jeune artiste, ont excité un véritable enthousiasme. L'auteur, appelée à grands cris, a dû paraître sur la scène, où l'ont accueillie de nouveaux et unanimes applaudissements; et, à la fin de la séance, la duchesse d'Édimbourg a voulu lui remettre elle-même la médaille de bronze que miss Hartog vient d'obtenir, comme prix d'harmonie, au concours de fin d'année de l'Académie.

Nos meilleures félicitations à la jeune virtuose et à sa famille. — L. W.

INSTITUTION SPRINGER.

La distribution des prix a eu lieu le lundi 4 août.

Après le discours d'usage, prononcé par M. Carter, on a proclamé les noms des lauréats.

Le prix d'honneur a été décerné à l'élève Joseph Cazès.

Voici, par ordre de cours, les noms des élèves le plus souvent appelés :

1er *cours* A. — Cazés, Bollack, Lévy Désiré, Worms.

1er *cours* B. — Léon David, Van Embden.

2e *cours* A. — Feist, Lévy Adolphe, Marx Lucien, Lévy Ferdinand, Lévi-Bram.

2e *cours* B. — Philipp, Hyman, Cohen, Lenoir, Marx Emmanuel.

3e *cours* A. — Berr, Glotz, Lohse, Feuchtvanger.

3e *cours* B. — Lévy André, Halberstadt, Santisteban, Bernheim.

4e *cours* A. — Hemardinquer, Cahen Alb., Bonan, Lévi-Bram, Caplen.

(1) M. Darmesteter, autrefois notre élève, aujourd'hui notre collègue au séminaire israélite, est un des professeurs les plus distingués de la Sorbonne. Un de ses ouvrages vient d'être couronné par l'Institut.

4e *cours* B. — Franck Salomon, Bernays, Lévy René, Doboulet.

5e *cours* A. — Ettinghausen, Watin, Wiesengrund, Samson.

5e *cours* B. — Kolp, Nordmann, Richard, Luria G.

6e *cours* A. — Nordmann Joseph, Cohn, Jabès Vita.

6e *cours* B. — Ziegel Félix, Klein Max.

Au concours général, l'institution a obtenu trois nominations.

Cinq élèves de l'institution ont été reçus aux baccalauréats. Ce sont : MM. Chesneau, aux lettres; Bialobos, Braun, Loeb, Medioni, aux sciences.

La rentrée est fixée au lundi 6 *octobre.*

CORRESPONDANCE.

Paris, 5 août 1879.

Mon cher monsieur Wogue,

L'article de M. Loeb sur la *Description de la Terre sainte* de Jacob Justo a, j'aime à le croire, intéressé tous vos lecteurs; mais pour les bibliographes en particulier, — et vous savez que j'ai à ce titre certaines prétentions, peut-être mal justifiées, — c'est un véritable régal. Rien n'y manque de ces particularités que nous aimons tant, et que les seuls profanes prennent pour un *comble :* celui de la minutie.

Cependant j'ai une rectification à vous apporter, et je crois que votre savant collaborateur sera le premier à m'en savoir gré; elle porte sur l'assertion de la troisième ligne, que « le nom de l'auteur ne se trouve ni dans Wolf ni dans Fürst ».

Je passe condamnation pour ce dernier, dont je ne possède pas l'ouvrage, tout en m'étonnant de son silence, parce que je me souviens de sa déclaration, qu'il a pris pour base (*zu Grunde*) la *Bibliotheca hebræa.* Mais quant à Wolf, l'erreur est manifeste.

J'ouvre son premier volume, et j'y lis (p. 612, n° 1097) ce que je traduis ci-après :

« ר׳ יעקב צדיק, R. Iacob Zaddick, c'est-à-dire *Iustus,* fils d'Abraham, florissait dans la Terre sainte au commencement du XVIIe siècle. Il a tracé sur une sorte de grande carte les limites de la terre d'Israël, ses montagnes, ses forêts, ses torrents, ses lacs, ses villes, ses bourgades, ses fortifications, ses routes; il y a noté aussi les batailles et les autres faits historiques. Dans le chapitre unique d'un petit livre qui vient à la suite, on trouve sur tout cela des explications étendues en latin; elles

sont marquées de numéros correspondant à ceux que porte en chiffres romains la planche en question. *J. Henr. Hottinger* s'est servi, dans son *Historia Orientalis*, de cet ouvrage, qui a paru à Amsterdam en 381=1621 selon Bartolocci, et selon ש"י (שפתי ישנים), p. 47, en 391=1631. »

Ceci dit dans l'intérêt de la vérité, je n'ai plus qu'à constater un fait maintenant acquis, grâce à M. Loeb. Il résulte de la préface de Justo que celui-ci n'a jamais mis les pieds hors d'Europe. Ainsi, le dire de Wolf : *claruit in Terra sancta*, n'est qu'une supposition mal fondée.

Je me permettrai aussi une remarque à laquelle vous ne resterez pas indifférent, attaché comme je vous connais à la scrupuleuse exactitude. Le vrai nom de l'auteur du précieux recueil *Siphté Ieschénim* est Rabbi Schabtaï ben Joseph. Pourquoi l'appeler *Bass* de son surnom, ou plutôt de la qualité qu'il prend sur le titre de son livre, celle de « chanteur de la partie de basse dans le chœur (?) de la synagogue de Prague » (משורר בס בפראג)? Je sais bien que M. Loeb peut répondre qu'il ne s'est pas servi le premier de cette dénomination et n'a fait que suivre une habitude ; seulement, je me crois sûr qu'il est de mon avis : quand les habitudes ne sont pas excellentes, il est toujours temps d'y renoncer.

Votre tout dévoué,

J. DUKAS.

M. Loeb, à qui nous avons communiqué la lettre ci-dessus avec nos remarques personnelles, nous fait l'honneur de nous adresser la réponse suivante :

Mon cher maître,

M. Dukas a parfaitement raison : *Jacob Justo* se trouve dans Wolf, et je finis par le trouver aussi dans Fürst (3e *volume*, p. 540), sous le nom de *Zaddik*.

Je souscris également à ce que dit M. Dukas de l'usage du nom de *Bass*.

Vous proposez de traduire sur le faux titre le passage *von het jaer 1632 tot het jaer* par les mots : « depuis l'année 1632 jusqu'à l'année présente ». J'avais eu d'abord la même idée, mais des Hollandais que j'ai consultés m'ont assuré qu'il fallait traduire : « depuis 1632 jusqu'en... », la seconde date en blanc (1).

Votre bien dévoué,

ISIDORE LOEB.

(1) Mais il y aurait alors un blanc dans l'original, ou bien il faudrait supposer un oubli incroyable. Quant au témoignage de Hollandais contemporains, je ne le trouve pas absolument décisif pour le flamand du XVIIe siècle. — L. W.

Haguenau, juillet 1879.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro du 1er courant, vous avez parmi vos *Variétés* un article signé de M. Berthold Auerbach, et intitulé : « Une Pâque de cannibales. » Pour extirper cette stupide croyance dont il parle, l'auteur dit : « Est-ce que les théologiens chrétiens n'ont pas le devoir de mettre un frein à ce dévergondage immoral d'accusateurs chrétiens? »

L'idée est parfaitement juste, mais, à mon sens, difficile à réaliser. Non seulement les théologiens chrétiens ne font rien contre ce mensonge odieux et barbare (1), mais même ils travaillent tant soit peu à raviver cette croyance. Tous, Dieu merci, ne sont pas de la même trempe que celui que je veux citer; mais celui-là seul est déjà de trop.

En 1876, M. Guerber, curé de la paroisse Saint-Georges d'ici, frère du député, a fait paraître une histoire politique et religieuse de Haguenau, en deux forts volumes in-8°, dont chacun ne compte pas moins de cinq cents pages. Dans toute cette longue série de faits racontés par notre curé,— à sa manière, bien entendu,— il ne trouve moyen que deux fois de parler des juifs de notre ville, et vous pouvez deviner dans quels termes! Dans son premier volume, il leur consacre quarante-deux lignes pour parler de l'usure qu'*ils pratiquaient de tout temps*, et qui avait alors occasionné les persécutions du XIVe siècle et allumé les bûchers de Strasbourg (tandis que tout le monde sait que, si les juifs de Strasbourg ont été brûlés, c'est uniquement parce que l'évêque avait fait accroire à la populace, pendant l'apparition de la peste, que les juifs avaient empoisonné les puits, etc., etc.).

Dans son deuxième volume, au contraire, il consacre de nouveau quarante-deux lignes aux juifs de Haguenau, avec dix-huit autres pour citer un même exemple à Wissembourg.

Du reste, pour l'édification de vos lecteurs, permettez-moi un court extrait :

« Le dernier séjour de Frédéric II à Haguenau, en 1236, fut encore marqué par une alerte soulevée contre les juifs. Bailleurs de fonds de plus d'un empereur, ils avaient obtenu quelques privilèges dont on a parlé. Le peuple ne les aimait point; on les accusait de se servir dans leurs cérémonies occultes du sang d'enfants chrétiens dont ils se saisissaient et qu'ils faisaient périr dans d'affreux tourments. Il y avait de l'*exagération*, sans doute, dans cette croyance; mais elle était générale, et *appuyée sur beaucoup de faits qu'il serait difficile de révoquer en doute...* »

Remarquez les mots que j'ai soulignés. M. Guerber veut bien admettre

(1) Il y a là une erreur. Le numéro même cité dans cette lettre mentionne deux exceptions à cette assertion trop générale. C'est peu, sans doute, mais c'est un commencement de réparation. Applaudissons aux bons et remercions-les : cela vaudra mieux que de déclamer contre les méchants. (*Réd.*)

que les juifs, pour leurs cérémonies occultes, aient tué des enfants chrétiens; mais qu'ils les aient trop torturés, ceci, d'après lui (ceci seulement), est peut-être exagéré. D'où il suit que le reste est vrai, puisqu'il est d'ailleurs appuyé par tant de faits que personne ne pourra « révoquer en doute ». Vous voyez que cet homme-là nous veut beaucoup de bien. Et vous croyez que de pareilles gens voudraient aujourd'hui travailler en faveur de la plaidoirie de M. Auerbach (1)? Allons donc! Mais ils feraient au contraire tout leur possible, si cela dépendait d'eux, pour nous ramener au moyen âge. Ils ne doutent de rien, et sont peut-être convaincus intérieurement que ce qu'ils désirent arrivera un jour (2).

Agréez, etc. E. SCHEID.

NOUVELLES DIVERSES

France.

M. Maurice Lévy, ingénieur des ponts et chaussées, est promu officier de la Légion d'honneur.

— Par arrêté de M. le sénateur préfet de la Seine, en date du 30 juillet dernier, M. Beaucaire aîné a été nommé administrateur du bureau de bienfaisance du 2e arrondissement de Paris, dont depuis 1871 il était l'un des commissaires.

Nous apprenons que son fils, M. Georges Beaucaire, vient de passer avec succès son examen de droit. Nous en félicitons de grand cœur et le père et le fils.

— Parmi les récompenses accordées par l'Académie de médecine dans sa dernière séance annuelle, nous remarquons la médaille d'argent décernée à deux Israélites: MM. les docteurs Weil et Aron.

— M. Léopold Marx, nommé récemment membre du Comité consultatif de la vicinalité, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, n'est autre que le frère de M. Adrien Marx (le *Figariste* bien connu), et conséquemment le fils de feu Marx-Picard, ancien membre du Consistoire de Nancy et fondateur d'une importante maison de commerce de cette ville.

(1) Non, assurément; mais M. Guerber n'est pas tout le clergé, et nous n'avons pas le droit de généraliser. Nous avons trop souvent souffert du *Ab uno disce omnes* pour l'appliquer nous-mêmes à autrui, fût-ce à nos adversaires. (*Réd.*)

(2) Le reste de cette lettre étant étranger au sujet et n'offrant qu'un intérêt local, nous croyons devoir le supprimer. (*Réd.*)

— *Les sépultures collectives et le Conseil municipal.* Sous ce titre et sous la signature Ernest Fresneau, *le Figaro* du 23 juillet a publié un excellent article, qui fait bien ressortir les mérites d'une société dont nous avons parlé plus d'une fois : celle du *Repos éternel.* Voici la conclusion de cet article, aussi bien raisonné que vigoureusement écrit :

Si on n'a aucun souci de l'article 15 (1), pourquoi se faire si rigoureux sur l'article 12 (2) ? Indifférent ici, convient-il d'être là scrupuleux à ce point? Revendiquant la défense des intérêts populaires, est-il loyal, en haine des religions, de contredire aux principes dont on fait réclame, aux sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité, ou simplement d'humanité envers le pauvre?

Le public jugera, l'électeur se souviendra.

— Une pièce à joindre au dossier des cimetières communaux ; nous l'extrayons du procès-verbal des séances du Conseil municipal de Perpignan :

« M. Delcros donne lecture d'un rapport concluant au rejet des pétitions adressées par plusieurs habitants de la ville appartenant soit au culte réformé, soit au culte israélite, pour obtenir dans le nouveau cimetière un terrain vaste et convenable qui leur soit spécialement affecté. — Après un échange d'observations entre divers membres, le Conseil adopte les conclusions de ce rapport. »

Les motifs de ce rejet seraient utiles à connaître.

— Dimanche 27 juillet, sur le quai de la Seine, à Asnières, M. Albert Schmoll, 11, rue Taitbout, a fait preuve d'un grand courage en se jetant dans la Seine pour sauver un enfant de douze ans qui était sur le point de se noyer. Quelques secondes de plus, et l'enfant avait cessé de vivre.

Le sauveteur mérite d'autant plus d'éloges qu'en cet endroit la Seine est très dangereuse, en raison de la grande quantité de vase qu'elle renferme.

— Vient de paraître à la librairie G. Fischbacher, 33, rue de

(1) Du décret du 23 prairial an XII, exigeant un cimetière spécial pour chaque culte, ou une séparation là où il n'existe qu'un seul cimetière.

(2) Lisez « l'article 10 » (qui n'accorde les concessions perpétuelles qu'aux personnes qui veulent y fonder leur sépulture et celle de leurs parents et successeurs).

Seine : *la Tolérance religieuse* (de prêtre à rabbin), par E. Cahen, rabbin de Reims. Nous rendrons compte de cet intéressant volume.

— Nous recommandons tout particulièrement le pensionnat de demoiselles de Mme Aron, à Nancy. Les soins dont les élèves sont entourées, l'instruction solide qu'elles reçoivent, sont les principales causes de la prospérité de cet établissement. Voir aux ANNONCES.

Alsace-Lorraine.

Quelques feuilles allemandes ont fait grand bruit de la conversion au catholicisme d'un certain M. *Gerstenkraut, rabbin de Strasbourg*, et ce bruit s'est répercuté dans la presse française, israélite et non israélite. Il y a du vrai dans cet on dit, mais cela se réduit à peu de chose. Le prétendu rabbin de Strasbourg est un étudiant polonais, venu il y a environ trois ans dans cette ville avec un bagage de science talmudique, de faconde oratoire et d'aplomb qui lui valut de grands succès chez nos coreligionnaires. Un honnête père de famille, de qui nous tenons ces détails, lui offrit même une généreuse hospitalité et pourvut à tous ses besoins. L'an dernier, quinze jours avant Pâque, il prend congé de la communauté sous prétexte d'aller voir son père à Varsovie, et promettant de revenir après la fête pour recommencer le cours de ses fructueuses homélies. C'est pendant cette fugue qu'il s'est « jeté dans les bras de l'Église », opération qu'il aura jugée plus lucrative.

Inutile de dire qu'il ne reviendra pas de sitôt à Strasbourg.

Nous ne conseillons pas à la *Kirchenzeitung* de Berlin, et autres organes de sacristie, de s'applaudir de cette nouvelle recrue. Les antécédents du pseudo-rabbin doivent leur donner à réfléchir.

Étranger.

Le judaïsme aussi a son Richard Wallace, mais celui-là est une femme. Mme Nathaniel Montefiore vient de faire élever une fontaine à Londres, en mémoire de sir Francis Goldsmid, son frère, membre du Parlement.

Il y aurait une jolie inscription à mettre sur ce monument de la charité juive : עברי בעמק הבכא מעין ישיתוהו (Ps. LXXXIV, 7).

— D'après une lettre de Londres, le 1er prix d'hébreu accordé par l'*University-College* a été remporté pour la première fois par une femme, et cette femme est une jeune Israélite, miss Ada S. Ballin. — Tout prix suppose examen ou concours ; mais nous ignorons si le programme comprenait traduction de la Bible, composition et grammaire, ou seulement une de ces parties.

— *Une prière édifiante.* Un prêtre anglais, à Belfast (Irlande), termina dernièrement son sermon par cette prière : « Les temps sont durs. Beaucoup souffrent parce qu'ils n'ont pas de pain; beaucoup se croisent les bras parce qu'ils n'ont pas d'ouvrage. Tout cela, Seigneur, me dit-on, est la faute d'un vieux juif qui demeure à Londres et qui s'appelle Disraéli. Tue-le, mon Dieu ! car si moi je le tue, on me pendra; mais si c'est toi, Seigneur, on ne pourra pas te pendre. » (*Isr. Zeit.*)

— D'après une dépêche de Londres, 22 juillet, M. Bourke, sous-secrétaire d'État, répondant à une interpellation de M. John Simon, déclare que le gouvernement a reçu plusieurs rapports relatifs aux outrages commis sur des réfugiés israélites de Carlova. Le consul anglais de cette ville a adressé des remontrances aux autorités turques, qui, après enquête, ont pris les mesures nécessaires pour assurer à l'avenir la protection des réfugiés israélites. Le chef de l'administration de Carlova, à l'époque où les outrages furent commis, a été destitué.

— On annonce la mort d'un de nos coreligionnaires les plus éminents de l'Italie : M. Giacomo Dina, ancien député, directeur de l'*Opinione* de Turin, journal qui a acquis, comme on sait, une grande influence dans ces dernières années. Des honneurs funèbres extraordinaires ont été rendus à cet illustre publiciste.

— « Un Israélite de Gotha, M. Isaac Lichtenfeld, avait demandé par testament à être brûlé après sa mort. Ses dernières volontés ont été exécutées le 14 juillet, au milieu d'un grand concours de personnes appartenant à *toutes les confessions religieuses* de la ville. »

Ce fait divers extraordinaire, et que nous reproduisons sous toutes réserves, a été cueilli dans un journal de Paris. Nous n'en trouvons pas trace dans les feuilles allemandes.

— M. Jules Blum, Israélite hongrois, qui avait été, comme nous l'avons dit en son temps, élevé à la dignité de pacha et nommé sous-sécrétaire d'État des finances d'Égypte, avait résigné ses hautes fonctions lors du coup d'État de l'ancien khédive. Le successeur d'Ismaïl vient, dit-on, de rappeler M. Blum à son poste.

— Voici un joli trait de mœurs roumaines, que nous empruntons, entre plusieurs autres, à une correspondance de Bucharest (*Neue isr. Zeit.*) :

« Il y a ici un tailleur juif, du nom d'Itzig Schwartz, père de trois enfants, et demeurant dans la *Strada Bateliitor*. Ces jours passés, deux des enfants jouaient dans la cour de la maison; c'étaient une jeune fille de neuf ans et un petit garçon de trois. Quelques étudiants conçurent l'idée d'une « bonne farce » : ils les attirèrent dans leur chambre et leur imprimèrent profondément une croix sur le front, on ne sait pas au juste par quel procédé, mais ils paraissent avoir opéré AVEC UN FER ROUGE...

« Depuis, les pauvres enfants sont malades, et l'on ne sait même si leur vie n'est pas compromise.

« Le père a porté plainte; mais aujourd'hui, après six jours écoulés, la commission d'enquête n'a pas encore soufflé mot.

« Telle est la civilisation roumaine, et tel est le sort des juifs que leur mauvaise étoile a envoyés dans ce pays...

« Chose terrible que de réveiller le lion !
« Chose terrible que la dent du tigre !
« Mais la chose terrible entre toutes,
« C'est l'homme emporté par son délire (1). »

— Des nouvelles fâcheuses, malheureusement prévues depuis longtemps, nous arrivent de Roumanie. Placé entre les exigences de l'Europe libérale et celles d'une assemblée peu tolérante, le cabinet Bratiano vient de donner sa démission. La cause des Israélites, c'est-à-dire de la justice, de la civilisation et du progrès, est plus compromise que jamais. Les difficultés de la situation, déjà si grosses, ne peuvent qu'être augmentées par la crise ministérielle; et une dissolution, dans les circonstances actuelles, n'aboutirait, dit avec

(1) Ces vers, tirés de *la Cloche* de Schiller, sont cités inexactement par le correspondant de la feuille juive; mais l'application n'en est que trop juste. (*Réd.*)

raison l'*agence Havas*, qu'à l'élection d'une assemblée plus résolue encore que celle-ci à résister au vœu des puissances.

Nos prochains numéros donneront, d'après le bulletin mensuel de l'*Alliance israélite*, les nouvelles les plus récentes et les plus authentiques concernant ce malheureux pays.

— On télégraphie de Constantinople au *Standard* qu'un grand incendie règne depuis le 29 juillet au soir à Ortakeui, village situé sur le Bosphore. Le quartier israélite est complétement détruit.

— On écrit de Londres à la *Gazette de Cologne* que les fouilles exécutées en Assyrie, et qui ont lieu, si nous ne nous trompons, pour le compte du British Museum, n'ont pu être, dans ces derniers temps, poussées avec toute l'activité désirable.

Cependant il a été fait une découverte assez importante. Dans la partie sud-ouest du palais de Koyoundjik, on a mis au jour une tour octogone dont la face extérieure contient une relation des campagnes du roi Sennachérib pendant une période décennale de son règne.

Dans cette relation est décrite la guerre de Sennachérib avec les Juifs, sous le roi Ézéchias.

Le cylindre sur lequel est gravée cette relation a 20 pouces de hauteur environ et de 6 à 7 en diamètre. D'après les reproductions photographiques qui ont été envoyées, il est bien conservé.

AVIS. — Le vingt-troisième concours poétique, ouvert en France le 15 août 1879, sera clos le 1er décembre 1879. Vingt médailles (or, argent, bronze) seront décernées.

Demander le Programme, qui est envoyé *franco*, à M. Évariste Carrance, *président du comité*, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — (Affranchir.)

NANCY. — Ville d'Université, lycée de premier ordre. — **Internat** pour jeunes gens, tenu par M. Polack, professeur, 35, rue Saint-Michel. — Référence : M. le grand rabbin de Nancy.

PENSIONNAT ISRAÉLITE DE DEMOISELLES
DIRIGÉ PAR Mme ARON,
96, RUE DE STRASBOURG, A NANCY.

Grand jardin et gymnase dans la maison même. Le seul établissement des provinces françaises de l'Est où les élèves peuvent faire des études approfondies dans la langue française. Préparation aux examens.

Ne pas confondre avec les pensionnats annexés, où les jeunes filles n'ont que quelques heures de français par semaine, quoiqu'ils soient établissements privés, et où on ne parle que l'allemand.

Prix de la pe[illegible]n : 750 francs par an.

(ANCIENNE INSTITUTION NETMARK)

PENSIONNAT DE Mme L. ISAAC
SUCCESSEUR DE Mme J. KAHN. — MAISON FONDÉE EN 1824.
Rue Boileau, 22, Auteuil-Paris
(PRÈS DU BOIS DE BOULOGNE)
RÉCOMPENSE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
PRÉPARATION AUX EXAMENS.

INSTITUTION J. LION,
11-13, avenue du Roule, à Neuilly (près Paris),
Entre le Parc et le Bois de Boulogne.
Enseignement classique et professionnel. — Répétitions du lycée.

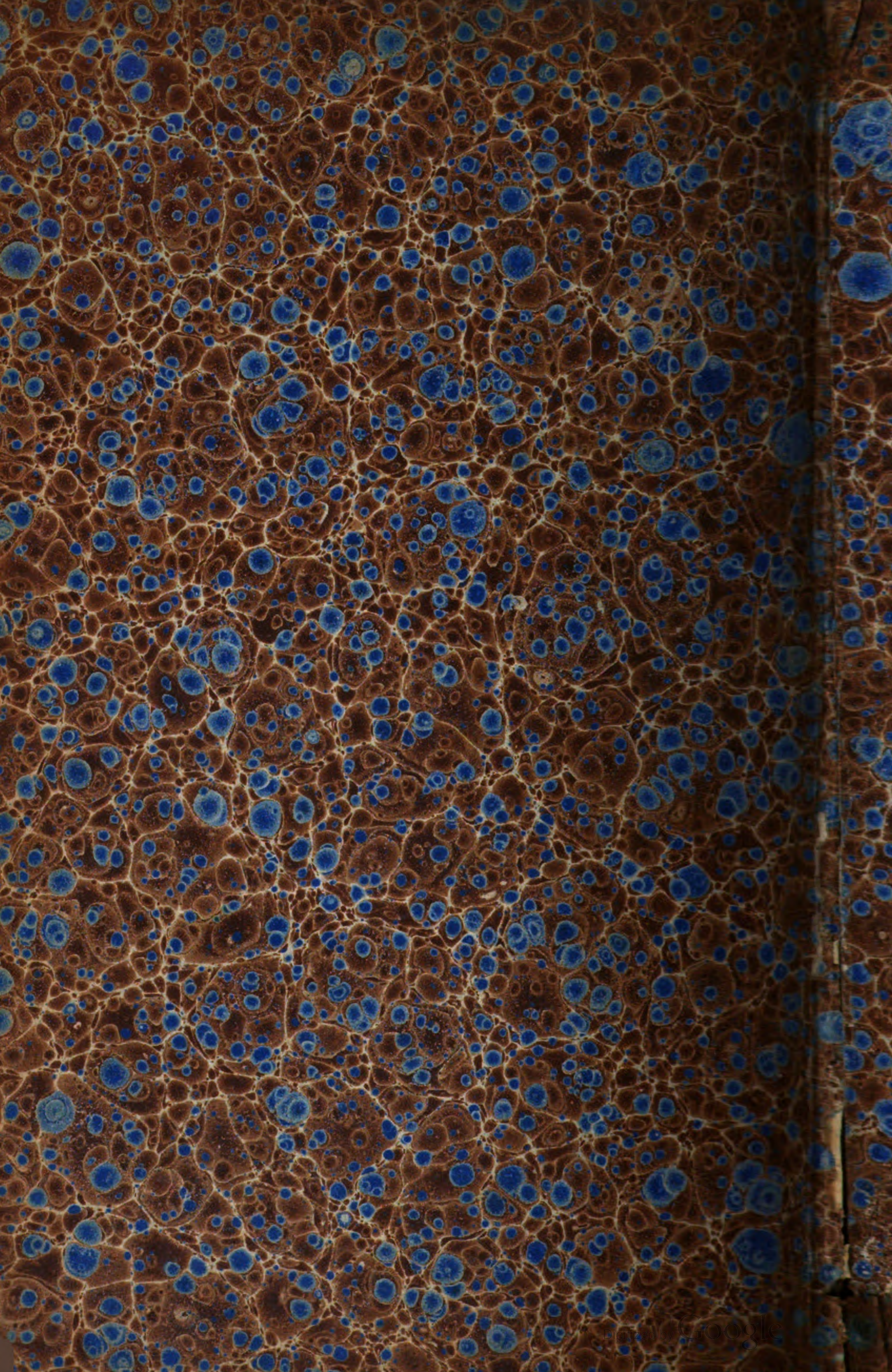
A. CRÉMIEUX FILS
TAILLEUR
97, RUE RICHELIEU, 97
AU COIN DU PASSAGE DES PRINCES
Seul dans Paris pouvant bien faire
UN COSTUME COMPLET EN DRAP HAUTE NOUVEAUTÉ POUR 35 FRANCS.
PANTALON HAUTE NOUVEAUTÉ, FAIT SUR MESURE,
POUR 15 FRANCS.

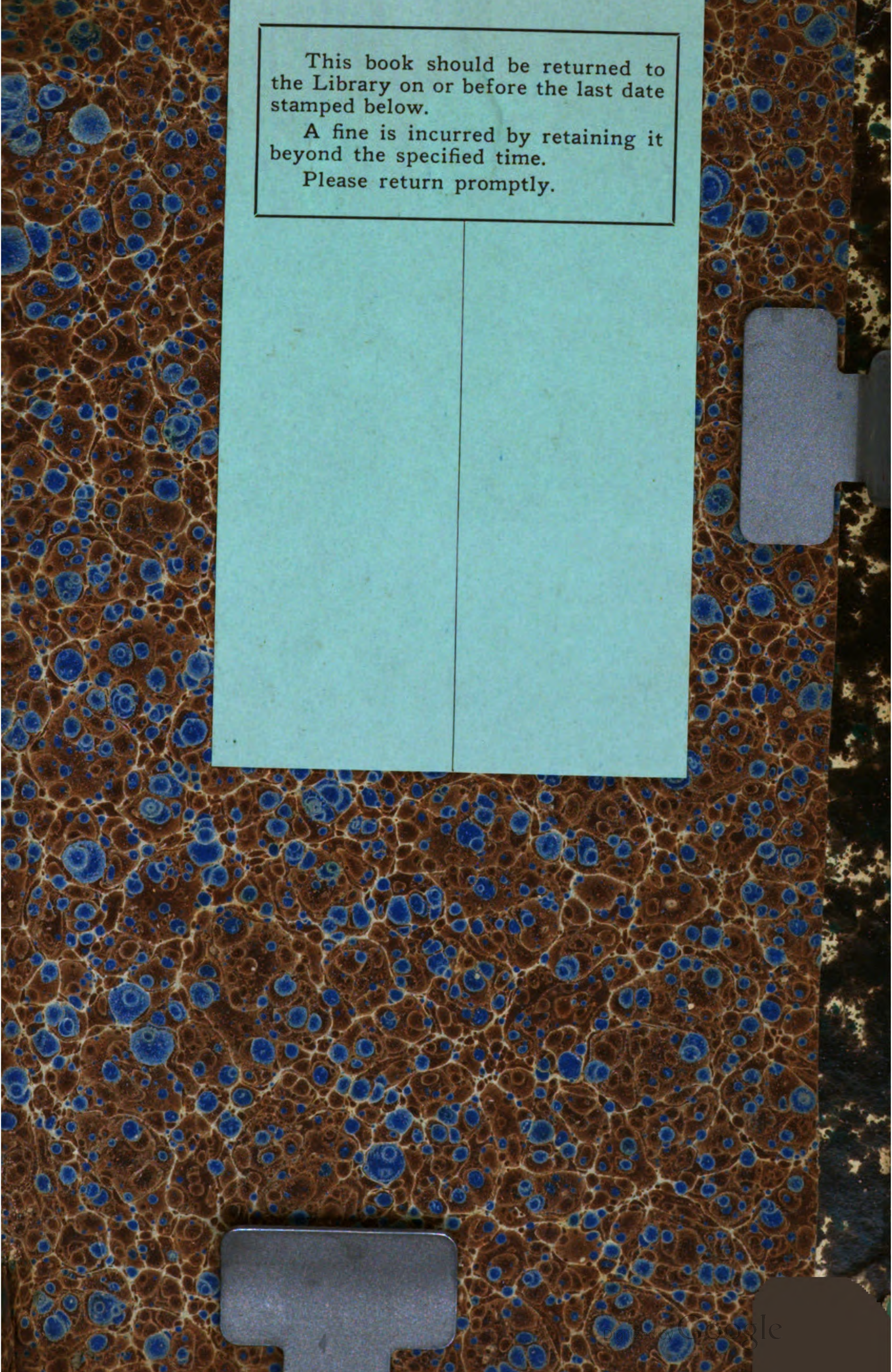
RESTAURANT כשר
L. JONAS. — GÉRANTE Mme BLOCH
DE L'ANCIENNE MAISON DREYFUS
66, PASSAGE DU SAUMON, PARIS.

Je suis heureux d'informer nos coreligionnaires que je suis installé pour faire les repas de noces et de corps.

L'Administrateur Gérant : L. BLOCH fils.

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.

